



Investir dans les populations rurales

République de Guinée-Bissau

Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)

Numéro du projet: 2000001605

Rapport de conception finale

Date: 12 novembre 2019

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	
1,0 USD	=	565,50 XOF

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Sigles et acronymes

APD	Avant-projet détaillé
APS	avant-projets sommaire
ANO	avis de non objection
ATP	Assistant Technique Principal
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
CNP	Comité national de Pilotage
CITEP	Comités inter villageois d'Entretien des Pistes
CSN	Country Strategic Note (note stratégique pays)
CREPA	Centre Régional de l'Eau et Potable et Assainissement
CRR/INPA	Centre Régional de Recherche / Institut National de la Recherche Agricole
DENARP	Document de Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté
DGEP	Direction Générale des Routes et Ponts
DGRH	Direction Générale des Ressources Hydriques -
DRA	Direction Régional de l'Agriculture
DRE	Direction Régionale de l'éducation
DRF	Demande de Remboursement de Fonds
DTS	Droits de Tirages spéciaux
FAO	Food and Agriculture Organization of United Nations
FIDA	Fonds International pour le développement Agricole
FIDL	Fonds des Initiatives pour un Développement Local
FRAO	Fondation Rurale pour l'Afrique de l'ouest
GAPLA	Direction Bureau de Planification Agricole
INDE	Inter-cooperação e Desenvolvimento
INPA	Institut National de la Recherche Agronomique
MAF	Ministère de l'Agriculture et des Forêts
MICS	Multi-indicator cluster survey (Enquête multi indicateurs)
ODD	Objectif de développement durable
OPA	Organisation de producteurs agricole
PADES	Projet de développement économique des régions du Sud
PAM	Programme alimentaire mondial
PDSE	Plan Directeur du Secteur de l'Eau
PFM	Plateforme multiacteurs des marchés
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PRRDC	Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire
RCP	Representative concentration pathways (Voies de concentration représentative)
ROPPA	Réseau des oprganisation paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest
REDE	Projet de diversification agricole
SABP	Système d'allocations basées sur les performances
SCSE	Système Communautaire de Suivi-évaluation
SNAP	Système National d'Aires Protégées
SSE	Système de Suivi-Evaluation
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UGP	Unité de gestion et de coordination du Projet
USD	Dollars des Etats Unis d'Amérique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAN	Valeur Actualisée Nette
XOF	Franc CFA (communauté financière en Afrique)

Carte de la zone de Projet



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.
Map compiled by IFAD | 08-04-2019

Executive Summary¹

IFAD has been active in Guinea-Bissau for several decades, even during periods of political instability, in the rural areas of the South, where it has long been the only precursor before encouraging investments from other donors, through operations based on an integrated approach to family farming in fragile areas (mangroves). The Family farming diversification, integrated markets, nutrition and climate resilience Project in Guinea-Bissau (REDE) is scaling up the achievements of past and current interventions in the four regions of the East and North. In accordance with the priorities defined with the Government in the Country Strategic Note (CSN) with the aim of sustainably increasing the income and dietary diversity of rural households in Guinea-Bissau.

In addition to the involvement of the targeted populations, the formulation of the Project is based on (i) a strong integration of lessons learned from the implementation of IFAD programs in Guinea-Bissau, (ii) national policies and strategies; (iii) the United Nations SDGs; (iv) the African Union Agenda 2063; (v) the UNSDCF (UN Sustainable Development Cooperation Framework) and (vi) exchange of information with other technical and financial partners.

The integrated territorial approach is based on a territorial continuity of interventions upstream and downstream of family farms and in consultation with the organized beneficiaries so that agricultural diversification strengthens the resilience to the shocks in particular climates, improves nutrition security and enhances access to market opportunities. The investments will be accompanied by technical support (agricultural extension, nutritional education) and appropriate incentives (via mobilization of the stakeholders and a management board) to enable organized beneficiaries to make viable use of their means of production. Public economic infrastructure (rural roads, weekly markets and semi-wholesale markets) will be rehabilitated to link production areas to marketing centers within regional commercial corridors and in agreement with the authorities that will maintain them.

The Project will be implemented over a period of 6 years from 2020 to 2025. Its area of intervention will cover the four regions of Gabú, Cacheu, Bafatá and Oio which are the poorest, largest and most remote regions as well as the most populated regions of the country with 0.9 million inhabitants out of a total population of 1.77 million² (51 per cent). The intervention will target around 26,000 rural households, i.e. 287,000 expected individual beneficiaries (30 per cent of the population of the four targeted regions), of which at least 50 per cent are women and at least 30 per cent are young people. People with disabilities and returned migrants are present in three per cent of the targeted households. It is expected that 80 per cent of targeted producers will increase their incomes and that 14,000 hectares in catchment areas and 3,500 hectares in lowlands will be developed and diversified in cultivation, with yields increasing by 30 per cent. In addition, 50 per cent of targeted households will have improved their nutritional security, 175 km of rural roads will have been rehabilitated, three semi-wholesale markets, five weekly markets and two existing collection centers will have been upgraded to allow for a 30 per cent increase in marketing of agricultural products with promising markets (horticultural crops, rice, cassava, groundnut, etc.). Furthermore, 1,200 rural micro-enterprises (RMEs), of which 30 per cent involve high nutritional

¹ Composition of the mission : the mission took place from 12 to 31 May 2019 and it was composed, from IFAD : Mr. Gianluca Capaldo, Country Director Guinea-Bissau and Head of the Mission ; Mr. Pathe Amath Sene, Regional Specialist environment and climatic change (IFAD/WCA), Ms. Maam Suwadu Sakho Jimbira, Specialist environment and climate change (IFAD / WCA) ; Mr. Alex Piscina, Human resources (IFAD), Ms. Jade Pilzer, Human Resources (IFAD); Mr. Thierry Lassalle, agroeconomist consultant (TPIA / FAO) and coordinator of the technical mission; Mr. Frédéric Airaud, Consultant in Environment and Climate Risks; Ms. Sophia Lyamouri, Nutrition Consultant, Gender and Youth; Mr. Marco Santacroce, Targeting Consultant and Poverty Analysis; Ms. Valeria Casavola, Monitoring and Evaluation Consultant; Ms. Barbara Jordan Vicente, Consultant Economist (TPIA / FAO); Mr. Emanuel Ramos, Agricultural Consultant; Mr. Ahmet Boukar, Civil Engineering Consultant; Mr. Maladho Barry, Rural Engineer Consultant; Mr. Moustapha Lo, Procurement Consultant; Mr. Zazouli Dan Tata, Marketing and Markets Consultant; Ms. Oumou Wane Toure, Fiduciary Consultant; Ms. Augusta Henriques, Gender Consultant; Mr. Karifa Oulare, GIS Consultant; For the Government side, Mr. Carlos Mateus Tavares de Amarante, Director of Agriculture and Head of Mission, MADR; Ms. Augusta Vaz, State Secretariat of Planning and Regional Integration, Mr. Djibi Keita, Ministry of Commerce, Mr. João Lopes, Infrastructure, Mr. Filomeno Neto Director General of Engineering and Development Rural, and for the PADES Project: Mr. Adelino Nunes Correia, Project Coordinator, Ms. Elvira Gomes, Sociologist, Mr. Florentino Correia, Zootechnician and Mr. Arnaldo Sanca, Civil Engineer. For QNCOCPA-GB (ROPPA-Guinea-Bissau), Mr. Mamadou Indjai, Mr. Braima Biai, Monitoring-Evaluation and Executive Secretary.

² World Bank/FMI 2019

value processing, mainly driven by cooperatives, women and youth, will have been supported in agricultural value chains and their related activities to improve the incomes and resilience of women, youth, people with disabilities, returned migrants and particularly vulnerable smallholders.

The Project will be under the administrative supervision of MAF (Ministere de l'Agriculture et des Forets). A National Steering Committee (NPC) will be set up under the chairmanship of the Director General of Agriculture of MAF. Project implementation and coordination will be carried out by a Project Management Unit (PMU) based in Bissau with regional branches. The PMU will also be supported by a National Technical Assistance Cell based at MAF. The management unit in charge of the Project will have financial management autonomy and will be responsible and accountable to MAF and IFAD concerning, in particular, the use of the funds as well as the results of the Project in coherence with the financing agreement, in compliance with applicable national rules and those of IFAD.

The overall objective of the Project is to sustainably increase the income and dietary diversity of rural households in eastern and northern Guinea-Bissau. The development objective is to support the diversification of family farming adapted to climate change and to improve market access and dietary diversity in the regions of Bafatá, Cacheu, Gabú and Oio while promoting rural entrepreneurship, especially for youth and women, and their integration into regional and subregional trade corridors. The project will directly contribute to United Nations Sustainable Development Goals (SDGs) 1, 2, 5, 8 and 13.

Two technical components and a third administrative component will help to achieve these objectives: Component 1- Diversification of family farming; Component 2-Market integration and rural entrepreneurship; and Component 3 -- Management, coordination, and monitoring and evaluation and knowledge management. Component 3 will also contribute to policy dialogue.

Total project costs over a six year period, including physical and financial contingencies, amount to XOF 36.32 billion, equivalent to USD 65.77 million. The base costs are XOF 34.48 billion (USD 60.98 million). Provisions for physical and financial contingencies amount to XOF 0.98 billion (USD 1.74 million) and XOF 0.85 billion (USD 3.04 million), respectively. Taxes are USD 7.65 million, equivalent to 12 per cent of the total cost of the Project. REDE has also a parallel financing of African Development Bank (AfDB) of USD 9 million that brings the total Project cost to USD 74.77 million, this financing although independent and implemented separately has been formulated together with IFAD and has complementary activities and objectives.

The costs per component are as follows: (1) - Diversification of family farming adapted to climatic change at XOF 16.63 billion (USD 29.41 million), or 48% of the total cost; (2) – Market integration and rural entrepreneurship at XOF 14.51 billion (USD 25.65 million), 42% of the total base cost; and (3) that includes management, coordination and monitoring and evaluation costs, at XOF 3.33 billion (USD 5.90 million) or 10% of the total base cost.

Financial plan. IFAD's contribution, from the PBAS 2019-2021 allocation, will be USD 16.16 million, of which USD 11.79 million will be provided through a loan and USD 4.36 million through a grant, representing together about 25% of the total project cost. The Kuwait Fund and the Abu Dhabi Fund will each contribute USD 15 million or 23% of the total project cost. The Adaptation Fund will contribute USD 7 million, or 11% of the total project cost. The contribution of the Government of Guinea-Bissau (through exemptions from taxes, salaries and operating costs) will amount to approximately USD 7.65 million, or 12% of the total cost. The contribution of the beneficiaries is estimated at USD 4.9 million, or 7,5% of the total cost of the Project.

Financial analysis shows that targeted activities are robust and the economic analysis shows that the Project is economically viable. Based on current assumptions, the economic rate of return (EIRR) for the entire Project is 17.19 % and the net present value (NPV) is USD 31.72 million.

The level of risk of the Project, taking into account mitigation measures, is **medium**.

Thanks to cofinancing from the Adaptation Fund, the Project aims to reduce the environmental impacts of agriculture by targeting more efficient and sustainable practices (water and soil conservation, rational use of inputs, agro-ecology). No pre-identified Project intervention site is

located in or near protected environmental areas or wetlands. There are no sites being developed that exceed 100 ha. The rural roads that will be rehabilitated will be in sections below 10 km. Overall, the proposed mitigation measures will address potential impacts. From an environmental and social point of view, the Project will be classified in Category B.

The Project envisages a reduction in CO2 emissions (reduction of bush fires and clearings) and methane (control of water in the lowlands) and carbon accumulation in soils (increased organic matter content in cultivated soils) and in protected and regenerated forest areas on plateau lands (sustainable management of community forests, agroforestry involving fruit trees and annual crops). The project is at the forefront of addressing climate risks. Therefore, the climate risk ranking is proposed as moderate.

The sustainability of the investments has been taken into account from the very beginning of the Project design process. It will benefit from interventions identified in a participatory way by the different economic actors and the regional technical services (agriculture, environment, trade) directly involved throughout the project and it will be implemented so that the beneficiaries are able to sustainably manage the facilities. Support to young homeless women, women, people with disabilities and returned migrants, whether individuals or organized in collective entity, will be made on the basis of business plans to enable these actors to integrate sustainably into the weekly markets, especially through nutritional canteens and women's listening clubs. The rural roads will be identified with the authorities who will co-maintain them by putting the necessary amounts in their annual budgets. Economic infrastructure (markets) will be managed by legally recognized economic operators who will guarantee public access and maintenance. Lastly, strengthening the integration of the semi-wholesale markets within the subregional trade corridors will solidify Guinea-Bissau's key position in agricultural trade

Résumé exécutif^[1]

Le FIDA intervient en Guinée Bissau depuis plusieurs décennies, même pendant les périodes d'instabilité politique, dans les zones rurales des régions du Sud, où il a longtemps été seul précurseur avant d'inciter les investissements d'autres bailleurs, au travers d'opérations basées sur une approche intégrée de l'agriculture familiale en zone fragiles (mangroves). Le Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés et de la nutrition face au changement climatique en Guinée Bissau (REDE) passe à l'échelle sur les quatre régions de l'Est et du Nord les acquis des interventions passées et en cours, conformément aux priorités définies avec le Gouvernement dans la Note Stratégique du Pays (CSN) dans le but d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux en Guinée Bissau.

Outre l'implication des populations ciblées, la formulation du Projet se base sur (i) une forte intégration des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes FIDA en Guinée Bissau,

[1] Composition de la mission : la mission s'est déroulée du 12 mai au 31 mai 2019 et était composée pour le FIDA de : M. Gianluca Capaldo, Directeur Pays Guinée Bissau et Chef de mission ; M. Pathe Amath Sene, Spécialiste Régionale environnement et changement climatique (FIDA WCA), Mme. Maam Suwadu Sakho Jimbira, Spécialiste environnement et changement climatique (FIDA WCA) ; M. Alex Piscina, Resource Humaines (FIDA), Mme. Jade Pilzer, Resource Humaines (FIDA) ; M. Thierry Lassalle, Consultant agroéconomiste (TPIA/FAO) et coordinateur de la mission technique ; M. Frédéric Airaud, Consultant en environnement et risques climatiques ; Mme. Sophia Lyamouri, Consultante en nutrition, genre et jeunes ; M. Marco Santacroce, Consultant en ciblage et analyse de pauvreté ; Mme. Valeria Casavola, Consultante Suivi et Evaluation ; Mme. Barbara Jordan Vicente, Consultante économiste (TPIA/FAO) ; M. Emanuel Ramos, Consultant agronome ; M. Ahmet Boukar, Consultant ingénieur génie civil, ; M. Maladho Barry, Consultant ingénieur génie rural ; M. Moustapha Lo, Consultant en passation de marchés ; M. Zazouli Dan Tata, Consultant commercialisation et marchés ; Mme. Oumou Wane Toure, Consultante aspects fiduciaires ; Mme. Augusta Henriques, Consultante genre ; M. Karifa Oulare, Consultant SIG ;,. Pour la partie gouvernementale, M. Carlos Mateus Tavares de Amarante, Directeur de l'Agriculture et Chef de Mission, MADR ; Mme. Augusta Vaz, Secrétariat d'Etat du Plan et de l'Intégration Régionale, M. Djibi Keita, Ministère du Commerce, M. João Lopes, infrastructures, M. Filomeno Neto Directeur général de l'ingénierie et développement rural, et pour le Projet PADES : M. Adelino Nunes Correia, Coordinateur du Projet, Mme Elvira Gomes, sociologue, M. Florentino Correia, zootechnicien et M. Arnaldo Sanca, Ingénieur en génie civil. Pour le QNCOCPA-GB (ROPPA-Guinée Bissau), M. Mamadou Indjai, M. Braïma Biai, Suivi-évaluation et Secrétaire exécutif.

(ii) les politiques et stratégies nationales; (iii) les ODD des Nations Unies ; (iv) l'Agenda 2063 de l'Union africaine et (v) les échanges d'informations avec autres partenaires techniques et financiers.

L'approche territoriale intégrée repose sur une continuité territoriale d'interventions en amont et en aval des exploitations familiales et en consultation avec les bénéficiaires organisés afin que la diversification agricole se ressente sur la résilience aux chocs notamment climatique, sur l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et sur l'accès à des débouchés commerciaux demandeurs. Les investissements structurants (terres de plateaux et de bas-fonds irrigables au sein d'un même sous bassin versant, infrastructures économiques) sont accompagnés d'un appui technique (vulgarisation agricole, éducation nutritionnelle) et d'une ingénierie sociale (mobilisation des parties prenantes, conseil de gestion) pour permettre aux bénéficiaires organisés l'utilisation viable de leurs moyens de production. Les infrastructures économiques publiques (pistes rurales, marchés hebdomadaires et de demi-gros) sont réhabilitées pour relier des zones de production aux centres de commercialisation au sein de corridor commerciaux et en accord avec les autorités qui en assureront la maintenance.

Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 6 ans de 2020 à 2025, sa zone d'intervention s'étalera sur les quatre régions de Gabù, Cacheu, Bafatá et Oio qui sont les régions les plus pauvres, les plus vastes et les plus peuplées du pays avec 0,9 million d'habitants pour une population totale de 1,625 million d'habitants (55%). L'intervention ciblera environ 26 000 ménages ruraux soit 287 000 (30% des 4 régions ciblées) dont au moins 50% de femmes et au moins 30% de jeunes. Les personnes en situation de handicap et les migrants retournés sont respectivement présents dans 3% des ménages ciblés. Il est attendu que 80% producteurs/trices des ménages ciblés auront augmenté leurs revenus, que 14 000 hectares en zone de bassins versants et 3 500 hectares en bas fonds soient aménagés et mis en culture diversifiées dont les rendements auront augmenté de 30%, que 50% des ménages ciblés auront amélioré leur sécurité nutritionnelle, que 175 km de pistes rurales auront été réhabilitées, que trois marchés de demi-gros, cinq marchés hebdomadaires et deux centres de collecte existants auront été mis à niveau pour permettre une augmentation de 30% de la mise en marché des productions agricoles ayant des débouchés porteurs (maraichage, riziculture, manioc, arachide, ...). Par ailleurs, 1 200 micro entreprises rurales (MER), dont 30 % à haute valeur nutritionnelle, principalement conduites par des coopératives, des femmes et des jeunes, auront été appuyées dans les filières agricoles et leurs activités connexes pour améliorer les revenus et les capacités de résilience des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des migrants retournés et des paysans particulièrement vulnérables.

Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du MADR. Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Directeur Général de l'Agriculture du MADR. La mise en œuvre et la coordination du Projet sera assurée par une unité de gestion du projet (UGP) domiciliée à Bissau avec des antennes régionales. Cette unité sera appuyée par une cellule d'assistance technique nationale basée au MADR. L'unité de gestion en charge du Projet disposera d'une autonomie de gestion financière et sera responsable et redevable auprès du MADR et du FIDA concernant notamment l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement, dans le respect des règles nationales applicables et de celles du FIDA.

L'objectif global du Projet est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau. L'objectif de développement est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabù et Oio, tout en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, des personnes en situation de handicap et des migrants retournés, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux. Le projet contribuera directement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 1, 2, 5, 8 et 13 des Nations Unies.

Deux composantes techniques et une troisième composante administrative, intégrant aussi l'appui au dialogue politique sectoriel, permettront d'atteindre ces objectifs : Composante 1 - Diversification d'agriculture familiales, Composante 2 - Intégration des marchés et entrepreneuriat rural, Composante 3 - coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour la hausse des prix, s'élèvent à 36,32 milliards de XOF, équivalent à 65,77 millions d'USD. Les coûts de base sont de 34,48 milliards de XOF (60,98 millions d'USD). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,98 milliard de XOF (1,74 million d'USD) et 0,85 milliards de XOF (3,04 millions d'USD). Les taxes s'élèvent à 7,65 millions d'USD (12% du coût total du Projet). REDE a un financement parallèle de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour USD 9 million ce qui fait le montant totale de USD 74.77 million, ce projet bien que mis en oeuvre de façon indépendante il a été formulé conjointement avec le FIDA et prévoit des activités et objectifs complémentaires.

Les coûts du Projet par composante se présentent comme suit: (1) Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique avec 16,63 milliards de XOF (29,41 millions d'USD), soit 48% du coût total ; (2) Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat avec 14,51 milliards de XOF (25,65 millions d'USD), soit 42% du coût de base total. La gestion, coordination et suivi et évaluation sont estimées à 3,33 milliards de XOF (5,90 millions d'USD), soit 10% du coût total.

Plan de financement. La contribution du FIDA sera de 16,16 millions d'USD, dont 11,79 millions d'USD sur prêt et 4,36 million d'USD sur don, soit environ 25% du coût total du Projet. Le Fond du Koweït et les Fonds Abou-Dhabi contribueront chacune à hauteur de 15 millions d'USD, soit respectivement 23% du coût total du Projet. Le Fond d'Adaptation contribuera avec 7 millions d'USD, soit 11% du coût total du Projet. La contribution du Gouvernement de Guinée Bissau (en exonérations de taxes, salaires, fonctionnement), s'élèverait à environ 7,65 millions d'USD, soit 12% du coût total du Projet. La contribution des bénéficiaires est estimée à 4,9 millions d'USD, soit 7,5% du coût du Projet.

L'analyse financière montre que les activités ciblées sont saines. L'analyse économique montre également que le Projet est économiquement viable. Compte tenu des hypothèses actuelles, le taux de rentabilité économique (TRIE) pour l'ensemble du projet est de 17,19 % et la valeur actualisée nette (VAN) est de 31,72 millions d'USD.

Le niveau de risque du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de **moyen**.

Grace au cofinancement du Fonds d'Adaptation, le Projet vise à diminuer les impacts environnementaux de l'agriculture, en ciblant des pratiques plus efficaces et durables (conservation de l'eau et des sols, utilisation raisonnée des intrants, agro-écologie). Aucun site pré-identifié d'intervention du Projet n'est localisé à l'intérieur ou à proximité ni d'aires protégées ni de zones humides. Les sites aménagés ne dépassent pas 100 ha d'un seul tenant. Les pistes rurales qui seront réhabilitées ne formeront pas de tronçons de plus de 10 km. Globalement, les mesures d'atténuation permettront d'atténuer les conséquences. D'un point de vue environnemental et social, le Projet sera classé en catégorie B.

Le Projet permet d'envisager une réduction des émissions de CO₂ (par réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (par la maîtrise de l'eau dans les bas-fonds) et une accumulation de carbone dans les sols (par l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés) et dans les zones forestières protégées et régénérées sur les terres de plateaux (gestion durable des forêts communautaires, agroforesterie associant arbres fruitiers et cultures annuelles). Le Projet est en première ligne pour anticiper les risques climatiques. Par conséquent il est proposé un classement de risque climatique **modéré**.

La durabilité des investissements est prise en compte dès la conception du Projet en s'appuyant sur des interventions identifiées de manière participative par les acteurs économiques et les services techniques régionaux (agriculture, environnement, commerce), qui seront directement impliqués tout au long de la mise en oeuvre afin que les bénéficiaires soient à même de gérer durablement les aménagements. Les appuis aux jeunes agropreneurs, aux femmes, aux personnes en situation de handicap et aux migrants retournés, individuels ou organisés en OPA, seront faits sur la base de plans d'affaires afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement sur les marchés hebdomadaires, notamment grâce aux cantines nutritionnelles et aux clubs d'écoute des femmes. Les pistes agricoles seront identifiées avec les autorités qui en co-assureront la maintenance en inscrivant les budgets nécessaires dans leur planification annuelle. Les infrastructures économiques

(marchés) seront gérées par des dispositifs juridiquement reconnus impliquant les opérateurs économiques et qui en garantiront l'accès public et la maintenance. Enfin, le renforcement de l'intégration des marchés de demi-gros au sein des corridors commerciaux sous-régionaux consolidera et stabilisera la position clé de la Guinée Bissau dans les échanges de produits agricoles.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'engagement du FIDA

a. Contexte national

1. **Le contexte politique.** La Guinée-Bissau est considéré comme un pays très fragile. Depuis son indépendance en 1974, cette ancienne colonie portugaise a connu quatre coups d'état (le dernier en 2012) et seize autres tentatives présumées³. Les dernières élections (parlementaires) ont eu lieu en mars 2019. Le projet bénéficiera du Programme spécial du FIDA en faveur des pays présentant des situations de fragilité, fondé sur a) la gestion des risques et la résilience, b) une attention soutenue aux causes profondes de la fragilité (dans les limites du mandat et de l'avantage relatif du FIDA), c) la prise en compte des questions d'égalité des sexes et leur ciblage, d) le renforcement institutionnel afin de promouvoir la confiance et la cohésion sociale, e) des ressources, instruments et approches flexibles et adaptés aux besoins, f) des partenariats stratégiques et complémentaires, g) la mesure des résultats et les enseignements tirés.

2. **Contexte économique.** La Guinée-Bissau est l'un des pays les moins avancés du monde et son PIB par habitant s'élevait à 723,34 USD⁴ en 2017. La croissance économique est positive, autour de 4% en 2018, mais pas assez forte pour permettre une réduction sensible de la pauvreté. En 2017, la croissance a été principalement tirée par l'agriculture vivrière (en hausse de 8% contre 5,6% en 2016) et le secteur de la pêche (en hausse de 9,5% contre 9% en 2016).

3. **Pauvreté**^{5 6}. Au niveau national, le taux de pauvreté absolue⁷ est de 69,3%. Le taux en dehors de la capitale atteint 75,6%. Les taux de pauvreté absolue sont les plus élevés dans les régions de Gabú (83,5%) et de Cacheu (80,5%). Sur les 39 districts que compte le pays, 22 districts ont un taux de pauvreté supérieur à 80% et sont situés dans des zones rurales.

4. **Caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres**⁸. Il existe une forte corrélation entre le niveau de pauvreté et la taille des ménages. Les chefs de famille vivant dans l'extrême pauvreté sont généralement analphabètes. Dans ces ménages, il y a souvent au moins un enfant en âge scolaire qui n'est pas scolarisé. Les ménages en situation d'extrême pauvreté n'ont guère accès aux services de base et vivent dans des communautés isolées a) des marchés (au moins une heure de marche pour la moitié des personnes en situation d'extrême pauvreté), b) des centres de santé et des écoles, alors que c) 95% d'entre eux ont un accès irrégulier à l'électricité et 50% à l'eau potable. Une proportion de 90% des personnes en situation d'extrême pauvreté travaille dans l'agriculture. Il existe une forte corrélation entre l'extrême pauvreté et la malnutrition, l'incidence des maladies et les conditions de logement moins favorables.

5. **Sécurité alimentaire, agriculture familiale et développement rural.** L'agriculture familiale, pilier de l'économie nationale, est dominée par deux cultures: le riz et la noix de cajou. Des réseaux de transport médiocres et une logistique inadéquate, ainsi que les tracasseries et harcèlements (formels et informels) entravent l'accès des produits agricoles aux marchés locaux et urbains en augmentant les coûts et les temps de transport. La Guinée Bissau repose sur un réseau routier classé d'un linéaire d'environ 2 775 km, incluant 770 km (27,5 %) de routes revêtues. Les routes sont en général fortement dégradées avec environ 75 % du réseau routier en mauvais état de conservation. Dans la zone d'intervention du Projet, les zones de production agricoles sont très enclavées. Des pistes sommaires reliant les différentes localités (villages), et chefs-lieux de secteurs

³ Des élections démocratiques ont certes eu lieu en 2014, mais sept premiers ministres se sont succédé en Guinée-Bissau depuis 2015.

⁴ Banque mondiale, 2017.

⁵ Banque mondiale, 2016: Guinea-Bissau – Turning Challenges into Opportunities for Poverty Reduction and Inclusive Growth: Systematic Country Diagnostics.

⁶ Instituto Nacional de Estatística, 2015: Guiné-Bissau em Números 2015.

⁷ 2 USD par personne et par jour (seuil national de pauvreté absolue).

⁸ Banque mondiale, 2016: Guinea-Bissau – Turning Challenges into Opportunities for Poverty Reduction and Inclusive Growth: Systematic Country Diagnostics.

et sous-secteurs administratifs sont en très mauvais état surtout lors de la saison pluvieuse. Des tronçons de pistes rurales ont été récemment aménagés sur financement de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale mais ces interventions restent insuffisantes.

6. **Commerce transfrontalier de la production agricole et intégration régionale.** La Guinée-Bissau est membre de la CEDEAO et de l'UEMOA et s'est engagée à éliminer les barrières commerciales régionales. Les activités au cœur du Projet visant à favoriser le commerce faciliteront a) une meilleure intégration dans ces institutions d'intégration sous-régionales, et b) une participation plus active aux marchés sous-régionaux et continentaux.

7. **Stratégies et politiques nationales.** Le gouvernement de Guinée-Bissau met fortement l'accent sur le développement agricole en tant que moteur de la croissance économique générale du pays. En particulier dans le Plan national de développement (Terra Ranka 2015-2025) et dans le Plan national d'investissement agricole (2017)⁹, la première priorité est la diversification des produits agricoles destinée à mettre fin à la monoculture actuelle et aux risques sociaux, économiques et environnementaux qui en découlent. Cette stratégie est détaillée dans la CSN adoptée par le Gouvernement de Guinée Bissau et le FIDA en mars 2019¹⁰

8. Il n'existe pas en Guinée Bissau de cartographie des interventions des PTF dans le domaine agricole. Le FIDA, en sa qualité de leader du groupe de travail des PTF intervenant dans le secteur agricole, va prendre une initiative en ce sens. D'ors et déjà, le Projet REDE a été formulé en parallèle avec l'AfDB et en étroite collaboration avec les autres bailleurs multilatéraux investissant dans le pays (Union européenne, PNUD, PAM, FAO) avec l'identification de synergies et de collaboration, cce qui constitue aussi un des objectifs du groupe de travail agriculture.

b. Aspects particuliers relatifs aux priorités transversales du FIDA 11

9. **Changement climatique et environnement.** Le climat de la Guinée Bissau est de type tropical humide caractérisé par l'alternance d'une saison pluvieuse, avec l'influence de la mousson, et d'une saison sèche, régie par l'harmattan. Il existe trois zones de précipitations : la zone Sud (Tombali, Quinara et Bolama-Bijagós) avec plus de 2 000 mm/an, la zone Nord-Ouest (Bissau, Biombo, Cacheu et Oio) variant de 1 400 à 1 800 mm/an, et la zone Est (Bafata et Gabu) variant de 1300 mm à 1 500 mm/an.

10. La Guinée Bissau est considérée comme l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique au monde. Les projections climatiques à l'horizon 2100¹¹ montrent une diminution de la pluviométrie de 11,7% et une augmentation des températures de 2%. L'élévation du niveau de la mer variera entre 0,4 m (scénario de faible émission, RCP2.6) et 0,7m (scénario de forte émission, RCP8.5) en 2100. Pour l'horizon 2050, tous les modèles prévoient une augmentation de la température moyenne de l'ordre de 1,95°C à 1,77°C, comparée à la moyenne de 1961-1990. Les principaux impacts des changements climatiques sur le secteur agricole¹² sont une variabilité accrue des précipitations en termes de volume, d'intensité et de répartition temporelle, une augmentation des températures moyennes et une élévation du niveau de la mer. Les régions du nord et de l'est, où interviendra le Projet, ont un climat plus sec de type sahélien et risquent d'être plus affectées par la réduction des pluies et la recrudescence des épisodes de sécheresses.

11. Malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires nationaux et internationaux pour protéger la biodiversité et l'environnement, les conditions environnementales des zones de production agricoles (bas-fonds et terres de plateaux) sont négativement affectées par des activités préjudiciables comme l'agriculture itinérante, l'expansion anarchique des plantations d'anacardiens, la dégradation et la disparition progressive des habitats forestiers qui réduisent les capacités d'infiltration des sols.

⁹ Le PNIA n'était pas encore public lors de la formulation.

¹⁰ Le cadre institutionnel du Proejt est inséré dans le Manuel de mise en œuvre (annexe 8)

¹¹ Selon les communications nationales de la Guinée Bissau sur les Changements Climatiques.

¹² 3^e communication de la Guinée Bissau sur les changements climatiques, 2018.

12. La valorisation et la gestion durable des ressources hydriques au niveau des zones de bas-fond dépendent en grande partie des modes de gestion et d'aménagement des terres de plateaux limitrophes où il s'avère nécessaire de préserver le couvert végétal, de protéger les sources et les cours d'eau et d'atténuer les phénomènes d'érosion (pour freiner l'ensablement des bas-fonds propices à la riziculture et au maraichage) et de dégradation des sols (s'illustrant notamment par des phénomènes d'acidification et de salinisation des sols)¹³. La diversification des productions agricoles constitue une stratégie importante pour améliorer les conditions de vie des populations rurales et pour les rendre moins vulnérables aux aléas climatiques.

13. **Autonomisation des femmes / égalité de genre.** Les femmes représentent 51% de la population, et plus de 55% des producteurs ruraux. Elles sont très présentes dans la production agricole des zones de bas-fonds (presque exclusivement) et des plateaux (majoritairement) et impliquées dans des activités complémentaires génératrices de revenus. Elles sont très actives sur les marchés hebdomadaires de détail, où elles vendent des produits agricoles et sylvicoles.

14. Il existe une tradition de formation d'associations dans les 4 régions, où sont recensés de nombreux groupements et associations de femmes, au sein desquels se détachent quelques personnalités ayant une forte influence et une légitimité de représentation. Bien que la plupart des opérations économiques soient dominées par les femmes, l'influence des hommes est encore forte dans les instances dirigeantes des groupements féminins, à cause de normes socioculturelles et d'une faible scolarisation des filles générant l'analphabétisme de beaucoup de femmes. En termes de droit foncier et d'héritage, les femmes sont souvent exclues, bien que des expériences encourageantes de concession de terres officiellement reconnue au niveau de l'administration locale, au profit de groupements féminins, soient soutenues par des ONG ou des projets (PADES financé par le FIDA).

15. Le Projet REDE bâtira sur l'expérience de plusieurs ONG locales qui soutiennent les activités économiques des femmes comme gage de développement socio-économique du ménage (alimentation, santé, éducation) et de la place de la femme dans la communauté : périmètres maraichers en bas-fonds, micro-entreprises rurales connexes au marchés, entrepreneuriat social de transformation de farines infantiles.

16. **Inclusion et emploi des jeunes.** Plus de 55% de la population est âgée de 15 à 35 ans. Le taux brut de scolarisation est passé de 57% en 2003 à 67% en 2010. Si l'émigration juvénile progresse, dûe aux opportunités économiques limitées et à la place encore restreinte des jeunes dans les prises de décision au sein des familles et des communautés, les régions rurales demeurent à prédominance jeunes. La Politique Nationale de la Jeunesse constitue un cadre de référence inclusif à partir duquel les efforts doivent être combinés pour œuvrer à une insertion harmonieuse des jeunes dans la société rurale qui passeront par l'intégration socio-économique, la mobilisation active et la participation à la prise de décision des jeunes. Le Projet investira dans ce potentiel de transformation de la société rurale, notamment par des formations professionnalisantes accompagnant les jeunes dans le petit entrepreneuriat, l'agrobusiness et la modernisation des systèmes de production agricole.

17. **Personnes en situation de handicap.** Les personnes en situation de handicap bénéficient généralement de la solidarité de leurs familles et communautés, mais sont rarement intégrées dans la production et dans le marché de travail. Si la pauvreté, la violence et les maladies touchent plus les personnes en situation de handicap, depuis quelques années, un travail d'information mené par des associations de défense des droits des personnes en situation de handicap, contribue à un changement de comportement dans les zones d'intervention du Projet, vers plus d'inclusion civique, économique et politique de ce groupe-cible dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Le Projet, en s'appuyant sur ces organisations veillera à ce que toutes les interventions bénéficient aux personnes en situation de handicap.

¹³ PANA 2006 et 3^e communication sur les changements climatiques 2018

18. **Alimentation et nutrition.** Alors que le taux moyen national d'insécurité nutritionnelle est de 15,5%, les régions de l'Est et du Nord présentent des niveaux plus élevés¹⁴: 21,9% à Gabú, 17,6% à Oio, 16,1% à Cacheu et 15,6% à Bafata. Les régions méridionales de Quinara et de Tombali, où le FIDA est depuis longtemps la seule institution active dans le développement rural, ont des taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle inférieurs à la moyenne nationale. Cela est dû, en partie, aux **interventions du FIDA axées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui ont contribué à améliorer la situation.**

19. La **prévalence de la malnutrition chronique** a progressivement diminué au cours des dernières décennies, notamment en ce qui concerne les retards de croissance, qui sont passés de 40,9% en 2006 à 27,6% en 2014 (MICS, 2014). Cependant, les ménages ruraux sont incapables de compléter et de diversifier leur alimentation, qui repose principalement sur le riz, ce qui entraîne des carences élevées en micronutriments (fer, vitamine A, zinc) (UNICEF, 2014). Les régions d'Oio et de Cacheu, qui font partie de la zone d'intervention du Projet, ont le niveau le plus bas de fréquence de consommation et de diversité alimentaire (Programme alimentaire mondial, 2016).

20. Compte tenu de sa biodiversité, la Guinée-Bissau pourrait offrir une alimentation saine et nutritive à base de produits locaux. Ce n'est actuellement pas possible en raison de la préférence accordée à la monoculture de cajou et de l'accès difficile à la transformation, au stockage et à la commercialisation des produits agricoles (PAM, 2016). L'amélioration nutritionnelle est limitée par le poids des traditions, des tabous culturels et des normes sociales, qui laissent peu d'espace de décision aux femmes alors qu'elles doivent assumer l'éducation, l'alimentation et la santé infantile au sein de la famille.

c. Justification de l'engagement du FIDA

21. Sur la base du contexte national et des aspects relatifs aux priorités transversales du FIDA, le Projet vise à améliorer: i) la productivité agricole de l'agriculture familiale, trop dominée par la noix de cajou exportée; ii) la vulnérabilité aux changements climatiques; iii) la disponibilité de surfaces potentiellement productives non aménagées, iv) de mauvais réseaux de transport et une logistique inadéquate entravant les échanges commerciaux intérieurs et extérieurs; v) la position économique des femmes et des jeunes ruraux; vi) la sécurité alimentaire et nutritionnelle trop dépendante d'une alimentation carencée et basée sur le riz importé.

22. **L'avantage comparatif du FIDA** réside en son expérience en matière de diversification de l'agriculture familiale par rapport à la monoculture actuelle. Le FIDA possède également une vaste expérience dans le développement de liens entre la production agricole, les infrastructures rurales et les marchés (voir ProDAF au Niger). Outre l'attention qu'il porte aux populations rurales les plus vulnérables, le FIDA a démontré sa capacité d'intégrer les questions de nutrition, d'égalité des sexes, de jeunesse et de climat dans toutes les composantes et activités de ses projets.

23. Le FIDA peut s'appuyer sur une mise à l'échelle des acquis des projets précédents et notamment du PADES à deux ans de sa clôture en terme d'approche sociale, de gestion de projet (taux de mise en oeuvre du PTBA: 95%) et notamment de gestion financière (taux de décaissement 99%).

24. Le FIDA recommande d'appuyer des projets et des activités simples à mettre en oeuvre pour les opérations dans des contextes fragiles. L'interconnexion des thématiques se fait au niveau local et les activités planifiées dans le cadre du Projet s'articuleront en composantes et sous-composantes faciles à mettre en oeuvre par des partenaires expérimentés dans une logique de faire-faire. Durant les 24 premiers mois du Projet, des assistances techniques ad hoc, internationale et nationale, seront mobilisées pour accélérer et accompagner la mise en oeuvre du Projet. Enfin, le FIDA est, en Guinée-Bissau, le chef de file du groupe thématique des bailleurs de fonds intervenant dans l'agriculture, lui permettant d'influencer les politiques nationales tout en contribuant à la coordination des investissements agricoles dans le Pays.

¹⁴ PAM (2017): Enquête de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Guinée-Bissau.

B. Leçons apprises

25. Le Projet s'appuiera sur les pratiques exemplaires enregistrées dans la mise en œuvre du PADES, notamment la forte implication des communautés et des autorités dans la gestion et l'entretien des infrastructures, les techniques agricoles hautement productives et résilientes face au changement climatique, les expériences en coordination et gestion de Projet notamment les aspects administratifs et financiers. Aussi, REDE capitalisera les expériences d'autres partenaires techniques et financiers ainsi que les connaissances acquises du FIDA dans des projets similaires (ex. ProDAF et PASADEM au Niger ainsi que les expériences de l'organisation paysanne MVIWATA en Tanzanie sur financement de l'AFD et de l'Union Européenne).

26. **La nutrition**¹⁵. La faible diversité alimentaire et l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et des ménages peuvent être atténués en améliorant i) l'accès physique aux produits par l'augmentation de la production et l'amélioration des pistes facilitant l'accès aux marchés; ii) l'amélioration des capacités de stockage et de transformation des produits périssables (PAM 2016); iii) l'augmentation des revenus permettant aux ménages de diversifier le panier alimentaire et favoriser l'accès aux services de santé; iv) la préparation des repas et les conditions sanitaires; v) la production et la disponibilité de farine fortifiée locale de complément pour les jeunes enfants (6-23 mois) sur les marchés. En collaboration avec le PAM, qui a une expérience consolidée dans ce domaine en Guinée-Bissau, le Projet facilitera l'approvisionnement des cantines scolaires en produits agricoles locaux de qualité par des producteurs organisés .

27. **L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.** Les activités de renforcement des capacités, de leadership, de formation professionnelle, d'alphabétisation, d'amélioration de l'accès à la terre, d'accès au crédit, de gestion des revenus, de transformation et de commercialisation des aliments sont essentielles pour permettre aux femmes d'être les agents du changement dans leur famille et leur communauté. Ces activités seront intégrées au Projet.

28. **La mise en œuvre.** En raison de faiblesses des capacités locales, une forte assistance technique sera prévue, en particulier au cours des 24 premiers mois de mise en œuvre. Cette approche a enregistré de très grands succès dans le PADES. Pour les travaux de génie civil, il a été essentiel pour le PADES de commencer par l'ingénierie sociale afin d'aider à assurer la durabilité des investissements. La phase de démarrage est d'une importance cruciale. Le financement de la période de pré-démarrage devrait couvrir les dépenses initiales (par exemple, le recrutement de l'UGP, les logiciels de comptabilité ou l'équipement logistique). L'instrument d'accélération de la mise en œuvre (FIPS) du FIDA sera utilisé.

29. Le **Système de suivi-évaluation** des projets FIDA a démontré sa validité par sa simplicité en fournissant des informations utiles, fiables et en temps opportun sur les progrès physiques et financiers permettant des prises de décision utiles à la conduite du Projet. Le système SMRO effectuera des études de références plus simples répondant à l'analyse des effets et laissera l'étude d'impact au FIDA (RIA). Des échanges de connaissances avec d'autres projets de la sous-région ayant des similarités (pays lusophones, contextes similaires) seront effectuées.

¹⁵ Enseignements tirés des expériences suivantes: Politique nationale de nutrition (Ministère de la santé, 2010-2025), Plan stratégique de nutrition (Ministère de la santé et UNICEF, 2016-2020), initiative Renforcer la nutrition en Guinée-Bissau, Budget Pen (Banque mondiale, Réseau SUN, Ministère de la santé, UNICEF) et Projet FIRKIDJA (UE, AFD, KAFO, ESSOR).

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

30. **L'objectif global du projet** est d'augmenter durablement les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux de l'est et du nord de la Guinée-Bissau.

31. **L'objectif de développement** est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabù et Oio, tout en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et l'intégration dans les corridors commerciaux sous-régionaux.

32. **Ciblage des bénéficiaires** : Le ciblage de l'intervention se fera en deux étapes : (a) ciblage géographique et (b) auto ciblage des bénéficiaires. Une fois établies les zones d'intervention par ciblage géographique selon les critères retenus (voir paragraphe suivant) , le ciblage socioéconomique des ménages les plus vulnérables sera effectué avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap et aux migrants retournés. Les bénéficiaires seront sélectionnés de deux façons : (i) le ciblage des agriculteurs sur les périmètres agricoles; (ii) l'auto-ciblage des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et des migrants retournés pour l'appui au micro-entrepreneuriat rural.

33. **Ciblage géographique**. La zone d'intervention couvre les quatre régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio telle qu'identifiées dans la note conceptuelle. Les régions d'intervention ont été sélectionnées sur la base: (i) des taux de pauvreté, (ii) de la densité de la population, (iii) de la prévalence des ménages en insécurité alimentaire, (iv) du potentiel de production et (v) des opportunités de marchés.

34. Ces quatre régions sont les plus pauvres avec respectivement des taux de pauvreté absolue de 84%, 81%, 76% et 73% pour un taux de pauvreté national de 69,3% (Banque Mondiale (2016)¹⁶. L'analyse de l'insécurité alimentaire du pays (PAM, 2017)¹⁷ confirme que les ménages de ces régions sont les plus vulnérables.

35. Les zones de production des bas-fonds et bassins versants autour des localités dont les marchés hebdomadaires sont les plus importants¹⁸ constitueront la zone d'intervention. Ces régions abritent les trois plus grands marchés transfrontaliers de Guinée-Bissau (Pitche, São Domingos, Cambadju) dont le dynamisme commercial permettra aux bénéficiaires de tirer un meilleur profit de l'intervention du FIDA¹⁹.

36. Ces régions sont aussi les plus vastes (71% de la superficie nationale) et les plus peuplées (55% de la population) soit 900 000 personnes²⁰. 80% sont des ménages ruraux, soit 700 000 personnes. Compte tenu du grand nombre d'investissements et d'activités qui sera réalisé par le Projet sur tout le territoire régional (infrastructures, routes, marchés, terres agricoles, soutien à la microentreprise et à l'entrepreneuriat, formation, activités visant à modifier les comportements, etc.), on estime que l'intervention du Projet pourrait toucher 50% de la population des secteurs administratifs ciblés²¹ et 20% de la population dans les secteurs administratifs voisins de la même région²². On estime ainsi que l'intervention du Projet pourrait atteindre 26 000 ménages, soit 287 000 personnes étant donné que la taille moyenne des ménages pauvres est de 11 membres (Banque Mondiale, 2016). (voir tableau récapitulatif et cartes en annexe 12)

¹⁶ Guinea-Bissau—Turning Challenges into Opportunities for Poverty Reduction and Inclusive Growth: Systematic Country Diagnostic

¹⁷ Enquête de Suivi de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition en Guinée Bissau

¹⁸ Bula et São Domingos en région de Cacheu, Bissora et Mansaba en région d'Oio, Bambadinca et Contuboel en région de Bafatá, Sonaco et Pitche en région de Gabù

¹⁹ Les sites d'intervention préidentifiés ont été géolocalisés et cartographiés (voir carte en annexe 8) Ils seront validés lors de la phase de planification participative. Des suivis par drone avec application SIG permettront d'avoir le visual effectif avant-pendant-après des sites sachant que ce système sera lié au système de suivi-évaluation.

²⁰ Instituto Nacional de Estatística (2015): Guine-Bissau em Numeros 2015 ; Instituto Nacional de Estatística et AFRISTAT (2013): projections démographiques en Guinée Bissau (2009-2030).

²¹ un secteur est la division administrative immédiate des régions. Le Projet interviendra sur 10 secteurs des 4 régions.

²² Ces taux sont établis sur la base des zones impactées par les marchés de produits agricoles définies par un rayon de 30 km autour de ces marchés.

37. **Ciblage des agriculteurs sur les périmètres agricoles:** les personnes travaillant sur les terres de bas-fonds et plateaux sont tous caractérisées par la pauvreté et constitueront tous la population potentiellement bénéficiaires. Les partenaires de mise en œuvre soutiendront tous les ménages d'agriculteurs sur les terres agricoles aménagées dont l'adhésion sera nécessaire notamment pour la constitution des associations d'usagers de l'eau impliquant tous les usagers du périmètre. Parmi les bénéficiaires, les migrants revenant en Guinée-Bissau seront pris en compte et le Projet contribuera à leur inclusion. Concernant les bénéficiaires des aménagements, des critères techniques sont précisés dans la description des composantes. Une matrice multicritère sert de base de sélection des sites à aménager comme détaillé dans la sous-composante 1.2.

38. **Auto-ciblage :** Le Projet accordera une attention particulière aux femmes à travers le rehaussement de leur savoir et savoir-faire en micro-entrepreneuriat rural et à travers une alphabétisation fonctionnelle adaptée à leurs activités financées par le Projet. Les jeunes constituent un autre groupe-cible important et le Projet les appuiera dans leurs initiatives entrepreneuriales par un accompagnement et un financement adaptés. Les appuis aux jeunes « agropreneurs » (200 jeunes dont 90 hommes, 90 femmes et 20 binômes en situation de handicap) et l'accompagnement de microentreprises rurales (1 000 initiatives d'environ 10 membres chacune) seront auto-ciblés.

39. Concernant les personnes migrantes, le partenariat avec l'Organisations des Migrations internationales est en place afin que les échanges et les interactions soient systématisés²³. L'un des partenaires de mise en œuvre identifié, le GRDR, a bâti une forte expérience sur l'accompagnement de migrants dans la réinsertion économique. Cette approche s'appuie sur l'établissement de liens d'affaires entre migrants et des entreprises établies (mentor, échanges de pair à pair) et elle sera partagée lors des réunions de coordination des partenaires de mise en œuvre.

40. Les partenaires de mise en œuvre seront responsables de diffuser l'information pour faire connaître les programmes d'appui aux jeunes, aux femmes et aux binômes en situation de handicap qui pourront présenter leur candidature (« auto-ciblage »).

41. La sélection finale sera basée sur des caractéristiques de pauvreté: (i) grand nombre d'enfants, (ii) taux élevé de femmes analphabètes, de malnutrition et d'insécurité alimentaire, (iii) pas d'accès à l'électricité, l'eau potable, ou l'assainissement, (iv) faible taux de scolarisation des enfants et mauvaises conditions de logement.

42. En résumé, le Projet ciblera environ **26 000 ménages** et parmi ceux-ci, 3% comprennent des personnes en situation de handicap et 3% des jeunes migrants retournés, ces ménages représentent **287 000 personnes** dont au moins 50% de femmes et au moins 30% de jeunes (voir carte de répartition en annexe 12).

D. Composantes / effets et activités

43. **Durée et composantes du projet:** Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans (2020-2025) et s'organise autour de deux composantes techniques et d'une troisième composante administrative: Composante 1 - Diversification des agricultures familiales, Composante 2 - Intégration des marchés et entrepreneuriat rural, Composante 3 - Coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation, gestion des saviors et appui institutionnel.

44. **Approche d'intervention:** L'approche territoriale intégrée repose sur une continuité territoriale d'interventions en amont et en aval de la diversification agricole en consultation avec les acteurs organisés. Les investissements structurants (terres de plateaux et de bas-fonds irrigables au sein d'un même sous bassin versant, infrastructures économiques) sont accompagnés d'un appui technique (vulgarisation agricole) et d'une ingénierie sociale (organisationnelle et conseil de gestion) pour permettre aux acteurs organisés l'utilisation rentable de leurs infrastructures économiques. Les infrastructures publiques (pistes rurales, marchés hebdomadaires et de demi-gros) sont réhabilitées pour relier des zones de production aux centres de commercialisation au sein

²³ Le FIDA en Guinée Bissau est un membre actif du réseau des Nations Unis sur les migrations ce qui représente une opportunité d'échanges et de collaborations.

de corridor commerciaux et en accord avec les autorités qui en assureront la maintenance. L'approche repose sur le faire-faire avec des partenaires de mise en œuvre identifiés pour leur implantation et leur expériences respectives.

45. Résultats attendus : 80% producteurs/trices ont augmenté leurs revenus d'au moins 30%, 14 000 ha de terres de plateaux et 3 500 ha en bas fonds sont mis en culture diversifiées dont les rendements sont améliorés de 30%, 50% ménages ont amélioré leur sécurité nutritionnelle, 175 km de pistes rurales sont réhabilitées, 3 marchés de demi-gros, 5 marchés hebdomadaires et deux centres de collecte existants sont mis à niveau pour permettre une augmentation de 30% de la commercialisation des productions agricoles ayant des débouchés porteurs (maraichage, riziculture, manioc, arachide, ...), 1 200 micro entreprises rurales (MER), dont 30 % à haute valeur nutritionnelle, principalement conduites par des coopératives, des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des migrants retournés, sont appuyées dans les filières agricoles et leurs activités connexes pour améliorer les revenus et leurs capacités de résilience.

Composante 1 : Diversification des agricultures familiales

46. Cette composante s'articule autour de 3 sous-composantes visant à rétablir les capacités des agricultures familiales par la diversification des systèmes de productions. La première sous-composante traite des interventions en zone de plateaux. La seconde sous-composante décrit les interventions en zones de bas-fonds en aval des zones de plateaux. Ces deux zones seront nécessairement contiguës au sein d'un même sous-bassin versant. Enfin la troisième sous-composante expose les activités qui garantiront que les interventions soient inclusives (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, migrants retournés) et que les changements induits concourent à l'amélioration de la nutrition des ménages.

Sous-composante 1.1: Gestion durable de l'agriculture sur les terres de plateau

47. La sous-composante s'articule selon deux volets dont la première repose sur une ingénierie sociale visant à planifier les aménagements et à poser les bases de l'émergence des associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles. Le second volet concerne les améliorations techniques des systèmes de productions et de gestion des ressources naturelles.

Volet 1.1.1: Elaboration participative de plans simplifiés d'aménagement

48. Sur chaque site identifié, un plan local d'aménagement et de gestion durable des terres de plateaux et des bas-fonds adjacents sera élaboré de manière participative soit 47 au total couvrant une surface totale d'intervention de 14 000 ha pour 3 500 ha de bas-fonds aménagés soit un ratio de 1:4. Sur cette base, les options de bonnes pratiques agricoles (gestion de l'eau, gestion de la fertilité des sols, agroforesterie, protection des forêts, etc.) et de gestion durable des ressources naturelles seront identifiées. Les techniciens des ONG et des OP²⁴ responsables de la mise en œuvre de cette sous-composante seront formés à l'élaboration participative des plans simplifiés d'aménagement. Ce processus lancera la création d'Associations d'Usagers de l'Eau et des Ressources Naturelles (AUE-RN) sur chacun des 47 sites d'intervention du Projet.

Volet 1.1.2: Promotion de bonnes pratiques agricoles et de gestion durable des ressources naturelles

49. i) Renforcement de l'appui conseil technique de pair-à-pair sur des méthodes de production agricole agro-résilientes par l'animation de champs écoles paysans (CEP): 1/ Vergers d'anacardiens et cultures annuelles en interlignes; 2/ Vergers d'arbres fruitiers et cultures annuelles en interlignes; 3/ Cultures annuelles et agroforesterie dans les champs sur plateau; 4/ Cultures annuelles et agroforesterie dans les jardins de case. La diversification des systèmes de culture sera testée intégrant les associations de cultures vivrières (céréales / légumineuses / tubercules), les associations cultures pérennes / vivrières (fruitières / céréale / tubercules) les rotations culturales (alternance de cultures annuelles ou bisannuelles), et la couverture et protection du sol (plants de couverture, paillage,). Des CEP de première génération (CEP1) seront mis en place sur le terrain

²⁴ Le ROPPA possède une expérience sous-régionale en matière d'AUE qui sera mise à profit en soutenant l'implication de la plateforme des OP en Guinée Bissau, membre du ROPPA.

des producteurs et productrices sélectionnés. La moitié des membres (10 par CEP1) sera formée pour devenir agriculteurs/trices pilotes et conduire des CEP de seconde génération (CEP2) qui seront installés chez chacun d'eux pour toucher une dizaine de producteurs. Un CEP1 formera ainsi 120 bénéficiaires en cascade. Les intrants adaptés aux contextes locaux et aux défis liés au changement climatique seront fournis : utilisation de semences améliorées (variétés résistantes à la sécheresse), outils et équipement, utilisation raisonnée des intrants chimiques. Dans la logique du faire-faire, le dispositif de CEP sera animé par les ONG de mise en œuvre en partenariat avec les organisations paysannes avec un contrôle qualité des Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) (contrats pluri-annuels annuellement évalués sur les performances) ;

50. ii) La mise en œuvre des 47 plans d'aménagement et gestion durable des terres de plateau accompagnera les producteurs et productrices à travers (a) la création de pépinières de 500 m², équipées d'un forage, d'une pompe solaire, d'une clôture, d'une fosse à compost et d'ombrière en matériel local et gérées par des jeunes formés à la multiplication de plants destinés au développement de l'agroforesterie sur les terres de plateau (anacardiens, agrumes, arbres fruitiers diversifiés, arbres légumineux et palmiers) et (b) la promotion de bonnes pratiques d'agroforesterie sur 11 200 ha) - éclaircissement des vergers d'anacardiens existants avec introduction de cultures annuelles en interlignes ou création de nouveaux vergers (2 100 ha), plantation d'arbres fruitiers avec cultures annuelles en interlignes (700 ha) ; intégration d'arbres légumineux et fruitiers sur les terres de plateau en cultures annuelles (7 000 ha); amélioration des jardins de case (1 400 ha) ;

51. iii) La protection et la régénération des palmeraies qui occupent les bordures entre terres de plateaux et bas-fonds, avec mise en défens d'une bande de protection et plantation de 1 400 ha de palmeraies pour limiter l'ensablement des bas-fonds ;

52. iv) La protection et la gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau (1 400 ha) par la création de comités communautaires de gestion pour définir les règles d'usage, la surveillance communautaire et la valorisation des produits forestiers non ligneux ;

53. v) La communication sur les enjeux environnementaux et climatiques. Ces activités comprennent la production et la dissémination de brochures et de posters, la production de programmes radiophoniques diffusés par les radios communautaires et l'organisation de projection de documentaires vidéo au niveau des communautés suivies de débats et discussions animées par les animateurs.

54. **Modalités de mise en œuvre.** La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.1 sera sous la responsabilité de partenaires expérimentés dans les domaines de l'agriculture durable, la gestion des bassins versants, la gestion participative et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement et disposant de capacités de gestion administrative et financière. Durant la mission de formulation, les partenaires potentiels ont été pré-identifiés dans les 4 régions: UICN (National), KAFO (régions de Oio, Bafatá), AD (régions de Cacheu, Oio) et TINIGUENA (National). Des matrices d'évaluation des capacités de ces partenaires potentiels sont disponibles dans le Manuel de Mise en Œuvre du Projet. Ces ONG travailleront en collaboration avec l'équipe du Projet et les services techniques du Ministère de l'Agriculture qui assureront un contrôle qualité au niveau des 4 régions. Fort de son expérience au niveau sous régional en la matière, le ROPPA, par la mobilisation et le renforcement de sa plateforme nationale et de ses membres au niveau local, appuiera la création et l'organisation des Associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles au niveau des sites d'intervention. Des experts seront mobilisés ponctuellement notamment pour l'inventaire des bonnes pratiques et les actions de formation des techniciens des ONG, du ROPPA et des services techniques du Ministère de l'Agriculture au niveau des 4 régions.

Sous-Composante 1.2 Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds

55. Cette sous-composante vise une gestion plus durable des ressources en eau avec une stratégie de diversification de la production. Les aménagements tous types confondus, porteront sur un total de 3 500 ha dont (i) 2 500 ha en aménagement pluvial avec une maîtrise partielle de l'eau, (ii) 500 ha en aménagement avec maîtrise totale d'eau et (iii) 500 ha en système d'irrigation maraicher. Les interventions porteront en priorité sur la réhabilitation d'anciens périmètres à fort potentiel rizicole mais fortement dégradés et sur des sites maraichers en cours d'exploitation pouvant être

équipés de forages avec pompes solaires de manière à lever les contraintes de pénibilité et de manque d'eau actuel. L'identification des sites a été effectuée sur la base des dynamiques paysannes locales constatées et des leçons apprises des projets antérieurs et/ou en cours notamment les projets de coopération chinoise (Taiwan), le PADES, le PEASA etc. tenant compte des impacts du changement climatique fortement ressentis aux niveau des exploitations. Sur un potentiel de 4 000 ha identifiés dans la Note conceptuelle, 3 500 ha ont été confirmés répartis sur 4 régions, 10 secteurs et 47 sites: (i) Bafata, 1 130 ha (32,3%), Cacheu 550 ha (16%), (ii) Gabu, 1 140 ha (32,5%) et (iv) Oio 680 ha (20%) (voir tableau de synthèse Bas-Fonds et Bassins Versants dans le PIM).

56. La sous-composante permettra (i) d'assurer la disponibilité de la ressource en eau avec des aménagements et des équipements adaptés pour minimiser les risques hydriques sur les cultures causés par le raccourcissement de la saison des pluies ; ii) de sécuriser les sites avec des clôtures grillagées doublées de végétalisation, iii) de lutter contre l'ensablement avec la construction d'ouvrages de protection antiérosifs et de haies vives faisant office de clôture et de brise vent ; (iv) de mettre en place et de renforcer les capacités des associations des usagers de l'eau et des ressources naturelles (AUE/RN) (en lien avec la sous-composante 1.1).

57. **Les critères de sélection des sites.** A partir des sites pré-identifiés lors de la formulation, une sélection définitive sera opérée afin de retenir les sites les plus appropriés pour garantir une mise en valeur effective des investissements. Cette sélection reposera sur des critères suivants:

58. **Pour la parcelle destinées à la riziculture,** (i) l'appréciation des aménagements existants et l'évaluation du savoir-faire des paysans en matière de riziculture, (ii) l'absence et ou la résolution préalable de tout litige foncier, (iii) l'existence d'une dynamique de production vivrière, (iv) l'existence d'une dynamique associative et d'une cohésion sociale apte à pouvoir gérer un investissement de type communautaire; (v) une superficie significative justifiant les investissements envisagés, et une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social avec une disponibilité de main d'œuvre locale.

59. **Pour les parcelles destinées au maraichage:** (i) la disponibilité de l'eau pour l'irrigation; (ii) l'aptitude du sol à la culture maraichère; (iii) la sécurité foncière des bénéficiaires, (iv) une tradition de culture maraichère et une motivation des producteurs/trices (v) l'existence d'une superficie significative justifiant les investissements envisagés et d'une une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social. Les personnes en situation de handicap seront installées avec l'appui du partenaire de mise en oeuvre dans les endroits appropriés.

60. **L'accès au foncier** pour les femmes et les jeunes sera résolu au niveau des familles et des communautés qui émettent des actes de cession qui n'ont pas encore fait l'objet de contestation. Le Projet valorisera l'expérience en la matière conduite par le PADES²⁵.

Volet 1.2.1 : Aménagement hydro-agricoles des zones de bas-fonds

61. Les bas-fonds ciblés pour être aménagés disposent de tous des axes de convergence préférentielle des eaux de surface, des écoulements hypodermiques et des nappes phréatiques. Ces sites ont aussi été identifiés en relation avec les marchés et les réseaux routiers permettant l'écoulement des productions agricoles. Le diagnostic sera affiné lors des études techniques d'avant-projet sommaires (APS) et d'avant-projet détaillé (APD) ainsi que des études environnementales et sociales qui seront réalisées préalablement. Ces études seront conduites parallèlement à l'élaboration des plans locaux de gestion des ressources naturelles des terres de plateaux. Il en découlera des schémas d'aménagement hydro-agricoles des bas-fonds. Le ciblage des sites a été établi sur base de matrices multicritères portant sur (i) Les aspects sociaux et fonciers avec, l'existence d'un potentiel terre et eau avec un début d'exploitation dans un contexte de cohésion sociale (absence de conflits majeurs autour des sites) et de disponibilité de main d'œuvre; (ii) les aspects agro-techniques qui reposent sur la taille des périmètres, la qualité des sols pour les cultures

²⁵ Signature d'un document de cession de l'utilisation de la parcelle par le propriétaire aux bénéficiaires sous couvert de l'administration locale

concernées, les conditions d'accès aux marchés et iii) les aspects de coûts des aménagements par hectare et par bénéficiaire et d'impact sur l'environnement.

62. Les aménagements proposés concernent (i) **l'aménagement en régime pluvial avec maîtrise partielle de l'eau de 2 500 ha**, avec diguettes en terre suivant les courbes de niveau et équipées de pertuis de vidange et parfois de petits déversoirs. Ce système permet de ralentir le ruissellement des eaux, l'épandage des crues et la formation d'une lame d'eau en amont pour le développement de la riziculture. Il permet aussi l'infiltration des eaux et la recharge de la nappe phréatique qui favorisera la régénération naturelle de la flore ; (ii) **L'aménagement avec maîtrise totale de l'eau de 500 ha** permettra une double culture, en irrigué et en pluvial, à l'aide de motopompes adaptées aux capacités locales²⁶.

63. Les prélèvements d'eau dans le système du fleuve Gêba seront raisonnés et ne constitueront pas de menaces pour les écosystèmes locaux. Des aménagements antiérosifs sont prévus au niveau des bassins versants et détaillés au niveau de la sous composante 1.1 pour limiter l'ensablement des bas-fonds (régénération et plantation de 2 100 ha de palmeraies en bordure des bas-fonds, mise en défens d'une bande de protection (60 m de large). Les canaux de ceinture et digues de protection en bordure des bas-fonds sont aussi prévus afin de limiter l'ensablement.

Activité 1.2.2 : Développement de systèmes d'irrigation pour le maraichage

64. Les aménagements prévus permettront le développement du maraichage en saison sèche sur 500 ha, par des systèmes d'irrigation basés sur la valorisation des eaux de surface lorsqu'elles sont disponibles, ou souterraines et mobilisables à coûts acceptables en fonction des sites. Des systèmes d'irrigation avec pompes solaires seront développés dans une logique de promotion des sources d'énergie renouvelable. Le maraichage approvisionne les marchés locaux et régionaux en générant des revenus pour les femmes qui s'y sont massivement impliquées dans la cadre d'interventions antérieures²⁷. Le Projet valorisera les expériences du réseau de professionnels des cultures sèches et irriguées de l'Institut nationale de recherche agricole (INPA).

65. Cet appui visera à: (i) améliorer la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, (ii) réduire la pénibilité de l'exhaure manuelle, (iii) uniformiser le niveau d'eau dans la parcelle, (iii) gagner du temps par rapport à l'utilisation d'arrosoirs. Les périmètres maraîchers seront développés sur des superficies moyennes de 50 ha. La taille des parcelles sera de 1 250 m² par exploitante soit 8 exploitantes par hectare avec un encouragement à la gestion des équipements d'exhaure par petit groupe (2-4 membres). Le système comprendra une source d'énergie, un système d'exhaure, de transport et de transit, un système de distribution et un système d'arrosage à la parcelle. Ces aménagements fonctionneront sous pression et permettront d'éviter le recours aux arrosoirs, pratique très pénible actuellement en cours.

66. Il sera complété d'aménagements collectifs au niveau du périmètre: (i) une clôture de protection en pourtour du périmètre, (ii) des aires de séchage et un premier espace de tri et de conditionnement des produits maraîchers et, (iii) une mini-garderie permettant aux mères passant l'essentiel de leur temps au champ de laisser leurs enfants dans un endroit sécurisé²⁸.

67. L'émergence des Associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles AUE/RN. REDE va participer à l'instauration d'un système plus durable de gestion des ressources hydriques en accompagnant la mise en place d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) au niveau de chacun des secteurs d'intervention. Ces AUE seront constituées et formées à la gestion et l'entretien des aménagements et à la gestion des ressources naturelles pour une meilleure durabilité. Elles joueront un rôle essentiel dans la gestion et la résolution des conflits liés à l'accès à l'eau et aux terres de bas-fonds, à la divagation des animaux par l'établissement de règlement s'imposant à tous les usagers et dont elles auront aussi la charge de le faire respecter. Les mécanismes de gouvernance

²⁶ pour les périmètres situés le long de la vallée du Gêba pour la production de semences de riz amélioré

²⁷ avec l'appui d'ONG comme ADPP en formation et accompagnement dans la mise en place de système d'irrigation avec réseau de distribution pour les jardins maraîchers

²⁸ Ces infrastructures comprendront, un dortoir pour enfants, des sanitaires, une espace pour cuisiner Des kits équipements avec des jeux, des tableaux et des manuels seront fournis.

et de pérennité à instituer font parties des résultants attendus du partenaires mise en œuvre, le ROPPA, qui s'appuiera sur son expérience en matière d'AUE dans la sous-région (Mali, Burkina Faso).

68. **La Contrepartie des bénéficiaires** consistera à la valorisation du foncier²⁹.

69. **Les modalités de mise en œuvre.** Un ingénieur du génie rural ayant une expérience en matière d'aménagements hydroagricoles, sera recruté. Il sera l'interlocuteur des bureaux d'études, PME et partenaires du volet aménagement et travaillera en étroite collaboration avec les DGEDR. Les études techniques seront réalisées par des bureaux d'ingénieurs conseils et les travaux par des PME recrutées sur appel d'offres. Une forte participation des bénéficiaires avec la technique de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) permettra de créer des emplois en milieu rural notamment pour les jeunes. La sélection des bureaux d'études et des entreprises favorisera les meilleures conditions de coûts et de capacités à respecter les délais pour des aménagements durables et de qualité.

70. Le ROPPA se chargera de l'élaboration d'un document de stratégie pour le renforcement et le développement des AUE/RN et s'occupera de l'animation et de l'accompagnement dans leur fonctionnement en partenariat de la DGEDR.

71. La planification de l'aménagement des sites doit leur permettre d'être fonctionnels en début de saison de cultures selon un phasage conçu de manière à ne pas procéder à des aménagements après le premier semestre 2024 (voir tableau de phasage global du Projet en annexe 12) afin que les usagers aient le temps de procéder à la mise en valeur durable des parcelles. Les études techniques doivent démarrer dès que les plans d'aménagement participatifs auront été validés en fin de première année. Les deux dernières années seront consacrées aux réceptions définitives des travaux et à l'accompagnement pour la mise en valeur.

Volet 1.2.3 : Amélioration de la productivité et diversification des cultures de bas-fonds

72. Ce volet vise une utilisation plus durable des ressources en terre et en eau avec une stratégie de diversification des productions. Dans les bas-fonds de type pluvial (*bolanha doce*), les principaux systèmes de culture sont axés sur le riz pluvial ou irrigué³⁰ et les cultures maraîchères.

73. Au fur et à mesure que les sites seront aménagés, les interventions agronomiques de diversification et d'amélioration des itinéraires techniques, en riziculture pluviale et irriguée et en maraichage, seront mis en oeuvre.

74. Le Projet contribuera à l'amélioration de la productivité et de la diversification des cultures de bas-fonds (riz, légumes, patate-douce) à travers par la vulgarisation d'itinéraires techniques d'agriculture raisonnée sur les terres aménagées par le Projet (3 500 ha). Le Projet facilitera l'approvisionnement en semences de qualité résilientes au changement climatique (températures plus élevées, saison des pluies réduite et plus tardive) et les services de mécanisation agricole. Les semences, améliorées ou traditionnelles, seront choisies de manière participative.

75. (i) **La production de semences certifiées de riz à cycle court** (90 à 105 jours) se fera sur 30 ha à partir de l'INPA³¹/ MAF qui sera en charge de produire les semences de pré-base et de base, et de certifier les semences locales de qualité acceptable³², plus résistantes au stress hydrique et aux températures élevées. L'INPA établira des protocoles de coopération technique avec les autres institutions de recherche au niveau national et sous régional (Africa Rice, Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) pour l'accès au matériel génétique de qualité répondant aux caractéristiques pédoclimatiques des zones d'intervention et aux attentes des agriculteurs. Le laboratoire de semences de L'INPA sera aussi équipé pour être plus opérationnel dans le suivi des multiplicateurs et le contrôle de qualité des semences. Les multiplicateurs de semences sont des

²⁹ Voir ces valorisations estimées à 3% dans les coûts du Projet

³⁰ Dans la région de Bafatá, dans la partie amont du rio Geba, l'eau douce permet de cultiver du riz irrigué dans les bas-fonds proches du fleuve.

³¹ Instituto Nacional de Pesquisa Agrária

³² Les semences de qualité acceptable sont des semences dont la qualité est intermédiaire entre les semences certifiées issues du système formel et le système semencier paysan informel. Ce concept a été développé par l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) dans le cadre de la promotion du Système semencier communautaire (CBSS).

agriculteurs locaux avec lesquels l'INPA travaille depuis plusieurs années dans la multiplication de semences de riz, et de nouveaux producteurs (5 / région). Ces multiplicateurs seront en charge de la reproduction, du stockage et de la commercialisation des semences produites. Les multiplicateurs de semences, seront encouragés à former une organisation ou groupement de producteurs artisanaux de semences (GPAS) et à travailler en réseau.

76. (ii) **L'amélioration des itinéraires techniques par les Champs écoles paysan (CEP)** : 3 840 producteurs seront formés, dont plus de 75% de femmes. Un CEP est un champ de la taille d'un champ familial moyen³³ dans lequel se rencontre un groupe de 20 à 25 producteurs tout au long d'une saison de culture. Un total de 32 CEP (dont 16 sur les plateaux et 16 dans les bas-fonds) seront axés sur les quatre systèmes de production agricole familiale identifiés. L'installation des CEP se fera au rythme des aménagements des plateaux et des bas-fonds (cf. tableaux de phasage et de répartition spatiale des CPM en annexe 12)

77. Les CEP seront animés par les techniciens des organisations prestataires de mise en œuvre du Projet³⁴, qui auront un rôle de facilitateur et de conseiller agricole. L'apprentissage sera basé sur la comparaison sur deux à trois saisons de culture des pratiques paysannes en cours et des itinéraires techniques améliorés choisis, décrits dans les manuels et fiches techniques. Pour chaque type de CEP, sera testée une offre d'apprentissage avec une proposition des meilleures pratiques spécifiques au système de culture (riz, maraîchage, vivriers, agroforesterie), comportant les différentes solutions techniques écologiquement durable et localement appropriées, axé sur les modes de production agroécologiques et, de la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD). L'adaptation des modes de production agricoles aux effets du changement climatique sera prise en compte. Tout itinéraire technique sera accompagné d'un suivi économique des coûts impliqués pour établir la marge brute du CEP. Les CEP fonctionneront pendant deux saisons de culture en régime pluvial et trois saisons en irrigué. Chaque dispositif CEP formera 120 producteurs. La moitié des membres des CEP deviendront des facilitateurs qui formeront à leur tour en cascade un CEP2 de 10 membres chacun. Pour la mise en place et la conduite des CEP1 et CEP2, le Projet fournira un kit d'intrants (petit outillage, semences et plants, engrais et produits phytosanitaires, matériel pédagogique pour une utilisation durable et raisonnée). Les intrants inclus dans le kit devront pouvoir être accessibles aux producteurs (physiquement et à un coût abordable) afin qu'ils puissent reproduire dans leurs parcelles les itinéraires suivis dans le CEP.

78. (iii) **Appui aux initiatives de prestation de services de mécanisation** (motoculture) : Le Projet contribuera à réduire la pénibilité des opérations culturales en incitant des initiatives locales de micro-entreprises rurales (MER) de jeunes pour la fourniture de services de mécanisation d'interventions agricoles (labour, semis, désherbage). Ces MER vont augmenter l'offre de services existante mais réduite et combler la pénurie de main d'œuvre en proposant un dispositif compétitif³⁵. Des arrangements entre les MER et les producteurs/trices ou leurs associations feront l'objet de contrats de services négociés qui préciseront les modalités et le calendrier de paiement ainsi que les garanties prises par les MER³⁶. Tant les MER que les producteurs/trices seront appuyés par les partenaires de mise en œuvre (ONG, OP) pour développer des plans d'affaires tenant compte des capacités d'avance et de paiement des uns et des autres³⁷.

79. **Le dispositif de mise en œuvre** reposera sur les mêmes prestataires de services (ONG, OP) impliqués dans la mise en œuvre des activités d'aménagement (voir volet 121) afin de favoriser les équilibres entre les activités au sein des systèmes de production. Des termes de références seront développés et joints à l'appel à manifestation d'intérêt. Les semences de base seront produites par l'Institut National de Recherche Agricole du Ministère du Développement Rural et Agricole

³³ Riz pluvial/irrigué sur 1 ha, maraîchage sur 0,125 ha et cultures de plateau (kamapada/lugar) sur 1,5 ha.

³⁴ Les organisations prestataires disposeront de techniciens formés à l'approche CEP sur base de l'approche largement développée dans la documentation de la FAO sur les CEP. <http://www.fao.org/3/a-i3948f.pdf>

³⁵ Les prix actuels pratiqués par les groupes de travail manuel au moment des labours varient de 15 000 à 20 000 XOF par jour de 5 heures en comparaison avec les coûts de location d'un tracteur de 10 000 XOF par heure.

³⁶ Ce dispositif est préféré au recours au crédit d'IF du au manque d'IF en milieu rural

³⁷ Les MER concernées bénéficiant d'une prime d'installation, leur plan d'affaire devra prendre en compte une avance de services à leur clientèle potentielle pour un paiement différé après récolte lorsqu'elle redevient solvable.

(INPA/MAF) et les semences certifiées par les paysans semenciers (multiplicateurs de semences) encadrés par l'INPA. Pour la mécanisation, le prestataire en charge des MER (voir volet 2.3.2) sera en charge de la mise en œuvre en collaboration avec les OP/ONG ayant une expérience en la matière.

Sous-composante 1.3 Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes

80. L'implication des femmes dans le Projet est transversale à toutes les interventions du Projet et sera détaillée de manière participative lors de la première année du Projet dans l'élaboration d'une stratégie genre et inclusion et qui s'appliquera à tous les partenaires de mis en œuvre. Le renforcement des capacités techniques et de gestion financière des femmes se fera aussi par le biais des autres volets du Projet au travers de l'accompagnement lié à l'aménagement des espaces de production agricole permettant aussi d'alléger la charge de travail.

81. La stratégie de renforcement des régimes alimentaires des ménages ruraux dans les zones d'intervention et de réduction de la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans (surtout 6-24 mois), s'articule autour de la diversification de la production agricole (disponibilité) et promotion de variétés climato-résilientes nutritionnellement intéressantes (saisonnalité) issues de la biodiversité locale, du renforcement des marchés (accès), d'une stratégie d'autonomisation de la femme et égalité de genre et d'actions ciblées sur la réduction de la malnutrition infantile (utilisation).

82. **Sécurisation de l'accès foncier pour les femmes des sites aménagés.** Les ONG sélectionnées pour la mise en œuvre accompagneront les organisations de productrices concernées dans le processus de légalisation d'une dizaine de périmètres des bas-fonds qui seront aménagés (total de 500 ha) (voir Volet 1.2.2 ci dessus).

Volet 1.3.1. Développement d'une stratégie d'intégration du genre et inclusion

83. Le Projet se dotera d'une Stratégie genre et inclusion qui inclura (i) la formation de l'équipe ; (ii) un diagnostic participatif dans les 4 régions du Projet ; (iii) la diffusion de la stratégie pour tous les partenaires de mise en œuvre du Projet ; et (iv) l'intégration dans le système suivi/évaluation du Projet.

84. **Mise en œuvre :** L'unité de gestion du Projet se chargera de la mise en œuvre de ce volet, à travers l'Assistant(e) genre et inclusion qui travaillera en étroite collaboration avec le(a) sociologue et l'Assistant(e) suivi/évaluation avec l'assistance d'un(e) expert externe senior en genre et inclusion. Un diagnostic participatif se fera autour des zones de production de bas-fonds et des marchés identifiés, intégrant 3 perspectives : a) production, b) marché/économie, c) sociale et organisationnelle et impliquant toutes les parties prenantes pertinentes du Projet (ministères concernés, ONGs, PTFs, société civile organisée en milieu rural), tout en capitalisant les expériences de projets connexes. Une assistance technique externe ponctuelle pendant les quatre premières années du Projet permettra de coacher l'expert genre et inclusion du Projet.

Volet 1.3.2. Développement du leadership féminin dans les instances de décision

85. Le développement du leadership féminin dans les organes décisionnels sera mis en œuvre sur quatre ans en faveur de 400 femmes (100/région), incluant l'alphabétisation fonctionnelle (avec la Direction Nationale de l'Alphabétisation), un pack de formation sur la création d'associations en milieu rural et leadership féminin, genre et équité, droit économique des femmes, gestion d'organisations paysannes (gouvernance, cadre de redevabilité, gestion de conflits, dialogue intergénérationnel et préparation de relève) ; et l'animation d'un processus de concertation féminin dans les zones d'intervention du Projet en lien avec les mouvements existants.

86. **L'alphabétisation fonctionnelle,** afin de permettre aux femmes leaders de groupes de ne pas toujours dépendre d'hommes pour lire et écrire notamment dans la gestion de leurs propres affaires, se fera en partenariat avec la Direction Nationale de l'Alphabétisation, qui se chargera de la formation de 32 facilitateurs pour l'alphabétisation de 400 femmes (100/région), et de la production de kit d'alphabétisation adapté (manuel du facilitateur, cahier de l'alphabétisée, d'autres

supports) et de l'accompagnement pédagogique des facilitateurs. Les bénéficiaires seront choisies parmi : i) les leaders des GIE et associations partenaires, ii) les bénéficiaires du Projet dans le cadre des aménagements faits au niveau des zones de cultures de plateau (1.1.2) et des bas-fonds (1.2.3), iii) les gestionnaires et leaders des Micro-entreprises rurales (MER) féminines (2.3.2), iv) les jeunes femmes « agropreneuses » (2.3.1), v) les femmes porte-parole du réseau entrepreneurs et du réseau commerçantes.

87. La **formation thématique de 400 femmes leaders** sera orientée vers : i) la création et l'animation d'associations en milieu rural et le leadership féminin, ii) l'animation et gestion d'organisations paysannes avec accent sur gouvernance, cadre de redevabilité, gestion de conflits, dialogue intergénérationnel et préparation de relève, iii) le genre, l'équité et l'inclusion en milieu rural, iv.), les droits économiques des femmes, incluant le foncier. Des rencontres d'échanges dans les 4 régions entre femmes leaders seront organisées pour : i) mieux se connaître et débattre des questions d'intérêt commun autour de la production et de la commercialisation (qualité et prix des produits, volumes de transaction, transport, taxes...), ii) négocier et créer de nouvelles opportunités de partenariat permettant d'améliorer leurs affaires et d'en retirer plus de bénéfices ; iii) réfléchir et mettre en place des stratégies de valorisation de leurs activités économiques dans leur région et à l'extérieur ; iv) créer une vision partagée, des liens de complicité et de renforcement mutuel autour de leurs affaires. Une visite d'échange sera réalisée dans un pays voisin, pour exploiter des opportunités de marchés potentiels.

88. Mise en œuvre : un contrat sera signé en année 2 avec une organisation prestataire, qui pourra être une organisation paysanne faitière ou ONG, pour accompagner le développement du leadership féminin tout au long du Projet assurant la mise en œuvre des activités identifiées en s'alignant sur cette stratégie.

Volet 1.3.3. Mise en place de garderies rurales avec cantines

89. La mise en place de garderies rurales avec cantines équipées intégrées aux infrastructures de périmètres irrigués (une dizaine pour environ pour 300 enfants de moins de 3 ans)(voir volet 1.2.2), permettra à la fois d'alléger la charge des jeunes mères productrices dans les bas-fonds et d'améliorer les pratiques de soins et d'alimentation des nourrissons et jeunes enfants (ANJE). 25 jeunes nourrices entrepreneuses répondant à un appel à candidature sélectif recevront des formations diplômantes (centre de formation des ONG et du PAM) et suivi / accompagnement des nourrices, formées également dans la préparation des repas (bouillies, soupes, compotes) pour enfants et éducation nutritionnelle pour les mères.

Volet 1.3.4. Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel et familial

90. Le changement de comportement social et alimentaire permettra de promouvoir des régimes alimentaires plus sains et adaptés dans les ménages et pour les jeunes enfants. La méthodologie Cout de l'Alimentation (CdA)³⁸ servira de base pour calculer le cout le plus économique du repas le plus nutritif prenant en compte les besoins en micronutriments, le pouvoir d'achat, la production, saisonnalité des produits locaux et prix sur marché. Ce logiciel sera développé par la cellule d'appui technique nationale puis utilisé par l'UGP et les partenaires de mise en oeuvre. Les résultats seront valorisés à travers des modules d'éducation nutritionnelle (manuels du Ministère de la Santé, PAM et UNICEF) et familiales (éducation sexuelle et reproductive, dialogue intergénérationnel et inclusion, encadrement de la participation des enfants aux travaux agricoles et domestiques³⁹) délivrés dans les secteurs d'intervention par les assistantes communautaires (ASC). Une campagne de communication adaptée utilisera des médias communautaires pré-identifiés, (radio, théâtre,

³⁸ Le Cout de l'alimentation (CdA) est une méthode et logiciel innovants permettant d'estimer la quantité et combinaison d'aliments locaux nécessaires pour fournir à une famille type une alimentation répondant à ses besoins moyens en énergie et lui apportant les protéines, les lipides et les micronutriments recommandés : <https://www.heacod.org/fr-fr/Pages/AboutCotD.aspx>

³⁹ Il sera fait référence au Partenariat pour la coopération sur le travail des enfants en agriculture (IPCCLA) dans les contrats avec les partenaires de mise en œuvre, ONG et Organisations paysannes.

dégustation sur marché, TV), pour le marketing social et la sensibilisation nutritionnelle, à travers l'appui des ONG partenaires.

91. **Modalités de mise en œuvre.** Le Projet adoptera une approche "faire-faire", en identifiant les partenaires les mieux adaptés aux besoins et en établissant des contrats triennaux axés sur les résultats annuels. Les performances des partenaires d'exécution seront constamment supervisées et évaluées chaque année par l'UGP. Les ONG nationales et/ou internationales ayant les capacités techniques et financières requises seront sélectionnés par liste restreinte.

Composante 2: Intégration des marchés et entrepreneuriat rural.

92. La seconde composante concernera les activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique autour du marché en (i) désenclavant les bassins de productions réhabilités vers les marchés réhabilités, (ii) assurant une implication pérenne des utilisateurs dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA, (iv) favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région. Cette approche s'inspire des stratégies de l'Union Africaine, ECOWAS, UEMOA, de la Déclaration de Malabo d'Addis Abeba, Africa Continental Free Trade Agreement et ECOWAP ainsi que de l'expérience des projets FIDA au Niger et en Guinée où des plateformes multi acteurs ont été mises en place, des GIE se sont formalisés pour la gestion des marchés. Le partage d'expérience sera soutenu, afin de renforcer les apprentissages par les pairs (voyage d'étude, etc.).

Sous composante 2.1: Réhabilitation d'infrastructures économiques

93. **Produits attendus :** réhabilitation de 10 marchés physiques existants améliorant des flux escomptés de transactions de produits agricoles: 3 marchés de demi-gros (volume annuel variant entre 20 000 et 30 000 tonnes de produits agricoles), 5 marchés hebdomadaires⁴⁰ (volume annuel variant entre 5 000 et 12 000 tonnes), 2 marchés de collecte approvisionnant les marchés de demi-gros (volume annuel entre 1 000 et 2 000 tonnes) et de 175 km de pistes rurales de désenclavement (voir Matrice de phasage et carte de localisation des marchés en annexe 12).

Volet 2.1.1 Marchés physiques

94. Les sites de marchés à réhabiliter ont été identifiés avec les parties prenantes et les autorités des différentes régions sur la base des volumes de flux de produits et leur fonctionnement actuel en tant que marchés hebdomadaires assurant des transactions commerciales contribuant à l'économie locale et nationale. Chaque marché fera l'objet d'une étude spécifique détaillée de faisabilité technique en interaction avec la plateforme de concertation multiacteurs de marchés (association de producteurs, de commerçants, de transporteurs, des jeunes et femmes exerçant des activités sur le marché, etc...) et les autorités locales. La superficie à consacrer à l'infrastructure de marché dépendra du volume estimé des transactions et de l'expansion possible; 3 à 4 hectares pour les marchés de demi-gros, 1,5 à 2 ha pour les marchés hebdomadaires et environ 1 ha pour les marchés de collecte.

95. L'accessibilité des sites est déterminante, tant en direction des zones de production pour assurer un approvisionnement du marché que vers le réseau routier national (vers les zones de consommation) et sous régional (exportation vers le Sénégal et la Guinée) pour l'écoulement de gros volumes en camion. Le démarrage des activités d'ingénierie civile est conditionné par le choix du site optimal qui impliquera tous les acteurs y compris les autorités locales. Ce processus sera conclu par l'établissement d'un acte foncier au nom de l'autorité locale.

96. **Les marchés de demi-gros (MDG)** facilitent les transactions commerciales de gros volumes de produits agricoles (supérieur à 20 000 tonnes annuels avec des pics de 1 000 tonnes par marché hebdomadaire). Dans la plupart des cas, ces marchés de demi-gros existent de manière informelle. Ces sites seront aménagés avec des infrastructures appropriées aux transactions de volumes

⁴⁰ dont la mise à niveau du marché de Bassora (région d'Oio) récemment construit par la BAD dans le cadre de la collaboration avec cette institution.

importants avec: (i) des espaces de parkings sécurisés pour les camions, et divers types de véhicule déchargeant/chargeant les produits agricoles et n'empiétant pas sur les voies publiques; (ii) une clôture de l'espace affecté au marché afin de sécuriser l'ensemble des aires opérationnelles du marché; (iii) la construction d'un hall (grand hangar) de transaction avec quais d'embarquement et de déchargement de produits agricoles; (iv) un pont-bascule pour faciliter les relevés quantitatifs de transactions et le calcul des redevances et taxes - des balances seront aussi mises à disposition des opérateurs à l'intérieur des marchés à des fins d'étalonnage des mesures volumétriques traditionnellement utilisées (sacs, caisses, etc...) qui continueront à être utilisées, car souvent plus pratiques, mais qui peuvent prêter à confusion en cas de désaccord entre l'acheteur et le vendeur; (v) des espaces viabilisés seront réservés pour les investissements privés autour des marchés (magasins de stockage, unités de traitement, de transformation, d'emballage, des ateliers divers, espace de restauration); (vi) un bloc administratif pour abriter le local de la structure de gestion du marché (dispositif de prélèvement des redevances et dispositif d'informations sur les prix et les quantités des produits échangés); (vii) des blocs sanitaires seront aussi construits pour les usagers du marché; (viii) les sites devront avoir un accès à l'eau et à l'électricité (l'énergie solaire sera priorisé à ce niveau); (ix) La gestion des déchets solides et des eaux grises avec un espace aménagé pour la collecte des ordures et le recyclage des déchets organiques en compost; (x) des espaces aménagés pour les femmes incluant des cantines servant également de lieu de réunion et de partage des connaissances.

97. **Les marchés hebdomadaires et de collecte** ont pour but de faciliter: (i) la collecte de produits agricoles des zones de production vers les marchés de demi-gros ou les zones de consommation (Bissau et zones urbaines régionales) et aussi en direction des pays voisins (Sénégal et Guinée Conakry); (ii) l'approvisionnement efficace en intrants des producteurs, (iii) le stockage de courte durée de produits agricoles et d'intrants. Des espaces, incluant des cantines, seront aménagés pour les nombreuses femmes fréquentant les marchés. Cet espace aménagé servira de lieu de réunion et partage de connaissances au profit des femmes. L'alimentation en eau des marchés, l'assainissement et la gestion des déchets seront pris en compte. Les marchés ont été identifiés dans les zones de collecte au cœur des zones de production sur la base des volumes actuels de produits agricoles commercialisés. Les infrastructures seront dimensionnées en tenant compte des flux, du type de produits agricoles et seront affinées par l'animation de l'ingénierie sociale.

Volet 2.1.2 Pistes rurales de désenclavement des zones de productions

98. Le Projet contribuera au désenclavement des bassins de production et des marchés par la réhabilitation de 175 km de pistes. Les interventions concerneront des tronçons défectueux d'une longueur maximum de 10 km intégrant la construction/réhabilitation des ouvrages de franchissement. Les tronçons sont sélectionnés (i) sur la base de désenclavement mettant en relation plusieurs bassins de productions et marchés, (ii) en favorisant la liaison avec le réseau routier principal et secondaire national existant afin d'optimiser les opportunités de parcours des véhicules de collecte et (iii) en permettant l'accès au site identifié du marché lui permettant ainsi un raccordement à la route principale.

99. Les tronçons seront aménagés conformément au standard de pistes rurales en vigueur au niveau du pays (soit 4,50 m de largeur de chaussée et 6 m de plateforme) avec la mise hors d'eau de la piste. Les ouvrages à réaliser seront de type simple (murettes, radiers, dalots simples qui seront conçus de manière à assurer le confort des usagers lors des traversées). 21 tronçons ont été pré-identifiés avec les acteurs lors de la mission de formulation et feront l'objet de validation dans le cadre du processus d'ingénierie sociale au sein de la plateforme multi acteurs en collaboration avec les autorités locales et régionales. Une attention toute particulière devra être donnée à la validation des résultats d'études techniques (APS, APD EIES et DAO) à effectuer durant les périodes de saison de pluie. Le processus de validation devra inclure des missions sur le terrain d'appréciation des choix techniques proposées par les bureaux d'études privés.

100. **Mesures environnementales et sociales:** Le volet environnemental et social sera partie intégrante des études de faisabilité technique permettant ainsi de prévoir des actions d'atténuation appropriées minimisant ainsi les impacts négatifs du Projet sur l'environnement. Conformément au

Code de l'Environnement en vigueur en Guinée Bissau, le Projet devra réaliser les études environnementales et sociales pour toutes les infrastructures économiques (pistes et marchés). Celles-ci permettront de déterminer: (i) les limites géographiques de la zone du sous-projet, (ii) l'analyse de l'état initial du site retenu et de son environnement (eau, sol, conditions socio-économiques et culturelles...), (iii) une esquisse du cadre juridique de l'étude, (iv) une évaluation des changements probables que le Projet est susceptible de générer, (v) une description des mesures préventives, de contrôle, de suppression, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs. Des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) découleront de ces études et seront mis en œuvre sous la supervision directe du Ministère en charge de l'Environnement, responsable du suivi environnemental.

101. Dispositif de mise en œuvre des infrastructures économiques (pistes et marchés):

Au niveau de l'UGP, un ingénieur en Génie Civil sera recruté et travaillera en collaboration étroite avec la personne qui sera recrutée pour être en charge de l'ingénierie sociale. Il sera en charge de: (i) préparer et adapter les documents techniques nécessaires (termes de Référence, demandes de proposition pour le recrutement des cabinets d'étude et de contrôle des travaux, finalisation des conventions avec les ONG pour la mise en place et l'accompagnement des acteurs dans le cadre de l'ingénierie sociale, finaliser les DAO des travaux et soumettre aux différentes instances de validation – Gouvernement, FIDA; (ii) participer (faire partie des comités d'évaluation des offres) lors des recrutements d'ONG, cabinets et entreprises ; (iii) s'assurer du bon déroulement des études techniques et garantir des résultats fiables ainsi que leur validation impliquant les services techniques concernés; (iv) représenter le Projet dans les réunions de chantiers lors de l'exécution des travaux; (v) s'assurer de la bonne conduite du processus d'ingénierie sociale par les ONG spécialisés recrutés à cet effet.

102. L'ingénierie sociale sera le préalable à toute intervention de l'ingénierie civile. Les études de faisabilité technique des infrastructures économiques ne commenceront qu'une fois avoir satisfait les points suivants: mise en place des plateformes multiacteurs, validation des tronçons de pistes rurales, choix définitif des sites de construction des infrastructures marchandes, affinement des volumes de produits sur les marchés... etc). La conduite des études de faisabilité technique (APS, APD, EIES⁴¹, DAO) et le suivi-contrôle permanent des travaux seront faites par les cabinets privés recrutés à cet effet sur appels d'offres. Des entreprises spécialisées en BTP seront aussi recrutées sur appels d'offres pour l'exécution des travaux et des ONG pour conduire l'ingénierie sociale. Des conventions seront signées avec les services techniques au niveau national et décentralisé (Direction Générale des routes, Génie rural et Environnement) pour l'assurance de la qualité lors de la mise en œuvre des travaux.

103. Une assistance technique sera mobilisée afin de cadrer et d'appuyer l'ingénierie sociale, l'appui à la conception architecturale des infrastructures de marché, la validation des études de pistes et marchés et durant la phase de mise en œuvre des activités pour aussi garantir une meilleure interaction entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale. Cette assistance technique sera mobilisée en ciblant les étapes clés du processus (assimilation de l'approche⁴², validation des études préalable aux demandes de non objection du FIDA, lancement des travaux, réceptions provisoires etc).

Sous-composante 2.2 : Utilisation, gestion et maintenance des infrastructures économiques

104. La réhabilitation des infrastructures économiques sera constamment accompagnée d'un dispositif d'ingénierie sociale visant: i) la mise en place et l'accompagnement de 10 plateformes multiacteurs de marché qui constitueront un cadre d'échanges permanent entre les acteurs organisés du marché (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, jeunes et femmes

⁴¹ EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

⁴² Au démarrage du projet, le personnel clé de mise en œuvre, les principaux représentants des acteurs locaux (commerçants, producteurs, transporteurs), autorités régionales, Ministères techniques effectueront un voyage d'étude afin de mieux comprendre l'approche et ainsi avoir une vision commune qui s'adapte au contexte national et ainsi garantir une synergie des implications.

entrepreneurs sur les marchés, etc..). En interaction avec les autorités locales, la plateforme multi-acteur facilitera l'obtention des sites de marchés à aménager, qui constituera une condition préalable au démarrage de l'ingénierie civile; ii) la mise en place et accompagnement de 10 dispositifs de gestion des marchés (GIE, Cooperatives) qui seront mandatés par les autorités locales propriétaires de l'infrastructure sous forme de partenariat public-privé, pour assurer le fonctionnement transparent du marché et de ses services, dont un système d'information sur les prix des produits agricoles mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable et le renforcement des coopératives de producteurs agricoles comme utilisateurs privilégiés des marchés; iii) la mise en place et l'accompagnement de 21 comités villageois d'entretien des pistes (CITEP⁴³) réhabilités par le Projet, qui seront intégrés aux plateformes multi acteurs des marchés. Cette sous-composante sera confiée à des prestataires spécialisés (ONG) en ingénierie sociale des marchés avec une expérience nationale et sous régionale.

105. Les effets attendus sont : i) Les dispositifs de gestion des marchés sont rentables (résultat net d'exploitation positif) et efficaces (volumes de taxes reversées) ; ii) les opérateurs de marchés ont accès à des informations de prix régulières (nombre d'affichages/mois) et de qualité ; iii) les coopératives de commercialisation des produits agricoles augmentent leur volume de transactions sur les marchés à des prix rémunérateurs pour les membres et de manière économiquement viable ; iv) Les dispositifs de maintenance des pistes rurales entretiennent efficacement les tronçons réhabilités.

106. L'approche présentée dans ce volet s'inspire de l'expérience du FIDA au Niger dans le cadre du PASADEM et du ProDAF où des plateformes multi acteurs ont été mises en place, des GIE se sont formalisés pour la gestion des marchés et des partenariats public-privés de service ont été signés entre les mairies et les GIE (cf. Manuel, leçons apprises) et des fédérations de coopératives occupant une place centrale dans la collecte des produits agricoles. Ainsi, le partage d'expérience sera largement soutenu, afin de renforcer le dispositif (voyage d'étude, partenaires mis en réseaux, etc.).

Volet 2.2.1 Plateformes multi-acteur de marché (PFM)

107. Ces 10 plateformes constitueront un cadre d'échanges permanents autour des sujets communs à tous les acteurs des marchés (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, dockers, transformateurs, CITEP) ainsi que les autorités locales. La PFM se charge notamment de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes concernés, etc. C'est l'interlocuteur local de l'ingénierie civile contractée par le Projet. La mise en place de chaque PFM se déroulera comme suit: i) Sensibilisation et information sur le processus; ii) Diagnostic des acteurs de marchés (acteurs concernés, leur interrelations, rôles, fonctions, méthode de récolte des taxes, etc.); iii) Mise en place de la plateforme (élection de délégués par groupe d'acteur –les femmes et les jeunes devant être représentés-, mise en place du cadre –périodicité, modalités-) ; iv) Mise en place de la dynamique de la plateforme : esquisse de plan de marché, acquisition des sites d'implantation, évaluation des produits agricoles et de leur volumes; définition des principaux axes approvisionnant le marché en produits ; v) renforcement des acteurs organisés et notamment des coopératives de commercialisation des produits agricoles afin que chacun puisse pleinement fonctionner dans le contexte des marchés.

108. La plateforme demeure un espace d'échange, de concertation et d'information pour les différents groupes d'acteurs du marché et représente un espace de dialogue et de décision sur des sujets communs. Ce cadre de concertation n'a pas vocation à avoir de personnalité juridique. Il sera donc nécessaire d'appuyer par la suite la mise en place de dispositifs de gestion des infrastructures qui devront adopter une forme juridique reconnue et opérationnelle.

Volet 2.2.2 Dispositifs de gestion des marchés

109. La mise en place et l'accompagnement de ces dispositifs permettront la gestion déléguée efficace et transparente des infrastructures de commercialisation sous la forme de partenariat

⁴³ Comité Inter-Tabanca (villageois) pour l'Entretien des Pistes

public-privé entre les autorités locales, propriétaires de l'infrastructure, et l'opérateur privé auquel sera déléguée la gestion par l'autorité. Ces dispositifs de gestion auront un cadre législatif, organisationnel, comptable ; ils s'assureront de la disponibilité et de la qualité des différents services attendus sur les marchés, de la gestion des conflits, de l'organisation de bourses, de l'accès fluide aux différentes aires et parkings, etc. Ses principaux rôles seront : i) d'assurer l'accès aux différents espaces (de négociation, de commercialisation, de parking) aux usagers ; ii) de faciliter la mise en relation des acheteurs et des vendeurs ; iii) d'assurer la sécurité des biens et des personnes ; iv) d'assurer la propreté des lieux ; v) de mettre à disposition, de manière permanente, des informations sur les prix ; vi) de mettre à disposition des unités de mesures reconnues et standardisées ; vii) de faciliter les activités de conditionnement (tri, séchage, etc.) ; viii) de permettre le libre chargement et déchargement des produits ; ix) de percevoir de manière transparente les taxes dont une partie est reversée aux autorités locales.

110. Le contrat signé dans le cadre de ce Partenariat Public-Privé local définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties, notamment : i) la collecte et le reversement des taxes de marchés à l'autorité locale ; ii) la part des taxes de marché qui est réinvesti dans le marché (amortissements, réparations, salaires, etc.) ; iii) les redevances payées par les usagers du marché et leur utilité. Les modalités de collecte et gestion des redevances devront être définies spécifiquement à chaque marché et devront préciser notamment : i) le montant des redevances et leur nature (au poids, par stand, par service, sur l'achat, sur la vente, etc.) ; ii) les modalités de perception (basée sur les volumes du pont bascule, par voie électronique, bon d'enlèvement, etc.) ; iii) les modalités de versement à la commune (organisation financière, comptes en banque, montant alloué aux services du GIE, etc.) et leur outils assurant toute transparence. A ce titre, l'opérateur de service sera audité tous les ans par un cabinet extérieur. Le montant alloué l'organisation en charge de la gestion devra être basé sur son plan d'affaire et négocié avec la commune. Il pourra évoluer selon les résultats effectifs, le principe étant que l'opérateur privé ait les moyens de faire fonctionner le marché, sans engranger de bénéfices pour autant.

Volet 2.2.3 Dispositifs de maintenance des pistes rurales.

111. Afin d'assurer le maintien des tronçons réhabilités reliant bassins de production, marchés de collecte, marchés hebdomadaires et de demi-gros, 21 Comités villageois d'entretien des pistes (CITEP) seront mis en place au niveau des 175 km de pistes réhabilitées prévues par le Projet. Les CITEP feront partie intégrante des plateformes multiacteurs. Comme ces pistes rurales sont intimement liées à la construction des marchés et centres de collecte puisqu'elles permettront l'acheminement des produits vers les marchés, une partie des taxes collectées sur les marchés pourront être reversés aux CITEP pour qu'ils puissent assurer les opérations de maintenance de base. A ce titre, des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations et l'expérience de ces CITEP sera partagée avec les autres partenaires de développement dans le pays.

Volet 2.2.4 Systèmes d'information des marchés (SIM)

112. Les informations concernant les prix des produits agricoles seront mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable. Elles devront pouvoir donner au moins des informations sur les prix des précédents les jours de marchés locaux, et si possible, nationaux. Elles devront être accessibles au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants. Cette information sera disponible de deux façons : i) par affichage direct dans le marché ; ce service fera donc partie du « package » de service offert par le marché ; ii) par services commercial privé, notamment par voie électronique (SMS), que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins. La facturation du service serait alors à la charge de l'opérateur de marché. Le Projet aura le rôle de faciliter cet accès à l'information. Il pourra être sous forme d'appui aux structures produisant ces informations, de diffusion de prix au travers de radios locales, etc. et sera défini au cas par cas lors de la mise en place des dispositifs de gestion.

113. **Le dispositif de mise en œuvre** de cette sous composante se fera par des partenaires spécialisés (ONG et OP pour ce qui concerne l'appui aux coopératives⁴⁴) dans l'ingénierie sociale

⁴⁴ Le ROPPA a été identifié pour fournir un appui à la professionalization des cooperatives agricoles notamment dans la conduit de leurs activités économiques dans le cadre de la mise aux standards de l'OHADA approuvés par la Guinée Bissau.

sélectionnés sur liste restreinte. Sur base d'une convention trisannuelle, reconduite tous les ans sur la base d'une gestion axée sur les résultats, ces partenaires auront la responsabilité de : i) mettre en place et d'animer les plateformes multiacteurs ; ii) appuyer la formalisation des opérateurs privés; iii) soutenir leur structuration opérationnelle (plan d'affaire, mise en place de l'équipe salariée, mise en place des contrats avec les prestataires, horaires d'ouverture, montant de la taxe et sa part reversée à l'autorité locale, etc.). Ces partenaires assureront aussi la mise en place et l'animation des CITEP, en plus de l'accompagnement technique apporté par la DGIT⁴⁵. Une convention sera signée avec les services techniques du Ministère de commerce afin d'effectuer des supervisions et contrôles qualités dans les marchés.

114. Le dispositif de mise en œuvre du système d'information des marchés se fera soit : i) au travers de conventions, si nécessaire, avec des prestataires produisant l'information; ii) au travers de l'appui aux dispositifs de gestion de marché à la mise en place du service.

115. L'équipe du Projet recevra de l'assistance technique sur tout le processus d'ingénierie sociale. Un voyage d'étude sera organisé dès finalisation du processus de recrutement de l'équipe du Projet et des ONG et OP de mise en œuvre. Ce voyage d'étude sera réalisé dans un pays de la sous-région pour apprécier ces expériences et les capitaliser au sein du Projet. De l'assistance technique de la sous-région sera aussi prévue afin de renforcer les capacités du partenaire de mise en œuvre.

Sous-composante 2.3. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes

116. Le développement des marchés réhabilités qui sont les poumons de l'économie locale se fera en renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA⁴⁶ et en favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région.

Volet 2.3.1 : Appui et coaching de jeunes « agropreneurs »

117. Le Projet vise à appuyer des initiatives entrepreneuriales viables pour 200 jeunes âgés de 18 à 35 ans (50 / région) dans des activités connexes aux marchés, à travers un financement adapté, coaching entrepreneurial et le renforcement de leurs capacités techniques dans les domaines de leurs activités (50% jeunes filles et 10% personnes avec handicap/VIH/migrants). La formation en alternance s'achèvera sur l'élaboration d'un plan d'affaires pour lequel chaque jeune recevra une prime d'installation lui permettant de cofinancer son affaire. Les agropreneurs bénéficiaires devront toutefois apporter une contribution équivalente à 40% que ce soit en actif valorisé ou en financement complémentaire. Un comité tripartite composé de l'UGP du Projet, d'une institution financière locale et d'un représentant des entrepreneurs (Plateforme multiacteurs) sera mis sur pied pour vérifier et valider les livraisons des prestataires de services aux entrepreneurs. Le suivi professionnel des 200 agropreneurs sera effectué une fois les microentreprises créées. Un module complet de formation en éducation financière sera offert aux entrepreneurs afin d'améliorer leurs connaissances financières et de les relier aux institutions financières. Les partenaires de mise en œuvre du projet dans les zones d'intervention seront renforcés par un pool d'experts en entrepreneuriat chargés de leur formation et accompagnement (pack 3 formations pour 200 jeunes en : Plan d'Affaire, étude marché, calcul rentabilité, fixation prix) en vue de leur transmettre la culture entrepreneuriale.

Volet 2.3.2 : Accompagnement de microentreprises rurales féminines

118. Sur la base d'un répertoire des associations et GIE de femmes dans les 4 régions, des critères et mécanismes de sélection (gouvernance, transparence, proposition de projet durable) permettront d'identifier les besoins et appuyer 800 microentreprises rurales féminines (dont 100 binômes handicap-aidant), selon 3 typologies adaptées (groupe naissant, association, coopérative). Cet appui consistera en i) l'octroi d'une prime de démarrage pour chaque entreprise, associé à un

⁴⁵ DGIT : Direction Générale des Infrastructures et Transports au niveau du Ministère en charge des routes et Ponts.

⁴⁶ OPA : Organisation Professionnelles Agricoles rattachées aux faitières ; ANAG : Association Nationale des Agriculteurs de Guinée Bissau ; AMAE : Association des femmes entrepreneures ; ANAPA-GB : Association nationales des agriculteurs producteurs de riz ; Cadre national de concertation des organisations paysannes et producteurs agricoles de Guinée Bissau (QNCOCPA-GB)

kit de matériel et d'équipement adapté, ii) une formation de courte durée dans des domaines liés à leurs activités (horticulture, compostage, teinturerie, restauration, nourrice, informatique...), iii) un pack de formation en agrobusiness et entrepreneuriat féminin en milieu rural, iv) un accompagnement technique et coaching en entrepreneuriat et gestion.

119. Les capacités organisationnelles, techniques, d'entrepreneuriat et de gestion des associations et GIE sélectionnés seront renforcées afin de bénéficier des nouvelles infrastructures et des dynamiques économiques de marché. Ces appuis techniques et financiers seront effectués par les ONG partenaires et les centres de formation (Bissau, Cacheu, Sao Domingos) pour les 700 microentreprises rurales féminines (175 / région), et à travers les fédérations régionales de protection des personnes en situation de handicap, pour les 100 binômes aidant-aidé.

120. En vue d'appuyer l'allègement des tâches des femmes dans les bas-fonds, dynamiser la participation des jeunes dans le monde rural et équilibrer la répartition du travail dans les ménages, 200 micro-projets appuieront des groupes de jeunes hommes dans la prestation de services agricoles (mécanisation et boutiques villageoises d'intrants organiques) dans la production et commercialisation (volet 1.2.2).

Volet 2.3.3 : Clubs d'écoute féminins sur les marchés

121. Dans le but de favoriser des espaces appropriés de partage et de renforcement des capacités de négociation, de proposition et de résolution des conflits liés à leur activités et vie communautaire, le Projet appuiera le développement d'une dizaine de clubs d'écoute (Bantaba di Minjeris) dans les marchés identifiés avec la participation de la plateforme multiacteurs (activité 2.2). Des comités de gestion des Bantabas seront formés, avec constitution minimum de 50% de jeunes filles, en incluant l'association des personnes en situation de handicap pour rechercher les opportunités d'emplois. Ces espaces pourront être utilisés pour des actions de sensibilisation diverses par les animateurs communautaires partenaires en 6 packs : (1) nettoyage et assainissement, 2) nutrition, 3) santé sexuelle et reproductive, 4) droits économique des femmes, 5) genre, inclusion et droit des personnes avec handicap, 6) gestion de conflits entre usagers). Ces actions d'animation seront réalisées en lien avec les constructions de marchés.

122. Mise en œuvre : en s'inspirant du concept Club d'écoute pour femmes⁴⁷, le Projet appuiera la mise en place des clubs d'écoute, désignés *Bantaba di Minjeris*, dans les marchés identifiés (demi-gros et hebdomadaires) Le *Bantaba di minjeris* sera un espace de détente et de causeries entre femmes. Les structures d'accueil des 8 *Bantaba di minjeris* du projet REDE seront mises en place dans les mêmes lieux et en même temps que les marchés identifiés dans les 4 régions, avec la participation de la plateforme multi-acteurs concernée (activité 2.2).

Volet 2.3.4 : Entrepreneuriat social nutrition : farines infantiles certifiées

123. Afin de lutter durablement contre la malnutrition infantile et pallier au manque d'offre en compléments alimentaires sur les marchés, le Projet appuiera un modèle d'entrepreneuriat social viable pour la nutrition à travers la production locale de farines infantiles enrichies. Deux unités de production (région de Oio et Bafata) semi-industrielle de farines enrichies certifiées d'une capacité de 10 tonnes par mois pouvant atteindre 20 tonnes par mois, pour répondre aux besoins de 10 000 enfants de 6 à 24 mois, seront appuyées. Les produits infantiles de qualité seront vendus sur les marchés et via des kiosques villageois à des prix abordables. Les deux coopératives de formatrices identifiées et sélectionnées par les ONG partenaires dans les deux régions recevront une formation autour de la production de farines infantiles (sur base d'une formulation locale améliorée par une nutritionniste), et passeront un mois d'apprentissage en normes d'hygiène et qualité nutritive des farines sur le site de Misola (AGUISSA Afrique Verte) en Guinée. Des productions pilotes seront envoyées et testées en laboratoire les premiers mois, avant de lancer la première production d'un volume de 10 tonnes par mois, puis d'accompagner la croissance jusqu'à 20 tonnes par mois en fin de Projet. Une certification participative, campagne de promotion et

⁴⁷ Les clubs d'écoute pour femmes sont des espaces de rencontre libre, sans agenda, de femmes qui se retrouvent dans un lieu de travail commun, où elles passent beaucoup de temps. En s'y rencontrant occasionnellement, elles se parlent, entre femmes, sur des sujets divers liés à leur travail et à leur vie, et créent des liens entre elles.

marketing social sur les marchés, permettront d'appuyer la commercialisation des farines infantiles locales, et d'offrir une alternative aux mères à la distribution et au manque de temps pour préparer des bouillies de qualité répondant aux besoins en micronutriments des jeunes enfants.

Sous-composante 2.4. Intégration régionale des échanges

124. Cette sous composante vise l'amélioration des échanges commerciaux transfrontaliers des produits agropastoraux et l'intégration des marchés (lumos) des régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio au sein des corridors commerciaux sous régionaux entre la Guinée Bissau et ses voisins immédiats (Guinée Conakry et Sénégal), au travers d'une approche intégrée du niveau technique au niveau dialogue politique. Les actions prévues concernent trois domaines majeurs et complémentaires :

125. **Volet 1 : l'amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agropastoraux** par : i) une étude de base sur le circuit de commercialisation, flux transfrontaliers et barrières au commerce, ii) la mise en place et l'animation d'un dispositif de suivi des flux transfrontaliers, iii) la mise en place et l'animation d'un dispositif de suivi des barrières au commerce transfrontalier et iv) deux études thématiques sur les filières porteuses.

126. **Volet 2 : le renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales**, par : i) l'organisation d'ateliers pour renforcer les capacités des différents groupes d'acteurs (producteurs, commerçants, transporteurs), ii) l'organisation de missions de prospections et de mise en relations commerciales, iii) la conduite de voyage d'étude et d'échanges d'expérience dans sous-région, et iv) la mobilisation d'une expertise technique internationale et nationale pour appuyer la préparation et la mise en œuvre des activités.

127. **Volet 3 : l'animation du dialogue politique inter-acteurs et amélioration de la gouvernance routière**, par : i) la mise en place et l'animation des Cadres Régionaux de Concertation aux seins desquels les acteurs vont échanger, ii) l'organisation de « caravanes de sensibilisation » et de campagnes de plaidoyers pour la levée ou la réduction des barrières au commerce transfrontalier, iii) la mise en place et l'animation des Centres Frontaliers d'Informations (CFI) et l'organisation de consultations entre les parties prenantes aux frontières et iv) des actions de visibilité et de communication (kakémonos, émissions et débats radiophoniques).

128. Les activités seront réalisées en collaboration avec les partenaires opérationnels (Cadre Intégré Renforcé (CIR), l'association Migration-Citoyenneté-Développement (GRDR), ainsi qu'avec les institutions régionales spécialisées (CILSS) et la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et de services (CCIAs) de Guinée Bissau. Les opérateurs commerciaux et leurs organisations socioprofessionnelles seront au centre de la mise en œuvre des activités.

129. La composante 3 est détaillée dans les parties relatives à la mise en œuvre du Projet.

E. Théorie du changement

130. Pour assurer l'amélioration des revenus de 26 000 ménages ruraux vulnérables dont un tiers de jeunes, le Projet soutiendra, conformément au PNIA 2 du Ministère de l'agriculture et des forêts (MAF), la diversification agricole (riziculture, maraîchage, agroforesterie, cultures associées) sur 14 000 ha sur les plateaux agricoles et 3 500 ha de bas-fonds, actuellement sous exploités. Cette diversification contribuera à une transformation rurale inclusive, les bas-fonds étant principalement exploitées par les femmes et les jeunes, et à une amélioration de la nutrition familiale tout en générant un surplus commercialisé permettant de répondre à la demande croissante des marchés agricoles approvisionnant les villes et les pays voisins. Grâce aux champs écoles paysans vulgarisant de meilleures pratiques, les producteurs et les productrices augmenteront leurs rendements de 30% en moyenne. Couplée à la réhabilitation des pistes rurales, l'implication de la société civile organisée dans la gestion des marchés et dans des microentreprises rurales, permettra d'assurer la commercialisation des surplus et d'accroître les revenus des ménages ruraux. Grâce à une formation diplômante axée sur l'entrepreneuriat couplée à une prime d'installation et accompagnés par des centres d'incubation, les groupes les plus vulnérables, femmes, jeunes, personnes en situation de handicap et migrants retournés, individuellement et par

l'intermédiaire de leurs organisations, développeront des microentreprises rurales autour des marchés où existe une clientèle solvable. Le diagramme de cette théorie du changement est présenté en annexe.

F. Harmonisation, alignement et partenariat

Appropriation et alignement au niveau national

131. En accord avec le gouvernement, le Projet complétera les stratégies et approches définies dans le cadre du PNIA 2, notamment dans les domaines de la "sécurité alimentaire et diversification des produits agricoles ", tout en préservant les ressources agro-sylvo-pastorales et en tenant compte des dimensions égalité des sexes, jeunesse, nutrition, résilience et sociales par des projets intégrés visant à améliorer le revenu et les conditions de vie des populations rurales.

132. Dans ce cadre, le Projet interviendra en appui dans les quatre régions de l'Est et du Nord telle que défini dans la Note stratégique pays adoptée par le FIDA et le gouvernement de la Guinée Bissau.

Alignement sur les priorités institutionnelles de FIDA11

Priorités	Mesures prévues dans le cadre du projet
Egalité des sexes	50% des femmes sont ciblées par toutes les activités du projet. La mise en place d'une stratégie d'égalité des sexes et d'une formation technique et en leadership à l'intention des femmes renforcera leurs compétences en matière de prise de décisions. Les crèches rurales permettent la participation active des jeunes femmes à des activités agroentrepreneuriales. Les clubs d'écoute des femmes et les cantines de marché seront des lieux d'échanges de vue essentiels. Les femmes pourront échanger des idées et mener des discussions délicates en tant que pilier des négociations dans le cadre de plateformes multipartites.
Jeunes	La composante de l'entrepreneuriat des jeunes visera à stimuler l'emploi de 200 jeunes entrepreneurs ayant des capacités renforcées dans les activités agroalimentaires. Les jeunes entreprises innovantes seront soutenues en tant que modèles dans le monde rural. Trente pour cent des jeunes seront systématiquement ciblés dans les autres activités du Projet.
Changement climatique	Dans le cadre de la composante 1 "Diversification de l'agriculture familiale ", le Projet contribuera au renforcement de la résilience climatique des populations rurales dans les quatre régions du nord et de l'est de la Guinée-Bissau. Le Projet contribuera à l'amélioration des méthodes de gestion de l'eau dans les bas-fonds par des aménagements hydroagricoles pour la riziculture et la promotion de l'irrigation pendant la saison sèche pour le maraîchage. Sur les terres agricoles de plateaux adjacentes aux bas-fonds, des méthodes de gestion durable des ressources naturelles seront promues mettant l'accent sur la régénération et la préservation du couvert végétal par la promotion de l'agroforesterie, la protection des sources et des cours d'eau, la propagation des arbres fruitiers et des cultures pérennes et la création de forêts communautaires. Cette approche de gestion intégrée des sous-bassins versants assurera la durabilité des ressources hydriques sensibles au changement climatique et pour atténuer la dégradation des terres agricoles (érosion des plateaux et ensablement des bas-fonds).
Nutrition	Le Projet contribuera directement à la création de marchés locaux pour les compléments alimentaires, notamment pour les nourrissons et les jeunes enfants, grâce à la production et à la promotion de repas locaux adaptés à la nutrition des jeunes enfants âgés de 6 à 23 mois. La diversification de la production agricole et l'augmentation des revenus amélioreront également la disponibilité, l'accès (par le biais des marchés et du développement rural) et la consommation de produits provenant de divers groupes alimentaires. La distribution d'un repas nutritif quotidien (bouillie ou plat) dans les crèches rurales, créées pour les enfants de moins de cinq ans, assurera une amélioration significative de leur état nutritionnel. Les activités de sensibilisation et d'information dans le domaine de l'éducation nutritionnelle toucheront les hommes et les femmes, et les activités de communication et de commercialisation de la nutrition sur les marchés toucheront le grand public.

Alignement sur les Objectifs du développement durable spécifiques

133. Le Projet contribuera (i) aux ODD 1 et 2 de lutte contre la pauvreté concernant l'absence d'une manière globale par ses deux composantes, (ii) à l'ODD 5 pour l'égalité de genre par l'amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes (sous-composante 1.3), (iii) à l'ODD 8 pour l'amélioration des revenus par l'amélioration de l'accès aux marchés et à l'entrepreneuriat (Composante 2), (iv) à l'ODD 13 pour la résilience au changement climatique par la Gestion durable de l'agriculture sur les terres de plateau (Sous-composante 1.1) et par l'Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds (Sous-composante 1.2). Le FIDA est très actif en Guinée Bissau au sein du groupe des agences des Nations unies (UNCT) et les investissements du FIDA seront directement inclus dans le système UNSDCF qui reprend les contributions des agences aux ODD. Les activités du FIDA seront aussi reprises par le Chargé de suivi évaluation de REDE et intégrées au système pays des Nations Unies. Le FIDA est le chef de file du Groupe tematique des partenaires techniques et financiers pour l'agriculture.

Partenariats

134. Le projet cherchera à développer des synergies avec les partenaires nationaux et internationaux présents dans les quatre régions d'intervention pour assurer la pertinence et la cohérence de la stratégie de ciblage et des interventions auprès des bénéficiaires. Des consultations avec les organisations d'agriculteurs ont déjà eu lieu et cette étroite collaboration se poursuivra. Des réunions de coordination ont été organisées avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Banque africaine de développement, la BOAD, le PAM et l'UNICEF. Une collaboration étroite est envisagée avec le système des Nations Unies dans le pays et les organismes ayant leur siège à Rome, en particulier le PAM, dans le cadre de leurs activités sur les cantines scolaires. Le système des Nations Unies a été impliqué déjà dans la préparation de la Note Strategie Pays FIDA finalisé en mars 2019 qu'a établi l'approche strategique de REDE basé sur les problematiques nationales de la Guinée-Bissau et qui prend en compte les priorités non seulement nationales mais aussi des institutions internationales comme l'Union Africaine, ECOWAS, UEMOA, la Déclaration de Malabo d'Addis Abeba, Africa Continental Free Trade Agreement et ECOWAP.

135. Dans l'esprit de complémentarité, un financement parallèle est formulé avec la BAD avec un partage des sites d'intervention et en identifiant les synergies possibles (notamment l'articulation entre aménagement de bas-fonds et accès aux marchés)⁴⁸, aussi avec le PAM des activités complémentaires ont été identifiées durant la mise en œuvre notamment autour de l'approvisionnement de cantines scolaires auprès de producteurs organisés sur les marchés et de fournitures de farines renforcées, avec le PNUD et l'IOM on a identifié les appuis aux jeunes en agro-entreprises afin d'articuler le ciblage avec leurs interventions sur les jeunes migrants retournés et avec la FAO sur la possibilité d'appui la recherche nationale sur les semences.

136. Enfin REDE prend en compte les points clés du Partenariat international pour la coopération sur le travail des enfants en agriculture notamment par (i) la promotion de la coopération les parties prenantes impliquées dans des travaux agricoles pour encadrer la participation des enfants aux travaux agricoles et domestiques (activité 1.3 et 2.2) ; (ii) la promotion d'opportunité d'emploi de jeunes (sous composante 2.3) ; (iii) l'intégration de la thématique en lien avec les organisations concernées (sous-composante 1.3) ; (iv) la promotion de l'adoption de pratiques agricoles sûres et l'abandon du recours aux enfants pour les travaux dangereux et de portages de charges lourdes (sous-composante 1.3) ; (v) l'amélioration des moyens de subsistance et des activités génératrices de revenus en milieu rural (sous-composante 2.3).

G. Coûts, bénéfices et financement

⁴⁸ Les interventions de la BAD et du FIDA seront mises en œuvre sur des zones d'interventions bien démarquées. Les deux projets sont autonomes et partageront régulièrement les rapports d'avancement respectifs lors de la mise en œuvre.

137. **Couts totaux.** Les couts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour la hausse des prix, s'élèvent à 36,32 milliards de XOF, équivalent à 65,77 millions d'USD. Les couts de base sont de 34,48 milliards de XOF (60,98 millions d'USD). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,98 milliards de XOF (1,74 million d'USD) et 0,85 milliards de XOF (3,04 millions d'USD). Les taxes s'élèvent à 7,65 millions d'USD (12% du cout total du Projet). REDE a un financement parallèle de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour USD 9 million ce qui fait le montant totale de USD 74.77 million, ce projet bien que mis en oeuvre de façon indépendante il a été formulé conjointement avec le FIDA et prévoit des activités et objectifs complémentaires. Le montant total du financement du FIDA dédié au climat pour le REDE est estimé⁴⁹ à US\$ 6 883 000 millions dont US\$ 4 248 000 millions pour l'adaptation et US\$ 2 635 000 millions pour la mitigation. Ce montant représente 43% de l'investissement total du FIDA.

138. **Couts par composante.** Les couts de base du projet par composante se présentent comme suit: (1) Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique avec 16,63 milliards de XOF (29,41 millions d'USD), soit 48% du cout total ; (2) Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat avec 14,51 milliards de XOF (25,65 millions d'USD), soit 42% du cout de base total. La gestion, coordination et suivi et évaluation sont estimées à 3,33 milliards de XOF (5,90 millions d'USD), soit 10% du cout de base total. Le tableau ci-dessous présente la répartition détaillée du cout du Projet par composante et sous-composante.

Tableau 2 : Cout du projet par composante

Guinée Bissau
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)
Composants Project Cost Summary

	(CFA Franc Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique								
1. Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux (de sous-bassins versants)	5,880	777	6,656	10,397	1,374	11,771	12	19
2. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	7,286	1,859	9,145	12,885	3,287	16,172	20	27
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes	671	162	833	1,187	286	1,472	19	2
Subtotal	13,837	2,797	16,634	24,469	4,947	29,415	17	48
B. Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat								
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques	7,345	2,032	9,378	12,989	3,593	16,583	22	27
2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques	1,178	537	1,714	2,082	949	3,031	31	5
3. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés	2,555	243	2,798	4,518	429	4,947	9	8
4. Intégration régionale des échanges	510	110	620	902	195	1,097	18	2
Subtotal	11,588	2,922	14,510	20,492	5,167	25,659	20	42
C. Gestion et Coordination, Suivi et Evaluation								
1. Unité de gestion du projet (UGP)	1,732	412	2,145	3,063	729	3,792	19	6
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	341	126	466	602	222	825	27	1
3. Renforcement des acteurs institutionnels	604	123	727	1,068	217	1,285	17	2
Subtotal	2,677	661	3,338	4,734	1,168	5,902	20	10
Total BASELINE COSTS	28,102	6,380	34,482	49,694	11,282	60,976	19	100
Physical Contingencies	788	197	985	1,394	348	1,742	20	3
Price Contingencies	700	153	853	2,503	545	3,048	18	5
Total PROJECT COSTS	29,591	6,730	36,320	53,591	12,176	65,767	19	108

139. **Plan de financement.** La contribution du FIDA sera de 16,16 millions d'USD, dont 11,79 millions d'USD sur prêt et 4,36 million d'USD sur don, soit environ 25% du cout total du Projet. Le Fond du Koweit et les Fonds Abou-Dhabi contribueront chacune à hauteur de 15 millions d'USD, soit respectivement 23% du cout total du Projet. Le Fond d'Adaptation contribuera avec 7 millions d'USD⁵⁰, soit 11% du cout total du Projet. La contribution du Gouvernement de Guinée Bissau (en exonérations de taxes, salaires, fonctionnement), s'élèverait à environ 7,65 millions d'USD, soit 12% du cout total du Projet. La contribution des bénéficiaires est estimée à 4,9 millions d'USD, soit 7,5% du cout du Projet. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante.

⁴⁹ Selon les méthodologies des banques multilatérales de développement pour le suivi de la finance climatique.

⁵⁰ En alignement avec le processus de revue de qualité du FIDA en regard de projets du Fonds d'Adaptation

Tableau 3 : Plan de financement du projet par composante⁵¹

Guinée Bissau

Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)

Components by Financiers

(US\$ '000)

	Fonds														Local					
	IFAD PRET		IFADDON		d'Adaptation		Fonds Abu Dhabi		Fond Kuwait		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	For.	(Excl. Duties & Taxes)	Taxes		
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Exch.			
A. Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique																				
1. Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux (de sous-bassins versants)	2,793	22.4	1,245	10.0	3,528	28.3	1,760	14.1	1,760	14.1	441	3.5	925	7.4	12,451	18.9	1,461	10,549	441	
2. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	1,488	8.5	-	-	232	1.3	5,150	29.4	5,150	29.4	2,457	14.0	3,024	17.3	17,501	26.6	3,556	11,488	2,457	
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes	837	52.8	652	41.1	-	-	-	-	-	-	97	6.1	-	-	1,587	2.4	307	1,182	97	
Subtotal	5,119	16.2	1,897	6.0	3,760	11.9	6,910	21.9	6,910	21.9	2,995	9.5	3,949	12.5	31,539	48.0	5,324	23,219	2,995	
B. Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat																				
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques	-	-	-	-	-	-	7,323	40.0	7,323	40.0	3,296	18.0	368	2.0	18,309	27.8	3,957	11,057	3,296	
2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques	256	7.8	1,074	32.8	-	-	767	23.5	767	23.5	407	12.4	-	-	3,271	5.0	1,013	1,851	407	
3. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés	2,018	38.5	118	2.3	2,246	42.8	-	-	-	-	227	4.3	633	12.1	5,242	8.0	459	4,556	227	
4. Intégration régionale des échanges	753	63.6	278	23.5	-	-	-	-	-	-	152	12.9	-	-	1,184	1.8	211	820	152	
Subtotal	3,027	10.8	1,471	5.3	2,246	8.0	8,090	28.9	8,090	28.9	4,082	14.6	1,001	3.6	28,006	42.6	5,640	18,285	4,082	
C. Gestion et Coordination, Suivi et Evaluation																				
1. Unité de gestion du projet (UGP)	2,397	60.3	606	15.2	621	15.6	-	-	-	-	352	8.9	-	-	3,977	6.0	749	2,880	348	
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	640	72.4	162	18.4	-	-	-	-	-	-	82	9.3	-	-	884	1.3	234	568	82	
3. Renforcement des acteurs institutionnels	614	45.1	227	16.7	373	27.4	-	-	-	-	147	10.8	-	-	1,360	2.1	229	985	147	
Subtotal	3,651	58.7	996	16.0	994	16.0	-	-	-	-	581	9.3	-	-	6,222	9.5	1,212	4,433	577	
Total PROJECT COSTS	11,797	17.9	4,363	6.6	7,000	10.6	15,000	22.8	15,000	22.8	7,658	11.6	4,949	7.5	66,767	100.0	12,176	45,937	7,654	

⁵¹ La contribution des partenaires de cofinancement aux coûts de gestion de projet sera discutée pour une meilleure répartition toutefois certains financeurs peuvent avoir leurs propres règles contraignantes

Tableau 4 : Catégories de dépenses par financier

Guinée Bissau

Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutri

Expenditure Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	Fonds														Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	IFAD PRET		IFAD DON		d'Adaptation		Fonds Abu Dhabi		Fond Kuwait		Gouvernement		Bénéficiaires						
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%					
I. Investment Costs																			
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	150	0.5	-	-	25	0.1	11,741	40.1	11,741	40.1	5,279	18.0	368	1.3	29,305	44.6	5,861	18,169	5,275
B. OVERALL SERVICES																			
1. BIENS & SERVICES & INTRANTS	222	4.3	207	4.0	672	13.0	66	1.3	66	1.3	0	-	3,949	76.2	5,182	7.9	1,036	4,146	-
2. FORMATIONS & ATELIERS	2,505	46.5	1,046	19.4	811	15.1	512	9.5	512	9.5	0	-	-	-	5,386	8.2	1,077	4,309	-
3. CONSULTATIONS	4,098	45.8	1,187	13.3	222	2.5	917	10.2	917	10.2	1,612	18.0	-	-	8,953	13.6	1,791	5,551	1,612
Subtotal	6,825	35.0	2,440	12.5	1,705	8.7	1,495	7.7	1,495	7.7	1,612	8.3	3,949	20.2	19,521	29.7	3,904	14,005	1,612
C. ÉQUIPEMENTS, VEHICULES ET INTRANTS																			
1. Equipements & Matériels	533	25.2	371	17.6	-	-	414	19.6	414	19.6	380	18.0	-	-	2,113	3.2	1,373	359	380
2. Vehicules	717	57.4	291	23.3	-	-	8	0.6	8	0.6	225	18.0	-	-	1,249	1.9	812	212	225
Subtotal	1,250	37.2	662	19.7	-	-	422	12.6	422	12.6	605	18.0	-	-	3,362	5.1	2,185	572	605
D. SUBVENTIONS & DONNS	1,754	17.6	627	6.3	4,275	42.9	1,341	13.5	1,341	13.5	0	-	633	6.3	9,972	15.2	-	9,972	-
Total Investment Costs	9,980	16.1	3,729	6.0	6,005	9.7	15,000	24.1	15,000	24.1	7,496	12.1	4,949	8.0	62,160	94.5	11,950	42,718	7,492
II. Recurrent Costs																			
A. SALAIRES ET COUT DE FONCTIONNEMENT																			
1. SALAIRES & INDEMNITES	1,740	64.3	634	23.4	331	12.2	-	-	-	-	0	-	-	-	2,705	4.1	-	2,705	-
2. COUTS DE FONCTIONNEMENT	76	8.5	-	-	663	73.5	-	-	-	-	162	18.0	-	-	902	1.4	225	514	162
Total Recurrent Costs	1,816	50.4	634	17.6	994	27.6	-	-	-	-	162	4.5	-	-	3,607	5.5	225	3,219	162
Total PROJECT COSTS	11,797	17.9	4,363	6.6	7,000	10.6	15,000	22.8	15,000	22.8	7,658	11.6	4,949	7.5	65,767	100.0	12,176	45,937	7,654

Tableau 5: Dépenses du projet par semestre et par bailleur

Guinée Biss

Projet de di

Disburser

(US\$ '000)

	Financing Available						Costs to be Financed			
	IFAD PRET		Fonds Abu Dhabi		Fond Kuwait		Project		Government	
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Total	Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow
1	2,115	468	777	91	91	-	3,541	3,986	-445	-445
2	2,115	468	777	91	91	-	3,541	3,986	-445	-889
3	1,605	402	1,054	1,976	1,976	785	7,799	8,830	-1,031	-1,920
4	1,605	402	1,054	1,976	1,976	785	7,799	8,830	-1,031	-2,951
5	1,073	640	863	2,552	2,552	1,089	8,770	9,951	-1,182	-4,132
6	1,073	640	863	2,552	2,552	1,089	8,770	9,951	-1,182	-5,314
7	538	275	632	2,149	2,149	476	6,219	7,111	-893	-6,207
8	538	275	632	2,149	2,149	476	6,219	7,111	-893	-7,100
9	384	273	120	627	627	96	2,128	2,346	-218	-7,318
10	384	273	120	627	627	96	2,128	2,346	-218	-7,536
11	183	123	54	105	105	28	598	658	-61	-7,597
12	183	123	54	105	105	28	598	658	-61	-7,658
Total	11,797	4,363	7,000	15,000	15,000	4,949	58,109	65,767	-7,658	-7,658

140. **Profil de déboursement du Projet.** Les catégories de dépenses utilisées sont conformes à la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA sur la normalisation des catégories de dépenses. Les mêmes catégories ont été générées pour les catégories de décaissement. Les catégories de dépenses sont présentées dans le tableau 1, y compris les hypothèses fiscales, les taux de change moyens et les éventualités matérielles.

Tableau 5 : Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	Imp. Physiques (%)	Taxes (% du total)	Forex (%)
Couts d'investissement			
Génie rural/travaux	5%	18%	20%
Équipements et véhicules			
Véhicules	0%	18%	65%
Equipements & Matériels	0%	18%	65%
Biens & Services & Intrants	0%	0%	20%
Formations & Ateliers	5%	0%	20%
Consultations	2%	18%	20%
Subventions & Dons	0%	0%	0%
Couts récurrents			
Salaires & Indemnités	0%	0%	0%
Couts de fonctionnement	0%	18%	25%

141. **Couts récurrents.** Les couts récurrents sont financés uniquement par le don et prêt du FIDA et par le Fond d'adaptation. Le ratio des couts récurrents/investissements est de 7,15%.

Résumé des bénéfiques et de l'analyse économique

142. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. La présente analyse est basée sur des données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projet FIDA en Guinée Bissau (PADES), au Niger (PRODAF) et en Guinée (AGRIFARM), et des partenaires des filières ciblées.

143. L'analyse financière montre que les activités ciblées sont saines. L'analyse économique montre également que le projet est économiquement viable. Compte tenu des hypothèses actuelles, le taux de rentabilité économique (TRIE) pour l'ensemble du projet est de 17,19 % et la valeur actualisée nette (VAN) est de 31,72 millions d'USD.

144. L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau et de l'aménagement et de la gestion durable des bas-fonds. Onze modèles financiers ont été développés pour l'analyse, dont sept pour les activités agricoles (composante 1), ainsi que quatre pour la composante 2.

145. Sept modèles de productions ont été préparés : deux modèles de riziculture de bas-fond (riz pluvial, riz pluvial et irriguée), un modèle pour le maraîchage mixte (oseille, gombo, tomate, piment et aubergine), un modèle de réorganisation des vergers anacardier avec cultures annuelles intercalaires, un modèle de diversification des vergers d'arbres fruitiers, un modèle pour la promotion de bonnes pratiques pour les cultures annuelles dans les champs de plateau (patate douce, arachide, haricot et maïs) et un modèle de promotion de bonnes pratiques dans les jardins de case (gombo, tomate, piment aubergine, lime, maïs et haricot).

146. De plus, quatre modèles ont été préparés pour couvrir les activités de la composante 2 du Projet. Un modèle de transformation de farine infantile, un modèle pour les jeunes agro-entrepreneurs et un modèle pour les microentreprises de femmes rurales. De plus, l'analyse économique a également modélisé l'impact que les infrastructures de marchés auront sur la production additionnelle ainsi que l'impact environnemental des interventions. Ces impacts s'avèrent positif.

147. Les externalités environnementales ont été calculées à l'aide de l'outil EX-ACT, développé par la FAO, pour calculer la valeur économique de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Pour le Projet REDE, les calculs sont basés sur les caractéristiques de la zone agro-écologique de la Guinée Bissau (zone tropical humide avec des sols LACs), ainsi que l'utilisation et la gestion des terres dans des situations avec et sans projet.

148. Le résultat montre une réduction marginale des émissions de carbone du Projet de 1 548 750 tCO₂-eq sur une durée de 20 ans, soit 77 437 tCO₂-eq par an. Selon la note d'orientation de la Banque mondiale sur le prix fictif du carbone dans l'analyse économique (2017), il est recommandé que l'analyse économique utilise une fourchette d'estimation du prix du carbone allant de 40 à 80 USD. Le prix du carbone utilisé pour cette analyse économique a été prudent, en appliquant la valeur la plus basse (40 USD par tonne). L'analyse de sensibilité montre les scénarios pour le prix social du carbone le plus bas et le plus élevé d'ici 2020 et le prix social du carbone actuel du marché, inférieur à 10 USD par tonne. La valeur de ce carbone séquestré n'a pas été incluse dans l'analyse économique finale.

Résultats économiques et analyse de sensibilité

149. La période d'analyse est de 20 ans pour tenir compte du phasage des interventions proposées. Les avantages économiques des modèles d'exploitation agricole et d'entreprise ont été regroupés à l'aide des avantages nets différentiels moyens et des bénéficiaires pour chaque activité agricole et non agricole dans le cadre des interventions du Projet et en supposant des taux d'adoption extraits de l'exercice de calcul des coûts. Les avantages économiques des modèles d'entreprise ont été regroupés en fonction du nombre prévu de petites entreprises qui seront soutenues par le Projet. Les prestations sont introduites progressivement pour tous les types d'interventions.

150. Les couts économiques associés à l'amélioration de la productivité agricole, de l'agrobusiness et des pistes rurales ont été estimés à 53 millions d'USD. Les couts économiques ont ensuite été déduits du flux global des avantages économiques pour obtenir le flux net des avantages supplémentaires du Projet. L'analyse économique montre des résultats satisfaisants, avec une valeur actuelle nette qui s'élève à 21,483 milliards de XOF, soit 37,99 millions d'USD au cout d'opportunité du capital de 8%, et un taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet qui s'établit à 17,19%.

151. Ce résultat est plutôt satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas encore pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment les bénéfices liés à l'entrepreneuriat agricole, l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les conséquences de l'amélioration des circuits de commercialisation, les impacts des compétences transmises via les formations sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, dont les femmes et les jeunes.

152. Les résultats ont été soumis à un test aux variations des avantages et des couts et à divers retards dans la réalisation des avantages. Un retard de trois ans dans la génération de prestations ou une baisse de 30 % par rapport au scénario de base réduirait le TRIE à 11,22 % et 11,88 % respectivement, ce qui est nettement supérieur au taux d'actualisation. Tous les scénarios montrent des résultats robustes, le taux de rentabilité économique reste supérieur au cout d'opportunité du capital.

Stratégie de sortie et durabilité

153. La durabilité des investissements est prise en compte dès la formulation du Projet en s'appuyant sur: (i) des interventions identifiées de manière participative avec les producteurs/trices, les opérateurs économiques des marchés hebdomadaires, (ii) l'expérience des ONG/OP potentiels partenaires de mise en oeuvre et (iii) le soutien et l'implication des autorités locales (gouvernorat, services techniques déconcentrés) tout au long de la mise en oeuvre afin que les bénéficiaires soient à même de gérer durablement leurs parcelles.

154. Les appuis aux OPA et aux MER seront faits sur la base de plans d'affaires bancables afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement dans le contexte économique des filières d'une économie de marché. Les pistes agricoles sont identifiées en impliquant tous les acteurs de la société civile organisée en milieu rural et validées par les autorités qui assureront leur maintenance en inscrivant les budgets nécessaires dans leurs budgets annuels.

155. Les terres cultivées aménagées et/ou protégées sont sous la responsabilité de leurs exploitant/es qui en tireront des bénéfices immédiats et qui auront été formés pour assurer la maintenance de base des infrastructures communes par le biais de leur associations d'utilisateurs de l'eau et des ressources naturelles (AUE/RN). Une matrice résume les stratégies de sorties par types d'activités et de bénéficiaires en annexe 10.

3. Risques

156. Au niveau politique et gouvernance, le Projet s'inscrivant dans le cadre de la Note de Stratégie Pays signée avec le Gouvernement de Guinée Bissau, des années de collaboration entre le MAF, et plus particulièrement la direction générale de l'agriculture, et le FIDA ont permis d'établir des relations solides basées sur des échanges réguliers diminuant les risques à ce niveau. Toutefois, par mesure prudentielle et étant donné les incertitudes politiques qui demeurent, le niveau de risque est maintenu à un niveau élevé.

157. Un risque qualifié de moyen repose sur la capacité des autorités locales à s'engager dans la maintenance des investissements, notamment des pistes. Pour l'atténuer, le Projet implique instances locales et acteurs économiques dans la création de CITEP en liant pistes et marchés.

158. Au niveau macroéconomique, l'économie de marché exige un bon niveau de compétitivité des opérateurs économiques tant des OPA que des opérateurs privés du secteur. Le Projet, par un accompagnement socio-économique, va favoriser communication et collaboration économique entre OPA et secteur privé notamment au sein des plateformes multiacteurs économiques de marchés en atténuant ainsi le risque de manque d'efficacité des OPA. Les risques techniques ont été évalués au niveau de chaque sous-composante et la description des activités inclut une assistance technique. Ces mesures spécifiques d'atténuation font que ces risques sont maintenus à un niveau faible qu'il conviendra de suivre.

159. Au niveau du ciblage, les bas-fonds aménageables et désenclavés offrant des débouchés sur les marchés réhabilités, sont des espaces où opèrent exclusivement les femmes et dans une moindre mesure les jeunes. Toutefois, afin que ces populations restent les principaux bénéficiaires du Projet, une série d'activités ambitieuses ont été prévues (quota de 30% de femmes et de jeunes, alphabétisation fonctionnelle, formation diplômante pour les jeunes, appui au MER féminines ou jeunes).

160. Au niveau des procédures fiduciaires et comptables, l'évaluation a été effectuée par le FIDA (FSD) est satisfaisante et estime à moyen le niveau de risque du Projet sur cet aspect. De même, pour la passation de marchés, il a été décidé de poster au niveau de l'UGP un Responsable en passation de marchés afin que les procédures et les délais puissent être respectés et que les délais observés dans les autres projets soient minimisés. Étant donné le contexte nationale et le risque d'instabilité, le niveau de risque du Projet est **élevé**, toutefois, en tenant compte des mesures d'atténuation proposées par le projet, il pourra être ramené à moyen. (voir annexe 9 tableau des risques identifiés et mesures d'atténuation proposées).

161. **Co-financement** : Les objectifs de co-financement établis par le FIDA pour la Guinée-Bissau sont très ambitieux, notamment 0,4 pour le co-financement domestique et 1,1 pour le co-financement international. Ceci a nécessité une stratégie pro-active de mobilisation de fonds. Plusieurs concertations ont eu lieu, dont la mission récente du Directeur Pays à Abu Dhabi pour négocier avec le Fonds d'Abu Dhabi dont il résulte que le Fonds d'Abu Dhabi prépare la Lettre d'engagement formel avec le FIDA pour co-financer REDE, dont le montant peut s'avérer doubler à hauteur de 30 millions d'USD et donc couvrir la totalité du besoin en co-financement. De son côté, le Fonds du Koweït est en train d'étudier le draft du rapport de formulation et les premiers échanges ont été très positifs. Le Fonds d'Adaptation n'est pas un réel élément de risque étant considéré que (i) le FIDA a récemment eu des expériences positives dans l'obtention de ces co-financements, (ii) le FA finance des activités très spécifiques, (iii) au cas improbable où ces fonds ne pourraient pas être mobilisés, la stratégie et les activités clés de REDE seront maintenues. De même, dans le cas où seulement 15 millions d'USD seraient mobilisés, que ce soit à travers le Fonds d'Abu Dhabi ou du Koweït, la partie manquante sera couverte par l'allocation FIDA12. Dans le cas improbable où aucune allocation ne serait mobilisée, la structure des coûts actuels permet de commencer toutes les activités et donc de couvrir au moins la première année et parallèlement d'autres fonds seront sollicités, notamment de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale ont déjà exprimé leur intérêt vis-à-vis de la stratégie du Projet. REDE a un financement parallèle de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour USD 9 millions, ce qui fait un montant total de USD 74,77 millions. Ce Projet, bien que mis en œuvre de façon indépendante, a été formulé conjointement avec le FIDA et prévoit des objectifs et des activités complémentaires.

162. **Catégorisation sociale et environnementale** : Le Projet REDE ne devrait pas avoir d'impacts négatifs significatifs sur le plan environnemental et social. Il contribuera au renforcement de la résilience des systèmes de production agricoles et des populations rurales aux conséquences du changement climatique, à la création d'emplois en milieu rural, à la diversification des revenus et au désenclavement des communautés.

163. Sur le plan environnemental, l'identification des sites d'interventions dans les régions de Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú permet de confirmer qu'aucune action ne sera réalisée dans une aire protégée disposant d'une réglementation au niveau national ou international. Tous les aménagements hydro-agricoles de bas-fonds correspondront à des superficies inférieures à 100 hectares d'un seul tenant. Toutes les réhabilitations de piste rurale correspondront à une distance inférieure à 10 kilomètres par tronçon. Les principaux risques environnementaux se situent: i) au niveau des bas-fonds, une possible pollution phytosanitaire liée au développement de la riziculture et du maraîchage ; ii) au niveau des pistes réhabilitées, des dommages peu importants dans les zones d'emprunt qui existent déjà et n'étant pas sur des zones écologiques sensibles.

164. Pour prévenir ces risques, les mesures d'atténuation proposées sont : (i) la sensibilisation des bénéficiaires au niveau des Champs école paysan, afin de prouver l'avantage des pratiques durables d'intensification des productions (dont l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires, les techniques de protection des utilisateurs et consommateurs, la rotation/association des cultures) ; (ii) la formation des producteurs pour améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, notamment sur les procédures de sécurité et protection et sur les dosages à respecter ; (iii) la construction d'ouvrages de franchissement pour maintenir les dynamiques hydrologiques ; (iv) la réalisation d'études d'impacts sur l'ensemble des ouvrages du Projet (aménagement hydro-agricoles, réhabilitation de pistes rurales, construction d'infrastructures de marchés) ; (v) la gestion durable des ressources naturelles sur les terres de plateau (14 000 ha), à travers des investissements importants sur la gestion durable des forêts communautaires et le développement de l'agroforesterie.

165. Sur le plan social, le principal risque concerne l'accès au foncier notamment dans les zones de bas-fonds aménagées pour les femmes et les jeunes. Des mesures de prévention seront prises notamment : (i) en réalisant des diagnostics fonciers des zones réhabilitées et (ii) en appuyant la mise en place de structures de gestion inclusives aux femmes et aux jeunes. Les terres agricoles dans les zones de bas-fonds sont généralement déjà mises en valeur et exploitées par les femmes qui bénéficient de droits d'accès privilégiés à ces espaces-ressources. Les mesures d'atténuation proposées permettront de sécuriser ces droits d'accès et de garantir un accès équitable aux terres agricoles aménagées pour les femmes et les jeunes. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts cités permettront d'atténuer leurs conséquences⁵². Il est proposé que le Projet soit classé dans la **catégorie B**.

166. **Classification du risque climatique** : Dans les régions d'intervention du Projet (Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú), les populations reposent sur des systèmes de production combinant la riziculture de bas-fonds, les cultures annuelles sur les terres de plateau et l'exploitation des produits forestiers non ligneux, d'où leur vulnérabilité aux effets du changement climatique au regard des impacts attendus sur l'agriculture et les autres activités nécessitant une exploitation des ressources naturelles comme l'eau.

167. Le Projet cherchera ainsi à accroître la résilience climatique et environnementale à travers des interventions permettant une meilleure gestion et valorisation de l'eau, la diversification des productions agricoles, la promotion de modes de gestion durable des ressources naturelles et d'utilisation de variétés à cycle court et climato-résilientes, ainsi que la valorisation des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques comme l'agroforesterie, le paillage pour

⁵² De plus le FIDA dispose d'une procédure de prise en compte des plaintes pour recevoir et faciliter la résolution des plaintes et des préoccupations en cas de non respect avéré d'engagements contraignants liés à ses politiques environnementale et sociale et des procédures obligatoire d'évaluation environnementale, social et climatiques. Pour plus d'informations <https://www.ifad.org/web/guest/accountability-and-complaints-procedure>

maintenir l'humidité et l'association des cultures. Pour la contribution à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, les interventions proposées permettent d'envisager d'une part une réduction de l'émission de CO₂⁵³ (réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (maîtrise de l'eau dans les bas-fonds), et d'autre part une accumulation de carbone dans les sols (notamment pas l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés), la croissance des arbres intégrés dans les modèles d'agroforesterie et dans les zones de forêt communautaire protégée sur les terres de plateaux (gestion durable des forêts communautaires, agroforesterie et associations entre plantations d'arbres fruitiers et cultures annuelles). Le projet intègre ainsi les risques climatiques et propose des solutions aux variations climatiques. Par conséquent, le projet est considéré comme à **risque climatique modéré**.

⁵³ Les externalités environnementales ont été calculées à l'aide de l'outil EX-ACT, développé par la FAO. Le résultat montre une réduction marginale des émissions de carbone du projet de 1 548 750 tCO₂-eq sur une durée de 20 ans, soit 77 437 tCO₂-eq par an. (voir appendice 3 du DCP, AEF)

4. Mise en oeuvre

1. Cadre organisationnel

a. Gestion de projet et coordination

168. **Tutelle du Projet.** Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du MAF. Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et des Forêts ou de son représentant et en son absence par le Vice-Président attribuée au Directeur Général de l'Agriculture. Il sera composé des directeurs centraux et des DRA, des représentants des principaux départements ministériels concernés (MEF, SE du Plan, Ministère du Commerce, Ministère de l'Environnement) et de représentants des organisations professionnelles agricoles (au moins une femme et un jeune). Le CNP se réunira une fois par an, pendant le mois de novembre. Il aura à (i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l'état d'avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA. Des comités consultatifs régionaux seront institués dans chaque région sous la présidence du Gouvernorat avec une facilitation de la Direction Régionale du Plan.

169. La **coordination du Projet** sera assurée par une unité de gestion du projet (UGP) domiciliée dans les environs de la capitale dans un espace attribué par le Ministère de tutelle ayant vocation à accueillir, dans le futur, différents bailleurs afin de créer un pôle attractif. La réhabilitation et l'équipement des bâtiments nécessaires seront assurés par le Projet.

170. Le personnel clé comprendra le coordonnateur, le responsable du suivi-évaluation (qui assumera aussi les fonctions de coordinateur adjoint), le Responsable Administratif et Financier, Un Responsable de passations des marchés, Un comptable et ses assistants dont ceux basés dans l(es) antenne(s) régionale(s), les responsables de composante et de sous-composante (chargés de suivre la mise en œuvre des activités par les contrats de faire-faire avec les partenaires de mise en œuvre), quatre responsables d'antennes régionales (qui assureront aussi les fonctions d'assistant de suivi-évaluation). L'UGP sera mise en place dès le démarrage du Projet pour développer : (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels d'exécution incluant celui pour l'administration et la gestion financière.

171. Une firme spécialisée en gestion de ressources humaines sera recrutée par appel d'offres international et sera en charge du recrutement du personnel et de l'établissement d'un dispositif d'évaluation annuelle des performances du personnel. Des indicateurs clé de performance seront définis sur la base des propositions de la firme en tenant compte du système d'évaluation des performances des projets du FIDA.

172. Pour accélérer le démarrage du Projet, le Gouvernement a bénéficié de la mise à disposition d'un FIPS du FIDA qui permettra de lancer les activités préparatoires à la mise en œuvre du Projet⁵⁴ avant son approbation par le Conseil d'Administration du FIDA⁵⁵.

173. Une cellule nationale d'appui technique sera instituée en concertation entre FIDA et MARD pour venir en appui aux Projets FIDA sur des aspects transversaux pour (i) appuyer par des innovations techniques, méthodologiques et organisationnelles les équipes de mise en œuvre des activités ; (ii) suivre et contrôler les indicateurs de mise en œuvre et (iii) capitaliser les acquis techniques pour nourrir le dialogue politique ou d'autres thématiques qui seront retenues et validées par le FIDA et le MAF. Logée au sein du Ministère de l'Agriculture, la cellule sera sous la responsabilité d'un assistant technique national senior (ATNS) secondé d'un adjoint expert dans la mise en œuvre des projets par une gestion axée sur les résultats et qui effectuera aussi le contrôle interne permanent des Projets. Cette cellule comportera une équipe d'assistants techniques nationaux junior (ATNJ) : (i) expert en agriculture résiliente au changement climatique ayant des compétences en cartographie et SIG, (ii) expert en agriculture familiale diversifiée sensible à la nutrition, (iii) expert économiste en intégration régionale des marchés et échanges de produits agricoles. Les Coordinateurs de l'UGP et de la Cellule d'appui technique formeront l'équipe de

⁵⁴ Grace au FIPS, la firme en charge du recrutement du personnel est en cours de recrutement afin de pouvoir disposer de l'équipe complète le plus rapidement possible en début du Projet.

⁵⁵ Accord de préfinancement signé le 26/08/2019 entre le FIDA et le Gouvernement de Guinée Bissau

management du dispositif. La composition de l'équipe sera faite sur la base des discussions et priorités décidées.

174. Les membres de l'UGP et de la CNAT seront recrutés par un cabinet international et seront de nationalité Bissau guinéenne.

b. Gestion financière, passation de marché et gouvernance

175. **Gestion financière.** L'unité de gestion en charge du Projet disposera d'une autonomie de gestion financière et en sera responsable et redevable auprès du MAF et du FIDA concernant l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement. L'UGP sera dotée du même logiciel comptable que celui utilisé sur le PADES en cours pour capitaliser les expériences d'un projet à l'autre. Elle établira trimestriellement des situations financières et comptables qu'elle transmettra au FIDA. Cela permettra de faire un suivi des engagements, des décaissements, une analyse de la performance financière du Projet, un suivi de son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour un suivi croisé technico-financier. L'UGP préparera, pour chaque année fiscale, les états financiers consolidés, l'état des ressources et des emplois du Projet, ainsi que tous les rapports requis dans l'accord de financements.

176. **Compte désigné.** Un compte désigné par bailleur sera ouvert à Bissau dans une banque commerciale acceptable par le FIDA, pour recevoir les fonds du prêt et du don FIDA et des autres bailleurs. L'UGP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Projet conformément à l'accord de financement et selon les critères d'efficacité et d'économie.

177. **Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements.** Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six (06) mois. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UGP et signées par le Coordonnateur, le RAF et un représentant autorisé de l'Emprunteur. Les décaissements seront effectués à travers le Portail clients du FIDA (ICP).

178. **Contribution du Gouvernement au financement du Projet.** Elle se fera sous forme (i) d'exonération de droits, impôts et taxes grevant l'acquisition de biens et services et l'exécution de travaux dans le cadre du Projet, (ii) de valorisation du foncier sur lequel seront implantées les infrastructures, (iii) de valorisation de la participation des experts gouvernementaux au dispositif de supervision du Projet. Le Ministère des Finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires à cet effet. Ces exonérations et valorisations devront être dûment documentées et comptabilisées par le Projet.

179. **Passation de marché.** Les principes et procédures énoncés par les directives du FIDA sont bien édictés par la réglementation nationale, cependant ils ne sont pas tous effectifs. L'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARCP), dont une des principales missions est de contribuer à la transparence, n'est pas encore opérationnelle. Les autorités contractantes ne respectent pas l'obligation de soumettre leurs marchés au contrôle a priori. Dans le cadre du Projet, il sera retenu d'appliquer les seuils nationaux et de soumettre les marchés au contrôle de la Direction générale des marchés publics (DGCP). Pour les marchés relatifs aux aménagements hydroagricoles, aux pistes et aux infrastructures économiques, des conventions seront signées avec Direction du Génie rural (DGR) ou de la Direction Générale des Infrastructures et des Transports (DGIT) pour un appui au Projet dans le processus de sélection, passation et supervision de ces marchés. Un audit annuel sur la passation des marchés sera effectué.

c. Supervision, Revue à mi-parcours et achèvement

180. **La supervision** du Projet sera réalisée directement par le FIDA, une fois par an, conjointement avec le Ministère de tutelle au nom du Gouvernement du Guinée Bissau. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et l'efficacité des acquis institutionnels

et techniques ainsi que les aspects fiduciaires de la gestion du Projet. Des missions d'appui pourront être effectuées par le FIDA en fonction de la nécessité.

181. **Evaluation.** Le Projet sera évalué à deux moments clé. A la mi-parcours, en début d'année 3, une évaluation interne globale de performance du Projet sera conduite, basée sur l'analyse: (i) des résultats d'enquêtes spécifiques d'effets préalables: enquête ménage légère, études sur l'adoption de techniques, effets des premières pistes, premiers effets des marchés et MER, et (ii) des données du système de S/E. Cette évaluation alimentera la revue à mi-parcours externe conduite par le Gouvernement et le FIDA, qui pourra aboutir, en fonction des résultats, à des réaménagements du Projet. Le Projet sera également évalué à son achèvement. Au premier semestre de l'année 6, une évaluation finale interne des effets du projet, constituée d'enquêtes (ex. enquête ménage finale), d'études spécifiques et de l'analyse des données du système de S/E, alimentera la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement. En fin d'année 6, un atelier d'achèvement permettra de partager l'évaluation du Projet avec toutes les parties prenantes.

2. Planification, Suivi-Evaluation, Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication

182. **Planification.** La durée du projet est prévue pour une période de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles (en termes de résultats, de produits et d'effets) définis dans le présent document. Le Projet utilisera le cadre logique (CL) et le cadre de mesure des résultats (CMR) en complément comme outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en oeuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA) de 12 mois⁵⁶, répondant aux normes du FIDA. Le PTBA comprend: (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) une description détaillée des activités prévues dans l'année, les groupes à cibler, les modalités de mise en oeuvre, les indicateurs de suivi des réalisations, les responsables d'activités et ses objectifs; (iii) un tableau d'avancement physique; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA sera préparé par l'UGP en consultation avec les parties prenantes avant d'être validé par le comité national de pilotage (CNP). L'élaboration des PTBA sera participative dans le cadre d'une approche GAR. Le PTBA du programme sera soumis au FIDA pour l'obtention de la non-objection.

183. **Un Système de Suivi et Evaluation (SSE)** sera mis en place au sein de l'UGP conformément aux exigences du FIDA et du gouvernement. Le SSE sera sous la responsabilité du/de la responsable de SE (RSE) qui sera aussi le coordinateur/trice adjoint du Projet avec l'appui des assistants/es SE, qui seront également les responsables des antennes régionales, pour la collecte et l'analyse des données. De cette façon, le SSE sera connecté avec l'opérationnel, par le biais d'une équipe pouvant directement faire la promotion de la gestion axée sur les résultats (GAR). Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les produits/résultats et les effets⁵⁷. Ces données seront choisies sur une base d'indicateurs répondant aux besoins du Projet et de ses partenaires, dont le FIDA pour que les indicateurs de base SMRO soient inclus afin de faciliter le rapportage. Les résultats et effets mesurés refléteront aussi la contribution du Projet à l'UN-SDG dans le cadre du partenariat entre la Guinée Bissau et les Nations Unies (UNSDCF, ex UNDAF).

184. Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Projet. Il devra assurer: (i) la collecte, la consolidation et le contrôle de qualité des données; (ii) l'analyse des données, (ii) la production des rapports; (iii) le suivi des activités sur site; (iv) l'information des parties prenantes de l'avancement du Projet. Le SSE comprendra: (i) la mise en place de mécanisme de SE alignés sur ceux du Projet avec les partenaires de mise en oeuvre (ONG, OPA); (ii) la réalisation d'une étude de référence⁵⁸ et qui sera poursuivie lors de la revue à mi-parcours⁵⁹ et à l'achèvement du Projet; (iii) le système d'information géographique; (iv) le suivi d'échantillons pour évaluer les progrès de la mise en oeuvre au niveau des exploitations familiales; (v) la réalisation des études spécifiques; (vi) le suivi et contrôle des réalisations physiques (tableau de bord); (vii) des ateliers d'évaluation participatifs et de capitalisation avec les parties prenantes.

⁵⁶ le premier PTBA comprend un Plan de passation de marchés des 18 premiers mois (annexe x).

⁵⁷ La division RIA du FIDA a prévu de sélectionner 15% de ses projets pour effectuer une analyse d'impact (3ème niveau)

⁵⁸ L'études de référence socioéconomique et les autres études de base, seront faites avant le démarrage du Projet (FIPS)

⁵⁹ Enquête des effets rapides seulement pour les activités montrant déjà des effets lors de la RMP

185. Un manuel de SE est décrit dans le manuel de mise en œuvre (annexe 8 du DCP) détaillant les procédures et les outils, et incluant la liste des études/enquêtes d'effets à réaliser. Les responsabilités de chaque acteur concernant les livrables associés au SE seront spécifiées dans une clause spécifique figurant dans les contrats et conventions.

186. **Formation au SSE.** Lors d'un atelier de démarrage, le système SE et son fonctionnement seront détaillés. L'équipe du Projet et celle de la cellule d'appui ainsi que les partenaires de mise en œuvre seront formés au S/E dès la première année. Un/e consultant/e appuiera la mise en place du système de SE et contribuera au renforcement de capacités pour assurer l'autonomie de l'équipe. Comme cela s'est déroulé avec succès pour le PADES, une partie du processus de formation du Responsable SE peut se faire dans le cadre du programme PRIME⁶⁰, dès la première année de mise en œuvre du Projet et qui pourra être facilité par le FIDA.

187. **Un système d'information géographique (SIG)** renforcera le dispositif SE en cartographiant les interventions géo-référencées liées aux bénéficiaires dans la logique de l'intervention territoriale. Des drones seront utilisés pour établir la situation de référence des bas-fonds (incluant la superficie), des pistes et des marchés, afin de contribuer à évaluer l'évolution de la situation lors de la revue à mi-parcours et de l'évaluation finale du Projet. Le système de "phototagging" pourrait être utilisé pour faire le suivi de la réhabilitation des pistes⁶¹. Un/e expert/e SIG basé au sein de la cellule d'appui technique coordonnera cette activité en appui au SSE. Les parties prenantes seront formés par ses soins pour en comprendre l'utilité et l'utilisation du GPS.

188. **Groupes cibles et SSE.** Le SSE du Projet sera développé avec une perspective de genre et permettra d'identifier, de suivre et d'évaluer les groupes ciblés désagrégés par femmes, jeunes, hommes et personnes en situation de handicap. Ces cibles sont définies dans le cadre logique et détaillées dans le CMR. Le tableau de bord fournira les données désagrégées par région et par groupe cible. Toutes les études seront présentées avec des données désagrégées, y compris les enquêtes d'effets pour suivre l'intégration de la stratégie de genre dans la mise en œuvre du Projet. Le SSE appuiera l'évaluation participative avec différentes parties prenantes du Projet.

189. **Communication et gestion des savoirs.** Le Projet (UGP et CATN) élaborera une stratégie de gestion des savoirs. La cellule d'appui technique nationale sera responsable de la production des leçons capitalisées et de leur large dissémination pour qu'elles puissent influencer l'évolution des politiques publiques. Le Projet comprendra des activités spécifiques d'apprentissage et de gestion des connaissances. Le Projet capitalisera sur ses expériences acquises pour: (i) renforcer la GAR; (ii) créer des espaces de communication avec les différentes parties prenantes ; (iii) contribuer aux politiques sectorielles nationales, (iv) démontrer que la diversification de l'agriculture familiale est une approche durable et résiliente, contribuant à la diversification de l'alimentation familiale d'une part et à la diversification des produits agricoles sur les marchés d'autre part⁶² ; (v) contribuer à la réflexion du rôle des dispositifs professionnels agricoles dans le changement d'échelle de la commercialisation de produits agricoles ; (vi) promouvoir l'approche territoriale intégrée; (vii) mettre à l'échelle les pratiques innovantes d'entrepreneuriat social et les activités spécifiques à la nutrition.

190. Des partenariats seront éventuellement établis avec des universités et des instituts de formation. Le Projet tirera aussi profit des acquis des projets en cours du FIDA et des autres partenaires techniques et financiers. Enfin, l'UGP et la CATN développeront une stratégie de communication externe et interne (recours régulier à une expertise en communication)⁶³. Le Hub régional du FIDA (DAKAR-HUB) a une stratégie proactive de gestion des savoirs qui comprend des

⁶⁰ Programme de Suivi et d'Evaluation en Milieu Rural donnant une certification de SE reconnue par le FIDA. Jusqu'à présent, plus de 19 cadres de 12 pays de la division Afrique centrale et de l'Ouest y ont participé. cette formation harmonise les connaissances, les outils d'utilisation et l'approche des différents responsables SE des projets du FIDA

⁶¹ Les photos géo-référencées peuvent se faire avec un drone ou un appareil photo (téléphone portable).

⁶² La diversification des cultures par le biais de l'approche Champs école paysan sera documentée

⁶³ Une émission télévisée sur les investissements du FIDA en Guinée Bissau sera produite ainsi que différents événements mettant en valeur les savoirs acquis par REDE.

activités en Guinée Bissau comprenant des documentaires vidéos, des études de cas, des brochures d'informations pays⁶⁴.

191. **Innovation et mise à l'échelle.** Compte tenu de son caractère innovant dans différents domaines, des études thématiques spécifiques seront réalisées pour évaluer l'approche, les mécanismes de mise en oeuvre et les changements induits par le Projet. Elles se focaliseront sur: (i) l'inclusion sociale des jeunes, des femmes et des personnes handicapées; (ii) la nutrition liée à la production agricole; (iii) l'approche territoriale intégrée reliant des territoires aux corridors commerciaux sous régionaux; (iv) l'entrepreneuriat social. Une matrice d'expansion des activités est jointe en annexe 15 et deux matrices de mises à l'échelle des activités des deux composantes sont détaillées dans le manuel de mise en oeuvre (annexe 8).

192. **Dialogue Politique Sectoriel.** Le Projet travaillera sur des thématiques pour lesquelles le FIDA dispose d'un avantage comparatif telles que (i) le changement climatique et la contribution de l'agriculture paysanne dans la PNIA2 et (ii) la valorisation des données et des indicateurs des projets FIDA pour alimenter un dialogue politique basé sur les résultats. Un tel exercice pourra aider à orienter les réflexions sur la part et le rôle de l'agriculture paysanne dans le développement national. D'autres thématiques pourront aussi être considérées comme porte d'entrée pour un processus de dialogue politique comme l'accès au foncier pour les jeunes et les femmes, le développement des corridors commerciaux sous-régionaux et de diminution des tracasseries administratives. Dans le cadre du renforcement du dialogue politique sectoriel et de l'appui à l'amélioration technique et stratégique de l'action du MAF, la cellule d'appui technique analysera la possible participation du MAF à l'initiative AVANTI⁶⁵.

3. Plan de mise en oeuvre

193. **Activités de pré-démarrage.** La facilité pour un démarrage plus rapide (FIPS) sera mobilisée pour une durée de 8 mois (septembre 2019-avril 2020) afin de mettre pouvoir démarrer les activités détaillées en annexe 11 (recrutement du personnel par un cabinet international,...) (voir matrice des activités de pré-démarrage en annexe 12).

194. **Phasage des activités du Projet.** Dans le respect de l'approche territoriale intégrée, le phasage des différents volets est crucial pour s'assurer que les synergies puissent assurer une dynamique locale de développement en chaque endroit. Ce phasage a donné lieu à la matrice par an et par site (voir annexe 12). Ainsi, Etant donné que toutes les activités ont été échelonnées dans le temps et dans l'espace, selon la logique de l'approche, il sera toujours possible et facile de retarder ou de suspendre les activités dans un pôle de développement donné.

195. .

⁶⁴ Comme c'est le cas pour le projet du FIDA en cours (PADES)

⁶⁵ AVANTI est une initiative soutenue par le FIDA et qui travaille avec les ministères nationaux et d'autres partenaires dans différents pays pour faciliter un processus d'auto-évaluation et de planification appelé " AG-Scan " (analyse agricole). L'objectif de l'AG-Scan est de donner aux parties prenantes l'occasion d'évaluer la capacité institutionnelle de suivre le développement agricole et rural national et de prendre des mesures en rapport avec l'atteinte des ODD.
<http://www.avantiagriculture.org/fr/>

Annexes

Annexe 1: Cadre logique

Annexe 2: Théorie du changement

Annexe 3: Cout du projet et financement: tableaux détaillés des couts

Annexe 4: Analyse économique et financière

Annexe 5: Note de revue de l'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)

Annexe 6: Premier programme de travail et budget annuel (PTBA)

Annexe 7: Plan de passation des marchés pour les premiers 18 mois

Annexe 8: Manuel de mise en œuvre du projet (PIM)

Annexe 9: Cadre intégré des risques (CIR)

Annexe 10: Stratégie de sortie

Annexe 11: Liste des activités éligibles au financement FIPS (si applicable)

Annexe 12 : Tableaux et cartes récapitulatives

Liste des tableaux

Tableau 1: Couts du projet/programme par composante (et sous-composantes) et financiers (milliers de dollars E.U.)

Tableau 2: Couts du projet/programme par catégorie de dépense et par financier (milliers de dollars E.U.)

Tableau 3: Couts du projet/programme par composante et par an (milliers de dollars E.U.)

Annexe 1: Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹²				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Description	Références	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsable.	
Portée	1. Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet ¹³	0	10800	52 000	SSE	Annuelle	UGP & FIDA	Bonne capacité de mise en œuvre. La taille du ménage est 11 personnes/ ménage
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés	0	6800	26 000				
	1.b Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages	0	75100	287 000				
But du Projet								
Augmenter durablement les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux de l'est et du nord de la Guinée-Bissau	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans dans les quatre régions (%)	30		25	Enquêtes MICS, SMART, Enquêtes de pauvreté et vulnérabilité	Année 6	UGP	Cadre réglementaire, stratégique et institutionnel national favorable.
	Incidence de la pauvreté dans les quatre régions d'intervention(%)	76		70				
Objectif de développement du Projet								
Accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée aux CC pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio, tout en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.	Producteurs touchés par le projet déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30% (marge brute de leurs activités agricoles) ²	0	40	80	Enquêtes revenus	Année 3 et 6	UGP	Équité dans l'utilisation des ressources et dans la distribution des bénéfices au niveau des ménages
	Diversité alimentaire des enfants 6-23 mois (%)	15,4	20	30	Enquêtes d'effets du projet, Enquête de suivi de la sécurité alimentaire et la nutrition-PAM	Année 3 et 6	UGP & FIDA	
Composante 1. Diversification des agricultures familiales adaptée aux CC								
Effet 1: Les agricultrices familiales ciblées augmentent leur production et leur capacité d'adaptation aux chocs extérieurs, notamment climatiques, de manière durable en diversifiant leur production et en adoptant de meilleures pratiques nutritionnelles.	(1.2.4) Personnes/ménages touchés par le projet déclarant une augmentation de la production (%) ¹⁴	0	25	80	Enquêtes d'effets Annuels	Annuelle, à partir de la RMP	UGP et Opérateurs	Les variabilités climatiques ne sont pas extrêmes
	(3.2.2) Personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et face aux CC (%)	0	25	80	Enquêtes d'effets Annuels	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	UGP	
	(1.2.8) Femmes touchées par le projet déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire (%)	0	30	60	Enquêtes d'effets Annuels	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	UGP et Opérateurs	
Produit 1.1: Les agriculteurs.trices ont diversifié leur production sur 14 000 ha dans les terres de plateaux et sur 3 500 ha dans les bas-fonds par des pratiques agricoles résilientes face aux CC.	(3.1.4) Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente face aux CCt	0	9500	17 500	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP et Opérateurs	

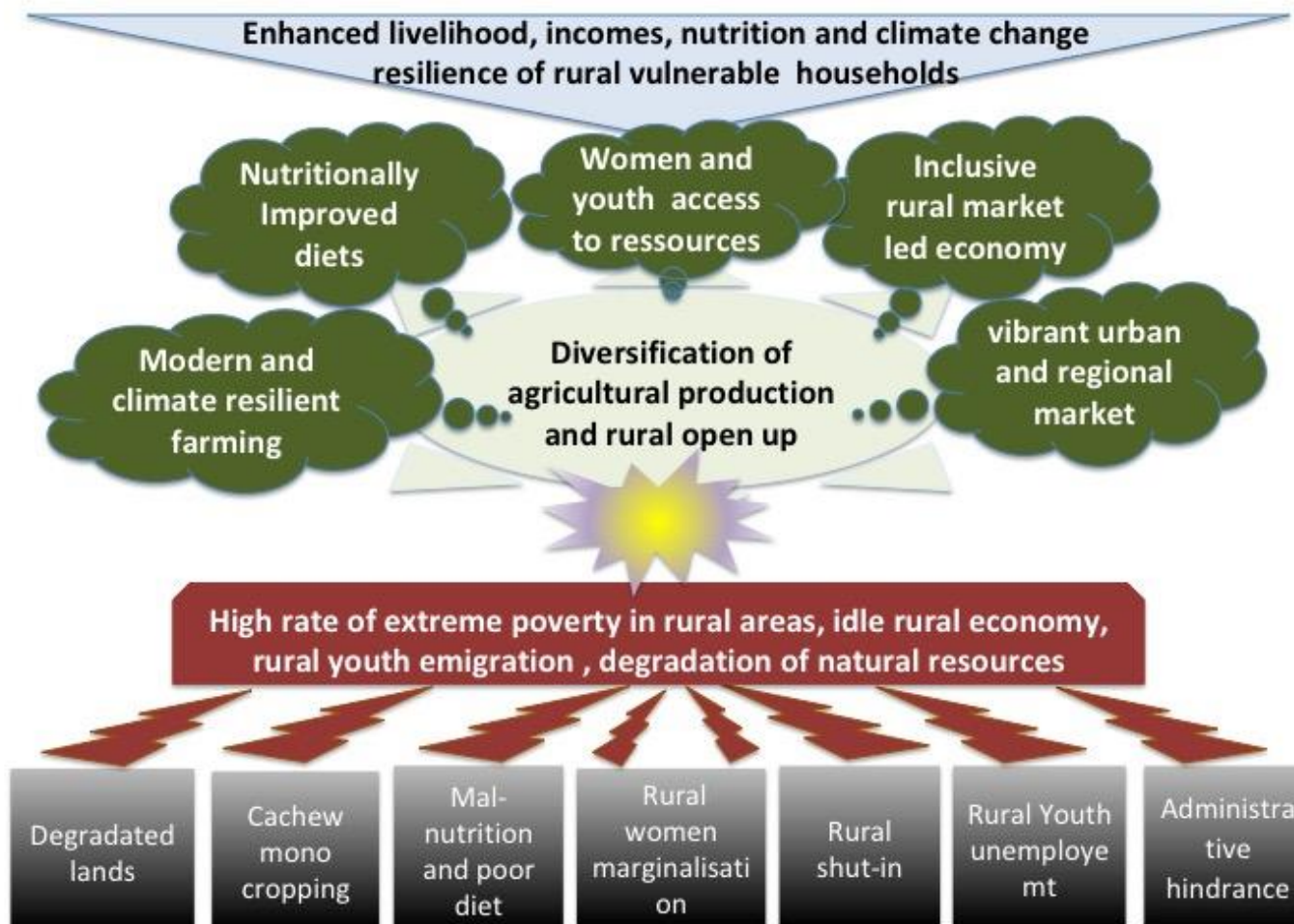
¹² Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO) avec ses codes en parenthèses.

¹³ Désagrégé par sexe, âge, migrants retournés et personnes en situation handicapé (binômes)

¹⁴ Désagrégé par sexe, âge.

Produit 1.2: les enfants de moins de cinq ans, enfants, femmes et ménages bénéficient de services visant à améliorer leur régime alimentaire	(1.1.8) Nombre de ménages ayant bénéficié d'un appui ciblé pour améliorer leur régime alimentaire	0	625	2500	SSE et rapport d'activités projet	Annuelle	UGP et Opérateurs	
Composante 2. Intégration des marchés et entrepreneuriat rural.								
Effet 2: Les agriculteurs.trices familiaux vendent mieux leurs surplus de productions agricoles sur les marchés	(2.2.6) Personnes/ménages touchés par le Projet déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (%)	0	20	100	Enquêtes finale	Année 6	UGP et Opérateurs	Les organisations professionnelles agricoles exercent des activités de services économiques pour leurs membres aux côtés du secteur privé.
	Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés dans les 4 régions (ton)	105 000	110000	135 000	SSE, Enquête spécifique par marché	Annuelle	UGP et Opérateurs	
	(2.2.5) Pourcentage de micro-entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leur profit	0	25	70	SSE, Enquête spécifique	Année 3 et 6	UGP et Opérateurs	
Produit 2.1: Les infrastructures économiques réhabilitées (marchés) sont reliées de manière durable aux zones de production par des pistes rurales	(2.1.5.) Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées	0	107.5	175	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP et Opérateurs	Les autorités enregistrent les pistes agricoles dans leur plan de maintenance
	(2.1.6.)Nombre d'installations de marché, de transformation ou de stockage construites ou remises en état	0	3	10			UGP et Opérateurs	
	Les organisations formelles de gestion, d'exploitation et d'entretien des infrastructures réhabilitées sont fonctionnelles	0	5	31			UGP et ROPPA	
Produit 2.2: Les associations/coopératives paysannes, les jeunes et les femmes, engagées dans des activités entrepreneuriales connexes au marchés, y compris celles à haut valeur nutritionnelle.	(2.1.1) Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises ²	0	500	1000	Rapports d'activités et SSE	Annuelle	UGP et Opérateurs	
	(2.1.2.) Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion de micro-entreprises rurales ²	0	100	200	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP et Opérateurs	
	(2.1.3) Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	24	40	SSE	Annuelle	UGP et ROPPA	
Produit 2.3: Les informations et les données primaires collectées sur les flux commerciaux des marchés agricoles (quantité, prix, origine/destination/, transport, etc.) dans les corridors nationaux et transfrontaliers améliorent la performance des acteurs des marchés et l'allocation des produits.	Réduction d'au moins 30% l'ampleur des tracasseries et la diminution de la durée moyenne de transport entre les principaux marchés	0	10	30	Rapport d'activités et SSE	Année 3 et 6	UGP et Opérateurs	
	Politique 2: Nombre de plateformes multipartites en service soutenues (Cadres de concertation inter-régionaux et régionaux sont créés/dynamisés)	0	1	4	SSE	Annuelle	UGP et Opérateurs	

Annexe 2: Théorie du changement



Matrice de la Théorie de Changement

Problème	Causes	Effets	Intervention	Impact	Objectif
<p>L'agriculture familiale dans les régions du Nord et de l'Est de la Guinée Bissau ne peut subvenir ni aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations notamment des femmes et des jeunes enfants, ni à répondre à la demande intérieure pourtant croissante des zones urbaines et des marchés sous-régionaux en productions agricoles de qualité (produits maraichers, légumineuses, tubercules, céréales) ni à fournir des opportunités d'emploi aux jeunes.</p>	<p>i) Agriculture peu diversifiée dominée par la monoculture d'anacardier et de faibles volumes de productions agricoles par les exploitations familiales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des possibilités d'investissements limitées pour exploiter de nouvelles zones agricoles (bas-fonds, plateaux); - Un accès limité au "paquet technologique raisonné" et à l'appui-conseil de qualité; - Un manque de capacités techniques et financières des femmes et des jeunes limitant leur implication dans les activités rémunératrices notamment en bas-fond ; - Des OPA peu impliquées; - <u>De trop faibles volumes produits par exploitation pour être commercialisés;</u> - <u>des traditions alimentaires du régime alimentaire basé sur le riz souvent acheté avec les revenus de l'anacarde.</u> <p>ii) Articulation difficile avec la demande diversifiée de produits agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bas-fonds sous exploités ne permettant pas un surplus commercialisable - un enclavement des zones de production avec <u>des coûts de transactions très élevés pour accéder aux marchés urbains et sous-régionaux induisant de faibles marges pour les producteurs/trices</u> - <u>des tracasseries administratives impactant les échanges commerciaux de produits agricoles locaux et favorisant les importations (riz) ;</u> - un manque de dialogue interprofessionnel; - des possibilités réduites d'investissements pour produire des aliments à haute valeur nutritionnelle à prix compétitif et abordable. 	<p>Sur l'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une production peu variée et insuffisante et une faible productivité des exploitations agricoles familiales ; - Des terres arables mal ou peu exploitées en bas-fond et en plateaux; <p>Sur l'économie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'offre de produits agricoles sur les marchés tant ruraux qu'urbains encourage le recours aux importations de céréales (riz) et produits agricoles rendant les productions locales de moins en moins compétitives ; - la monoculture en anacardier rend toute l'économie dépendante des aléas du marché international - un exode des jeunes ruraux qui ne trouvent pas d'activités économiquement viables dans le secteur agricole; <p>Sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - une disponibilité alimentaire en quantité et/ou en prix contribuant à une insécurité alimentaire et nutritionnelle (entre 15 et 20%) - le taux de malnutrition chronique élevé des enfants de moins de deux ans (30-35%); <p>Sur l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation de la pression anthropique négative : érosion et baisse de la fertilité des bassins versants ; - Une utilisation excessive de produits agro-chimiques polluants. 	<p>(i) Diversifier et augmenter les productions et la productivité de l'agriculture familiale, de manière inclusive par des techniques résilientes au changement climatique, afin d'améliorer la sécurité nutritionnelle tout en apportant les surplus sur les marchés hebdomadaires.</p> <p>(ii) Connecter et renforcer les acteurs économiques, dont les jeunes et les femmes impliqués dans des microentreprises rurales dont celles à haute valeur nutritionnelle, autour des marchés hebdomadaires de produits agricoles pour accéder aux marchés urbains et sous-régionaux de demi-gros, par des infrastructures économiques favorisant le regroupement de l'offre, de manière équitable, inclusive et durable (information sur les prix et les volumes, normes et qualité, taxes, tracasserie administrative).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - des risques environnementaux mieux maîtrisés et une plus grande résilience aux chocs climatiques ; - L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitations familiales; - L'augmentation des revenus des exploitations familiales et la baisse des coûts de transactions; - L'augmentation de la disponibilité en produits vivriers et à haute valeur nutritionnelle sur les marchés hebdomadaires; - La création d'emploi (jeunes et femmes notamment) par l'augmentation de la rentabilité du modèle d'agriculture familiale orientée vers le marché et par des micro-entreprises rurales rentables ; - l'augmentation de la demande en produits agricoles sur des marchés de demi-gros intégrés aux corridors sous-régionaux - L'augmentation des revenus des autorités locales permettant une augmentation des capacités d'investissement dans les biens publics communs. 	<p>Accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau</p>

Annexe 3 : Cout et financement du projet

Introduction

1. La présente annexe décrit les hypothèses qui sous-tendent le calcul des couts du Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE) et présente des tableaux sommaires et détaillés des couts et un plan de financement. Les couts des projets sont présentés en CFA francs (XOF) et en dollars américains (USD).
2. Le budget est réalisé avec le logiciel Costab. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée d'exécution du projet, l'estimation des couts, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officiel, les couts unitaires, les catégories de dépenses et la part des impôts et des devises dans la somme des couts. La deuxième partie reprend les résultats de l'estimation des couts du projet par composante et par source de financement.
3. Les tableaux des couts détaillés relatifs aux différentes composantes et sous-composantes du projet sont présentés en appendice de la présente annexe.

Principales hypothèses pour l'estimation des couts

4. **Période du projet.** Le projet démarrera en 2020 et sa durée sera de six ans. La date de clôture est juin 2025 et la date d'achèvement décembre 2025.
5. **Inflation.** Conformément aux estimations de l'Economist Intelligence Unit (EIU), le taux annuel d'inflation locale a été fixé à 1 % par an pour toute la durée du projet. L'inflation étrangère a été fixée à 2 % par an.
6. **Taux de change.** Le taux de change pour le calcul du cout de revient a été fixé à 1,00 USD pour 565,50 XOF, égal au taux moyen prévu en 2019, selon les projections de l'EIU.
7. **Couts unitaires.** Les couts unitaires ont été identifiés en USD et sont exprimés en prix constants (2019). Les prix ont été recueillis lors des visites de terrain en mai 2019 et sur la base de l'expérience des projets FIDA en cours (PADES) en Guinée Bissau. Les couts du projet sont présentés à la fois en XOF et en USD.
8. **Impôts et taxes.** Les impôts s'appliquent à toutes les catégories de dépenses, à l'exception des salaires et indemnités du personnel, des consultants, des formations, des biens, services et intrants et des subventions, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Toutes les taxes et droits de douanes seront financés par le gouvernement et comptabilisés en tant que contribution de contrepartie dans le COSTAB.
9. **Imprévus physiques et financiers.** Les imprévus physiques ont été supposés à 5 pourcent et appliqués aux couts des génie rural/travaux qui correspondent principalement à la construction/réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, des pistes, des marches de demi-gros, des marches hebdomadaires et des centres de collecte. Ces imprévus ont aussi été appliqués aux couts de formation. Par contre, un taux de 2 pourcent a été appliqué pour les couts des consultants.
10. **Catégories de dépenses et de décaissements.** Les catégories de dépenses utilisées sont conformes à la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA sur la normalisation des catégories de dépenses. Les mêmes catégories ont été générées pour les catégories de décaissement. Les catégories de dépenses sont présentées dans le tableau 1, y compris les hypothèses fiscales, les taux de change moyens et les éventualités matérielles.
11. **Couts récurrents.** Les couts récurrents sont financés uniquement par le don et prêt du FIDA et par le Fond d'adaptation.

Tableau 1 : Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	Imp. Physiques (%)	Taxes (% of total)	For. ex. (%)
Coûts d'investissement			
Génie rural/travaux	5%	18%	20%
<i>Équipements et véhicules</i>			
Véhicules	0%	18%	65%
Equipements & Matériels	0%	18%	65%
Services généraux			
Biens & Services & Intrants	0%	0%	20%
Formations & Ateliers	5%	0%	20%
Consultations	2%	18%	20%
Subventions & Dons	0%	0%	0%
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	0%	0%	0%
Coûts de fonctionnement	0%	18%	25%

12. **Structure du projet.** Le Projet a trois composantes référencées comme suit dans le COSTAB:

1. Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique
 1. Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux : DT1
 2. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds : DT2
 3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et intégration des femmes : DT3
2. Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat
 1. Réhabilitation d'infrastructures économiques : DT4
 2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques :DT5
 3. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes : DT6
 4. Intégration régionale des échanges : DT7
3. Gestion et Coordination, Suivi et Evaluation
 1. Unité de gestion du projet (UGP) :DT8
 2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs : DT9
 3. Renforcement des acteurs institutionnels : DT10

Coûts du Projet et plan de financement

13. **Coûts totaux.** Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour la hausse des prix, s'élèvent à 36,32 milliards de XOF, équivalent à 65,77 millions d'USD. Les coûts de base sont de 34,48 milliards de XOF (60,98 millions d'USD). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,98 milliards de XOF (1,74 million d'USD) et 0,85 milliards de XOF (3,04 millions d'USD). Les taxes s'élèvent à 7,65 millions d'USD (12% du coût total du Projet).

14. Le montant total du financement du FIDA dédié au climat pour le REDE est estimé⁶⁹ à US\$ 6 883 000 millions dont US\$ 4 248 000 millions pour l'adaptation et US\$ 2 635 000 millions pour la mitigation. Ce montant représente 43% de l'investissement total du FIDA.

⁶⁹ Selon les méthodologies des banques multilatérales de développement pour le suivi de la finance climatique.

15. Coûts par composante. Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit: (1) Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique avec 16,63 milliards de XOF (29,41 millions d'USD), soit 48% du coût total ; (2) Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat avec 14,51 milliards de XOF (25,65 millions d'USD), soit 42% du coût de base total. La gestion, coordination et suivi et évaluation sont estimées à 3,33 milliards de XOF (5,90 millions d'USD), soit 10% du coût de base total. Le tableau ci-dessous présente la répartition détaillée du coût du Projet par composante et sous-composante.

Tableau 2 : Coût du projet par composante

Guinée Bissau

Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)

Components Project Cost Summary

	(CFA Franc Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique								
1. Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux (de sous-bassins versants)	5,880	777	6,656	10,397	1,374	11,771	12	19
2. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	7,286	1,859	9,145	12,885	3,287	16,172	20	27
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes	671	162	833	1,187	286	1,472	19	2
Subtotal	13,837	2,797	16,634	24,469	4,947	29,415	17	48
B. Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat								
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques	7,345	2,032	9,378	12,989	3,593	16,583	22	27
2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques	1,178	537	1,714	2,082	949	3,031	31	5
3. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés	2,555	243	2,798	4,518	429	4,947	9	8
4. Intégration régionale des échanges	510	110	620	902	195	1,097	18	2
Subtotal	11,588	2,922	14,510	20,492	5,167	25,659	20	42
C. Gestion et Coordination, Suivi et Evaluation								
1. Unité de gestion du projet (UGP)	1,732	412	2,145	3,063	729	3,792	19	6
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	341	126	466	602	222	825	27	1
3. Renforcement des acteurs institutionnels	604	123	727	1,068	217	1,285	17	2
Subtotal	2,677	661	3,338	4,734	1,168	5,902	20	10
Total BASELINE COSTS	28,102	6,380	34,482	49,694	11,282	60,976	19	100
Physical Contingencies	788	197	985	1,394	348	1,742	20	3
Price Contingencies	700	153	853	2,503	545	3,048	18	5
Total PROJECT COSTS	29,591	6,730	36,320	53,591	12,176	65,767	19	108

16. Plan de financement. La contribution du FIDA sera de 16,16 millions d'USD, dont 11,79 millions d'USD sur prêt et 4,36 million d'USD sur don, soit environ 25% du coût total du Projet. Le Fond du Koweït et les Fonds Abou-Dhabi contribueront chacune à hauteur de 15 millions d'USD, soit respectivement 23% du coût total du Projet. Le Fond d'Adaptation contribuera avec 7 millions d'USD, soit 11% du coût total du Projet. La contribution du Gouvernement de Guinée Bissau (en exonérations de taxes, salaires, fonctionnement), s'élèverait à environ 7,65 millions d'USD, soit 12% du coût total du Projet. La contribution des bénéficiaires est estimée à 4,9 millions d'USD, soit 7,5% du coût du Projet. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante.

Tableau 3 : Plan de financement du projet par composante

Guinée Bissau

Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)

Components by Financiers

(US\$ '000)

	Fonds														Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	IFAD PRET		IFAD DON		d'Adaptation		Fonds Abu Dhabi		Fond Kuwait		Gouvernement		Bénéficiaires						
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%					
A. Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique																			
1. Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux (de sous-bassins versants)	2,793	22.4	1,245	10.0	3,528	28.3	1,760	14.1	1,760	14.1	441	3.5	925	7.4	12,451	18.9	1,461	10,549	441
2. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	1,488	8.5	-	-	232	1.3	5,150	29.4	5,150	29.4	2,457	14.0	3,024	17.3	17,501	26.6	3,556	11,488	2,457
3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes	837	52.8	652	41.1	-	-	-	-	-	-	97	6.1	-	-	1,587	2.4	307	1,182	97
Subtotal	5,119	16.2	1,897	6.0	3,760	11.9	6,910	21.9	6,910	21.9	2,995	9.5	3,949	12.5	31,539	48.0	5,324	23,219	2,995
B. Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat																			
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques	-	-	-	-	-	-	7,323	40.0	7,323	40.0	3,296	18.0	368	2.0	18,309	27.8	3,957	11,057	3,296
2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques	256	7.8	1,074	32.8	-	-	767	23.5	767	23.5	407	12.4	-	-	3,271	5.0	1,013	1,851	407
3. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés	2,018	38.5	118	2.3	2,246	42.8	-	-	-	-	227	4.3	633	12.1	5,242	8.0	459	4,556	227
4. Intégration régionale des échanges	753	63.6	278	23.5	-	-	-	-	-	-	152	12.9	-	-	1,184	1.8	211	820	152
Subtotal	3,027	10.8	1,471	5.3	2,246	8.0	8,090	28.9	8,090	28.9	4,082	14.6	1,001	3.6	28,006	42.6	5,640	18,285	4,082
C. Gestion et Coordination, Suivi et Evaluation																			
1. Unité de gestion du projet (UGP)	2,397	60.3	606	15.2	621	15.6	-	-	-	-	352	8.9	-	-	3,977	6.0	749	2,880	348
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	640	72.4	162	18.4	-	-	-	-	-	-	82	9.3	-	-	884	1.3	234	568	82
3. Renforcement des acteurs institutionnels	614	45.1	227	16.7	373	27.4	-	-	-	-	147	10.8	-	-	1,360	2.1	229	985	147
Subtotal	3,651	58.7	996	16.0	994	16.0	-	-	-	-	581	9.3	-	-	6,222	9.5	1,212	4,433	577
Total PROJECT COSTS	11,797	17.9	4,363	6.6	7,000	10.6	15,000	22.8	15,000	22.8	7,658	11.6	4,949	7.5	65,767	100.0	12,176	45,937	7,654

Tableau 4 : Catégories de dépenses par financier

Guinée Bissau
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutri
Expenditure Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	IFAD PRET		IFAD DON		Fonds d'Adaptation		Fonds Abu Dhabi		Fond Kuwait		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%				
I. Investment Costs																				
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	150	0.5	-	-	25	0.1	11,741	40.1	11,741	40.1	5,279	18.0	368	1.3	29,305	44.6	5,861	18,169	5,275	
B. OVERALL SERVICES																				
1. BIENS & SERVICES & INTRANTS	222	4.3	207	4.0	672	13.0	66	1.3	66	1.3	0	-	3,949	76.2	5,182	7.9	1,036	4,146	-	
2. FORMATIONS & ATELIERS	2,505	46.5	1,046	19.4	811	15.1	512	9.5	512	9.5	0	-	-	-	5,386	8.2	1,077	4,309	-	
3. CONSULTATIONS	4,098	45.8	1,187	13.3	222	2.5	917	10.2	917	10.2	1,612	18.0	-	-	8,953	13.6	1,791	5,551	1,612	
Subtotal	6,825	35.0	2,440	12.5	1,705	8.7	1,495	7.7	1,495	7.7	1,612	8.3	3,949	20.2	19,521	29.7	3,904	14,005	1,612	
C. EQUIPEMENTS, VEHICULES ET INTRANTS																				
1. Equipments & Matériels	533	25.2	371	17.6	-	-	414	19.6	414	19.6	380	18.0	-	-	2,113	3.2	1,373	359	380	
2. Vehicules	717	57.4	291	23.3	-	-	8	0.6	8	0.6	225	18.0	-	-	1,249	1.9	812	212	225	
Subtotal	1,250	37.2	662	19.7	-	-	422	12.6	422	12.6	605	18.0	-	-	3,362	5.1	2,185	572	605	
D. SUBVENTIONS & DONNS	1,754	17.6	627	6.3	4,275	42.9	1,341	13.5	1,341	13.5	0	-	633	6.3	9,972	15.2	-	9,972	-	
Total Investment Costs	9,980	16.1	3,729	6.0	6,005	9.7	15,000	24.1	15,000	24.1	7,496	12.1	4,949	8.0	62,160	94.5	11,950	42,718	7,492	
II. Recurrent Costs																				
A. SALAIRES ET COUT DE FONCTIONNEMENT																				
1. SALAIRES & INDEMNITES	1,740	64.3	634	23.4	331	12.2	-	-	-	-	0	-	-	-	2,705	4.1	-	2,705	-	
2. COUTS DE FONCTIONNEMENT	76	8.5	-	-	663	73.5	-	-	-	-	162	18.0	-	-	902	1.4	225	514	162	
Total Recurrent Costs	1,816	50.4	634	17.6	994	27.6	-	-	-	-	162	4.5	-	-	3,607	5.5	225	3,219	162	
Total PROJECT COSTS	11,797	17.9	4,363	6.6	7,000	10.6	15,000	22.8	15,000	22.8	7,658	11.6	4,949	7.5	65,767	100.0	12,176	45,937	7,654	

Tableau 5: Dépenses du projet par semestre et par bailleur

Guinée Bissau
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutri
Disbursement
(US\$ '000)

	Financing Available						Total	Costs to be Financed		
	IFAD PRET	IFAD DON	Fonds		Fond	Bénéficiaires		gouvernement		Cumulative
			d'Adaptation	Abu Dhabi				Kuwait	Project Costs	
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount				
1	2,115	468	777	91	91	-	3,541	3,986	-445	-445
2	2,115	468	777	91	91	-	3,541	3,986	-445	-889
3	1,605	402	1,054	1,976	1,976	785	7,799	8,830	-1,031	-1,920
4	1,605	402	1,054	1,976	1,976	785	7,799	8,830	-1,031	-2,951
5	1,073	640	863	2,552	2,552	1,089	8,770	9,951	-1,182	-4,132
6	1,073	640	863	2,552	2,552	1,089	8,770	9,951	-1,182	-5,314
7	538	275	632	2,149	2,149	476	6,219	7,111	-893	-6,207
8	538	275	632	2,149	2,149	476	6,219	7,111	-893	-7,100
9	384	273	120	627	627	96	2,128	2,346	-218	-7,318
10	384	273	120	627	627	96	2,128	2,346	-218	-7,536
11	183	123	54	105	105	28	598	658	-61	-7,597
12	183	123	54	105	105	28	598	658	-61	-7,658
Total	11,797	4,363	7,000	15,000	15,000	4,949	58,109	65,767	-7,658	-7,658

17. **Profil de déboursement du Projet.** Les catégories de dépenses utilisées sont conformes à la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA sur la normalisation des catégories de dépenses. Les mêmes catégories ont été générées pour les catégories de décaissement. Les catégories de dépenses sont présentées dans le tableau 1, y compris les hypothèses fiscales, les taux de change moyens et les éventualités matérielles.

Tableau 5 : Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	Imp. Physiques (%)	Taxes (% of total)	Forex (%)
Couts d'investissement			
Génie rural/travaux	5%	18%	20%
<i>Équipements et véhicules</i>			
Véhicules	0%	18%	65%
Equipements & Matériels	0%	18%	65%
Biens & Services & Intrants	0%	0%	20%
Formations & Ateliers	5%	0%	20%
Consultations	2%	18%	20%
Subventions & Dons	0%	0%	0%
Couts récurrents			
Salaires & Indemnités	0%	0%	0%
Couts de fonctionnement	0%	18%	25%

18. **Couts récurrents.** Les couts récurrents sont financés uniquement par le don et prêt du FIDA et par le Fond d'adaptation. Le ratio des couts récurrents/investissements est de 7,15%.

Breakdown of Totals Incl. Cont.
(US\$ '000)

Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost		Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Local (US\$ '000)				Parameters (in %)					Summary Divisions		Other Accounts
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	(CFA Franc '000)	(US\$)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	(Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Acct.		
I. Investment Costs																												
A. Infrastructures de marché de demi-gros																												
Etudes (APS, APD, EES, DAO) par un cabinet /a	marché	2	1	-	-	-	3	21,846	38,632	82	42	-	-	-	-	124	25	77	22	124	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Travaux de construction	marché	-	0.8	1.45	0.75	-	3	546,167	965,812	-	836	1,545	815	-	-	3,196	639	1,982	575	3,196	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Equipements /b	ensemble	-	0.8	1.45	0.75	-	3	48,333	85,470	-	70	130	69	-	-	269	175	46	48	269	0.0	65.0	18.0	V21	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA		
Surveillance et contrôle permanent des travaux (bureau de contrôle) /c	marché	-	0.8	1.45	0.75	-	3	38,232	67,607	-	59	108	57	-	-	224	45	139	40	224	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Dispositif de supervision conjointe et encadrement technique entretien (par les STD) /d	marché	-	0.8	1.45	0.75	-	3	8,192	14,487	-	13	23	12	-	-	48	10	30	9	48	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Contribution des bénéficiaires /e	forfait	-	0.8	1.45	0.75	-	3	16,385	28,974	-	25	46	24	-	-	96	19	59	17	96	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Subtotal																												
B. Infrastructures de marché hebdomadaire																												
Etudes (APS, APD, EES, DAO) par un cabinet /f	marché	-	2	3	-	-	5	8,700	15,385	-	33	51	-	-	-	84	17	52	15	84	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Travaux de construction	marché	-	-	0.6	2.9	1.5	5	217,500	384,615	-	-	255	1,255	662	-	2,172	434	1,347	391	2,172	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Equipements /g	marché	-	-	0.6	2.9	1.5	5	38,667	68,376	-	-	43	213	112	-	368	239	63	66	368	0.0	65.0	18.0	V21	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA		
Surveillance et contrôle permanent des travaux (bureau de contrôle) /h	marché	-	-	0.6	2.9	1.5	5	15,225	26,923	-	-	18	88	46	-	152	30	94	27	152	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Dispositif de supervision conjointe et encadrement technique entretien (par les STD) /i	marché	-	-	0.6	2.9	1.5	5	3,262	5,769	-	-	4	19	10	-	33	7	20	6	33	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Contribution des bénéficiaires /j	forfait	-	-	0.6	2.9	1.5	5	6,525	11,538	-	-	8	38	20	-	65	13	40	12	65	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Subtotal																												
C. Infrastructures de centre de collecte																												
Etudes (APS, APD, EES, DAO) par un cabinet /k	centre de collecte	-	2	-	-	-	2	3,403	6,017	-	13	-	-	-	-	13	3	8	2	13	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Travaux de construction	centre de collecte	-	-	1	1	-	2	85,066	150,427	-	-	166	169	-	-	335	67	208	60	335	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Equipements /l	centre de collecte	-	-	1	1	-	2	4,833	8,547	-	-	9	9	-	-	18	12	3	3	18	0.0	65.0	18.0	V21	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA		
Surveillance et contrôle permanent des travaux (bureau de contrôle) /m	centre de collecte	-	-	1	1	-	2	5,955	10,530	-	-	12	12	-	-	23	5	15	4	23	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Dispositif de supervision conjointe et encadrement technique entretien (par les STD) /n	marché	-	-	1	1	-	2	1,276	2,256	-	-	2	3	-	-	5	1	3	1	5	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Contribution des bénéficiaires /o	marché	-	-	1	1	-	2	2,552	4,513	-	-	5	5	-	-	10	2	6	2	10	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Subtotal																												
D. Assistance technique internationale sur les marchés /p																												
mission	mission	2	2	2	2	-	8	13,340	23,590	49	50	51	52	-	-	200	40	124	36	200	2.0	20.0	18.0	V21	CONSULT_EA_1	SER_DA		
E. Pistes rurales																												
1. Pistes rurales																												
Etudes (APS, APD, EES, DAO) par un cabinet /q	km	107.5	67.5	-	-	-	175	1,083	1,915	218	140	-	-	-	-	358	72	222	64	358	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Travaux de réhabilitation	km	-	43	81.38	50.63	-	175.01	27,067	47,863	-	2,226	4,298	2,727	-	-	9,251	1,850	5,736	1,665	9,251	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Surveillance et Contrôle permanent des travaux (par un cabinet privé) /r	km	-	43	81.38	50.63	-	175.01	1,894	3,350	-	156	301	191	-	-	647	129	401	117	647	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Dispositif de supervision conjointe et encadrement technique entretien (par les STD) /s	km	-	43	81.38	50.63	-	175.01	406	718	-	33	64	41	-	-	139	28	86	25	139	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Contribution des bénéficiaires /t	km	-	43	81.38	50.63	-	175.01	812	1,436	-	67	129	82	-	-	278	56	172	50	278	5.0	20.0	18.0	V21	GR_EA	GR_DA		
Subtotal																												
2. Assistance technique international sur les pistes																												
mission	mission	2	2	2	2	-	8	13,340	23,590	49	50	51	52	-	-	200	40	124	36	200	2.0	20.0	18.0	V21	CONSULT_EA_1	SER_DA		
Subtotal																												
Total																												
										267	2,872	4,842	3,092	-	-	10,873	2,175	6,742	1,957	10,873								
										387	3,812	7,318	5,932	851	-	18,308	3,957	11,057	3,296	18,309								

Breakdown of Totals Incl. Cont.
 (US\$ '000)

Unit	Quantities							Unit Cost		Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Local				Parameters (in %)				Summary Divisions		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	(CFA Franc '000)	(US\$)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	(Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Other Accounts Disb. Acct.	
																	For. Exch.	(Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Other Accounts Disb. Acct.	
I. Investment Costs																											
A. Facilitation de la ingénierie sociale																											
Voyage d'études /a	unité	1	-	-	-	-	1	45,240	80,000	85	-	-	-	-	-	85	17	68	-	85	5.0	20.0	0.0	V22	FORMAT_EA_	SER_DA	
Contrôle qualité/supervision par les STD/b	mission	2	6	6	6	6	28	1,691	2,991	6	19	20	20	21	7	93	19	75	-	93	5.0	20.0	0.0	V22	FORMAT_EA_	SER_DA	
Ingénierie sociale et économique /c	mission	2	2	2	2	-	8	13,544	23,950	49	50	51	52	-	-	203	41	126	37	203	2.0	20.0	18.0	V22	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Subtotal																											
B. Accompagnement des plateformes multi-acteurs et intégration régional des marchés																											
Équipements du prestataires	forfait	0.6	0.4	-	-	-	1	13,316	23,547	14	10	-	-	-	-	24	16	4	4	24	0.0	65.0	18.0	V22	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA	
Ressources humaines du prestataires	unité	6	12	12	12	12	60	8,058	14,250	88	180	183	187	191	97	926	185	574	167	926	2.0	20.0	18.0	V22	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Fonctionnement de véhicules, motos et bureaux des prestataires	unité	6	12	12	12	12	60	2,319	4,100	25	51	52	53	54	27	261	170	44	47	261	0.0	65.0	18.0	V22	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA	
Formation et échanges au profit des acteurs	forfait	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	1	113,100	200,000	21	43	44	45	46	23	223	45	178	-	223	5.0	20.0	0.0	V22	FORMAT_EA_	SER_DA	
Assistance technique sous-régionale prestataires	unité	0.4	-	0.4	-	0.2	1	14,500	25,641	11	-	11	-	6	-	27	5	17	5	27	2.0	20.0	18.0	V22	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Fonctionnement marchés et centre d'incubation /d	forfait	-	-	0.2	0.3	0.2	1	90,480	160,000	-	-	34	51	52	36	173	113	29	31	173	0.0	65.0	18.0	V22	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA	
Motos DT Tout terrain	unité	6	-	-	6	-	12	1,740	3,077	19	-	-	20	-	-	38	25	7	7	38	0.0	65.0	18.0	V22	VEH_EA	EQMATVEH_DA	
Véhicules	unité	2	-	-	-	-	2	29,000	51,282	104	-	-	-	-	-	104	67	18	19	104	0.0	65.0	18.0	V22	VEH_EA	EQMATVEH_DA	
Subtotal																											
C. Mise en place du dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des informations commerciales																											
Contrat d'affichage des prix	forfait	-	-	1	1	1	4	4,833	8,547	-	-	9	9	9	10	37	7	30	-	37	0.0	20.0	0.0	V22	BSLEA_	SER_DA	
Logiciel SIM	unité	-	1	-	-	-	1	1,933	3,419	-	4	-	-	-	-	4	2	1	1	4	0.0	65.0	18.0	V22	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA	
Diffusion avec les radios communautaires	forfait	1	1	1	1	1	6	1,160	2,051	2	2	2	2	2	13	3	10	-	13	0.0	20.0	0.0	V22	BSLEA_	SER_DA		
Subtotal																											
D. Mise en place du dispositif d'entretien et de maintenance des pistes rurales																											
Petit équipement	kit	-	-	9	17	11	37	566	1,000	-	-	9	18	12	-	40	26	7	7	40	0.0	65.0	18.0	V22	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA	
Mise en place, formation et recyclage des CITEP	mission	-	-	3	4	3	12	774	1,368	-	-	5	6	5	3	19	4	15	-	19	5.0	20.0	0.0	V22	FORMAT_EA_	SER_DA	
Subtotal																											
E Appuis aux OP Commerciales																											
Consultancy et fonctionnement Guinée Bissau	pers.mois	3	12	12	12	12	67	4,241	7,500	24	97	99	101	103	53	478	96	382	-	478	5.0	20.0	0.0	V22	FORMAT_EA_	SER_DA	
Supervision et Base arrière ROPPA régional	pers.mois	3	12	12	12	12	67	2,545	4,500	14	57	58	59	60	31	278	56	173	50	278	2.0	20.0	18.0	V22	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Véhicules	unité	2	-	-	-	-	2	40,000	70,734	143	-	-	-	-	-	143	93	24	26	143	0.0	65.0	18.0	V22	VEH_EA	EQMATVEH_DA	
Équipements (ordinateurs)	forfait	5	5	-	5	-	15	1,414	2,500	13	13	-	13	-	-	39	25	7	7	39	0.0	65.0	18.0	V22	EQMAT_EA	EQMATVEH_DA	
Initiatives économiques des coopératives /e	forfait	-	5	-	5	-	10	3,393	6,000	-	31	-	32	-	-	63	-	63	-	63	0.0	0.0	0.0	V22	SUB&DONS_EA	SUB&DONS_DA	
Subtotal																											
Total																											
										193	198	157	206	164	83	1,001	269	649	83	1,001							
										617	557	577	670	561	289	3,271	1,013	1,851	407	3,271							

Unit	Quantities						Unit Cost		Breakdown of Totals Incl. Cont. (US\$ '000)							Parameters (in %)											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	US\$	Franc	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							For.	Local (Excl. Duties & Taxes)	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Summary Divisions				
										2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Exch.	Taxes	Taxes	Total			Component	Expenditure Account	Other Accounts		
I. Investment Costs																											
A. Amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agropastoraux et halieutiques																											
Etude de base sur le circuit de Commercialisation, flux transfrontaliers des produits agropastoraux/halieutiques et barrières au commerce transfrontalier	etude	1	-	-	-	-	1	22,055	38,000	40	-	-	-	-	-	40	8	25	7	40	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Mise en place et animation du dispositif de suivi des barrières au commerce transfrontalier dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux /b	mois	6	12	12	12	12	54	1,063	1,880	12	24	24	25	25	-	109	22	68	20	109	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Mise en place et animation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux /c	mois	6	12	12	12	12	54	3,506	6,200	38	78	80	81	83	-	361	72	224	65	361	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Conduite des études thématiques sur les filières porteuses /d	etude	-	1	-	-	1	2	9,048	16,000	-	17	-	-	18	-	35	7	21	6	35	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Subtotal																											
B. Renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales																											
Assistance Technique Internationale à la mise en oeuvre des activités	annual	2	2	1	1	1	7	4,241	7,500	15	16	8	8	8	-	56	11	35	10	56	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Assistance Technique nationale à la mise en oeuvre des activités /e	h/mois	12	12	12	12	12	72	484	855	11	11	11	11	11	12	67	13	41	12	67	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Ateliers, formations thématiques (w orkshop) /f	atelier	2	2	2	1	1	8	3,945	6,500	14	15	15	8	8	-	60	12	48	-	60	5.0	20.0	0.0	V24	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Voyages d'études et d'échanges d'expériences /g	voyage	-	1	-	1	-	2	5,768	10,200	-	11	-	11	-	-	23	5	18	-	23	5.0	20.0	0.0	V24	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Actions de visibilité et de communication	trimestre	-	1	1	1	1	5	481	850	-	1	1	1	1	1	5	1	3	1	5	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Subtotal																											
C. Dialogue politique inter-acteurs et gouvernance routière /h																											
Mise en place et animation des Cadres Régionaux de Concertation (CRC) sur l'amélioration du commerce transfrontalier	trimestre	1	3	3	3	3	16	1,889	3,340	3	11	11	11	11	11	58	12	36	10	58	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Organisation des road show et conduite des plaidoyers pour la levée ou la réduction des barrières au commerce	caravane	-	1	1	-	1	3	21,772	38,500	-	42	42	-	44	-	128	26	103	-	128	5.0	20.0	0.0	V24	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Organisation des consultations entre les parties prenantes pour la facilitation de la traversée des frontières	trimestre	4	4	4	3	2	19	2,224	3,932	16	17	17	13	9	9	80	16	50	14	80	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Organisation des prospections et mise en relations commerciales	mission	-	1	1	1	1	4	4,581	8,100	-	9	9	9	9	-	35	7	22	6	35	2.0	20.0	18.0	V24	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Subtotal																											
Total Investment Costs																											
II. Recurrent Costs																											
A. Cellule de appui technique national																											
1. Expert Economiste et intégration régional de les échanges agricoles	Personne mois	8	12	12	12	12	62	1,100	1,945	16	24	25	25	26	13	128	-	128	-	128	0.0	0.0	0.0	V24	SALND_EA_1	SALINDOOUT_DA	
Total Recurrent Costs																											
Total																											
										150	249	218	178	228	33	1,056	211	692	152	1,056							
										16	24	25	25	26	13	128	-	128	-	128							
										166	273	242	203	253	46	1,184	211	820	152	1,184							

Unit	Quantities						Unit Cost		Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Breakdown of Totals Incl. Cont. (US\$ '000)				Parameters (in %)					Summary Divisions		Other Accounts Disb. Acct.
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	(CFA Franc '000)	(US\$)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account		
																For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account			
I. Investment Costs																											
A. Appui institutionnel au MADR																											
1. Moto appui technique	unité	4	-	-	-	-	4	580	1,026	4	-	-	-	-	-	4	3	1	1	4	0.0	65.0	18.0	V33	VEH_EA	EOMATVEH_DA	
2. Appui au laboratoire de sol de MADR	forfait	1	-	-	-	-	1	282,750	500,000	515	-	-	-	-	-	515	103	319	93	515	2.0	20.0	18.0	V33	CONSULT_EA_1	SER_DA	
3. Appui institutionnel au MADR																											
Assistance technique internationale	mois	-	3	-	2	-	5	8,483	15,000	-	47	-	33	-	-	80	16	50	14	80	2.0	20.0	18.0	V33	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Vehicule	unité	1	-	-	-	-	1	14,138	25,000	25	-	-	-	-	-	25	16	4	5	25	0.0	65.0	18.0	V33	VEH_EA	EOMATVEH_DA	
Motos regional	unité	4	-	-	-	-	4	580	1,026	4	-	-	-	-	-	4	3	1	1	4	0.0	65.0	18.0	V33	VEH_EA	EOMATVEH_DA	
Matériel informatique	lot	4	-	-	-	-	4	1,697	3,000	12	-	-	-	-	-	12	8	2	2	12	0.0	65.0	18.0	V33	EOMAT_EA	EOMATVEH_DA	
Voyages d'études internationales	voyage	-	1	2	2	-	7	5,655	10,000	-	11	22	23	23	-	78	16	63	-	78	5.0	20.0	0.0	V33	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Atelier de reflexion strategique	session	-	-	3	3	3	12	1,131	2,000	-	-	7	7	7	7	27	5	22	-	27	5.0	20.0	0.0	V33	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Subtotal																											
4. Dialogue sur les politiques																											
Assistance technique internationale	Personne mois	-	-	1	1	1	3	14,138	25,000	-	-	27	27	28	-	82	16	51	15	82	2.0	20.0	18.0	V33	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Etudes thematiques	forfait	-	4	4	4	-	12	1,810	3,200	-	13	14	14	-	-	41	8	26	7	41	2.0	20.0	18.0	V33	CONSULT_EA_1	SER_DA	
Ateliers	session	-	3	3	3	3	12	1,188	2,100	-	7	7	7	7	-	28	6	22	-	28	5.0	20.0	0.0	V33	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Subtotal																											
5. Renforcement des capacites de jeunes cadres																											
Formation de base en management et developpement professionnel	session	-	8	2	2	2	16	1,131	2,000	-	17	4	5	5	5	35	7	28	-	35	5.0	20.0	0.0	V33	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Coaching (indemnites de coach)	forfait	-	10	10	10	10	50	113	200	-	2	2	2	2	2	11	2	9	-	11	5.0	20.0	0.0	V33	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Indemnites des stagiaires	forfait	-	10	10	10	10	50	113	200	-	2	2	2	2	2	11	2	9	-	11	5.0	20.0	0.0	V33	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Atelier de partage	session	-	2	2	2	2	10	1,131	2,000	-	4	4	5	5	5	23	5	18	-	23	5.0	20.0	0.0	V33	FORMAT_EA_1	SER_DA	
Subtotal																											
Total Investment Costs																											
II. Recurrent Costs																											
A. Cellule de appui technique national																											
1. Coordonnateur unité	Personne mois	8	12	12	12	12	6	62	1,400	2,476	20	31	31	32	32	17	163	-	163	-	163	0.0	0.0	0.0	V33	SALIND_EA_1	SALINDCOUT_DA
2. Responsable de transparence et gestion de qualité	Personne mois	8	12	12	12	12	6	62	1,200	2,122	17	26	27	27	28	14	139	-	139	-	139	0.0	0.0	0.0	V33	SALIND_EA_1	SALINDCOUT_DA
3. Chauffeur	Personne mois	8	12	12	12	12	6	62	250	442	4	5	6	6	6	3	29	-	29	-	29	0.0	0.0	0.0	V33	SALIND_EA_1	SALINDCOUT_DA
Subtotal																											
B. Coût de fonctionnement																											
1. Carburant et entretien	forfait	0.7	1	1	1	1	0.6	5.3	4,241	7,500	5	8	8	8	8	5	42	11	24	8	42	0.0	25.0	18.0	V33	FONCT_EA_1	SALINDCOUT_DA
2. Frais de missions de suivi de terrain	forfait	1.4	2	2	2	2	1	10.4	226	400	1	1	1	1	1	0	4	1	3	1	4	0.0	25.0	18.0	V33	FONCT_EA_1	SALINDCOUT_DA
3. Frais de missions de suivi de terrain	forfait	1.4	2	2	2	2	1	10.4	226	400	1	1	1	1	1	0	4	1	3	1	4	0.0	25.0	18.0	V33	FONCT_EA_1	SALINDCOUT_DA
Subtotal																											
Total Recurrent Costs																											
Total																											

Annexe 4: Analyse économique et financière

I. Introduction

1. La présente annexe présente l'analyse économique et financière (AEF) du Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE). L'approche méthodologique de l'AEF suit les principes directives de Gittinger (1982)⁷⁰ et Belli et al (2001)⁷¹. Elle est conforme aux récentes lignes directrices publiées par le FIDA⁷² et la Banque mondiale sur les analyses économiques et financières. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages/revenus du Projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des agents économiques (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du Projet. La présente analyse est basée sur des données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projet FIDA en Guinée Bissau (PADES), au Niger (PRODAF) et en Guinée (AGRIFARM), et des partenaires des filières ciblées.

3. L'analyse financière montre que les activités ciblées sont saines. L'analyse économique montre également que le Projet est économiquement viable. Compte tenu des hypothèses actuelles, le taux de rentabilité économique (TRIE) pour l'ensemble du projet est de 17,19 % et la valeur actualisée nette (VAN) est de 31,72 millions de dollars américains (USD).

4. L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau et de l'aménagement et de la gestion durable des bas-fonds. Onze modèles financiers ont été développés pour l'analyse, dont sept pour les activités agricoles (composante 1), et quatre pour la composante 2.

5. Sept modèles de productions ont été préparés: deux modèles de riziculture de bas-fond (riz pluvial, riz pluvial et irrigué), un modèle pour le maraîchage mixte (oseille, gombo, tomate, piment et aubergine), un modèle de réorganisation des vergers anacardier avec cultures annuelles intercalaires, un modèle de diversification des vergers d'arbres fruitiers, un modèle pour la promotion de bonnes pratiques pour les cultures annuelles dans les champs de plateau (patate douce, arachide, haricot et maïs) et un modèle de promotion de bonnes pratiques dans les jardins de case (gombo, tomate, piment aubergine, citron vert, maïs et haricot).

6. De plus, six modèles ont été préparés pour couvrir les activités de la composante 2 du Projet. Les modèles pour les microentreprises sont les suivants : un modèle de transformation de farine infantile ; pour les jeunes agro-entrepreneurs : un modèle pour un atelier de menuiserie et un modèle pour atelier de couture ; pour les microentreprises de femmes rurales : un modèle pour fournisseur de services de mécanisation (motoculture), un modèle d'usine de transformation d'huile de palme et un modèle de multiplicateurs de semences.

7. De plus, l'analyse économique a également modélisé l'impact que les infrastructures de marchés auront sur la production additionnelle ainsi que l'impact environnemental des interventions. Ces impacts s'avèrent positifs.

II. Analyse financière

8. L'analyse financière du Projet REDE est basée sur la comparaison des flux financiers nets (produits – charges) obtenus dans la situation « avec projet » à ceux qui seraient obtenus dans la situation « sans projet ». Elle vise à évaluer l'impact des investissements en infrastructures (aménagements hydro-agricoles, infrastructures de marchés, centres de collecte et pistes

⁷⁰ Gittinger, P. 1982. *Economic Analysis of Agricultural Projects*.

⁷¹ Belli, P., J.R. Anderson, H.N. Barnum, J.A. Dixon, and J-P. Tan. 2001. *Economic Analysis of Investment Operations: Analytical Tools and Practical Applications*. WBI Development Studies. World Bank Institute. Washington, DC: World Bank.

⁷² IFAD. 2015. *Economic and Financial Analysis of Rural Investment Projects, Basic Concepts and Rationale*.

rurales) et de l'adoption des nouvelles pratiques proposées par le projet sur la situation financière des parties prenantes. Un taux d'actualisation de 10% est utilisé, ce qui reflète le coût d'opportunité du capital, sur la base de l'expérience d'autres projets et des discussions avec les institutions de microfinance en Guinée Bissau.

9. En fonction de l'objectif, du cadre de résultats et de la structure des composantes, on s'attend à ce que le projet génère des avantages de natures différentes: (i) diversification de l'agriculture familiale; (ii) accès aux marchés et à l'entrepreneuriat ; (iii) gestion et coordination, suivi et évaluation.

Méthodologie et hypothèses

10. **Prix financiers.** Les informations sur les prix (intrants, prix du marché, prix au producteur, etc.) ont été obtenues au cours d'entretiens avec les producteurs et les commerçants pendant la mission. Tous les modèles sont exprimés en prix constants 2019. L'analyse s'appuie sur les données primaires recueillies par l'équipe de préparation lors de la mission en mai 2019, par le gouvernement de Guinée Bissau et les projets en cours du FIDA dans le pays. Des hypothèses et des paramètres modérés ont été appliqués afin d'éviter une surestimation des prestations et de fournir des résultats réalistes.

11. **Budgets de cultures.** Pour apprécier la viabilité financière des cultures susmentionnées, il a été élaboré des budgets de cultures sur une superficie théorique d'un hectare et demi pour les champs sur plateau, de 0,05 hectare pour les jardins de case et d'un hectare pour les autres activités de production. Le premier système agricole est le système de ménages de cultures mixtes représente 3,55 hectares par ménage et il est composé de différents modèles agricoles : (i) 0,5 hectare des vergers anacardier avec cultures annuelles en interligne ; (ii) 0,5 hectares de diversification des vergers d'arbres fruitiers ; (iii) 1,5 hectares de cultures annuelles dans les champs sur plateau ; (iv) 0,05 hectare de jardins de case ; (v) 1 hectare de riziculture bas-fond (riz pluvial, riz pluvial et irriguée). Le deuxième système agricole repose sur le maraîchage irrigué sur 0,125 hectares par productrice.

12. Dans la situation sans Projet, les budgets de cultures ont été élaborés pour une année, à l'exception des anacardiens où la situation sans projet est également dynamique, il est tenu compte du fait que les rendements et les charges d'exploitation resteraient à leurs niveaux actuels sans l'intervention du Projet. Dans la situation avec Projet, les budgets de cultures ont été élaborés sur plusieurs années, de façon à faire ressortir l'évolution graduelle des rendements après l'adoption des nouvelles technologies par les producteurs. Pour éviter de surestimer les bénéficiaires du Projet, les pertes post récolte ont été prises en compte. Pour la situation sans Projet, les taux des pertes post récolte utilisés sont de 5% pour toutes les cultures à exception du maraîchage et jardin de case avec 25%, du riz pluvial avec 7% et du haricot avec 20%. Pour la situation avec Projet, les taux diminuent de 15% pour toutes les cultures à l'exception du maraîchage, jardin de case, et riz où le taux diminue de 20%. La situation avec Projet et sans Projet se basent sur 75% de main-d'œuvre familiale et 25% de main-d'œuvre salariée, à l'exception du modèle jardin familial où 100% de la main-d'œuvre est familiale.

13. **Rendements.** Les rendements restent à des niveaux relativement bas à cause des difficultés d'accès aux semences de qualité, de la faible qualité du sol, de la mauvaise utilisation des engrais et de la faible maîtrise des itinéraires techniques. Il y a une forte consommation d'engrais chimiques sans aucune formation. Le Projet encouragera l'utilisation raisonnable des engrais chimiques et l'utilisation des biofertilisants et du compost en plus d'encourager la polyculture pour améliorer la fertilité des sols. Sur la base des données recueillies par la mission de conception, les rendements moyens sont de l'ordre de 1,5 t/ha pour le riz pluvial et 2,0 t/ha pour le riz irrigué. Avec les améliorations proposées par le Projet, notamment des variétés de semences améliorées et la construction de digues, de drains, de diguettes suivant les courbes de niveau et une meilleure utilisation des intrants et de l'eau, les rendements moyens seraient de l'ordre de 2,47 t/ha pour le riz pluvial et 2,9 t/ha pour le riz irrigué. Pour les cultures de plateau, les rendements moyens sans projet sont de l'ordre de 5,0 t/ha pour la patate douce,

1,0 t/ha pour l'arachide, 0,2 t/ha pour le haricot et 1 t/ha pour le maïs. Avec les améliorations des pratiques proposées, les rendements moyens augmenteront de 30%. Les augmentations de rendement proposées pour le maraîchage et les jardins de case sont plus conservateurs, de 25% et 15% respectivement, mais restent intéressantes dans le cadre d'un meilleur accès à la commercialisation. Pour les arbres fruitiers et l'anacardier, la productivité s'améliorera grâce à une meilleure répartition des arbres, laissant plus d'espace et permettant à la terre de bénéficier d'autres cultures dans le même espace. Pour l'anacardier, la production passera de 250 kg par ha à 450 kg par ha et pour le lime de 500 kg par ha à 950 kg par ha. Toutes ces estimations sont basées sur les discussions avec l'équipe technique agronomique de la mission, les expériences des autres projets et sur les bonnes pratiques agronomiques.

Tableau 1 : Résumé des modèles financiers

Modèles de culture	SANS	AVEC	Acroissement
	PROJECT	PROJET	
	Kg/ha		
Réorganisation des vergers d'anacardiers avec cultures annuelles en interlignes			
noix de caju (an 7)	250	450	180%
arachide	-	1,000	
haricot	-	200	
Diversification des vergers d'arbres fruitiers			
lime (citron vert)	500	950	190%
arachide	-	855	
haricot	-	180	
maïs	-	808	
Promotion de bonnes pratiques pour les cultures annuelles dans les Champs sur plateau			
patata douce	5,000	6,500	130%
arachide	1,000	1,300	130%
haricot	200	260	130%
maïs	1,000	1,300	130%
Promotion de bonnes pratiques dans les jardins de case			
gombo	4,500	5,175	115%
tomate	4,000	4,600	115%
piment (chilli)	4,000	4,600	115%
aubergine	4,500	5,175	115%
maïs	1,000	1,150	115%
haricot	200	230	115%
Aménagement pluvial avec une maîtrise partielle de l'eau			
riz pluvial	1,500	2,475	165%
Aménagement avec maîtrise totale d'eau			
riz pluvial	1,500	2,475	165%
riz irrigée	2,000	2,900	145%
Systèmes d'irrigation maraîcher			
oselle	800	1,000	125%
gombo	4,500	5,625	125%
tomate	4,000	5,000	125%
piment (chilli)	4,000	5,000	125%
aubergine	4,500	5,625	125%
Multiplicateurs de semences			
riz pluvial	1,500	2,325	155%
riz irrigée	-	1,950	

2. Résultats financiers

14. Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants. Tous les modèles ont des valeurs nettes actuelles (VAN) positives et des ratios bénéfico-coûts supérieurs à un. Pour le modèle de riz avec maîtrise totale de l'eau, le revenu additionnel obtenu une fois que les rendements et autres bénéfices sont réalisés, se situe à 1,0 million XOF/ha/an. Pour le riz avec maîtrise partielle de l'eau, ce revenu additionnel est 0,30 million XOF/ha/an. Pour le modèle de maraîchage, il est de 1,3 million XOF/ha/an ; pour le modèle anacardier, le revenu additionnel est de 0,13 million XOF/ha/an et pour le modèle d'arbres fruitiers, de 0,20 million XOF/ha/an. Pour le modèle des cultures annuelles sur plateau, il est de 0,42 million XOF/ha/an et finalement pour le modèle de jardin de case, il est 97 695 XOF/ha/an.

15. Quant aux modèles représentatifs de la composante 2, concernant le volet des jeunes entrepreneurs, l'atelier de menuiserie dispose d'un revenu additionnel en année 10 de 1,89 million XOF/atelier et pour l'atelier de couture de 1,41 million XOF/atelier. Pour le volet des

microentreprises rurales féminines, la fourniture de services de mécanisation représente un bénéfice additionnel de 0,34 million de XOF/entreprise. Le modèle de transformation de l'huile de palme génère un bénéfice additionnel de 1,70 million XOF/entreprise et pour le modèle qui représente un multiplicateur de semences, il est égal à 0,72 million de FCFA/ multiplicateur. Pour conclure, le modèle d'usine de transformation de farine infantile le bénéficie annuel additionnel est 184 millions de XOF/usine.

Tableau 2 : Résumé des modèles financiers

ANALYSE FINANCIERE		Anacardier (1 ha)	Arbre fruitiers (1ha)	Champs Plateau (1.5 ha)	Jardin de case (0.05 ha)	Riz partielle (1 ha)	Riz totale (1 ha)	Maraîchage (1ha)	Usine de transformation de farine infantile	Jeunes agropreneurs		Microentreprise rurales féminines		
										Atelier de menuisierier	Atelier de couture	Fournisseur de services de mecanizatio	Usine de transformati on de huile de palme	Multiplicateur s de semences
AN1	174,075	(723,794)	73,750	38,585	(963,149)	(2,819,339)	(3,310,535)	(122,841,970)	(1,409,220)	(2,625,000)	(1,220,175)	(2,628,400)	(3,040,915)	
AN2	162,450	155,338	222,297	89,485	143,313	692,038	904,175	73,499,730	37,545	(562,667)	309,720	880,875	477,760	
AN3	55,500	207,066	275,106	92,769	197,706	865,131	1,132,265	84,527,730	862,878	304,000	360,458	1,885,650	676,585	
AN4	160,430	1,188,544	341,161	97,695	256,050	1,045,400	1,382,925	61,717,330	1,894,545	1,409,286	346,667	1,796,850	813,860	
AN5	156,780	237,057	430,966	80,730	285,740	1,086,400	1,371,615	117,126,930	1,894,545	1,348,286	431,492	1,825,650	762,760	
AN6	150,982	258,307	458,966	97,695	297,050	1,086,400	1,382,925	98,434,030	1,894,545	1,418,286	431,492	993,950	751,450	
AN7	64,980	134,595	390,966	97,695	245,740	1,035,090	1,371,615	122,946,130	1,784,273	1,409,286	346,667	1,706,850	722,760	
AN8	224,980	1,021,958	458,966	97,695	297,050	1,086,400	1,382,925	178,355,730	1,046,295	1,418,286	431,492	1,735,650	762,760	
AN9	224,980	235,888	430,966	80,730	285,740	1,086,400	1,371,615	198,765,330	1,894,545	1,348,286	431,492	1,705,650	762,760	
AN10	139,980	202,388	418,966	97,695	257,050	1,035,090	1,382,925	184,174,930	1,894,545	1,418,286	346,667	1,525,650	722,760	
TRI (financier)	N/A	49%	N/A	N/A	19%	30%	34%	68%	63%	25%	26%	53%	17%	
VAN (@10%, '000 FCFA)	914	1,668	2,196	570	524	3,076	4,304	556,320	6,720	3,096	1,054	6,502	1,272	
B/C	1.18	1.06	2.72	1.15	1.24	1.47	4.18	1.43	1.02	1.07	1.07	1.05	1.40	

III. Analyse économique

16. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du Projet du point de vue de l'économie nationale. Le Projet REDE a aussi d'autres d'avantages économiques qu'il serait difficile à quantifier. Cette analyse comprend les principaux avantages attendus du Projet, résultant des appuis aux filières rizicoles, anacardier, arbres fruitiers, arachide, haricot, maïs et maraîchage, ainsi que l'impact des infrastructures sur la production additionnelle, agro-entrepreneurs, microentreprises rurales, usine de transformation de farine infantile et l'impact environnemental des interventions.

1. Méthodologie et hypothèses

17. L'analyse économique ainsi que l'analyse financière reposent sur la comparaison entre la situation avec projet et la situation sans projet, le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel. Pour l'analyse économique, la méthodologie utilisée évalue les coûts et les bénéfices en se basant sur les prix financiers et, ensuite, réévalue ces prix pour mieux refléter les coûts d'opportunité pour la société (prix économiques). L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Projet.

18. **Taux d'actualisation social.** Conformément à la Note technique de la Banque mondiale sur l'actualisation des coûts et avantages dans l'analyse économique, un taux d'actualisation de 8 % a été utilisé pour refléter le coût d'opportunité social du capital en Guinée Bissau. Ce taux d'actualisation a été appliqué pour calculer la VAN économique et les avantages différentiels nets futurs.

19. **Prix économiques.** Conformément aux estimations de l'*Economist Intelligence Unit* (EIU), le taux de change officiel a été fixé à 1,00 USD pour 565,5 XOF, soit le taux en vigueur en mai 2019. Les prix financiers ont été convertis en prix économiques en appliquant des facteurs de conversion (FC). Pour les biens non échangeables, on a utilisé un FC égal à un, car ils sont généralement achetés au niveau local, sans distorsion fiscale significative. Pour la main-d'œuvre, le facteur de conversion du coût d'opportunité est de 0,94. Pour les autres biens et équipements échangeables, un coefficient de conversion de 0,85 a été retenu en considérant que les prix financiers comportent au moins la TVA dont le taux est de 18%. Des prix de parité à l'importation

ont également été calculés pour les principaux produits agricoles et intrants (riz et urée). La CF pour le riz est de 0,71 et de 0,71 pour l'urée/intrants importés. Finalement, un facteur de conversion de 1,00 a été utilisé pour d'autres intrants locaux non soumis à la TVA.

Tableau 3 : Résumé des facteurs de conversion

Facteurs de Conversion	Facteur de conversion
Riz	0.71
Anacardier, maraichage, etc.	1.00
Imported inputs	0.71
Domestic tradeable inputs	0.85
Domestic non-tradeable inputs	1.00
Labour *	0.94

20. L'analyse a également estimé le taux de change de référence (SER) de 565,5 XOF pour 1 USD et un facteur de conversion standard de 1.06, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI) concernant les importations et exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où SER représente le taux de change de référence,
 OER le taux de change officiel,
 M le volume des importations,
 Tm le taux des droits de douane sur les importations,
 X le volume des exportations,
 Tx le taux des taxes sur les exportations.

2. Analyse économique des infrastructures d'accès aux marchés

21. Au-delà de l'appui à la production agricole, le Projet va aussi investir dans des infrastructures – 175 km de pistes rurales, 3 marchés de demi-gros, 5 marchés hebdomadaires et 2 centres de collecte – afin de simuler la commercialisation. Ces investissements entraînent des effets positifs directs et indirects sur les populations et les économies locales, au-delà du cadre des filières appuyées par le projet. Les bénéfices quantifiés et pris en compte comprennent: (i) l'augmentation des superficies cultivées et des rendements grâce aux routes permettant un meilleur accès aux terres; ii) la diminution des pertes de post-récolte grâce à l'amélioration des conditions de transport, et iii) l'accroissement des prix au producteur en raison du meilleur accès aux marchés. Les bénéfices additionnels non-comptabilisés comprennent : i) l'amélioration de l'accès aux centres de santé et d'éducation, qui a un impact positif sur le développement du capital humain, ii) la diminution du cout d'exploitation des véhicules (entretien, réparation, consommation de carburant), iii) le développement plus général du commerce, grâce à une réduction du cout et du temps de transport.

22. Plus spécifiquement, dans le cadre de la présente analyse, le modèle a pris en compte les bénéfices suivants: i) une augmentation des superficies cultivées de 2% ; ii) une augmentation des rendements agricoles/productions vendus de 5% ; iii) une réduction du taux des pertes post-récolte de 5% à 4% pour le riz et la patate douce, de 5% à 4,25% pour l'anacardier et l'arachide et de 25% à 20% pour les cultures maraichères ; et iv) une augmentation du prix payé aux producteurs de 5%. Le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'un rayon d'influence de 5 km de part et d'autre d'un tronçon de piste de 10 km. La zone d'influence est exploitée principalement pour la production de riz, d'anacarde, d'arachide, de patate douce et des cultures maraichères. Par ailleurs, le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'un taux de mise en culture de 10% de la superficie de la zone d'influence. Le cout total pour la réhabilitation d'infrastructures économiques : infrastructures d'accès aux marchés, de marchés hebdomadaires et de centres de collecte et comprend le cout pour la construction (études, travaux, contrôle et suivi), le cout pour l'appui à la gestion et à l'entretien.

23. L'analyse économique sur la base de ces hypothèses aboutit à un taux de rentabilité économique de 46% et une VAN de 27,198 milliards de XOF.

Tableau 4. Bilan économique des infrastructures d'accès aux marchés

Taille moyenne du tronçon de piste (Km)	10,0
Linéaire total (Km)	175,0
Bénéfice additionnel par km/an (millions de XOF)	34
TRI économique pour les 175 km (20 ans)	40%
VAN économique pour les 175 km (20 ans; @ 8%; millions de XOF)	27.198

3. Analyse économique des effets environnementaux

24. Les externalités environnementales ont été calculées à l'aide de l'outil EX-ACT, développé par la FAO, pour calculer la valeur économique de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. EX-ACT permet aux planificateurs d'investissement de concevoir des activités de programme qui visent des résultats à haut rendement en termes d'atténuation du changement climatique, et vise à compléter l'analyse économique ex-ante classique.

25. Pour le Projet REDE, les calculs sont basés sur les caractéristiques de la zone agro-écologique de la Guinée Bissau (zone tropicale humide avec des sols LACs), ainsi que l'utilisation et la gestion des terres dans des situations avec et sans projet. Les principaux changements amenés par les activités du Projet ont été inclus dans les différents modèles de l'outil, notamment : (i) réorganisation des vergers d'anacardiés avec cultures annuelles intercalaires (2 100 ha); (ii) diversification des vergers d'arbres fruitiers (700 ha); (iii) promotion de bonnes pratiques pour les cultures annuelles dans les champs sur plateau (7 000 ha); (iv) promotion de bonnes pratiques dans les jardins de case (1 400 ha); (v) protection et régénération des palmeraies en bordure des bas-fonds (1 400 ha); (vi) protection et gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau (1 400 ha) ; (vii) aménagement pluvial avec une maîtrise partielle de l'eau (2 500 ha) ; (viii) aménagement avec maîtrise totale d'eau (500 ha); (ix) systèmes d'irrigation maraîcher (500 ha).

26. Le résultat montre une réduction marginale des émissions de carbone du projet de 1 548 750 tCO₂-eq sur une durée de 20 ans, soit 77 437 tCO₂-eq par an. Selon la note d'orientation de la Banque mondiale sur le prix fictif du carbone dans l'analyse économique (2017), il est recommandé que l'analyse économique utilise une fourchette d'estimation du prix du carbone allant de 40 à 80 USD. Le prix du carbone utilisé pour cette analyse économique a été prudent, en appliquant la valeur la plus basse (40 USD par tonne). La valeur de ce carbone séquestré a été incluse dans l'analyse économique finale.

4. Coûts et bénéfices économiques

27. Les trois composantes du Projet ont été prises en compte dans le calcul du coût économique du projet. Dans tous les cas, pour les années 7 à 20, un coût récurrent a été estimé à 10 % du coût total du Projet pour prendre en compte le coût prévu pour le secteur public en vue de poursuivre l'appui technique. Les coûts économiques du Projet ont été générés avec le logiciel Costab, qui déduit des coûts financiers, les taxes et les provisions pour hausse de prix puis applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du Projet en devises. Afin d'éviter le double comptage, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques. Notamment, les financements des activités de production (intrants, plants, construction de digues, de drains, etc.) ont été déduits du coût du Projet, car ces dépenses ont déjà été prises en compte dans les modèles. Le même raisonnement a été appliqué aux coûts pour la mise en place de l'usine de transformation de farine infantile et les dons pour les agro-entrepreneurs et microentreprises rurales, étant donné qu'ils avaient été pris en compte dans le calcul des flux économiques nets.

28. Sur la base de la méthodologie et des hypothèses exposées ci-dessus, les cash flows des modèles financiers élaborés pour les différentes activités ont été transformés en valeurs économiques, ce qui a permis d'obtenir des bénéfices nets additionnels en prix économiques.

Afin de prendre en compte la possibilité que, pour diverses raisons, il puisse y avoir des incidents ou des difficultés dans le développement des activités et tenir compte d'hypothèses prudentes, un taux d'adoption de 90 % a été appliqué.

5. Résultats économiques et analyse de sensibilité

29. La période d'analyse est de 20 ans pour tenir compte du phasage des interventions proposées. Les avantages économiques des modèles d'exploitation agricole et d'entreprise ont été regroupés à l'aide des avantages nets différentiels moyens et des bénéficiaires pour chaque activité agricole et non agricole dans le cadre des interventions du projet et en supposant des taux d'adoption extraits de l'exercice de calcul des coûts. Les avantages économiques des modèles d'entreprise ont été regroupés en fonction du nombre prévu de petites entreprises qui seront soutenues par le projet. Les prestations sont introduites progressivement pour tous les types d'interventions.

30. Les coûts économiques associés à l'amélioration de la productivité agricole, de l'agrobusiness et des pistes rurales ont été estimés à 53 millions de USD. Les coûts économiques ont ensuite été déduits du flux global des avantages économiques pour obtenir le flux net des avantages supplémentaires du projet. L'analyse économique montre des résultats satisfaisants, avec une valeur actuelle nette qui s'élève à 21 483 millions de XOF, soit 37,99 millions de USD au coût d'opportunité du capital de 8%, et un taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet qui s'établit à 17,19%.

Tableau 5. Résumé des analyses de économique

Millions de FCFA		Système de ménages de cultures mixtes	Systèmes d'irrigation maraîcher	Multiplicateurs de semences	Usine de transformation de farine infantile	Atelier de menuisier	Atelier de couture	Fournisseur de services de mecanization	Usine de transformation de huile de palme	TOTAL BNA Pistes et infrastructures économiques	Adoption rate	Coûts Economic du projet	Bénéfices nets additionnels
												Millions de FCFA	
	AN1	- 1,629	-	248	-	-	-	-	-	0.36	70%	3,527	(4,866)
	AN2	- 2,085	723	31	-	101	134	74	335	3.43	70%	6,152	(8,535)
	AN3	- 2,363	154	44	93	148	188	60	19	5.41	70%	5,920	(7,172)
	AN4	- 1,605	804	54	35	58	73	69	83	0.75	70%	3,667	(1,511)
	AN5	2,494	451	50	124	21	11	74	74	7.45	70%	1,611	2,767
	AN6	4,648	505	49	119	64	55	81	76	7.95	70%	606	5,842
	AN7	4,745	569	48	147	64	56	81	4	7.95	70%	644	5,907
	AN8	4,995	564	50	178	60	58	74	64	7.95	70%	644	6,204
	AN9	4,942	569	50	188	30	58	81	66	7.95	70%	644	6,150
	AN10	5,160	564	48	251	34	56	81	63	7.95	70%	644	6,395
	AN11	4,959	569	476	310	64	9	74	86	7.95	70%	644	6,118
	AN12	5,047	564	476	320	64	11	81	13	7.95	70%	644	6,275
	AN13	5,003	569	48	354	64	58	81	52	7.95	70%	644	6,372
	AN14	5,019	564	48	397	64	55	74	44	7.95	70%	644	6,404
	AN15	4,910	569	48	372	64	55	81	46	7.95	70%	644	6,295
	AN16	4,966	564	48	372	64	58	81	42	7.95	70%	644	6,340
	AN17	4,842	567	48	397	64	58	81	42	7.95	70%	644	4,853
	AN18	4,863	564	48	397	64	58	81	42	7.95	70%	644	4,869
	AN19	4,832	564	48	397	64	58	81	42	7.95	70%	644	4,841
	AN20	4,832	564	476	397	64	58	81	42	7.95	70%	644	4,841
VAN@ 8% (millions de FCFA)												17,939	
VAN@ 8% (US\$)												31,723,053	
EIRR												17.19%	

31. Ce résultat est plutôt satisfaisant, d'autant plus que certains bénéficiaires n'ont pas encore pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment les bénéfices liés à l'entrepreneuriat agricole, l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les conséquences de l'amélioration des circuits de commercialisation, les impacts des compétences transmises via les formations sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, dont les femmes et les jeunes.

32. Les résultats ont été soumis à un test de variations des avantages et des coûts et à divers retards dans la réalisation des avantages. Un retard de trois ans dans la génération de prestations ou une baisse de 30% par rapport au scénario de base réduirait le TRIE à 11,22% et 11,88% respectivement, ce qui est nettement supérieur au taux d'actualisation. Tous les scénarios montrent des résultats robustes dans tous les scénarios hypothétiques, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital.

Tableau 6. Résumé des analyses de sensibilité

Scénarios	TRIE	VAN (8%, million FCFA)	VAN (8%, US\$)
cas de base	17.19%	17,939	31,723,053
coûts +10%	15.76%	15,863	28,051,663
coûts +20%	14.46%	13,787	24,380,273
coûts +30%	13.27%	11,711	20,708,884
revenues +10%	18.62%	21,809	38,566,748
revenues +20%	19.94%	25,680	45,410,442
revenues +30%	21.15%	29,550	52,254,137
revenues -10%	15.61%	14,069	24,879,358
revenues -20%	13.85%	10,199	18,035,663
revenues -30%	11.88%	6,329	11,191,968
revenus retardés d'un an	14.85%	13,983	24,726,520
revenus retardés de 2 ans	12.89%	10,319	18,248,249
revenus retardés de 3 ans	11.22%	6,922	12,240,104

Tableau 7. Résumé des résultats de Ex-Act

Project Name	<i>Projet de diversification agr.</i>		Climate	<i>Tropical (Moist)</i>			Duration of the Project (Years)		20		
Continent	<i>Africa</i>		Dominant Regional Soil Type	<i>LAC Soils</i>			Total area (ha)		17500		
Components of the project	Gross fluxes			Share per GHG of the Balance					Result per year		
	Without	With	Balance	All GHG in tCO ₂ eq			N ₂ O	CH ₄	Without	With	Balance
All GHG in tCO ₂ eq			CO ₂								
Positive = source / negative = sink			Biomass	Soil	Other						
Land use changes											
Deforestation	470,295	0	-470,295	-363,656	-106,640		-534	0	23,515	0	-23,515
Afforestation	0	-662,876	-662,876	-525,475	-137,401		0	0	0	-33,144	-33,144
Other LUC	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Agriculture											
Annual	0	-415,669	-415,669	0	-422,127		6,458	0	0	-20,783	-20,783
Perennial	-39,200	-39,200	0	0	0		0	0	-1,960	-1,960	0
Rice	126,471	126,471	0	0	0		0	0	6,324	6,324	0
Grassland & Livestocks											
Grassland	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Livestocks	0	0	0				0	0	0	0	0
Degradation & Management											
Coastal wetlands	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Inputs & Investments											
Inputs & Investments	0	90	90			90	0	0	0	5	5
Fishery & Aquaculture											
Fishery & Aquaculture	0	0	0			0	0	0	0	0	0
Total	557,566	-991,184	-1,548,750	-889,130	-666,168	90	5,924	0	27,878	-49,559	-77,437
Per hectare	32	-57	-88	-50.8	-38.1	0.0	0.3	0.0			
Per hectare per year	1.6	-2.8	-4.4	-2.5	-1.9	0.0	0.0	0.0	1.6	-2.8	-4.4

Annexe 5 SECAP

Table des matières

Table des illustrations.....	i
1. Introduction	1
2. Analyse de la situation et impacts potentiels du projet.....	1
2.1. Evaluation socio-économique et nutritionnelle.....	1
Pauvreté.....	1
Sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	3
Genre et Jeunes.....	5
Groupes marginalisés	6
2.2. Contexte environnemental et climatique : tendances et implications.....	7
Evaluation environnementale.....	7
Tendances et impacts du climat.....	9
2.3. Profil des groupes cibles.....	10
3. Analyse institutionnelle.....	11
4. Catégorie environnementale et sociale	12
5. Catégorie de risque climatique.....	13
6. Recommandations pour la conception et la mise en œuvre du projet.....	13
7. Etudes complémentaires.....	13
8. Suivi-évaluation.....	13
9. Références.....	17

Table des illustrations

Figure 1: Taux de pauvreté par région.....	2
Figure 2: Prévalence de la sécurité alimentaire par région.....	4
Figure 3: répartition des jeunes par tranche d'âge (15-19 ans et 20-34 ans).....	6
Figure 4: répartition des jeunes au chômage par tranche d'âge et région.....	6
Figure 5: Répartition de la population handicapée par région	7
Figure 6: Prévalence du VIH chez les femmes enceintes par région 2009-2014 ...	7
Figure 7: Climat de la Guinée Bissau- précipitations (mm), évapotranspiration (mm), températures annuelles moyennes et variations des températures annuelles (°C)	11

1. Introduction

1. La note de revue de la Procédure d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique permet au projet REDE de mieux intégrer les dimensions sociales, environnementales et climatiques dès l'étape de formulation. Ainsi, la note décrit le contexte de développement en mettant l'accent sur les aspects socio-économiques liés entre autres à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au genre, ainsi que les aspects portant sur l'Environnement et les Changements Climatiques. L'analyse de ce contexte fait ressortir un certain nombre de risques sociaux, environnementaux et climatiques pour lesquels des mesures d'atténuation proposées doivent être appliquées lors de la mise en œuvre du Projet. Les données pour produire cette note ont été collectées en combinant une revue de littérature, des consultations auprès des parties prenantes et des visites de terrain.
2. Le Projet REDE vise à accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de la Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. Son objectif de développement est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans la zone d'intervention du projet, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous régionaux.
3. Le Projet interviendra dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio qui font partie de deux zones agroécologiques. Au niveau de chaque région, le Projet ciblera les ménages pauvres, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les migrants de retour en Guinée Bissau. Dans les ménages ciblés, il est prévu d'atteindre au moins 50% de femmes et 30% de jeunes, les personnes en situation de handicap ciblées représenteront 3% des ménages ciblés et les migrants de retour également 3% des ménages ciblés. Ces chiffres sont conformes à la proportion de ces personnes dans la société rurale.

2. Analyse de la situation et impacts potentiels du projet

2.1. Évaluation socio-économique et nutritionnelle

Pauvreté

4. Selon les données de l'Institut National de Statistique (INE), la pauvreté a progressé au cours de la dernière décennie. Le taux de pauvreté absolue¹ est passé de 64,7% en 2002 à 69,3% en 2010 et le taux de pauvreté extrême² de 20,8% à 33% sur la même période comme le montrent les résultats de l'Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ILAP). Le nombre de pauvres au niveau national a ainsi augmenté de 764 672 en 2002 à 1 014 277 en 2010. Selon l'indice de pauvreté multidimensionnelle, qui mesure les aspects de la pauvreté autres que le revenu, 62% de la population vit dans une pauvreté multidimensionnelle, avec 38,1% dans une situation extrême³. Les mauvaises performances du pays en termes de niveau de vie, d'éducation et de santé se reflètent sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle, avec des contributions respectives de 42,5%, 38,6% et 18,9%. Il en résulte un niveau de développement humain faible ; le pays étant positionné à la 178^{ème} place sur 188 avec une valeur de l'IDH qui est passée de 0,396 à 0,455 entre 2005 et 2017⁴.
5. Qu'elle soit monétaire ou non monétaire, la pauvreté touche davantage les populations des zones rurales que celles des zones urbaines. En effet, sur les 39 secteurs que compte le pays, les 22 (tous ruraux) affichent un taux de pauvreté supérieur à 80%. La pauvreté non monétaire affecte 60,3% de la population rurale (supérieure à la moyenne nationale de 40%) et 8,4% de la population urbaine⁵. Les régions d'intervention du projet (Gabú, Cacheu, Bafatá et Oio) font partie des zones rurales où la pauvreté est la plus marquée. Comme le montre la figure 1, elles ont des taux de pauvreté absolue qui dépassent la

¹ moins de 2 \$US par jour et par personne

² moins de 1 \$US par jour et par personne

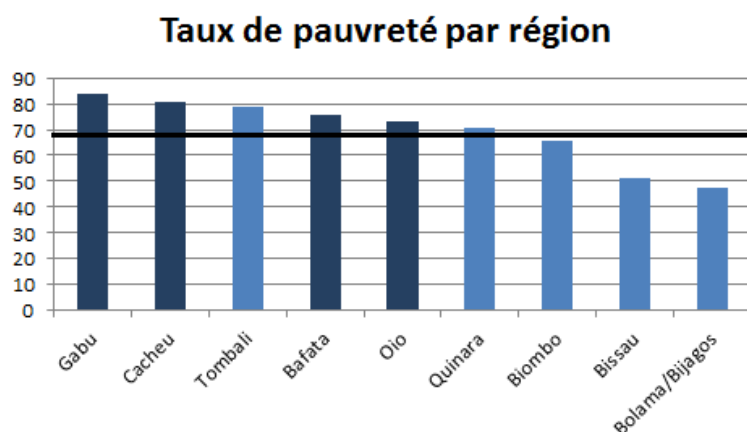
³ PNUD. 2018. Indices et indicateurs de développement humain: 2018 Mise à jour statistique.

⁴ http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/GNB.pdf

⁵ République de Guinée Bissau. 2011. Deuxième Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté- DENARPII-2011-2015. Bissau, Juin 2011.

moyenne nationale avec 83% pour Gabú, 80% pour Cacheu, 75% pour Bafatá et 73% pour Oio⁶. Ces tendances sont confirmées par les taux de pauvreté extrême qui y restent plus élevés et supérieurs à la moyenne nationale, avec 47,2% à Gabú, 45,6% à Oio, et 42,8% à Cacheu. En outre, la zone d'intervention du Projet regroupe quatre régions sur les cinq où la pauvreté non monétaire est la plus accentuée, avec 25,4% à Oio, 16,2% à Cacheu, 13,9% à Gabú et 12,9% à Bafatá. Selon les données de l'ILAP, les jeunes de la tranche d'âge 15-35 ans représentent 80% des pauvres et les femmes souffrent plus de la pauvreté absolue que les hommes en milieu rural (56% contre 49% respectivement).

Figure 1: Taux de pauvreté par région



Source: ILAP, 2010

6. Avec une économie reposant essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles, les stratégies de subsistance des ménages bissau-guinéens portent sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et la foresterie. En milieu rural, la répartition de la population active occupée selon la branche d'activité économique montre que 91,4% sont principalement dans l'agriculture, 91,5% dans la production animale, 78% dans la sylviculture et l'exploitation forestière et 86,8% dans la pêche⁷. Au nombre de 120 000, les petits producteurs traditionnels, encore appelés *tabancas*, réalisent 90% de la production sur des superficies inférieures à 5 ha et dominant l'activité agricole ; alors que les autres producteurs ou *ponteiros* au nombre de 2 200 sont des exploitants dits modernes disposant de 136 ha en moyenne⁸. L'agriculture, au sens large, contribue à plus de 50% au PIB et 80% aux exportations et emploie 82% de la population active⁹.
7. Le riz est la principale culture vivrière et la noix de cajou brute demeure la principale culture de rente. Elle a représenté plus de 98% des recettes d'exportations du pays en 2017¹⁰. Les recettes de la vente de cajou assurent 17% des revenus du gouvernement et un tiers des revenus moyens des ménages. Les plantations d'anacardières, qui occupent 9,2% du territoire national et 50% de la superficie cultivée, sont dominantes dans les régions de Cacheu, Oio et Bafatá¹¹. Dans les régions de Gabú et Bafatá, les moyens de subsistance des ménages reposent sur un système agro-pastoral – mosaïque entre élevage extensif de bovins, de petits ruminants et de cultures pluviales (maïs, sorgho, arachide au niveau des plateaux et riz dans les bas-fonds). Dans les régions de Cacheu et Oio, les ménages pratiquent le riz de mangrove dans les zones côtières, le riz pluvial dans les zones de plateau et l'élevage, essentiellement porcin. La culture de l'anacardier s'y développe dont les superficies dans l'agriculture traditionnelle représenteraient environ 48 000 ha¹². Cacheu

⁶ Instituto Nacional de Estatística (2015): Guine-Bissau em Numeros 2015

⁷ Instituto Nacional de Estatística. 2009. Características Economicas da População- III RGPB 2009.

⁸ https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s362-04_f.pdf

⁹ <http://documents.worldbank.org/curated/en/531171484557098995/pdf/SFG2672-V3-EA-P159040-Box402872B-PUBLIC-Disclosed-1-13-2017.pdf>

¹⁰ https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/03/14/monographie_de_la_guinee-bissau.pdf

¹¹ PNUD. 2016. Diversifier l'économie pour mieux s'intégrer dans la mondialisation du commerce: Etude diagnostic sur l'intégration du commerce EDIC II- Guinée Bissau. 308 pages.

¹² Bourzat, D , Cipriano, S. et Ichou, S. 2016. Rapport de mission d'évaluation PVS de suivi des Services Vétérinaires de Guinée Bissau. Organisation Mondiale de la Santé Animale.

est la première région productrice de noix de cajou et d'huile de palme du pays et la deuxième région céréalière à cause de sa production rizicole¹³. En plus des activités susmentionnées, l'horticulture, l'arboriculture fruitière et la pêche contribuent également à la génération de revenus pour les ménages dans les quatre régions d'intervention du projet.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

8. L'indice de la faim dans le monde classe la Guinée Bissau à la 93ème place sur 119 en 2018 (2018 Global Hunger Index). Le score a ainsi diminué de plus du quart entre 2000 et 2018 passant de 42,6 à 29,1 respectivement.
9. L'analyse de l'insécurité alimentaire du pays (PAM,2017)¹⁴ confirme que les ménages dans ces régions sont les plus vulnérables. Les taux d'insécurité alimentaire des ménages sont plus élevés dans les régions de Gabú (21,9%), Oio (17,6%), Cacheu (16,1%), et Bafatá (15,6%) où ils dépassent la moyenne globale de 15,5%¹⁵. L'analyse de l'insécurité alimentaire mesurée sur la base de dépenses alimentaires des ménages très élevées (75% ou plus) confirme que les régions de Gabu (36,2%), Oio (26,9%) et Bafata (20,1%) sont les plus touchées. Dans la région de Gabú, 63,8% des ménages vivent dans une situation de vulnérabilité économique élevée (dépenses alimentaires majeurs de 65%). L'insécurité alimentaire au niveau des ménages mesurée sur la base de la fréquence de consommation et diversité alimentaire fait ressortir les régions de Oio (10,2%) et Cacheu (9,4%) comme les plus vulnérables. Si on considère la diversité alimentaire chez les enfants entre 6 et 23 mois et chez les femmes, les régions de Gabú, Oio, Bafatá et Cacheu ont les niveaux les plus bas.
10. La situation nutritionnelle est préoccupante, avec une malnutrition qui affecte la croissance de plus d'un tiers des enfants de moins de 5 ans et qui entraîne fréquemment une anémie grave chez les femmes enceintes¹⁶. La prévalence de la malnutrition aigüe globale est passée de 6,5% en 2012 (enquête SMART) à 6% en 2014 (enquête MICS) chez les enfants de moins de 5 ans. Cependant, la malnutrition chronique a augmenté sur la même période passant de 26,6% à 27,6%. Près de 17% des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale et 28% souffrent de difficultés de croissance¹⁷. Le pays fait face à une tripe problématique nutritionnelle en considérant les carences en micronutriments chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes, la sous-nutrition et les problèmes émergents de surpoids et maladies cardiovasculaires. La diversité alimentaire minimum reste une cause majeure de la malnutrition infantile, avec un score faible de 15,4% de diversité alimentaire minimum des enfants de 6-23 mois en 2017¹⁸.
11. La répartition spatiale montre que les régions du Nord et de l'Est, où se situe la zone d'intervention du projet, sont les plus affectées par les troubles nutritionnels. Pour la malnutrition aigüe et la malnutrition chronique, Gabú (7,6% et 30,3%), Bafatá (7,2% et 32,3%) et Oio (6,7% et 35,4%) connaissent des niveaux de prévalence élevés¹⁹. En plus de Cacheu, ces régions figurent parmi les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau national.

¹³ GRDR. 2018. Monographie de la région de Cacheu- Guinée Bissau. Mai 2018. 35 pages.

¹⁴ PAM 2017, Enquête de Suivi de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition en Guinée Bissau (données récoltées en mai 2017)

¹⁵ A noter que lors de l'enquête du PAM d'octobre 2017, le taux d'insécurité alimentaire dans les ménages ruraux était de 20% en légère amélioration en partie due à la saisonnalité de la récolte du cajou, principale monnaie d'échange du riz, qui permet à plus de 6 ménages sur 10 de faire un stock alimentaire pouvant couvrir en moyenne trois mois. PAM. 2017. Enquête de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Guinée Bissau- Données collectées du 10 au 26 Octobre 2017. 43 pages.

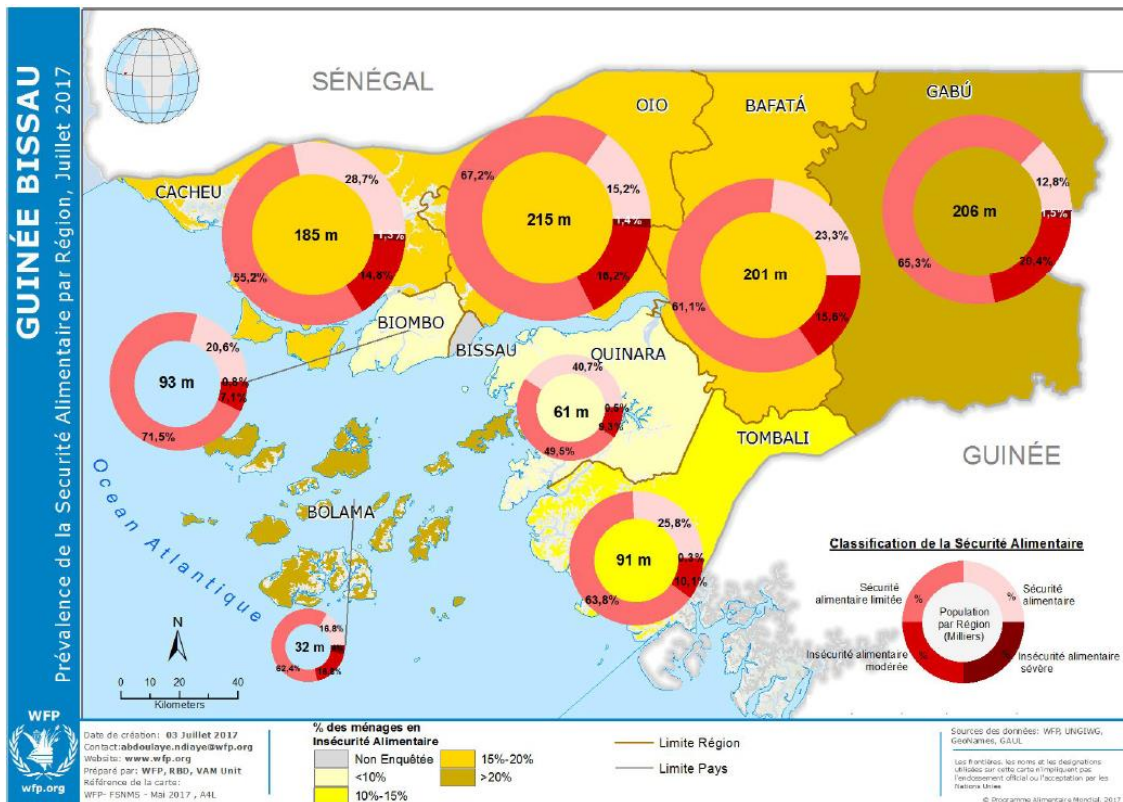
¹⁶ République de Guinée Bissau et ONU. 2017. Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2013-2017. <https://guinea-bissau.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNDAF2013-2017.pdf>

¹⁷ République de Guinée Bissau. 2015. Priorités Résilience Pays de la Guinée Bissau- PRP/AGIR. MADR, CILSS, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE. 94 pages, Aout 2015

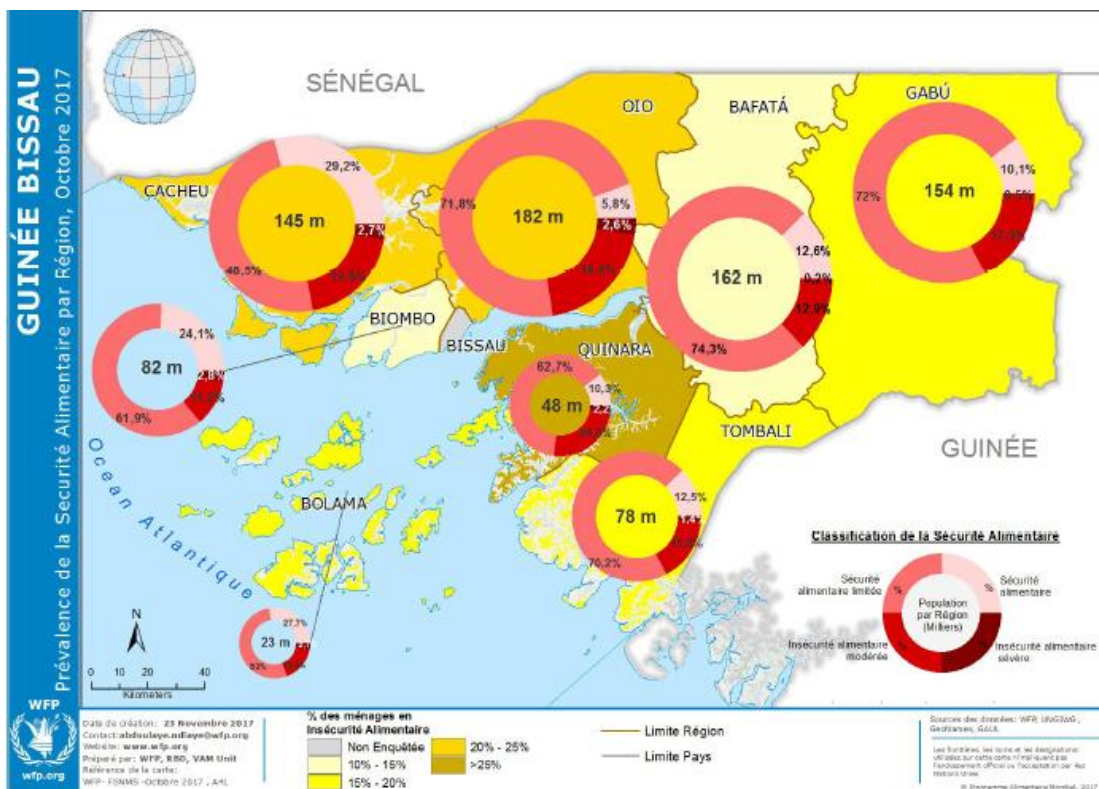
¹⁸ PAM. 2017

¹⁹ République de Guinée Bissau. 2015

Figure 2: Prévalence de la sécurité alimentaire par région (comparaison à 6 mois d'intervalle en mai (période de soudure) et octobre (après vente de cajou). (PAM,2017)



Source: PAM, 2017 (juillet, données récoltées en mai 2017)



Source: PAM, 2017 (décembre, données récoltées en octobre 2017)

Genre et Jeunes

12. En Guinée Bissau, les femmes représentent plus de la moitié de la population (52%). Dans les zones rurales, les femmes correspondent à 58,4% de la population active et 66,1% de la population occupée selon les statistiques de l'INE²⁰. Au niveau de la zone d'intervention du Projet, Cacheu est la région où l'on trouve plus de femmes dans la population active avec 59,9%, suivie de Oio (59,4%), Bafatá (56,7%) et Gabú (55,2%).
13. Selon l'Indice SIGI²¹ de 2014, la Guinée Bissau présente un niveau moyen au regard des discriminations sociales et institutionnelles envers les femmes. Malgré les politiques et lois élaborées pour réduire les discriminations et promouvoir les égalités en matière de genre, les femmes sont victimes de mariages précoces, d'excisions et autres violences basées sur le genre. Près de 50% des femmes âgées de 15-49 ans sont soumises à la pratique de l'excision. Selon l'enquête MICS de 2014, cette pratique est dominante en milieu rural (50%), comparé au milieu urbain (40%). S'agissant du mariage précoce, 12% des femmes de 15-19 ans sont concernées contre 1% pour les hommes, et 37% des femmes de 20-49 ans sont mariées avant 18 ans contre seulement 4% pour les hommes²². La fréquence de ces mariages précoces n'est pas sans conséquence sur la déscolarisation des filles. D'après l'UNICEF, le taux de participation des filles à l'école secondaire sur la période 2008-2013 était seulement de 20% en Guinée Bissau.
14. A cela s'ajoutent des discriminations relativement à l'inclusion financière des femmes, leur accès à la terre et leur représentativité dans les hautes instances de décision. En Guinée Bissau, le droit civil hérité de l'époque coloniale ne permet toujours pas à une femme mariée d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son époux²³. Bien que les femmes aient les mêmes droits que les hommes selon la Constitution, le droit coutumier qui est le plus appliqué en milieu rural n'accorde pas aux femmes le droit d'héritage des biens les plus importants comme la terre²⁴. Selon les données de la Banque Mondiale, la proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux est passé de 14% en 2004 à 10 % en 2008 pour atteindre 13,7% depuis 2014, d'où une faible représentativité parlementaire. Les femmes sont moins présentes dans les emplois formels, car pratiquant dans leur grande majorité des activités indépendantes marginales, et les jeunes filles exercent un travail domestique dans des conditions précaires et parfois dangereuses²⁵.
15. Avec un dernier recensement de la population qui date de 2009, il est difficile de trouver des données actualisées sur les jeunes et leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques. Il est important de tenir compte du contexte d'instabilité dans lequel le pays a évolué depuis 2009 en analysant la situation des jeunes telle qu'analysée dans ce présent paragraphe. La population bissau-guinéenne est relativement jeune, 63,5% ayant moins de 25 ans. Dans deux régions sur les quatre ciblées par le projet REDE, la moitié de la population a moins de 17 ans. Il s'agit de Gabú et Bafatá où l'âge médian est de 16,3 ans et 16,6 ans respectivement, ce qui est inférieur au niveau national de 18,2 ans²⁶. La répartition par tranche d'âge dans la zone d'intervention du Projet montre que les jeunes de 15-19 ans sont majoritaires à Bafatá et à Gabú, avec 25,4% et 27,1% respectivement (Figure 3). Par compte, à Cacheu et Oio, plus de 1 jeune sur 4 appartient à la tranche d'âge 20-34 ans. Cependant, les jeunes souffrent du chômage avec un taux qui avoisinait les 30% chez les jeunes d'après les dernières données disponibles²⁷. Plusieurs raisons expliquent l'importance de ce phénomène dont l'instabilité politique, les faibles opportunités d'emplois offertes par le secteur privé et les difficultés d'accès au marché du travail. La répartition du taux de chômage par tranche d'âge montre que les jeunes de 25-34 ans sont davantage concernés car représentant 28,5% de la population au chômage, suivis des 15-24 ans (23,5%). Dans la zone d'intervention du Projet, les taux de chômage les plus élevés sont observés à Gabú et Bafatá pour les jeunes de 15-24 ans, avec 27,1% et 25,4%

²⁰ Instituto Nacional de Estatística. 2009. Características Económicas da População- III RGPH 2009.

²¹ Indice SIGI -*Social Institutions and Gender Index*- mesure les discriminations sur les femmes dans les institutions sociales

²² MINISTÉRIO DA ECONOMIA, DO PLANO E INTEGRAÇÃO REGIONAL, UNICEF. 2016. Guiné-Bissau: Inquérito aos Indicadores Múltiplos 2014.

²³ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/03/29/four-african-economies-among-most-improved-in-removing-legal-barriers-against-women-says-wbg-report>

²⁴ Henriques, A., Sá, I. & Fernandes, S. 2015. Direitos Economicos das Mulheres Na Guiné-Bissau. Desafios Ora di Diritu.

https://issuu.com/acep_onqd/docs/ora_di_diritu_vdigital

²⁵ ILO. 2011. Programme pays pour un travail décent en Guinée Bissau 2012-2015. Octobre 2011. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_560924.pdf

²⁶ Instituto Nacional de Estatística. 2009. TERCEIRO RECENSEAMENTO GERAL DA POPULAÇÃO E HABITAÇÃO DE 2009. http://www.stat-guineebissau.com/publicacao/estado_estrura_pop.pdf

²⁷ Goree Institute. 2016. Rapport sur les enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest : focus sur le Burkina Faso, la Guinée Bissau et le Sénégal.

respectivement alors que la moyenne au niveau national est de 23,5% pour ceux de la même tranche d'âge (Figure 4).

Figure 3: répartition des jeunes par tranche d'âge (15-19 ans et 20-34 ans)

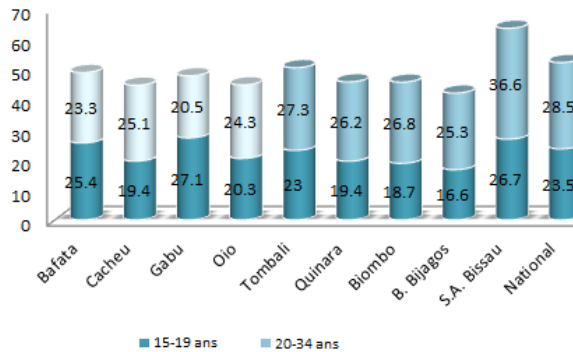
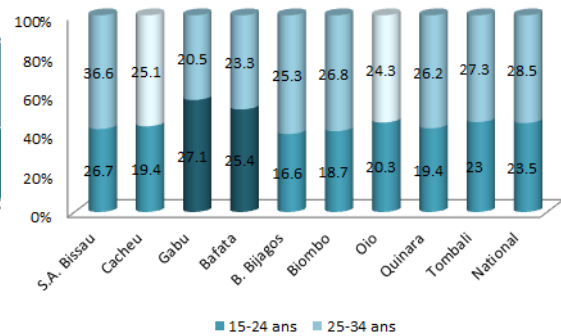


Figure 4: répartition des jeunes au chômage par tranche d'âge et région



Source: Données INE, recensement 2009²⁸

Groupes marginalisés

16. L'exclusion sociale et la marginalisation sont des maux qui pèsent sur certaines franges de la population, dont les personnes en situation de handicap, les personnes porteuses du VIH/SIDA, les enfants - exploités pour le travail ou non enregistrés et les migrants de retour.
17. La majorité de la population vivant en situation de handicap se rencontre en zones rurales, soit 59,4% contre 40,6% pour les zones urbaines (recensement 2009). En milieu rural, les femmes (61,9%) sont plus concernées que les hommes (57,2%). La zone d'intervention du Projet concentre, hors Bissau, les principales régions où se répartit la population vivant en situation de handicap (53%)(Figure 5).
18. La Guinée Bissau est l'un des rares pays où l'on note la présence des deux virus du VIH (1 et 2) avec des proportions assez importantes, 4,4% pour le VIH-1, 1% pour le VIH-2 et 0,3% pour le double profil²⁹. La prévalence du VIH (1 et 2) est de 3,3% dans la population générale³⁰, taux qui reste élevé en comparant la Guinée Bissau à d'autres pays de la sous-région comme la Guinée (1,7%) et le Sénégal (0,5%). L'analyse selon le genre montre que les femmes sont particulièrement vulnérables au VIH, surtout les plus jeunes. Les femmes représentaient 72% des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) sous traitement antirétroviral d'après l'étude conduite en 2010 par l'Institut National de la Santé Publique (INASA). Elles sont trois fois plus infectées, notamment celles de la tranche d'âge 15-24 ans, et la prévalence chez les jeunes filles de 15-19 ans est élevée avec un taux de 3,6%³¹. Il en est de même pour les femmes enceintes, chez qui le taux de prévalence a atteint les 5% en 2014. Ce taux de prévalence chez les femmes enceintes a diminué dans toutes les régions entre 2009 et 2014, sauf à Oio où il est passé de 2,7% à 5,3% (Figure 6).
19. D'après l'enquête MICS 2014, plus de la moitié des enfants âgés de 5 à 17 ans (51%) sont impliqués dans des activités de travail en Guinée Bissau. La prévalence est plus élevée en milieu rural (61,5%) qu'en milieu urbain (37,1%). L'analyse selon le sexe et l'âge montre que les filles sont davantage concernées (52,5% contre 49,8% pour les garçons) et les enfants de la tranche d'âge 5-11 ans qui représentent 55,5% des enfants au travail,. Au niveau régional, la prévalence du travail des enfants reste supérieure à la moyenne nationale dans toutes les régions d'intervention du Projet REDE, sauf à Oio où elle est de 46,6%. Les enfants qui s'adonnent à des activités économiques sont peu enclins à poursuivre leur scolarisation, particulièrement les jeunes filles.

²⁸ Instituto Nacional de Estatística. 2009. Características Económicas da População- III RGPH 2009.

²⁹ ONUSIDA. 2015. Rapport d'Activités National Guinée-Bissau. Avril 2015

³⁰ Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2013-2017 République de Guinée Bissau

³¹ ONUSIDA. 2015. Rapport d'Activités National Guinée-Bissau. Avril 2015

20. Les enfants non enregistrés à l'état civil sont souvent marginalisés avec un faible accès à l'éducation, à la sécurité sociale et aux soins de santé. Selon les statistiques de l'UNICEF, la Guinée Bissau fait partie des dix pays au monde avec les niveaux d'enregistrement les plus faibles. Le taux d'enregistrement diffère selon le milieu de résidence (21% en milieu rural, 30% en urbain), le quintile de richesse du ménage (17% pour le quintile le plus pauvre, 35% pour le plus riche) et le niveau d'éducation de la mère.

Figure 5: Répartition de la population handicapée par région

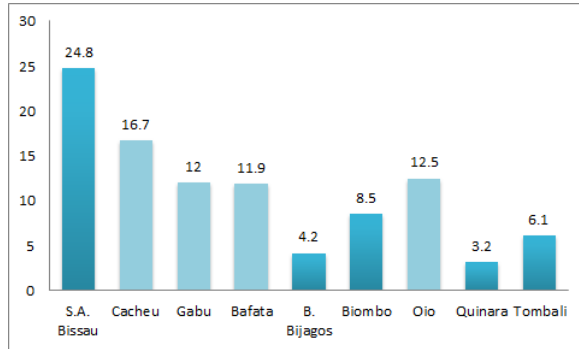
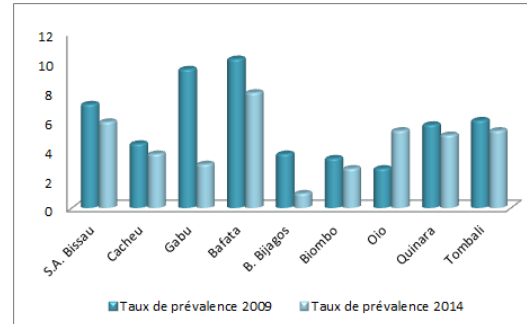


Figure 6: Prévalence du VIH chez les femmes enceintes par région 2009-2014



Sources: Données INE³², Données ONU-SIDA³³

2.2. Contexte environnemental et climatique : tendances et implications

Evaluation environnementale

21. La Guinée Bissau est un pays dont la plupart des terrains relativement plats se situent entre 20 m et 30 m au-dessus du niveau de la mer ; les plateaux de basse altitude à l'Est pouvant atteindre 150 m. C'est un pays riche en ressources naturelles sous forme de terres agricoles, ressources forestières (ligneux et non ligneux), ressources halieutiques, habitats naturels et écosystèmes diversifiés, ressources minières (bauxite, or, phosphates) et pétrolières. Selon la Banque Mondiale, la richesse du capital naturel en Guinée Bissau pourrait atteindre 3 874 USD par habitant, dont 90% concernent les ressources naturelles renouvelables³⁴.
22. Le projet REDE intervient dans deux **zones agroécologiques**. La Zone Nord où se trouvent les régions de Oio et Cacheu et la Zone Est qui regroupe les régions de Bafatá et Gabú. La Zone Nord d'une superficie de 11 412 km² se caractérise par une pression foncière importante conjuguée à la dégradation de la couverture végétale. La Zone Est d'une superficie de 15 131 km² se caractérise par une couverture forestière importante mais claire et dégradée. D'où une dégradation de l'environnement qui devient de plus en plus préoccupante.
23. Les **systèmes de production** de la Guinée Bissau sont assez diversifiés vu son important potentiel agro-pastoral. Dans la zone Nord, les systèmes de production reposent sur la culture du riz de mangrove d'eau salée dans les zones côtières, du riz de bas-fonds et les cultures vivrières (riz pluvial, légumineuses et tubercules) sur le plateau, associées à un élevage essentiellement de porcins et volailles en divagation. Dans la zone Est, les systèmes de production sont axés sur les cultures pluviales (maïs, sorgho, arachide au niveau des terres de plateau et riz dans les bas-fonds) et l'élevage extensif de bovins et petits ruminants. La culture de l'anacardier se pratique dans presque tous les systèmes de production, ce qui en fait la principale culture de rente.

³² INE. 2009. População com deficiência/ III RGPH 2009. 146 pages. PNUD, UNFPA, ABC.

³³ ONUSIDA. 2015. Rapport d'Activités National Guinée-Bissau. Avril 2015

³⁴ World Bank. 2015. Guinea-Bissau Country Economic Memorandum: Terra Ranka! A fresh start. Report No. 58296-GW. January 2015

24. La Guinée Bissau dispose d'importantes **ressources forestières**, avec un couvert forestier qui occupe 57% du territoire terrestre³⁵. Il est composé de 65 775 ha de forêt dense, 706 998 ha de forêt ouverte, 1 503 534 ha de savane arboré et 290 482 ha de mangrove³⁶ qui offrent du bois et divers produits forestiers non ligneux (PFNL). Le potentiel ligneux était estimé à 100 millions de mètres cubes en 1986 et il serait de l'ordre de 70 à 80 millions de mètres cubes en 2013³⁷. Selon la Banque Mondiale, les ressources en bois pourraient représenter jusqu'à 304 USD par habitant et, combiné aux autres ressources forestières, cette valeur pourrait même doubler³⁸. Cependant, le pays fait face à une baisse de ses ressources forestières à cause des pressions sur les ressources en bois et des autres pressions anthropiques. La destruction accélérée des forêts est de l'ordre de 30 000 à 60 000 ha par an, entraînant ainsi des effets négatifs sur la capacité de séquestration estimée à 11 288 401 Mt CO² atmosphérique³⁹. Le taux de déforestation s'est accru de 2% par an entre 1975 et 2000 à 3,9% durant la période 2000-2013. Des réductions importantes sont observées particulièrement pour certains types de forêts, par exemple une baisse de 57% des surfaces de forêts de savane de Bafatá, Oio et Gabú (247 000 ha)⁴⁰.
25. Le pays est également connu pour sa richesse en termes de **biodiversité** qui constitue, avec le capital naturel, l'un des six axes du plan de développement à l'horizon 2025. Pour gérer durablement cette biodiversité, la Guinée Bissau a créé un réseau national d'Aires Protégées dont certaines se trouvent dans les régions d'intervention du projet REDE toutefois tous les sites d'intervention sont situés en dehors de ces aires protégées (Carte 1). Il s'agit notamment du Parc Naturel de Mangroves du Rio Cacheu (région de Cacheu), du Parc National de Boé (région de Gabú) et du Parc National de Dulombi -région de Bafatá. A cela s'ajoutent deux sites RAMSAR, la Lagune de Wendu Cham dans la région de Gabú et le Parc Naturel de Mangroves du Rio Cacheu dans la région de Cacheu, et six réserves forestières -Dungal, Sumbundo, Canbamjari, Canquelifa, Mansoa et Salifo.
26. La Guinée Bissau a un potentiel important en **ressources hydriques**, avec 130 km³ par an en eaux de surface et 45 km³ par an en eaux souterraines, auxquelles s'ajoutent les eaux pluviales. Les eaux souterraines sont préférées pour l'approvisionnement en eau potable des populations, et sont utilisées dans une moindre mesure pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation. Le pays possède deux grands fleuves transfrontaliers, le fleuve Geba et le fleuve Corubal qu'il partage respectivement avec le Sénégal et la Guinée Conakry, des fleuves nationaux, des cours d'eau et des plans d'eaux douces ou saumâtres. La zone d'intervention du projet REDE est traversée par le fleuve Geba, avec un bassin versant de 7 350 km² et un volume annuel moyen de 800 millions de m³, qui offre des opportunités pour l'irrigation du fait de la proximité des bonnes terres au niveau de sa vallée⁴¹. La partie côtière de la zone d'intervention du projet REDE abrite des rias et estuaires de Cacheu et Mansoa.
27. Le projet vise à diminuer les **impacts environnementaux** de l'agriculture, en ciblant des pratiques plus efficaces (de l'utilisation de la terre, de l'eau, des intrants, etc.) et durables (techniques et systèmes de production, promotion de l'agroforesterie, gestion durable des ressources naturelles sur les terres de plateaux) sur des sites agricoles déjà exploités. L'identification des sites d'interventions du projet dans les quatre régions de Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú permet de confirmer qu'aucune action ne sera réalisée dans une aire protégée disposant d'une réglementation nationale ou internationale (Réserve de faune, Réserve forestière, Parc Naturel, Parc National, site Ramsar et Réserve de Biosphère). Les principaux risques environnementaux restent : i) au niveau des bas-fonds, une possible pollution phytosanitaire liée au développement de la riziculture et du maraichage ; ii) au niveau des pistes réhabilitées, des dommages peu importants dans les zones d'emprunt qui existent déjà et n'étant pas sur des zones écologiques sensibles.
28. Pour prévenir ces risques, les **mesures d'atténuation** proposées sont : (i) la sensibilisation des bénéficiaires au niveau des Champs Ecole Paysan, afin de prouver

³⁵ République de Guinée Bissau. 2015.

³⁶ <https://www.cbd.int/doc/world/gw/gw-nr-04-fr.pdf>

³⁷ https://www.se4all-africa.org/fileadmin/uploads/se4all/Documents/Country_RAGAs/Guinea_Bissau_RAGA_FR_Released.pdf

³⁸ World Bank. 2015. Guinea-Bissau Country Economic Memorandum: Terra Ranka! A fresh start. Report No. 58296-GW. January 2015

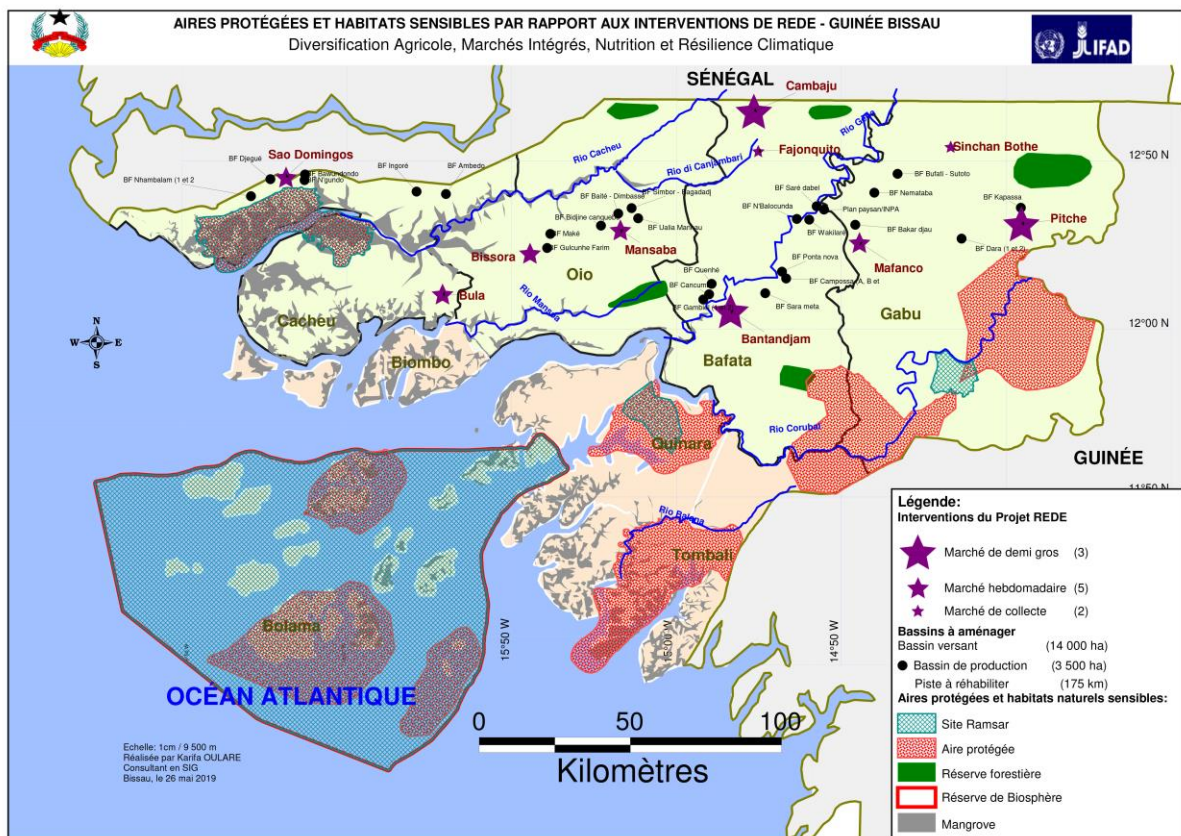
³⁹ Ministry of Natural Resources and Environment. 2006. National Programme of Action of Adaptation to Climate Changes. Republic of Guinea-Bissau, December 2006

⁴⁰ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. 2013. Plan National d'Investissement Agricole.

⁴¹ République de Guinée Bissau. 2011.

l'avantage des pratiques agro-écologiques d'intensification des productions (dont l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires, les techniques de protection des utilisateurs et consommateurs, la rotation/association des cultures) ; (ii) la formation des producteurs pour améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, notamment sur les procédures de sécurité et protection et sur les dosages à respecter (iii) un contrôle qualité des travaux de réhabilitation des pistes rurales existantes ; (iv) la construction d'ouvrages de franchissement pour maintenir les dynamiques hydrologiques ; (v) la réalisation d'études d'impacts sur l'ensemble des ouvrages du projet (aménagement hydro-agricoles, réhabilitation de pistes rurales, construction d'infrastructures de marchés) ; (vi) la gestion durable des ressources naturelles sur les terres de plateau (14 000 hectares), à travers des investissements importants sur la gestion durable des forêts communautaires et le développement de l'agroforesterie.

Carte 1: Localisation des Aires Protégées de la Guinée Bissau et des interventions du Projet



Tendances et impacts du climat

- La Guinée Bissau est caractérisée par un climat de type tropical humide avec une saison pluvieuse, sous l'influence de la mousson, qui s'alterne à une saison sèche régie par l'harmattan. Au nord-est du pays, le climat est de type soudanais avec de fortes chaleurs et peu d'humidité alors qu'au sud du pays le climat est de type sub-guinéen avec de fortes précipitations et des températures moins élevées.
- Le profil climat de la Guinée Bissau définit trois zones de **précipitations**. La zone Nord-Ouest qui couvre deux régions d'intervention du projet (Cacheu et Oio, en plus de Bissau, Biombo) connaît une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 1 400 et 1 800 mm par an. La zone Est qui couvre les deux autres régions d'intervention du projet (Bafatá et Gabú) se caractérise par une précipitation moyenne annuelle qui varie entre 1 300 et 1 500 mm. Et la zone Sud (Tombali, Quinara et Bolama-Bijagós) qui a une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 2000mm. De fortes pluies sont enregistrées en août, mais également en juillet, et accompagnées de vents violents. L'analyse de l'évolution des précipitations sur les périodes 1961-1990 et 1971-2000 montre une tendance à la baisse et une concentration de la saison pluvieuse sur cinq mois (juin-octobre) au lieu de sept (mai-novembre). Les sécheresses les plus importantes ont été notées en 1977, 1979, 1980,

1983, 2002, 2004 et 2013. L'évapotranspiration est élevée durant la saison sèche, variant entre 2,7 et 5,9 mm/jour, à cause de la fréquence des vents chauds et secs.

31. L'analyse des données sur les **températures** pour la période 1901-2016 montre une hausse de la température annuelle moyenne d'environ 1°C. Les observations montrent un raccourcissement de la saison fraîche de trois mois (décembre-février) à deux mois (décembre-janvier). Pour la région de Bafatá, la température moyenne sur la période 1961-2003 a augmenté de 0,3°C. Sur la période 1981-2010, la température maximale moyenne à Bafatá était de 34,6°C (30,9°C to 39,3°C) et la température minimale moyenne de 20,5°C (16,0°C to 23,2°C). La variation des températures selon les mois est la suivante : 22°C à 38°C en Avril-Mai, avec une moyenne mensuelle de 30°C; 22°C et 30°C en Aout-Septembre, avec une moyenne de 26°C par mois ; 16°C et 32°C en Décembre, avec une moyenne de 24°C. Des différences régionales sont notées pour l'humidité relative, comprise entre 75% et 90% dans le littoral du centre et du sud, et entre 55% et 75% pour le reste du territoire excepté la région de Bafatá⁴².
32. Les **projections climatiques** à l'horizon 2100⁴³ montrent une diminution de la pluviométrie de 11,7% et une augmentation des températures de 2%. L'élévation du niveau de la mer serait entre 0,4 m (scénario de faible émission, RCP2.6) et 0,7 m (scénario de forte émission, RCP8.5) en 2100. Pour 2050, il est attendu une augmentation de la température de 2°C (RCP 8.5, scénario de forte émission) et une augmentation du nombre total de jours chauds jusqu'à 94,9 jours pour les températures de plus de 35°C (RCP 8.5, scénario de forte émission)⁴⁴. Les projections sur les précipitations montrent une baisse de la pluviométrie annuelle moyenne de 70,7 mm à l'horizon 2050 (RCP8.5, scénario de forte émission). Par compte, certains modèles prédisent une augmentation des précipitations. Ainsi, en tant que petit pays côtier situé dans une zone de transition climatique entre les climats tropicaux humides et le Sahel, la Guinée Bissau est considérée comme l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique dans le monde.
33. Les principaux impacts du changement climatique sur le secteur agricole tels que résumés dans la troisième communication nationale sur les Changements Climatiques (2018) sont une variabilité accrue des précipitations en termes de volume, d'intensité et de répartition temporelle et une augmentation des températures moyennes. Les régions du Nord et de l'Est de la Guinée Bissau où se trouve la zone d'intervention du Projet REDE sont caractérisées par un climat sec et risquent de fait d'être davantage affectées par la réduction des pluies et la recrudescence des épisodes de sécheresses. Les impacts suivants sont attendus : i) la perte de sols propices à l'agriculture à cause de l'aggravation des phénomènes de salinisation et d'acidification (dus aux déficits de pluviométrie) et de l'invasion par l'eau salée (due à l'élévation du niveau de la mer) ;ii) la diminution de 20% à 30% des rendements agricoles affectant spécifiquement les produits maraichers, les céréales, l'arachide et l'anacarde à cause des sécheresses, des températures élevées, de la mauvaise distribution des pluies et des inondations des bas-fonds sur de longues périodes. On estime qu'un tiers de la population rurale est directement menacé par ces phénomènes; iii) l'aggravation du déficit céréalier au niveau national qui rendra la population encore plus dépendante des importations de riz ;iv) la détérioration des conditions de vie des populations rurales.

2.3. Profil des groupes cibles

34. Le Projet cible les ménages les plus vulnérables, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les migrants de retour en Guinée Bissau. Comme présentés dans la première partie, ces groupes cibles sont souvent marginalisés et souffrent de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Ils rencontrent également des difficultés pour accéder facilement aux facteurs de production, surtout le foncier. Ainsi, pour contribuer à l'inclusion socio-économique, les interventions du Projet dans les régions de Cacheu, Oio, Gabú et Bafatá accorderont une attention particulière à ces groupes en garantissant leur accès aux sites réhabilités par des arrangements fonciers reconnus par les autorités locales et traditionnelles (expérience du PADES en cours dans les régions sud du pays) et en appuyant leurs initiatives entrepreneuriales avec un accompagnement et un financement adaptés surtout pour les jeunes, en renforçant les capacités des femmes sur

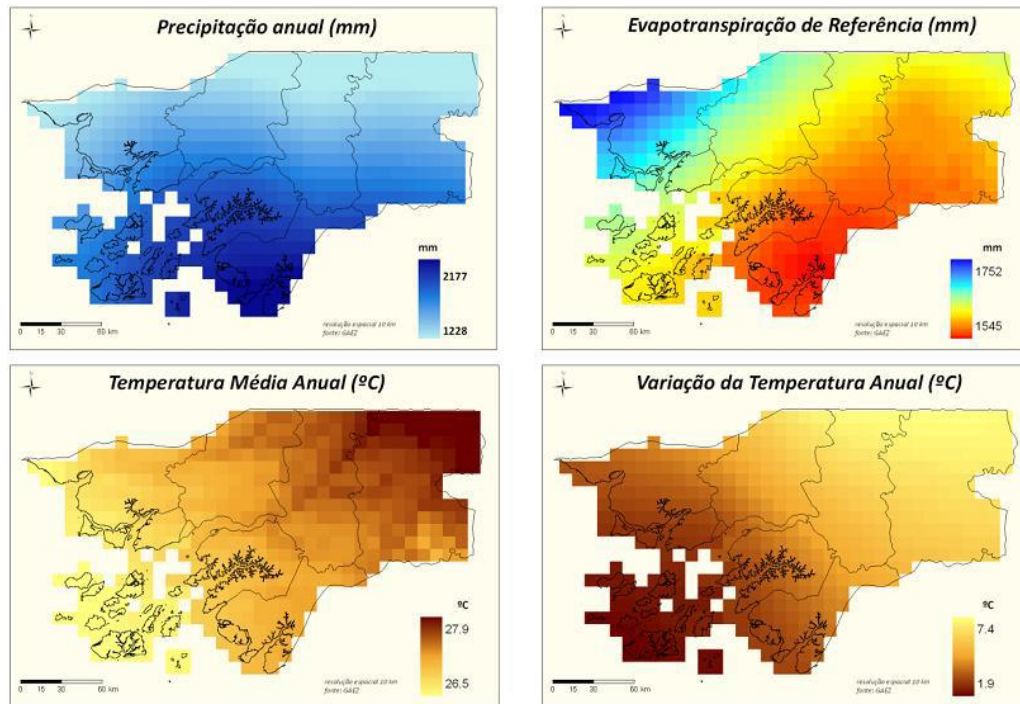
⁴² Union Européenne. 2007

⁴³ communications nationales de la Guinée Bissau sur les Changements Climatiques

⁴⁴ <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea-bissau/climate-data-projections>

différents domaines et en les appuyant à développer de micro entreprises rurales (dont certaines seront à haute valeur nutritive), et en développant des infrastructures marchandes et aménagements hydro-agricoles qui facilitent la diversification et la génération de revenus.

Figure 7: Climat de la Guinée Bissau- précipitations (mm), évapotranspiration (mm), températures annuelles moyennes et variations des températures annuelles (°C)



Source : SEAT/DGA (2013)

3. Analyse institutionnelle

35. Sur le **plan institutionnel**, le Secrétariat d'État de l'Environnement et du Développement Durable est l'institution chargée des questions environnementales. Il a pour mission de définir, d'exécuter et de coordonner les politiques et actions visant à la conservation et à la gestion durable de l'environnement et de la biodiversité. Depuis 2014, le Secrétariat d'État à l'Environnement et du Développement Durable est composé de deux directions générales: la Direction Générale de l'Environnement et la Direction Générale du Développement Durable, chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques environnementales nationales, conformément aux conventions internationales signées par la Guinée Bissau. Le Secrétariat d'État à l'Environnement et du Développement Durable abrite également deux institutions qui jouent un rôle important dans l'environnement en Guinée Bissau : l'AAAC et l'IBAP. L'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC) créée en 2010 est chargée de veiller au respect de la législation nationale en matière d'impact environnemental. L'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) a été créé en 2004 pour poursuivre la dynamique entamée dans les années 90 avec un programme de planification côtière et la préparation de propositions visant à créer un réseau d'aires protégées pour la Guinée-Bissau. La mission de l'IBAP est de gérer les aires protégées et les ressources stratégiques de la biodiversité, en valorisant les connaissances scientifiques et les connaissances traditionnelles, en favorisant la participation et les synergies aux niveaux local, national et international.
36. La Commission spécialisée de l'Assemblée Nationale Populaire, en charge de l'agriculture, de la pêche, des ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme, approuve les lois et les politiques sectorielles du point de vue de l'environnement et joue le rôle de surveillance et d'évaluation de l'action gouvernementale. Le Ministère des Ressources Naturelles est responsable de la gestion et de la valorisation des ressources en eau (Direction générale des ressources en eau) et des ressources minières et pétrolières

(Direction générale de la géologie et des mines et Pétroguin). Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargé de la gestion et de la valorisation des terres agricoles (Direction générale de l'agriculture), ainsi que de la gestion des ressources forestières (Direction générale des forêts et de la faune).

37. Sur le plan de la **politique environnementale**, les principaux documents sont :

- Le Plan National de Gestion Environnementale (PNGA) 2004
- La Stratégie Nationale et le Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA-DB)
- Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) 2006
- Le Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DENARP-II) 2011-2015
- Le Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020 (Terra Ranka)
- La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) 2015
- La Lettre de politique de développement agricole (LPDA)
- La Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)
- Les Communications Nationales sur les Changements Climatiques

38. Avec la signature de l'Accord de Paris et la soumission de contributions déterminées au niveau national, la Guinée Bissau compte réduire les émissions de gaz à effet de serre par une mise en œuvre des politiques et plans d'action dans le secteur des forêts et des ressources énergétiques. Le document pays sur les CDN inclut uniquement les secteurs liés à l'adaptation, notamment l'agriculture, les zones côtières, la gestion des désastres naturels, l'éducation, l'énergie, l'environnement, la santé, les forêts, le développement social, le tourisme, le transport, l'urbanisation et l'eau. Cependant aucune cible en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a été définie dans les contributions nationales déterminées et les questions d'atténuation sont uniquement sur des actions spécifiques. Le budget pour la mise en œuvre est estimé à 200 million de USD avant 2020, et 500 million de USD entre 2020 et 2030. Au niveau national le budget alloué au secteur de l'environnement est encore faible pour répondre aux défis environnementaux à cause des contraintes budgétaires que rencontre le pays.

39. Sur le plan **législatif et réglementaire**, la Guinée Bissau dispose de lois en lien avec l'environnement, notamment sur l'utilisation des ressources naturelles comme l'eau, la terre, la forêt, la chasse, la pêche et l'exploitation minière. Les gouvernements successifs ont ratifié de nombreuses conventions et accords internationaux sur l'environnement :

- Convention RAMSAR sur les zones humides – 1990
- Convention internationale sur le commerce des espèces menacées CITES – 1990
- Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques – 1995
- Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique – 1995
- Convention sur les espèces migratrices – Convention de Bonn – 1995
- Convention cadre des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification – 1995
- Protocole de Montréal sur la couche d'ozone – 2002
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination – 2005
- Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz de serre dans le cadre de la convention des changements climatiques – 2005
- Convention de Rotterdam sur le commerce des produits chimiques et des pesticides dangereux – 2008
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants – 2008
- Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (OGM) dans le cadre de la convention sur la diversité biologique – 2010
- Convention pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu maritime et littoral de la région d'Afrique Occidentale et Centrale –Convention d'Abidjan– 2011
- Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices dérivés dans le cadre de la convention sur la diversité biologique – 2011

4. Catégorie environnementale et sociale

40. Le projet REDE ne devrait pas avoir d'impacts négatifs significatifs sur les plans environnemental et social. Il contribuera plutôt au renforcement de la résilience des systèmes de production et des populations aux changements climatiques, à la création d'emplois et à la diversification des revenus et au désenclavement des communautés. Sur le plan environnemental, l'identification des sites d'interventions du projet à Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú permet de confirmer qu'aucune action ne sera réalisée dans une aire

protégée. Les risques environnementaux identifiés seront atténués grâce à la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir (i) la gestion durable de l'eau et des sols ; (ii) l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ; (iii) le respect des normes environnementales au niveau des aménagement hydro-agricoles, des pistes rurales et infrastructures de marchés, et (iv) la gestion durable des ressources naturelles sur les terres de plateau (14 000 ha). Cette dernière mesure se traduira par des investissements importants sur la gestion durable des forêts communautaires et le développement de l'agroforesterie. Sur le plan social, le principal risque reste l'accès, la possession et la concurrence sur les terres, notamment dans les zones de bas-fonds aménagées pour les femmes et les jeunes. Des mesures de prévention seront prises notamment : (i) en réalisant des diagnostics fonciers des zones réhabilitées (principalement dans les bas-fonds qui feront l'objet d'aménagement hydro-agricoles pour la riziculture et le maraichage) et (ii) en appuyant la mise en place de structures de gestion inclusives aux femmes et aux jeunes. Il est important de noter que les terres agricoles dans les zones de bas-fonds sont généralement mises en valeur et exploitées par les femmes qui bénéficient de droits d'accès privilégiés à ces espaces-ressources. Les mesures d'atténuation proposées permettront de sécuriser ces droits d'accès et de garantir un accès équitable aux terres agricoles aménagées pour les femmes et les jeunes. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts cités ci-dessus permettront de mitiger leurs conséquences. Par conséquent, il est proposé que le Projet soit classé dans la **catégorie B**.

5. Catégorie de risque climatique

41. Dans les régions d'intervention du Projet (Cacheu, Oio, Bafatá et Gabú), les populations ont un système de production reposant sur la riziculture de bas-fonds, les cultures annuelles sur les terres de plateaux et l'exploitation des PFNL, d'où leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques au regard des impacts attendus sur l'agriculture et les autres activités nécessitant une exploitation des ressources naturelles. Le projet cherchera ainsi à accroître la résilience climatique et environnementale à travers des interventions permettant une meilleure gestion de l'eau, la diversification des productions agricoles, la promotion de modes de gestion durable des ressources naturelles et d'utilisation de variétés à cycles courts et climato-résilientes, ainsi que la valorisation des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques. Pour la contribution à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, les interventions proposées permettent d'envisager d'une part une réduction de l'émission de CO₂ (réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (maitrise de l'eau dans les bas-fonds), et d'autre part une accumulation de carbone dans les sols (notamment pas l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés) et dans les zones forestières protégées et régénérées sur les terres de plateaux (gestion durable des forêts communautaires, agroforesterie et associations entre plantations d'arbres fruitiers et cultures annuelles). Le Projet intègre ainsi les risques climatiques et propose des solutions aux variations climatiques. Par conséquent, le Projet est considéré comme à **risque climatique modéré**.

6. Recommandations pour la conception et la mise en œuvre du projet

42. Le Tableau 1 suivant résume les recommandations proposées par sous-composante, le budget estimatif ainsi que les responsables et la périodicité du suivi.

7. Etudes complémentaires

43. Aucune étude complémentaire n'est prévue.

8. Suivi-évaluation

44. Un système de suivi-évaluation sera développé pour s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale et la conformité de ces mesures aux politiques de sauvegarde du FIDA. L'AAAC, chargée du suivi externe, vérifiera la conformité des mesures proposées avec les normes environnementales et sociales définies au niveau national. Le nombre de microprojets et les infrastructures ayant fait l'objet de screening environnemental, ainsi que le nombre d'initiatives entrepreneuriales respectant les mesures

d'atténuation seront intégrés aux indicateurs de suivi. Avec un système de suivi-évaluation performant, les interventions du projet contribueront à la protection des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement.

Tableau 1: Activités recommandées par sous-composante pour la conception et la mise en œuvre

Produits attendus	Recommandations pour atténuer les impacts	Budget estimatif USD	Responsable du suivi	Périodicité du suivi
Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique				
Sous-composante 1.1: Gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau	Elaborer de manière participative des plans d'aménagement et de gestion durable des bas-fonds et terres de plateau adjacentes	442 000	UGP Services Techniques Agriculture	Annuel
	Promouvoir des cultures et variétés climato-résilientes et à haute valeur nutritive	65 600	UGP Services Techniques Agriculture	Fin année 1 et année 2
	Améliorer les modes de gestion de la fertilité des sols des champs de plateau	984 100	UGP Services Techniques Agriculture	Mi-parcours et fin du projet
	Promouvoir l'agroforesterie dans les champs de savane et les jardins de case	2 830 146	UGP Services Techniques Agriculture	Mi-parcours et fin du projet
	Promouvoir les modes de gestion durable des vergers d'arbres fruitiers	2 573 200	UGP Services Techniques Agriculture	Mi-parcours et fin du projet
	Restaurer les forêts ciliaires de palmiers en bordure des bas-fonds	899 266	UGP Services Techniques Agriculture	Mi-parcours et fin du projet
Sous-composante 1.2 Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	Mettre en place des aménagements ⁴⁵ hydro-agricoles permettant d'améliorer les capacités de gestion de l'eau pour la riziculture et pour le maraichage	8 009 100	UGP DGEDR	Continu Trimestriel
	Promouvoir des systèmes d'irrigation économes en eau reposant notamment sur l'énergie solaire au niveau des périmètres maraichers	3 504 500	UGP DGEDR	Continu

⁴⁵ Les aménagements ne se feront pas sur plus de 100 ha.

	Conduire des études sur les risques climatiques et la vulnérabilité dans les zones d'intervention pour assurer la construction d'infrastructures résilientes	800 910	UGP DGEDR	Annuel
	Installer des clôtures grillagées et plantation de haies vives dans les périmètres maraichers	*46	UGP DGEDR	Annuel
	Accompagner la création et renforcer les capacités d'Associations d'Usagers de l'Eau et des Ressources Naturelles	1 000 000	UGP DGEDR	Semestriel
Sous-composante 1.3 Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes	Offrir un repas nutritif journalier aux enfants de moins de 3 ans à travers les garderies rurales	441 436	UGP et ONG partenaire de mise en œuvre	Mi-parcours et fin du projet
	Promouvoir la production et la consommation de cultures/variétés climato-résilientes et PFNL à haute valeur nutritionnelle (guide alimentaire par région)	260 034	UGP et ONG partenaire de mise en œuvre et ASC assistants communautaires	Annuel
	Estimer l'assiette la plus nutritive tenant compte de la production, la saisonnalité des PFNL et du pouvoir d'achat (Coût de l'alimentation- CDA) ;	72 479	UGP avec AT internationale	Fin année 1 et année 4
	Mettre en place un plan de communication pour le changement de comportement nutritionnel et familial	773 590	UGP avec appui ONG partenaire	Mi-parcours et fin du projet
Intégration des marchés et entrepreneuriat rural				
Sous composante 2.1: Réhabilitation d'infrastructures économiques (marchés de demi-gros, marchés hebdomadaires, marchés de	Réaliser des études d'impacts environnemental et social systématiques pour tous les projets de construction d'infrastructures (pistes rurales ⁴⁷ , marchés)	100 000 (soit 15-20% du coût des études)	UGP et Ministère en charge de l'environnement	Continu (Lors des études, durant l'exécution des travaux, à la revue à mi-parcours et en fin du projet)

⁴⁶ Activité déjà budgétisée dans les aménagements hydro-agricoles (voir première activité proposée pour la sous-composante 1.2)

⁴⁷ Les pistes rurales sont programmées sur des portions de moins de 10 km.

collecte et pistes rurales)	Mettre en place des systèmes de collecte et traitement des déchets au niveau des infrastructures de marché	230 000 (soit 3% du coût des travaux des marchés)	UGP, Ministère en charge de l'environnement Cabinet de contrôle des travaux	Continu (Lors des études, durant l'exécution des travaux, à la revue à mi-parcours et en fin du projet)
	Prévoir des équipements sanitaires au niveau des infrastructures de marché pour limiter les pollutions	172 000 (soit 3% du coût des travaux de marchés)	UGP, Ministère en charge de l'environnement cabinet de contrôle des travaux	Continu (Lors des études, durant l'exécution des travaux, à la revue à mi-parcours et fin du projet)
Sous-composante 2.2: Gestion et maintenance des infrastructures économiques	Mettre en place des mécanismes de nettoyage et de respect des normes d'hygiène au niveau des infrastructures de marché	50 000 soit 2.5% du cout du volet « Accompagnement des plateformes multi-acteurs de marchés»	UGP, Ministère en charge de l'environnement, ONG en charge de la mise en œuvre de l'ingénierie sociale au niveau des marchés	En continu durant l'animation de l'ingénierie social, A la revue à mi-parcours et en fin du projet
Sous-composante 2.3. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle	Intégrer la dimension inclusion (genre, personnes en situation de handicap, migrants retournés) dans la sélection des porteurs de microprojets	60 000	UGP (sur base de stratégie genre 1.3.1) et partenaires de mise en œuvre	Mi-parcours et fin du projet
	Sensibiliser les bénéficiaires sur la prise en compte des aspects environnementaux, climatiques et nutritionnels dans le développement de leurs microprojets	50 000	UGP et partenaires de mise en œuvre	Mi-parcours et fin du projet
	Produire des farines infantiles enrichies et certifiées à base de produits locaux	800 000	UGP et partenaires de mise en œuvre	Mi-parcours et fin du projet

9. Références

- Bourzat, D , Cipriano, S. et Ichou, S. 2016. Rapport de mission d'évaluation PVS de suivi des Services Vétérinaires de Guinée Bissau. Organisation Mondiale de la Santé Animale.
- Goree Institute. 2016. Rapport sur les enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest : focus sur le Burkina Faso, la Guinée Bissau et le Sénégal.
- GRDR. 2018. Monographie de la région de Cacheu- Guinée Bissau. Mai 2018. 35 pages.
- Henriques, A., Sá, I. & Fernandes, S. 2015. Direitos Economicos das Melheres Na Guiné-Bissau. Desafios Ora di Diritu. https://issuu.com/acep ONGD/docs/ora_di_diritu_vdigital
- ILO. 2011. Programme pays pour un travail décent en Guinée Bissau 2012-2015. Octobre 2011. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/ed_mas/program/documents/genericdocument/wcms_560924.pdf
- Instituto Nacional de Estatistica (2015): Guine-Bissau em Numeros 2015. <http://www.stat-guineebissau.com/publicacao/guineebissau-em-numero2015.pdf>
- Instituto Nacional de Estatistica. 2009. Caracteristicas Economicas da População- III RGPH 2009.
- Instituto Nacional de Estatistica. 2009. TERCEIRO RECENTSEAMENTO GERAL DA POPULAÇÃO E HABITAÇÃO DE 2009. http://www.stat-guineebissau.com/publicacao/estado_estrura_pop.pdf
- INE. 2009. População com deficiência/ III RGPH 2009. 146 pages. PNUD, UNFPA, ABC.
- MINISTÉRIO DA ECONOMIA, DO PLANO E INTEGRAÇÃO REGIONAL, UNICEF. 2016. Guiné-Bissau: Inquérito aos Indicadores Múltiplos 2014.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. 2013. Plan National d'Investissement Agricole. République de Guinée Bissau, Novembre 2013
- Ministry of Natural Resources and Environment. 2006. National Programme of Action of Adaptation to Climate Changes. Republic of Guinea-Bissau, December 2006
- ONUSIDA. 2015. Rapport d'Activités National Guinée-Bissau. Avril 2015
- ONU. Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2013-2017 République de Guinée Bissau
- PAM. 2017. Enquête de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Guinée Bissau- Données collectées du 10 au 26 Octobre 2017. 43 pages.
- PNUD. 2018. Indices et indicateurs de développement humain: 2018 Mise à jour statistique. http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/GNB.pdf
- PNUD. 2016. Diversifier l'économie pour mieux s'intégrer dans la mondialisation du commerce: Etude diagnostic sur l'intégration du commerce EDIC II- Guinée Bissau. 308 pages.
- République de Guinée Bissau et ONU. 2017. Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2013-2017. <https://guinea-bissau.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNDAF2013-2017.pdf>
- République de Guinée Bissau. 2015. Priorités Résilience Pays de la Guinée Bissau- PRP/AGIR. MADR, CILSS, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE. 94 pages, Aout 2015
- République de Guinée Bissau. 2011. Deuxième Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté- DENARPII- 2011-2015. Bissau, Juin 2011.
- Union Européenne. 2007. Elaboration du Profil Environnemental de Pays-Guinée Bissau. Rapport final. Janvier 2007.

World Bank. 2015. Guinea-Bissau Country Economic Memorandum: Terra Ranka! A fresh start. Report No. 58296-GW. January 2015

<https://www.handicapinternational.be/fr/guinee-bissau>

https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/lancement-de-linitiative-conjointe-ue-oim-pour-la-protection-et-la_en

https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s362-04_f.pdf

<http://documents.worldbank.org/curated/en/531771484557098995/pdf/SFG2672-V3-EA-P159040-Box402872B-PUBLIC-Disclosed-1-13-2017.pdf>

https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/03/14/monographie_de_la_guinee-bissau.pdf

<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/03/29/four-african-economies-among-most-improved-in-removing-legal-barriers-against-women-says-wbg-report>

<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea-bissau/climate-data-projections>

<https://www.cbd.int/doc/world/gw/gw-nr-04-fr.pdf>

https://www.se4all-africa.org/fileadmin/uploads/se4all/Documents/Country_RAGAs/Guinea_Bissau_RAGA_FR_Release_d.pdf

la 20j x 2 experts
 lb 24 spots / an x 2 ans x 1 radio communautaire / région
 lc 20j x 1 expert design-communication
 ld 40jours x 2 experts
 le 5 participants par région 32 techniciens ONGs): déplacement, hébergement, restauration, supports didactiques. 3 sessions de formation de 5 jours (théorie + pratique)
 lf AT de 3 mois (90j) pour former et conseiller les techniciens des ONGs responsable de l'élaboration des 47 Plans d'aménagement
 lg Animation par des équipes multi-disciplinaires (techniciens ONGs + ROPPA) processus d'élaboration participative des 47 plans simplifiés d'aménagement: Cartographie participative des bassins versants, identification des zones vulnérables,
 lh Cultures sur les plateaux résistantes à la sécheresse, arbres fruitiers, petit matériel agricole
 li Distribution de jeunes plants d'anacardiers 12mx12m - 70 plants / ha
 lj Distribution de semences - boutures (100USD / ha)
 lk Apport d'engrais NPK de fond - 20kg/ha
 ll Kit: Tronçonneuse, scie, et matériel pour greffage (700 USD / 5 ha)
 lm Distribution de jeunes plants d'agrumes 8mx8m - 208 plants / ha
 ln Distribution de semences - boutures (100 USD / ha)
 lo Apport d'engrais NPK de fond - 20kg/ha
 lp Kit: Tronçonneuse, scie, et matériel pour greffage (700 USD / 5 ha)
 lq Distribution de jeunes plants d'agrumes 10mx12m - 84 plants / ha
 lr Distribution de jeunes plants d'arbres légumineuses - 15mx15m - 44 plants / ha
 ls Distribution de semences - boutures (100 USD / ha)
 lt Apport d'engrais NPK de fond - 20kg/ha
 lu Kit : houe, machette (50 USD / ha)
 lv Distribution de jeunes plants d'arbres fruitiers 5mx5m - 400 plants / ha
 lw Distribution de jeunes plants d'arbres fruitiers 15mx15m - 44 plants / ha
 lx Distribution de semences - boutures (100 USD / ha)
 ly mise en défens, reboisement des palmeraies, canaux et digues à proximité des bas-fond
 lz Installation de panneaux explicatifs matérialisant la mise en défens (2 panneaux / ha)
 laa Distribution de jeunes plants de palmiers améliorés 6mx6m - 278 plants / ha
 lab Distribution de jeunes plants de palmiers traditionnels 6mx6m - 278 plants / ha
 lac Consultation des communautés, cartographie et inventaire participatif
 ldd Mise en place et animation des comités de gestion communautaires
 lae Formation et équipements des agents de surveillance + panneaux de délimitation
 laf Régénération des arbres produisant des PFNL à fort potentiel commercial
 lag Comprend identification et sélection des agriculteurs facilitateurs et des champs modèles
 lah Formation (un jour) sous les 15 jours pendant 6 mois (6 mois*2 jours/mois)*16 CEP * 6 ans - Suivi et accompagnement des CEP
 lai 1 visite / 2 ans (x 50 participants x 3jour)
 laj Mise en oeuvre de plans de suivi-évaluation
 lak 16 CEP de 3.5 ha soit 56 ha (en CEP1) et donx 160 CEP2@3.5 soit 560 ha égal à 616 ha @2 seasons @marge brute moyenne
 lal Formation sur les enjeux environnementaux et climatiques et sur les techniques d'animation et d'éducation environnementale. 1 session de formation de 3j / région
 lam 30j x 1 Expert éducation environnementale
 lan 10 (local and community based radio) contrat pour 6 ans
 lao Vidéo projecteur, matériel de son + micro, groupe électrogène, 1 par région
 lap Déplacement et frais de mission pour les techniciens des DR Agriculture et ONGs, 100 sessions

Composante 1 Sous composante 1.2 Volet 1.2 .1 & 1.2.2 & 1.2.3

Guinée Bissau																
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)																
Table 2. Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds																
Detailed Costs																
				Unit Cost												
				Franc	Unit Cost	Total		Total	Expenditure							
		Unit	Qté	'000)	(US\$)	TTC	Tax Rate	2020	Account	Fin. Rule	Prêt	FA	Abu Dhabi	Koweit	gouv	Benef
I. Investment Costs																
A. Développement Hydro-agricole des Bas-fonds																
1. Aménagement Pluvial avec Maîtrise partielle de l'eau																
a. Etudes d'Avant projet sommaire et détaillée et Dossier d'Appel d'offre(APS,APD et DAO) y compris les études environnementales pour le recrutement des PME de travaux Ia																
		forfait				106,3	18,0	90,1	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	87,1	-	-	-	19,1	-
c. Contrôle travaux: assurer le contrôle qualité des travaux, valider les dossiers d'exécution soumis par les PME, établir les décomptes de façon contradictoire avec les PME , procéder aux réceptions provisoires et définitives des tra Ib																
		forfait				247,9	18,0	210,1	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	203,3	-	-	-	44,6	-
		Subtotal				354,2		300,1			290,4	-	-	-	63,8	-
2. Aménagement rizicole irrigué avec Maîtrise totale de l'eau																
a. Etudes d'Avant projet sommaire et détaillée et Dossier d'Appel d'offre(APS,APD et DAO), choix des équipements motopompes y compris les études environnementales pour le recrutement des PME de travaux Ic																
		forfait				134,7	18,0	114,2	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	110,5	-	-	-	24,2	-
c. Assurer le contrôle qualité des travaux, valider les dossiers d'exécution soumis par les PME, établir les décomptes de façon contradictoire avec les PME , procéder aux réceptions provisoires et définitives des travaux Id																
		forfait				164,7	18,0	139,5	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	135,0	-	-	-	29,6	-
		Subtotal				299,4		253,7			245,5	-	-	-	53,9	-
3. Développement des systèmes d'irrigation pour Maraichage axé sur les marchés																
a. Etudes d'Avant projet sommaire et détaillée et Dossier d'Appel d'offre(APS,APD et DAO) y compris les études environnementales pour le recrutement des PME de travaux Ie																
		forfait				68,2	18,0	57,8	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	56,0	-	-	-	12,3	-
c. Assurer le contrôle qualité des travaux, valider les dossiers d'exécution soumis par les PME, établir les décomptes de façon contradictoire avec les PME , procéder aux réceptions provisoires et définitives des travaux If																
		forfait				198,6	18,0	168,3	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	162,8	-	-	-	35,7	-
		Subtotal				266,8		226,1			218,8	-	-	-	48,0	-
5. Animation Accompagnement et Renforcement de capacités des AUE-RN																
		forfait				492,1	18,0	417,0	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	403,5	-	-	-	88,6	-
		Subtotal				1 412,4		1 197,0			1 158,2	-	-	-	254,2	-
B. Amélioration de la productivité et diversification des cultures de bas-fonds																
1. Production et Multiplication de semences de riz certifiées à cycle court: INPA et agriculteurs multiplicateurs de semence																
a. Production des semences de riz pré-base et base Im																
		unite	1,0	28,275	50,000	50,5	-	50,5	BSI_EA_	FA (100%)	-	50,5	-	-	-	-
b. Renforcement de capacités technique des groupement reproducteurs locaux de semences In																
		session	3,0	339	600	1,9	-	1,9	FORMAT_EA_	FA (100%)	-	1,9	-	-	-	-
d. Appui en matériel de production de semences																
		kit	80,0	85	150	12,1	-	12,1	BSI_EA_	FA (100%)	-	12,1	-	-	-	-
		Subtotal				64,5		64,5			-	64,5	-	-	-	-
2. Augmentation de la production dans les superficie maraichère (500 ha) et riz pluvial/irrigué (2500 ha)																
a. Appui en matériel pour la production maraichère Iq																
		kit	4 000,0	11	20	80,8	-	80,8	BSI_EA_	FA (100%)	-	80,8	-	-	-	-
b. Renforcement de capacités sur les bonnes pratiques de production maraichère et riz pluvial et irrigué																
		formatif	12,0	339	600	7,6	-	7,6	FORMAT_EA_	FA (100%)	-	7,6	-	-	-	-
c. Appui aux initiatives de prestation des services de mécanisation (motoculture) au producteurs et productrices dans les bas-fonds Ir																
		Tracteur HJ	1 000,0	14	25	25,3	-	25,3	BSI_EA_	FA (100%)	-	25,3	-	-	-	-
e. Suivi technique des perimetres Is																
		forfait				1,2	-	1,2	BSI_EA_	FA (100%)	-	1,2	-	-	-	-
		Subtotal				114,9		114,9			-	114,9	-	-	-	-
		Subtotal				179,5		179,4			-	179,4	-	-	-	-
		Total				1 591,9		1 376,4			1 158,2	179,4	-	-	254,2	-

Voir notes page suivante

la 4.5% de realisation Travaux
lb 5.5% de realisation travaux
lc 4.5% de realisation Travaux
ld 5.5% de realisation travaux
le 4.5% de realisation Travaux
lf 5.5% de realisation travaux
lg 5% de total 3500 ha
lh Equipe de consultants: 4 experts x 15j
li Formation des formateurs, elaboration de matériaux de formation,identification de champs de modeles
lj Moto 125cc x 32 techniciens
lk CEP est de 0.125 ha soit pour 560 CEP = 70 ha @3 saisons soit 210 ha @margen brute par ha
ll Formations sur le terrain de 1j tous les 15j x 25 participants / CEP x 16 CEPx6 anos
lm Production 40 ton/an semences, equipements, matériaux et coûts d'operations (1,25 USD/kg riz)-cost of
ln Formations sur le terrain de 1j x 3 fois pendant le cycle de production riz pluvial et irrigué, par an x 25 participants x3 anos
lo Rehabilitation des grainier des multiplicateurs de semences: 20 grainier par region x 4 (matériaux de constructions)
lp 15% cout sous-total
lq Kit de matériels(4000 productrices x 20\$USD/kit)
lr fond remboursable pour engager services de tracteurs/motocultivateur (1HJ tracteur/ha x1000 ha)
ls Deplacement technique, carburant moto (5Litres/sortie), consommables

Composante 1 Sous composante 1.3

Guinée Bissau													
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)													
Table 3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes													
Detailed Costs													
				Unit Cost							IFAD		
	Unit	2020	Franc '000)	(US\$)	2020	Gross Tax Rate	Total 2020	Expenditure Account	Fin. Rule	Prêt 2020	Don 2020	Gouvernement 2020	
I. Investment Costs													
A. Développement d'une stratégie d'intégration de genre et inclusion													
1. Assistance technique													
	Expert senior genre national /a	Personne mois	2,0	1,933	3,419	7,0	18,0	6,0	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	5,8	-	1,3
	2. Formation équipe UGP REDE en genre et inclusion /b	jours	45,0	53	94	4,5	-	4,5	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	4,5	-	-
	b. Ateliers régionaux (4) de validation stratégie genre /d	forfait	5,0	696	1,230	6,5	-	6,5	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	6,5	-	-
	c. Diffusion document synthèse de vulgarisation stratégie genre et inclusion REDE /e	forfait				4,0	-	4,0	BSI_EA_	IFAD_PRET (100%)	4,0	-	-
	Subtotal					10,6		10,6			10,6	-	-
	Subtotal					22,1		21,0			20,8	-	1,3
B. Développement du leadership féminin dans les instances de décision													
2. Renforcement de capacités pour 400 femmes leaders (100 x 4 régions) - pack formation													
	b. Formation thématique 400 femmes leaders	forfait				13,8	-	13,8	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	13,8	-	-
	Subtotal					13,8		13,8			13,8	-	-
C. Mise en place de 12 garderies rurales et repas journaliers pour jeunes enfants													
a. Prestataire garderies													
	Motos	unité	6,0	590	1,026	6,2	18,0	5,3	VEH_EA	IFAD_PRET (100%)	5,1	-	1,1
	Formation, recyclage et coaching entrepreneurial des animateurs communautaires	pack formation				4,2	-	4,2	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	4,2	-	-
	Séjours terrain	perdiem/semaine	20,0	42	75	1,6	-	1,6	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	1,6	-	0,0
	Subtotal					12,1		11,1			10,9	-	1,1
D. Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel													
1. Cost of the Diet methodology (CoD)													
	Cost of the Diet methodology (COD)	forfait				9,5	-	9,5	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	9,5	-	-
	Experte internationale nutrition-sensible à l'agriculture	Personne mois	3,0	1,414	2,500	7,7	18,0	6,5	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	6,3	-	1,4
	Subtotal					17,3		16,1			15,9	-	1,4
2. Éducation nutritionnelle													
a. Prestataire Education Nutritionnelle													
	Formation et recyclage formation des animateurs communautaires /u	pack formation	4,0	1,414	2,500	10,6	-	10,6	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	10,6	-	-
	Subtotal					27,9		26,7			26,5	-	1,4
	Total Investment Costs					75,8		72,6			72,0	-	3,8
II. Recurrent Costs													
A. Cellule de appui technique national													
	1. Expert Agri Nutrition	Personne mois	12,0	1,100	1,945	23,6	-	23,6	SALIND_EA_	IFAD_PRET (100%)	23,6	-	-
B. Unité de gestion du projet (UGP)													
	1. Expert Inclusion ciblage /y	Personne mois	6,0	1,100	1,945	11,8	-	11,8	SALIND_EA_	IFAD_PRET (100%)	11,8	-	-
	Total Recurrent Costs					35,4		35,4			35,4	-	-
	Total					111,2		108,0			107,4	-	3,8

Voir notes page suivante

fa AT senior genre et inclusion
fb Formation: 3 jours * 15 participants et Recyclage Formation: 1 jours 15 participants
fc Diagnostic plus atelier national
fd 4 atelier régional plus 1 reunion technique
fe 1 publication en 500 exemplaires (arts graphiques 500.000+2000/page) plus atelier
ff perdiem 20 jours terrain 2 techniciens + chauffeur
fg de partenaires potentiels tels collèges des femmes, AMAE, etc.
fh 4 animateurs locaux (4 mois / 12)
fi 1 mois*4 dossiers*4 régions
fj Déplacement et séjour 60 femmes dans les 4 régions
fk 15 jours * 16 dossiers
fl matériel éducatif pour jeunes enfants + jeux
fm 6 animateurs communautaires (1 pour 2 garderies)
fn nutritionniste senior local visite garderies
fo enquête auprès mères + nourrices
fp document de cas d'étude technique
fq chaque garderie : année 1 = 100% subv, année 2 = 50%, année 3 = 25%
fr Stock de base (riz, niébe, huile, sel iodé, mil)
fs matériel dépistage nutritionnel (balance, registre), boîte à image, équip démonstration culinaire, prép repas
ft 16 animatrices communautaires (4 / région, temps partiel 6 mois/12)
fu package formation (1 mois 25 pers) plus recyclage formation
fv Conception modules et impression brochures
fw pack formation 4 animateurs plus séjours et déplacement
fx 1 guide par région
fy 12 mois - à temps partiel

Composante 2 Sous composante 2.1

Guinée Bissau																
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)																
Table 4. Réhabilitation d'infrastructures économiques																
Detailed Costs																
											IFAD	Fonds	Fonds			
											Prêt	Abu Dhabi	Koweït	Gouv.	Bénéficiaires	
		Unit	2020	Unit Cost (CFA Franc '000)	Unit Cost (US\$)	Total TTC	Tax Rate	Total HT	Expenditure Account	Fin. Rule	2020	2020	2020	2020	2020	
I. Investment Costs																
A. Infrastructures de marché de demi-gros																
		Etudes (APS, APD, EIES, DAO) par un cabinet /a	marché	2,0	21,846	38,632	81,9	18,0	69,4	GR_EA	FAD (50%), FK (50%)	-	33,6	33,6	14,7	-
		D. Assistance technique internationale sur les marchés /p	mission	2,0	13,340	23,590	48,6	18,0	41,2	CONSULT_EA_1	FAD (50%), FK (50%)	-	19,9	19,9	8,7	-
E. Pistes rurales																
1. Pistes rurales																
		Etudes (APS, APD, EIES, DAO) par un cabinet /q	km	107,5	1,083	1,915	218,3	18,0	185,0	GR_EA	FAD (50%), FK (50%)	-	89,5	89,5	39,3	-
		2. Assistance technique international sur les pistes	mission	2,0	13,340	23,590	48,6	18,0	41,2	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	39,9	-	-	8,7	-
Subtotal						266,9		226,2								
Total						397,5		336,8								
									-							

Composante 2 Sous composante 2.2

Guinée Bissau														
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)														
Table 5. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques														
Detailed Costs														
Unit Cost (CFA)														
IFAD														
Fonds														
Prêt														
Don														
Abu Dhabi														
Kuwait														
Gouvern.														
Unit														
2020														
'000)														
(US\$)														
2020														
Tax Rate														
HT														
Expenditure														
Account														
Fin. Rule														
2020														
2020														
2020														
2020														
2020														
I. Investment Costs														
A. Accompagnement des plateformes multi-acteurs et intégration régional des marchés														
Équipements du prestataires	forfait	0,6	13,316	23,547	14,3	18,0	12,1	EQMAT_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	2,9	8,8	-	-	2,6
Ressources humaines du prestataires	unité	6,0	10,030	17,736	109,6	18,0	92,9	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	22,5	67,4	-	-	19,7
Fonctionnement de véhicules, motos et bureaux des prestataires	unité	6,0	2,319	4,100	24,8	18,0	21,1	EQMAT_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	5,1	15,3	-	-	4,5
Assistance technique sous-régionale prestataires	unité	0,4	14,500	25,641	10,6	18,0	9,0	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	2,2	6,5	-	-	1,9
Contrôle qualité/supervision par les STD /a	mission	2,0	1,691	2,991	6,3	-	6,3	FORMAT_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	1,6	4,8	-	-	(0,0)
Motos DT Tout terrain	unité	6,0	1,740	3,077	18,6	18,0	15,8	VEH_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	3,8	11,5	-	-	3,4
Véhicules	unité	2,0	29,000	51,282	103,6	18,0	87,8	VEH_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	21,2	63,7	-	-	18,6
Subtotal					287,9		244,9			59,3	177,9	-	-	50,7
B. Mise en place du dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des informations commerciales														
Diffusion avec les radios communautaires	forfait	1,0	1,160	2,051	2,1	-	2,1	BSI_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	0,5	1,6	-	-	0,0
Subtotal					2,1		2,1			0,5	1,6	-	-	0,0
D. Appuis aux OP Commerciales														
Animations et formation autour des zones de collecte de Produits agricoles /c	pers.mois	24,0	193	342	8,7	-	8,7	FORMAT_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	2,2	6,5	-	-	0,0
Appui organisation et suivi des activités marchandes des OP	forfait	24,0	677	1,197	29,6	18,0	25,1	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	6,1	18,2	-	-	5,3
Petits Equipements (ordinateurs, mobiliers etc....)	forfait	1,0	7,250	12,821	12,9	18,0	11,0	EQMAT_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	2,7	8,0	-	-	2,3
Fonctionnement de véhicules, motos des OPA	forfait mensuel	6,0	1,131	2,000	12,1	18,0	10,3	EQMAT_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	2,5	7,5	-	-	2,2
Assistance technique sous régionale prestataires	pers.mois	6,0	966	1,709	10,6	18,0	9,0	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	2,2	6,5	-	-	1,9
Voyage d'études /d	unité	1,0	45,240	80,000	84,8	-	84,8	FORMAT_EA	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	21,2	63,6	-	-	-
Ingénierie sociale et économique /e	mission	2,0	13,544	23,950	49,3	18,0	41,8	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (25%) IFAD_DON (75%)	10,1	30,3	-	-	8,9
Subtotal					208,1		190,6			46,9	140,6	-	-	20,6
Total					498,1		437,7			106,7	320,1	-	-	71,3
/a Ministère du commerce														
/b Salaire équipe, petits équipements														
/c 1 animateur par site, ti compris														
/d Échange paysan organisé par l'UGP														
/e consultante internationale														

Composante 2 Sous composante 2.3

Guinée Bissau														
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)														
Table 6. Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés														
Detailed Costs														
	Unit	2020	Unit Cost (CFA Franc '000)		Unit Cost (US\$)		Gross Tax Rate	Total HT	Expenditure Account	Fin. Rule	IFAD		Fonds	
			2020	'000)	(US\$)	2020					Prêt 2020	Don 2020	Adapt 2020	Gouv. 2020
I. Investment Costs														
A. Appui aux jeunes « agropreneurs »														
1. Accompagnement professionnel des agropreneurs														
a. Ressources humaines du prestataire	Personne mois	24,0	806	1,425	35,2	18,0	29,9	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	28,9	-	-	6,3	-
b. Équipements														
Petits Équipements (ordinateurs, mobiliers etc)	forfait	0,5	3,867	6,838	3,5	18,0	2,9	EQMAT_EA	IFAD_PRET (100%)	2,8	-	-	0,6	-
Fonctionnement de véhicules, motos et bureaux des prestataires	forfait	12,0	283	500	6,1	18,0	5,1	EQMAT_EA	IFAD_PRET (100%)	5,0	-	-	1,1	-
Motos	unité	2,0	580	1,026	2,1	18,0	1,8	VEH_EA	IFAD_PRET (100%)	1,7	-	-	0,4	-
Subtotal					11,6		9,8			9,5	-	-	2,1	-
c. Appui technique pool experts coaching entrepreneurial et innovation	Personne mois	8,0	1,933	3,419	28,2	18,0	23,9	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	23,1	-	-	5,1	-
e. Renforcement des capacités et lancement projets agropreneurs														
Package formation GERME (OIT) en 7 modules lb	ToT	2,0	14,138	25,000	53,0	-	53,0	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	53,0	-	-	-	-
Formation technique selon domaine d'activité (horticulture, menuiserie, couture, etc.)	formation.pers	100,0	679	1,200	127,3	-	127,3	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	127,3	-	-	-	-
Subtotal					180,3		180,3			180,3	-	-	-	-
Subtotal					255,3		243,8			241,8	-	-	13,5	-
B. Accompagnement de microentreprises rurales féminines														
1. Accompagnement prestataire micro-projets														
a. Ressources humaines														
Ressources humaines du prestataire le	Personne mois	100,0	193	342	35,2	18,0	29,9	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	28,9	-	-	6,3	-
Supervision animateurs du prestataire if	Personne mois	20,0	484	855	17,6	18,0	14,9	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	14,4	-	-	3,2	-
Subtotal					52,8		44,8			43,3	-	-	9,5	-
b. Équipement														
Équipement prestataire	forfait	0,5	5,372	9,500	4,8	18,0	4,1	EQMAT_EA	IFAD_PRET (100%)	3,9	-	-	0,9	-
Motos	unité	10,0	580	1,026	10,4	18,0	8,8	VEH_EA	IFAD_PRET (100%)	8,5	-	-	1,9	-
Fonctionnement de véhicules, motos et bureaux des prestataires	forfait	10,0	566	1,000	10,1	18,0	8,6	EQMAT_EA	IFAD_PRET (100%)	8,3	-	-	1,8	-
Subtotal					25,3		21,4			20,7	-	-	4,5	-
c. Appui technique														
Appui technique pool experts "agrobusiness féminin et opportunités de marché"	Personne mois	8,0	1,923	3,400	28,0	18,0	23,7	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	23,0	-	-	5,0	-
Campagne de communication pour concours et sélection groupements / association	forfait	1,0	1,414	2,500	2,6	18,0	2,2	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	2,1	-	-	0,5	-
Enquête des besoins "effet levier" des groupements / associations	unité par grappe de	1,0	961	1,700	1,8	18,0	1,5	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	1,4	-	-	0,3	-
Formation -frais de fonct	forfait	500,0	113	200	106,1	-	106,1	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	106,1	-	-	-	-
Subtotal					138,4		133,5			132,6	-	-	5,8	-
Subtotal					216,5		199,7			196,6	-	-	19,9	-
C. Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés - Bantaba di Minjeris														
1. Ateliers														
Atelier sur stratégies d'amélioration du pouvoir de marché, sur droits et place économiques et mini-ateliers de sensibilisation selon demande suivant enquête	forfait	20,0	1,188	2,100	44,5	-	44,5	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	44,5	-	-	-	-
Subtotal					44,5		44,5			44,5	-	-	-	-
D. Entrepreneuriat social de vente de farines fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile														
1. Accompagnement prestataire mini-industrie farine infantile														
Motos	unité	1,0	580	1,026	1,0	18,0	0,9	VEH_EA	IFAD_PRET (100%)	0,8	-	-	0,2	-
2. Mise en place des micro-usines de transformation de farines														
a. Définition du produit														
Essais et analysis pour la formulation de recette finale	forfait				23,7	18,0	20,1	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (100%)	19,4	-	-	4,3	-
b. Paquet de formations pour deux coopératives transformatrices														
Formation sur la gestion, transformation des farines et l'entretien et l'utilisation de l'équipement	forfait	1,0	11,600	20,513	21,8	-	21,8	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (100%)	21,8	-	-	-	-
Subtotal					46,5		42,7			42,0	-	-	4,5	-
Total Investment Costs					562,8		530,8			525,0	-	-	37,8	-
II. Recurrent Costs														
A. Unité de gestion du projet (UGP)														
1. Expert Agri Nutrition	Personne mois	6,0	1,100	1,945	11,8	-	11,8	SALIND_EA_	IFAD_PRET (100%)	11,8	-	-	-	-
Total Recurrent Costs					11,8		11,8			11,8	-	-	-	-
Total					574,6		542,5			536,8	-	-	37,8	-

la voyage 2 semaines par grappe 50 jeunes					
lb incubation par groupe de 25 (3 mois par groupe)- marketing, budgétisation, gestion de stock, comptabilité, achat, planification des affaires, gestion du personnel et productivité					
lc Apport de capital fournisseurs identifiés pour équipement / mat premières plus FDR pour capital de démarrage en deux phases					
ld 10 % / USD 2 million					
le 20 animateurs locaux (1 pour 50 micro-projets)					
lf 2 coordination animateurs					
lg rencontre et échange structuré thématique économique (déplacement, repas etc.)					
lh locaux adaptés partenaires (e.g. KAFO)					
li 1 mois MISOLA (préparation faines, hygiène)					

Composante 2 Sous composante 2.4

Guinée Bissau												
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)												
Table 7. Intégration régionale des échanges												
Detailed Costs												
	Unit	2020	Unit Cost (CFA)		2020	Gross Tax Rate	Total HT	Expenditure Account	Fin. Rule	IFAD		
			Franc '000)	Unit Cost (US\$)						Prêt 2020	Don 2020	Gouvern. 2020
I. Investment Costs												
A. Amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agropastoraux et halieutiques												
Etude de base sur le circuit de Commercialisation, flux transfrontaliers des produits agropastoraux/halieutiques et barrières au commerce transfrontalier /a	etude	1,0	22,055	39,000	40,2	18,0	34,0	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	23,1	9,9	7,2
Mise en place et animation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux /b	mois	6,0	3,506	6,200	38,3	18,0	32,5	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	22,0	9,4	6,9
Mise en place et animation du dispositif de suivi des barrières au commerce transfrontalier dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux /c	mois	6,0	1,063	1,880	11,6	18,0	9,8	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	6,7	2,9	2,1
Subtotal					90,1		76,4			51,7	22,2	16,2
B. Renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales												
Assistance Technique Internationale à la mise en œuvre des activités	annual	2,0	4,241	7,500	15,5	18,0	13,1	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	8,9	3,8	2,8
Assistance Technique nationale à la mise en œuvre des activités /e	h/mois	12,0	484	855	10,6	18,0	9,0	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	6,1	2,6	1,9
Ateliers, formations thématiques (workshop) /f	atelier	2,0	3,845	6,800	14,4	-	14,4	FORMAT_EA	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	10,1	4,3	(0,0)
Subtotal					40,4		36,5			25,0	10,7	4,7
C. Animation du dialogue politique inter-acteurs et amélioration de la gouvernance routière												
Mise en place et animation des Cadres Régionaux de Concertation (CRC) sur l'amélioration du commerce transfrontalier	trimestre	1,0	1,889	3,340	3,4	18,0	2,9	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	2,0	0,8	0,6
Organisation des consultations entre les parties prenantes pour la facilitation de la traversée des frontières	trimestre	4,0	2,224	3,932	16,2	18,0	13,7	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	9,3	4,0	2,9
Subtotal					19,6		16,6			11,3	4,8	3,5
Total Investment Costs					150,2		129,5			88,0	37,7	24,4
II. Recurrent Costs												
A. Cellule de appui technique national												
1. Expert Economiste et intégration régional de les échanges agricoles	Personne mois	12,0	1,100	1,945	23,6	-	23,6	SALIND_EA	IFAD_PRET (70%), IFAD_DON (30%)	16,5	7,1	-
Total Recurrent Costs					23,6		23,6			16,5	7,1	-
Total					173,8		153,1			104,5	44,8	24,4
/a Prise en charge d'une équipe de 3 experts pendant 28 jours en terme de DSA, logistique et l'organisation de l'atelier de restitution et de validation (avec 30 participants)												
/b Indemnités mensuels des agents en gouvernance routière (un total de 4 agents dont un agent par région), multiplication des fiches de collecte des données, communication												
/c Prise en charge d'une équipe de 2 experts pendant 20 jours en terme de DSA, logistique et l'organisation de l'atelier de restitution et de validation (avec 25 participants)												
/e Prise en charge de l'expert économiste en intégration des marchés au sein de la Cellule Nationale d'Appui pour une dure de 72 mois												
/f Atelier de formation de 25 participants pour une durée moyenne de 3 jours en terme de perdiem, pause café et frais logiques												
/g Prise en charge d'une équipe de 5 personnes pour une durée de 6 jours dans la sous région, en terme de DSA et frais logistique												

Composante 3 Suivi-Evaluation

Guinée Bissau														
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)														
Table 9. Suivi et évaluation et gestion des savoir														
Detailed Costs														
	Unit	2020	Unit Cost (CFA Franc '000)		Unit Cost (US\$)		2020	Gross Tax Rate	Total HT	Expenditure Account	Fin. Rule	IFAD		
			2020	'000)	(US\$)	2020						2020	Prêt	Don
I. Investment Costs														
A. Suivi et evaluation														
1. Equipements														
a. Véhicules														
Véhicule SE	unité	1,0	29,000	51,282	51,8	18,0	43,9	VEH_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			31,9	10,6	9,3
Moto SE	unité	3,0	1,740	3,077	9,3	18,0	7,9	VEH_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			5,7	1,9	1,7
Fonctionnement véhicule (carburant) / missions suivi terrain (RSE) /a	mission	12,0	254	449	5,4	18,0	4,6	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			3,3	1,1	1,0
Subtotal					66,6		56,4					40,9	13,6	12,0
b. Mobilier de bureau (RSE et assistant/e)														
Ordinateur (RSE et assistant/e)	unité	4,0	700	1,238	5,0	18,0	4,2	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			3,1	1,0	0,9
Ordinateur portable (RSE et assistant/e)	unité	4,0	1,500	2,653	10,7	18,0	9,1	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			6,6	2,2	1,9
Imprimante	unité	1,0	57	100	0,1	18,0	0,1	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			0,1	0,0	0,0
Tablettes/smart phone	unité	4,0	141	250	1,0	18,0	0,9	EQMAT_EA	IFAD_DON (100%)			-	0,8	0,2
Fonctionnement RSE / UGP / consommables (RSE)	mois	12,0	57	100	1,2	18,0	1,0	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			0,7	0,2	0,2
Subtotal					18,0		15,3					10,5	4,3	3,2
Subtotal					84,6		71,7					51,4	18,0	15,2
2. Consultant communication expert	Personne mois	4,0	1,100	1,945	8,0	18,0	6,8	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			4,9	1,6	1,4
3. Renforcement de capacités et appui														
Assistance technique pour la mise en place du suivi-évaluation /b	Personne mois	6,0	4,057	7,175	44,4	18,0	37,6	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			27,3	9,1	8,0
Capacitation en SIG plus drone	unité	1,0	3,959	7,000	7,4	-	7,4	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			5,6	1,9	-
Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en suivi-évaluation	session	2,0	800	1,415	3,0	-	3,0	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			2,3	0,8	(0,0)
Renforcement des capacités en Excel /c	session	1,0	3,393	6,000	6,4	-	6,4	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			4,8	1,6	0,0
Subtotal					61,1		54,4					39,9	13,3	8,0
4. Mise en place du dispositif de suivi-évaluation														
Mise en place d'une BD informatisée pour le S&E	unité	1,0	25,000	44,209	44,7	18,0	37,8	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			27,5	9,2	8,0
Logiciel SIG	unité	1,0	1,697	3,000	3,0	18,0	2,6	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			1,9	0,6	0,5
Drone	unité	1,0	2,828	5,000	5,1	18,0	4,3	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			3,1	1,0	0,9
GPS	unité	6,0	339	600	3,6	18,0	3,1	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			2,2	0,7	0,7
Subtotal					56,4		47,8					34,7	11,6	10,1
5. Animation du dispositif de S&E														
Atelier de revue/validation du CL	unité	1,0	3,000	5,305	5,6	-	5,6	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			4,2	1,4	0,0
Réunion annuelle de coordination UCN+ pilotage	session	1,0	1,500	2,653	2,8	-	2,8	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			2,1	0,7	0,0
Réunion de coordination avec les partenaires au niveau région /d	session	4,0	300	531	2,3	-	2,3	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			1,7	0,6	0,0
Atelier de vulgarisation des outils et mécanismes auprès acteurs mise en œuvre	session	4,0	3,000	5,305	22,5	-	22,5	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			16,9	5,6	0,0
Subtotal					33,2		33,2					24,9	8,3	0,0
6. Enquêtes et études														
Étude de référence	étude	1,0	19,000	33,599	34,6	18,0	29,3	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			21,3	7,1	6,2
Subtotal					34,6		29,3					21,3	7,1	6,2
Subtotal					277,9		243,2					177,1	59,8	41,0
B. Gestion de savoirs et communication														
1. Gestion de savoirs et communication														
Elaboration de la stratégie de gestion de savoirs et communication (GSC)	forfait	1,0	4,000	7,073	7,3	18,0	6,2	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			4,5	1,5	1,3
Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires sur la GSC	session	1,0	1,500	2,653	2,8	-	2,8	FORMAT_EA_	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			2,1	0,7	0,0
Mise en place site web et fonctionnement	session	1,0	5,000	8,842	9,1	18,0	7,7	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)			5,6	1,9	1,6
Subtotal					19,2		16,7					12,2	4,1	3,0
Total Investment Costs					297,1		259,9					189,2	63,9	44,0
II. Recurrent Costs														
A. Personnel														
1. Unité de gestion de projet (UGP)														
a. Coordonnateur Adjoint/RSE /e	Personne mois	12,0	650	1,149	13,9	-	13,9	SALIND_EA_	IFAD_PRET (100%)			13,9	-	-
b. Coordonnateur régional / Adjoint RSE Antenne 1, 2 et 3 /f	Personne mois	36,0	375	663	24,1	-	24,1	SALIND_EA_	IFAD_PRET (100%)			24,1	-	-
Subtotal					38,0		38,0					38,0	-	-
2. Cellule de appui technique national														
a. Expert Agronomie et GRN/SIG	Personne mois	12,0	1,100	1,945	23,6	-	23,6	SALIND_EA_	IFAD_PRET (100%)			23,6	-	-
Total Recurrent Costs					61,6		61,6					61,6	-	-
Total					358,8		321,5					250,9	63,9	44,0
/a 2 missions/an, 150 km/mission, 7litres/100km, 1.3\$/litre														
/b Consultant international/ développement des outils- manuel @350 USD jour														
/c UGP et cellule														
/d Trimestrelle par antenne														
/e 50% salaire														
/f 50% salaire - une personne par antenne														

Composante 3 Appui institutionnel

Guinée Bissau													
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)													
Table 10. Appui institutionnel													
Detailed Costs													
	Unit	2020	Unit Cost	Unit Cost	2020	Gross	Total	Expenditure	Fin. Rule	IFAD			
			(CFA Franc '000)	(US\$)						Tax Rate	HT	Account	Prêt
										2020	2020	2020	2020
I. Investment Costs													
A. Appui institutionnel au MADR													
1. Moto appui technique	unité	4,0	590	1,028	4,1	18,0	3,5	VEH_EA	IFAD_PRET (30%), IFAD_DON (70%)	1,0	2,4	-	0,7
2. Appui au laboratoire de sol de MADR	forfait	1,0	282,750	500,000	515,1	18,0	436,5	CONSULT_EA_1	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)	316,8	105,6	-	92,7
3. Appui institutionnel au MADR													
Vehicule	unité	1,0	14,138	25,000	25,3	18,0	21,4	VEH_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)	15,5	5,2	-	4,5
Motos regional	unité	4,0	590	1,028	4,1	18,0	3,5	VEH_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)	2,5	0,8	-	0,7
Matériel informatique	lot	4,0	1,697	3,000	12,1	18,0	10,3	EQMAT_EA	IFAD_PRET (75%), IFAD_DON (25%)	7,5	2,5	-	2,2
Subtotal					41,5		35,2			25,5	8,5	-	7,5
Total Investment Costs					560,8		475,2			343,3	116,5	-	100,9
II. Recurrent Costs													
A. Cellule de appui technique national													
1. Coordonnateur unité	Personne mois	12,0	1,400	2,476	30,0	-	30,0	SALIND_EA_	FA (100%)	-	-	30,0	-
2. Responsable de transparence et gestion de qualité	Personne mois	12,0	1,200	2,122	25,7	-	25,7	SALIND_EA_	FA (100%)	-	-	25,7	-
3. Chauffeur	Personne mois	12,0	250	442	5,4	-	5,4	SALIND_EA_	FA (100%)	-	-	5,4	-
Subtotal					61,1		61,1			-	-	61,1	-
B. Coût de fonctionnement													
1. Carburant et entretien	forfait	1,0	4,241	7,500	7,6	18,0	6,4	FONCT_EA_	FA (100%)	-	-	6,2	1,4
2. Frais de missions de suivi de terrain	forfait	2,0	226	400	0,8	18,0	0,7	FONCT_EA_	FA (100%)	-	-	0,7	0,1
3. Frais de missions de suivi de terrain	forfait	2,0	226	400	0,8	18,0	0,7	FONCT_EA_	FA (100%)	-	-	0,7	0,1
Subtotal					9,2		7,8			-	-	7,5	1,7
Total Recurrent Costs					70,3		68,9			-	-	68,6	1,7
Total					631,0		544,1			343,3	116,5	68,6	102,6

Récapitulatif par composante 2020

Guinée Bissau		
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)		
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies		
(US\$ '000)		
		2020
A. Diversification de l'agriculture familiale en adaptation au changement climatique		
1.	Gestion durable des ressources naturelles et des cultures de plateaux (de sous-bassins versants)	2 227,5
2.	Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	1 591,9
3.	Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes	111,2
Subtotal		3 930,6
B. Accès aux marchés et à l'entrepreneuriat		
1.	Réhabilitation d'infrastructures économiques	397,5
2.	Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques	498,1
3.	Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés	574,6
4.	Intégration régionale des échanges	173,8
Subtotal		1 643,9
C. Gestion et Coordination, Suivi et Evaluation		
1.	Unité de gestion du projet (UGP)	1 577,5
2.	Suivi-évaluation et gestion des savoirs	358,8
3.	Renforcement des acteurs institutionnels	631,0
Subtotal		2 567,2
Total PROJECT COSTS		8 141,8

Récapitulatif par catégorie

Guinée Bissau		
Projet de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique (REDE)		
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies		
(US\$ '000)		2020
I. Investment Costs		
	A. GENIE RURAL/TRAVAUX	464
B. OVERALL SERVICES		
	1. BIENS & SERVICES & INTRANTS	577
	2. FORMATIONS & ATELIERS	906
	3. CONSULTATIONS	3 106
	Subtotal	4 590
C. ÉQUIPEMENTS, VEHICULES ET INTRANTS		
	1. Equipments & Materiels	424
	2. Vehicules	766
	Subtotal	1 190
	D. SUBVENTIONS & DONS	1 220
	Total Investment Costs	7 464
II. Recurrent Costs		
A. SALAIRES ET COUT DE FONCTIONNEMENT		
	1. SALAIRES & INDEMNITES	520
	2. COUTS DE FONCTIONNEMENT	158
	Total Recurrent Costs	678
	Total PROJECT COSTS	8 142

Récapitulatif par financier

Disbursements by Semesters and Government Cash Flow Financing Available										
USD ,000	IFAD PRET	IFAD DON	Fonds d'Adaptation	Fonds Abu Dhabi	Fonds Kuwait	Bénéficiaires	Total	Cost to be financed project Costs	Gouvernemen t cash flow	Cumulé
1 semestre 2020	2 123,4	500,7	859,2	71,5	71,5	-	3 626,2	4 070,9	(444,6)	(444,6)
2 semestre 2020	2 123,4	500,7	859,2	71,5	71,5	-	3 626,2	4 070,9	(444,6)	(889,3)
Total	4 246,7	1 001,3	1 718,4	143,0	143,0	-	7 252,5	8 141,8	(889,3)	(1 333,9)

Annexe 7: Plan de passation des marchés pour les premiers 18 mois

Le plan de passation de marchés est constitué de successions d'activités précises reliées par des périodes précises contraignant le passage d'une activité à l'autre. Afin de décrire ce processus le plus précisément possible, il a été choisi de présenter ce plan sur un fichier XL plus facile à lire et qui est inclus et sera transmis à l'équipe préparatoire du REDE. Ce fichier est reproduit dans les tableaux suivants.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE		Projet de Diversification de l'Agriculture Familiale, des marchés intégrés et de la Nutrition Rice au Changement Climatique (RDR)													
Plan de passation de marchés 18 mois		Services Contractés											2020/21		
Case soumise	Description des Services	Coût estimé (USD)	Type de Contrat (Frais/ Forfait)	Méthode de Sélection	Prévision / Révision	Appel à soumission / d'offre	Remise des offres	Signature des documents de l'offre	Signature des documents de l'offre	Date de clôture de soumission des propositions	Clôture des propositions	Appréciation Contract	Phase de travail	Début des travaux	Commodités
PHASE DE PRÉ-COMMENCEMENT (BUDGET FPN)															
	Sélection d'un architecte pour les études et la supervision des travaux de réhabilitation des salles de classe du projet	17 000	C.I.	RFPC	Prévu	06/06/2020	06/06/2020	06/06/2020	27/06/2020	16/06/2020	11/11/2020			18/11/2020	
	Assistance Technique au démarrage / Consultations et Assistance Technique dans divers domaines de compétence selon les besoins de démarrage du projet (Fourniture du matériel de gestion financière, Fourniture du matériel de base en faveur du projet - FPN, Assistance pour l'élaboration de TDR et DAD)	100 000	C.I.	RF	Prévu	N/A	08/08/2020	N/A	N/A	N/A	27/08/2020			14/09/2020	
	Recrutement d'un Cabinet chargé de la sélection du personnel du projet	75 000	FI	RFPC	Prévu	16/06/2020	16/06/2020	02/07/2020	02/07/2020	06/07/2020	06/12/2020			21/12/2020	
	Etude de la situation de référence	100 000	FI	RFPC	Prévu	02/09/2020	02/09/2020	07/10/2020	21/11/2020	05/12/2020	06/01/2021			08/01/2021	
	Félicitation de Niveau de surveillance et Plan en place du système de surveillance	72 000	FI	RFPC	Prévu	16/09/2020	16/09/2020	08/10/2020	06/11/2020	04/12/2020	27/01/2021			27/02/2021	
COMPONENTE 1 : DIVERSIFICATION DES AGRICULTURES FAMILIALES ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE															
SOUS-COMPONENTE 1.1 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES CULTURES DES PLATEAUX															
VMS 1.1.1 - Disponibilité des données primaires et planification des interventions de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plaine															
Contrôle des données existantes et disponibilité des données primaires et planification des interventions de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plaine															
	Recrutement de deux experts (agronome et nutrition) pour synthétiser les données, recueillir les données primaires (INRA, IFRA, Organisations locales) et production d'un document de référence	21 000	C.I.	RF	Prévu	N/A	02/09/2020	N/A	N/A	N/A	26/07/2020			02/08/2020	
	Élaboration des conclusions de base des champs études paysans				Révisé										
	Recrutement d'un expert en design et communication pour la conception du Manuel et des affiches afin de les mettre à jour et les actualiser pour les cultures les plus courantes	20 000	C.I.	RF	Prévu	N/A	02/10/2020	N/A	N/A	N/A	14/11/2020			29/11/2020	
	Planification des interventions de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plaine de référence des zones de plaine				Révisé										
Contrôle des données existantes, disponibilité des données primaires et planification des interventions de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plaine															
	Recrutement de deux experts (gestion de l'eau et des ressources naturelles, engagement des acteurs locaux, environnement, Agriculture durable)	61 000	C.I.	RF	Prévu		16/09/2020	N/A	N/A	N/A	26/07/2020			13/08/2020	
SOUS-COMPONENTE 1.2 : AMÉNAGEMENT ET GESTION DURABLE DES CULTURES DE RAS-FONDS															
VMS 1.2.1 - Aménagement hydro-agricole des zones de ras-fonds															
Aménagement initial avec Méthode prioritaire de l'eau															
	Études APS, APD et DAD, y compris les études environnementales et sociales et supervision des travaux d'aménagement planés sur 200 ha	652 300	FI	RFPC	Prévu	03/04/2020	06/04/2020	13/04/2020	26/07/2020	07/08/2020	16/11/2020			16/11/2020	
	Aménagement initial avec Méthode prioritaire de l'eau				Révisé										
	Études APS, APD et DAD, y compris les études environnementales et sociales et supervision des travaux d'aménagement de 500 ha	330 000	FI	RFPC	Prévu	03/04/2020	10/04/2020	16/04/2020	02/08/2020	12/08/2020	16/11/2020			16/11/2020	
	Aménagement initial avec Méthode prioritaire de l'eau				Révisé										
VMS 1.2.2 - Développement des systèmes d'irrigation pour le riziculture sur les rizières															
	Études APS, APD et DAD pour les travaux d'aménagement de 500 ha avec forages	363 300	FI	RFPC	Prévu	23/04/2020	19/04/2020	23/04/2020	07/08/2020	17/08/2020	20/11/2020			20/11/2020	
	Appels de propositions et études de distribution pour le rizières en saison sèche et culture en saison de pluie				Révisé										
SOUS-COMPONENTE 1.3 : AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ NUTRITIONNELLE FAMILIALE ET APPUI À L'INTÉGRATION DES FEMMES															
VMS 1.3.1 - Développement d'une stratégie d'agriculture en genre et inclusion															
Appui technique															
	Recrutement d'un expert senior genre agricole	14 000	C.I.	RFPC	Prévu	01/09/2020	02/09/2020	24/09/2020	24/09/2020	23/07/2020	16/08/2020			16/08/2020	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Projet de Diversification de l'Agriculture Ivoirienne, des marchés agricoles et de la nutrition face au Changement Climatique (RDF)

Plan de présentation de résultats 18 mois

Travaux, Bénéficiaires 2020/21

Code Activité	Description	Niveau de l'activité	Date de mise	Montant estimé (M€)	Méthode de prestation	Prévision / Réalisation	Région de mise à l'échelle	Publics cibles - Personnes (MILIA, LINDA, DDMARJAT)	Date de démarrage des pts	Date d'approbation de l'activité	Montant contracté	Début de l'activité / Des travaux	Commentaires
PHASE DE PRÉ-DÉMARCHE (BUDGET 70M)													
	Suivi de l'axe de TRMPO pour le démarrage du projet	F	1	10 000	ED	Prévu	TO	N/A	N/A	11/09/2019		26/09/2019	
	Travaux et matériel de bureau pour le phase de démarrage (Démarche pour la conception, équipements matériel et matériel matériel de bureau)	F	2	50 000	ADON	Prévu	18/04/2019	30/09/2019	30/09/2019	09/12/2019		20/12/2019	
	Travaux d'aménagement du site du projet	TVS	1	200 000	ADON	Prévu	18/01/2020	30/02/2020	30/01/2020	18/01/2020		18/09/2020	
	Identification et cartographie des bassins de développement économique et des bassins de production, et cartographie des zones	B	1	50 000	ADON	Prévu	01/10/2019	15/10/2019	11/11/2019	10/01/2020		11/02/2020	
COMPONENTE 1 : DIVERSIFICATION DES AGRICULTEURS FAMILIAUX ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE													
SOUS-COMPONENTE 1.1 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES CULTURES DES PLATEAUX													
Volet 1.1.1 - Démarche des bonnes pratiques et planification des interventions de gestion durable des ressources agricoles et de l'agriculture sur les terres de plaine													
Travaux de planification de mise à l'échelle de mise à l'échelle													
	Impression du Manuel et des affiches avec les des méthodes de production durable pour les cultures sur les terres	B	1	120 000	ADON	Prévu	09/12/2020	09/01/2021	26/01/2021	02/02/2021		02/02/2021	
	Apprentissage des bonnes pratiques agricoles aux AOP de l'aménagement climatique	F	2	980 000	ADON	Prévu	01/04/2021	01/09/2021	12/02/2021	01/09/2021		01/02/2021	
Volet 1.1.2 Renforcer l'accès des agriculteurs techniques grâce aux changements agricoles grâce aux méthodes de production durables pour les cultures sur les plateaux et l'agriculture													
Travaux de planification des CSP													
	Suivi de 12 mois pour les agriculteurs des CSP	F	1	100 000	ADON	Prévu	11/03/2021	08/04/2021	18/03/2021	08/07/2021		08/09/2021	
SOUS-COMPONENTE 1.2 : AMÉNAGEMENT ET GESTION DURABLE DES CULTURES DE BAS-FONDS													
Activité 1.2.1 - Amélioration de la productivité et observance des cultures de bas-fonds													
Apprentissage de la production avec les experts agricoles (SEI) et les paysans locaux (2000 ha)													
	Suivi de mise de matériel pour la production maraîchère	F	1	60 000	ADON	Prévu	18/04/2020	24/04/2020	24/01/2020	27/09/2020		27/10/2020	
COMPONENTE 2 : INTÉGRATION DES MARCHÉS ET ENTREPRENEURAT RURAL													
SOUS-COMPONENTE 2.1 : RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES													
Volet 2.1.1 Construction / Réhabilitation Marchés													
	Travaux de construction de marchés en 2 lots : Lot 1 : Marché de divers-gros de Bérétoé - Lot 2 : Marché de divers-gros de Pôse	TVS	2	2 120 000	SOE	Prévu	01/04/2021	01/07/2021	18/08/2021	09/11/2021		18/12/2021	
Volet 2.1.2 Réhabilitation Marchés existants													
	Travaux de réhabilitation de 107,5 km de pistes rurales en 2 lots	TVS	2	9 890 000	SOE	Prévu	11/04/2021	11/07/2021	28/08/2021	13/11/2021		28/12/2021	
COMPONENTE 3 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET													
	Suivi de 1) 9 villages 800, 2 villages de Doukora et de 3 mois pour l'ADP, 40 K) en village de 4 et de 8 mois 120 K) pour les zones de planification et de mise en œuvre des activités par les OAP participatives dans le cadre de l'insertion des bonnes pratiques et planification des interventions de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plaine.	F	2	520 000	SOE	Prévu	18/10/2019	28/11/2019	18/12/2019	07/02/2020		07/04/2020	

**Annexe 8: DRAFT Manuel de procédures de mise en oeuvre du Projet
(PIM)**

Manuel de Mise en Oeuvre

Sommaire

Sommaire	2
Partie 1 : Description du Projet	
1. Premier chapitre: Gouvernance et Dispositifs de mise en œuvre	11
Gestion et coordination du Projet.....	11
Comités de pilotage du projet	11
Unités de gestion du Projet	11
Partenariat stratégique et d'appui à l'unité de gestion du Projet	13
Description des postes de l'UGP	14
2. Second chapitre: Stratégie de ciblage et autonomisation des femmes et des jeunes	15
Contexte socio-économique.	15
Stratégies et mesures de ciblage.....	15
Ciblage géographique.....	15
Pauvreté et insécurité alimentaire.	15
Populations et surface.	15
Zones ciblées.....	16
Rayon de Bénéficiaires.....	16
2) Ciblage des bénéficiaires.	17
i) Ciblage des agriculteurs sur les périmètres agricoles aménagés.	17
ii) Auto-ciblage.....	17
Résumé des mesures de ciblage.....	19
Malnutrition	21
(i) Les enfants de 6 à 59 mois	21
(ii) Les femmes.....	21
(iii). Les personnes vivant avec le VIH.....	21
Autonomisation des femmes et égalité de genre.....	22
i) Contexte.....	22
ii) Problématiques d'accès	22
iii) Organisations de la société civile	23
iv) Partenaires techniques et financiers	23
v) Recommandations stratégiques	24
Insertion socio-professionnelle des jeunes.....	24
i) Contexte.....	24
ii) Problématiques d'accès	25
iii) Organisations de la société civile	25
iv) Partenaires techniques et financiers	26
v) Recommandations stratégiques	27
Inclusion sociale des personnes en situation de handicap.....	27
i) Contexte.....	27
ii) Problématiques d'accès	28
iii) Organisations de la société civile	28
iv) Partenaires techniques et financiers	29
v) Recommandations stratégiques	29
Situation nutritionnelle.	29
Recommandations stratégiques	30
3. Troisième chapitre : Description détaillée du Projet et de l'approche.....	32
Objectifs du Projet	32
Composante 1 : Diversification des agricultures familiales.....	34
Sous-composante 1.1: Gestion durable de l'agriculture sur les terres de plateau	34
Effets / résultats attendus	34
Leçons apprises et constats.....	35
Approche et méthodologie	36
Volet 1.1.1 : Diagnostic et planification.....	38

Volet 1.1.2 : Mise en œuvre des plans d'aménagement durable des terres de plateau	40
Récapitulatif des produits (cadre logique et cadre de mesures des résultats°	46
Modalités de mise en œuvre.....	46
Matrice d'évaluation des capacités de potentiels partenaires pour la mise en œuvre de la sous-composante 1.1 « Gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau »	52
Annexe 2 : Proposition de Termes de Référence pour le recrutement d'experts en charge de l'inventaire des bonnes pratiques agricoles.....	56
Annexe 3 : Termes de Référence pour le recrutement d'expert en planification participative de l'aménagement durable des bas-fonds et terres de plateaux.....	58
Sous-composante 1.2 : Aménagement et Gestion Durable des terres De Bas-fonds	61
Principales leçons apprises	61
Description générale	61
Description détaillée des aménagements hydro-agricoles	62
Volet 1.2.1 : Aménagement hydro-agricoles des zones de bas-fonds	62
Volet 1.2.2 : Développement des systèmes d'irrigation pour le maraichage	64
Volet 1.2.3 Des garderies d'enfants à proximité des périmètres aménagés.....	65
Critères définitifs de sélection des périmètres.....	65
Volet 1.2.4. Les Associations d'usagers de l'eau (AUE)/RN	67
La gestion des aménagements et l'entretien des périmètres.....	67
La participation des bénéficiaires.....	68
Les modalités de mise en œuvre.....	69
Le partenariat avec la DGEDR.....	69
Durabilité.....	72
Planning de la mise en œuvre des aménagements.....	73
Annexe 1 : Fiches techniques d'illustration de l'expérience du Neer-Tamba	74
Le partenariat avec la DGEDR.....	77
Volet 1.2.3 : Amélioration de la productivité et diversification des cultures de bas-fonds	80
Termes de référence pour la sélection des partenaires de mise en œuvre de la composante 1 : « Diversification des agricultures familiales » dans les régions de Bafatá et Oio.	88
Le partenariat avec l'INPA	103
Sous-composante 1.3 Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes	107
Leçons apprises et constats.....	108
Description des activités.....	109
Volet 1.3.1. Développement d'une stratégie d'intégration du genre et inclusion	109
Volet 1.3.2. Développement du leadership féminin dans les instances de décision	110
Volet 1.3.3 Mise en place de garderies rurales avec cantine	111
Annexe 1. Matrice d'évaluation des partenaires - Escola de Artes e Ofícios AD.....	114
Volet 1.3.4 Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel	115
Annexe 1. Modèle de briefing créatif / processus de développement des messages nutritionnels.....	121
Composante 2: Intégration des Marchés et Entrepreneuriat Rural.....	135
Sous-composante 2.1: Réhabilitation d'infrastructures économiques (marchés de demi-gros, marchés hebdomadaires, marchés de collecte et pistes rurales)	135
Volet 2.1.1 Réhabilitation d'infrastructures de marches	135
Leçons apprises:	136
Activités : Amélioration des places de marchés	136
PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES MARCHES:.....	142
Phasage de mise en oeuvre des marchés de produits agricoles:	142
Volet 2.1.2 Pistes rurales de désenclavement des zones de production agricole et d'accès aux marchés.....	143
Les Etapes de mise en œuvre des infrastructures économiques:	146
Sous-composante 2.2: Gestion et maintenance des infrastructures économiques.....	150
Volet 2.2.1 Plateformes multi-acteur de marché (PFM)	150
Volet 2.2.2 Dispositifs de gestion des marchés	151
Volet 2.2.3 Dispositifs de maintenance des pistes rurales	152
Volet 2.2.4 Systèmes d'information des marchés (SIM)	152

Annexe 1 : Carte de localisation des marchés identifiés	154
Annexe 2: Phasage de la mise en oeuvres des infrastructures d'accès au marchés	155
ANNEXE 3 : Tronçons pré-identifiés de pistes rurales de désenclavement	156
Annexe 4: Description des postes des agents UGP REDE en charge des sous-composantes 2.1 et 2.2	157
Annexe 5: Modèle d'avis à manifestation d'intérêt	160
ANNEXE 6: Modèle de TDR pour Etudes techniques (APS, APD, DAO) + surveillance et contrôle des travaux par cabinet;	161
1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	161
2/ OBJECTIFS DU PROJET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET D'AMENAGEMENT DES MARCHES	161
PROPOSITION DE CADRE DE DEVIS POUR LES ETUDES TECHNIQUES:.....	170
TDR DE LA PHASE SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX	171
ANNEXE 3: Modèle de TDR pour les études d'impact environnemental et social	178
Annexe 7. Matrice d'évaluation des partenaires – GRDR : Migration – Citoyenneté - Développement	183
Volet 1.2.4. Les Associations d'usagers de l'eau (AUE)/RN	191
La gestion des aménagements et l'entretien des périmètres.....	191
Sous-composante 2.3 – Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle	196
Leçons apprises et constats.....	196
Description des activités.....	198
Volet 2.3.1 Appui aux jeunes agropreneurs	198
Volet 2.3.2 Accompagnement de microentreprises rurales féminines	200
Volet 2.3.3 Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris	202
Volet 2.3.4 Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile	203
Annexe 1. Matrice d'évaluation des partenaires – Centre de formation ADPP	209
Annexe 2. Matrice d'évaluation des partenaires - Federação de Associações de Pessoas com Deficiência (FADPD)	210
Sous-composante 2.4 – Intégration Régionale des Echanges	221
Stratégie de sortie et durabilité :.....	251
Risques du volet et mesures d'atténuation :	251

Partie 2 : Procédures administratives, financières et comptables

Introduction.....	252
Dispositif de gestion.....	252
Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements.....	252
Contribution du Gouvernement au financement du Projet.....	253
Politique anti-corruption	253
Contrôle interne.....	253
Systèmes, principes et procédures comptables.	254
Conventions avec les ONG	254
Suivi budgétaire	255
Taux de réalisation financière du PTBA	255
Taux de décaissements par rapport au total du PTBA:	255
Rapports financiers intermédiaires, annuels et d'achèvement.....	256
Rapports financiers intermédiaires	256
Rapports financiers annuels	256
Rapport d'achèvement	257
Gestion des actifs immobilisés et Conservation des documents	257
Audit Interne.....	258
Audit externe annuel	258
Diligences et livrables des auditeurs externes.....	258
Transparence et divulgation des informations.....	258
Annexe 1 : Termes de Référence du /de la Responsable Administratif et Financier(ière) (RAF)	259
Annexe 2 : Termes de référence du /de la Comptable à l'UGP	261
Annexe 3 : Termes de référence Comptable d'Antenne	263

Partie 3 : Passations de marchés

PASSATION DES MARCHÉS ET CONTRATS	265
Objet	265
Règles de gestion	265
Règles de passation	266
Généralités	266
Marchés de biens, de services courants et de travaux de génie civil	266
Marchés de services de consultants.....	267
Conditions préférentielles	267
Examen des décisions prises en matière de passation de marchés	267
Appel d’offres OUVERT international	267
Objet.....	267
Règles de gestion	268
Étapes	268
Appel d’offres OUVERT national	272
Objet.....	272
Règles de gestion	272
Étapes	272
Demandes de cotations	273
Objet	273
Règles de gestion	273
Étapes	273
ENTENTE DIRECTE	275
Objet.....	275
Règles de gestion	275
Étapes	276
APPEL D’OFFRES RESTREINT	278
Objet.....	278
Règles de gestion	278
Étapes	278
SÉLECTION DE CONSULTANTS	278
Objet.....	278
Règles de gestion	278
Étapes	279
MÉTHODES DE SÉLECTION DE CONSULTANTS	284
SUIVI DES MARCHÉS ET CONTRATS	288
Objet	288
Règles de gestion	288
Description de la procédure	288
RÉCEPTION DES LIVRAISONS	288
Objet	288
Application de la procédure.....	288
Règles de gestion	288
Description de la procédure	289
TRAITEMENT DES FACTURES	289
Objet	289
Application de la procédure.....	289
Règles de gestion	289
Description de la procédure	290
TRAVAUX D’ENTRETIEN ET DE RÉPARATION	290
Objet	290
Application de la procédure.....	290
Règles de gestion	290
Description de la procédure	291

Partie 4 : Suivi/évaluation, communication et gestion des savoirs

Introduction	293
Principes du Système	293
Cadre du fonctionnement	293
gestion axée sur les résultats (GAR)	293
Le Système SMRO du FIDA et son utilisation avec cadre logique et indicateurs	294
Le Cadre de coopération entre la Guinée-Bissau et le Système des Nations-Unies (UNPAF).....	294
Présentation du SSE du REDE	295
Outils de Planification et pilotage.....	295
Cadre logique	295
Cadre de mesure des résultats (CMR).....	296
Plan de Travail et Budget Annuel - <i>PTBA</i>	296
Les étapes d'élaboration du <i>PTBA</i>	297
Organisation des SSE	297
Les outils de collecte	301
Réunions stratégiques pour le fonctionnement de l'ESS et la prise de décision :.....	301
Restitution et analyse des données et support de diffusion	302
Système de Suivi informatisé (SSI).....	303
Système d'information Géographique (SIG).....	304
Système d'évaluation du REDE	304
Evaluation interne.....	304
Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires.....	304
Etude socio-économique de référence (Annexe 1).....	305
Etudes spécifiques inclus dans la situation de référence (annexe 1).....	305
Evolution de Revenus	305
Etude diagnostic de la charge du travail des femmes	305
Caractérisation des organisations de base/coopératives des pôles commerciaux.....	305
Le SIG pour alimenter la situation de référence.....	306
Evaluation à mi-parcours.....	306
Evaluation finale	306
Etudes et enquêtes thématiques	306
Supervision externe	307
Mission de supervision FIDA.....	307
Evaluations externes.....	307
La revue à mi-parcours	307
Mission et rapport d'achèvement	308
La gestion des Savoirs	309
Annexe 1 : Termes de référence- étude de référence socio-économique	311
Annexe 2 : Enquête des effets annuels	316
Annexe 3 : Tableau de suivi et estimation des bénéficiaires	317
Calcul de la Portée pour le renseignement au FIDA.....	318
Annexe 4 : Cadre de mesure des résultats	319
Annexe 5: Matrice d'expansion et matrices de mise à l'échelle	322

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	
1,0 USD	=	565,50 XOF

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Sigles et acronymes

APD	Avant-projet détaillé
APS	avant-projets sommaire
ANO	avis de non objection
ATP	Assistant Technique Principal
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
CNP	Comité national de Pilotage
CITEP	Comités inter villageois d'Entretien des Pistes
CSN	Country Strategic Note (note stratégique pays)
CREPA	Centre Régional de l'Eau et Potable et Assainissement
CRR/INPA	Centre Régional de Recherche / Institut National de la Recherche Agricole
DENARP	Document de Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté
DGEP	Direction Générale des Routes et Ponts
DGRH	Direction Générale des Ressources Hydriques -
DRA	Direction Régional de l'Agriculture
DRE	Direction Régionale de l'éducation
DRF	Demande de Remboursement de Fonds
DTS	Droits de Tirages spéciaux
FAO	Food and Agriculture Organization of United Nations
FIDA	Fonds International pour le développement Agricole
FIDL	Fonds des Initiatives pour un Développement Local
FRAO	Fondation Rurale pour l'Afrique de l'ouest
GAPLA	Direction Bureau de Planification Agricole
GIE	Groupement d'intérêt économique
INDE	Inter-cooperação e Desenvolvimento
INPA	Institut National de la Recherche Agronomique
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MICS	Multi-indicator cluster survey (Enquête multi indicateurs)
ODD	Objectif de développement durable
OPA	Organisation de producteurs agricole
PADES	Projet de développement économique des régions du Sud
PAM	Programme alimentaire mondial
PDSE	Plan Directeur du Secteur de l'Eau
PFM	Plateforme multiacteurs des marchés
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PRRDC	Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire
RCP	Representative concentration pathways (Voies de concentration représentative)
ROPPA	Réseau des oprganisation paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest
REDE	Projet de diversification agricole
SABP	Système d'allocations basées sur les performances
SCSE	Système Communautaire de Suivi-évaluation
SNAP	Système National d'Aires Protégées
SSE	Système de Suivi-Evaluation
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UNICEF	
UGP	Unité de gestion et de coordination du Projet
USD	Dollars des Etats Unis d'Amérique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAN	Valeur Actualisée Nette
XOF	Franc CFA (communauté financière en Afrique)

Partie 1 : Description du Projet

La première partie du Manuel concerne la description du Projet. Elle est subdivisée en trois chapitres détaillant: la gouvernance et les dispositifs de mise en oeuvre pour le premier chapitre, le dispositif de ciblage pour la second chapitre et la description des activités pour le troisième chapitre

1. Premier chapitre: Gouvernance et Dispositifs de mise en œuvre

Gestion et coordination du Projet

Tutelle du Projet. Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du MADR.

Comités de pilotage du projet

Au niveau central : Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ou de son représentant et en son absence par le Vice-Président attribuée au Directeur Général de l'Agriculture. Il sera composé des directeurs centraux et des DRA, des représentants des principaux départements ministériels concernés (MEF, SE du Plan, Ministère du Commerce, Ministère de l'Environnement) et de représentants des organisations professionnelles agricoles (au moins une femme et un jeune). Le CNP se réunira une fois par an, pendant le mois de novembre. Il aura à (i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l'état d'avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA. Il aura à examiner l'état d'avancement global du projet et aura un rôle d'orientation stratégique.

Au niveau régional: Des comités consultatifs régionaux seront institués dans chaque région sous la présidence du Gouvernorat avec une facilitation de la Direction Régionale du Plan. Le CNP se réunira une fois par an. Il aura pour mission principale d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet, la validation du PTBA avant sa soumission pour ANO du FIDA et de lever toutes les difficultés entravant sa bonne mise en œuvre.

Unités de gestion du Projet

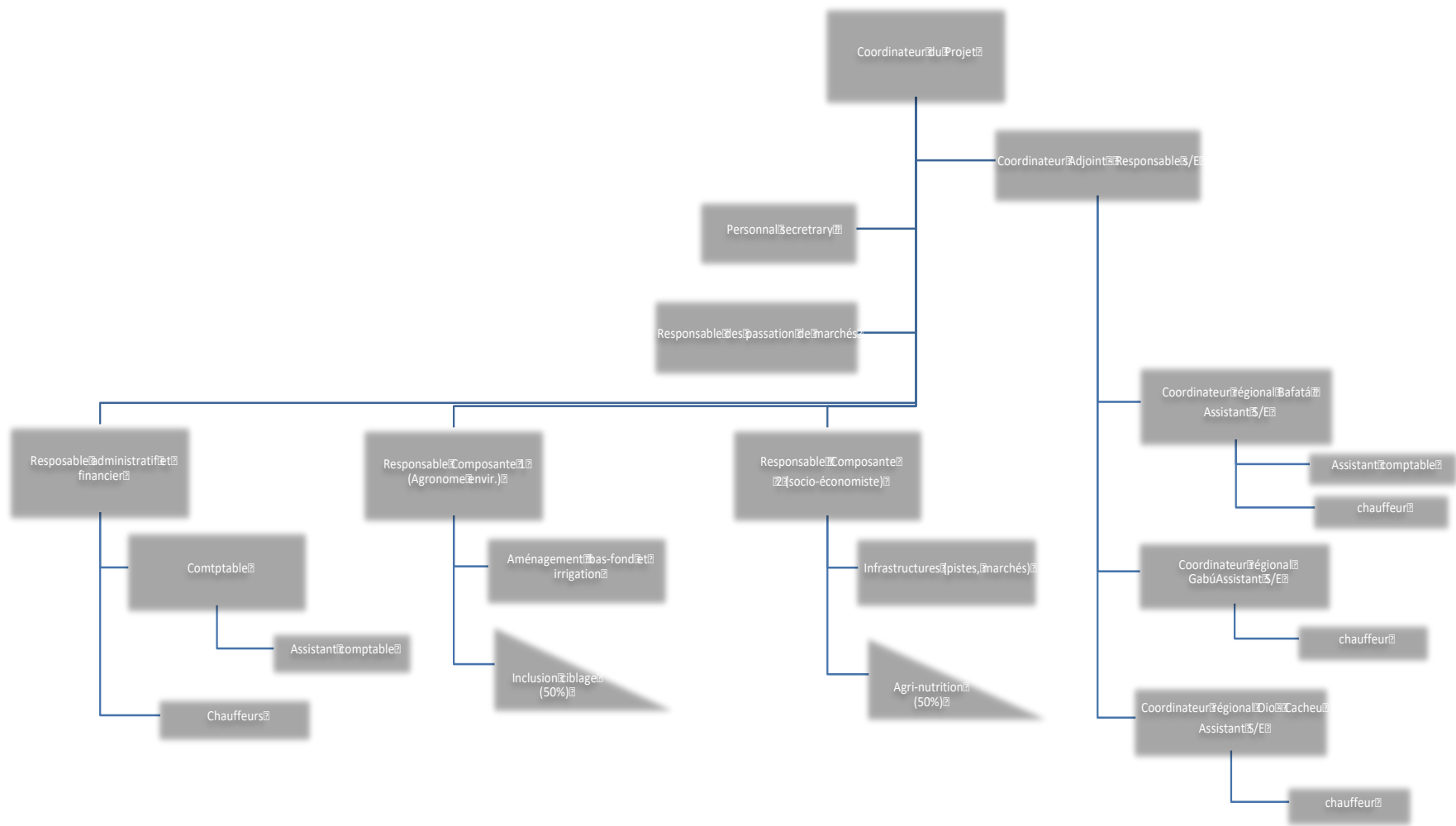
La **coordination du Projet** sera assurée par une unité de gestion du projet (UGP) domiciliée dans les environs de la capitale dans un espace attribué par le Ministère de tutelle ayant vocation à accueillir, dans le futur, différents bailleurs afin de créer un pôle attractif. La réhabilitation et l'équipement des bâtiments nécessaires seront assurés par le Projet.

Le personnel clé comprendra le coordonnateur, le responsable du suivi-évaluation (qui assumera aussi les fonctions de coordinateur adjoint), le Responsable Administratif et Financier, Un Responsable de passations des marchés, Un comptable et ses assistants dont ceux basés dans l(es) antenne(s) régionale(s), les responsables de composante et de sous-composante (chargés de suivre la mise en œuvre des activités par les contrats de faire-faire avec les partenaires de mise en œuvre), quatre responsables d'antennes régionales (qui assureront aussi les fonctions d'assistant de suivi-évaluation). L'UGP sera mise en place dès le démarrage du Projet pour développer : (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels d'exécution incluant celui pour l'administration et la gestion financière. Pour accélérer le démarrage du Projet, le Gouvernement est en train de demander au FIDA la mise à disposition des fonds prévus par le FIPS qui permettra de lancer les activités préparatoires à la mise en œuvre du Projet avant son approbation par le Conseil d'Administration du FIDA.

Une cellule autonome d'appui technique sera instituée en concertation entre FIDA et MADR pour venir en appui aux Projets FIDA sur des aspects transversaux pour (i) appuyer par des innovations techniques, méthodologiques et organisationnelles les équipes de mise en œuvre des activités ; (ii) suivre et contrôler les indicateurs de mise en œuvre et (iii) capitaliser les acquis techniques pour nourrir le dialogue politique ou d'autres thématiques qui seront retenues et validées par le FIDA et le MADR. Logée au sein du Ministère de l'Agriculture, la cellule sera sous la responsabilité d'un assistant technique national senior (ATNS) secondé d'un adjoint qui effectuera aussi le contrôle interne permanent des Projets. Cette cellule comportera une équipe d'assistants techniques nationaux junior (ATNJ) : (i) expert cartographie et SIG, (ii) expert en agriculture familiale diversifiée sensible à la nutrition, (iii) expert dans la mise en œuvre des projets et sur approche basé sur les résultats,. Les Coordinateurs de l'UGP et de la Cellule d'appui technique formeront l'équipe de management du dispositif. La composition de l'équipe sera faite sur la base des discussions et priorités décidées.

Les membres de l'UGP et de la CNAT seront recrutés par un cabinet international et seront de nationalité Bissau guinéenne.

L'organigramme du Projet est organisé selon le schéma suivant :



Partenariat stratégique et d'appui à l'unité de gestion du Projet

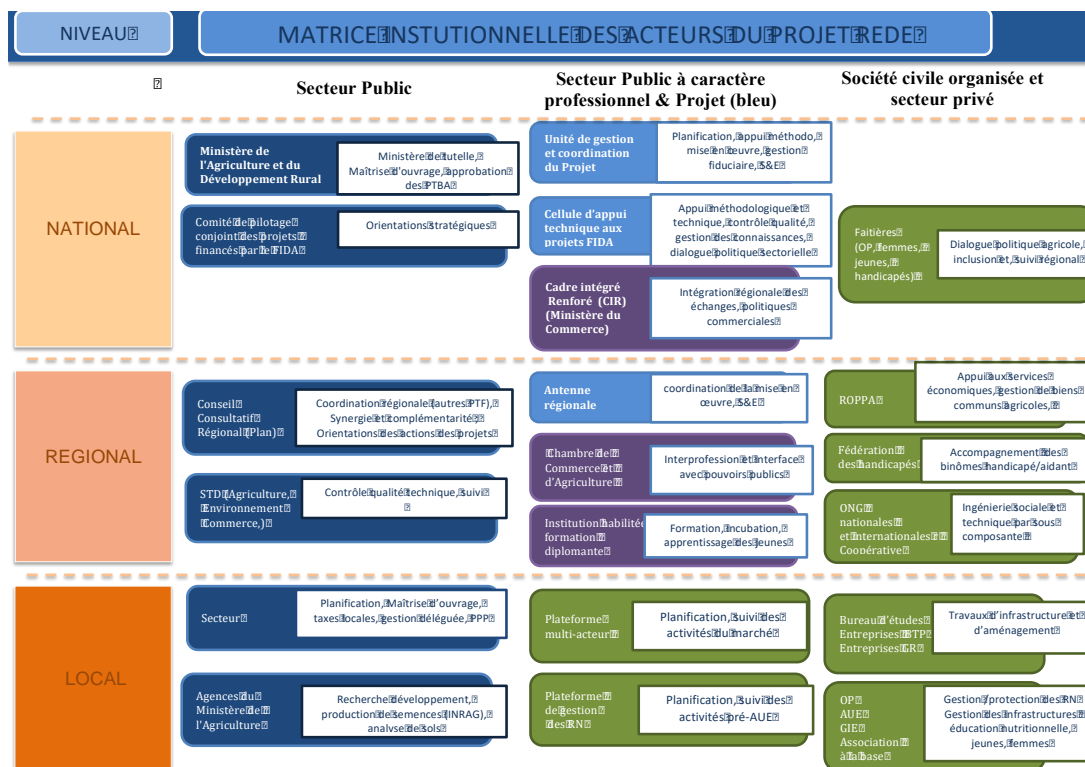
L'UGP travaillera, sous l'autorité du Directeur du Projet, en étroite collaboration avec les services techniques internes et externes qui seront responsables de la mise en œuvre des activités du Projet les concernant.

Schema de mise en oeuvre de REDE

National

- Dialogue politique sectoriel et partenariats ;
- Contrôle qualité interne ;
- Appuis méthodologique et technique et harmonisation ;
- Renforcement des capacités ;
- Réalisation d'études thématiques ;
- Gestion des savoirs (capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, communication)
- Programmation et gestion de la mise en œuvre des activités (PTBA)
- synergie entre les composantes du projet
- Opérationnalisation de la stratégie de ciblage (quotas femme, jeune et vulnérable)
- Gestion fiduciaire et passation des marchés
- Partenariat de mise en œuvre et synergie avec les autres projets
- Suivi, évaluation et gestion des savoirs
- Mise en oeuvre des activités
- Renforcement des capacités de la société civile rurale organisée et des bénéficiaires

La mise en œuvre du projet se fera en étroite collaboration avec les autorités locales et les organisations de base des agriculteurs (associations de développement, AUEA, coopératives, GIE), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le projet.



Description des postes de l'UGP

Les descriptions de postes de l'assistance technique est disponible dans les annexes suivant la description des composantes techniques comme suit:

- i. Ingénieur CES et techniciens (3) : voir SC 1.1 (Chapitre 3)
- ii. Ingénieur arboriculture et techniciens (3) : voir SC 1.4 (Chapitre 3)
- iii. Ingénieur génie civil et assistant (3) : SC 2.1 (Chapitre 3)
- iv. Socio-économiste et assistants (3) : SC 2.4 (Chapitre 3)
- v. Assistant comptable : Gestion financière et comptable (Partie 3)
- vi. Assistant passation de marchés : Passation de marchés (Partie 4)
- vii. Assistant suivi-évaluation : suivi évaluation (Partie 5)

2. Second chapitre: Stratégie de ciblage et autonomisation des femmes et des jeunes

Contexte socio-économique.

Malgré son énorme potentiel naturel, la Guinée-Bissau est un des pays les plus pauvres du Monde. L'IDH de la Guinée-Bissau pour 2017 est de 0,455, ce qui place le pays à 177 sur 189 pays et territoires (PNUD 2018). Entre 2005 et 2017, l'IDH de la Guinée-Bissau est passé de 0,396 à 0,455, soit une augmentation de 15,0%. Entre 1990 et 2017, l'espérance de vie à la naissance en Guinée-Bissau a augmenté de 8,7 ans, la durée moyenne de scolarisation de 0,7 année et les années de scolarisation prévues de 6,8 ans. Le RNB par habitant de la Guinée-Bissau a augmenté d'environ 16,3% entre 1990 et 2017. Cependant, malgré cette amélioration, le pays reste dans la zone de faible développement humain. L'IDH de la Guinée-Bissau est inférieur à la moyenne de 0,504 pour les pays du groupe de développement humain faible et à la moyenne de 0,537 pour les pays de l'Afrique subsaharienne. La pauvreté a également augmenté dans le pays au cours des deux dernières décennies. Le taux de pauvreté absolue a atteint 69,3% en 2010, tandis que le taux de pauvreté extrême a atteint 33% (Banque Mondiale 2016).

Stratégies et mesures de ciblage.

La stratégie de ciblage prend en compte le contexte national concernant la lutte contre les disparités sociales et la pauvreté ainsi que la vulnérabilité des ménages ; la création d'emploi favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux ; d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire ; d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions ; l'intégration des femmes et des jeunes et le développement agricole tout en préservant les ressources naturelles tout en s'alignant sur les politiques adoptées par le FIDA.

Le ciblage de l'intervention du FIDA se fera en deux étapes : (i) Ciblage géographique basé sur la pauvreté et la densité de la population et (ii) Ciblage des agriculteurs sur les périmètres agricoles aménagés et l'auto ciblage pour l'entrepreneuriat.

Ciblage géographique.

La mission a validé comme zone d'intervention les quatre régions de Bafata, Cacheu, Gabu et Oio de la République de Guinée Bissau déjà identifiées pendant la mission de janvier 2019. Les régions d'intervention ont été sélectionnées sur la base : (i) des taux de pauvreté, (ii) de la densité de la population, (iii) de la prévalence des ménages en insécurité alimentaire, (iv) du potentiel de production et (v) des opportunités de marché.

Pauvreté et insécurité alimentaire.

Les régions Nord et Est de la Guinée-Bissau sont les plus touchées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les régions de Gabu, Cacheu, Bafata et Oio ont été identifiées comme les plus pauvres avec respectivement des taux de pauvreté absolus de 84%, 81%, 76% et 73% vis-à-vis un taux de pauvreté national moyen de 69,3% (Banque Mondial 2016). L'analyse de l'insécurité alimentaire du pays confirme que les ménages dans ces régions sont aussi les plus vulnérables. Les taux d'insécurité alimentaire des ménages dans les régions de Gabu (21,9%), Oio (17,6%), Cacheu (16,1%), et Bafata (15,6%) dépassent la moyenne nationale de 15,5% (PAM 2017).

Populations et surface.

Ces régions sont aussi les plus vastes (71% de la superficie totale du pays) et les plus peuplées (environ 55% de la population du pays) soit 900 000 personnes selon les projections de la population pour l'année 2020 (INE + AFRISTAT, 2013). 80% sont des ménages ruraux soit 700 000 personnes.

Tableau 1 : Pauvreté, Insécurité Alimentaire, Population

Régions	Pauvreté Absolue (USD \$2) ¹	Pauvreté Extrême (USD \$1) ²	Insécurité Alimentaire ³	Population (recensement 2009) ⁴	Population projetée (2020) ⁵
Gabu	83,5%	47,2%	21,9%	205,608	230,537
Cacheu	80,5%	42,8%	16,1%	185,053	207,490
Bafata	75,5%	33,4%	15,6%	200,884	225,241
Oio	73,0%	45,6%	17,6%	215,259	241,359
Moyenne du Pays/Total	69,3%	33,0%	15,5%		904,627

Zones ciblées

Les zones de production de bas-fonds et bassins versants ciblées approvisionnent les marchés hebdomadaires et marchés de demi gros sont les plus importants en terme de produits agricoles écoulés (Bula, Bigene et São Domingos en région de Cacheu, Bissora et Mansaba en région d'Oio, Bambadinca, Contuboeil, Galomaro et Bafatá en région de Bafatá, Sonaco, Pirada et Pitche en région de Gabu). Ainsi, la zone d'intervention couvrira 12 secteurs administratifs des 4 régions. Ces régions abritent les trois plus grands marchés transfrontaliers de Guinée-Bissau (Pitche, São Domingos, Cambadju) dont le dynamisme commercial permettra aux bénéficiaires du Projet de tirer un meilleur profit de l'intervention du FIDA.

Rayon de Bénéficiaires

Compte tenu du grand nombre d'investissements et d'activités qui seront réalisés par le Projet sur tout le territoire régional (infrastructures, routes, marchés, terres agricoles, soutien à la microentreprise et à l'entrepreneuriat, formation, activités visant à modifier les comportements, etc.), on estime que l'intervention du Projet pourrait atteindre 50% de la population des secteurs administratifs ciblés⁶ avec les marchés hebdomadaires et marchés de demi gros et 20% de la population dans les secteurs administratifs voisins de la même région.

Ces taux sont établis sur la base des zones impactées par les marchés hebdomadaires et de demi gros de produits agricoles définies par un rayon de 30 km autour de ces marchés. On estime ainsi que l'intervention du Projet pourrait atteindre 26 000 ménages, parmi ceux-ci, 3% comprennent des personnes en situation de handicap et 3% des jeunes migrants retournés, ces ménages représentent environ 300 000 personnes étant donné que la taille moyenne des ménages pauvres est de 11 membres (Banque Mondiale, 2016), dont au moins 50% de femmes et au moins 30% de jeunes.

¹ Banque Mondiale (2016)

² Banque Mondiale (2016)

³ Programme Alimentaire Mondial (2017)

⁴ Instituto Nacional de Estatística (2015)

⁵ INE + AFRISTAT (2013)

⁶ Un secteur est la division administrative immédiate des régions. Le Projet interviendra dans 12 secteurs dans ces 4 régions, dont 8 comprenant les marchés hebdomadaires et de demi gros.

Tableau 2 : Bénéficiaires Totaux

	Catégorie de secteur/région	Population ⁷ par Région				
		Gabú	Cacheu	Oio	Bafatá	Total
Population totale	Secteur fort impact	93,000	65,000	112,000	85,000	355,000
	Secteur impact limité	137,000	142,000	129,000	140,000	548,000
	Tous secteurs	231,000	207,000	241,000	225,000	904,000
Population ciblée	Secteur fort impact (50% population)	46,500	32,500	56,000	42,500	177,500
	Secteur impact limité (20% population)	27,400	28,400	25,800	28,000	109,600
	Tous secteurs	73,900	60,900	81,800	70,500	287,100
Ménages	Secteur fort impact (50% des ménages)	4,200	2,900	5,100	3,900	16,100
	Secteur impact limité (20% des ménages)	2,500	2,600	2,300	2,500	9,900
	Tous secteurs	6,700	5,500	7,400	6,400	26,000

2) Ciblage des bénéficiaires.

Une fois établies les zones d'intervention (ciblage géographique) selon les critères indiqués, le ciblage socioéconomique des ménages les plus vulnérables sera effectué avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes et personnes en situation de handicap. Les migrants revenant en Guinée-Bissau seront aussi pris en compte. Les bénéficiaires seront sélectionnés de deux façons : (i) le ciblage des agriculteurs sur les périmètres agricoles aménagés (ii) l'auto-ciblage des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap pour les programmes de soutien à l'entrepreneuriat.

i) Ciblage des agriculteurs sur les périmètres agricoles aménagés.

Les personnes travaillant sur les terres de bas-fonds et plateaux sont tous caractérisées par la pauvreté et pourraient donc tous être des bénéficiaires. Les partenaires pour la mise en œuvre soutiendront tous les ménages agriculteurs sur les terres agricoles aménagées dont l'adhésion sera nécessaire notamment pour la constitution des associations d'usagers de l'eau impliquant tous les usagers du périmètre.

Par conséquent, le Projet ciblera tous les producteurs dans les plateaux et bas-fonds aménagés et en périphéries des zones de production agricole aménagées. Cette zone des aménagements s'étend sur une superficie totale 17 000 ha.

Ces ménages feront également partie de champs écoles paysans, d'éducation nutritionnelle, et de garderies rurales. L'approche par unité territoriale de développement économique permet aussi d'éviter le saupoudrage des activités et donc leur perte d'impact global et afin de réaliser le maximum de synergies entre les différentes activités pour avoir plus d'impact.

ii) Auto-ciblage

⁷ Instituto Nacional de Estatística + AFRISTAT (2013)

Le Projet accordera une attention particulière aux femmes à travers le rehaussement de leur savoir et savoir-faire en entrepreneuriat rural à travers une alphabétisation fonctionnelle adaptée aux activités qui leur seront financées par le Projet.

Ce rehaussement des capacités se fera à travers le développement des Micro entreprises rurales (MER). Les jeunes constituent un autre groupe-cible important dans la zone du Projet. Dans un contexte rural où les jeunes quittent les zones rurales par manque d'opportunités économiques, le Projet pourra les appuyer dans leurs initiatives entrepreneuriales par un accompagnement et un financement adapté.

Ce ciblage sera utilisé pour les appuis aux jeunes « agropreneurs » (200 jeunes dont 90 hommes, 90 femmes et 20 binômes en situation de handicap) et l'accompagnement de microentreprises rurales (1 000 initiatives d'environ 5 membres chacune où 700 microentreprises sont composées par des femmes, 200 par des jeunes hommes et 100 par des personnes en situation de handicap).

Les partenaires du Projet utiliseront plusieurs stratégies de communication (radios, affiches, assemblées publiques, information au niveau des marchés, mosquées, églises, etc.) pour diffuser l'information et faire connaître les programmes d'appui aux jeunes, aux femmes et aux binômes en situation de handicap qui pourront présenter leur candidature auprès des partenaires.

Le partenaire de mise en oeuvre peut utiliser n'importe quel choix de communication préféré afin de maximiser la portée des informations. Cependant, il est recommandé d'utiliser plusieurs formes de communication afin de n'exclure aucun type de bénéficiaire potentiel.

Le partenaire peut conserver toute hiérarchie de leadership déjà en place, mais il est important de déterminer qui est en charge de la mise en oeuvre des activités et de faire le lien avec le Projet.

La sélection des bénéficiaires finaux sera basée sur les caractéristiques de pauvreté :

- (i) ménages grands avec de nombreux enfants,
- (ii) ménages avec un taux élevé de femmes analphabètes et des enfants non scolarisés,
- (iii) ménages n'ayant pas accès à l'électricité et à l'eau potable,
- (iv) ménages ayant de mauvaises conditions de logement et de santé.

Afin de faciliter la mise en oeuvre et la sélection des bénéficiaires potentiels, le partenaire peut utiliser une approche basée sur des points de vulnérabilité. Chaque bénéficiaire potentiel est évalué selon des critères de pauvreté et de vulnérabilité pour 5 domaines (démographique, éducation, services de base, santé, et qualité du logement).

Les caractéristiques de pauvreté et de vulnérabilité ont été identifiées grâce à une analyse des données sur les ménages pauvres en Guinée Bissau menée par la Banque Mondiale (2016).

Chaque caractéristique de pauvreté se voit attribuer un nombre spécifique de points de vulnérabilité. Les bénéficiaires potentiels se voient attribuer un score de vulnérabilité, qui est la somme des points de vulnérabilité.

Plus les points sont élevés, plus la personne est vulnérable. Grâce à ce système, il est très facile de classer les individus par vulnérabilité afin de faciliter la sélection des bénéficiaires potentiels.

Matrice de catégorisation des personnes par niveau de vulnérabilité		
Domaine	Caractéristiques des ménages pauvres	Points de vulnérabilité
Démographique	Ménages de 7 à 10 membres	1
	Ménages de 11 membres ou plus	2
	Ménages avec 3 ou plus enfants (âge 0-5 ans)	3

	Ménages avec 2 enfants (âge 0-5 ans)	2
	Ménages avec 1 enfant (âge 0-5 ans)	1
	Ménages avec au moins 1 enfant (âge 6-14 ans)	2
Éducation	Ménages avec un chef de ménage analphabète	1
	Ménages avec au moins 1 jeune femme (âge 15-30 ans) analphabète	2
	Ménages ayant au moins 1 enfant (âge 6-14 ans) non scolarisé	2
Services de base	Ménages sans accès à l'électricité	1
	Ménages sans accès à l'eau potable	2
Santé	Ménages ayant récemment (derniers 30 jours) eu des cas de diarrhée, de paludisme ou d'autres maladies	1
Qualité du logement	Ménages vivant dans des maisons avec un toit en chaume (paille, feuilles de palmier ou matériaux similaires).	1

Résumé des mesures de ciblage.

Le Projet REDE couvrira les quatre régions du Nord et Est (Gabú, Cacheu, Bafatá et Oio) de Guinée-Bissau. Au sein de ces régions, le projet interviendra dans 12 secteurs administratifs (Bula, Bigene et São Domingos en région de Cacheu, Bissora et Mansaba en région d'Oio, Bambadinca, Contuboel, Galomaro et Bafatá en région de Bafatá, Sonaco, Pirada et Pitche en région de Gabú).

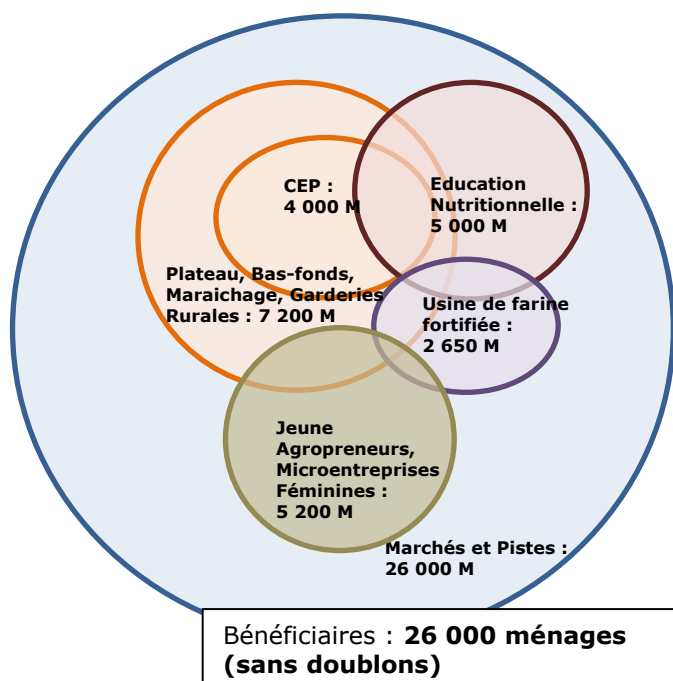
Le Projet ciblera tous les producteurs dans les plateaux et bas-fonds aménagés et en périphéries des zones de production agricole aménagées. Le Projet ciblera aussi les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap pour les programmes de soutien à l'entrepreneuriat.

Le Projet REDE touchera 26 000 ménages, parmi ceux-ci, 3% comprennent des personnes en situation de handicap et 3% des jeunes migrants retournés⁸. La population totale cible est d'environ 300 000 personnes dont 50% de femmes et 30% de jeunes⁹.

⁸ Ces chiffres sont conformes à la proportion de ces personnes dans la société rurale.

⁹ Les femmes représentent 51,5% de la population totale de la Guinée-Bissau et représentent plus de 55% des producteurs ; les jeunes de 15 à 35 ans sont plus de 55% de la population totale.

Diagramme des bénéficiaires par activité structurante



Liste de répartition géographique des marchés réhabilités et des bas-fonds concernés

Région	Secteur	Marché	Type de marché	Bas-fonds concernés
Cacheu	Bula	Bula	Hebdomadaire	Non
Cacheu	Sao Domingos	Sao Domingos	Hebdomadaire	Oui
Cacheu	Bigene	Non		Oui
Oio	Bissora	Bissora	Hebdomadaire	Oui
Oio	Mansaba	Mansaba	Hebdomadaire	Oui
Bafata	Bambadinca	Bantandjam	Demi gros	Oui
Bafata	Galomaro	Non		Oui
Bafata	Bafata	Non		Oui
Bafata	Contuboel	Cambaju	Demi gros	Oui
Bafata	Contuboel	Fajonquito	Collecte	Oui
Gabu	Sonaco	Mafanco	Hebdomadaire	Oui
Gabu	Pitche	Pitche	Demi gros	Oui
Gabu	Pirada	Sinchan Bothe	Collecte	Non

Malnutrition

Les trois groupes les plus touchés par la malnutrition constituent les suivants :

(i) Les enfants de 6 à 59 mois

sont le groupe le plus vulnérable à la malnutrition, avec des taux de malnutrition chronique dépassant le seuil de gravité fixé à 30% dans les régions d'Oio, Bafata et Gabu (voir Figure 2), et l'insuffisance pondérale (reflet de la malnutrition chronique et aigue) affectant 17% d'enfants de 6 à 59 mois (SMART 2012). 71% des enfants de moins de cinq ans sont touchés par l'anémie, et les carences en iode (En 2014, seuls 8% des ménages utilisé du sel iodé). La Guinée-Bissau a largement progressé dans la réduction des carences en Vitamine A, avec des campagnes de supplémentation couvrant près de tous les enfants de moins de cinq ans, réduisant le risque de mortalité infantile de 23 à 30% (UNICEF, 2017). Les raisons de ces taux en baisse mais lente progression sont liés à l'allaitement maternel exclusif (régression de 65% en 2010 à 53% en 2014), la qualité et quantité (fréquence moyenne de deux repas par jour) d'aliments de complément des enfants de 6 à 24 mois, ainsi que la consommation en vitamines et minéraux et les maladies provoquant un manque d'appétit et malabsorption intestinale. La diversité alimentaire reste une cause majeure de la malnutrition infantile, avec seulement 8% d'enfants de 6-23 mois recevant un régime alimentaire acceptable (PAM, 2017).

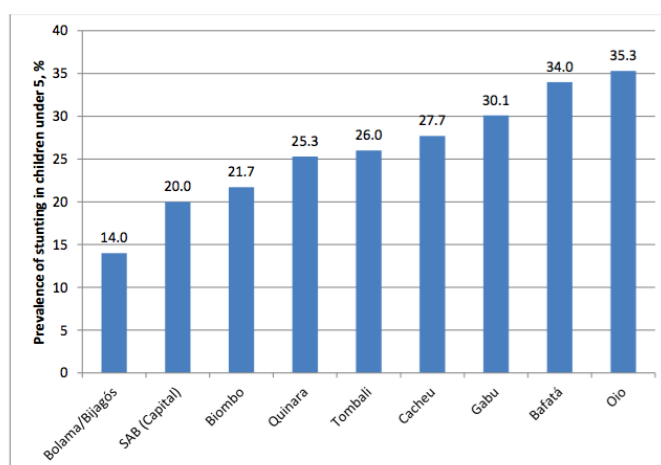
(ii) Les femmes

Elles sont également vulnérables à la malnutrition, avec notamment 11% de femmes en âge de procréer (15-49 ans) souffrant de malnutrition aiguë, soit facteur de mortalité maternelle, et 49% d'entre elles souffrent d'anémie (PAM, 2017). Seulement 29% des femmes et filles atteignent la diversité alimentaire minimum. Le triple problématique de la nutrition se fait notamment sentir, avec 14% des femmes en âge de procréer en situation de surpoids (SMART 2012) et 8,6% obèses, menant à diverses maladies non transmissibles. Le manque de disponibilité, d'accès, niveau d'éducation nutritionnelle, tabous alimentaires et faible diversité des repas limitent l'amélioration des situations nutritionnelles chez les femmes.

(iii). Les personnes vivant avec le VIH¹⁰

Elles constituent un autre groupe largement touché par la malnutrition, avec 51,9% des PVVIH malnutris en 2013 au moment de la mise sous traitement antirétroviral, et seulement 9,2% recevant une assistance nutritionnelle.

Figure 2. Prévalence du retard de croissance infantile par région administrative¹¹



Note : Le pourcentage d'enfants en retard de croissance décrit combien d'enfants de moins de cinq ans ont une taille-pour-âge en-dessous de -2 d'écart type de la référence médiane de l'OMS

¹⁰ dont la prévalence, de 3,3%, est la plus forte en Afrique

¹¹ Source : MICS 2014

Autonomisation des femmes et égalité de genre

i) Contexte

En Guinée-Bissau, les femmes représentent 51.5% de la population totale, et sont actrices de plus de 55%¹² de la production agricole (riziculture, horticulture, récolte de noix de cajou)¹³. Le secteur primaire est occupé à 77% par des femmes, 23% pour le secondaire, et 23,1% des ménages bissau-guinéens sont dirigés par des femmes¹⁴. Dans les zones rurales, les femmes correspondent à 58,4% de la population active et 66,1% de la population occupée selon les statistiques de l'INE¹⁵. Au niveau de la zone d'intervention du Projet, Cacheu est la région où l'on trouve plus de femmes dans la population active avec 59,9%, suivie de Oio (59,4%), Bafatá (56,7%) et Gabú (55,2%). On constate une tendance d'augmentation du pourcentage des femmes chefs de famille en proportion directe avec l'augmentation de la pauvreté.

Avec le revenu issu de leurs activités, les femmes contribuent à l'allègement de la pauvreté, la stabilité financière de leurs familles, l'éducation et la santé de leurs enfants. Pourtant, 62% de la population féminine est analphabète, contre une moyenne nationale de 55,6% des populations de plus de 15 ans, en 2014¹⁶, un chiffre que l'on estime bien plus élevée en milieu rural. En termes de scolarisation, seulement 52,4% des filles arrivent à conclure l'enseignement primaire obligatoire (6 ans), contre 74,3% des garçons.¹⁷ Le mariage et la grossesse précoce sont parmi les principaux facteurs d'abandon scolaire des filles et 70% des garçons parviennent au collège, contre 46,6% des filles seulement¹⁸.

Dans les 4 régions d'intervention du Projet, les femmes sont plus présentes dans la production agricole des zones de bas-fonds (presque exclusivement) et des plateaux (majoritairement) ainsi que dans des activités économiques génératrices de revenus diverses saisonnières (extraction de sel, charbon, huile de palme, citron, etc.), et sont assez présentes sur les marchés, où elles vendent des produits agricoles et sylvicoles. Il existe une tradition d'associativisme, avec un nombre important de groupements et associations de femmes, parmi lesquelles se détachent quelques leaders féminines à forte influence, capacité de représentation et légitimité. Pourtant, la présence des hommes est encore forte dans leurs directions et structures de gestion, dû à des contraintes socioculturelles et à leur faible niveau de scolarisation et d'alphabétisation.

ii) Problématiques d'accès

Selon l'Indice SIGI¹⁹ de 2014, la Guinée Bissau présente un niveau moyen au regard des discriminations sociales et institutionnelles envers les femmes. Malgré les politiques et lois élaborées pour réduire les discriminations et promouvoir les égalités en matière de genre²⁰, beaucoup de femmes sont encore victimes de mariages précoces, d'excisions et d'autres violences basées sur le genre, surtout dans le milieu rural.

12 Ce chiffre reflète surtout les rendements issus de la commercialisation des noix de cajou, le premier produit de rente. Ce sont les femmes et les enfants qui font la récolte, mais c'est l'homme qui détient la propriété des *hortas* de cajou et pour cela ce sont eux qui font la commercialisation des noix de cajou et les revenus leur appartiennent.

13 DENARP, 2011 – Documento de Estratégia Nacional de Redução da Pobreza

14 ILAP II, 2011 – Inquérito Ligeiro para a Avaliação da Pobreza

15 INE, 2009 - Instituto Nacional de Estatística. Características Económicas da População- III RGPH 2009.

16 PNUD, 2014.

17 RESEN, 2015 – Relatório da Situação do Sistema Educativo.

18 Id.

19 Indice SIGI -Social Institutions and Gender Index- mesure les discriminations sur les femmes dans les institutions sociales

20 Loi contre l'Excision féminine (2011), Loi contre la Violence basée sur le genre (2013), Loi sur la Politique national d'égalité et équité de genre II – PNIEG II (2016)

Ces contraintes, liées à la prédominance du droit coutumier en milieu rural, au détriment du droit positif²¹, se traduisent par un accès très limité des femmes au droit foncier²² et à l'héritage, aussi bien qu'à des ressources telles que l'eau et l'énergie, ce qui augmente la pénibilité et leur charge de travail non-rémunéré par rapport aux hommes²³.

iii) Organisations de la société civile

Des expériences naissantes positives de concession des terres (avec reconnaissance officielle au niveau de l'administration locale) sont en hausse, au profit des groupements de femmes soutenues par des ONGs dans les 4 régions.

On enregistre aussi des changements encourageants (promues et soutenus par des organisations de la société civile²⁴, en étroite collaboration avec le Parlement²⁵) concernant le droit d'héritage dans le dispositif juridique national (révision en cours de la loi de la terre ; plaidoyer en cours pour la révision du code de la famille) ainsi qu'auprès d'une nouvelle génération de femmes plus informées et alphabétisées qui s'appuient sur le droit positif pour revendiquer leur droit à l'héritage²⁶.

iv) Partenaires techniques et financiers

Même si, depuis une dizaine d'années, plusieurs ONGs nationales, de la sous-région ouest africaine et internationales ont commencé à soutenir l'organisation et la structuration des activités économiques des femmes, celles-ci disposent encore rarement de moyens financiers et d'appui technique et organisationnel à la hauteur des défis économiques qu'elles rencontrent et, surtout, n'ont pas de connaissances solides en gestion et en entrepreneuriat pour développer durablement leurs activités.

Les femmes dépensent, généralement, la presque totalité de leurs revenus pour couvrir les besoins familiaux (alimentation, santé, éducation) et culturels (cérémonies), sans pouvoir mettre de côté une partie destinée à l'investissement. Malgré qu'un bon nombre d'ONGs nationales tel que l'AD²⁷ (région de Cacheu), Kafo²⁸ (région de Oio), DIVUTEC²⁹ et AMAE³⁰ (Bafatá et Gabu), et encore l'organisation paysanne QNCOCPA/ROPPA-GB³¹ (présente dans les 4 régions REDE) ont développé des expériences riches en enseignement de concession de microcrédits et/ou de microfinancements pour le renforcement des capacités économiques et l'autonomisation des femmes, la culture entrepreneuriale est encore très peu enracinée dans le monde des ONGs, des associations et GIE partenaires.

En ce qui concerne le leadership féminin, Kafo soutient depuis vingtaine d'années la promotion et le renforcement des capacités des leaders femmes dans la région de Oio.

L'ONG Tiniguena, développe récemment un travail novateur de renforcement du leadership des femmes rurales à travers l'animation des forums de concertation régionaux dans les régions de Cacheu, Oio et Bafatá, en partenariat avec le PAM.

Nombreux sont les partenaires financiers qui soutiennent le travail des ONG et associations de promotion de l'entrepreneuriat des femmes rurales, du genre et leadership féminin dans les 4 régions REDE, parmi lesquelles l'Union Européenne, la BAD, la Banque

²¹ Le droit de la famille en Guinée-Bissau conjugue le droit positif et le droit coutumier, ce dernier étant plus contraignant envers les femmes, surtout dans les milieux à plus forte influence islamique, ce qui est le cas des régions de Gabu, Bafatá et Oio.

²² Loi de la Terre, 1998, (suplemento do B.O Nº 17), Bissau.

²³ Henriques, A., et Al., 2015. Direitos Económicos das Mulheres Na Guiné-Bissau. Desafios Ora di Diritu.

²⁴ Notamment le consortium des ONG de la Casa dos Direitos intégrant les ONG ACEP, AMIC, LGDH, RENLUV, RENAJ, Tiniguena.

²⁵ En particulier avec le Réseau des Femmes parlementaires, la Commission parlementaire des Droits Humains et la Commission parlementaire pour la Femme et les Enfants.

²⁶ Henriques, A. et Al. 2015. Direitos Económicos das Mulheres Na Guiné-Bissau. Desafios Ora di Diritu.

²⁷ AD – Acção para o Desenvolvimento, ONG nationale

²⁸ Fédération Paysanne Kafo, ONG nationale

²⁹ DIVUTEC – Associação Guineense de Estudos e Divulgação de Tecnologias Apropriadas, ONG nationale

³⁰ AMAE – Associação das Mulheres de Atividade Económica, ONG nationale

³¹ Cadre national de concertation des organisations paysannes et producteurs agricoles de Guinée-Bissau, membre du Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest - ROPPA

Mondiale, l'USAID et des organisations du système des Nations Unies telles que l'UNIFEM, la FAO, le FNUAP, l'UNICEF, en plus de la coopération bilatérale, notamment le Portugal, l'Italie, l'Espagne, la France et la Suisse.

v) Recommandations stratégiques

Pour faire face aux défis liés à l'autonomisation de la femme et d'égalité de genre, le projet REDE assurera :

- (i) la mise en œuvre d'une Stratégie genre et inclusion transversale (cf. 1.3.1) ;
- (ii) le développement du leadership féminin dans les organes décisionnels (cf. 1.3.2) en faveur de 400 femmes leaders des mouvements paysans partenaires (100/région), incluant a) l'alphabétisation fonctionnelle, b) un pack de formation sur l'associativisme, genre et équité, droits économiques des femmes ; c) des rencontres entre réseaux de commerçantes (1.3.2) et réseaux entrepreneuses (2.3.2), incluant des rencontres d'échanges inter-réseaux dans les 4 régions et une visite d'échange de 30 femmes dans la sous-région;
- (iii) le renforcement des capacités techniques et de gestion financière des femmes en relation avec leurs activités pour 400 femmes (100/région) ;
- (iv) l'aménagement des espaces de production agricole (cf. 1.2) bénéficiant à 1000 femmes (250/région) associé à un appui technique et en matériel allégeant le travail ;
- (v) le plaidoyer pour le droit des femmes au foncier (cf. expérience PADES) – 400 ha de bas-fonds cultivés par des groupement de femmes ayant bénéficié d'aménagements du projet sont légalisés en leur nom (100 ha/région) ;
- (vi) des appuis techniques et financiers (cf. 2.3.2) pour 500 microentreprises rurales féminines (175/région) ;
- (vii) la construction de 8 Espaces d'écoute (cf. 2.3.3) et partage entre femmes (*Bantabá di Minjeris*) situés dans 8 marchés aménagés (2/région) ;
- (viii) l'éducation familiale, à travers des *djumbai* thématique de sensibilisation (cf. 1.3.2) sur la nutrition, économie familiale, dialogue intergénérationnel et inclusion, éducation sexuelle et reproductive touchant un total de 240 familles ;
- (ix) la construction, équipement et appui au fonctionnement de 8 garderies associées à des cantines (2/région) pour accueillir 240 enfants de 6 mois à 3 ans (60/région) pendant que leur mères sont dans les champs et/ou au marché, avec formation et accompagnement de nourrices cuisinières.

Insertion socio-professionnelle des jeunes

i) Contexte

La population de la Guinée-Bissau est particulièrement jeune ; près de 30% des individus ont l'âge compris entre 6 et 17 ans, en 2014³², 55% est âgée entre 15 et 35 ans et 63,5% a moins de 25 ans³³. Pour cela, le document de stratégie Terra Ranka³⁴ considère la jeunesse comme « le point de propulsion national de la stratégie Guinée-Bissau 2025 ». En effet, les jeunes sont les moteurs des sociétés qu'ils sont appelés à renouveler en redynamisant l'économie nationale, en particulier celle du monde rural. Mais la situation critique de l'éducation au niveau national, qui est encore plus faible dans le monde rural, est un des défis majeurs de ce pays et, malgré quelques progrès observés ces dernières années (le taux brut de scolarisation est passé de 56,9% en 2003

³² RESEN, 2015 – Relatório da Situação do Sistema Educativo.

³³ Instituto Nacional de Estatística. 2009. Terceiro Recenseamento Geral da População e Habitação de 2009. http://www.stat-guinebissau.com/publicacao/estado_estrura_pop.pdf

³⁴ Terra Ranka 2015/2025.

à 67,4% en 2010), le taux de conclusion de l'enseignement primaire de 6 années est encore faible, soit de 52,44% en 2009/10³⁵.

Les filles sont les plus pénalisées, car elles constituent 53,7% des non scolarisés et seulement 52,4% des filles réussissent à conclure l'enseignement primaire, contre 74,3% des garçons ; parmi les individus qui ont poursuivi leurs études et atteint des niveaux d'enseignement post primaire, 40% sont des filles. Le mariage et la grossesse précoce, les tâches domestiques qui incombent traditionnellement aux filles (eau, cuisine, entretien de la maison, garde de leurs petits frères/sœurs), leur forte participation aux travaux des champs (arrosage des périmètres horticoles, désherbage, repiquage, récolte et transport des produits agricoles récoltés, la cueillette de la noix de cajou), sont des facteurs contraignants limitant plus les filles que les garçons dans la réussite de leurs études.

La Politique Nationale de la Jeunesse constitue un cadre de référence consensuel et inclusif au sein duquel le projet REDE pourra contribuer à une insertion économique et sociale plus harmonieuse et efficace des jeunes dans la société rurale, tout en tenant en compte du besoin de créer plus d'opportunités et des bénéfices pour les filles et les jeunes femmes, et plus d'équité dans le partage des responsabilités, des droits et des pouvoirs au sein de leurs familles, organisations et communautés.

ii) Problématiques d'accès

La vie dans la paysannerie est dure, particulièrement pour les jeunes et encore plus pour les jeunes filles, avec une agriculture archaïque basée sur le travail manuel, une très faible monétarisation et peu d'opportunités de génération de revenu, en plus des contraintes socioculturelles qui pénalisent les jeunes, leur accordant une place restreinte dans les prises de décision au sein des familles et communautés.

Cela pousse beaucoup de jeunes à quitter leur village, cherchant de meilleures opportunités d'étude et d'emploi dans les villes, ainsi que plus de liberté et de modernité. S'ils arrivent à poursuivre leurs études dans la plupart des cas, ils trouvent plus difficilement un emploi, car le pays souffre aussi du chômage avec un taux avoisinant les 30% chez les jeunes³⁶.

L'instabilité politique, les faibles opportunités d'emplois offertes par le secteur privé et les difficultés d'accès au marché du travail, le système d'éducation et d'enseignement qui est peu orienté vers l'auto-emploi, sont parmi les causes structurelles. La répartition du taux de chômage par tranche d'âge montre que les jeunes de 25-34 ans sont davantage concernés car représentant 28,5% de la population au chômage, suivis des 15-24 ans (23,5%). Dans la zone d'intervention du Projet, les taux de chômage les plus élevés sont observés à Gabú et Bafatá pour les jeunes de 15-24 ans, avec 27,1% et 25,4% respectivement, alors que la moyenne au niveau national est de 23,5% pour la même tranche d'âge³⁷.

iii) Organisations de la société civile

Même si l'émigration juvénile se développe progressivement, (tant au niveau national que dans les 4 régions du projet REDE), le monde rural bissau-guinéen est encore à prédominance jeune. On constate un certain dynamisme de la jeunesse dans les 4 régions du projet, avec un grand nombre des associations à caractère divers : des groupes d'intérêt prestataires de services saisonniers pour des travaux agricoles demandant une forte main d'œuvre, des groupes des jeunes à caractère régional ou de dynamisation socioculturel, des GIE autour d'une activité économique et des associations (et quelque rares coopératives) liés à la production agricole, à l'élevage des petits animaux et à l'insertion socioprofessionnel... Ces derniers sont souvent fruits des projets

³⁵ MEN – GEPASE, in Anuário Estatístico Guiné-Bissau 03/1991 – 03/2011.

³⁶ Gorée Institute. 2016. Rapport sur les enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest : focus sur le Burkina Faso, la Guinée Bissau et le Sénégal.

³⁷ INE, 2009 - Instituto Nacional de Estatística. Características Económicas da População- III RGPH 2009.

menés par des ONGs (nationales et étrangères) ou des églises (catholique, évangélistes...) présentes dans les 4 régions REDE.

Il y existe aussi des associations et/ou des espaces de concertation des jeunes qui sont affiliés ou des antennes des fédérations nationales et sous-régionales tel que la CNJ³⁸, la RENAJ³⁹ et le QNCOCPA-GB, membre de ROPPA. La plupart de ces groupements et associations de jeunes sont à caractère mixte, aillant quelques filles dans leurs directions. Néanmoins, il leurs incombent, généralement, plus le rôle d'exécutantes de leurs activités, que des parties actives du processus de conception, gestion et direction de ces organisations. Les filles sont rarement aperçues comme des potentiels leaders à mettre en valeur, avec vision propre et charisme.

iv) Partenaires techniques et financiers

Plusieurs ONGs, nationales et étrangères, soutiennent la capacitation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes dans les 4 régions REDE, canalisant des appuis des partenaires financiers tel que l'Union Européenne, la BAD, la Banque Mondiale, la FAO, le PNUD, l'USAID et des contreparties de la coopération bilatérale (Portugal, Italie, Espagne, France, Suisse). Des ONGs, toute en particulier AD, Coajoq⁴⁰, ADPP⁴¹, et Caritas Guinée-Bissau investissent, depuis des nombreuses années, dans la formation professionnelle et technique des jeunes de ces régions. Ils soutiennent des centres de formation tournés vers les besoins de formation et de création de l'emploi pour des jeunes dans le monde rural, situés respectivement à S. Domingos, Cacheu, Bissorã et Bula. Tels centres ont une bonne capacité d'accueil et assurent des formations diplômantes assez divers, reconnues par le Ministère de l'Éducation et adressées et pour les garçons, et pour les filles⁴².

L'École des Arts et Office de Quelélé offre aussi un large éventail de formations diplômantes, de courte et moyenne durée, aillant la capacité d'organiser des formations sur le terrain⁴³. D'autre part, des ONG, dont AD, Coajoq et Kafo offrent aux jeunes organisés des opportunités de prestation de services rémunérés de mécanisation de l'agriculture, en mettant à leur disponibilité des équipements qu'ils louent, après formation à leur utilisation et entretien. D'autres, ADPP et Caritas, rendent disponible des équipements utiles à des jeunes entrepreneurs dans des domaines tel que la menuiserie et la mécanique auto. Des associations membres de la Fédération des Associations de Défense et Promotion des Personnes avec Handicap en Guinée-Bissau (FADPD-GB) offrent aussi des écoles de formation spécialisées pour les personnes aveugles et mal entendants. Des réseaux régionaux et sous-régionaux tels que la CNJ, la RENAJ et le QNCOCPA-GB/ROPPA appuient des actions de renforcement des capacités techniques et en entrepreneuriat des jeunes des associations ou des mouvements paysans membres.

Malgré leur dynamisme et les appuis reçus de leurs partenaires, les organisations juvéniles à vocation économique ont encore un niveau organisationnel faible et peu d'expérience et de compétence en entrepreneuriat.

³⁸ CNJ – Conselho Nacional da Juventude, structure créée par l'État pour encadrer des organisations des jeunes au niveau national, aillant autonomie administrative et financière et des antennes dans tous les régions du pays.

³⁹ RENAJ – Rede Nacional para a Juventude e População, ONG nationale.

⁴⁰ COAJQ – Cooperativa de Jovens Quadros Guineenses.

⁴¹ ADPP – Ajuda para o Desenvolvimento de Povo para Povo, ONG d'origine danoise qui a créé une antenne en Guinée-Bissau, avec le statut de ONG nationale.

⁴² Ces centres offrent des formations pour des jeunes paysans et paysannes comme des animateurs/trices ruraux, des techniciens agricoles, des ouvriers spécialisés (menuiserie, plomberie, mécanique auto et des machineries agricoles), des éducatrices d'enfance, des prestataires de services et des gestionnaires des unités de transformation des fruits et légumes, de restauration. Ils leurs offrent aussi des formations en informatique et gestion des petits entreprises rurales.

⁴³ La « Escola de Artes e Ofícios de Quelélé » a été créée par l'ONG AD, jouissant d'une autonomie administrative et financière et d'un statut reconnue par le Ministère de l'Éducation pour donner des cours de formation professionnalisante de courte et moyenne durée. L'EAOQ offre ses compétences pour l'appui à l'organisation et l'équipement des microentreprises dans domaines comme la garderie d'enfants, la restauration, la transformation des fruits et légumes, l'installation et l'entretien des équipement photovoltaïques pour l'énergie solaire.

v) Recommandations stratégiques

Le dynamisme de la jeunesse devra être mieux structuré, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat, afin de constituer un vrai levier du processus de transformation socio-économique du monde rural.

Le projet REDE ira investir fortement dans le développement auprès des jeunes de la culture entrepreneuriale et, toute en particulier, appuyer des initiatives entrepreneuriales viables pour 200 jeunes (50 / région) dans des activités connexes aux marchés, à travers :

i) un financement adapté,

ii) un coaching entrepreneurial et ;

iii) le renforcement des capacités techniques des « agropreneurs » dans les domaines de leurs activités (50% jeunes filles et 10% personnes avec handicap/VIH/migrants) aussi bien que dans l'entrepreneuriat.

Les partenaires de mise en œuvre du projet dans les zones d'intervention seront renforcés par un pool d'experts en entrepreneuriat chargés de leur formation et accompagnement (pack 3 formations pour 200 jeunes en : Plan d'Affaire, étude marché, calcul rentabilité, fixation prix) en vue de leur transmettre, à eux aussi, la culture entrepreneuriale.

Inclusion sociale des personnes en situation de handicap

i) Contexte

Il a été recensé 13 590 personnes en situation de handicap, soit 0,94% de la population vivant en Guinée-Bissau⁴⁴. L'analyse de la répartition par sexe montre que 53,9% des hommes (7 325) vivent avec un handicap, contre 46,1% des femmes (6 265). La déficience visuelle partielle apparaît avec une prévalence plus élevée, 28,9%, suivie par déficience motrice (membres inférieurs), avec 26,1% et les personnes avec déficience mentale avec 7%. Il a été constaté une plus forte incidence en milieu rural (59,4%).

Les 4 régions du Projet étant les plus peuplées, ce sont aussi celles où vivent plus de la moitié des personnes vivant en situation de handicap (53%)⁴⁵. En ce qui concerne à l'accès à l'éducation et instruction, 57% des personnes en situation de handicap sont analphabètes.

En milieu rural, cette situation s'aggrave, au détriment des femmes, dont 51% n'ont jamais fréquenté un établissement d'enseignement contre 35% pour les hommes, 23% ont suivi l'enseignement basique (6 ans), 11% un enseignement secondaire (11 ans), 1% ont une formation professionnelle, 1% une formation moyenne et 1% ont un diplôme universitaire⁴⁶.

Une étude plus récente (HI, 2017)⁴⁷ montre une évolution positive de la situation: 40% des interviewés est allé à l'école, 26% a fait 4 années d'enseignement primaire, 22% a terminé l'enseignement basique de 6 années, 10% ont conclu l'enseignement secondaire (12 années) et 2,4% ont fait une formation moyenne ou supérieure. Le taux global d'incidence du VIH chez les personnes en situation de handicap (de 15 à 69 ans) en 2017 est de 7,2%⁴⁸, alors que l'incidence dans la population globale de plus de 15 ans est de 5,8 (INASA, 2010). La région de Bafatá se trouve parmi les plus touchées.

⁴⁴ INE, 2009 - Instituto Nacional de Estatística. Características Económicas da População- III RGPH 2009.

⁴⁵ 16,7% à Cacheu, 12,5% à Oio, 12% à Gabú et 11,9% à Bafatá

⁴⁶ INE, 2009 - Instituto Nacional de Estatística. Características Económicas da População- III RGPH 2009.

⁴⁷ de Barros, M., Viegas C., & Menut A Viegas. 2017. As pessoas com deficiência e o acesso à saúde na Guiné-Bissau Enfoque nos cuidados relativos ao VIH/SIDA

⁴⁸ id.

Selon la même étude, 31% des personnes en situation de handicap enquêtées déclarent avoir été victimes de violence, surtout au sein de leur ménage (43%) et dans la plupart des cas (73%) sans qu'aucune mesure de sanction soit prise envers leur agresseur, soit parce que la personne agressée ne savait pas quoi faire (43%), soit par peur ou honte (11%).

ii) Problématiques d'accès

En termes de dispositif juridique concernant les personnes en situation de handicap, la Guinée-Bissau a ratifié la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées par décret présidentiel 24/2014. Toutefois, peu d'avancées ont été constatées dans la mise en œuvre des recommandations de la Convention, même si certains dispositifs ont connu des progrès significatifs, notamment concernant les mécanismes de recueil des données statistiques et de l'adoption des mesures de facilitation de l'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation, à la culture et à la santé⁴⁹.

Cette étude a constaté l'inexistence d'un cadre législatif spécifique de protection des personnes en situation de handicap en Guinée-Bissau et a mis en lumière l'ensemble des lois en vigueur dans le pays permettant (directe au indirectement) de sauvegarder les droits des personnes avec handicap, notamment dans les domaines de l'éducation (y compris le droit à une éducation spécial pour les personnes avec handicap), de la santé sexuelle et reproductive, de la prévention, traitement et contrôle du VIH/SIDA, de la protection contre les agressions et violations domestiques et d'autres agrégations punis par le code pénal.

Dans la vie quotidienne, les personnes en situation de handicap dans le milieu rural, bénéficient généralement de la solidarité de leurs familles et communautés (pour l'alimentation et le logement), mais sont rarement intégrées dans la production et sur le marché de travail, dû à des difficultés propres à leur handicap et à des contraintes socioculturelles.

Pour certains handicaps, tel que la macrocéphalie, des superstitions et tabous socioculturels encore présents dans les communautés contribuent assez souvent à leur exclusion, parfois à leur abandon.

Si la pauvreté, la violence et les maladies dont le VIH/SIDA en premier plan, touchent plus les personnes en situation de handicap, depuis quelques années, on note un important travail d'information et sensibilisation mené par des associations de défense des droits des personnes avec handicap, qui contribue de plus en plus à un changement de comportement notamment dans les zones d'intervention du Projet, vers plus d'inclusion, de génération d'opportunités de participation civique, économique et politique de ce groupe aussi bien que dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

iii) Organisations de la société civile

Dans les 4 régions du Projet, il existe des associations régionales de défense des droits des personnes en situation de handicap qui sont généralement très actives. Ces associations travaillent à tenir à jour le recensement des personnes en situation de handicap dans leur région, militent pour la dénonciation des cas de violence et facilitent l'accès à la justice des victimes. Elles sont aussi actives pour rendre effective l'accès aux bénéfices sociaux auxquelles les personnes en situation de handicap ont droit, tant au niveau de la santé et de l'éducation et de la protection sociale.

Les associations de défense des droits des personnes en situation de handicap arrivent aussi à mobiliser divers autres appuis pour réduire leur vulnérabilité, y compris des équipements adaptés au handicap, et des petits financements pour appuyer des activités économiques de leurs membres.

⁴⁹ id.

Ces associations sont très engagées dans un travail d'information et de sensibilisation des familles et des communautés pour démystifier leur handicap et pour leur amener à respecter leurs droits, à la vie (combat contre l'infanticide et l'abandon des enfants), à la santé, à une éducation, à la protection sociale et à l'insertion socio-professionnelle.

iv) Partenaires techniques et financiers

Ils arrivent à faire ce travail grâce à leur activisme, à leur contribution propre et grâce aux appuis reçus de la Fédération des Associations de Défense et Promotion des Personnes avec Handicap en Guinée-Bissau (FADPD-GB) et des ONGs internationales partenaires présentes dans ces régions, tel que PLAN International⁵⁰ et Humanité et Inclusion⁵¹.

v) Recommandations stratégiques

Le Projet va s'appuyer sur cette dynamique portée par les organisations d'handicapés pour offrir de nouvelles opportunités d'activités économiques au niveau de la diversification des marchés, de la production agricole et de la nutrition pour la consolidation et l'amplification de ces changements au profit des personnes en situation de handicap, de leurs familles et communautés dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabú, et Oio.

La stratégie d'intervention du Projet envisage:

- i) d'inclure les personnes en situation de handicap afin que 2% des ménages ciblés comprennent une personne en situation de handicap (soit 520 personnes)⁵² ;
- ii) de développer des partenariats avec les associations actives dans les 4 régions pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap parmi les personnes bénéficiant des appuis directs du Projet, notamment, jeunes « agropreneurs », micro-entreprises de femmes dans et autour des marchés, producteurs/trices des périmètres irrigués... ;
- iii) de prendre en compte dans les appuis octroyés d'une assistance à un binôme de « personnes en situation de handicap / personne aidante » pour favoriser l'inclusion et les dynamiques propres de l'entraide existante au sein de la société.

Cette stratégie permettra non seulement d'inclure les personnes avec handicap et leurs aidants parmi les bénéficiaires du Projet, amplifiant son impact social, tout en renforçant la place des organisations impliquées au sein de la société civile en milieu rural pour que celle-ci bénéficie de l'endurance et des fortes capacités d'adaptation d'un groupe résilient et familiarisé avec les difficultés et capable de s'en sortir avec très peu de moyens.

Situation nutritionnelle.

La prévalence de la malnutrition chronique en Guinée-Bissau a progressivement diminué de 2010 à 2014, avec un taux de retard de croissance passant de 32% à 27,6% (MICS, 2014), malgré une augmentation des taux de 26,6% à 27,6% sur la période 2012-2014 (SMART 2012). Près d'un tiers des enfants de moins de cinq ans restent touchés, avec les taux les plus élevés observés dans les régions d'Oio (35,4%), Bafata (32,3%) et Gabu (30,3%). La prévalence de la malnutrition aigüe globale est passée de 6,5% en 2012 (SMART, 2012) à 6% en 2014 (MICS, 2014) chez les enfants de moins de 5 ans. Les leçons tirées de cette dernière décennie d'action sur la malnutrition en Guinée-Bissau montrent que si une amélioration substantielle existe, elle est limitée par plusieurs causes sous-jacentes dont il est imminent d'adopter des solutions préventives, liées aux systèmes alimentaires, à l'eau et hygiène, maladies parasitaires et infectieuses, éducation et condition des femmes. Le Projet, à travers ses activités, représente une

⁵⁰ <https://www.plan-international.fr/info/action-humanitaire/pays/afrique-de-l-ouest/guinee-bissau>

⁵¹ https://handicap-international.fr/sn_uploads/federation/country/Guinee-Bissau---Projets-de-HI.pdf

⁵² les personnes en situation de handicap représentant 1% de la population (HI, 2017)

opportunité unique pour renforcer les pratiques d'alimentation dans le cadre de la fenêtre des 1 000 jours d'opportunité.

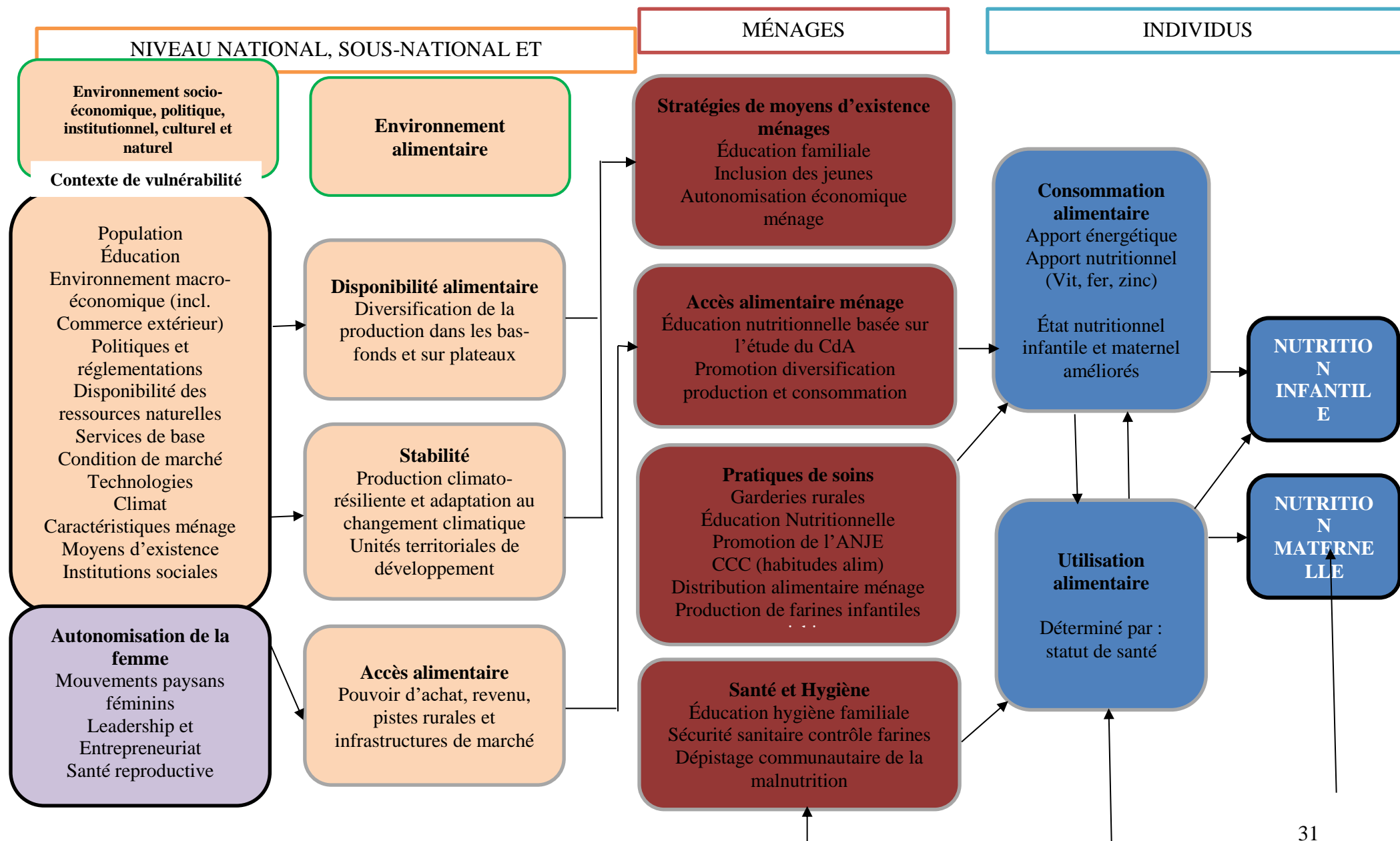
Le riz, monnaie d'échange du cajou, étant au centre de la consommation, limite la diversification des régimes alimentaires, ce qui mène notamment à des carences en micronutriments (fer, Vitamine A, zinc) élevées, couplée à une situation de surpoids et des taux de diabète en forte hausse. Le potentiel de la Guinée-Bissau, au vu de sa biodiversité et richesse en ressources naturelles, a le potentiel d'offrir à ses populations des pratiques alimentaires et habitudes de consommation plus saines et équilibrées, en phase avec une offre de produits locaux riches en micronutriments. Malheureusement ce n'est pas le cas actuellement où la production agricole nationale est presque entièrement dédiée à la production de cajou et riz, avec une dépendance presque absolue à la vente de noix de cajou pour les dépenses en alimentation. La majorité des familles en zone rurale nécessite notamment un accès renforcé à des aliments de complément de qualité pour jeunes enfants, qui permettraient de prévenir la malnutrition chronique. Appuyer la transformation et la production locale d'aliments de qualité ainsi que leur commercialisation sont des défis majeurs afin de pouvoir mettre à disposition des populations des zones d'intervention une offre de produits adaptés à leurs besoins et à leur pouvoir d'achat.

L'État bissau-guinéen a pris des engagements dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, visant la réduction de la malnutrition et de la mortalité infanto-juvénile, de la mortalité maternelle et de la pauvreté. Le Gouvernement a adopté une Politique Nationale de Nutrition en 2011 (Ministère de la Santé Publique), récemment révisée afin d'adopter un cadre d'orientation de référence de mise en œuvre coordonnée des interventions nutrition de différents secteurs. Les objectifs à horizon 2025 sont notamment de réduire de 40% le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, réduire à moins de 5% le taux de malnutrition aiguë chez les moins de cinq ans, et de réduire de 50% la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer. Le réseau Scaling Up Nutrition (SUN) est établi dans le pays et dirigé par le PAM, facilité par l'UNICEF et la FAO.

Recommandations stratégiques

Les aspects **concernant le changement nutritionnel induit par le** Projet REDE (voir Figure 1) s'inscrit dans une série d'actions à impact direct ou indirect couplées de manière à améliorer la situation nutritionnelle des ménages ruraux, et principalement des femmes et jeunes enfants (de 6 à 59 mois), à travers une approche centrée sur les systèmes alimentaires et la fenêtre d'opportunité des 1000 jours. (i) Une production à large échelle fortement diversifiée (maraichers, légumineuses, céréales et vergers fruitiers) ; (ii) une gestion post-récolte améliorée à travers des pistes rurales et marchés plus adaptés ; (iii) la création de marchés pour des produits à haute valeur nutritive dont aliments de complément pour jeunes enfants (farines infantiles enrichies certifiées) ; (iv) l'éducation nutritionnelle basée sur l'analyse de l'assiette la plus nutritive tenant en compte le pouvoir d'achat et lois de marché, le Coût de l'Alimentation (CdA), promotion de la production et consommation de cultures et variétés climato-résilientes à haute valeur nutritionnelle (guides alimentaires régionaux), dépistage de la malnutrition par les formateurs communautaires ; (v) la communication pour le changement de comportement nutritionnel et familial touchant le grand public via les marchés ; (vi) l'amélioration des conditions de soin et alimentation (repas nutritif quotidien) dans les garderies rurales ; et (vii) l'amélioration du rôle socio-économique et la place de la femme et mère ; contribueront à améliorer en quantité et en qualité les repas et régimes alimentaires familiaux, principalement chez la mère et le jeune enfant, en vue d'une réduction des carences nutritionnelles et du retard de croissance chez l'enfant de moins de cinq ans.

Figure 1. Schéma conceptuel du changement et liens d'impact de REDE sur la nutrition (adapté du cadre FAO/ FIVIMS)



3. Troisième chapitre : Description détaillée du Projet et de l'approche

Ce troisième chapitre détaille par composante et sous-composante les activités identifiées et leur mise en oeuvre. Lorsque nécessaire des documents (termes de références, profil de poste, dimensionnement technique...) sont annexées à la suite de chaque sous-composante. Pour chaque sous-composante, les premiers paragraphes font le point sur le contexte et les leçons tirées qui permettent de mieux comprendre l'esprit dans lequel les activités identifiées seront mises en oeuvre. Les objectifs chiffrés sont ensuite explicités avec les bénéficiaires. Les activités sont détaillées avec la mise en oeuvre. Enfin des stratégies de sortie propres à chaque activité sont proposées. Les quantités sont alignées sur les tableaux de coûts du Projet (Costab), toutefois si des décalages sont relevés, les chiffres du COSTAB sont ceux à prendre en compte.

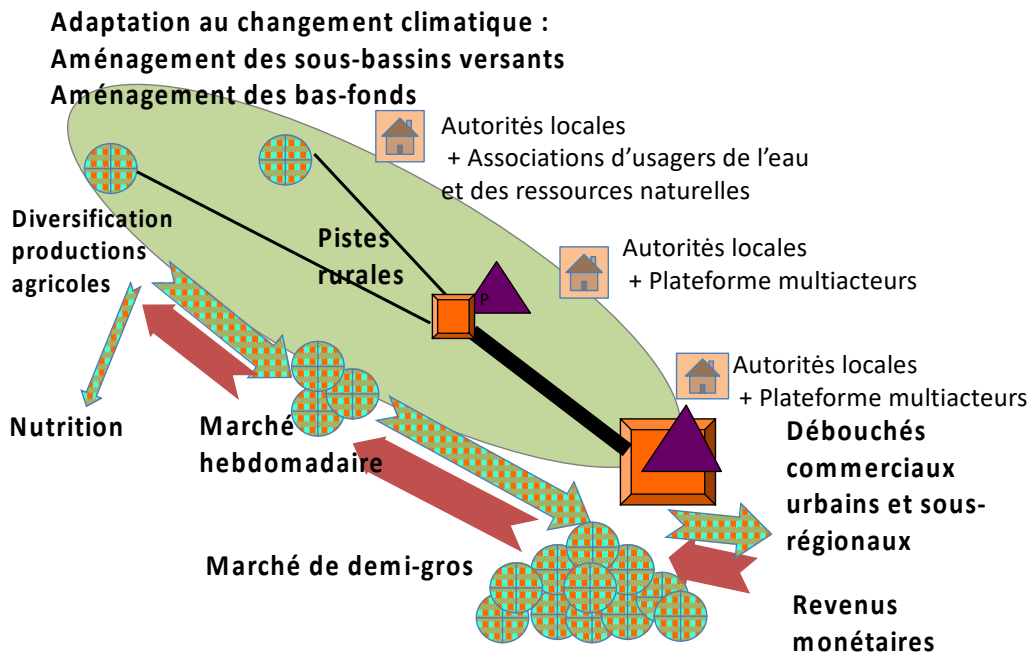
Objectifs du Projet

L'objectif global du projet est d'augmenter durablement les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux de l'est et du nord de la Guinée-Bissau.

L'objectif de développement spécifique est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabù et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

Approche d'intervention: L'approche territoriale intégrée repose sur une continuité territoriale d'interventions en amont et en aval de la diversification agricole en consultation avec les bénéficiaires organisés. Les investissements structurants (terres de plateaux et de bas-fonds irrigables au sein d'un même sous bassin versant, infrastructures économiques) sont accompagnés d'un appui technique (vulgarisation agricole) et d'une ingénierie sociale (organisationnelle et conseil de gestion) pour permettre aux bénéficiaires organisés l'utilisation rentable de leurs infrastructures économiques. Les infrastructures publiques (pistes rurales, marchés hebdomadaires et de demi-gros) sont réhabilitées pour relier des zones de production aux centres de commercialisation au sein de corridor commerciaux et en accord avec les autorités qui en assureront la maintenance. L'approche repose sur le faire-faire avec partenaires de mise en oeuvre identifiés pour leur implantation et leur expériences respectives.

Approche du Projet : développement territorial intégré



Résultats attendus : 80% producteurs/trices ont augmenté leurs revenus d'au moins 30%, 14 000 ha de terres de plateaux et 3 500 ha en bas fonds sont mis en culture diversifiées dont les rendements sont améliorés de 30%, 50% ménages ont amélioré leur sécurité nutritionnelle, 175 km de pistes rurales sont réhabilitées, 3 marchés de demi-gros, 5 marchés hebdomadaires et deux centres de collecte existants sont mis à niveau pour permettre une augmentation de 30% de la commercialisation des productions agricoles ayant des débouchés porteurs (maraichage, riziculture, manioc, arachide, ...), 1 200 micro entreprises rurales (MER), dont 30 % à haute valeur nutritionnelle, principalement conduites par des coopératives, des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des migrants retournés, sont appuyées dans les filières agricoles et leurs activités connexes pour améliorer les revenus et leurs capacités de résilience.

Durée et composantes du projet: Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans (2020-2025) et s'organise autour de deux composantes techniques et d'une troisième composante administrative: Composante 1 - Diversification des agricultures familiales, Composante 2 - Intégration des marchés et entrepreneuriat rural, Composante 3 - Coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation, gestion des saviors et appui institutionnel.

Composante 1 : Diversification des agricultures familiales

Cette composante s'articule autour de 3 sous-composantes visant à rétablir les capacités des agricultures familiales par la diversification des systèmes de productions. La première sous-composante traite des interventions en zone de plateaux. La seconde sous-composante décrit les interventions en zones de bas-fonds en aval des zones de plateaux.

Ces deux zones seront nécessairement contiguës au sein d'un même sous-bassin versant. Enfin la troisième sous composante expose les activités qui garantiront que les interventions soient inclusives (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, migrants retournés) et que les changements induits produisent une amélioration de la nutrition des ménages.

Sous-composante 1.1: Gestion durable de l'agriculture sur les terres de plateau

Effets / résultats attendus

En investissant dans la gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles sur les terres de plateau situées en périphérie des bassins de production agricole, le Projet REDE contribuera à augmenter la résilience des populations rurales aux chocs climatiques et à promouvoir des stratégies d'adaptation au changement climatique basées sur une amélioration des modes de gestion des ressources naturelles essentielles comme l'eau et les sols. Ainsi la sous-composante 1.1 contribuera directement à aider les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus, à augmenter leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable.

La gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau contribuera significativement à la résilience et au maintien de conditions environnementales propices aux activités agricoles dans les bas-fonds où seront réalisés des aménagements hydro-agricoles qui seront ainsi gérés de façon durable et adaptée aux conséquences du changement climatique.

La sous-composante permettra d'améliorer les modes de gestion des ressources naturelles, d'atténuer les dégradations environnementales actuelles et de restaurer le couvert végétal dégradé sur environ 14 000 ha de terres de plateau répartis sur 47 sites localisés autour des bas-fonds identifiés dans la logique de l'approche d'Unités Territoriales de Développement Économique promue par le Projet.

Sur les terres de plateau, Les principaux systèmes de production de l'agriculture familiale sont basés sur la culture:

- (i) des jardins de case autour des habitations et à proximité directe des villages (« *quintal* »),
- (ii) des champs sur les plateaux (« *lugar* » ou « *campada* ») issus de forêts éclaircies pour des cultures associées de riz, tubercules, arachide, mil, fonio, sorgho, maïs, niébé et légumes pendant la saison des pluies (concombre, citrouille et pastèque),
- (iii) des plantations d'anacardiens et d'autres arbres fruitiers (dont les agrumes).

L'itinéraire technique des parcelles de plateau est similaire à celui de l'agriculture itinérante : défrichage manuel, feu de brousse pour faciliter le nettoyage et profiter des cendres pour fertiliser le sol et désinfecter les sols (insectes, etc), labour manuel après les premières pluies, puis les semis, le désherbage manuel et la récolte. Ce système requiert beaucoup de main d'œuvre, sans apport d'engrais ni d'utilisation de produit phytosanitaire.

La tendance est désormais de planter des plants d'anacardiens dans les parcelles de cultures annuelles de défriche sur brulis rompant ainsi le cycle de retour à la jachère et mettant en péril les stratégies locales et traditionnelles de gestion et de régénération de la fertilité des sols.

Leçons apprises et constats

La gestion durable de l'eau dans les zones les plus humides et productives des terroirs agricoles (bas-fonds) dépend directement des modes de gestion et d'aménagement des terres de plateau localisées dans le sous-bassin versant en amont de ces zones de bas-fonds. Les zones de plateau (« planalto ») situées à proximité directe des bas-fonds constituent les principales zones d'infiltration et de recharge des réserves d'eau souterraines et de surface qui contribuent à maintenir les bas-fonds humides et plus productifs sur le plan agricole. La mise en valeur des bas-fonds pour la riziculture et le maraichage est donc indissociable de la gestion durable des terres de plateau adjacentes. Les bas-fonds des régions d'intervention du Projet (Cacheu, Oio, Bafata et Gabu) sont négativement affectés par des phénomènes d'ensablement et de sédimentation qui sont en partie dus à l'érosion des sols et à la dégradation du couvert végétal sur les terres de plateau adjacentes.

Le système de défriche sur brulis de l'agriculture itinérante sur les terres de plateau est progressivement remis en cause par la stratégie des agriculteurs en cours depuis plusieurs années de plantation d'anacardiens dans les parcelles défrichées (semis des pieds de cajou dès la première année du cycle de culture de riz et d'arachide) rompant ainsi le cycle traditionnel de cultures annuelles pendant 2 ou 3 ans suivis d'une période de jachère permettant de reconstituer la fertilité des sols.

Les zones de forêts sur les terres de plateau sont en forte réduction à cause de la défriche de l'agriculture itinérante désormais suivie systématiquement par l'expansion des vergers d'anacardiens ne permettant plus à la forêt de se reconstituer (la déforestation varie entre 30 000 ha et 60 000 ha par an au niveau national). Certains villages des régions d'intervention du Projet n'ont presque plus d'espace forestier et les agriculteurs envisagent même de commencer à couper des anciens vergers d'anacardiens (dont la productivité diminue) pour pouvoir disposer de nouvelles parcelles pour les cultures annuelles pendant 2 ou 3 années consécutives avant d'y installer de nouveau des vergers d'anacardiens.

Le développement non planifié et souvent anarchique des vergers d'anacardiens (sans respect des espacements entre les arbres et sans aucune taille de formation et d'entretien des arbres) illustre une stratégie double des agriculteurs permettant d'une part de disposer de revenus (culture de rente dont la filière de commercialisation est relativement bien organisée même si les prix ont baissé ces dernières années notamment à cause de l'augmentation de la production de cajou dans les pays voisins) et d'autre part d'accéder et de sécuriser du foncier (régit par les droits coutumiers sous le régime de la propriété collective des espaces forestiers) mais pouvant évoluer vers des modes de propriété individuelle et familiale suite à la plantation d'arbres fruitiers comme les anacardiens (acte qui confère des droits spécifiques aux agriculteurs ayant planté ces arbres).

Les terres de plateaux sont de plus en plus marquées par **une dégradation de la fertilité** des sols qui posent des difficultés aux agriculteurs pour cultiver leurs parcelles de manière permanente. Les agriculteurs manifestent un intérêt pour développer des stratégies de gestion durable de la fertilité des sols (« gordura do chão »).

Les pratiques agricoles dans les champs de brousse (« campada » ou « lugar ») sont souvent basées sur **des associations de cultures annuelles**, ce qui constitue une certaine opportunité pour améliorer la gestion de la fertilité des sols notamment en misant sur des associations spatiales et temporelles de céréales, légumineuses et tubercules et en intégrant des modèles agro-forestiers avec l'intégration d'arbres fruitiers et légumineux respectant un espacement important.

Les pratiques agricoles dans les jardins de case à proximité des habitations et des villages (« quintal ») sont basées sur des associations de céréales, légumineuses, tubercules, légumes diversifiés et arbres fruitiers, ce qui constitue une bonne opportunité de développement de modèles agro-forestiers alliant les arbres fruitiers, les cultures

annuelles et les légumes tout en bénéficiant des potentialités de fumure organique provenant du petit élevage de case et des déchets organiques du foyer.

Suite à la baisse des prix du cajou et à l'expansion des anacardiens provoquant une certaine rareté des zones de forêt disponibles pour la défriche, des agriculteurs ont commencé à **éclaircir et réorganiser leurs vergers d'anacardiens** pour permettre la production de cultures annuelles en interlignes. Ces expériences en cours de réhabilitation des vergers d'anacardiens sont soutenue par le Projet PRSPDA (Projet de réhabilitation du secteur privé et d'appui au développement agro-industriel financé par la Banque Mondiale en Guinée Bissau) et constituent des opportunités pour la promotion de modèles agro-forestiers diversifiés intégrant les cultures annuelles (céréales, légumineuses, tubercules) et les vergers d'anacardiens mais aussi d'autres arbres fruitiers (agrumes).

Les principaux impacts⁵³ du changement climatique sur le secteur agricole sont une variabilité accrue des précipitations en termes de volume, d'intensité et de répartition temporelle (retard de début de la saison des pluies et raccourcissement de sa durée) et une augmentation des températures moyennes. Les régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau d'intervention du Projet sont caractérisées par un climat sec et risquent de fait d'être davantage affectées par la réduction des pluies et la recrudescence des épisodes de sécheresses. Il est probable que le changement climatique provoquera une perte de sols propices à l'agriculture à cause de l'aggravation des phénomènes de salinisation et d'acidification (dus aux déficits de pluviométrie). Une autre conséquence sera la diminution de 20 à 30% des rendements agricoles affectant spécifiquement les produits maraichers, les céréales, l'arachide et l'anacarde à cause des sécheresses, des températures élevées, de la mauvaise distribution des pluies et des inondations des bas-fonds sur de longues périodes. Pour aider les agriculteurs à s'adapter à ces défis climatiques, il est nécessaire de faciliter l'accès à des variétés de cycle court, d'améliorer les modes de gestion et de valorisation de l'eau, de promouvoir l'irrigation en saison sèche, de promouvoir l'agroforesterie (conservation de l'humidité des sols et création de microclimats) et de diversifier les productions agricoles pour permettre aux agriculteurs d'être plus résilients en cas de sécheresse ou de pertes sur certaines productions.

Approche et méthodologie

Dans le cadre de la sous-composante 1.1, le Projet va promouvoir et créer les conditions pour une utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle des zones de bassins versants situées en périphérie immédiate des bas-fonds qui seront mis en valeur dans une logique d'amélioration de la gestion de l'eau, de diversification de la production et d'augmentation de la productivité agricole.

Les terres de plateau situées dans l'amont des bassins versants des bas-fonds sont mises en valeur par les agriculteurs/trices pour produire une grande diversité de production comme des céréales (riz, maïs, mil, sorgho, fonio), des légumineuses (arachide, niébé), des tubercules (patate douce, manioc, igname), des légumes diversifiés et des fruits (principalement cajou, agrumes et mangues). Il s'agit donc d'espaces agricoles ayant un grand potentiel pour contribuer à la diversification des productions agricoles. La mise en œuvre de cette sous-composante cumulera des objectifs de gestion durable des sols, de l'eau et du couvert végétal mais aussi de diversification et d'augmentation de la production des cultures annuelles et pérennes de plateau selon des modes de production durables et raisonnés.

L'approche d'aménagement durable des terres de plateau situées sur l'amont des bassins versants des bas-fonds implique de considérer une partie de l'aire de drainage des cours d'eau (temporaires ou permanents) qui traversent les bas-fonds qui feront l'objet d'un aménagement hydro-agricoles dans le cadre de la sous-composante 1.2 du Projet. Etant donné que l'aménagement de la totalité des bassins versants des cours d'eau considérés dépasserait largement les capacités financières et techniques du Projet, il est prévu de

⁵³ Troisième communication nationale sur le Changement Climatique (2018)

concentrer les efforts d'aménagements dans les zones situées directement en périphérie des bas-fonds en considérant **des surfaces de terres de plateau à aménager environ quatre fois plus vastes que les bas-fonds** qui feront l'objet d'un aménagement hydro-agricole. Ce ratio $\frac{1}{4}$ pourra être adapté pour chaque site d'intervention en fonction du type de relief (accentué ou non), du niveau de pression sur les ressources naturelles (déforestation plus ou moins prononcée) et de la pluviométrie moyenne de la zone (étant donné son lien avec la capacité de recharge des ressources hydriques et avec la vulnérabilité liée à l'érosion hydrique). Lors de la mise en œuvre et de la localisation précise des bas-fonds qui feront l'objet d'aménagement hydro-agricole, il sera nécessaire d'identifier les zones de drainage et d'écoulement de l'eau situées à proximité en amont des bas-fonds. En se basant sur le relief et les lignes de partage des eaux entre micro-bassins versants (alternance de vallées et de collines), il conviendra de délimiter les zones de sous bassins versants directement liées bas-fonds qui devront faire l'objet d'un aménagement et d'une gestion durable dans le cadre du projet. En fonction des contextes et réalités locales (accentuation du relief et densité du réseau hydrographique par exemple), il conviendra de prendre en priorité en compte les zones de bassin versant situées en amont des bas-fonds étant donné que ce sont ces zones qui ont le plus d'impact sur les conditions environnementales des bas-fonds situées en aval à travers le ruissellement et l'écoulement de l'eau et des sédiments.

Cette délimitation des sous bassins versant (constitués de terres de plateau) autour des **47 bas-fonds devant faire l'objet d'un aménagement hydro-agricole (surface prévue de 3 500 ha) permettra ainsi d'identifier au moins 14 000 ha de terres de plateau** à aménager et gérer de manière durable.

Le Projet souhaite promouvoir un aménagement participatif et intégré des terres de plateau basé sur la participation active et la contribution des populations rurales résidentes des sites concernés, des Autorités et des acteurs locaux. Cette approche participative implique que les populations et parties prenantes locales devront participer au diagnostic et l'analyse des problématiques et des opportunités mais surtout aux prises de décisions relatives aux options d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les plateaux (dans le cadre des processus d'élaboration participative de plans d'aménagement des bas-fonds et des terres de plateau adjacentes). De plus les populations et les parties prenantes locales devront être impliquées directement et activement dans la mise en œuvre des actions identifiées pour améliorer la gestion des ressources naturelles et pour développer des modes de production agricole raisonnés et climato-résilients sur les terres de plateau. **Les plans d'aménagement des bas-fonds et terres de plateau adjacentes** auront pour principaux objectifs d'assurer une gestion durable de l'eau et de la fertilité des sols tout en atténuant les phénomènes d'érosion, de sédimentation des bas-fonds et de dégradation du couvert végétal.

Pour promouvoir un aménagement et une gestion durable des terres de plateau, le Projet réalisera un inventaire des bonnes pratiques à promouvoir (cultures et variétés adaptées au changement climatique, pratiques agricoles raisonnées et durables) et sensibilisera les populations et les parties prenantes locales sur la base des conclusions de cet inventaire initial. Le Projet formera les techniciens (des ONGs partenaires de mise en œuvre et du ROPPA) qui devront accompagner et conseiller les communautés dans l'élaboration participative des plans d'aménagement et de gestion durable des terres de plateau situées à proximité directe des bas-fonds. Cette élaboration participative associera les populations rurales à l'identification des problèmes et au choix des options d'aménagement durable. Ce processus de planification participative des modes de gestion durable des ressources naturelles dans les bas-fonds et sur les terres de plateaux permettra de créer au niveau de chaque site une **Association des Usagers de l'Eau et des Ressources Naturelles** qui seront par la suite accompagnées et renforcées par le ROPPA (voir sous-composante 1.2).

Après une première phase de diagnostic et de planification participative, le Projet soutiendra les populations des 47 sites d'intervention pour qu'elles disposent des compétences (renforcement de capacités techniques à travers les champs école paysan) et des moyens (fourniture de moyens de production et de matériel) nécessaires à la mise en

œuvre des actions et interventions sélectionnées dans chaque plan local d'aménagement et de gestion durable des bas-fonds et terres de plateaux adjacentes. Les interventions sur le terrain bénéficieront soit aux communautés dans leur globalité (gestion communautaire des forêts existantes et régénération des forêts ciliaires de palmeraies dans la zone de transition entre les bas-fonds et les terres de plateau), soit à des membres des communautés (principalement des femmes et des jeunes pour l'appui au développement de l'agroforesterie, la promotion des bonnes pratiques agricoles dans les champs de brousse et les jardins de case, la création et/ou la réorganisation de plantations d'arbres fruitiers et d'anacardiens) qui manifesteront leur intérêt et qui seront sélectionnés sur la base de critères objectifs et à travers un processus de ciblage participatif permettant de garantir un bon niveau de transparence et d'acceptation par l'ensemble de la communauté.

Liste des activités proposées

Volet 1.1.1 : Diagnostic et planification

1. Inventaire des bonnes pratiques agricoles et des cultures et variétés climato-résilientes et nutritives

Un inventaire des bonnes pratiques agricoles sera réalisé permettant d'identifier et de décrire les cultures et variétés climato-résilientes et nutritives adaptées aux quatre régions et pouvant être cultivées sur les terres de plateau. Cet inventaire des cultures et variétés sera centré sur les céréales, les légumineuses, les tubercules, les légumes et les fruits. Dans une logique d'adaptation au changement climatique, cet inventaire devra chercher à identifier quels sont les variétés pouvant le mieux s'adapter à un déficit hydrique, à un raccourcissement de la durée de la saison des pluies (variété à cycle court) et à une augmentation des températures moyennes.

L'inventaire des cultures et variétés devra aussi prendre en compte les aspects nutrition en veillant à promouvoir des productions agricoles nutritives et diversifiées capables d'améliorer la situation nutritionnelle des populations et des jeunes enfants en particulier.

Cet inventaire des cultures et variétés devra inclure les itinéraires techniques spécifiques de chaque production agricole climato-résiliente et nutritive. Les bonnes pratiques agricoles adaptées aux terres de plateau devront aussi être recensées et décrites dans le cadre de cet inventaire initial comme par exemple l'agroforesterie (associant des arbres fruitiers, arbres légumineux et cultures annuelles intercalées), l'association temporelles et spatiales des cultures, les rotations, la stratification, le paillage, le compost, le non-labour, la lutte intégrée contre les ravageurs, etc.

Le Projet recrutera deux experts spécialisés dans les domaines de l'agriculture climato-résiliente et la nutrition et disposant d'une bonne connaissance du contexte de la Guinée Bissau pour effectuer une mission de vingt jours chacun. Ces deux experts (Agriculture climato-résiliente et Nutrition) devront réaliser une analyse bibliographique approfondie et une consultation des acteurs nationaux de référence dans le domaine de l'agriculture, l'environnement et la nutrition (MADR, INPA, RESSAN-GB, PAM, DG Nutrition, ONGs spécialisées dans le domaine) ainsi que les ONGs partenaires de la mise en œuvre des sous-composantes 1.1 et 1.2.

Les conclusions de cet inventaire seront valorisées et utilisées comme un « guide » pendant la formulation participative des plans d'aménagements, et dans la mise en place des CEP.

Le projet REDE recrutera un expert spécialisé en design et communication pour une mission de vingt jours afin de concevoir graphiquement un manuel de vulgarisation (dizaine de pages maximum) ainsi qu'une affiche présentant les principales conclusions et recommandations de l'inventaire réalisés sur les cultures, variétés et bonnes pratiques agricoles. Ce manuel et cette affiche devront être bien illustrés (dessins et photographies)

et compréhensibles par le public cible du Projet à savoir les producteurs et productrices des régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio.

Ces supports de communication seront imprimés et distribués lors des campagnes d'information et des processus d'élaboration participative des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des bas-fonds et des terres de plateaux adjacentes (prévus dans l'activité 1.2 de cette sous-composante).

Le manuel et les affiches de vulgarisation pourront aussi être utilisés comme support de formation dans le cadre des champs école paysan prévus au niveau des bas-fonds et des terres de plateau.

2. Planification des modes d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau

Il est prévu de faire appel à une assistance technique externe expérimentée dans ces approches pour former les techniciens des ONGs partenaires responsables de la mise en œuvre de cette sous-composante et du ROPPA qui participeront au processus. Il est proposé de former au minimum 4 à 6 technicien(ne)s des ONGs partenaires et 4 technicien(ne)s du ROPPA par région soit un total de 44 personnes compte tenu le phasage des activités. La formation pourra être assurée par une équipe de deux experts spécialisés dans les domaines de la gestion de l'eau, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement des bassins versants, la cartographie participative, l'environnement et l'agriculture durable. Ces deux experts seront recrutés par le Projet pour une mission de 20 jours chacun afin de préparer et d'animer les formations des technicien(ne)s. Un minimum de 3 sessions de formation avec des approches théoriques et pratiques de 5 jours chacune seront organisées par le projet REDE et permettront aux 32 technicien(ne)s de maîtriser les différentes étapes d'élaboration des plans simplifiés d'aménagement et de gestion des bas-fonds et terres de plateau. De plus les experts chargés de la formation fourniront une assistance technique de 90 jours pendant 3 ans de mise en œuvre pour accompagner, conseiller et former les technicien(ne)s lors de l'élaboration des plans d'aménagement.

Dans un deuxième temps, les technicien(ne)s formé(e)s animeront les processus d'élaboration participative des plans simplifiés d'aménagement en commençant par un exercice de cartographie participative qui permettra de valoriser les acquis du FIDA dans la sous-région dans le domaine du SIG et d'aider les populations résidentes des bassins versants à délimiter les sous-bassins versants (grâce au relief et aux lignes de partage des eaux) et de représenter les différents types d'occupation des sols de leurs terroirs villageois. Cet exercice préliminaire de cartographie participative pourra s'appuyer sur des images aérienne (en utilisant éventuellement des drones si facilement disponibles localement), des images satellite (disponibles gratuitement sur internet et Google Earth), des cartes topographiques où figurent les cours d'eau et des représentations de sous-bassin versant réalisées directement par les communautés⁵⁴.

A travers cet exercice de cartographie participative, il sera possible d'identifier avec les communautés rurales les zones des bas-fonds et des terres de plateau adjacentes les plus dégradées et les plus vulnérables comme par exemple des zones soumises à une forte érosion hydrique, des zones fortement déboisées, des zones où les conditions de culture sont dégradées, des cours d'eau affectés par l'ensablement, etc.

Chacune de ces zones pourront être localisées sur les supports lors de l'exercice de cartographie participative (cartes schématiques des terroirs) et une réflexion pourra alors être engagée avec les communautés rurales de manière à identifier avec eux les possibles solutions et les interventions à privilégier comme par exemple :

⁵⁴ Lors de la mise en œuvre, au moment de la réalisation des plans d'aménagement, l'appui d'un expert en SIG accompagnera les techniciens des partenaires de mise en œuvre. Cela peut faire partie de la cellule d'assistance technique ou d'une consultance externe si nécessaire. Les partenaires de mise en œuvre pourront aussi faciliter ce processus avec leurs experts sachant utiliser un drone.

- La promotion de bonnes pratiques agricoles visant une meilleure gestion de l'eau et de la fertilité des sols ;
- Le développement de modes de production en agroforesterie en intégrant des arbres fruitiers et/ou légumineux en association avec les cultures annuelles ;
- La création de nouvelles plantations d'arbres fruitiers diversifiées ;
- La gestion durable et communautaire des zones de forêts notamment au niveau des têtes de sources, le long des cours d'eau et des vallées, en bordure des fleuves et cours d'eau permanent;
- La régénération des forêts ciliaires de palmeraies dans la zone de transition entre les plateaux et les bas-fonds.

L'identification des différents usagers de l'eau précisera les différents types d'utilisation et analysera les relations entre usages et usagers (irrigation, abreuvement, eau de consommation, etc.). Un état des lieux des ressources en eau devra être réalisé au cours de ce processus de planification et sera déterminant pour orienter les prises de décisions.

Certains aménagements apporteront des bénéfices à **l'ensemble de la communauté villageoise** (gestion communautaire et durable des forêts existantes ou encore la régénération des palmeraies exploitées de manière collective par exemple) alors que d'autres interventions (comme le développement de l'agroforesterie ou la création de plantations d'arbres fruitiers) apporteront des bénéfices à **des individus, en priorité des femmes et des jeunes**. Il sera nécessaire de réaliser des diagnostics sur les questions foncières pour assurer la bonne mise en œuvre des plans d'aménagements en portant une attention particulière aux modalités d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes.

Ce processus d'animation communautaire pour élaborer de manière participative les « Plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau » contribuera à **l'émergence de comités locaux de concertation** et de prise de décision sur la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau en particulier. Cette étape de diagnostic, de concertation et de planification des interventions permettra de créer environ une association d'usagers de l'eau et des ressources naturelles (AUE-RN) par site d'intervention du projet.

Les 47 AUE-RN créées au cours de cette activité devront assurer la bonne mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau. Ces AUE-RN assureront un lien et une continuité avec la gestion de l'eau au niveau des bas-fonds qui feront l'objet d'aménagements hydro-agricoles dans le cadre de la sous-composante 1.2 du Projet. Des actions de suivi-accompagnement et de renforcement de capacités des AUE-RN par le ROPPA sont prévues dans le cadre de la sous-composante 1.2 du Projet afin d'assurer la continuité et de renforcer les synergies entre les différentes sous-composantes du Projet.

Volet 1.1.2 : Mise en œuvre des plans d'aménagement durable des terres de plateau

2.1 Renforcement des capacités des producteurs et productrices

Le Renforcement de l'appui conseil technique de pair-à-pair sur des méthodes de production agricole agro-résiliente sera basé sur l'animation de champs écoles paysans (CEP) autour des itinéraires techniques suivants:

- Vergers d'anacardiens et cultures annuelles en interlignes;
- Vergers d'arbres fruitiers et cultures annuelles en interlignes;
- Cultures annuelles et agroforesterie dans les champs sur plateau;
- Cultures annuelles et agroforesterie dans les jardins de case.

L'adoption des méthodes de productions durable des cultures de plateau axé sur la promotion de la diversification des systèmes de culture; diffusion des techniques d'association cultures vivrières (céréales / légumineuses / tubercules) et associations cultures pérennes / vivrières (fruitières / céréale / tubercules) ; rotations culturels (alternance sur l'espace de plantes annuels et bisannuelles), couverture et protection du sol (plants de couverture, paillage, ...).

La mise en place des champs école paysan (CEP1) sur le terrain des producteurs et productrices sélectionnés couvrant 25-30 membres sur 2-3 saisons de culture et renforcement de capacités des agriculteurs pilotes pour conduire des CEP2 (50% des membres des CEP1).

Le Projet / groupe paysan va sélectionner les meilleurs agriculteurs pour devenir pilotes sur des CEP2 installés sur leur exploitation avec fourniture de moyens de production adaptés aux contextes locaux et aux défis liés au changement climatique : utilisation de semences améliorées (variétés résistantes à la sécheresse), outils et équipement, utilisation raisonnée des intrants chimiques (module de formation sur les CEP).

Le dispositif de CEP sera animé par les ONG de mise en œuvre en partenariat avec les organisations paysannes avec un contrôle qualité des DRA.

2.2 : Mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles et de gestion durable des ressources naturelles sur 14 000 ha de terres de plateau

En parallèle des champs école paysan, le projet REDE appuiera la mise en œuvre des 47 plans d'aménagement et gestion durable des terres de plateau en valorisant les connaissances et savoir-faire acquis au niveau des CEP, en fournissant les moyens de production nécessaires et adaptés (jeunes plants d'arbres, semences de céréales et légumineuses, boutures de tubercules, engrais de fonds, produits phytosanitaires et petit matériel agricole) et suivant et accompagnant les producteurs et productrices pour chacune des interventions couvrant ensemble les 14 000 ha de terres de plateau.

Sur la base des priorités identifiées par les parties prenantes locales de chacun des 47 sites au cours des processus d'élaboration participative des plans d'aménagement et gestion durable des terres de plateau, le Projet soutiendra les communautés rurales dans la mise en œuvre des actions suivantes pour les différentes zones des terres de plateau :

- Promotion du modèle agroforestier de verger d'anacardiés avec cultures annuelles en interlignes (2 100 ha) ;
- Promotion du modèle agroforestier de verger d'arbres fruitiers avec cultures annuelles en interlignes (700 ha) ;
- Promotion de bonnes pratiques dans les champs de brousse sur les terres de plateau pour les cultures annuelles en misant sur l'agroforesterie (7 000 ha) ;
- Promotion de bonnes pratiques dans les jardins de case avec l'intégration d'arbres fruitiers (1 400 ha) ;
- Actions antiérosives pour limiter l'ensablement des bas-fonds à travers la protection et la régénération des palmeraies (1 400 ha);
- Protection et gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau (1 400 ha).

La mise en œuvre de ces différentes activités sera basée sur les champs écoles paysans, la fourniture de moyens de production et de matériel et un suivi-accompagnement technique par les partenaires responsables de la mise en œuvre du projet.

L'aménagement durable des terres de plateaux sera basé sur l'adoption de bonnes pratiques comme la rotation et l'association des cultures, l'agroforesterie, la gestion de l'eau et de la fertilité des sols, l'usage raisonné d'intrants chimiques et la valorisation des savoirs scientifiques et empiriques.

Mise en place de pépinières

Dans chaque secteur administratif d'intervention du projet REDE, des pépinières seront créés et équipés d'un forage, d'une pompe solaire, d'une clôture, d'une fosse à compost et d'ombrière en matériel local. Il est ainsi prévu de créer 8-10 pépinières de 500m² gérées par des jeunes, issus des communautés, formés à la multiplication et à la préparation de jeunes plants destinés au développement de l'agroforesterie sur les terres de plateau (plants d'anacardiens, agrumes, arbres fruitiers, arbres légumineux et palmiers).

Le Projet se fournira auprès de ces pépinières en jeunes plants destinés au développement de l'agroforesterie sur les terres de plateau ; ce qui permettra de soutenir le développement de ces pépinières et s'assurer que les populations auront accès à des jeunes plants pour adopter les différents modèles agroforestiers proposés.

Modèle agroforestier « Cajou-cultures annuelles en interlignes »

L'objectif de cette intervention consistera à diversifier les productions sur les terres de plateau en introduisant des espaces de cultures annuelles dans les plantations d'anacardiens. Dans une logique de capitalisation et de mise à l'échelle des initiatives en cours dans le pays, le Projet soutiendra les producteurs et productrices pour adapter le modèle agroforestier de vergers d'anacardiens avec des cultures annuelles en interlignes en réorganisant et éclaircissant des vergers d'anacardiens existants ou en accompagnant la création de nouveaux vergers d'anacardiens respectant un espacement de 12m x 12m permettant la production de cultures annuelles en interlignes.

Les agriculteurs intéressés par ce modèle agroforestier « cajou – cultures annuelles en interlignes » recevront de la part du projet les appuis suivants: jeunes plants d'anacardiens (espacement de 12mx12m soit 70 plants/ha), semences de céréales et légumineuses, boutures de tubercules, engrais NPK pour une fertilisation de fond, un kit de petit matériel agricole (houe, machette et pulvérisateur) et un kit de taille et d'entretien des vergers (tronçonneuse et scie).

Ce modèle agroforestier « cajou – cultures annuelles en interlignes » sera basé sur le respect d'un espacement minimal entre les anacardiens, la taille des anacardiens (formation et entretien, les associations de cultures (céréales, légumineuses et tubercules à préciser en fonction des caractéristiques agro climatiques de chaque site), les rotations annuelles, la gestion de la fertilité des sols (légumineuses, incorporation des résidus de culture, paillage, travail minimal du sol, stratification culturale et engrais de fond NPK – 20kg/ha) et la lutte intégrée contre les ravageurs (usage de bio-pesticides, pièges, plantes répulsives, formation en traitement phytosanitaire raisonné et sécurisé). Il est prévu de soutenir l'adoption de ce modèle d'agroforesterie « cajou – cultures annuelles en interlignes » sur environ 2 100 ha de terres de plateau.

Modèle agroforestier « Verger d'arbres fruitiers-cultures annuelles en interligne »

Il est prévu de soutenir l'adoption de ce modèle d'agroforesterie « arbres fruitiers – cultures annuelles en interlignes » sur environ 700 ha de terres de plateau. Les populations rurales des régions d'interventions du Projet produisent et commercialisent des fruits principalement des agrumes (citron, orange et pamplemousse). Dans une logique de diversification de la production agricole, le Projet soutiendra les producteurs et productrices pour créer de nouveaux vergers d'arbres fruitiers sur les terres de plateau en respectant un espacement de 8mx6m permettant de cultiver des productions annuelles en interlignes (céréales, légumineuses et tubercules).

Les cultures annuelles cultivées entre les lignes d'arbres fruitiers bénéficieront du microclimat créé par les arbres, de l'apport organique provenant des feuilles et branches des arbres et permettront aux producteurs et productrices d'élargir leurs gammes de cultures pour la consommation mais surtout pour la commercialisation.

Les espèces et variétés d'arbres fruitiers seront choisies par les populations rurales sur la base des conseils des techniciens locaux du Ministère de l'Agriculture et des recommandations de l'inventaire des bonnes pratiques réalisé dans le cadre de cette sous-composante. Les agriculteurs intéressés par ce modèle agroforestier « arbres fruitiers – cultures annuelles en interlignes » recevront de la part du projet les appuis suivants: jeunes plants d'arbres fruitiers comme des agrumes greffés (espacement de 8mx6m soit 208 plants/ha), semences de céréales et légumineuses, boutures de tubercules, engrais NPK pour une fertilisation de fond, un kit de petit matériel agricole (houe, machette et pulvérisateur) et un kit de taille et d'entretien des vergers (tronçonneuse et scie).

Ce modèle agroforestier « arbres fruitiers – cultures annuelles en interlignes » sera basé sur le respect d'un espacement minimal entre les arbres fruitiers (agrumes principalement), la taille des arbres fruitiers (formation et entretien), les associations de cultures (céréales, légumineuses et tubercules à préciser en fonction des caractéristiques agro climatiques de chaque site), les rotations annuelles, la gestion de la fertilité des sols (légumineuses, incorporation des résidus de culture, paillage, travail minimal du sol, stratification culturale et engrais de fond NPK – 20kg/ha) et la lutte intégrée contre les ravageurs (usage de bio-pesticides, pièges, plantes répulsives, formation en traitement phytosanitaire raisonné et sécurisé).

Modèle de cultures annuelles dans les champs de brousse en agroforesterie

Il est prévu de soutenir l'adoption de ce modèle d'agroforesterie « champs de brousse en agroforesterie » sur environ 7 000 ha de terres de plateau. Les champs de brousse sont importants pour la diversification des productions agricoles et pour la commercialisation puisque les agriculteurs y cultivent les principales spéculations sources de revenus comme les arachides, le maïs, les patates douces, les courges ou encore les pastèques pendant la saison des pluies.

La mise en valeur des champs de brousse (« campada » ou « lugar ») est généralement basée sur un cycle de défriche, de culture pendant 2 ou 3 années suivi d'un retour à la jachère ou bien de la mise en place d'un verger d'anacardiens. Face à la raréfaction des zones de forêt disponible pour la défriche, ce modèle traditionnel d'agriculture itinérante est de plus en plus menacé et les agriculteurs ont des difficultés pour restaurer et gérer la fertilité des sols sur le long terme. Sur ces parcelles de champs de brousse, les producteurs et productrices des régions d'intervention du projet REDE sont intéressés pour expérimenter et adopter des pratiques agricoles leur permettant de cultiver sur le long terme ces champs de brousse.

Ainsi les bonnes pratiques de gestion durable de la fertilité des sols seront promues comme par exemple les associations systématiques des céréales et tubercules avec des cultures légumineuses, l'incorporation des résidus de culture, le paillage en valorisant la végétation spontanée, le travail minimal du sol, la stratification culturale et l'usage d'engrais de fond NPK – 20kg/ha.

En fonction de l'intérêt des agriculteurs, des arbres fruitiers et des arbres légumineux (comme les acacias) pourront être plantés avec un espacement important dans ces champs de brousse afin de créer des microclimats et d'augmenter les apports en matière organique (feuilles, branches et séquestration de l'azote atmosphérique) tout en maintenant de larges espaces disponibles pour les cultures annuelles (les fruitiers pourront être plantés avec un espacement de 10mx12m et les arbres légumineux pourront être plantés avec un espacement de 15mx15m). Ce modèle agroforestier « champs de brousse agroforesterie » sera basé sur le respect d'un espacement important entre les arbres fruitiers et légumineux (de façon à conserver une large proportion des parcelles disponible pour les cultures annuelles en saison des pluies), les associations de cultures (céréales, légumineuses et tubercules à préciser en fonction des caractéristiques agro climatiques de chaque site), les rotations annuelles et la gestion de la fertilité des sols (légumineuses, incorporation des résidus de culture, paillage, travail minimal du sol, stratification culturale et engrais de fond NPK – 20kg/ha).

Les agriculteurs intéressés par ce modèle agroforestier « champs de brousse en agroforesterie » recevront de la part du projet les appuis suivants: jeunes plants d'arbres fruitiers ou de légumineux (espacement des fruitiers de 10mx12m, soit 84 arbres par ha et espacement des arbres légumineux de 15mx15m, soit 44 arbres par ha), semences de céréales et légumineuses, boutures de tubercules, engrais NPK pour une fertilisation de fond et un kit de petit matériel agricole (houe, machette et pulvérisateur)..

Modèle « Cultures annuelles et agroforesterie dans les jardins de case »

Il est prévu de soutenir ce modèle « jardins de case en agroforesterie » sur environ 1 400 ha de terres de plateau. Les jardins de case (« quintal ») situés à proximité des habitations et des villages abritent une grande diversité de cultures annuelles et pérennes. Ces parcelles bénéficient d'un apport relativement important de fumure organique provenant du petit élevage (volaille, porc, ovin et caprin) et des résidus organiques du ménage. Il s'agit de systèmes de production aptes à la diversification et à l'intégration des arbres fruitiers avec les cultures annuelles (céréales, légumineuses, tubercules et légumes cultivés en saison des pluies).

Les communautés rurales des régions d'intervention du Projet pratiquent déjà dans une certaine mesure l'agroforesterie au niveau des jardins de case où il est courant que soient associées une large gamme d'arbres fruitiers avec des cultures annuelles (maraichères et vivrières). Ces bonnes pratiques d'agroforesterie seront améliorées et développées dans le cadre du Projet à travers la fourniture de jeunes plants d'arbres fruitiers (notamment agrumes, goyaviers, papayers, bananiers, arbres à pain, maracujas avec un espacement pouvant varier entre 5m x 5m à 15m x 15m en fonction des fruitiers et des contextes locaux) et la distribution de semences et de boutures (légumes, tubercules, légumineuses et céréales). Plusieurs associations de cultures seront promues dans les jardins de case comme par exemple : 1/ Manioc, légumes traditionnels, niébé et courge ; 2/ Maïs, mil, sorgho et niébé. La gestion de la fertilité des jardins de case sera basée sur le paillage, l'incorporation dans le sol des résidus de culture, les cendres et déchets organiques domestiques, le fumier du petit élevage et le compostage. La diversification des productions agricoles dans les jardins de case en agroforesterie contribuera sensiblement à l'amélioration de la situation nutritionnelle des communautés rurales en synergie avec la sous-composante 1.3 du Projet.

Lutte antiérosive et régénération des forêts de palmeraies dans les zones de transition entre les plateaux et les bas-fonds

Le Projet prévoit la régénération des palmeraies basée sur la mise en défens d'une bande de protection de 60 m de large en bordure des terres de bas-fonds (définie lors de la planification des aménagements et matérialisées par des panneaux d'information sur l'importance des palmeraies) ainsi que la plantation de 1 400 ha de palmeraies (1/3 de palmiers améliorés et 2/3 de palmiers traditionnels).

L'adoption des pratiques d'agroforesterie sur les terres de plateau permettra de réduire les phénomènes de dégradation des sols et d'érosion qui provoquent l'ensablement progressif des bas-fonds. De plus le Projet soutiendra les activités de protection et gestion communautaire des forêts de manière à préserver le couvert végétal et atténuer l'érosion des sols. En complément de ces actions, le Projet appuiera les communautés rurales des régions d'intervention pour régénérer les forêts cilières de palmeraies qui occupent naturellement la zone de bordure entre les bas-fonds et les terres de plateau de la Guinée Bissau. Ces palmeraies sauvages et spontanées ont souvent été dégradées par les populations rurales à cause de la coupe des vieux palmiers pour servir de matériel de construction (bois apprécié pour les charpentes des maisons traditionnelles) et à cause de l'expansion des vergers d'anacardiens qui atteignent dans certains cas les bordures des bas-fonds. Les populations rurales des régions d'intervention du projet REDE ont manifesté leur intérêt pour participer à la régénération de ces forêts cilières de palmiers qui offriront plusieurs bénéfices :

i) Constitution d'une barrière naturelle contre l'érosion et l'ensablement des bas-fonds,

ii) Source de revenus grâce à l'exploitation des palmeraies et la commercialisation de l'huile de palme et

iii) Constitution d'une réserve de bois recherché pour la construction des charpentes d'habitation.

La gestion des palmeraies dans les terroirs villageois est collective, ces arbres appartiennent à la communauté et les régimes de palmes peuvent être récoltés et transformés en huile par tous les habitants des villages après avoir demandé l'autorisation au chef du village. Lors de la régénération des palmeraies, des discussions devront être menées dans chaque village pour s'assurer que la plantation de jeunes palmiers (dont des palmiers améliorés) ne modifiera pas les modes de gestion actuels et traditionnels des palmeraies. De plus les aménagements des bas-fonds (qui seront réalisés dans le cadre de la sous-composante 1.2 du projet) incluront la construction de canaux et de digues en bordure et en amont des bas-fonds pour limiter les phénomènes de sédimentation et d'ensablement.

Protection et gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau

Cette intervention permettra aux communautés rurales de recevoir un appui technique de la part du Projet pour la création de forêts communautaires sur environ 1 400 ha.

L'élaboration participative des Plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau permettra d'identifier et de localiser précisément les zones de forêt présentes dans les territoires des villages d'intervention du projet REDE. Les populations rurales des régions d'intervention du projet ont manifesté leur intérêt pour bénéficier d'une assistance technique et d'un accompagnement pour mettre en place des systèmes de gestion durable et communautaire de ces forêts. Il existe déjà plus de 104 forêts communautaires en Guinée Bissau et le Projet profitera de ces expériences et du savoir-faire au niveau national pour la mise en œuvre de cette activité (notamment l'expertise développée par le Fédération KAFO dans ce domaine).

La mise en place de modes de gestion durable et communautaire des forêts sera basée sur les axes de travail suivants : (i) la délimitation des zones de forêts à protéger, (ii) la réalisation d'inventaires de flore et faune présentes dans les zones de forêts, (iii) la négociation de règles d'usage des ressources forestières (constitution de comités locaux de gestion durable de la forêt permettant d'animer un processus de négociation des modalités d'usage des ressources forestières aboutissant à l'adoption d'un zonage et de règles d'usage associée), (iv) la surveillance communautaire et l'entretien de pare-feu, (à travers la sélection et la formation des gardes communautaires, la réalisation de patrouilles de surveillance, l'ouverture et l'entretien de pare-feu autour des zones boisées) (v) la valorisation des produits forestiers non-ligneux et la régénération des essences ligneuses utiles pour les communautés (à travers l'identification des PFNL disposant d'un marché, l'appui à la commercialisation et la mise en place de pépinières pour assurer une régénération des essences utiles pour les communautés).

Communication sur les enjeux environnementaux et climatiques

En complément des actions d'aménagement et gestion durable des terres de plateau, le projet organisera des actions de communication et d'éducation environnementale afin de renforcer la compréhension des populations rurales sur les causes et les conséquences du changement climatique et surtout pour que les leaders locaux et les populations soient informés sur les solutions et bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique.

Ces actions de communication et éducation environnementale seront basés sur des formations des leaders locaux des villages situés dans les sites d'intervention du projet, la production et diffusion de brochures et affiches, l'animation de programmes sur les radios locales et communautaires et l'organisation de séances de cinéma-débat dans les villages sur ces thématiques.

Récapitulatif des produits (cadre logique et cadre de mesures des résultats^o

- Inventaire réalisé et vulgarisé sur les bonnes pratiques agricoles et les cultures et variétés climato-résilientes et nutritives;
- 47 « Plans participatifs d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau » ;
- 47 Associations des Usagers de l'Eau et des Ressources Naturelles créées ;
- Au moins 18 Champs écoles paysan sur la thématique «Agriculture sur plateau » créés et suivis
- 8 pépinières créées et gérées par des jeunes issus des communautés rurales formés;
- Développement du modèle agroforestier « Cajou et cultures annuelles en interlignes » sur 2 100 ha de terres de plateau ;
- Développement du modèle agroforestier « Arbres fruitiers et cultures annuelles en interlignes » sur 700 ha de terres de plateau ;
- Développement du modèle « Champs de brousse en agroforesterie » sur 7 000 ha de terres de plateau ;
- Développement du modèle « Jardins de case en agroforesterie » sur 1 400 ha de terres de plateau ;
- Mise en défens et régénération des palmeraies sur 1 400 ha de terres de plateau ;
- Création de forêts communautaires sur 1 400 ha de terres de plateau ;
- Renforcement des capacités de compréhension des enjeux environnementaux et climatiques et de connaissances des solutions et bonnes pratiques d'adaptation pour au moins 4 700 personnes (environ 100 personnes par site d'intervention du projet).

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.1 et 1.2 (incluant le volet de leadership féminin de la sous-composante 1.3) sera sous la responsabilité de partenaires comme des ONG et des organisation de producteurs expérimentées dans les domaines de l'agriculture durable, la gestion des bassins versants, la gestion participative et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement et disposant de capacités fiduciaires satisfaisantes (voir Annexe 2)⁵⁵. Le Projet organisera un processus transparent de sélection et établira des conventions avec ces opérateurs techniques expérimentés qui seront responsabilisés pour l'atteinte des résultats techniques attendus et pour la bonne gestion et utilisation des fonds mis à disposition par le Projet dans le cadre de cette sous-composante. Ces ONG travailleront en collaboration avec les services techniques du Ministère de l'Agriculture et des Forêts qui assureront un suivi des activités et un contrôle qualité au niveau des quatre régions d'intervention du Projet.

Pour maintenir une approche de développement territorial, les sous-composantes 1.1 et 1.2 seront mises en œuvre par la même ONG/OP selon des régions d'intervention⁵⁶. Ces partenaires seront chargés d'animer, d'appuyer et de suivre les principales activités de ces deux sous-composantes (pour plus de détails sur le leadership féminin, voir la sous-composante 1.3) :

- Accompagnement de la formulation des plans d'aménagement ;

⁵⁵ Quatre partenaires potentiels ont été pré-identifiés pour assumer la mise en œuvre de la sous-composante 1.1: UICN (National), KAFO (Oio, Bafatá), AD (Cacheu, Oio) et TINIGUENA (National). Des matrices d'évaluation des capacités de ces 4 organisations ont été remplies et sont disponibles en annexe de cette partie.

⁵⁶ Après une analyse des partenaires potentiels, deux partenaires potentiels ont été pré-identifiés pour assumer la mise en œuvre de la composante 1 (1.1, 1.2 et leadership féminin (dans la 1.3): KAFO (pour Oio et Bafatá), et TINIGUENA (pour Cacheu et Gabú). Des matrices d'évaluation des capacités des tous les partenaires potentiels initialement identifiés sont jointes en annexe de cette partie.

- Suivi et coordination de la mise en œuvre de ces plans, avec la participation du ROPPA pour les AUE ;
- La mise en place des CEP, leur suivi et renforcement pour la 2ème et la 3ème phase ;
- Appui à la mise en relation entre les producteurs de riz bénéficiaires du Projet et les multiplicateurs de semences soutenus par l'INPA ;
- Le suivi et l'évaluation de toutes les activités concernées.

Dans une première étape, des techniciens des organisations partenaires identifiés, recevront une formation pour l'accompagnement de l'élaboration des plans d'aménagement et leur mise en œuvre. Les techniciens identifiés seront de 4 à 6 par pôles, répartis entre les terres de plateau et de bas-fonds et organisés en binômes (au moins 30% d'entre eux sont des binômes homme-femme). Ils devront assurer la mise en œuvre des activités identifiées dans les plans, assurer le suivi technique et servir de points focaux pour les contacts avec les autres partenaires de mise en œuvre qui seront présents dans ces mêmes zones. Ils auront aussi la charge de la vulgarisation des thèmes environnementaux de chaque plan. De plus, les organisations partenaires formeront des facilitateurs du CEP, idéalement deux par champ école. Dans ce cas, la présence de binômes homme-femme sera également encouragée.

En parallèle, le Projet commencera la réalisation de l'inventaire des bonnes pratiques agricoles. Des experts seront mobilisés ponctuellement notamment pour l'inventaire de ces bonnes pratiques et les formations des techniciens des ONGs, du ROPPA et des services techniques du Ministère de l'Agriculture au niveau des 4 régions (Plans d'aménagement des terroirs, CEP plateau / agroforesterie). Des propositions de TDR ont été élaborées et intégrées en annexe de cette partie pour les appels d'offres à destination des ONGs partenaires de mise en œuvre et des experts responsables des diagnostics et formation. Une fois les aménagements commencés, pour pouvoir vulgariser les pratiques agricoles et les systèmes proposés de manière participative et adaptés aux besoins et intérêts des producteurs, il sera possible de mettre en place des CEP, 34 dans la première campagne de production (première génération) répartis entre les plateaux et les bas-fonds et organisés par thématique, incluant l'identification participative des producteurs « champions » (environ 10 producteurs par CEP) qui deviendront facilitateurs de la deuxième génération de CEP. Les facilitateurs des ONG continueront d'assurer la supervision et d'appuyer la consolidation des CEP en cascade de la 2ème génération. Fort de son expérience au niveau sous régional en la matière, le ROPPA, par la mobilisation et le renforcement de sa plateforme nationale et de ses membres au niveau local, appuiera la création et l'organisation des Associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles au niveau des sites d'intervention.

Des experts seront mobilisés ponctuellement notamment pour l'inventaire des bonnes pratiques et les actions de formation des techniciens des ONGs, du ROPPA et des services techniques du Ministère de l'Agriculture au niveau des 4 régions (Plans d'aménagement des terroirs, CEP plateau / agroforesterie). Des propositions de TDR ont été élaborés et intégrés dans le Manuel de Mise en Œuvre du Projet en annexe du DCP pour les appels d'offres à destination des ONGs partenaires de mise en œuvre et des experts responsables des diagnostics et formation.

Liste indicative des sites d'interventions du Projet pour la sous-composante 1.1, 1.2 et leadership féminin (dans la sous-composante 1.3) répartis par partenaire de mise en œuvre⁵⁷ :

Région	Secteur	Site	Bas-fonds (ha)	Bassin versant - Plateau (ha)	
Oio	Mansaba	Ualia	100	400	
		Manhau	100	400	
		Simbor - Bagadaji	50	200	
		Baité - Dimbassé	100	400	
		Bidjine	90	360	
		Canquebo	80	320	
		Nombre de sites	6	6	
		Superficie en hectares	520	2080	
	Bissora	Maké	90	360	
		Gulcunhe / Unfarim	70	280	
		Nombre de sites	2	2	
		Superficie en hectares	160	640	
	Bafatá	Contubuel	N'Balocunda (caniaba)	92	368
			Aidé	65	260
Maralé			50	200	
Doumbo			85	340	
Kankenin			85	340	
Mansafará			21	84	
Campossa Zone A			21	84	
Campossa Zone B			21	84	
Campossa Zone C			60	240	
Ponta nova			85	340	
Nombre de sites			10	10	
Superficie en hectares			585	2340	
Bambadinca / Bafata / Ganadu			Sara meta	100	400
		Quenhe	100	400	
		Cancumba	10	40	
		Gambiel 1	90	360	
		Gambiel 2	60	240	
		Saré Jai (Secteur Bafata)	40	160	
		Djabicunda (Secteur Bafata)	50	200	
		Same Maunde (Secteur Bafata)	24	96	
		Leroleluma (Secteur Ganadu)	71	284	
		Nombre de sites	9	9	
Superficie en hectares	545	2180			
TOTAL KAFO- 2 RÉGIONS		Nombre de plans d'aménagement	27	27	
		Superficie en hectares	1810	7240	

⁵⁷ Les modèles de conventions de partenariat de mise en œuvre sont détaillés en annexe de la description du volet 1.2.3 étant donné que le même partenaire de mise en œuvre devra couvrir les activités des volets 1.1.1, 1.1.2 Et 1.2.3 selon la division géographique décrites dans les matrices présentées.

Matrice de phasage pour les sous-composants 1.1 et 1.2 dans Bafatá et Oio, par an					Bas-fonds maîtrise partielle (pluvial)	BF-AT	Maitrise totale (Périmètre irrigué)	PI-AT	Bassin versant	BV-AT	CEP	CEP	CEP	CEP	CEP
Region	situation	catégorie	km/Ha/Nb	nb de sites concernés	2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Bafatá	Secteur de	BV-AT	2,340	10	✓										
Bafatá	Secteur de	BV-AT	456	3	✓										
Bafatá	Secteur de	BV-AT	284	1	✓										
Bafatá	Vallée Ge	BF-AT	200	4			✓								
Bafatá	Vallée Ge	PI-AT	570	10			✓								
Oio	Secteur de	BV-AT	2,080	6	✓										
Oio	Ualia, Mar	BF-AT	470	5			✓								
Oio	Simbor - B	PI-AT	50	1			✓								
Oio	Secteur de	BV-AT	640	2	✓										
Oio	Maké, Gul	BF-AT	80	2			✓								
Oio	Maké, Gul	PI-AT	80	2			✓								
Bafatá	Secteur de	BV-AT	1,440	5			✓								
Bafatá	Secteur de	BF-AT	300	4			✓								
Bafatá	Gambiel 2	PI-AT	60	1				✓							
			9,050	56											

Région	Secteur	Site	Bas-fonds (ha)	Bassin Plateau (ha)
Gabu	Sonaco	Bufati - Sutoto	80	320
		Bulubato - Lébató - Koutoubolondinka	50	200
		Dibané-Djatawulumba- Simonto	50	200
		Nematába 1	100	400
		Nematába 2	100	400
		Nematába 3	100	400
		Bacar Djau	90	360
		Nombre de sites	7	7
	Superficie en hectares	570	2280	
	Pitche	Kapassa - Kuntiwol - Sadjan	90	360
		Kambulan - Binawol - Bowoye-kayou	80	320
		Dara 1	100	400
		Dara 2	100	400
		Madina mandinga	100	400
Oco maundé		100	400	

		Nombre de sites	6	6
		Superficie en hectares	570	2280
Cacheu	Bigene	Ambedo	10	40
		Ingoré	70	280
		Nombre de sites	2	2
		Superficie en hectares	80	320
	Sao Domingos	Nhambalam 1	100	400
		Nhambalam 2	100	400
		Djegué	70	280
		N'gundo	100	400
		Bawundondo	100	400
		Nombre de sites	5	5
		Superficie en hectares	470	1880
TOTAL Tiniguena- 2 RÉGIONS		Nombre de sites	20	20
		Superficie en hectares	1690	6760
Région	Secteur	Site	Bas-fonds (ha)	Bassin versant - Plateau (ha)
Gabu	Sonaco	Bufati - Sutoto	80	320
		Bulubato - Lébató - Koutoubolondinka	50	200
		Dibané-Djatawulumba- Simonto	50	200
		Nemataba 1	100	400
		Nemataba 2	100	400
		Nemataba 3	100	400
		Bacar Djau	90	360
		Nombre de sites	7	7
		Superficie en hectares	570	2280
	Pitche	Kapassa - Kuntiwol - Sadjan	90	360
		Kambulan - Binawol - Bowoye-kayou	80	320
		Dara 1	100	400
		Dara 2	100	400
		Madina mandinga	100	400
		Oco maundé	100	400
		Nombre de sites	6	6
		Superficie en hectares	570	2280
		Cacheu	Bigene	Ambedo
Ingoré	70			280
Nombre de sites	2			2
Superficie en hectares	80			320

	Sao Domingos	Nhambalam 1	100	400
		Nhambalam 2	100	400
		Djegué	70	280
		N'gundo	100	400
		Bawundondo	100	400
		Nombre de sites	5	5
		Superficie en hectares	470	1880
TOTAL Tiniguena- 2 RÉGIONS		Nombre de sites	20	20
		Superficie en hectares	1690	6760

Matrice de phasage pour les sous-composants 1.1 et 1.2 dans Gabu et Cacheu, par an						✓	Bas-fonds maitrise partielle (pluvial)	BF-AT	Maitrise totale (Périmètre irrigué)	PI-AT	Bassin versant	BV-AT	CEP	CEP	CEP	CEP	CEP
FIN	Region	situation	catégorie	km/Ha/Nb	nb de sites concernés	2020	2021	2022	2023	2024	2025						
	Gabú	Secteur de Pitche (6 sites BV: Ka	BV-AT	2,280	6		✓										
	Gabú	Kapassa - Kuntiwol - Sadjan, Kar	BF-AT	560	6			✓									
	Gabú	Kapassa - Kuntiwol - Sadjan	PI-AT	10	1			✓									
	Cacheu	Secteur de Sao Domingos (5 site	BV-AT	1,880	5			✓									
	Cacheu	Nhambalam 1, Nhambalam 2, N	BF-AT	400	4				✓								
	Cacheu	Djegue	PI-AT	70	1					✓							
	Cacheu	Secteur de Bigene (2 sites BV: A	BV-AT	320	2			✓									
	Cacheu	Ambedo, Ingoré	PI-AT	80	2				✓								
	Gabú	Secteur de Sonaco (7 sites BV: B	BV-AT	2,280	7			✓									
	Gabú	Bulubato - Lebato - Koutoubolo	BF-AT	490	6				✓								
	Gabú	Bufati - Sutoto	PI-AT	80	1					✓							
				8,450	41												

Matrice d'évaluation des capacités de potentiels partenaires pour la mise en œuvre de la sous-composante 1.1 « Gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau »

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonction potentielles Projet REDE Guinée Bissau	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
<p>UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature</p> <p>Contact : Aliou Faye Directeur Régional UICN Afrique de l'Ouest et Centrale aliou.faye@iucn.org</p>	<p>Créée en 1949, Organisation de membres. 1300 organisations membres : Etats, ONGs, Organisations de peuples indigènes. 11 membres nationaux réunis au sein du Comité National. 10000 experts répartis en 6 Commissions spécialisées 900 personnels dans 50 pays Domaines d'intervention : Diagnostic et Planification territoriales participatifs, Cogestion des ressources naturelles, Conservation de la biodiversité, Restauration des paysages, Aires Protégées Education et communication environnementale, Ecotourisme, Bonnes pratiques secteur minier</p> <p>Domaines d'intervention prioritaires pour la période 2020-2024 : Santé des terres et des eaux Santé des océans Adaptation au changement climatique et l'atténuation de leurs effets Gouvernance équitable des ressources naturelles</p>	<p>Ensemble du pays de la Guinée Bissau</p> <p>Expérience d'intervention dans toutes les régions du pays</p>	<p>Bureau régional et 3 Bureaux nationaux dans la sous-région, dont un en Guinée-Bissau ; Forte légitimité en Guinée-Bissau : présente depuis 1988, rassemble les Agences gouvernementales et les ONGs nationales concernées par l'environnement ; Fournit de l'assistance technique via son staff et les Commissions de l'UICN ; Offre un cadre de coordination des acteurs de l'environnement en Guinée-Bissau; Agence d'Exécution du GEF et du GCF ; Possède des connaissances fiables, crédible et les met à disposition des partenaires, Possède un large réseau de partenariat par et pour l'action environnementale, Dispose d'une influence aux échelles globales et locales en matière d'environnement et de biodiversité, Influence les politiques et les législations en matière d'environnement et de diversité biologique</p>	<p>Dépendance des bailleurs de fonds internationaux</p> <p>La composition du staff au Bureau national étroitement dépendante des opportunités de projets</p> <p>L'instabilité politique complique la réalisation d'actions sur le long terme</p>	<p>Coordination et mise en œuvre de la sous-composante 1.1 : Diagnostics territoriaux participatifs Cartographie dynamique des sites Constitution de base de données agricoles Planification à l'échelle des terroirs villageois Restauration des paysages de production selon la méthode MEOR (UICN & WRI) Diversification des productions Gestion durable des ressources naturelles Formations et renforcement des capacités des groupements et associations de producteurs Encadrement et formalisation des associations des usagers de l'eau au stade naturel ou exploité et des ressources Promotion de bonnes pratiques agricoles et d'exploitation des ressources naturelles dans les sites du projet Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles Education et communication environnementale sur la dégradation des paysages et les solutions face aux impacts du changement climatique Influence des politiques en synergie avec les membres de l'UICN et projets similaires</p>	<p>Formations et assistance technique dans les opérations de diagnostics territoriaux et planification participatifs</p> <p>Formations et accompagnement de mise en œuvre des actions de restauration des paysages productifs</p> <p>Renforcement organisationnel des groupements et associations de producteurs</p> <p>Recueil, production et dissémination des savoirs et savoir-faire, mise en valeur des visites d'échange, systématisation et diffusion des leçons appries</p> <p>Synthèses des capitalisations</p> <p>Suivi-évaluation de la sous-composante.</p>

<p>KAFO Fédération paysanne</p> <p>Contact : Sambu Seck Directeur de KAFO</p> <p>fdkafo@yahoo.fr</p>	<p>Créée en 1989</p> <p>Autopromotion paysanne</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Organisation des agriculteurs</p> <p>Développement agricole et rural</p> <p>Promotion de l'agriculture biologique (pratiquée depuis toujours par les paysans locaux)</p> <p>Appui à la création et gestion des forêts de communautaires (94 forêts communautaires)</p> <p>Assemblée de 600 membres (délégués) se réunit tous les 4 ans</p> <p>Conseil d'administration réuni tous les ans</p> <p>Déjà 5 présidentes différentes (femmes = présidentes ; hommes = vice présidents)</p>	<p>Trois régions d'intervention :</p> <p>Oio (tous les secteurs)</p> <p>Cacheu (Bigene) / Collaboration avec COAJQQ</p> <p>Bafata (Bambadinca et Ganado)</p>	<p>Organisation constituée par 25 000 paysans (61% de femmes) Secteur agricole et développement durable</p> <p>Composante associative (mouvement qui dirige l'organisation)</p> <p>Composante opérationnelle (identification, mise en œuvre et évaluation des projets)</p> <p>Comité de monitoring (structure de conseil et appui constituée de personnes externes), avec l'INEP Ministère Agriculture, DG Forêts => appui conseil et transparence.</p> <p>Portefeuille KAFO : 1 400 000 Euros (UE, AFD, CFSI) - 4 ans 200 millions FCFA - SWISSAID BM - AID - 300 millions FCFA Budget annuel varie entre 200 et 500 millions FCFA</p> <p>Audit positif d'un projet UE (comptabilité conforme aux standards UE) - 1 RAF + 1 comptable</p> <p>RH : Techniciens supérieurs en riziculture, forestiers, agronomie</p> <p>Techniciens moyens (vulgarisateurs) - moto</p> <p>Animateurs pour encadrement du maraichage - moto</p> <p>Véhicules : 2 véhicules 4x4 double cabine, 10 motos</p> <p>Ordinateurs, GPS</p> <p>Pépinière</p> <p>Partenariats avec ADPP, COAJQQ, IBAP</p>	<p>Développement en termes de membership - défi de renforcer continuellement les capacités des paysans pour transformer les zones rurales de la Guinée Bissau en pôles de développement</p> <p>Certains paysans ne deviennent plus membres mais seulement bénéficiaires (plus concernés après le projet)</p> <p>Difficultés à amener les paysans à continuer à assumer leurs responsabilités au sein de KAFO</p> <p>Eviter que les paysans espèrent que les appuis viendront toujours de l'extérieur ; cette mentalité existe surtout chez les hommes et les jeunes (40% des membres) ; chez les femmes il n'y a pas cette mentalité</p> <p>Difficulté de concilier les intérêts et contributions des différentes catégories de membres (femmes, hommes, jeunes)</p>	<p>Coordination et mise en œuvre de la Composante 1 : Sous composantes 1.1 et 1.2 : Bassins versants / Bas fonds => appui à la production agricole orientée vers les marchés (appui des paysans sur les aménagements hydro-agricoles, sensibilisation, identification du site de production, formation, appui conseil, encadrement rural, appui en semence, suivi, diversification sur les plateaux, modification des modes de gestion des vergers de cajou -association avec des cultures annuelles (riz)</p> <p>Coordination et mise en œuvre de la Sous composante 1.3 : Leadership des femmes (socles des femmes)</p> <p>Expériences dans le domaine de la nutrition (depuis 5-6 ans) / Vigilance nutritionnelle (suivi des enfants malnutris) + Education nutritionnelle</p> <p>Coordination et mise en œuvre de la Composante 2 : Sous composante 1.3 : Entreprenariat rural : formation, suivi et encadrement des micro entreprises (20% des membres de KAFO sont des jeunes) => Priorité de KAFO d'investir dans les jeunes / crucial d'investir dans des entreprises individuelles</p>	<p>Renforcer la capacité du dispositif d'encadrement (renforcement fonctionnel)</p> <p>Renforcer le dispositif / structure de suivi et encadrement (techniciens, animateurs, vulgarisateurs)</p> <p>Recrutement de RH (techniciens, animateurs et 1 comptable)</p> <p>Motos</p>
--	---	--	--	--	---	---

<p>ONG AD (Action pour le Développement)</p> <p>Contact : Tomane Camara Directeur Exécutif de l'ONG AD</p> <p>ad.gbissau@gmail.com</p>	<p>Agriculture</p> <p>Développement rural</p> <p>Introduction de petites technologies de transformation et conservation des produits agricoles</p> <p>Formations professionnelles et communautaires</p> <p>Communication pour le développement</p> <p>Education environnementale</p> <p>Reboisement de palmiers rôniers et mangrove</p> <p>Développement de l'écotourisme</p> <p>Construction de marchés et magasins de stockage</p>	<p>Région de Cacheu</p> <p>Région de Tombali</p> <p>Région de Oio</p>	<p>Expériences de travail sur le terrain depuis 1992</p> <p>Structures locales avec des infrastructures et des techniciens basés sur le terrain</p> <p>Crédibilité et relation de confiance avec les communautés et les autorités locales</p> <p>Budget annuel moyen de 500 000 Euros (PNUD, UNOGBIS, UE, UICN, GEF)</p> <p>Expériences de gestion de projets UE de 1 000 000 Euros</p> <p>Réalisation d'audit financier annuel</p> <p>Siège régional : Sao Domingos</p> <p>Siège sectoriel : Ingoré</p> <p>Siège sectoriel : Cacheu</p> <p>28 staff technique permanent et jusqu'à 50 avec le personnel de projet</p> <p>2 centres de formation professionnelles (Bissau et Sao Domingos) avec une autonomie de gestion</p> <p>5 radios communautaires et 4 TV communautaires</p>	<p>Durabilité financière dépendantes de la continuité des projets et des financements</p> <p>Nécessité de renforcer les capacités des techniciens pour capitaliser et valoriser les leçons apprises de l'ONG</p>	<p>Géographique : Région de Cacheu en priorité et aussi dans la région de Oio (déjà présent)</p> <p>Possibilité d'intervenir à Bafata et Gabu en consortium avec des ONGs locales (Gabu : ADIC NAFIA, Bafata : GUIARROZ com sede em Contubuel)</p> <p>Coordination et mise en œuvre des Sous-composantes :</p> <p>SC1.1 Bassins versants / plateau</p> <p>SC1.2 Bas fond</p> <p>SC2.2 Gestion marché</p> <p>SC2.3 Entreprenariat jeunes et femmes</p>	<p>Renforcement de l'équipe (recrutement de techniciens)</p> <p>Moyens de travail (équipements de bureau + véhicules)</p>
---	--	---	--	--	---	---

<p>ONG TINIGUENA « Essa Terra é nossa »</p> <p>Contact : Miguel De Barros Directeur exécutif de l'ONG TINIGUENA debarros.miguel@gmail.com</p>	<p>La conservation de l'environnement, des ressources naturelles et culturelles, dans le but de contribuer à la durabilité du patrimoine naturel et culturel pour le bien-être des générations actuelles et futures, en mettant l'accent sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité, des variétés agricoles et des connaissances associées à une attention particulière portée aux intérêts des femmes et des jeunes - Promouvoir la propriété et la gouvernance participatives et responsables des espaces et des ressources naturelles - Influencer les politiques et les pratiques favorables à la conservation de la biodiversité et à la promotion de la souveraineté et de la sécurité alimentaires et des connaissances associées - Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés à travers la valorisation de la biodiversité 	<p>Principalement dans les</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région de Bolama et Bijagós, - Région de Tombali - Région de Quinara <p>Tiniguena intervient un peu au niveau national dans toutes les régions, à travers les différents projets et initiatives</p> <p>Comme l'actuel projet «Femmes rurales» mis en œuvre dans les régions de à Bafatá, Oio et Cacheu en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial</p>	<p>Vue claire, centrée sur niche d'intervention basée sur des valeurs Rigueur, transparence, crédibilité</p> <p>Capacité adaptative et résiliente</p> <p>Pertinence de ses thèmes et correspondant à son contexte</p> <p>Vaste expérience de projets d'intervention dans les domaines de l'agriculture, de la problématique hommes-femmes, de la jeunesse et de la citoyenneté</p> <p>Expérience de travail approfondie avec différents partenaires et en synergie afin de maximiser l'impact souhaité</p> <p>Bio valorisation socio-économique de la biodiversité (entrepreneuriat, durabilité)</p> <p>Les décideurs intéressés par les problèmes environnementaux</p> <p>Travailler en réseau et en partenariat (alliances et synergies)</p> <p>Nouvelles opportunités de financement</p> <p>Budget annuel : 697 000 Euros en 2019</p> <p>Partenaires : Coopération Canada, Fond des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix, GEF, UE, PAM, Audit annuel avec KPMG</p> <p>Staff : 17 employés techniques</p> <p>Siège et base : Bissau, Urok et Quirara</p> <p>Animateurs locaux à Bafata, Oio et Cantanhez</p>	<p>Gestion dans l'urgence</p> <p>Modification constante de la programmation</p> <p>Grande dépendance des financements extérieurs</p> <p>Désengagement des partenaires financiers pour appuyer les ONGs</p> <p>Crise mondiale (économique, financière et gouvernance) provoquant une réduction des financements disponibles</p> <p>Instabilité politique et sociale liée à la fragilité des organes de gouvernance</p> <p>Manque de ressources humaines suffisantes à cause de l'instabilité financière de l'organisation</p>	<p>Tiniguena a développé des compétences et capacités de gestion de réseau de la société civile en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de groupes de travail sur la valorisation des services écosystémiques, éducation environnementale et alimentaire.</p> <p>Tiniguena a de l'expérience dans le domaine du renforcement de capacités des organisations locales et en animation communautaire.</p> <p>Tiniguena a des ressources humaines compétentes pour travailler avec les jeunes, les femmes et les agriculteurs et aussi pour influencer les politiques publiques.</p> <p>Coordination et mise en œuvre des Sous-composantes 1.1, 1.2, 1.3 et 2.3:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux groupes de femmes et de jeunes - Entreprenariat jeunes (valorisation et transformation de produits locaux) - Animation de réseau leadership Femmes - Communication pour la mobilisation communautaire - Cartographie des terroirs, Gestion des terroirs, de l'eau et des ressources naturelles – comités inter-villages 	<p>Identifier les réalités socio-productives, socio-économiques et socio-politiques dans les communautés rurales des régions d'intervention du projet</p> <p>Connaître, évaluer et classer les niveaux de participation du public cible du projet aux débats et à la prise de décision sur des questions relatives à la nutrition paysanne et à l'agriculture familiale.</p> <p>Produire des connaissances techniques pour faciliter la formation du public cible sur les questions liées à l'agroécologie et aux bonnes pratiques agricoles</p>
---	--	--	--	--	--	--

Annexe 2 : Proposition de Termes de Référence pour le recrutement d'experts en charge de l'inventaire des bonnes pratiques agricoles

CONTEXTE

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et Fond International pour le Développement Agricole FIDA ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

Dans le cadre de la sous-composante 1.1 du Projet REDE de « Gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau », il est prévu de réaliser un inventaire des bonnes pratiques agricoles pour identifier et décrire les cultures et variétés climato-résilientes et nutritives adaptées aux quatre régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau et pouvant être cultivées sur les terres de plateau.

OBJECTIF

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection d'une équipe d'experts qui sera responsable de la réalisation de cet inventaire des bonnes pratiques.

RESULTATS ATTENDUS

Les consultants sélectionnés devront produire un rapport détaillant l'inventaire réalisé dans lequel seront rassemblés les informations suivantes :

Liste des cultures et variétés climato-résilientes et nutritives ;

Description des itinéraires techniques des cultures et variétés climato-résilientes et nutritives ;

Présentation des bonnes pratiques agricoles à promouvoir sur les terres de plateau.

Dans une logique d'adaptation au changement climatique, cet inventaire devra chercher à identifier quels sont les variétés pouvant bien s'adapter à un déficit hydrique, à un raccourcissement de la durée de la saison des pluies (variété à cycle court) et à une augmentation des températures moyennes. L'inventaire des cultures et variétés devra aussi prendre en compte les aspects nutrition en veillant à promouvoir des productions agricoles nutritives et diversifiées capables d'améliorer la situation nutritionnelle des populations et des enfants en particulier.

Cet inventaire des cultures et variétés devra inclure les itinéraires techniques spécifiques de chaque production agricole climato-résiliente et nutritive. Les bonnes pratiques agricoles adaptées aux terres de plateau devront aussi être recensées et décrites dans le cadre de cet inventaire initial comme par exemple l'agroforesterie (associant des arbres fruitiers, arbres légumineux et cultures annuelles intercalées), l'association temporelles et spatiales des cultures, les rotations, la stratification, le paillage, le compost, le non-labour, la lutte intégrée contre les ravageurs, etc.

Les conclusions de cet inventaire seront valorisées par les responsables du Projet REDE auprès des producteurs et productrices des zones d'intervention du projet.

PRINCIPALES TACHES DES EXPERTS

Les experts sélectionnés pour réaliser l'inventaire des bonnes pratiques agricoles et des cultures et variétés climato-résilientes et nutritives devront exécuter les activités suivantes :

Analyse bibliographique approfondie sur les céréales, les légumineuses, les tubercules, les légumes et les fruits adaptés aux conditions agro climatiques des terres de plateau des régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau ;

Analyse bibliographique approfondie sur les techniques agricoles à promouvoir sur les terres de plateau pour renforcer la résilience climatique de l'agriculture familiale et pour contribuer à une bonne gestion de l'eau et de la fertilité des sols ;

Consultation des acteurs nationaux de référence dans le domaine de l'agriculture, l'environnement et la nutrition (MADR, INPA, RESSAN-GB, PAM, DG Nutrition, ONGs spécialisées dans le domaine) afin de valoriser les informations disponibles sur les cultures, variétés et bonnes pratiques agricoles adaptées à la résilience;

Production d'un rapport détaillé présentant toutes les informations pertinentes qui pourront être utilisées par le Projet REDE pour contribuer à renforcement de la résilience climatique et de la situation nutritionnelle des populations rurales des régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau.

PROFILS DES EXPERTS RECHERCHÉS : Les experts devront disposer de l'expérience et des compétences suivantes :

Diplôme universitaire et expériences professionnelles dans les domaines suivants : agronomie, nutrition, environnement, gestion durable des ressources naturelles ;

Minimum de 5 ans d'expériences dans des pays d'Afrique de l'Ouest ;

Capacités démontrées d'analyse et de synthèse ;

Maitrise du Portugais et du Français ;

La Connaissance de la Guinée Bissau serait un atout.

DUREE : La mission d'expertise pour la réalisation de l'inventaire des cultures, variétés et bonnes pratiques agricoles durera 80 hommes-jours.

LIEU : Cette mission d'expertise sera réalisée en Guinée Bissau avec des rencontres des acteurs nationaux à la capitale Bissau et dans les quatre régions d'intervention du Projet REDE : Cacheu, Oio, Bafatá et Gabu.

PRESENTATION DES OFFRES : Les experts disposant des compétences recherchées et intéressés par cette mission devront soumettre une offre technique et financière à l'UGP de REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique des experts; (ii) La compréhension des TDR ; (iii) Les CV des experts; (iv) La méthodologie pour la mise en œuvre des activités; (v) Le chronogramme de réalisation des activités.

L'offre financière portera sur les coûts détaillés pour la réalisation des activités.

Annexe 3 : Termes de Référence pour le recrutement d'expert en planification participative de l'aménagement durable des bas-fonds et terres de plateaux

CONTEXTE

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et Fond International pour le Développement Agricole FIDA ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

Dans le cadre de la sous-composante 1.1 du Projet REDE de « Gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau », il est prévu d'élaborer de manière participative avec les populations rurales des Plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau. Ces processus d'élaboration de plans simplifiés d'aménagement durable des bas-fonds et des terres de plateau situées dans leurs bassins versants permettront aux bénéficiaires et partenaires du projet d'analyser les problématiques locales de gestion des ressources naturelles (eau, fertilité des sols agricoles, forêts, etc.) et d'identifier les interventions les plus adaptées et prioritaires (aménagement hydro-agricoles, régénération des palmeraies, développement de l'agroforesterie, protection et gestion communautaire des forêts, etc.).

Pour mener à bien ces processus d'élaboration de plans simplifiés d'aménagement, il est nécessaire de former les équipes du projet (32 techniciens des ONGs partenaires de mise en œuvre et techniciens des Organisations de Producteurs comme le ROPPA ; soit 8 techniciens intervenant dans chacune des 4 régions du projet REDE : Cacheu, Oio, Bafatá et Gabu). Une équipe d'experts sera mobilisée pour préparer, animer et évaluer la formation des équipes dans ce domaine.

OBJECTIF

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection d'une équipe d'experts qui sera responsable de la formation des 44 techniciens nationaux (ONGs et ROPPA) en techniques et méthodes d'élaboration participative de plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau.

RESULTATS ATTENDUS

Les experts sélectionnés devront assurer la formation de 44 techniciens nationaux (ONGs et ROPPA) pour qu'ils soient capables d'animer les processus d'élaboration participative des plans simplifiés d'aménagement des bas-fonds et des terres de plateau adjacentes. Après la formation initiale, les experts assureront une assistance technique aux équipes formées pour les accompagner dans l'élaboration des plans simplifiés d'aménagement avec les populations rurales des sites d'intervention du projet dans les régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau.

Les 32 techniciens nationaux (ONGs et ROPPA) formés devront maîtriser les techniques et approches suivantes :

- **Réalisation d'exercice de cartographie participative** en valorisant les ressources SIG disponibles pour aider les populations résidentes des bassins versants à délimiter les sous-bassins versants (grâce au relief et aux lignes de partage des eaux) et de représenter les différents types d'occupation des sols de leurs terroirs villageois. Cet exercice préliminaire de cartographie participative pourra s'appuyer sur des images aérienne (en utilisant éventuellement des drones

si facilement disponibles localement), des images satellite (disponibles gratuitement sur internet et Google Earth), des cartes topographiques où figurent les cours d'eau et des représentations des bassins versants locaux réalisés directement par les communautés ;

- **Identification et localisation sur la base de la cartographie participative des zones dégradées et vulnérables des bas-fonds et de leurs bassins versants** comme par exemple des zones soumis à une forte érosion hydrique, des zones fortement déboisées, des zones où les conditions de culture sont dégradées, des cours d'eau affectés par l'ensablement, etc.
- **Animation d'une réflexion avec les communautés rurales de manière à identifier avec eux les possibles solutions et les interventions à privilégier** comme par exemple :
 - La gestion durable et communautaires des zones de forêts notamment au niveau des têtes de sources, le long des cours d'eau et des vallées, en bordure des fleuves et cours d'eau permanent;
 - Le développement de modes de production en agroforesterie en intégrant des arbres fruitiers et/ou légumineux en association avec les cultures annuelles ;
 - La création de nouvelles plantations d'arbres fruitiers ;
 - La régénération des forêts ciliaires de palmeraies dans la zone de transition entre les plateaux et les bas-fonds ;
 - La promotion de bonnes pratiques agricoles visant une meilleure gestion de l'eau et de la fertilité des sols ;

Les techniciens formés devront porter une attention particulière à l'identification des différents usagers de l'eau en précisant les différents types d'utilisation et en analysant les relations entre usages et usagers (irrigation, abreuvement, eau de consommation, etc.). Ils devront être capable de réaliser un état des lieux des ressources en eau au cours de ce processus de planification de façon à disposer d'informations pour faciliter les prises de décision.

Les techniciens formés devront recevoir des information sur la manière d'accompagner l'émergence de comités locaux de concertation et de prise de décision sur la gestion durable des ressources naturelles et de l'eau en particulier. A travers la planification de l'aménagement durable des bas-fonds et terres de plateau, les techniciens formés seront en effet amener à soutenir la création d'associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles (AUE-RN) qui seront par la suite suivie, formées et accompagnées par le Projet REDE et ses partenaires.

PRINCIPALES TACHES DES EXPERTS

Les experts sélectionnés pour former les 44 techniciens nationaux (ONGs et ROPPA) en techniques et méthodes d'élaboration participative de plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau devront réaliser les activités suivantes :

- Préparation des modules de formation et des supports didactiques ;
- Animation de 3 sessions de formation de 5 jours chacune alliant des approches théoriques et pratiques avec 44 techniciens nationaux (ONGs partenaires du Projet REDE et ROPPA);
- Evaluation des connaissances et acquis des bénéficiaires des trois sessions de formation ;
- Assistance technique pour accompagner, orienter et conseiller à distance et/ou sur le terrain les 32 techniciens nationaux (ONGs partenaires du Projet REDE et ROPPA) dans les processus d'élaboration participative des plans d'aménagement et de

gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau ;

- Production d'un rapport final de mission présentant les activités réalisées, résultats atteints et recommandations pour le suivi et le renforcement des capacités des techniciens formés.

PROFILS DES EXPERTS RECHERCHÉS : Les experts devront disposer de l'expérience et des compétences suivantes :

- Diplôme universitaire et expériences professionnelles dans les domaines suivants : gestion durable des ressources naturelles, aménagement durable des bassins versants, aménagement des terroirs villageois, environnement, agriculture durable ;
- Minimum de 5 ans d'expériences dans des pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Capacités démontrées d'analyse et de synthèse ;
- Maîtrise du Portugais et du Français ;
- La Connaissance de la Guinée Bissau serait un atout.

DUREE : La mission d'expertise pour la formation en technique d'élaboration participative de plans d'aménagement durable des bas-fonds et terres de plateau adjacentes durera :

- 40 hommes-jours pour la préparation, l'animation et l'évaluation des formations ;
- 90 hommes-jours pour assurer une assistance technique pour accompagner, orienter et conseiller à distance et/ou sur le terrain les 44 techniciens nationaux

LIEU : Cette mission d'expertise sera réalisée en Guinée Bissau. Les sessions de formation seront organisées dans une seule endroit (e.g. Bissau ou une de quatre régions du projet) avec tous les participants La mission d'assistance technique amènera les experts à accompagner les techniciens dans les zones de bas-fonds et de terres de plateau où le projet REDE interviendra.

PRESENTATION DES OFFRES : Les experts disposant des compétences recherchées et intéressés par cette mission devront soumettre une offre technique et financière à l'UGP de REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique des experts; (ii) La compréhension des TDR ; (iii) Les CV des experts; (iv) La méthodologie pour la mise en œuvre des activités; (v) Le chronogramme de réalisation des activités.

L'offre financière portera sur les coûts détaillés pour la réalisation des activités.

MOYENS À MOBILISER

Le Projet mettra à la disposition des experts tous les documents de référence disponibles nécessaires et susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Sous-composante 1.2 : Aménagement et Gestion Durable des terres De Bas-fonds

Principales leçons apprises

A certains endroits, il a été constaté que des périmètres ont été abandonnés en raison des effets du changement climatique tandis que les initiatives paysannes n'ont pas permis de résoudre les problèmes rencontrés. Les faiblesses constatées sont imputables généralement à l'insuffisance du diagnostic physique, au choix des types d'aménagement, à la mauvaise qualité de la mise en œuvre des aménagements et à la mauvaise gestion de ces derniers.

Ces faiblesses demandent un approfondissement des méthodes de diagnostic avec de plus en plus la conduite de diagnostics participatifs, de manière à prendre en compte l'ensemble des aspects sociaux- fonciers, les aspects physiques et les principaux déterminants hydrologiques, et morphologiques.

Le type d'aménagement proposé selon les conditions physiques décrites ont pour principal objectif, de stocker, de laminar et d'étaler les crues d'une part et d'autre part de faciliter le drainage des parcelles en cas de besoin. Pour les bas-fonds non ciblés dont la superficie est supérieure à 50 ha et/ou pour lesquels des difficultés de drainage naturel sont signalées, il est fortement recommandé d'approfondir les études.

Description générale

Cette sous-composante vise une gestion plus durable des ressources en terre et en eau avec une stratégie de diversification des activités de production qui repose sur l'adoption de meilleures modes de gestion de l'eau.

Les aménagements tous types confondus, porteront sur **un total de 3 500 ha dont (i) 2 500 ha en aménagement pluvial avec une maîtrise partielle de l'eau, (ii) 500 ha en aménagement avec maîtrise totale d'eau et (iii) 500 ha en systèmes d'irrigation maraicher.**

Les interventions porteront en priorité sur la réhabilitation d'anciens périmètres à fort potentiel rizicole mais fortement dégradés et sur des sites maraichers en cours d'exploitation pouvant être équipés de forages avec pompes solaires de manière à rendre disponible à tout moment la ressource en eau et à lever les contraintes de pénibilité et de manque d'eau actuelles, avec des systèmes d'exhaure manuels en puits profonds très pénibles pour les femmes et peu efficace. Cette situation a déjà conduit à l'abandon de plusieurs sites maraichers.

Les interventions sont proposées sur la base des dynamiques paysannes locales constatées sur le terrain et des leçons apprises avec les projets antérieurs et/ou en cours notamment les projets de coopération chinoise(Taiwan, 1996) et de projets FIDA dans d'autres régions PADES (en cours), et le PEASA.

Sur un potentiel de 4 000 ha identifié lors de la conception, les investissements vont se concentrer sur 3 500 ha répartis comme suit entre les 4 régions avec, (i) Bafatá, 1 130 ha (32,3%), (ii) Cacheu 550, ha (16%), (iii) Gabú, 1 140 ha (32,5%) (iv) Oio, 680 ha (20%). Les aménagements prévus sont localisés au niveau de 4 régions, 10 secteurs et 47 sites comme rapporté dans le tableau de synthèse Bas-Fonds et Bassins Versants.

La sous-composante apportera des solutions techniques pour lever ces contraintes identifiées au niveau des exploitations qui portent essentiellement sur (i) la nécessité de rendre disponibles la ressource en eau avec des aménagements et des équipements adaptés aux différents contextes pour minimiser les risques hydriques sur les cultures causées par le raccourcissement de la saison des pluies (démarrage tardif et arrêt prématuré des précipitations. ii) la sécurisation physique des sites avec des clôtures grillagées doublée de végétalisation pour la durabilité et contre les effets de la divagation

des animaux, iii) la lutte contre l'ensablement avec la construction d'ouvrages de protection antiérosifs et de haies vives faisant office de clôture et de brise vent. (iv) La mise en place et le renforcement des capacités des associations des usagers de l'eau (AUE).

Tableau n°1 : Résumé des activités de la sous- composante 1-2

Désignation	Unité	Quantité	Description sommaire
Aménagement Rizicole pluvial en maîtrise partielle	ha	2 500	Aménagement avec des diguettes en terre suivant les courbes de niveau et équipées de pertuis de vidange et de petits déversoirs
Aménagement avec maîtrise totale de l'eau le long de la vallée du Geba	ha	500	Permettant la production de semence et une double culture et développé à l'aide de motopompes adaptées aux capacités locales
Aménagement avec système d'irrigation et maîtrise totale de l'eau	ha	500	Des systèmes d'irrigation avec pompes solaires seront développés (promotion des sources d'énergie renouvelable et baisse des coûts de production).
Total	ha	3 500	
Des aires de premiers conditionnements et des garderies à proximité des périmètres aménagés	Nb	10-12	Avec les aires de premiers conditionnements, et les garderies construites, cet espace permettra de soulager la charge de travail des femmes et notamment des mères
Appui institutionnel à la Direction Générale du Génie et du Développement rural (DGEDR) pour la réhabilitation des infrastructures du service des sols et de la cartographie.			Travaux de réhabilitation de réhabilitation des infrastructures du laboratoire avec acquisition des équipements et renforcement de capacités des cadres et techniciens qui gèrent le laboratoire. La formation portera sur la cartographie et les analyses de sols, essais de fertilisation et la mise en place SIG et de conseils en fertilisation

Description détaillée des aménagements hydro-agricoles

L'approche stratégique vise à obtenir une garantie de production durable basée sur une implication effective de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, avec des aménagements à coûts maîtrisables et facilement appropriables par les producteurs suivi d'un renforcement des capacités des petits producteurs avec un soucis d'équité favorisant l'accès des femmes et des jeunes aux aménagements.

Ces aménagements doivent être simples dans la conception à coûts raisonnables et facilement appropriables et reproductibles par les producteurs et un renforcement des capacités des petits producteurs. L'objectif est d'apporter une réponse à la demande d'un développement durable de l'agriculture irriguée capable de créer des emplois et des revenus agricoles en soutenant la production, la transformation et la commercialisation.

Volet 1.2.1 : Aménagement hydro-agricoles des zones de bas-fonds

Les bas-fonds ciblés pour être aménagés se caractérisent en général par le fait qu'ils disposent tous des axes de convergence préférentielle des eaux de surface, des écoulements hypodermiques et des nappes phréatiques. Ces sites ont été identifiés en relation avec les marchés et les réseaux routiers, etc.

Le diagnostic sera d'avantage affiné lors des études techniques d'avant-projet sommaires (APS) et d'avant-projet détaillé (APD) ainsi que des études environnementales et sociales qui seront réalisées en phase de prédémarrage. Ces études seront conduites parallèlement à l'élaboration des plans locaux de gestion des ressources naturelles des terres de plateaux et permettront de produire les schémas d'**Aménagement hydro-agricoles des bas-fonds**.

Le ciblage direct des sites a été établi sur base de multicritères pertinents portant sur :

(i) Les aspects sociaux fonciers avec, l'existence d'un potentiel terre et eau et connaissant un début d'exploitation dans un contexte de cohésion sociale (absence de conflits majeurs au tour des sites) et de disponibilité de main d'œuvre;

(ii) les aspects agro techniques qui reposent sur la taille des périmètres, la qualité des sols pour les cultures concernées, les conditions d'accès aux marchés et

iii) les aspects de coûts des aménagements par hectare et par bénéficiaire et d'impact sur l'environnement.

Les typologies d'aménagements proposés sont:

- L'aménagement pluvial avec une maîtrise partielle de l'eau sur 2 500 ha avec des diguettes en terre suivant les courbes de niveau et équipées de pertuis de vidange et parfois de petits déversoirs. Ce système permet de ralentir le ruissellement des eaux, l'épandage des crues et la formation d'une lame d'eau en amont pour le développement de la riziculture. Il permet aussi l'infiltration des eaux et la recharge de la nappe phréatique qui favorisera la régénération naturelle de la flore. Tout ce dispositif participera à améliorer la résilience des exploitations familiales face aux aléas climatiques. Cet aménagement sera renforcé en amont par une mise en défend sur une bande de 60 m et par une reconstitution des palmeraies et végétation naturelle.

- L'aménagement avec maîtrise totale de l'eau sur 500 ha de bas-fonds permettra une double culture et sera développé à l'aide de motopompes adaptées aux capacités locales pour les périmètres situés le long de la vallée du Gêba pour la production de semences de riz amélioré. Une double culture (irriguée et pluviale) sera également possible sur ces périmètres.

Ceci permettra de mieux valoriser les potentialités de production de céréales de bas-fonds essentielles pour la sécurité alimentaire des populations et la génération des revenus. Ces prélèvements d'eau dans le système Gêba seront raisonnés et ne constitueront pas de menaces pour les écosystèmes locaux.

Des aménagements antiérosifs sont prévus au niveau des bassins versants et détaillés au niveau de la sous composante 1.1 pour limiter l'ensablement des bas-fonds à travers la protection et la régénération des palmeraies en bordure des bas-fonds avec une mise en défend d'une bande de protection d'au moins de 60 m de large et la plantation de 2 100 ha de palmeraies. Les canaux de ceinture et digues de protection en bordure des bas-fonds seront à prévoir dans les schémas d'aménagement de la présente sous-composante afin de limiter les effets d'ensablement.

Le fonctionnement de l'aménagement pluvial

Au début de la saison des pluies, l'aménagement fonctionne en régime pluvial (maîtrise partielle), les pertuis sont en position ouverte (vidange) : Le passage des crues est ralenti sans les retenir ; le ruissellement est retardé, l'infiltration accentuée.

A partir du mois d'août jusqu'en fin octobre, l'aménagement fonctionne quasiment en maîtrise totale. Les vannettes sont en position ouvertes pendant le tallage, ensuite elles sont fermées. L'aménagement permet donc de combler le déficit hydrique pendant les poches de sécheresse de fin juin à fin septembre ainsi que pendant la fin de la saison de production jusqu'au moins fin octobre. Les crues passent au-dessus des diguettes, elles sont étalées sur toute la largeur du bas-fond et sont ainsi ralenties. C'est pourquoi les diguettes doivent être construites dans une logique de durabilité (compactées et recouvertes de pierres chaque fois que disponibles. Les écoulements de base sont répartis sur toute la superficie de l'aménagement.

Les aménagements consistent à répartir les crues et les écoulements de base sur toute la largeur du bas-fond et les pertuis sont généralement en position fermée pour permettre la répartition uniforme des écoulements de base. L'étalement des crues engendre l'atténuation de la force érosive de l'eau.

Tableau 1 : Critères techniques d'aide à la décision pour l'aménagement pluvial de bas-fonds

Critères	Possibilité d'aménagement à but rizicole	
	Aménageable	Non aménageable
Durée des crues	≤ 3 jours	≥ 3 jours
Type de sols	Argileux ou argilo-limoneux	Sableux, latéritique
Encaissement du bas-fond	Faiblement marqué	Marqué
Concavité	Étalée, en fond d'assiette	Valée, en V
Pente longitudinale du bas-fond	≤ 6‰	> 6‰
Végétation ligneuse	Absence de forêt	Forêt dense ou peu claire
Aptitude des sols à la riziculture	Argileux, argilo-sableux, argilo-limoneux, limoneux	Latéritique, gravillonnaire, sableux
Purge foncière	Absence de conflit foncier	Présence de conflit foncier latent ou ouvert

Source : *Référentiel technique Neer-tamba*

Principes du choix des bas-fonds aménageables

Les zones les plus aptes sont les parties hautes du réseau hydrographique du bas-fond c'est à dire les têtes des bassins versants, la taille du bassin versant à l'amont du bas-fond étudié :

- i) taille < 200km²; inférieure à 20 000 ha ; dans ce cas la superficie maximum aménageable est de l'ordre de 20 ha à 25 ha, les Caractéristiques physiques du bas-fond correspondant à ce critère sont: largeur de bas-fond > 100m ;
- ii) absence de lit mineur très marqué; pente moyenne longitudinale du bas-fond < 6‰ ,
- iii) dans le souci de la sauvegarde de l'environnement et de l'écosystème, il faut éviter les zones trop boisées ;
- iv) sols argileux à argilo-limoneux pour satisfaire la riziculture et permettre la construction des diguettes.

Pour faciliter la mise en œuvre des travaux et réduire les coûts de l'aménagement, il faut éviter les cuvettes, les buttes, les lits mineurs marqués ou ravines temporaires, les zones d'érosion, avoir une carrière de moellons et de l'eau disponible pas très loin du site du bas-fond.

Volet 1.2.2 : Développement des systèmes d'irrigation pour le maraichage

Les activités maraichères sont reconnues comme étant fortement génératrices de revenus pour les femmes qui s'y investissent massivement. Une attention particulière sera apportée à cette activité essentiellement féminine. Les aménagements prévus, permettront de développer un maraichage de saison sèche avec des systèmes d'irrigation basés sur la valorisation des eaux de surface lorsqu'elles sont disponibles ou souterraines mobilisables à coûts acceptables en fonction des sites.

La diversification des productions agricoles dans les bas-fonds permettra de mieux valoriser les ressources hydriques tout au long de l'année et d'augmenter les sources de revenus des populations rurales.

Des systèmes d'irrigation avec pompes solaires seront développés dans une logique de promotion des sources d'énergie renouvelable en zone rurale et de baisse des coûts de production. Le Projet valorisera au maximum les expériences conduites dans la zone du projet grâce au réseau de professionnels des cultures sèches et irriguées de INPA.

Le maraichage qui est majoritairement pratiqué par les femmes n'est pas une activité nouvelle dans la zone du projet. Des interventions antérieures avec l'appui d'ONG comme ADPP ont appuyés cette filière avec de la formation et de l'accompagnement dans la mise en place de système d'irrigation avec réseau de distribution pour les jardins maraichers.

L'appui pour le maraîchage visera à lever les principales contraintes identifiées et notamment liées à : (i) la non disponibilité de l'eau pour l'irrigation, (ii) la pénibilité de l'exhaure manuelle de l'eau, (iii) le manque d'uniformité de l'eau dans la parcelle, (iii) la perte de temps durant l'arrosage etc.

Les activités de maraîchage seront développées au niveau des bas-fonds dont la taille moyenne varie au tour de 50 ha. La taille de la parcelle sera de 1 250 m² par exploitante soit 8 exploitantes par /ha. Le système d'irrigation prévu comprendra (i) un forage équipé de pompe solaire, (forage, panneaux solaires, pompe immergée, bassins en maçonneries, tuyaux pvc, une batterie de réservoirs surélevés d'au moins 5 m au-dessus du terrain naturel).

Volet 1.2.3 Des garderies d'enfants à proximité des périmètres aménagés

Ces espaces seront construits avec des matériaux locaux adaptés afin de soulager les jeunes femmes mères qui passent l'essentiel de leur temps au champ. Cette infrastructure sera construite sur un espace variant entre 60m² et 100m² et comprendra entre autres, un dortoir pour enfants avec toilette, cuisine etc.,

A proximité, seront construits des aires de séchage et un premier espace de tri pour produits maraichers. Les études de conception des garderies seront réalisées au même moment que ceux des aménagements et par les mêmes bureaux d'ingénieurs conseils recrutés.

Tableau 2 : Répartition des aménagements par type et par région

Numéro	Région/Type d'Aménagement	Maitrise Totale		Maitrise Partielle	
		Riz Irrigué	Maraichage	Riz Pluvial	Total(ha)
1	OIO		130	550	680
2	GABU	500	90	1 050	1 140
3	BAFATA		130	500	1 130
4	CACHEU		150	400	550
	TOTAL	500	500	2 500	3 500

Critères définitifs de sélection des périmètres

A partir des sites pré-identifiés lors de la formulation, une sélection définitive plus affinée sera opérée afin de retenir les sites les plus appropriés garantissant une mise en valeur effective des investissements. Cette sélection reposera sur des critères ci-dessous indiqués aussi bien pour les bas-fonds rizicoles que pour les sites maraichers.

Pour la riziculture. Les critères de présélection reposeront sur (i) l'appréciation des aménagements existants et l'évaluation du savoir-faire des paysans en matière de riziculture, (ii) s'assurer de l'absence et ou de la résolution préalable de tout litige foncier concernant le site prévu pour les aménagements. Ces sites se retrouvent dans le tableau de répartition des bas-fonds, (iii) s'assurer également de l'existence d'une dynamique de production vivrière dans le sites pré identifiés, (iv) S'assurer de l'existence d'une dynamique associative et d'une cohésion sociale au niveau exploitant leur permettant de disposer d'une réelle capacité de gérer un investissement de type communautaire.(vi) s'assurer de l'existence d'une superficie significative justifiant les investissements envisagés, et d'une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social avec une disponibilité confirmée de la main d'œuvre locale pour apporter la contribution des bénéficiaires.

Pour le maraichage les critères reposeront sur (i) la disponibilité de l'eau pour l'irrigation (ii) l'aptitude du sol à la culture maraichère, (iii) la sécurité foncière et la prévention des conflits, (iv) l'existence d'une tradition de culture maraichère avec un minimum de savoir technique et une motivation des producteurs/trices (v) l'existence d'une superficie significative justifiant les investissements envisagés et d'une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social. Les personnes en situation de handicaps seront installées avec l'appui du prestataire partenaire dans les meilleurs endroits et les plus appropriés.

L'accès au foncier pour les femmes et les jeunes ne constitue pas une préoccupation particulière. Il est déjà réglé au niveau des familles et des communautés qui émettent des actes de cession qui n'ont pas encore fait l'objet de contestation. Le projet valorisera l'expérience en la matière conduite par le PADES⁵⁸.

Tableau 3 : Phasage des aménagements hydro-agricoles maîtrise partielle par région (ha)

Id	Sites par en ha Région	2020	2021	2022	2023	2024	Total
I	BAFATA						
I.1	Secteur de Bambadinca(5 sites)				300		300
I.2	Vallée GEBA		200				200
II	GABU						
II.1	Kapassa-Kuntiwol-Sadjan-...		560				560
II.2	Bulubeto-lebato-Koutoubolondinka				490		490
III	OIO						
III.1	Ualia,Manhau,Baité-Dimbassé,Bidjine,Caquebo			470			470
III.2	Maké			80			80
IV	CACHEU						
IV.1	NHambalam1,NhAmbalam2,N'gundo,Bawundo						400
Total par année			760	550			2 500

NB : II-1 comprend : Kapassa-Kuntiwol-Sadjan,Kambulan-Binawol-Bowoye-Kayou, Dara 1, Dara2 , Madina Mandigua, Oco Maundé

II-2: Bulubeto-Lebato-Koutoubolondinka, Dibane-Djatawulima, Simonto, Nemataba 1,2 et 3, Bacardjau

I-1 : Secteur de Bambadinca (5 sites Sara Meta, Quenha, Cancumba, Gambile 1 et 2)

Tableau 4 : Phasage des aménagements hydro-agricoles avec maîtrise totale par région

Numéro	Région	2020	2021	2022	2023	2024	Total(ha)
I	BAFATA						
I-1	Vallée Geba S (secteur nord)		570				570
II-2	Contubel						
I-3	Gambiel 2				60		60
II	GABU						
II-1	Kapassa - Kuntiwol-Sadjan			10			10
II-2	Bufati - Sutoto				80		80
III	OIO						0
III-1	Simbor - Bagadaji			50			50
III-2	Maké, Guldune -Unfarine			80			80
IV	CACHEU						
IV-1	Ambedo, Ignoré				80		80
IV-2	Djegue				70		70
Total par année			570	140	290		1000

⁵⁸ Signature d'un document de cession de l'utilisation de la parcelle par le propriétaire aux bénéficiaires sous couvert de l'administration locale

Les objectifs visés à la mi-parcours sont de 500 ha pour la maîtrise totale le long de la vallée (100%), 210 ha pour la maîtrise totale avec forages et pompes solaires (42%) et 1710 ha pour l'aménagement pluvial (68,4%) soit un total de 69% pour tous types d'aménagements confondus.

Volet 1.2.4. Les Associations d'usagers de l'eau (AUE)/RN

Dans un contexte fortement marqué par le changement climatique très marqué avec un raccourcissement de la saison des pluies et une perturbation des précipitations et une baisse de la pluviométrie et du niveau des nappes phréatiques doublée d'une mauvaise utilisation des rares ressources disponibles, par les différents utilisateurs, le REDE va participer à l'instauration d'un système plus durable de gestion des ressources hydriques en accompagnant la mise en place d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) au niveau de chacun des secteurs d'intervention.

Ainsi, ces AUE seront constituées et formées à la gestion et l'entretien des aménagements pour une meilleure durabilité. Elles joueront un rôle essentiel dans la gestion et la résolution des conflits liés à l'accès à l'eau et aux terres de bas-fonds, à la divagation des animaux pour une meilleure intégration de l'agriculture et de l'élevage. Les bonnes pratiques de gestion des aménagements et des ressources naturelles diffuses le long du Géba seront convenablement valorisées.

Le processus de mise en place AUE comprendra les activités suivantes : (i) la caractérisation de chaque site avec l'appui d'un prestataire spécialisé sur l'état de la ressource hydrique , (ii) la Conduite d'un diagnostic hydrologique, hydraulique, environnemental avec une collecte de données dans le cadre de l'élaboration participative des plans d'aménagement durables des bas-fonds et terres de plateaux ,(iii) l'identification des différents usagers de la ressource en précisant les différents types d'utilisation et les relations entre usagers ,(iv) la délimitation du site en fonction de la concentration des activités d'irrigation , d'abreuvement des animaux, de pompes et forages des infrastructures d'accès telles les pistes rurales ainsi que les couloirs de passage et /ou de transhumance, des marchés hebdomadaires (Lumo) et autres petits centres de collecte (v) la sensibilisation des usagers sur les résultats de la caractérisation (vi) la Concertation entre usagers sur les contraintes identifiées lors du diagnostic et recherche de pistes de solutions (vii) la mise en place des comités de surveillance, de suivi et d'orientation de la ressource du site(viii)Animation et accompagnement des usagers (ix) Elaboration de plans locaux de gestion des ressources hydriques (x) L'évaluation qualitative des résultats du suivi rapproché et des formations menées par les prestataires et l'état de fonctionnement des structures, les contraintes limitatives et proposera des actions d'amélioration.

La gestion des aménagements et l'entretien des périmètres.

La performance et la durabilité des aménagements dépendront de leur bonne gestion et aussi de leur entretien. Cette gestion concerne plus particulièrement les aspects liés à la gestion de l'eau proprement dite pour éviter du gaspillage, l'entretien des ouvrages, et l'organisation des exploitants pour les réparations.

Les aménagements physiques mis en œuvre ne pourront être efficaces et fonctionner de manière durable que s'ils sont entretenus et gérés selon les règles de l'art. A titre d'orientation, les exploitants peuvent retenir deux types d'entretien dont (i) un préventif qui consiste à faire le nettoyage des sites, le faucardage le long des diguettes et le repositionnement des moellons déplacés. Ce type d'entretien se fait annuellement par les exploitants. (ii) l'entretien curatif qui consiste à réparer les dégradations provoquées par les crues, le passage des animaux ou suite à diverses interventions des hommes. L'entretien curatif nécessite le plus souvent plus d'expertise qui pourrait être mise à disposition par les services techniques et /ou l'Association des usagers de l'eau.

Les PME de travaux ayant réalisés les aménagements devront conduire des formations techniques dans ce sens avant la l'organisation des réceptions définitives des aménagements. Les AUE recevront cette formation et procéderont par la suite à sa large diffusion aux niveau de tous les exploitants. Ces formations se feront au niveau des CEP avec des séances de démonstrations suffisamment illustratives des différents types d'entretien curatifs auxquels les exploitants pourront être confrontés pendant la phase exploitation.

Collaboration des différents acteurs dans le processus de mise en place des AUE (avec l'appui de la DGEDR)

- Encourager les autorités locales seront les principaux partenaires à participer aux activités d'information/sensibilisation auprès de la population, ainsi qu'aux opérations de mise en place des comités de gestion des AUE-RN en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre (OP et ONG).
- Définir des chartes de respect de l'usage de l'eau et des ressources naturelles dont les AUE-RN pourront se porter garantes auprès des autorités locales notamment en cas de non-respect des clauses réglementaires ;
- Appuyer les AUE-RN à plaider auprès du Projet et des instances administratives pour la mise en adéquation du mandat des AUE-RN avec les autres structures de gestion intégrée des ressources.
- Elaborer un document de stratégie pour le renforcement et le développement des AUE au niveau national.
- Animer et accompagner les AUE-RN dans leur fonctionnement,
- Organiser des voyages d'études dans la sous-région comme au Burkina, Niger etc.

Le Partenariat. Le ROPPA se chargera de l'élaboration d'un document de stratégie pour le renforcement et le développement des AUE et s'occupera de l'animation et de l'accompagnement dans leur fonctionnement, Elle aidera à organiser des voyages d'études dans la sous-région comme au Burkina, Niger etc. Ce partenariat sera développé avec l'appui de la DGEDR.

La participation des bénéficiaires

Les populations bénéficiaires contribueront à l'investissement par la valorisation du foncier à hauteur de 3% de l'investissement. D'autre part, une participation des bénéficiaires en travaux HIMO sera quantifiée et évaluée avec précision lors des études détaillées. Elle portera sur les travaux en haute intensité de main d'œuvre lors de la construction des ouvrages (canaux, digues, diguettes etc.). La participation des bénéficiaires sera correctement dimensionnée et rémunérée pour être efficace.

Les bénéficiaires seront sensibilisés et formés aux règles et clauses introduites par l'AUE/RN dans la gestion des aménagements et appliqueront avec le maximum d'attention les bonnes pratiques d'utilisation et de gestion de la ressource commune.

Ils prendront en charge entre autres activités, le casiérage qui consiste à diviser la parcelle attribuée à un exploitant en parcelles de petites superficies dont les dimensions sont variables et sont de l'ordre d'environ de 10x10 ou 15x15m délimitées par des diguettes en terre. Cette opération vise à capter et à stocker les eaux du bas-fond dans un espace maîtrisable par l'exploitant de manière à obtenir une meilleure répartition et gestion de l'eau.

La vidange et le drainage se font de préférence par des brèches dans les diguettes parcellaires non compactées ; le drainage est latéral. Les personnes en situation de handicaps seront assistées par le prestataire partenaire qui aidera à définir les meilleurs endroits pour leurs installations.

Les modalités de mise en œuvre.

Un ingénieur du génie rural justifiant d'une très bonne expérience en matière d'aménagements hydroagricoles, sera recruté et placé au sein de l'UGP pour animer et gérer la sous composante. Il sera l'interlocuteur des bureaux d'études, PME et partenaires du volet aménagement et travaillera en étroite collaboration avec la DGEDR. Les études techniques seront réalisées par des bureaux d'ingénieurs conseils et les travaux par des PME recrutées sur appel d'offre. Une forte participation des bénéficiaires avec la technique de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) permettra de créer des emplois en milieu rural notamment pour les jeunes de manière à procurer des revenus et contribuer à freiner l'exode rural. La sélection des bureaux d'études et des entreprises devra favoriser des meilleures conditions de coûts, de respect des délais pour des aménagements durables et de qualité. Cet ingénieur dont les TRD sont ci-dessous consignés, procédera au déroulement de tout le processus.

Les interventions en matière d'aménagements hydroagricoles reposeront sur les principes généraux suivants :

- Le Partenariat avec la Direction générale du Génie et du Développement Rural pour un appui institutionnel à la Direction des services de sols et de cartographie
- Le partenariat avec le ROPPA qui favorisera la mise en place d'un environnement propice à la pérennisation des investissements au profit des AUE-RN (voir annexe 8 du volet 2.2 reprenant toutes les activités confiées au ROPPA dont celle du volet 1.2.4 concernant les AUE-RN),
- Des partenariats avec des prestataires de service (public, privés, ONG, associations et autres réseaux) capables de répondre à leurs besoins,
- La promotion d'actions structurantes avec attention particulière sur la gestion commune de ressources au niveau des bassins versants et des aménagements hydroagricoles,
- La conduite d'une approche de "faire faire": pour garantir la pérennité des actions en aménagements hydroagricoles, le Projet s'appuiera principalement et renforcera les compétences des acteurs et opérateurs locaux, publics ou privés, qui réaliseront les activités d'appui, d'animation et de formation dans le cadre de contrats de prestations de services fixant des obligations de résultats (contrat-objectifs) et évalués par les bénéficiaires,
- Certains travaux des aménagements hydroagricoles prévus passeront par la réalisation d'ouvrages au moyen de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui permettront de créer des emplois et compris pour les jeunes procurant ainsi des revenus en milieu rural ;
- Les entreprises privées, spécialisées dans l'aménagement et l'irrigation seront également appelées à jouer un rôle important dans la réalisation des aménagements hydro-agricoles prévus,
- Le développement de synergies avec les autres projets : REDE travaillera en développant des synergies avec les autres projets en cours et en perspectives qui sont financés par les des PTF tels (la BAD, la BOAD, la BM, l'UE etc.).
- La sélection des bureaux d'études et des entreprises devra favoriser des meilleures conditions de coûts, de respect des délais et de qualité des aménagements.
- L'accès au foncier pour les femmes et les jeunes ne constitue pas une préoccupation particulière. Il est réglé au niveau des familles et des communautés qui émettent des actes de cession qui n'ont pas encore fait l'objet de contestation. Le projet valorisera l'expérience en la matière conduite par le PADES.

Le partenariat avec la DGEDR

Il vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation nécessaire afin de faire face aux risques posés par ce changement sur l'agriculture et le secteur de l'eau agricole mais aussi des sols. Le partenariat avec la DGEDR permettra d'entreprendre des initiatives pour le renforcement des capacités du service des sols et de cartographie.

Le projet va accompagner le renforcement des capacités d'analyses des sols du MALD avec dans un premier temps la réhabilitation, l'équipement et le renforcement des capacités du personnel du laboratoire. Cet appui permettra de faire de la cartographie et des analyses des sols et de mettre en place un système d'information géographique et de conseils en fertilisation. Dans une seconde phase, l'objectif visera à l'accréditation du laboratoire à la norme ISO/CEI 17025, norme internationale spécifiant les exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais.

Les différents volets porteront sur le renforcement des capacités des techniciens sur la collecte et le traitement des échantillons, la préparation des échantillons les analyses granulométriques, la détermination de la courbe de rétention de l'eau dans le sol, le paramétrage de la courbe de rétention de l'eau, la détermination de la conductivité hydraulique, la réalisation d'analyses chimiques avec le PH, la matière organique, le phosphore et le potassium, la magnésium les micronutrients, l'acidité, les analyses et les interprétations des résultats. Les autres volets porteront sur les équipements, les produits chimiques et les verreries nécessaires au fonctionnement du laboratoire National des sols des eaux et des plantes (LNSAP).

Tableau 5 Budget prévisionnel de l'appui institutionnel à la DGEDR

Categorie	Quantité	PU (USD)	PT(USD)
Génie civil rénovation/extension infrastructures existantes	forfait		74,000
Formations	forfait		83,193
frais voyages et séjour à l'extérieur pour renforcement des capacités			
frais de formation (exterieur)			
missions d'appui d'experts spécialisés agro pédologues			
frais organisation (location salle, traiter)			
Equipements laboratoire			
spectrophotomètre d'absorption moléculaire	1		
Colorimetre de lecture directe	1		
Bain-marie à agitation avec bai-marie de 50X38cm monté sur l'agitateur	1		
Centrifugeuse a 12 tubes de 15 ml, avec gaines métal, coussinets en caoutchouc et tubes de polyéthylène de 15ml; alimentation 220 V, 50 HZ	1		
régulateurs de tension entrée 170 a 250V, sortie 220V. Capacité 1,2,5 KW	3 (1 de chaque type)		
Pompe de mimse sosu vide au complet avec manomètre et ballast de pression, alimentation 220, 50 Hz	2		
Piepeteur automatique, seringue, cylindre plongeur, valves et tubes de prise er de sortie en verre dur ou en plastique resistant; alimentation 220 V, 50 Hz	2		
Déminéraliseur de capacité 10 l.	1		
etuve modele laboratoire en acier inoxydable, temperature maximun a 300 C, controlé au thermostat. Dimension interueurs: 30cmx30cmx30cm	1		
Chariots avec un sommet en acier douz de 60cmx75cm et 90cm de hauteur	2		

Support de facons pour contenir 10 flacons erlenmeyer de 100ml avec base et col ajustables	2		
Support d'etonnnoirs: pouvant contenir 10 etonnnoirs en verre de 5 á 7 cm de diametre.	2		
stand de béchers pour 10 de 50 ml	2		
Statif de burettes avec pinces	4		
Stand de tubes a essai: pouvant contenir 10 tubes de 25mmx150mm	6		
mortier et pilon en porcelaine	2		
tamis: 20cm diam, 5cm de hauteur avec des trous ronds de 0,25,0,5,1,2,et 4mm et tamis 5 hauteur de 5cm avec trous de 2 mm	2 de chaque		
Plaque chauffante de 45cmx60cm avec 3 positions, commutateur rotatif, 1 Kw, alimentation 220V, 50Hz	2		
Unité Kjeldahl, de digestion d'une capacité de 6 ballons a fond rond de 500ml avec condensateur. Capacité de chauffage de 500 watt	1		
Hotte a aspiration-salle de digestion pour une unité Kjeldahl de 6 elements	1		
four a moufle, temperature de 1000C, 10cmx15cm	1		
Dessicateur a vide, 250mm	2		
Diviseur d'echantillons en acier inoxydable	1		
ordinateurs	2		
imprimantes	2		
subtotal			98,667
Lampes HCL,pour absorption atomique AURORA AI 1200, Cu-AL-As-B-Ca-Co-Fe-Mg-Mn-Mo-K-Na-Zn	13	1367	17,767
Divers produits chimiques (acide acétique, ammoniac, acétone etc.)	forfait		13,333
bouteilles acetylene	5	2400	12000
Bruleurs en titane			3,350
bouteilles avec regulateur de N20 avec chouffement	4	2620	10,480
Manorreducteur de N20	1	1833	1,833
Tubes capillaires d'aspiration	1	267	267
Nebulizer AI 1200	1	2,500	2,500
verrerie (bouteilles polyethylene, verre, verre ambré, burettes e'quipes de robinets a filetage, burettes automatiques,eprouvettes, creusets,etc)	forfait		20,000
subtotal			81,530
Equipements bureaux			
ordinateurs	4		
imprimantes			

tables			
Chaises			
subtotal	Forfait		15,000
Logistique			
Véhicules 4x4	2	27 500	55,000
Coûts de fonctionnement			
Fonctionnement mensualités véhicules (carburant, assurance, manutencion generale, etc.)	120	253	30,360
plaque de voiture	10	100	1,000
vérification technique veichule	10	26	260
fond routier	10	93	930
perdiem (7 jours/moins pour deux persons)	par jour	42	35,280
perdiem director general (7 jours/ moins)	par jour	59	24,780
sobtotal			92,610
Total			500,000

Tableau 5 : Liste des conventions à signer et leur objet

Type de convention	Objet de la convention
Convention d'assistance avec le ROPPA	Elaboration d'un document de stratégie pour le renforcement et le développement des AUE et l'animation et l'accompagnement dans leurs fonctionnements. Le ROPPA aidera aussi à organiser des voyages d'études dans la sous-région comme le Burkina Faso, le Niger etc.
Convention avec la Direction Générale du Génie et du développement Rural (DGEDR)	Travaux de réhabilitation de réhabilitation des infrastructures du laboratoire avec acquisition des équipements et renforcement de capacités des cadres et techniciens gérant le laboratoire. La formation portera sur la cartographie et les analyses de sols, avec la conduite des essais de fertilisation dla mise en place d'un système d'information géographique et de conseils en fertilisation

Durabilité

La dimension de la durabilité sera prise en compte dès la conception des aménagements et des ouvrages avec une participation effective des bénéficiaires dans les choix techniques et le suivi des chantiers. La mise en place de comités de suivi des chantiers et de gestion/maintenance est l'une des conditions pour s'assurer de la participation effective des bénéficiaires aux travaux. Les bénéficiaires devront être associés à toutes les étapes de réceptions techniques, provisoires et définitives.

Risques et Mesures d'atténuation

L'assèchement de certains points d'eau tels que les puits maraichers ont été signalés dans le cadre des projets antérieurs notamment le PADES. Pour minimiser ces risques, des études géophysiques appropriées seront réalisées sur les sites pour s'assurer d'un bon captage avant d'engager des investissements tels les forages.

Tableau : processus d'aménagement d'un Bas-fonds

Etape	Objet	Acteurs concernés
Expression des besoins	Echanges avec les bénéficiaires	Exploitants actuels, autorités locales, personnes ressources
Identification	Reconnaissance des sites et premier diagnostic physique participatif	services techniques, consultants, partenaires, personnes ressources

diagnostic	Diagnostic plus approfondi sur les aspects hydraulique, hydrologique, socio foncier, Pédologique, Environnemental	Services techniques /consultants /bénéficiaires et personnes ressources
Etudes d'ingénierie	Etude socio-économique, levés topo, études pédologiques, EIES, conception Dimensionnement	Bureaux d'ingénieurs conseils, consultants indépendants , personnes ressources
Réalisation travaux	Remise de site aux PME Mobilisation du personnel et des équipe Installation Implantation élaboration du dossier d'exécution Réception technique ou pré-réception Elaboration du dossier de recollement Réception provisoire des travaux Réception définitive des travaux	PME et PME Travaux avec comités de suivi et de gestion des chantiers et Association des usagers de l'eau et une forte participation des bénéficiaires pour les postes d'ouvriers non qualifiés
Mise en valeur	Mise en valeur, exploitation	Producteurs organisés en association des usagers de l'eau qui vont recevoir du reforment de capacité

Planning de la mise en œuvre des aménagements.

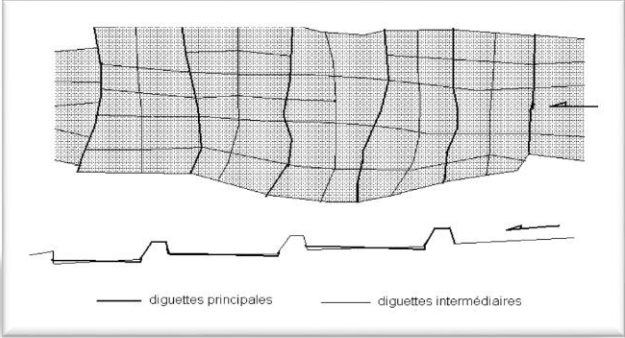

Le phasage de l'aménagement part de la volonté de disposer d'aménagements fonctionnels et de très bonne qualité dans des délais réduits en début de saisons de cultures. Le planning est conçu de manière à ne pas aller au-delà du premier semestre 2024 et ce conformément au tableau de phasage global du projet. (Voir tableau de phasage général des différentes activités du projet).

L'objectif visé est d'achever les aménagements le plutôt que possible et de procéder à la mise en valeur durable par les usagers. La budgétisation des activités de la sous composante a été faite sur cette base afin que les derniers travaux d'aménagements soient engagés en 2023 pour plus de sécurité et que toutes les réceptions provisoires soient organisées au courant du premier semestre 2024. Ceci permettra une mise en culture en juillet de la même année.

Pour ce faire, les études techniques doivent démarrer dès la première année et les deux dernières années seront consacrées aux réceptions définitives des travaux et à l'accompagnement pour la mise en valeur. A la revue mi-parcours, l'aménagement pluvial devrait avoir atteint 1710 ha soit 68,4%, tandis que la maîtrise totale devrait atteindre 100% de l'objectif. Il est attendus un taux de réalisation de 69% pour tous types d'aménagements confondus

Le planning de mise en œuvre veillera à ce que les premières études démarrent dès la première année et que tous les travaux soient achevés durant la quatrième année de sorte que les années suivantes soient réservées aux réceptions définitives et à l'accompagnement pour la mise en valeur. Pour la mise en œuvre, les études techniques seront réalisées par des bureaux d'ingénieurs conseils et les travaux exécutés à l'entreprise à partir de la deuxième année avec une participation des bénéficiaires bien dimensionnée.

Annexe 1 : Fiches techniques d'illustration de l'expérience du Neer-Tamba

Fiche technique du casiérage	
<p>Les casiers sont des impluviums à l'intérieur d'une parcelle de riz notamment.</p> <p>les diguettes parcellaires doivent être perpendiculaires aux courbes de niveau</p> <p>Les diguettes principales sont à courbe de niveau, et celles dites intermédiaires ou parcellaires perpendiculaires à celles-ci ;</p>	
Normes	FONCTION
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ largeur en crête est de 20 cm ; ⇒ largeur à la base est de 70 cm ; ⇒ hauteur est de 25 cm ; ⇒ talus amont de 1/1 ; ⇒ talus aval de 1/1 ; ⇒ largeur d'un casier varie entre 10 à 15 m ; ⇒ dénivelée entre deux diguettes consécutive est de 10cm 	<p>Elles sont construites pour intercepter et stocker temporairement l'eau pour les cultures notamment dans les bas-fonds ;</p>
ILLUSTRATION	
	
RECOMMANDATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> - pente de planage inférieure à 0.2 % ; - sol argileux de préférence ou à défaut un sol argilo-limoneux ou limono-argileux ; - Où l'approche gestion collective des travaux et de l'eau n'est pas faisable ou opportun ; - Dans les zones où le planage n'est pas possible ou trop onéreux - éviter de réaliser le casiérage aux endroits accidentés, des drains ou des axes de grands écoulements 	
<p>Coût des travaux : 25 000/ha sans le planage et sans accompagnement externe</p>	



**República da Guiné-Bissau
MINISTERIO DA AGRICULTURA E
FLORESTAS**



**FUNDO INTERNACIONAL DE DESENVOLVIMENTO
AGRÍCOLA**

CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE REDE ET LA DGER/LNSAP

Période : xxxxxxxxxxxx

DATE

ENTRE

Le Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés, la nutrition et résilience face au changement Climatique (REDE),

D'une part,

Et

la Direction Générale du Génie et du Développement rural (DGEDR),

D'autre Part

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

1. Le FIDA intervient en Guinée Bissau depuis plusieurs décennies, même pendant les périodes d'instabilité politique, dans les zones rurales des régions du Sud, à travers d'opérations basées sur une approche intégrée de l'agriculture familiale en zone fragiles (mangroves). Le Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés et de la nutrition face au changement climatique en Guinée Bissau (REDE) passe à l'échelle sur les quatre régions de l'Est et du Nord les acquis des interventions passées et en cours, conformément aux priorités définies avec le Gouvernement dans la Note Stratégique du Pays (CSN) dans le but d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux en Guinée Bissau.

2. L'approche territoriale intégrée repose sur une continuité territoriale d'interventions en amont et en aval des exploitations familiales et en consultation avec les bénéficiaires organisés afin que la diversification agricole se ressente sur la résilience aux chocs notamment climatique, sur l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et sur l'accès à des débouchés commerciaux demandeurs. Les investissements structurants (terres de plateaux et de bas-fonds irrigables au sein d'un même sous bassin versant, infrastructures économiques) sont accompagnés d'un appui technique (vulgarisation agricole, éducation nutritionnelle) et d'une ingénierie sociale (mobilisation des parties prenantes, conseil de gestion) pour permettre aux bénéficiaires organisés l'utilisation viable de leurs moyens de production. Les infrastructures économiques publiques (pistes rurales, marchés hebdomadaires et de demi-gros) sont réhabilitées pour relier des zones de production aux centres de commercialisation au sein de corridor commerciaux et en accord avec les autorités qui en assureront la maintenance.

3. L'objectif global du Projet est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau. L'objectif de développement est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabù et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, des personnes en situation de handicap et des migrants retournés, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

4. Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 6 ans de 2020 à 2025, sa zone d'intervention s'étalera sur les quatre régions de Gabù, Cacheu, Bafatá et Oio qui sont les régions les plus pauvres, les plus vastes et les plus peuplées du pays. Deux composantes techniques et une troisième composante administrative, intégrant aussi l'appui au dialogue politique sectoriel, permettront d'atteindre ces objectifs: Composante 1 -

Diversification d'agricultures familiales, Composante 2 - Intégration des marchés et entrepreneuriat rural, Composante 3 - coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du MAF. Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Directeur Général de l'Agriculture du MAF. La mise en œuvre et la coordination du Projet sera assurée par une unité de gestion du projet (UGP) domiciliée à Bissau avec des antennes régionales. Cette unité sera appuyée par une cellule d'assistance technique nationale basée au MAF.

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: OBJET DE LA CONVENTION

Le partenariat avec la DGEDR

Il vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation nécessaire afin de faire face aux risques posés par ce changement sur l'agriculture et le secteur de l'eau agricole mais aussi des sols. Le partenariat avec la DGEDR permettra d'entreprendre des initiatives pour le renforcement des capacités du service des sols et de cartographie.

Le projet va accompagner le renforcement des capacités d'analyses des sols du MALD avec dans un premier temps la réhabilitation, l'équipement et le renforcement des capacités du personnel du laboratoire. Cet appui permettra de faire de la cartographie et des analyses des sols et de mettre en place un système d'information géographique et de conseils en fertilisation. Dans une seconde phase, l'objectif visera à l'accréditation du laboratoire à la norme ISO/CEI 17025, norme internationale spécifiant les exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais.

La présente convention a pour objet : i) faciliter l'appui institutionnel à la Direction Générale du Génie et du Développement rural (DGEDR) pour la réhabilitation des infrastructures du service des sols et de la cartographie, à travers de :

- Travaux de réhabilitation des infrastructures du laboratoire avec acquisition des équipements, nécessaires au fonctionnement du laboratoire National des sols des eaux et des plantes (LNSAP).
- Renforcement de capacités des cadres et techniciens qui gèrent le laboratoire, avec de voyages d'étude et de missions d'experts, notamment sur : la collecte et le traitement des échantillons, la préparation des échantillons les analyses granulométriques, la détermination de la courbe de rétention de l'eau dans le sol, le paramétrage de la courbe de rétention de l'eau, la détermination de la conductivité hydraulique, la réalisation d'analyses chimiques avec le PH, la matière organique, le phosphore et le potassium, la magnésium les micronutrients, l'acidité, les analyses et les interprétations des résultats;
- La formation du personnel technique sur la cartographie et les analyses de sols, essais de fertilisation et la mise en place SIG et de conseils en fertilisation,

ii) d'accompagner REDE dans la mise en œuvre du projet en coopération avec l'UGP et les partenaires de mise en œuvre, à travers de :

- Appui technique et méthodologique aux Directions Régionales de l'Agriculture qui se chargeront d'animer les séances d'information/sensibilisation relatives à la problématique de la gestion des ressources hydriques et à la nécessité de mettre en place des AUE en cohérence avec les autres structures de gestion à l'intérieur des bassins de production, d'appuyer les secteurs dans la mise en place des comités de gestion des AUE, de faire participer certains thèmes de formations notamment ceux relatifs au fonctionnement et à l'entretien des ouvrages hydrauliques.

- Elaborer des thèmes de formation à discuter avec le ROPPA. Les populations sensibilisées et formées aux règles et clauses introduites par les structures de gestion et appliqueront avec le maximum de rigueur les bonnes pratiques d'utilisation et de gestion de la ressource commune ; ceci doit faire l'objet d'une sensibilisation et d'un suivi.

Article 2 : LOCALISATION DE LA PRESTATION

Les prestations se dérouleront à Bissau, où le laboratoire est localisé. Les prestations se dérouleront dans les régions de Gabú, Bafata, Oio et Cacheu à la demande des partenaires et de l'UGP.

Article 3: DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence qui constituent la convention sont :

- La présente convention ;
- Le programme de travail et le budget correspondant⁵⁹ produit avec DGEDR/LNSAP (en annexe le budget).

CHAPITRE II- MISE EN ŒUVRE

Article 4 : FINANCEMENT

Le financement de la présente convention est assuré par le Fonds International de Développement Agricole sur les ressources du XXXXXXXXX

Article 5: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée prévisionnelle de 60 mois (de XX 2020 à XX). Sauf clause contraire à intervenir ultérieurement, elle prendra fin en XXXX. Toutefois, elle pourra, en tant que de besoin, être aménagée et actualisée par les parties dans les mêmes formes et conditions observées pour la signature de la convention initiale.

Toutefois, la durée de la convention est intimement liée à la mise en œuvre effective des activités indiquées à l'article 6.

Article 6: OBLIGATIONS DE LA DGEDR/LNSAP

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, la DGEDR/LNSAP s'engage à :

- * Assurer la disponibilité du personnel de laboratoire pour recevoir les formations, ainsi que leurs engagements à l'apprentissage,
- * Faire fonctionner le laboratoire,
- * Faire le suivi des activités de REDE dans les domaines accordés (Article 1)

Article 7 : OBLIGATIONS DE REDE

Pour permettre la réalisation des activités envisagées dans le cadre de la présente convention, le projet REDE s'engage à :

⁵⁹ Présent dans le PTBA du projet

- * Mettre à la disposition de la DGEDR/LNSAP les ressources financières nécessaires selon le budget initialement arrêté.
- * Fournir toute la documentation nécessaire à la mise en œuvre efficiente des activités ;
- * Faciliter la collaboration avec les autres partenaires.

Article 8: MONTANT DE LA CONVENTION

Le montant de la convention est fixé à **Deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cent cinquante-huit milles** de Francs CFA (297 558 000 FCFA, a la date de Septembre 2019 a reviser)

Le détail est indiqué dans le document de budget accompagnant la présente convention. Pour la gestion des ressources financières affectées par le projet dans le cadre de la présente convention, la DGEDR/LNSAP se conformera aux dispositions prévues par le FIDA dans le cadre du XXXXXX.

Article 9: MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront de la façon suivante :

Voir LES METHODES ACTUELLES.

CHAPITRE III RAPPOTAGE ET EVALUATION

Article 10 : RAPPORTAGE

Dans la mise en œuvre du projet, DGEDR/LNSAP fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin projet à partir de la date signature de la convention.

Article 11 : EVALUATION

Les activités de la présente convention feront l'objet d'évaluations annuelles à mi-parcours et d'une évaluation finale de fin de projet. Les termes de référence de ces évaluations seront élaborés par le REDE et DGEDR/LNSAP.

CHAPITRE IV- DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 : Différend et résiliation de la convention

Les parties signataires de la présente convention s'engagent à régler tout différend découlant de l'exécution de la convention à l'amiable.

A défaut d'un accord à l'amiable, chacune des parties pourra prendre l'initiative de sa résiliation en cas de faute lourde imputable à l'autre partie, notamment la violation de ses obligations contractuelles.

La partie qui prend l'initiative de rompre la présente convention devra en informer l'autre trois (3) mois à l'avance.

La présente convention, établie en quatre (3) exemplaires destinés respectivement au FIDA, à la Coordination des Projet REDE et à DGEDR/LNSAP, entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Bissau, le2020

**Le Directeur de la Direction
Générale du Génie et du
Développement rural**

Le Coordinateur du REDE

1. Budget détaillé renforcement et appui a DGEDR/LNSAP : (a ajouter)

Volet 1.2.3 : Amélioration de la productivité et diversification des cultures de bas-fonds

Dans les régions d'intervention du Projet, le faible accès aux intrants et services d'appui agricole durant les cycle de production a été considéré comme l'un des principaux obstacles à l'intensification de la production. Un accent particulier a été donné sur les services de mécanisation, et de fourniture des semences de qualité plus adaptées aux effets climatiques actuels, de températures élevées et saison des pluies réduite et plus tardive.

En général, dans les régions de Oio et Cacheu, la production est faible et la plus grande partie est destinée à la consommation familiale. En cas d'excédent, celui-ci est vendu sur les marchés hebdomadaires. Mis à part le secteur de Contubuel en région de Bafatá, où l'INPA produit des semences à une échelle très limitée, il n'existe pas de circuits de production et commercialisation de semences de qualité dans les régions d'intervention du Projet. Par ce volet, le Projet apportera des solutions techniques pour lever ces contraintes identifiées au niveau des exploitations.

Production et certification des semences de riz et appui au réseau de multiplicateurs semenciers

Le Projet contribuera à stimuler la production de riz en améliorant (i) l'accès aux semences de qualité des variétés améliorées, les pratiques culturales pour les productrices et les producteurs en général et, (ii) les capacités des producteurs semenciers par de meilleures techniques de production, de récolte et d'opérations post-récolte de semences de riz. A travers les CEP le Projet appuiera les producteurs de riz dans les bas-fonds, et avec l'appui de l'INPA à la production et disponibilité des semences.

REDE vise à renforcer la production de semences de variétés de riz (bas-fonds) à cycle court certifiées et à aider les multiplicateurs à développer leur vision commerciale et leur compétitivité à moyen et long terme à travers :

- Une production annuelle assurée de 10 tonnes de semences de base ,
- La formation complète et le suivi de 80 multiplicateurs de semences,
- **Le développement d'un dispositif de contrôle et de certification des semences qui assure la qualité du produit ;**
- Un soutien au réseau des multiplicateurs et à leur développement commercial (avec l'appui d'autres partenaires de mise en œuvre spécialisés dans le développement de l'entrepreneuriat rural).

Production de semences de base et pre-base et dispositif de certification et contrôle de qualité

Le dispositif de production semencière reposera sur l'INPA⁶⁰ et son réseau de producteurs semenciers. L'INPA a le mandat national pour l'amélioration des variétés et la production des semences de riz. La priorité sera accordée aux variétés de qualité, plus adaptées aux systèmes de riziculture de bas-fond riz pluvial/irrigué et, aux contraintes liées au changement climatique tout en étant appréciées des consommateurs et ayant des débouchés commerciaux sur les marchés (locaux et hebdomadaires). L'INPA sera en charge de (i) la production de semences pré-base et base et, (ii) la certification des semences localement obtenues dite de qualité acceptable⁶¹.

⁶⁰ Instituto Nacional de Pesquisa Agrária/MDRA

⁶¹ Les semences de qualité acceptable sont des semences dont la qualité est intermédiaire entre les semences certifiées issues du système formel et le système semencier paysan informel. Ce concept a été développé par l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) dans le cadre de la promotion du Système semencier communautaire (CBSS).

(i) la production de semences pré-base et base se effectuée dans leurs périmètres irrigués du secteur de Contubuel en région de Bafatá, à raison de 10 tonnes par an qui seront redistribuées aux multiplicateurs. Durant la période du Projet, cette distribution sera assurée par le Projet tout en visant le potentiel commercial des semences et la durabilité du processus. Les variétés à produire seront déterminées en commun accord avec les producteurs selon une approche participative, en tenant compte leurs attentes. Une attention particulière sera donnée aux semences à cycle court/moyenne (90 à 105 jours) plus résistantes au stress hydrique et températures élevés pendant les périodes plus sensibles de cycle de la plante.

(ii) L'INPA sera aussi responsable pour la sélection variétale et le contrôle de qualité des semences à fournir aux producteurs semenciers. L'institut sera responsable du développement d'un protocole et dispositif de contrôle et de certification de semences dites de qualité acceptable⁶².

Les variétés à produire seront déterminées en commun accord avec les producteurs selon une approche participative tenant compte leurs attentes, que ce soient des variétés améliorées ou des variétés traditionnelles.

Pour pallier aux limites technique et répondre aux besoins, l'INPA cherchera à établir des protocoles de coopération technique avec autres Institutions de recherche au niveau national et sous régional telles Africa Rice et l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA).

Cette coopération ciblera les domaines suivants : i) renforcement de capacités techniques, (ii) accès aux matériel génétique de qualité, répondant aux caractéristiques pédoclimatiques des zones concernées et aux attentes des agriculteurs. Des voyages d'études et des échanges sont prévus pour renforcer les capacités du personnel de certification et de contrôle.

Avant la distribution des semences de base pour la multiplication, l'INPA assurera la formation ou le recyclage des multiplicateurs semenciers (à raison de 20 multiplicateurs par région, soit 80 multiplicateurs sur les 4 régions) sur les protocoles de production, le transport et la conservation de semences.

L'INPA avec la participation des autres partenaires de mise en œuvre du Projet, sera en charge d'animer des foires semencières, à partir de la deuxième année et une fois par an en changeant de région, afin d'appuyer la stabilisation du réseau et informer les producteurs de riz.

La multiplication des semences (multiplicateurs semenciers)

Dans les quatre régions d'intervention du Projet, la production de semences par les paysans est déficitaire dû aux faibles productions annuelles, résultant des contraintes liées aux conditions de production (climatiques, main-d'œuvre, surface). Ce constat justifie un soutien aux producteurs pour leur approvisionnement en semences. Afin de mettre à disposition des producteurs des semences de qualité adaptées aux conditions locales, le Projet va :

(i) stimuler l'augmentation la production de ces semences par les multiplicateurs semenciers en renforçant leurs capacités et en améliorant leurs pratiques et l'appui en équipement agricole (kit de matériel de labour) ;

(ii) accompagner techniquement et de manière régulière les multiplicateurs semenciers, en particulier pendant les cycles de production notamment par délimitation par GPS des parcelles individuelles des multiplicateurs de semences, par les techniciens ;

⁶²Les semences de qualité acceptable sont des semences dont la qualité est intermédiaire entre les semences certifiées issues du système formel et le système semencier paysan informel. Ce concept a été développé par l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) dans le cadre de la promotion du Système semencier communautaire (CBSS).

(iv) améliorer les conditions locales de traitement et de stockage de semences, en appuyant les multiplicateurs semenciers à améliorer leur grenier individuel et à adopter de meilleures pratiques pour les opérations de récolte, post-récolte, traitement et stockage de semences.

(v) vulgariser des semences de qualité de variétés améliorées à travers les services de l'État (INPA) et des partenaires de mise en œuvre du Projet.

(vi) produire des programmes d'informations et sensibilisation par les radios locales et des ateliers d'échanges d'expérience entre les multiplicateurs semenciers, sur les avantages des semences améliorées.

La stratégie de reproduction et vulgarisation des semences certifiées produites sera fondée sur le partenariat entre l'INPA et les multiplicateurs semenciers (20 par région). Ceux-ci sont des agriculteurs avec lesquels l'INPA travaille depuis quelques années dans le cadre de programme de multiplication de semences de riz. Ces multiplicateurs seront en charge de la reproduction et stockage des semences de base fournies par l'INPA. Ils assureront également la commercialisation des semences produites auprès des producteurs de riz de leur zone.

Ils seront techniquement encadrés par l'INPA et, sur la base de leurs connaissances et expérience de production de semences et de leur commercialisation sur les marchés locaux, l'INPA renforcera en améliorant la qualité et la quantité de la production avec la mise en place d'un protocole de production de semences tout en appuyant l'augmentation de la surface de production de 0.25 ha à 1 ha par multiplicateur. Ce renforcement sera fait à travers une formation complète durant la première année, et avec un suivi et renforcement des capacités durant les trois années suivantes par le biais de visites et d'appuis techniques aux moments clés de production et post-production. L'INPA appuiera aussi l'amélioration du stockage et de la commercialisation des semences sur les marchés locaux. Ce travail se fera de concert avec le partenaire de mise en œuvre spécialisé en développement de MER (voir sous-composante 2.3) pour aider les multiplicateurs à développer un modèle économiquement viable à moyen et long terme.

Les multiplicateurs de semences seront aussi encouragés à former une organisation ou groupements de multiplicateurs artisanaux de semences et à travailler en réseau avec d'autres multiplicateurs de semences pour échanges leurs expériences et information.

L'augmentation de la productivités dans les périmètres rizicoles et maraichers.

L'aménagement des bas-fonds pour la riziculture et le maraîchage permettra d'améliorer la rentabilité des systèmes de production de ces zones, essentiellement exploitées par des femmes, en passant d'une superficie moyenne actuelle de 360 m² à 1 250 m² par productrice.

Le Projet clôturera les périmètres de maraîchage et améliorera les dispositifs d'irrigation pour rendre plus efficace l'usage de l'eau tout en réduisant la charge de travail de l'irrigation reposant sur les productrices.

Au-delà de ces interventions la productivité des systèmes de production du riz et maraîchage sera augmenté, en facilitant l'accès aux semences de qualité à et en disséminant de meilleures pratiques culturales à partir des 8 champs écoles (CEP) de production maraîchère et de production de riz pluvial et irrigué dans les bas-fonds.

Au moins 960 producteurs/trices des systèmes de bas-fonds de chacune des 4 régions d'intervention seront formé au cours des deux (2) ans de fonctionnement des CEP.

Les thèmes à traiter seront spécifiques pour chaque culture, aborderont les pratiques de production agroécologiques et la Gestion Intégrée des Productions et déprédateurs (GIPD).

Le projet fournira des kits d'outillage aux producteurs/trices et soutiendra les maraîchères avec les formations sur les itinéraires de production agro-écologiques, avec en accent sur la diversification des cultures ; les calendriers culturaux ; la gestion de la

fertilité des sols (compostage, incorporation de biomasse dans le sol, protection contre l'érosion) ; rotation et associations de cultures ; lutte intégrée contre les ravageurs et maladies ; contrôle des mauvaises herbes ; meilleure connaissance et utilisation raisonnée des produits phytosanitaires chimiques, formulation et utilisation des produits phytosanitaires organiques ; réduction et substitution de produits chimiques par les produits d'origine organique.

Le Projet fournira des appuis en petits matériels et de semences de qualité, local au importé, la production des semences de légumes locaux (gombo, aubergine amer, oseille, ignames, patate-douce, piment).

Amélioration des itinéraires techniques par la mise en place de champ école paysan (CEP) irrigués (maraichers et rizicole)

Pour contribuer à l'amélioration des itinéraires techniques, le Projet privilégiera une maîtrise calée sur les opportunités du marché, mais axée sur des pratiques agroécologiques, qui sera diffusée à partir des champs écoles paysans qui seront mis en place dans les quatre région d'intervention.

Les itinéraires à développer prendront en compte les principes pratiques d'interaction au sein des agrosystèmes, l'adaptation à l'écosystème, répondant à une demande des producteurs et des consommateurs, et la maîtrise des systèmes de cultures privilégiant les complémentarités dans l'espace et dans le temps.

Sur la base de ces principes, l'approche encouragera la production pour les marchés locaux avec la connaissance et la priorité aux variétés locales adaptées, la valorisation des savoir-faire locaux et la production locale de semences.

En ce qui concerne la maîtrise des cultures, les priorités reposeront sur les productions dont les exigences sont adaptées aux ressources disponibles (eau et sol) ; les associations et successions culturales ; l'intégration cultures/élevage ; la fertilisation organique ; les traitements phytosanitaires naturels, aussi que possible à la base des plants et produits locaux (neem, tabac, piment,...) et de préférence pour les produits qui se dégradent sans dommages pour l'environnement.

Matrice de propositions pour d'itinéraires techniques :

Systèmes de cultures	Itinéraire	Proposition	Effets
Riz Bas-fonds, pluvial et irrigué	Sélection de cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Variétés à cycle court - Préférence pour les variétés locales ou améliorées - Résistantes ou tolérantes aux maladies - Tolérantes à la sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> - Maturation rapide: planté tôt et récolté avant la fin de la saison ou tardivement, et récolté en fin saison
	Conduite de la culture	<ul style="list-style-type: none"> - labour superficiel - faible densité de repiquage (espacés d'au moins 25 cm) - disposition des plants en ligne - sarclage fréquent pour contrôler les adventices - maîtrise de l'eau pour favoriser le tallage 	<ul style="list-style-type: none"> - aération du sol et amélioration de l'état hydrique - facilitation du sarclage et du désherbage et protection du sol contre érosion - Protection contre le développement de plantes adventices - réduction des attaques cryptogamiques et du risque de contamination et de propagation de maladies

Systèmes de cultures	Itinéraire	Proposition	Effets
	Contrôle phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Usage de produits organiques et lutte intégrée - Utilisation raisonnée des produits chimiques 	
	Fertilité du sol	<ul style="list-style-type: none"> - incorporation des résidus de cultures en fumure organique et utilisation raisonnée des engrais chimiques 	
Maraîchage	Sélection de cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures diversifiées - Préférence pour les légumes locaux traditionnels - tolérantes au stress hydrique et aux maladies - production possibles de semences d'espèces locales (gombo, aubergine amer, oseille, piment) - sélection d'espèces de saison chaude (tomate, aubergine amer, piment, oignon, oseille) et saison de pluies (gombo, patate douce, concombre, pastèque) 	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure distribution des rendements économiques - réduction des coûts de production - forte demande des marchés locaux
	Conduite de la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbage et drainage des espaces de culture - Organisation des lieux, standardisation et préparation des espaces de mise en culture, - Embocagement⁶³ de sites, le long des limites des clôtures (légumineuses arbustive, <i>Cajanus cajan</i>, moringa, neem, arbres fruitiers à petit développement) - Pépinière au sol, légèrement ombragée, à proximité d'un point d'eau permanent, protégée contre les animaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier la gestion des cultures - Limiter les dégâts dus au vent et/ou provoqués par le pâturage des animaux - Créer un environnement favorable aux cultures (humidité, ombrage, diversité) - Recycler les éléments minéraux lessivés - Apport en biomasse valorisable dans les périmètres^[L]_[SEP] - Limiter le renouvellement des clôtures - Apporte des ressources variées (fruits, bois, bio-pesticides)^[L]_[SEP]
	Contrôle phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle préventif - Lutte intégrée - Traitements phytosanitaire naturel - Contrôle régulier des cultures (identification des problèmes, élimination des organes malades) 	<ul style="list-style-type: none"> - réduction des coûts ; - contrôle plus efficace des maladies et des ravageurs valorisant les matières premières disponibles ; - réduction du niveau de toxicité et pollution des sols

⁶³ technique d'agroforesterie qui consiste à implanter des arbustes et des arbres autour et dans les parcelles cultivées.

Systèmes de cultures	Itinéraire	Proposition	Effets
	Rotation/assolement de cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une rotation sur au moins deux ans - Alternance entre cultures légumes-racines et légumes-feuilles - Alternance des familles et entre cultures exigeantes et moins exigeantes 	<ul style="list-style-type: none"> - maintient et améliore la structure du sol et l'état sanitaire des parcelles - optimisation de l'emploi du compost - réduit la pression parasitaire
	Association culturales	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures alternées dans la parcelle - lignes de plantes appartenant à familles différentes. Ex : tomate/arachide ; tomate/gombo ; chou/oignon) 	
	Fertilité du sol (priorité sur les éléments organiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Compostage - Incorporation résidus végétaux des cultures et spontanée - Fumure organique de fond 	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver et améliorer la structure, l'aération, et la rétention de l'eau du sol ; - Améliorer l'absorption des éléments nutritifs.

Le CEP est un espace de production de rencontre et de formation pour un groupe de 20 à 25 producteurs, qui se déroulera dans un champ paysan, tout au long d'une saison de culture. C'est un lieu d'apprentissage, d'échange d'expériences et de connaissances où des producteurs qui partagent les mêmes intérêts, recherchent, discutent et prennent des décisions sur la gestion d'un champ en partant de sa situation réelle.

Sur les quatre régions, Gabu, Bafátá, Oio et Cacheu, seront mis en place **34 CEP**, axés sur les quatre modèles de système de production agricole familiale identifiés. L'installation des CEP se fera au rythme des aménagements des plateaux et des bas-fonds (cf. phasage du projet).

Dans les bas-fonds, 16 CEP seront installés : (i) 9 CEP pour les sites en maîtrise partielle de l'eau (cultures riz de bas-fonds pluvial et irrigué) ; (ii) 9 CEP pour les sites en maîtrise totale de l'eau (cultures maraîchères).

Sur les bassins versants, il aura aussi 18 CEP : (iii) 8 CEP pour les cultures associées annuels et pérennes, (iv) 8 CEP pour les cultures en systèmes agroforesterie arbres fruitières et sylvicoles. La taille des CEP reproduira la taille de standard d'un champ traditionnel familial selon le système de culture : riz pluvial/irrigué : 1 ha ; maraîchage : 0,125 ha ; cultures de plateau (kamapada/lugar) : 1,5 ha.

Ces champs écoles paysans sont l'endroit de la dissémination des technologies et bonnes pratiques agricoles de manière participative et par comparaison. Ils seront animés par les techniciens des prestataires de mise en œuvre du Projet, qui auront le rôle de facilitateurs et de conseillers agricoles ainsi que le suivi des producteurs facilitateurs qui eux, transmettront l'apprentissage acquis à partir des CEP et de leurs champs pour former d'autres producteurs par la dissémination des bonnes pratiques culturales.

L'apprentissage sera basé sur des comparaisons entre (i) des itinéraires techniques améliorés, décrits dans les manuels et fiches techniques à produire pour chaque type de CEP et (ii) les pratiques paysannes en cours. Pour chaque type de CEP, sera testée une offre d'apprentissage avec une proposition d'amélioration spécifique au système de culture (riz, maraîchage, vivriers, agroforesterie), comportant les différentes solutions techniques écologiquement durable et localement appropriées, axé sur les modes de

production agroécologiques et, de la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD). L'adaptation des modes de production agricoles aux effets du changement climatique sera débattue.

Sur une saison de culture, les productrices/teurs se rencontreront une fois par semaine pour les cultures annuelles et dans le cas de l'agroforesterie à raison de deux fois par mois pendant au moins deux saisons de culture (pluie et sèche). Les CEP fonctionneront de manière continue pendant deux saisons de culture en régime pluvial et trois saisons en irrigué. Un suivi sera effectué pendant la phase de dissémination des bonnes pratiques par les producteurs facilitateurs (PF) dans leurs champs (CEP2) par les facilitateurs des partenaires de mise en œuvre (voir mise en œuvre sous-composant 1.1).

Il sera réalisé un atelier annuel par CEP après la phase de formation (CEP1), pour le recyclage et actualisation des connaissances des producteurs facilitateurs en charge de la dissémination des connaissances acquises. Une visite d'échanges annuelle entre CEP, avec 50 participants pour partager les expériences entre producteurs.

Chaque dispositif CEP formera 120 producteurs (20 en CEP1 et 100 en CEP2) avec la moitié des membres des CEP1 deviendront des facilitateurs qui vont former à leur tour un CEP2 de 10 membres chacun. Pendant la durée du projet, plus de 4 000 producteurs seront formés, dont plus de 75% seront des femmes. Une visite annuelle d'échanges entre CEP, d'une cinquantaine de participants permettra de partager les connaissances acquises entre producteurs et les adoptions techniques prometteuses.

Pour la mise en place et la conduite des CEP1 et CEP2, le Projet fournira un kit d'intrants (petit outillage, semences et plants, engrais et produits phytosanitaires, matériel pédagogique pour une utilisation durable et raisonnée). Les intrants inclus dans le kit devront pouvoir être accessibles aux producteurs (physiquement et à un coût abordable) afin qu'ils puissent reproduire dans leurs parcelles les itinéraires suivis dans le CEP. Tout itinéraire technique comprendra un suivi des coûts induits, analysé avec les producteurs et en le reliant aux flux de trésorerie au sein de l'exploitation familiale pour établir en fin de saison la marge brute du CEP ainsi que les stratégies de mobilisation de trésorerie tout au long de la campagne pour couvrir les coûts.

La mise en œuvre d'un CEP s'effectuera en 3 phases.

- i) *Phase préparatoire* : diagnostic participatif d'identification des contraintes et des solutions envisagées ; campagnes d'information concernant la mise en place des CEP et formation de techniciens facilitateurs (TF); élaboration participatif du plan de mise en œuvre du CEP sur la supervision avec un consultant ; identification et sélection des participants des CEP ; Identification et sélection des sites CEP ; acquisition des kits.
- ii) *phase de croisière* : formation hebdomadaire (ou variable selon l'intensité des opérations culturales) des producteurs sur site ; visites d'échanges, journées porte ouverte.
- iii) *phase de dissémination* : sélection des dix participants par CEP1 pour devenir des paysans-relais CEP2 ; établissement des CEP de seconde génération (CEP2) ; sélection des 10 producteurs membres du CEP2 ; reproduction du CEP1 au niveau du CEP2 ; poursuite des activités du CEP1 avec discussion des CEP2 et visites d'échanges et de revues par les pairs.

(v) Appui aux initiatives de prestation des services de mécanisation (motoculture)

La stratégie de soutenir la mécanisation émane de la nécessité exprimée par les productrices et les producteurs de combler la manque de main-d'œuvre pour les opérations chronophages et pénibles de préparation du sol et de transport post-récolte avec une offre locale actuelle de services mécanisés très limitée ou inexistante.

Le Projet contribuera à réduire la pénibilité de certaines opérations culturales en incitant des initiatives locales de micro-entreprises rurales de jeunes (MER) pour la fourniture de

services d'opérations culturelles mécanisées. Ces MER offriront des prestations de services de location, ce qui (i) facilitera l'accès à ces services et (ii) permettra à des jeunes de trouver de l'emploi au sein de ces MER dont le dispositif compétitif⁶⁴ devra assurer une durabilité voire une activité en croissance.

Sur la base d'une approche participative les partenaires de mise en œuvre du Projet (ONG et OP) appuieront les initiatives de création des MER pour la prestation de services mécanisés et fourniront l'assistance organisationnelle et technique aux MER dans toutes les étapes du processus de montage de leur projet de services mécanisés : développement d'un plan d'affaire et de trésorerie, identification des besoins en équipements et en formation, renforcement de capacités de gestion, maintenance des équipements, stratégies de marketing et de financement des services proposés.

Les MER retenues recevront une prime d'installation qui sera investie dans i) l'acquisition d'équipements agricoles mécanisés (motoculteur, petit tracteur, et autres matériel de labour et de transport) et, ii) un capital d'exploitation initial pour la mise en œuvre du plan d'affaire selon le budget de trésorerie, qui aura pris en compte les arrangements financiers passés avec la clientèle ciblée qui sont les productrices et producteurs vulnérables dont les capacités de préfinancement de services de labour sont très faibles voire inexistantes avant les récoltes.

MER et producteurs.trices seront appuyés par les partenaires de mise en œuvre (ONG et OP) afin d'opérationnaliser des partanariats professionnels sur la base de contrat simple et clair précisant la nature de la prestation fournie, le montant du cout et les modalités de paiement avec un calendrier de paiement directement lié aux entrées d'argent liées aux récoltes, avec des garanties sur lesquelles s'accorderont les différentes parties - MER et productrices.teurs. Les plans d'affaire des MER devront prendre en compte une avance de services à leur clientèle potentielle pour un paiement différé après récolte lorsque cette clientèle redevient solvable. Cette possibilité sera une condition préalable à la mise à disposition des MER d'un capital initial pour la mise en œuvre de leurs plans d'affaires.

Les partenaires de mise en œuvre organiseront ainsi des contacts entre les parties prenantes afin de promouvoir des relations de confiance à la base des négociations, d'évaluer les risques liés aux accords, et de mettre en place des outils de gestion des conflits potentiels. Ils aideront au développement d'une plate-forme de fournisseurs de services mécanisés valorisant le troc d'expériences, les services aux MER, l'identification des besoins de services mécanisés et la recherche de nouvelles opportunités.

Le dispositif de mise en œuvre reposera sur les mêmes prestataires de services (ONG, OP) impliqués dans la mise en œuvre des activités d'aménagement (voir volet 121) afin de favoriser les équilibres entre les activités au sein des systèmes de production. Des termes de références seront développés et joints à l'appel à manifestation d'intérêt. Les semences de base seront produites par l'Institut National de Recherche Agricole du Ministère de l'Agriculture et des Forêts (INPA/MADR) et les semences certifiées par les paysans semenciers (multiplicateurs de semences) encadrés par l'INPA. Concernant la mécanisation, un prestataire pre-identifié spécialisé en mécanisation de l'agriculture familiale, l'ONG COAJQ, prendra en charge la formation et l'accompagnement de 300 MER de petite mécanisation (voir volet 2.3.2) et veillera à agir en synergie avec les autres OP/ONG ayant des expérience complémentaires.

⁶⁴ Les prix actuels pratiqués par les groupes de travail manuel au moment des labour varient de 15 000 à 20 000 XOF par jour de 5 heures en comparaison avec les coûts de location d'un tracteur de 10 000 XOF par heure.

Annexe 1 : Termes de référence pour la sélection des partenaires de mise en œuvre de la composante 1

Termes de référence pour partenariat potentiel avec KAFO

Termes de référence pour la sélection des partenaires de mise en œuvre de la composante 1 : « Diversification des agricultures familiales » dans les régions de Bafatá et Oio.

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

Dans le cadre de la composante 1 du Projet REDE de « Diversification des agricultures familiales », il est prévu de réaliser des activités réparties en trois catégories : 1/ Diagnostic, planification et mise en œuvre de mesures d'aménagement durable de territoires composés des bas-fonds pré-identifiés pour faire l'objet d'un aménagement hydro-agricoles et de terres de plateau situées à proximité directe de ces bas-fonds ; 2/ Mise en œuvre et accompagnement des Champs écoles paysan (CEP) pour une diversification des systèmes de production irrigué et pluvial ; et 3/ Développement du leadership féminin au sein de la société civile organisée en milieu rural (SCOR).

L'aménagement durable des terres de plateau situés dans les sous-bassins versants des bas-fonds permettra notamment de limiter les phénomènes d'érosion, de dégradation des sols et d'ensablement des cours d'eau qui pourraient porter préjudice à la mise en valeur des bas-fonds ciblés par le projet. A travers ces actions d'aménagement durable des terres de plateau, le projet REDE cherchera ainsi à gérer durablement les ressources naturelles stratégiques (eau, fertilité des sols, forêts, etc.), à rendre l'agriculture familiale plus résilientes aux conséquences du changement climatique, et à diversifier les productions et les sources de revenus pour les populations rurales. L'aménagement des bas-fonds vise à une utilisation plus durable des ressources en terre et en eau avec une stratégie de diversification de la production. Dans les bas-fonds de type pluvial (bolanha doce), les principaux systèmes de culture sont axés sur le riz pluvial ou irrigué et les cultures maraîchères. Au fur et à mesure que les sites seront aménagés, les interventions agronomiques de diversification et d'amélioration des itinéraires techniques, en riziculture pluviale et irriguée et en maraichage, seront mis en œuvre. Le Projet contribuera à l'amélioration de la productivité et de la diversification des cultures de bas-fonds (riz, légumes, patate-douce) par l'approche de vulgarisation des CEP pour l'adoption d'itinéraires techniques d'agriculture raisonnée.

La transversalité d'intégration du genre dans toutes les interventions de REDE vise à renforcer les capacités des mouvements paysans féminins à travers le leadership, l'alphabétisation, le plaidoyer pour l'accès au foncier aménagé, les rencontres inter-réseaux et l'éducation familiale, dans le but de renforcer la voix et l'influence des femmes dans les organisations rurales et promouvoir leur développement économique, ainsi que le renforcement de la reconnaissance de leur rôle dans la société rurale.

Le renforcement économique, social et culturel de la condition des femmes rurales se fera également au travers de l'accompagnement lié à l'aménagement spécifique des espaces de production agricole permettant d'alléger la charge de travail.

OBJECTIFS

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection du ou des partenaire(s) responsable(s) de la mise en œuvre de toutes les activités prévues dans le cadre des sous-composantes liées à la Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique et le renforcement du leadership rural féminin du Projet REDE.

RESULTATS ATTENDUS

Dans le cadre de sa composante 1 du Projet REDE, le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que (i) 200 femmes soient en position de leader de la société civile organisée en milieu rural (SCOR), (ii) 7 240 ha hectares de terres de plateau et 1 800 ha des terres de bas-fonds situés à proximité directe bénéficieront de pratiques agricoles durable et résiliente au risque climatique ayant été vulgarisées au travers des CEP selon la répartition approximative suivante :

- Mise en place de 4 pépinières
- Promotion du modèle agro-forestier de verger d'anacardiens avec cultures annuelles en interlignes (1 100 ha) ;
- Promotion du modèle agro-forestier de verger d'arbres fruitiers avec cultures annuelles en interlignes (350 ha) ;
- Promotion de bonnes pratiques dans les champs de brousse sur les terres de plateau (« campada » ou « lugar » pour les cultures annuelles en misant sur l'agroforesterie (3 500 ha) ;
- Promotion de bonnes pratiques dans les jardins de case (« quintal ») avec l'intégration d'arbres fruitiers (700 ha) ;
- Actions antiérosive pour limiter l'ensablement des bas-fonds à travers la protection et la régénération des palmeraies (700 ha) ;
- Protection et gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau (700 ha).
- 300 ha de périmètres maraichage
- 1 500 ha de bas-fonds aménagés, augmenteront leur productivité
- Renforcement des capacités de leadership de 200 femmes (associativisme, gestion, genre et équité, droit économique, dialogue intergénérationnel, etc.)
- Appui à la vulgarisation de techniques d'allègement du travail des femmes dans les bas-fonds
- Organisation et facilitation rencontres interprofessionnelles féminines bi-annuelles pour 30 femmes porte-parole du réseau commerçantes et 30 femmes porte-parole du réseau entrepreneuses

PRINCIPALES TACHES DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire responsable de la mise en œuvre des sous-composantes de Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique et du renforcement du leadership rural féminin du Projet REDE devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

: Diagnostic et planification

Activité 1 : Appui à la production de l'Inventaire des bonnes pratiques agricoles, des cultures et variétés climato-résilientes et nutritives et de leurs itinéraires techniques

- Participation dans les discussions et échanges avec les experts responsables de l'inventaire
- Dissémination et vulgarisation des résultats de l'inventaire avec l'objectif d'introduire de façon participative (plans d'aménagements et champs école

paysans) des pratiques agricoles innovantes et existantes en Guinée Bissau adaptées au changement climatique (radios, manuels et affiches) ;

Activité 2 : Planification des modes d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau

- Participation de techniciens agricoles (6 par pôle qui se répartiront sur bas-fonds et sur plateaux selon les besoins) à la formation « *animation et planification des modes d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau* », incluant la cartographie participative. Ces techniciens seront organisés en binômes homme-femme, et aussi formés en accompagnement au leadership et à la prise en compte de d'allègement du travail féminin.
- Elaboration participative des Plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau dans les 27 sites d'intervention du projet REDE du Bafata et Oio;

Mise en œuvre des plans d'aménagement durables des terres de plateau

Activité 1: Renforcement des capacités des producteurs et productrices

- Formation des techniciens responsables de l'animation et du suivi-évaluation des Champs Ecoles Paysan (idéalement 2 par CEP) ;
- Elaboration et production des supports de formation ;
- Animation et suivi d'au moins 18 champs écoles paysan, divisés par thématique telles que décrites ci-dessous ; (un jour de formation tous les 15 jours pendant les 6 mois de la saison des pluies)
- Organisation de 3 visites d'échanges entre membres des champs écoles paysan.

Activité 2 : Mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles et de gestion durable des ressources naturelles sur les terres de plateau et sur les bas-fonds.

Mise en œuvre des 27 plans d'aménagement et gestion durable des terres de plateau en valorisant les connaissances et savoir-faire au niveau des CEP⁶⁵ et en fournissant les moyens de production nécessaires et adaptés (jeunes plants d'arbres, semences de céréales et légumineuses, boutures de tubercules, engrais de fonds, produits phytosanitaires et petit matériel agricole) pour chacune des interventions couvrant ensemble les 7 240 ha de terres de plateau.

- Mise en place de pépinières : 4 pépinières seront créées et équipées d'un forage, d'une pompe solaire, d'une clôture, d'une fosse à compost et d'ombrière en matériel local (500m²) ;
- Promotion du modèle agroforestier « Cajou et cultures annuelles en interlignes » sur 1 100 hectares en réorganisant et éclaircissant des vergers d'anacardiens existants ou en accompagnement la création de nouveaux vergers d'anacardiens respectant un espacement de 12mx12m permettant la production de cultures annuelles en interlignes ;
- Promotion du modèle agroforestier « Verger d'arbres fruitiers et cultures annuelles en interlignes » sur 350 hectares pour créer de nouveaux vergers d'arbres fruitiers sur les terres de plateau en respectant un espacement de 8mx6m permettant de

⁶⁵ Des CEP de première génération (CEP1) seront mis en place sur le terrain des producteurs et productrices sélectionnés. La moitié des membres (10 par CEP1) sera formée pour devenir agriculteurs/trices pilotes et conduire des CEP de seconde génération (CEP2) qui seront installés chez chacun d'eux pour toucher une dizaine de producteurs. Un CEP1 formera ainsi 120 bénéficiaires en cascade.

cultiver des productions annuelles en interlignes (céréales, légumineuses et tubercules) ;

- Promotion du modèle de cultures annuelles dans les champs de brousse en agroforesterie sur 3 500 hectares (« campada » ou « lugar ») en développant les bonnes pratiques de gestion durable de la fertilité des sols comme par exemple les associations systématiques des céréales et tubercules avec des cultures légumineuses, l'incorporation des résidus de culture, le paillage en valorisant la végétation spontanée, le travail minimal du sol, la stratification culturale, l'usage d'engrais de fond et l'intégration d'arbres fruitiers et légumineux en agroforesterie ;
- Promotion du modèle « Cultures annuelles et agroforesterie dans les jardins de case » sur 700 hectares à travers la diversification et l'intégration des arbres fruitiers avec les cultures annuelles (céréales, légumineuses, tubercules et légumes cultivés en saison des pluies) ;
- Lutte antiérosive et régénération de 700 hectares de forêts de palmeraies dans les zones de transition entre les plateaux et les bas-fonds ;
- Protection et gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau (700 hectares) ;
- Communication et éducation sur les enjeux environnementaux et climatiques à travers la formation des leaders locaux, la production et diffusion de brochures et affiches, l'animation de programmes sur les radios locales et communautaires et l'organisation de séances de cinéma-débat dans les villages sur ces thématiques.
- En complément des actions d'aménagement et gestion durable des terres de plateau, le partenaire organisera des actions de communication et éducation environnementale afin de renforcer la compréhension des populations rurales sur les causes et les conséquences du changement climatique et sur surtout pour que les leaders locaux et les populations soient informés sur les solutions et bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. Ces actions de communication et éducation environnementale seront basés sur des formations des leaders locaux des villages situés dans les sites d'intervention du projet, la production et diffusion de brochures et affiches, l'animation de programmes sur les radios locales et communautaires et l'organisation de séances de cinéma-débat dans les villages sur ces thématiques.

Renforcement du leadership rural féminin

Activité 1 : Renforcement des compétences en cascade en leadership et autonomisation des femmes

- Renforcement de capacités internes : expert en genre, et binôme technique en leadership et autonomisation des femmes
- Formation de 5 mois et suivi des membres binômes techniciens agricoles sur : i) la création et l'animation d'associations en milieu rural et le leadership féminin, ii) l'animation et gestion d'organisations paysannes avec accent sur gouvernance, cadre de redevabilité, gestion de conflits, dialogue intergénérationnel et préparation de relève, iii) le genre, l'équité et l'inclusion en milieu rural, et iv.), les droits économiques des femmes, incluant le foncier.

Activité 2 : Diagnostic participatif et appui au leadership féminin

- Diagnostic participatif des besoins des productrices dans environnements féminins et mixtes (plateaux) pour l'intégration du genre dans l'appui à la production (allègement des tâches) et leadership (100 femmes leaders par région)
- Appui en formations thématiques, espaces de concertation et dialogues féminins et mixtes selon diagnostic

- Organisation et facilitation échanges interprofessionnels Nationaux et visite d'échange sous régionale

Activité 3 : Sécurisation foncière des sites aménagés par le projet

- Identification des besoins et constitution dossiers techniques de support
- Appui à la légalisation des surfaces répertoriées de 8 surfaces

Suivi et évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation et des mécanismes de gestion transparente des fonds conformes aux standards du FIDA devra être adoptés par le ou le(s) partenaire(s) de mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre du projet, le partenaire de mise en œuvre fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin de projet à partir de la date signature de la convention. A la demande de l'UGP, il participera au géo-référencement des activités pour lesquelles il est responsable de la mise en œuvre.

DUREE

La durée du partenariat pour la mise en œuvre de la sous-composante 1.1, 1.2 et 1.3 (leadership féminin) sera de 6 ans et couvrira la période allant de 2020 à 2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les 2 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau :

- Région de Oio : Secteur de Bissora et Secteur de Mansaba
- Région de Bafatá : Secteur de Contubuel et Secteur de Bambadinca

Liste indicative des sites d'interventions du Projet pour la composante 1

Région	Secteur	Site	Bas-fonds (ha)	Bassin versant - Plateau (ha)	
Oio	Mansaba	Ualia	100	400	
		Manhau	100	400	
		Simbor - Bagadaji	50	200	
		Baité - Dimbassé	100	400	
		Bidjine	90	360	
		Canquebo	80	320	
			Nombre de sites	6	6
			Superficie en hectares	520	2080
	Bissora	Maké	90	360	
		Gulcunhe / Unfarim	70	280	
		Nombre de sites	2	2	
		Superficie en hectares	160	640	
Bafatá	Contubuel	N'Balocunda (caniaba)	92	368	
		Aidé	65	260	
		Maralé	50	200	
		Doumbo	85	340	
		Kankenin	85	340	
		Mansafará	21	84	
		Campossa Zone A	21	84	
		Campossa Zone B	21	84	
		Campossa Zone C	60	240	
		Ponta nova	85	340	
			Nombre de sites	10	10
		Superficie en hectares	585	2340	
	Bambadinca / Bafata / Ganadu	Sara meta	100	400	
		Quenhe	100	400	
		Cancumba	10	40	
		Gambiel 1	90	360	
		Gambiel 2	60	240	
		Saré Jai (Secteur Bafata)	40	160	
		Djabicunda (Secteur Bafata)	50	200	
		Same Maunde (Secteur Bafata)	24	96	
		Leroleluma (Secteur Ganadu)	71	284	
			Nombre de sites	9	9
		Superficie en hectares	545	2180	
TOTAL- 2 RÉGIONS		Nombre de plans d'aménagement	27	27	
		Superficie en hectares	1810	7240	

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

- Un coordinateur.tirce responsable pour les deux régions, point focal du partenaire pour le REDE ;
- 1 technicien.ne pour les deux régions expertes en agroenvironnement;
- **1 assistant.e technique junior pour travail en binôme avec spécialité genre du prestataire (suivi des animateurs et formations à temps plein)**
- Approximativement 4-6 techniciens agricoles (animateurs) par pole en considérant le phasage pour la redistribution des animateurs, agissant en binôme avec un membre agro-leadership ;
- Un binôme formateur par CEP, dont au moins 8 binômes femmes-hommes de formateurs de CEP, spécialisés soit en bas-fonds et soit plateaux.

PRESENTATION DES OFFRES : Les organisations non gouvernementales expérimentées dans le domaine de l'aménagement durable des bassins versants et dans le leadership féminin intéressées pour être le partenaire du Projet REDE pour la mise en œuvre des sous-composantes de Diversification des agricultures familiales adaptée au changement

climatique et leadership féminin devront soumettre une offre technique et financière à l'UGP de REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du Partenaire ; (ii) Une proposition détaillée des interventions démontrant la compréhension des TDR comprenant La méthodologie employée pour la mise en œuvre des activités et le chronogramme de réalisation des activités ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre des activités ;

La proposition financière portera sur les coûts de mise en œuvre proposés réparties en i) salaires et charges de personnel (détaillé), ii) équipement et matériels ; iii) frais de fonctionnement liés aux activités spécifiques, iv) frais de gestion (détaillés).

PROFIL DU PRESTATAIRE : Les prestataires de services devront être spécialisés dans le domaine de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement durable des terroirs et bassins versants, l'agriculture raisonnée et climato-résiliente, l'agroforesterie, le leadership féminin, égalité de genre et autonomisation des femmes et avoir :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans les actions l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement durable des terroirs et bassins versants, les cultures des bas-fonds, l'agriculture raisonnée et climato-résiliente, l'agroforesterie, le maraichage;
- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 3 ans dans l'égalité de genre, promotion du leadership féminin, techniques d'allègement du travail, dialogue intergénérationnel, droits économiques féminins, accès aux ressources ;
- Une bonne connaissance du milieu paysan dans les régions de, Oio et Bafatá ;
- Des capacités d'intervention dans les deux régions;
- Un personnel technique qualifié et compétent ;
- Des capacités de gestion administrative et financière conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition des prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Termes de référence pour un partenariat potentiel avec l'ONG Tiniguena

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

Dans le cadre de la composante 1 du Projet REDE de « Diversification des agricultures familiales », il est prévu de réaliser des activités réparties en trois catégories : 1/ Diagnostic, planification et mise en œuvre de mesures d'aménagement durable de territoires composés des bas-fonds pré-identifiés pour faire l'objet d'un aménagement hydro-agricoles et de terres de plateau situées à proximité directe de ces bas-fonds ; 2/ Mise en œuvre et accompagnement des Champs écoles paysan (CEP) pour une diversification des systèmes de production irrigué et pluvial ; et 3/ Développement du leadership féminin au sein de la société civile organisée en milieu rural (SCOR).

L'aménagement durable des terres de plateau situés dans les sous-bassins versants des bas-fonds permettra notamment de limiter les phénomènes d'érosion, de dégradation des sols et d'ensablement des cours d'eau qui pourraient porter préjudice à la mise en valeur des bas-fonds ciblés par le projet. A travers ces actions d'aménagement durable des terres de plateau, le projet REDE cherchera ainsi à gérer durablement les ressources naturelles stratégiques (eau, fertilité des sols, forêts, etc.), à rendre l'agriculture familiale plus résilientes aux conséquences du changement climatique, et à diversifier les productions et les sources de revenus pour les populations rurales. L'aménagement des bas-fonds vise à une utilisation plus durable des ressources en terre et en eau avec une stratégie de diversification de la production. Dans les bas-fonds de type pluvial (bolanha doce), les principaux systèmes de culture sont axés sur le riz pluvial ou irrigué et les cultures maraichères. Au fur et à mesure que les sites seront aménagés, les interventions agronomiques de diversification et d'amélioration des itinéraires techniques, en riziculture pluviale et irriguée et en maraichage, seront mis en œuvre. Le Projet contribuera à l'amélioration de la productivité et de la diversification des cultures de bas-fonds (riz, légumes, patate-douce) par l'approche de vulgarisation des CEP pour l'adoption d'itinéraires techniques d'agriculture raisonnée.

La transversalité d'intégration du genre dans toutes les interventions de REDE vise à renforcer les capacités des mouvements paysans féminins à travers le leadership, l'alphabétisation, le plaidoyer pour l'accès au foncier aménagé, les rencontres inter-réseaux et l'éducation familiale, dans le but de renforcer la voix et l'influence des femmes dans les organisations rurales et promouvoir leur développement économique, ainsi que le renforcement de la reconnaissance de leur rôle dans la société rurale.

Le renforcement économique, social et culturel de la condition des femmes rurales se fera également au travers de l'accompagnement lié à l'aménagement spécifique des espaces de production agricole permettant d'alléger la charge de travail.

OBJECTIFS

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection du ou des partenaire(s) responsable(s) de la mise en œuvre de toutes les activités prévues dans le cadre des sous-composantes liées à la Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique et le renforcement du leadership rural féminin du Projet REDE.

RESULTATS ATTENDUS

Dans le cadre de sa composante 1 du Projet REDE, le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que (i) 200 femmes soient en position de leader de la société civile organisée en milieu rural (SCOR), (ii) 6 760 ha hectares de terres de plateau et 1 690 ha des terres de bas-fonds situés à proximité directe bénéficieront de pratiques agricoles durable et résiliente au risque climatique ayant été vulgarisées au travers des CEP selon la répartition approximative suivante :

- Mise en place de 4 pépinières
- Promotion du modèle agro-forestier de verger d'anacardiens avec cultures annuelles en interlignes (1 000 ha) ;
- Promotion du modèle agro-forestier de verger d'arbres fruitiers avec cultures annuelles en interlignes (350 ha) ;
- Promotion de bonnes pratiques dans les champs de brousse sur les terres de plateau (« campada » ou « lugar » pour les cultures annuelles en misant sur l'agroforesterie (3 500 ha) ;
- Promotion de bonnes pratiques dans les jardins de case (« quintal ») avec l'intégration d'arbres fruitiers (700 ha) ;
- Actions antiérosive pour limiter l'ensablement des bas-fonds à travers la protection et la régénération des palmeraies (700 ha) ;
- Protection et gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau (700 ha).
- 200 ha de périmètres maraichage
- 1 500 ha de bas-fonds aménagés, augmenteront leur productivité
- Renforcement des capacités de leadership de 200 femmes (associativisme, gestion, genre et équité, droit économique, dialogue intergénérationnel, etc.)
- Appui à la vulgarisation de techniques d'allègement du travail des femmes dans les bas-fonds
- Organisation et facilitation rencontres interprofessionnelles féminines bi-annuelles pour 30 femmes porte-parole du réseau commerçantes et 30 femmes porte-parole du réseau entrepreneuses

PRINCIPALES TACHES DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire responsable de la mise en œuvre des sous-composantes de Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique et du renforcement du leadership rural féminin du Projet REDE devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

: Diagnostic et planification

Activité 1 : Appui à la production de l'Inventaire des bonnes pratiques agricoles, des cultures et variétés climato-résilientes et nutritives et de leurs itinéraires techniques

- Participation dans les discussions et échanges avec les experts responsables de l'inventaire
- Dissémination et vulgarisation des résultats de l'inventaire avec l'objectif d'introduire de façon participative (plans d'aménagements et champs école paysans) des pratiques agricoles innovantes et existantes en Guinée Bissau adaptées au changement climatique (radios, manuels et affiches) ;

Activité 2 : Planification des modes d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau

- Participation de techniciens agricoles (6 par pôle qui se répartiront sur bas-fonds et sur plateaux selon les besoins) à la formation « animation et planification des modes d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture

dans les bas-fonds et sur les terres de plateau », incluant la cartographie participative. Ces techniciens seront organisés en binômes homme-femme, et aussi formés en accompagnement au leadership et à la prise en compte de l'allègement du travail féminin.

- Elaboration participative des Plans d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture dans les bas-fonds et sur les terres de plateau dans les 20 sites d'intervention du projet REDE du Cacheu et Gabu;

Mise en œuvre des plans d'aménagement durables des terres de plateau et du bas-fonds

Activité 1: Renforcement des capacités des producteurs et productrices

- Formation des techniciens responsables de l'animation et du suivi-évaluation des Champs Ecoles Paysan (idéalement 2 par CEP) ;
- Elaboration et production des supports de formation ;
- Animation et suivi d'au moins 18 champs écoles paysan, divisés par thématique telles que décrites ci-dessous ; (un jour de formation tous les 15 jours pendant les 6 mois de la saison des pluies)
- Organisation de 3 visites d'échanges entre membres des champs écoles paysan.

Activité 2 : Mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles et de gestion durable des ressources naturelles sur les terres de plateau et sur les bas-fonds.

Mise en œuvre des 20 plans d'aménagement et gestion durable des terres de plateau en valorisant les connaissances et savoir-faire au niveau des CEP⁶⁶ et en fournissant les moyens de production nécessaires et adaptés (jeunes plants d'arbres, semences de céréales et légumineuses, boutures de tubercules, engrais de fonds, produits phytosanitaires et petit matériel agricole) pour chacune des interventions couvrant ensemble les 6 760 ha de terres de plateau.

- Mise en place de pépinières : 4 pépinières seront créées et équipées d'un forage, d'une pompe solaire, d'une clôture, d'une fosse à compost et d'ombrière en matériel local (500m²) ;
- Promotion du modèle agroforestier « Cajou et cultures annuelles en interlignes » sur 1 000 hectares en réorganisant et éclaircissant des vergers d'anacardiens existants ou en accompagnement la création de nouveaux vergers d'anacardiens respectant un espacement de 12mx12m permettant la production de cultures annuelles en interlignes ;
- Promotion du modèle agroforestier « Verger d'arbres fruitiers et cultures annuelles en interlignes » sur 350 hectares pour créer de nouveaux vergers d'arbres fruitiers sur les terres de plateau en respectant un espacement de 8mx6m permettant de cultiver des productions annuelles en interlignes (céréales, légumineuses et tubercules) ;
- Promotion du modèle de cultures annuelles dans les champs de brousse en agroforesterie sur 3 500 hectares (« campada » ou « lugar ») en développant les bonnes pratiques de gestion durable de la fertilité des sols comme par exemple les associations systématiques des céréales et tubercules avec des cultures légumineuses, l'incorporation des résidus de culture, le paillage en valorisant la végétation spontanée, le travail minimal du sol, la stratification culturale, l'usage d'engrais de fond et l'intégration d'arbres fruitiers et légumineux en agroforesterie ;

⁶⁶ Des CEP de première génération (CEP1) seront mis en place sur le terrain des producteurs et productrices sélectionnés. La moitié des membres (10 par CEP1) sera formée pour devenir agriculteurs/trices pilotes et conduire des CEP de seconde génération (CEP2) qui seront installés chez chacun d'eux pour toucher une dizaine de producteurs. Un CEP1 formera ainsi 120 bénéficiaires en cascade.

- Promotion du modèle « Cultures annuelles et agroforesterie dans les jardins de case » sur 700 hectares à travers la diversification et l'intégration des arbres fruitiers avec les cultures annuelles (céréales, légumineuses, tubercules et légumes cultivés en saison des pluies) ;
- Lutte antiérosive et régénération de 700 hectares de forêts de palmeraies dans les zones de transition entre les plateaux et les bas-fonds ;
- Protection et gestion communautaire des forêts sur les terres de plateau (700 hectares) ;
- Communication et éducation sur les enjeux environnementaux et climatiques à travers la formation des leaders locaux, la production et diffusion de brochures et affiches, l'animation de programmes sur les radios locales et communautaires et l'organisation de séances de cinéma-débat dans les villages sur ces thématiques.
- En complément des actions d'aménagement et gestion durable des terres de plateau, le partenaire organisera des actions de communication et éducation environnementale afin de renforcer la compréhension des populations rurales sur les causes et les conséquences du changement climatique et sur surtout pour que les leaders locaux et les populations soient informés sur les solutions et bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. Ces actions de communication et éducation environnementale seront basés sur des formations des leaders locaux des villages situés dans les sites d'intervention du projet, la production et diffusion de brochures et affiches, l'animation de programmes sur les radios locales et communautaires et l'organisation de séances de cinéma-débat dans les villages sur ces thématiques.

Renforcement du leadership rural féminin

Activité 1 : Renforcement des compétences en cascade en leadership et autonomisation des femmes

- Renforcement de capacités internes : expert en genre, et binôme technique en leadership et autonomisation des femmes
- Formation de 5 mois et suivi des membres binômes techniciens agricoles sur : i) la création et l'animation d'associations en milieu rural et le leadership féminin, ii) l'animation et gestion d'organisations paysannes avec accent sur gouvernance, cadre de redevabilité, gestion de conflits, dialogue intergénérationnel et préparation de relève, iii) le genre, l'équité et l'inclusion en milieu rural, et iv.), les droits économiques des femmes, incluant le foncier.

Activité 2 : Diagnostic participatif et appui au leadership féminin

- Diagnostic participatif des besoins des productrices dans environnements féminins et mixtes (plateaux) pour l'intégration du genre dans l'appui à la production (allègement des tâches) et leadership (100 femmes leaders par région)
- Appui en formations thématiques, espaces de concertation et dialogues féminins et mixtes selon diagnostic
- Organisation et facilitation échanges interprofessionnels Nationaux et visite d'échange sous régionale

Activité 3 : Sécurisation foncière des sites aménagés par le projet

- Identification des besoins et constitution dossiers techniques de support
- Appui à la légalisation des surfaces répertoriées de 8 surfaces

Suivi et évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation et des mécanismes de gestion transparente des fonds conformes aux standards du FIDA devra être adoptés par le ou le(s) partenaire(s) de mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre du projet, le partenaire de mise en œuvre fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin de projet à partir de la date signature de la convention. A la demande de l'UGP, il participera au géo-référencement des activités pour lesquelles il est responsable de la mise en oeuvre.

DUREE

La durée du partenariat pour la mise en œuvre de la sous-composante 1.1, 1.2 et 1.3 (leadership féminin) sera de 6 ans et couvrira la période allant de 2020 à 2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les les 2 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau :

- Région de Cacheu : Secteur de Bigene et Secteur de Sao Domingos
- Région de Gabu : Secteur de Sonaco et Secteur de Pitche

Liste indicative des sites d'interventions du Projet pour la composante 1

Région	Secteur	Site	Bas-fonds (ha)	Bassin versant Plateau (ha)
Gabu	Sonaco	Bufati - Sutoto	80	320
		Bulubato - Lébató - Koutoubolondinka	50	200
		Dibané-Djatawulumba- Simonto	50	200
		Nemataba 1	100	400
		Nemataba 2	100	400
		Nemataba 3	100	400
		Bacar Djau	90	360
		Nombre de sites	7	7
	Superficie en hectares	570	2280	
	Pitche	Kapassa - Kuntiwol - Sadjan	90	360
		Kambulan - Binawol - Bowoye-kayou	80	320
		Dara 1	100	400
		Dara 2	100	400
		Madina mandinga	100	400
		Oco maundé	100	400
		Nombre de sites	6	6
		Superficie en hectares	570	2280
Cacheu	Bigene	Ambedo	10	40
		Ingoré	70	280
		Nombre de sites	2	2
		Superficie en hectares	80	320
	Sao Domingos	Nhambalam 1	100	400
		Nhambalam 2	100	400
		Djegué	70	280
		N'gundo	100	400
		Bawundondo	100	400
		Nombre de sites	5	5
Superficie en hectares	470	1880		
TOTAL 2 RÉGIONS		Nombre de sites	20	20
		Superficie en hectares	1690	6760

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

- Un coordinateur.trice responsable pour les deux régions, point focal du partenaire pour le REDE ;
- 1 technicien.ne pour les deux régions expertes en agroenvironnement;
- 1 assistant.e technique junior pour travail en binôme avec spécialité genre du prestataire (suivi des animateurs et formations à temps plein)

- Approximativement 4-6 techniciens agricoles (animateurs) par pôle en considérant le phasage pour la redistribution des animateurs, agissant en binôme avec un membre agro-leadership ;
- Un binôme formateur par CEP, dont au moins 8 binômes femmes-hommes de formateurs de CEP, spécialisés soit en bas-fonds et soit plateaux.

PRESENTATION DES OFFRES : Les organisations non gouvernementales expérimentées dans le domaine de l'aménagement durable des bassins versants et dans le leadership féminin intéressées pour être le partenaire du Projet REDE pour la mise en œuvre des sous-composantes de Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique et leadership féminin devront soumettre une offre technique et financière à l'UGP de REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du Partenaire ; (ii) Une proposition détaillée des interventions démontrant la compréhension des TDR comprenant La méthodologie employée pour la mise en œuvre des activités et le chronogramme de réalisation des activités ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre des activités ;

La proposition financière portera sur les coûts de mise en œuvre proposés réparties en i) salaires et charges de personnel (détaillé), ii) équipement et matériels ; iii) frais de fonctionnement liés aux activités spécifiques, iv) frais de gestion (détaillés).

PROFIL DU PRESTATAIRE : Les prestataires de services devront être spécialisés dans le domaine de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement durable des terroirs et bassins versants, l'agriculture raisonnée et climato-résiliente, l'agroforesterie, le leadership féminin, égalité de genre et autonomisation des femmes et avoir :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans les actions l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement durable des terroirs et bassins versants, les cultures des bas-fonds, l'agriculture raisonnée et climato-résiliente, l'agroforesterie, le maraichage;
- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 3 ans dans l'égalité de genre, promotion du leadership féminin, techniques d'allègement du travail, dialogue intergénérationnel, droits économiques féminins, accès aux ressources ;
- Une bonne connaissance du milieu paysan dans les régions de, Cacheu et Gabu ;
- Des capacités d'intervention dans les deux régions;
- Un personnel technique qualifié et compétent ;
- Des capacités de gestion administrative et financière conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition des prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Annexe 3 : Convention avec l'IMPA (partenaire public)



**República da Guiné-Bissau
MINISTERIO DA AGRICULTURA E
FLORESTAS**



**FUNDO INTERNACIONAL DE DESENVOLVIMENTO
AGRÍCOLA**

**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE REDE ET L'INSTITUT NATIONAL DE LA
RECHERCHE AGRONOMIQUE (INPA)**

Période : xxxxxxxxxxxxxx

DATE

ENTRE

Le Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés, la nutrition et résilience face au changement Climatique (REDE),

D'une part,

Et

L'Institut National de la Recherche Agronomique

D'autre Part

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

5. Le FIDA intervient en Guinée Bissau depuis plusieurs décennies, même pendant les périodes d'instabilité politique, dans les zones rurales des régions du Sud, à travers d'opérations basées sur une approche intégrée de l'agriculture familiale en zone fragiles (mangroves). Le Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés et de la nutrition face au changement climatique en Guinée Bissau (REDE) passe à l'échelle sur les quatre régions de l'Est et du Nord les acquis des interventions passées et en cours, conformément aux priorités définies avec le Gouvernement dans la Note Stratégique du Pays (CSN) dans le but d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux en Guinée Bissau.

6. L'approche territoriale intégrée repose sur une continuité territoriale d'interventions en amont et en aval des exploitations familiales et en consultation avec les bénéficiaires organisés afin que la diversification agricole se ressente sur la résilience aux chocs notamment climatique, sur l'amélioration de la sécurité nutritionnelle et sur l'accès à des débouchés commerciaux demandeurs. Les investissements structurants (terres de plateaux et de bas-fonds irrigables au sein d'un même sous bassin versant, infrastructures économiques) sont accompagnés d'un appui technique (vulgarisation agricole, éducation nutritionnelle) et d'une ingénierie sociale (mobilisation des parties prenantes, conseil de gestion) pour permettre aux bénéficiaires organisés l'utilisation viable de leurs moyens de production. Les infrastructures économiques publiques (pistes rurales, marchés hebdomadaires et de demi-gros) sont réhabilitées pour relier des zones de production aux centres de commercialisation au sein de corridor commerciaux et en accord avec les autorités qui en assureront la maintenance.

7. L'objectif global du Projet est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau. L'objectif de développement est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabù et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, des personnes en situation de handicap et des migrants retournés, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

8. Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 6 ans de 2020 à 2025, sa zone d'intervention s'étalera sur les quatre régions de Gabù, Cacheu, Bafatá et Oio qui sont les régions les plus pauvres, les plus vastes et les plus peuplées du pays. Deux composantes techniques et une troisième composante administrative, intégrant aussi l'appui au dialogue politique sectoriel, permettront d'atteindre ces objectifs: Composante 1 -

Diversification d'agricultures familiales, Composante 2 - Intégration des marchés et entrepreneuriat rural, Composante 3 - coordination et gestion du Projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du MAF. Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Directeur Général de l'Agriculture du MAF. La mise en œuvre et la coordination du Projet sera assurée par une unité de gestion du projet (UGP) domiciliée à Bissau avec des antennes régionales. Cette unité sera appuyée par une cellule d'assistance technique nationale basée au MAF.

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: OBJET DE LA CONVENTION

Le partenariat avec l'INPA

Ce partenariat vise à accroître la disponibilité, la distribution et la qualité des semences de riz à cycle court, l'amélioration des capacités des multiplicateurs de semences, en termes de quantité et de qualité de production ainsi que leur capacité de gestion entrepreneurial, ainsi que le développement d'un dispositif de contrôle et certification. En tant qu'institut d'experts du pays, l'INPA sera d'une part en charge de la production de semences de base et pré-base, puis de la distribution et du renforcement des capacités aux multiplicateurs de semences des quatre régions et du contrôle de qualité et la certification de ces semences. Pour combler leurs limitations technique et besoins, l'INPA cherchera d'établir protocoles de coopérations technique avec autres Institutions au niveau national et sous régional de recherche tel comme l'Africa Rice et l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA), incluant des voyages d'échange.

La stratégie de reproduction et vulgarisation des semences certifiées produites sera fondée sur le partenariat avec INPA/Multiplicateurs de semences (20 par région). Les multiplicateurs de semences, sont des agriculteurs locaux avec qui l'INPA travaille depuis quelques années dans la multiplication de semences de riz. Ces paysans seront identifiés par l'INPA et seront en charge de la reproduction et stockage des semences fournis par l'institution. Ils assureront également la commercialisation des semences reproduites au près d'autres producteurs de riz de leur zone. Ils seront techniquement encadrés par l'INPA, qui profitera de leurs connaissances et expérience traditionnel de reproduction de semences et leur commercialisation sur les marchés locaux. Les variétés à produire seront déterminées en commun accord avec les producteurs selon une approche participative, en tenant compte leurs attentes. Elles peuvent être aussi bien des variétés améliorées que des variétés traditionnelles. De plus, avec l'appui et cadrage du partenaire de mise en œuvre ils développeront des capacités entrepreneuriales et commerciales.

L'INPA sera aussi appuyé avec la réhabilitation des infrastructures d'irrigation pour la production des semences de base et de pré-base dans leurs champs de Contubel et la réalisation des voyages de échanges dans instituts de la région pour perfectionné capacités et développer un dispositif de control et certification de semences.

Plus spécifiquement, l'INPA devra :

- L'INPA sera en charge de produire dans leurs périmètres culturels à Contubuel/Bafatá, les quantités de semences de qualité pré-base et base, nécessaires pour la distribution et multiplication locale a raison de 10 ton/an. La préférence sera donnée aux semences à cycle court/moyenne (90 à 105 jours) plus résistantes au stress hydrique et températures élevés pendant les périodes plus sensibles de cycle de la plante ;
- Il sera aussi responsable pour la sélection variétale et le contrôle de qualité des semences à fournir aux producteurs semenciers. Ainsi, la distribution des semences à reproduire/multiplier, capacitation sur le contrôle de qualité et certification de semences aux techniciens des organisations associées du projet ;

- Il identifiera et réalisera un partenariat avec INPA/Multiplicateurs de semences (20 par région) et pourra stimuler l'émergence de nouveaux multiplicateurs de semences (autour de 5 par région), avec les organisations partenaires du projet ;
- Avant la distribution des semences pour la multiplication, il assurera la formation complète des producteurs semencier (20 multiplicateurs/région ; 80 multiplicateurs sur le 4 régions) sur les pratiques modernes de contrôle de la pureté variétale, les meilleures pratiques de reproduction, transport et conservation de semences ;
- Il assurera aussi le suivi et renforcement des capacités après les formations des multiplicateurs dans les campagnes suivantes ;
- Il s'assurera aussi de la distribution des kits pour l'appui de la production de semences (au moins 80) ;
- Développera un dispositif de contrôle et de certification des semences qui assure la qualité et la différenciation du produit ;
- Soutien au réseau des multiplicateurs et à leur développement commercial (avec l'appui d'autres partenaires de mise en œuvre spécialisés dans le développement de l'entreprise) ;
- L'animation de au moins une foire semencière par région, en tournant d'une fois par an à partir de la deuxième année.

Article 2 : LOCALISATION DE LA PRESTATION

Les prestations se dérouleront à Contubel/Bafatá, où l'INPA a ses périmètres culturels et centre de production des semences, et dans les régions de mise en œuvre de REDE : Gabú, Bafata, Oio et Cacheu où les multiplicateurs des semences sont localisés.

Article 3: DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence qui constituent la convention sont :

- La présente convention ;
- Le programme de travail et le budget correspondant⁶⁷ produit avec DGEDR/LNSAP (en annexe le budget).

CHAPITRE II- MISE EN ŒUVRE

Article 4 : FINANCEMENT

Le financement de la présente convention est assuré par le Fonds International de Développement Agricole sur les ressources du XXXXXXXXX

Article 5: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée prévisionnelle de 72 mois (de XX 2020 à XX). Sauf clause contraire à intervenir ultérieurement, elle prendra fin en XXXX. Toutefois, elle pourra, en tant que de besoin, être aménagée et actualisée par les parties dans les mêmes formes et conditions observées pour la signature de la convention initiale.

Toutefois, la durée de la convention est intimement liée à la mise en œuvre effective des activités indiquées à l'article 6.

⁶⁷ Présent dans le PTBA du projet

Article 6: OBLIGATIONS DE L'INPA

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, l'INPA s'engage à :

- La mise en œuvre des activités en temps en forme selon le PTBA du projet,
- Etablir protocoles de coopérations technique avec autres Institutions au niveau national et sous régional de recherche tel comme l'Africa Rice et l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA),
- Garantir la disponibilité de semences de base et pre-base accordé (article 1) et certifier les semences locales dite de qualité acceptable.
- Développé un protocole de production de semences et de qualité atteinte ainsi que le dispositif de contrôle et certification.
- L'INPA prendra la responsabilité pour l'amélioration des variétés et production des semences de riz. La priorité sera accordée aux variétés de qualité, plus adapté aux système de riziculture de bas-fond riz pluvial/irrigué et, aux contraintes issues du changement climatique
- Garantir les ressources humaines pour la formation, suivi et renforcement des multiplicateurs.
- Développé et faire suivi les activités de REDE dans les domaines définis à l'Article 1 de la présente Convention.

Article 7 : OBLIGATIONS DU REDE

Pour permettre la réalisation des activités envisagées dans le cadre de la présente convention, l'UGP s'engage à :

- * Mettre à la disposition à travers de l'UGP, de l'INPA les ressources financières nécessaires selon le budget initialement arrêté.
- * Fournir toute la documentation nécessaire à la mise en œuvre efficiente des activités ;
- * Faciliter la collaboration avec les autres partenaires.

Article 8: MONTANT DE LA CONVENTION

Le montant de la convention est fixé à **Deux cent cinquante millions six cent quatre-vingt-dix mille** Francs CFA (250 690 000 FCFA, à la date de Septembre 2019 à réviser) Le détail est indiqué dans le document de budget accompagnant la présente convention.

Article 9 : MODALITÉS D'EXÉCUTION FINANCIÈRE

Pour la gestion des ressources financières affectées par le projet à la présente convention, l'INPA se conformera aux dispositions prévues par le FIDA dans le cadre du XXXXXX.

L'INPA ouvrira un compte spécifique pour gérer les fonds de cette convention, où les fonds seront versés. Les paiements s'effectueront de la façon suivante :

- * Une avance initiale de XX Francs CFA (FCFA) soit XX% à la signature de la convention ;
- * Un second paiement de XXX Francs CFA (FCFA) soit XX% au dépôt du premier rapport d'activité et les pièces justificatives de l'avance initiale.
- * Un dernier paiement de XXXXCFA (XXXFCFA) soit XXX%au dépôt du rapport final accompagné des et les pièces justificatives de la seconde tranche.

CHAPITRE III RAPPORTAGE ET EVALUATION

Article 10 : RAPPORTAGE

Dans la mise en œuvre du projet, INPA fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin projet à partir de la date signature de la convention.

Article 11 : EVALUATION

Les activités de la présente convention feront l'objet d'évaluations annuelles, à mi-parcours et d'une évaluation finale de fin de projet. Les termes de référence de ces évaluations seront élaborés par le REDE et INPA, et seront soumis à l'approbation du FIDA.

CHAPITRE IV- DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 : Différend et résiliation de la convention

Les parties signataires de la présente convention s'engagent à régler tout différend découlant de l'exécution de la convention à l'amiable.

A défaut d'un accord à l'amiable, chacune des parties pourra prendre l'initiative de sa résiliation en cas de faute lourde imputable à l'autre partie, notamment la violation de ses obligations contractuelles.

La partie qui prend l'initiative de rompre la présente convention devra en informer l'autre trois (3) mois à l'avance.

La présente convention, établie en quatre (3) exemplaires destinés respectivement au FIDA, à la Coordination des Projet REDE et à l'INPA, entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Bissau, le2020

Le Coordinateur du REDE

**Le Directeur de l'Institut
National de la Recherche
Agronomique**

M.

Annexe1. Budget détaillé convention : (a ajouter)

Sous-composante 1.3 Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes

Dans le cadre de cette sous-composante, le Projet vise à améliorer la transversalité de l'intégration du genre dans toutes ses composantes et interventions, renforcer les capacités des mouvements paysans féminins à travers le leadership, alphabétisation, plaider au foncier, rencontres inter-réseaux et éducation familiale, dans le but de renforcer la voix et influence des femmes dans les organisations rurales et promouvoir leur développement économique, ainsi que le renforcement de reconnaissance de leur rôle dans la société rurale. Cette implication sera détaillée lors de la première année du Projet dans l'élaboration d'une stratégie genre et inclusion de manière participative et qui s'appliquera à tous les partenaires de mis en œuvre. Le renforcement des capacités techniques et de gestion financière des femmes se fera aussi par le biais des autres volets du Projet au travers de l'accompagnement lié à l'aménagement des espaces de production agricole permettant aussi d'alléger la charge de travail.

D'autre part, le Projet vise également à toucher aux causes sous-jacentes de la malnutrition liées à l'insécurité alimentaire et aux pratiques de soins et alimentation des jeunes enfants et femmes, à travers la mise en place de garderies rurales pour enfants de moins de cinq ans, qui permettront à des éducatrices et aux mères formées de renforcer directement les conditions de soin et d'hygiène des jeunes enfants, ainsi que de leur alimentation à travers la distribution d'un repas quotidien. Le programme de Communication de Changement du Comportement (CCC) nutritionnel, établi sur base d'une étude de Coût de l'Alimentation (CdA) sera clé pour promouvoir la production et consommation de cultures et variétés nutritionnellement intéressantes en tenant en compte du pouvoir d'achat et lois de marché. Les sessions d'éducation nutritionnelle délivrées par des formatrices communautaires permettront de renforcer les connaissances, pratiques et attitudes en matière d'alimentation, diversité alimentaire, pratiques d'hygiène, tabous alimentaires, etc.

La stratégie de renforcement des régimes alimentaires des ménages ruraux dans les zones d'intervention et de réduction de la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans (surtout 6-24 mois), s'articule autour de la diversification de la production agricole (disponibilité) et promotion de variétés climato-résilientes nutritionnellement intéressantes (saisonnalité) issues de la biodiversité locale, du renforcement des marchés (accès), d'une stratégie d'autonomisation de la femme et égalité de genre et d'actions ciblées sur la réduction de la malnutrition infantile (utilisation).

Résultats et effets attendus. Le genre est pris en compte dans les différentes interventions du Projet, renforçant leur rôle dans la production, sur les marchés et dans les organisations paysannes ; les femmes leader de d'organisations paysannes et de producteurs ont les capacités d'augmenter leur portée économique et politique ; et les jeunes enfants (6-23 mois et 24-59 mois), femmes (enceintes et allaitantes) et ménages ruraux ont une alimentation plus saine et des connaissances en nutrition sont renforcées dans les communautés.

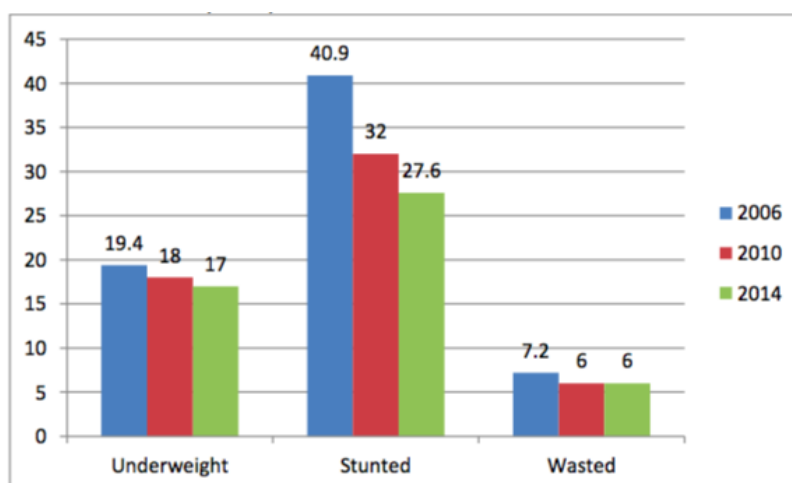
Bénéficiaires. Les femmes enceintes et allaitantes, femmes en âge de procréer, jeunes filles, adolescentes, enfants de moins de cinq ans, enfants de 6 à 23 mois, et par conséquent les ménages ruraux des zones d'intervention sont les groupes ciblés par la sous-composante 1.3 ; 400 femmes leaders issues d'organisations paysannes ont leurs capacités de leadership, alphabétisation fonctionnelle, d'accès au foncier, techniques, politiques et d'échange inter-réseaux renforcées et un rôle dans la famille amélioré à travers un appui triangulaire agro-social organisé par les trinômes d'agents techniques ruraux et les modules d'éducation familiale. 12 garderies rurales permettent à 420 ménages d'alléger la charge de la femme et de renforcer la nutrition des enfants de moins de cinq ans, luttant contre le retard de croissance. 530 sessions d'éducation nutritionnelle annuelle permettent d'améliorer durablement les connaissances en nutrition théoriques et pratiques, du champ à l'assiette, et les pratiques de soin et d'alimentation des femmes et enfants au sein de 5 300 ménages. Le grand public, sur

zones de marché et dans les secteurs de REDE, reçoivent des messages nutritionnels à travers les radios communautaires et démonstrations théâtrales villageoises.

Leçons apprises et constats.

Garderies rurales. Les femmes sont les plus grandes actrices de la production dans les bas-fonds. Pendant que les mères travaillent dans les bas-fonds, les enfants de 6 à 23 mois sont souvent pris en charge par les doyennes de la famille, les enfants plus âgés, ou accompagnent les mères dans les bas-fonds, où ils risquent de souffrir des conditions climatiques (chaleur, pluies), voire d'accidents (puits, serpents, etc.). Les mères productrices des bas-fonds ont la double charge de travail en champ et familial, et beaucoup d'entre elles doivent parcourir le chemin depuis les bas-fonds jusqu'à la maison familiale plusieurs fois par jour, afin d'allaiter ou nourrir la progéniture. L'école débute à partir de cinq ans, et il existe peu de modèles de solidarité traditionnelle pour prendre en charge les enfants de moins de cinq ans, autres que la surveillance d'un membre de la famille, pouvant conduire à des abus ou des conditions de soin mal adaptées. Un modèle adapté de garderie rurale permettrait donc à la fois de renforcer les pratiques de soins et alimentation de la mère et des enfants de moins de cinq ans, les plus vulnérables à la malnutrition (voir Figure 1), et d'alléger la charge de travail des mères. Les enseignements ludiques délivrés par les éducatrices permettront de renforcer les capacités psychomotrices et cognitives des enfants. La Déclaration du Forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar en 2000 a affirmé la nécessité de développer et d'améliorer les soins et le développement du jeune enfant en investissant dans le préscolaire, en particulier pour les enfants les plus vulnérables, gage d'amélioration des résultats et santé scolaire⁶⁸.

Figure 1 : Prévalence de l'insuffisance pondérale, le retard de croissance, et l'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans en Guinée-Bissau en 2006, 2010 et 2014



Source : MICS 2014 (Insuffisance pondérale, Retard de croissance, Emaciation)

Note : le pourcentage des enfants en insuffisance pondérale, en retard de croissance et émaciés décrit respectivement combien d'enfants de moins de cinq ans ont un poids-pour-âge, taille-pour-âge, et poids-pour-taille en dessous de -2 écart type de la référence médiane de l'OMS

Éducation nutritionnelle. Certaines connaissances et savoir-faire ancestraux et traditionnels nutritionnellement riches ont été altérés au fil des dernières années par des tendances de marché à des régimes alimentaires centrés sur le riz, la standardisation de la surproduction de cajou au dépend des arbres fruitiers (PFNL) anciennement consommés et riches en micronutriments, l'émergence de produits importés transformés

⁶⁸ Jaramillo, A., Tietjen, K., Le développement de la petite enfance en Afrique : Meilleures prestations à moindre coût ; Impact et implications des centres préscolaires au Cap-Vert et en Guinée, Banque Mondiale 2002

forts en glucides à bas prix, ainsi que le changement climatique, impactant la sécurité alimentaire et les choix des repas.

Les pratiques adaptées de soin et alimentation du jeune enfant sont encore peu répandues, et le PEN⁶⁹ recommande que les mères reçoivent une éducation sur l'importance de régimes alimentaires équilibrés et diversifiés et à fréquence appropriée, et soient conseillées sur les pratiques d'allaitement exclusif et l'introduction d'aliments de complément.

Il est également recommandé qu'il soit enseigné aux familles les pratiques générales de nutrition et d'hygiène personnelle destinées à prévenir les maladies liées à une malabsorption nutritionnelle, ainsi que les pratiques d'alimentation et de soin pendant et après maladie (épisodes diarrhéiques).

Le Ministère de la Santé Publique et UNICEF ont notamment commencé à former des Assistances de Santé Communautaires (ASC) dans certains secteurs des régions du Projet, destinées à servir de points focaux santé et nutrition dans la communauté, et à divulguer des enseignements.

Les sessions d'éducation nutritionnelle permettront de lier les activités de diversification agricole, la promotion de PFNL et de variétés hautement nutritives, d'autonomisation des femmes, de fabrication de farines infantiles, avec des connaissances et comportements alimentaires renforcés.

Description des activités

Volet 1.3.1. Développement d'une stratégie d'intégration du genre et inclusion

Le Projet se dotera d'une Stratégie genre et inclusion qui inclura (i) la formation de l'équipe ; (ii) un diagnostic participatif dans les 4 régions du Projet ; (iii) la diffusion de la stratégie pour tous les partenaires de mise en œuvre du Projet ; et (iv) l'intégration dans le système suivi/évaluation du Projet.

Un diagnostic participatif se fera autour des zones de production de bas-fonds et des marchés identifiés, intégrant 3 perspectives : a) production, b) marché/économie, c) sociale et organisationnelle et impliquant toutes les parties prenantes pertinentes du Projet (ministères concernés, ONGs, PTFs, société civile organisée en milieu rural), tout en capitalisant les expériences de projets connexes.

Un groupe de Conseil stratégie genre et inclusion REDE sera constitué (2 experts seniors profil genre, jeune, personne avec handicap/VIH) lors de la présentation des résultats du diagnostic participatif à l'UGP et devra accompagner le processus de préparation, adoption et mise en œuvre de la Stratégie genre et inclusion REDE pendant la première année.

Mise en œuvre : L'unité de gestion du Projet se chargera de la mise en œuvre de ce volet, à travers Chargée en Agri-Nutrition et Genre/ Inclusion sociale qui travaillera en étroite collaboration avec le(a) sociologue et l'Assistant(e) suivi/évaluation avec l'assistance d'un(e) expert externe senior en genre et inclusion. Une assistance technique externe ponctuelle pendant les quatre premières années du Projet permettra de coacher l'expert genre et inclusion du Projet notamment pour:

- i) faire la formation/actualisation de l'équipe de l'UGP en genre et inclusion,
- ii) conduire le diagnostic participatif dans les 4 régions du Projet,
- iii) rédiger la Stratégie genre et inclusion REDE,
- iv) préparer une synthèse pour la vulgarisation de la Stratégie genre et inclusion REDE.

⁶⁹ Plano Estratégico de Nutrição

Volet 1.3.2. Développement du leadership féminin dans les instances de décision

400 femmes leaders d'organisations paysannes partenaires des ONGs de mise en œuvre (KAFO et Tiniguena) qui recevront un appui du Projet en aménagement des terres et production, verront leurs capacités de leadership renforcées ainsi que la vulgarisation de techniques d'allègement des tâches agricoles féminines. Cet appui sera complété par des modules d'alphabétisation fonctionnelle (avec la Direction Nationale de l'Alphabétisation), un pack de formation sur la création d'associations en milieu rural et leadership féminin, genre et équité, droit économique des femmes, gestion d'organisations paysannes (gouvernance, cadre de redevabilité, gestion de conflits, dialogue intergénérationnel et préparation de relève) ; et l'animation d'un processus de concertation féminin dans les zones d'intervention du Projet en lien avec les mouvements existants.

Cette approche intégrée de trinôme d'appui technique par pôle (techniciens agricoles – intégration des défis liés au genre et à l'autonomisation agricole et sociale de la femme) permettra un appui complet et une prise en compte des complexités et freins à l'émancipation à travers toutes les strates de l'accompagnement.

Les appuis seront adaptés selon les résultats des évaluations de besoins conduites pour les mouvements paysans féminins identifiés sur les sites d'intervention du Projet, et ceux-ci seront meneurs dans l'adaptation et orientation de leur appui.

L'alphabétisation fonctionnelle afin de permettre aux femmes leaders de groupes de ne pas toujours dépendre d'hommes pour lire et écrire notamment dans la gestion de leurs propres affaires, se fera en partenariat avec la Direction Nationale de l'Alphabétisation, qui se chargera de la formation de 32 facilitateurs pour l'alphabétisation de 400 femmes (100/région), et de la production de kit alphabétisation adapté (manuel du facilitateur, cahier de l'alphabétisée, d'autres supports) et de l'accompagnement pédagogique des facilitateurs. Les bénéficiaires seront choisies parmi : i) les leaders des GIE et associations partenaires, ii) les bénéficiaires du Projet dans le cadre des aménagements faits au niveau des zones de cultures de plateau (1.1.2) et des bas-fonds (1.2.3), iii) les gestionnaires et leaders des Micro-entreprises rurales (MER) féminines (2.3.2), iv) les jeunes femmes « agropreneuses » (2.3.1), v) les femmes porte-parole du réseau entrepreneurs et du réseau commerçantes.

La **formation thématique de 400 femmes leaders** sera orientée vers : i) la création et l'animation d'associations en milieu rural et le leadership féminin, ii) l'animation et gestion d'organisations paysannes avec accent sur gouvernance, cadre de redevabilité, gestion de conflits, dialogue intergénérationnel et préparation de relève, iii) le genre, l'équité et l'inclusion en milieu rural, iv.), les droits économiques des femmes, incluant le foncier. Des rencontres d'échanges dans les 4 régions entre femmes leaders seront organisées pour : i) mieux se connaître et débattre des questions d'intérêt commun autour de la production et de la commercialisation (qualité et prix des produits, volumes de transaction, transport, taxes...), ii) négocier et créer de nouvelles opportunités de partenariat permettant d'améliorer leurs affaires et d'en retirer plus de bénéfices ; iii) réfléchir et mettre en place des stratégies de valorisation de leurs activités économiques dans leur région et à l'extérieur ; iv) créer une vision partagée, des liens de complicité et de renforcement mutuel autour de leurs affaires.

Une visite d'échange sera réalisée dans un pays voisin, pour exploiter des opportunités de marchés potentiels.

Les rencontres d'échanges interprofessionnels dans les 4 régions seront organisées. Il s'agit des rencontres régionales bisannuelles qui réuniront 30 femmes porte-parole du réseau commerçantes et 30 femmes porte-parole du réseau entrepreneuses pour (i) mieux se connaître et débattre des questions d'intérêt commun autour de la production et de la commercialisation (qualité et prix des produits, volumes de transaction,

transport, taxes...), (ii) Négocier entre elles et créer de nouvelles opportunités de partenariat permettant d'améliorer leurs affaires et d'en retirer plus de bénéfices ; (iii) Réfléchir et mettre en place des stratégies de valorisation de leurs activités économiques dans leur région et à l'extérieur ; (iv) Créer une vision partagée, des liens de complicité et de renforcement mutuel autour de leurs affaires.

Une visite d'échange des 60 femmes (15/région) sera réalisée dans un pays voisin, pour exploiter des opportunités porteuses d'affaire et de marchés potentiels permettant de nouveaux débouchés économiques.

Sécurisation de l'accès foncier pour les femmes des sites aménagés. Les ONG sélectionnées pour la mise en œuvre accompagneront les organisations de productrices concernées dans le processus de légalisation d'une dizaine de périmètres des bas-fonds qui seront aménagés (total de 500 ha) (voir Volet 1.2.2 ci dessus). Cela impliquera de : (i) Mesurer les surfaces à légaliser au nom des groupements qui les exploitent et les cartographier, (ii) Négocier et obtenir un accord de concession écrit auprès des propriétaires traditionnels, avec compensation financière, (iii) Soumettre les dossiers constitués à l'approbation des autorités régionales et publication dans les termes requis par la loi, (iv) Assurer l'accompagnement juridique des dossiers constitués pour garantir leur conformité à la loi, (v) Animer, accompagner et impliquer les groupements et associations de femmes concernés dans toutes les étapes d'avancement des dossiers de légalisation des surfaces au nom de leur organisation.

Education familiale. C'est d'abord au niveau de la famille que l'approche genre pourra se transformer progressivement. En vue de contribuer à améliorer la compréhension de la problématique du genre et inclusion au sein des familles et villages, le projet REDE investira sur l'éducation familiale (djumbai thématique) – il s'agit d'un travail d'information et de sensibilisation à réaliser auprès des familles de 20 villages-pilotes des 4 régions REDE, avec recours à des méthodes et supports de communication simples et percutants, pour aider les membres à mieux comprendre les enjeux et à changer leur comportement par rapport au genre et à l'inclusion des personnes en situation de handicap y compris avec le VIH. Vingt villages-pilotes seront identifiés au sein desquels les familles seront accompagnées autour de 5 thématiques d'intérêt commun, à savoir i) Nutrition et hygiène, ii) Économie familiale, iii) Planning familial, éducation sexuelle et reproductive, iv) Dialogue et gestion de conflits intergénérationnels ; v) Inclusion des personnes avec handicap et SIDA.

Les rôles des uns et des autres autour de ces 5 thématiques seront mis en exergue et questionnés, avec des jeux de mise en situation/ jeux de rôle permettant de faire une autre lecture de la réalité de tous et de chacun, et de la façon selon laquelle la famille, en tant qu'ensemble d'intérêt commun, pourrait se porter mieux et progresser avec plus d'équité dans le partage des responsabilités, des bénéfices et du pouvoir de décision. Ce travail sera fait en troisième et quatrième années du Projet, par des ONGs partenaires de mise en œuvre.

Mise en œuvre : un contrat sera signé en année 1 avec les organisations prestataires, également responsables de la mise en œuvre des sous-composantes 1.1 et 1.2, pour une intégration et cohésion continue entre l'accompagnement technique et socio-économique dans le développement du leadership féminin tout au long du Projet.

Volet 1.3.3 Mise en place de garderies rurales avec cantine

Les femmes appuyées dans leur labeur quotidien par un espace intégré aux infrastructures de périmètres irrigués incluant la garderie rurale, seront les productrices de bas-fonds de REDE. L'identification et sélection des nourrices entrepreneuses se fera à travers des appels à candidature⁷⁰ (cf. dispositif de mise en œuvre) diffusés dans les villages d'appartenance des femmes productrices dans ces périmètres auprès des chefs de village, centres de santé, groupements et associations féminines, et le binôme

⁷⁰ Voir annexe appel à candidatures nourrices garderies

experte genre et inclusion et coordinateur des animateurs du prestataire reverront les candidatures et sélectionneront les 36 jeunes filles (appel à candidature en deux phases, 2020 puis 2022). Des groupes de jeunes filles seront identifiées pour chaque garderie (pour une dizaine de garderies), avec une nourrice-manager et une accompagnante.

Les critères de sélection des jeunes femmes (18 à 30 ans) sont (i) la motivation pour travailler avec des enfants ; (ii) la compréhension du fonctionnement d'une garderie telle une entreprise sociale (durabilité via les cotisations des mères) ; (iii) un niveau d'étude minimum et ; (iv) l'aptitude au travail d'équipe.

Les jeunes femmes sélectionnées recevront une double formation diplômante adaptée pour les besoins du projet, de trois mois au centre de formation d'Action pour le Développement (AD) à Cacheu ou Bissau (selon capacité d'accueil), en (i) assistance maternelle et (ii) nutrition infantile. Le centre de formation AD (voir Annexe 1) accueillera les 18 femmes (première tranche année 2 puis deuxième tranche année 4) dans ses locaux, où elles seront logées, et formées sur trois aspects :

- (i) Enseignements théoriques et pratiques sur le métier d'éducatrice petite enfants en jardin d'enfants/ crèche et avec un stage d'initiation (jardin d'enfants AD), sur les thèmes suivants (70% formation globale) : Psychologie de l'enfant, Pédagogie, Psychomotricité, Animation, Activités d'éveil (musique, théâtre, dessin, expression corporelle, bricolage)
- (ii) Apprentissages nutritionnels, sur les sujets suivants (20% formation globale) : Notions de base en nutrition infantile et maternelle ; causes et conséquences de la malnutrition ; alimentation et éducation alimentaire ; Hygiène personnelle et des aliments ; Pesée et mesure du périmètre brachial ; Participation familiale et communautaire, et préparation de repas (bouillies ou semi-solides) adaptés.
- (iii) Gestion d'un établissement de petite enfance, (par un pool d'appui au coaching de gestion (10% formation globale), sur les sujets suivants : Construction du projet social et éducatif, Animation du projet, Organisation interne, Gestion administrative et financière, Relations avec le comité des mères.

Une visite d'échange d'une semaine sera organisée par groupe d'une douzaine de femmes (une en année 1 et deuxième tranche en année 4), dans la garderie privée mise en place avec le soutien d'AD, afin de se familiariser avec le fonctionnement et mise en situation réel, d'apprendre et capitaliser sur l'expérience du staff et direction, et bâtir sur les acquis et recommandations.

Analyse socioéconomique préalable. Le partenaire de mise en œuvre (voir Annexe Convention AD) réalisera une analyse socio-économique succincte et de diagnostic technique qui permettra d'identifier dans les zones d'intervention des garderies, situées en lieu d'intervention du Projet dans les bas-fonds (voir volet 1.2.2) : (i) le temps des mères dédié à l'éducation familiale et des enfants et au travail lié à la production ; (ii) les opportunités (proximité mères, espace, épanouissement nature) et les contraintes (garde, insectes, saison des pluies etc.) des garderies rurales sur bas-fonds ; (iii) les coûts et systèmes de cotisation garderie selon les zones et les situations des mères.

Cette analyse participative permettra également l'auto-identification des bénéficiaires par garderie, à travers l'inscription des enfants par leurs mères sur les registres d'accueil. Les parties prenantes (Comité des nourrices, Comité des mères, autorités locales avec la facilitation du prestataire/ spécialiste genre UGP) définiront une règlement intérieur dont les conditions d'accès qui ne devront pas être discriminatoires.

Mise en place des garderies. Les garderies seront bâties dans le cadre de la construction des espaces professionnels sur bas-fonds (premier tri et conditionnements des produits maraichers, stockage temporaire, etc.), avec des surfaces allant de 60 à 100 m² /garderie, sur base d'étude préalable (voir 1.2). Les garderies auront un espace latrines et un espace pour la préparation des repas, et elles seront équipées avec des matériels éducatifs pour jeunes enfants, matériel de pesée et mesure périmètre brachial, jeux et équipements de préparation des repas. Les garderies seront appuyées en stocks

alimentaires de base destinés aux repas quotidiens pour les enfants. Ces stocks seront composés de riz, niébé, huile, sel iodé, mil, arachide ; et seront renforcés par des apports saisonniers des mères (fruits, légumes, poissons séchés). Les salaires des équipes nourricières seront couverts en année 1 de chaque garderie à hauteur de 100%, puis 50% en année 2, et enfin 25% en année 3. Le démarrage des garderies se fera au rythme de l'aménagements des périmètres maraichers auxquelles elles sont intimement liées.

Dispositif et partenaire de mise en œuvre : Les équipes nourricières seront formées et accompagnées par le prestataire identifié (c.f matrices de partenaires) recruté par appel d'offre à liste restreinte et dont les TDR sont décrits dans le manuel de mise en œuvre. Le prestataire sera spécialisé dans la formation professionnelle et accompagnement de femmes jeunes et dans l'appui à la petite enfance (crèches, garderies). Une assistance technique nutritionniste senior local viendra en appui au prestataire et UGP (spécialiste genre et nutrition) afin de définir les recettes de repas pour enfants, contenus des enseignements nutritionnels aux mères, et suivi d'un mois/an (toutes garderies confondues), pour vérifier les registres de pesée des enfants, les contenus des repas, et appuyer la spécialiste nutrition UGP dans d'éventuels besoins liés aux garderies.

2 animateurs(trices) seront recrutés par le partenaire de mise en œuvre et formés afin de suivre les besoins et avancées des garderies dans leur exécution, particulièrement la mise en œuvre des Comités, des systèmes de cotisation, organisation des garderies et sessions repas, etc.

Stratégie de sortie. Une équipe de coaching de deux experts appuiera le prestataire ponctuellement pendant la mise en œuvre de cette activité, d'abord dans le développement des plans d'affaires des garderies, dans les aspects organisationnels, avec une baisse progressive de couverture des coûts par le Projet (salaires, stock alimentaire) pour aller vers une autosuffisance ainsi que la mise en relation avec les autres PTF (PAM...) intéressés par de tels partenaires touchant les jeunes enfants.

Annexe 1. Matrice d'évaluation des partenaires - Escola de Artes e Ofícios AD

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonction potentielle	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunités	Faiblesses Contraintes		
<p>Escola de Artes e Ofícios /AD École de formation, projet d'AD, fondé en 2009, autonomie administrative et financière (charte indépendante) Contexte : né d'un programme de l'ONG AD, dans le cadre du développement socio-professionnalisant pour les jeunes au lendemain de la guerre. Partenaires : OIT, Coopération portugaise, PAM (prestation de services), UE 8 personnes fixes 16 professeurs</p>	<p>Formation professionnelle (depuis 1999) : appui aux jeunes et femmes en formation, capacitation et insertion socio-professionnelle. Curriculum / diplôme reconnu par le Min Éducation. Élaboration d'une stratégie avec Min du Travail pour insertion socio-pro des jeunes : (i) négociation avec entreprises pour placement jeunes formés ; (ii) influence des politiques publiques pour renforcer compatibilité offre emplois et formations Standardisation des niveaux curriculaires (avec autres organisations formations type ADPP) Formation pro : curriculum, durabilité : électricité, réparation matériaux électroniques, panneaux solaires, éducatrices enfants, restauration / hôtellerie, transfo et conservation fruits, entretien équipements Formation d'animateurs communautaires (4 mois) Formation dans le domaine d'éducatrices des enfants</p>	<p>Bissau Sao Domingos</p>	<p>Expérience de formation professionnelle diplômante Insertion socio-professionnelle Formations modulables sur le terrain Package traditionnelle crèche : 2000\$ Package jeunes formés « moderne panneaux solaires » : 6000\$</p>	<p>Accompagnement entrepreneurial / coaching</p>	<p>Mise en place et accompagnement garderies rurales (expérience en milieu urbain et rural en 2008) : formation personnel nourrices, puéricultrices et installation, mise en place système cotisations et pérennisation du système</p> <p>Accompagnement, sensibilisation, communication (radios communautaires) et éducation nutritionnelle</p> <p>Proactivité dans la création d'outils innovants, publications et événements dans la nutrition, valorisation de la biodiversité, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacements (véhiculé) - Honoraires formateurs - Consommable - Alimentaire / nutrition (PAM) - Coaching (avec pool d'appui)

Volet 1.3.4 Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel

Évaluation du Coût de l'Alimentation (CdA). L'objectif est de générer le coût minimum du régime le plus sain et approprié dans un contexte donné. Des réunions de diffusion et discussion seront organisées en régions et à Bissau, avec les acteurs de mise en œuvre et les PTF impliqués dans la nutrition. Cette étude servira de base pour établir le lien entre le marché (composante 2), le pouvoir d'achat et les besoins nutritionnels en présentant l'assiette la plus nutritive et adaptée au contexte local, tout en restant dans le cadre du pouvoir d'achat et des centres de dépenses alimentation des ménages.

Processus et méthodologie du CdA⁷¹ : Le Coût de l'alimentation (CdA) est une méthode et un logiciel innovants développés par Save the Children UK, qui permet d'estimer la quantité et la combinaison d'aliments locaux nécessaires pour fournir à une famille type une alimentation répondant à ses besoins moyens en énergie et lui apportant les protéines, les lipides et les micronutriments recommandés. L'utilisation du logiciel CdA et des lignes directrices est libre⁷². Cette méthode a été développée suite à une étude de Save the Children ayant démontré que l'impact des programmes d'éducation nutritionnelle était limité en raison des difficultés économiques rencontrées par un grand nombre de ménages à faible revenu. Cet outil vise à identifier : le coût minimum des aliments qui satisfont les besoins nutritionnels d'un ménage type, la capacité des ménages à obtenir une alimentation nutritionnelle en consommant les aliments disponibles localement et de voir si cette alimentation est abordable et proposer des alternatives. Une évaluation du Coût de l'alimentation est utile lorsqu'il a été établi que la malnutrition chronique et les carences en micronutriments constituaient un problème nutritionnel et que la disponibilité ou l'accessibilité économique des aliments nutritifs comptaient probablement parmi les causes sous-jacentes. Les évaluations du Coût de l'alimentation peuvent être réalisées de manière régulière.

Le logiciel estimera le coût de deux régimes potentiels : i) **Alimentation nutritive répondant** aux besoins pour tous les nutriments à un coût minimal et ii) **Alimentation nutritive basée sur les habitudes alimentaires** répondant aux besoins pour tous les nutriments à un moindre coût, en consommant des aliments locaux. Il permettra de générer les informations suivantes : le coût quotidien moyen de l'alimentation ; le coût mensuel moyen de l'alimentation ; le coût quotidien de l'alimentation par saison ; le pourcentage de spécifications de nutriments satisfaites par l'alimentation par saison ; le coût annuel de l'alimentation ; le résumé de l'alimentation annuelle ; l'accessibilité économique des alimentations par groupe socio-économique, si les données HEA sont disponibles (ou issues d'autres sources d'information sur les revenus) ; le coût des groupes d'aliments par semaine (régime habitudes alimentaire seulement) ; les changements au niveau des coûts par saison (régime habitudes alimentaire seulement). Le délai d'une évaluation CdA comporte avec les étapes suivantes :

Activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4
Examen des documents de référence				
Recrutement et formation du personnel, identification des marchés, création d'une liste d'aliments				
Collecte des données dans les marchés				
Entretiens et groupes de discussion				
Saisie, nettoyage et analyse des données				
Rédaction du rapport				

⁷¹ Voir site du logiciel : <https://www.heacod.org/fr-fr/Pages/AboutCotD.aspx>, ainsi que le Guide du praticien du Coût de l'alimentation : https://www.heacod.org/en-gb/Published%20Reports/CoD_Guidelines_Complete_French.pdf

⁷² Il est toutefois demandé, chaque fois que l'analyse du Coût de l'alimentation est utilisée dans des rapports ou des publications, de citer la méthode en référence de la manière suivante : « L'analyse a été réalisée à l'aide de la méthode du Coût de l'alimentation de Save the Children UK ».

Mise en oeuvre. Les besoins et rôles du personnel dans le cadre de l'évaluation : i) Responsable de l'évaluation sera l'ATNJ Agriculture sensible à la nutrition de la CNAT qui mènera l'évaluation en se basant sur la compréhension du pourquoi et à quel endroit elle est nécessaire grâce à la connaissance de l'environnement local et de ses effets sur la production alimentaire, l'alimentation, la nutrition et les moyens de subsistance ; ii) Administrateur(trice) de l'évaluation sera l'UGP : organise le recrutement des enquêteurs et prend des dispositions pratiques pour la collecte des données ; iii) Une AT internationale nutrition : personne chargée de former les enquêteurs, de superviser la collecte de données, d'analyser les données et rédiger le rapport final. Il/elle devra aider à planifier l'évaluation en définissant les objectifs et portée de l'étude, et suivra une formation de praticien agréé du CdA, car transmettra les données et rapport final au personnel de Save the Children UK pour revue technique ; iv) des Enquêteurs : recrutés dans la zone où l'évaluation doit être réalisée, collectent les données de l'étude de marché et dirigent les entretiens et discussions de groupe.

Guides alimentaires régionaux. La production de ces guides servira de socle pour les politiques publiques dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, et pour le programme d'éducation nutritionnelle de REDE visant à promouvoir des habitudes alimentaires et des modes de vie sains. Les guides fourniront des conseils et principes spécifiques sur les aliments, groupes d'aliments et régimes alimentaires qui fournissent aux populations les nutriments nécessaires pour favoriser la santé et prévenir les maladies chroniques ; conseils fondés sur des études préalables de besoins, les modèles de production et de consommation, influences socioculturelles, données de composition et accessibilité. Il s'agira d'une série de recommandations basées sur les spécificités régionales, et principalement issues de la biodiversité locale tels les PFNL, et valorisant également la variété des cultures produites localement (différents types de millets, légumes feuilles, légumineuses etc.) à travers la classification en groupes d'aliments et modèles alimentaires, ainsi que la proposition de recettes pour les ménages (se baseront sur les résultats de l'étude CdA) et recettes d'aliments de compléments (bouillies, soupes) pour les enfants de 6 à 23 mois.

Les guides constitueront des représentations graphiques et imagées des recommandations alimentaires mises en place, incluront des messages sur le mode de vie (tels que avertissements liés à la consommation d'alcool/ vin de cajou), et seront établis sous forme de pyramides alimentaires et d'assiettes de nourriture (voir Figure 2) composées selon les spécificités régionales. De nombreuses sources d'informations seront examinées dans l'élaboration des recommandations tels que (i) les données scientifiques établissant les relations entre régimes alimentaires, nutrition et santé, (ii) les données sur la production alimentaire, (iii) la consommation alimentaire, (iv) la composition des aliments, (v) le coût et accessibilité des aliments (CdA).

Les recommandations comprendront l'accent sur les aliments locaux et saisonniers, la valorisation des produits issus de la forêt et des régimes ancestraux, la réduction des aliments transformés et boissons sucrées, etc. Une fois réalisés et validés par le groupe interdisciplinaire en année 2, les guides seront vulgarisés à travers la campagne de communication pour le changement de comportement alimentaire et de nutrition familiale. Ils seront également utilisés pour les sessions d'éducation nutritionnelle comme outils clé, et dans les garderies rurales.

Dispositif et partenaire de mise en oeuvre. L'ATNJ Agriculture sensible à la Nutrition de la CNAT, avec appui de l'AT internationale en Nutrition, constitueront un groupe interdisciplinaire d'experts, avec les points focaux nutrition au sein des instances gouvernementales (Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Éducation), les PTF (UNICEF, PAM, FAO, No Kume Sabi, Plan), des associations de consommateurs constituées, l'expert en communication UGP et les chefs d'antenne régionaux de REDE.

Figure 2. Guide alimentaire du Bénin

EXEMPLES DE MENUS JOURNALIERS POUR DES ADULTES

Calculé pour des adultes ayant une activité physique faible à modérée

	MENU 1	MENU 2	MENU 3	MENU 4
Petit-Déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bols* bouillie de maïs • 1 beignet ata • ½ boîte de lait concentré non sucré • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bols* bouillie de mil • 1 c. à soupe de lait en poudre • ¼ bol* arachides grillées • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 orange • ½ bol* bouillie enrichie au soja • 1 beignet de blé • 1 c. à soupe de poissons séchés • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • ½ baguette de pain • Fromage** • 1 orange • 1 verre d'eau
Déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bols* pâte de maïs non-fermenté • 1 bol* sauce tomate + crin crin • Poisson frais** • 1 orange • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bol* haricots cuits ou bouillis • 2 bols* riz • 1 bol sauce tomate • 1 mangue greffée** • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bol* pâte de maïs fermenté • 1 bol* sauce légumes • 1 crabe et ¼ portion de poisson** • 1 mangue** • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bols* macaroni • 1 cuisse de poulet • 1 bol* sauce tomates • Ananas** • 1 verre d'eau
Collation	<ul style="list-style-type: none"> • Ananas** 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 mangue greffée** 		<ul style="list-style-type: none"> • 1 pot de yaourt nature
Dîner	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bol* pâte de maïs non-fermenté • 1 bol* sauce tomate + crin crin • Poisson frais** • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bol* pâte de maïs fermenté • 1 bol* poissons séchés • 1 bol* sauce tomate + sauce gluante (gombo) • Papaye** • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Fromage de soja** • 1 bol* sauce tomate • 2 bols* riz • 1 banane moyenne • 1 verre d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bol* riz • 2 oeufs • 1 bol* sauce tomate + légumes • Papaye** • 1 verre d'eau

* Bol : celui qui est utilisé dans la restauration pour servir la pâte.
 ** Voir la portion de référence à l'intérieur.

DIFFÉRENTES ACTIVITÉS PHYSIQUES



Conseils généraux pour la prévention des maladies chroniques liées à la nutrition

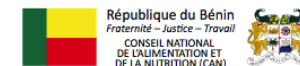
- Faire des activités physiques comme la marche à pas rapides ou un sport préféré. Il faut l'équivalent d'au moins trente minutes de marche à pas rapides par jour. Les personnes dont le travail est très physique ont moins besoin de se préoccuper de faire de la marche ou du sport.**
L'activité physique soutenue contribue à l'efficacité de l'insuline, au contrôle du poids et à la prévention de l'hypertension artérielle.
- Consommer souvent des légumes comme la tomate, l'aubergine, les carottes... et des feuilles vertes. Il faut en consommer chaque jour dans la sauce ou en dehors de la sauce.**
- Consommer chaque jour des fruits.**
Les légumes et les fruits apportent à l'organisme des vitamines, des minéraux et des antioxydants.
- Consommer avec modération les boissons gazeuses et autres boissons sucrées.**
Ces boissons n'apportent que du sucre et peuvent favoriser l'obésité et le diabète.
- Si vous consommez de l'alcool, ne pas dépasser une consommation par jour.**
L'alcool n'est pas nécessaire à l'organisme. Il peut être toxique pour l'organisme même à faible dose.
- Éviter les repas trop salés.**
La consommation excessive de sel de cuisine par exemple par l'ajout de sel aux repas à la table, la consommation fréquente de poissons salés et de cubes peut augmenter le risque d'hypertension artérielle. L'assaisonnement avec les crevettes, l'ail et le gingembre apporte peu de sel.
- Consommer souvent du poisson. Lorsque'il n'y a pas de viande, de poisson ou d'œufs dans la journée, les remplacer par des haricots, des arachides, du soja, du fromage ou des pois.**
Tous ces aliments sont des sources élevées de protéines.
- Limiter l'huile dans la cuisson des repas.**
Trop de gras, surtout si c'est du gras d'origine animale, peut favoriser l'obésité et les maladies cardio-vasculaires. Éviter aussi les multiples cuissons avec la même huile.
- Conservé et enseigner à vos enfants la cuisine traditionnelle afin de préserver la santé et la culture.**
Les aliments traditionnels sont généralement plus favorables à la santé que les aliments industriels.
- Vérifier votre poids et votre tension artérielle.**

Boisson	1 consommation
Bière	1 petite bouteille de bière (300-330 ml)
Vin	3/4 de verre bambou (150ml)
Sodabi et liqueurs	1 talokpemi (45 ml)

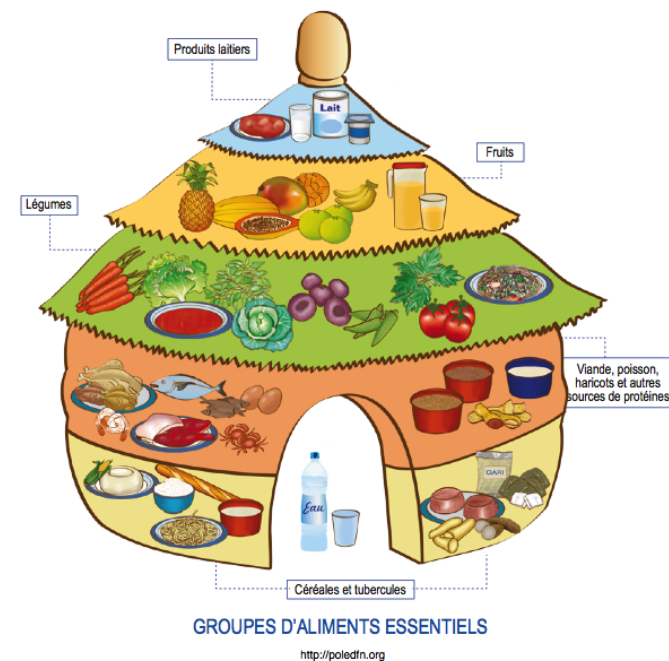
Indice de masse corporelle : IMC (kg/m²)

Catégories d'IMC	
< 18.5	Maigre
18.5-24.9	Poids normal
25 à 29.9	Surpoids
30 et plus	Obésité

COLLABORATEURS



Guide alimentaire du Bénin



PORTIONS À CONSOMMER PAR JOUR

Groupe d'aliments	Enfants		Adolescents		Adultes				
	2-3 ans	4-8 ans	9-13 ans	14-18 ans	19 ans et plus				
	Filles et Garçons		Filles ²	Garçons	Femmes ²	Hommes	Femmes ² allaitantes	Femmes ² enceintes	
Céréales et tubercules	2 à 3	2 à 4	4 à 5	4 à 6	5 à 7	3 à 5	4 à 6	5 à 6	4 à 6
Viande, poisson, haricots et autres aliments riches en protéines	1	1 à 2	1 à 2	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3
Légumes et sauces à base de légumes	2 à 3	3 à 5	4 à 5	4 à 6	5 à 6	4 à 6	4 à 6	4 à 6	4 à 6
Fruits	1	1 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 3
Produits laitiers ¹	1	1	1	1 à 2	2	1 à 2	1 à 2	1 à 2	1 à 2

¹ Pour le calcium, consommer aussi des poissons fumés-séchés, crevettes fumées-séchées et carapace de crabe.

² Les femmes en âge de procréer prendront des suppléments de fer et d'acide folique conformément aux instructions du personnel de santé, car leurs besoins sont difficiles à combler avec l'alimentation seule.



Consommez de l'huile végétale en petite quantité (2 à 3 cuillères à soupe par jour pour l'adulte). Cela inclut les huiles que vous utilisez pour la cuisson ou les sauces.
L'huile de palme ROUGE est une excellente source de vitamine A.



Consommez de l'eau saine tous les jours pour éteindre la soif. Augmentez votre apport en eau lorsqu'il fait chaud ou que vous faites une activité physique.
Les boissons sucrées ne sont pas encouragées.

UNE PORTION CORRESPOND À

CÉRÉALES

- Mix de maïs non fermenté 1 bol* (185g)
- Riz cuit 1 bol* (229g)
- Akassa 1 bol* (185g)
- 1/2 tasse/poignée par (87,5g)
- Bouillie de mil non sucrée 2 bols* (450g)

TUBERCULES

- Pâtes de cassava 1 bol* (175g)
- Manioc bouilli Grosveur ou bol* (185-200g)
- Garri 1/4 bol* (90g)

VIANDE ET AUTRES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE

- Poissons: Poisson de la mer et cabot des étiages (120g)
- Volailles et viandes: Sain ou 1/2 Paume de la main Avec le moutarde ou poivre (75g)
- Crabes 3 petits (200g)
- Oeuf 2 moyens (80g)
- Viande: Petite poisson séché 1 bol* (90g)
- Cravettes 24 petites 12 grosses (180g)

HARICOTS ET AUTRES ALIMENTS VÉGÉTAUX RICHES EN PROTÉINES

- Fromage de soja 1/4 bol* (50g)
- Haricot 1/2 bol* (140g)
- Bouillie de soja non sucrée 1/2 bol* (180g)
- Arachides 1/2 bol* (90g)
- Viande de soja 1/4 bol* (50g)

LÉGUMES ET SAUCES À BASE DE LÉGUMES

- Carotte 1 moyenne (80g)
- Chou 2 bols* (90g)
- Choucroute 1 moyenne (130g)
- Laitue 2 bols* (90g)
- Feuille de gombo 2 bols* (90g)
- Feuille d'arbre à pain 2 bols* (100g)
- Tomate 2 moyennes (100g)
- Sauce tomate 1/2 bol* (120g)
- Sauce huile 1/2 bol* (90g)

FRUITS

- Papaye Grosveur d'un bol* (150g)
- Ananas Grosveur d'un bol* (150g)
- Mangue 1 petite mangue non greffée ou 1/2 greffée (110g)
- Orange 1 moyenne (100g)
- Banane 1 moyenne (70g)
- Jus de fruit pur 3/4 verre bambou (150ml)

PRODUITS LAITIERS

- Fromage local Equivalents à 2 bols (50g)
- Lait concentré non sucré 1/2 boîte (85g)
- Yaourt 1 pot (120g)
- Lait en poudre 1 cuillère à soupe (20g)

* Le petit bol, mesure bien connue au Bénin, sert à mesurer la pâte dans la restauration. Ce bol est de grosseur standard : 250ml.
Éviter de conserver un produit chaud dans un bol ou autre récipient en plastique.

cuillère à soupe 15 ml
Verre bambou 210 ml

PRÉCISIONS SUR LES GROUPES D'ALIMENTS

CÉRÉALES ET TUBERCULES

Ces deux groupes d'aliments sont la principale source d'énergie pour l'organisme. Les céréales, comme le mil, le maïs, le riz et le blé, fournissent un peu plus de protéines que les tubercules (par exemple, le manioc et la patate douce). Le plantain fait partie du sous-groupe des tubercules.

Le nombre de portions peut varier selon les besoins énergétiques, qui dépendent de l'âge, de l'état physiologique et de l'activité physique. Les adultes qui devraient perdre du poids ou au contraire en gagner diminueront ou augmenteront le nombre de portions de céréales et tubercules. Par exemple, si vous avez un surplus de poids, vous pouvez consommer le nombre minimum de portions recommandées pour votre âge et votre sexe.

VIANDE, POISSON, HARICOTS ET AUTRES ALIMENTS RICHES EN PROTÉINES

Ces aliments servent à construire et à réparer l'organisme; ils ont une place dans l'alimentation des adultes et encore plus dans celle des enfants. Outre les protéines, ils contiennent du fer.

Les aliments végétaux de cette catégorie sont des sources concentrées d'énergie et de protéines, bien que leurs protéines soient moins complètes que celles des denrées animales. Les noix et les graines (arachides, soja, graines de courge) contiennent en outre du gras, ce qui n'est pas le cas des haricots ou des pois. Les aliments protéiques végétaux peuvent être utilisés à la place des aliments protéiques d'origine animale (par exemple, la viande, la volaille, le poisson, les oeufs) aux repas.

LÉGUMES ET SAUCES À BASE DE LÉGUMES

Les légumes doivent être consommés tous les jours et en grande quantité. Ils doivent être lavés à grande eau et appêtés avec peu ou pas d'huile. Ils fournissent à l'organisme de l'eau, des fibres, des vitamines, des minéraux et des antioxydants. Il est important de cuire les légumes le moins longtemps possible pour bénéficier pleinement de ces éléments nutritifs. Utiliser peu d'huile dans les sauces.

Les feuilles vertes et autres légumes locaux sont tout aussi valables pour la santé que les légumes importés.

FRUITS

Les fruits apportent à l'organisme des fibres, des vitamines, des antioxydants, des minéraux et de l'eau. Il en faut consommer tous les jours en choisissant les fruits disponibles selon les saisons. Le sucre naturel des fruits suffit; il n'est pas nécessaire d'ajouter du sucre.

Les jus de fruits devraient être consommés en petites quantités. Les fruits séchés font aussi partie de ce groupe. Comme ils ne contiennent plus d'eau, ils sont très concentrés, de sorte qu'il en faut peu pour une portion.

PRODUITS LAITIERS

Les produits laitiers fournissent des protéines et sont surtout une source importante de calcium. Ce groupe d'aliments inclut le lait de différentes espèces animales ainsi que les produits transformés tels que le fromage et le yaourt.

Le lait concentré non sucré est à préférer au lait concentré sucré, comme le yaourt nature est préférable au yaourt sucré.

Si les produits laitiers ne font pas partie de vos habitudes alimentaires, ils peuvent être remplacés par d'autres aliments fournissant du calcium, comme les poissons consommés avec les arêtes, les crustacés et les poissons séchés (par exemple, les anchois séchés).

Les portions ont été calculées principalement avec l'aide de la table de composition alimentaire internationale WorldFood (Callaway D, Murphy S, Bunch S, Woerner J. WorldFood 2 Dietary Assessment System 1994, www.fao.org/infoods) et la Table du Mail (Nardede M. Table de composition d'aliments du Mail. Bamako, 1998).

Source : Pôle DFN (Double fardeau Nutritionnel), 2015 www.poledfn.org

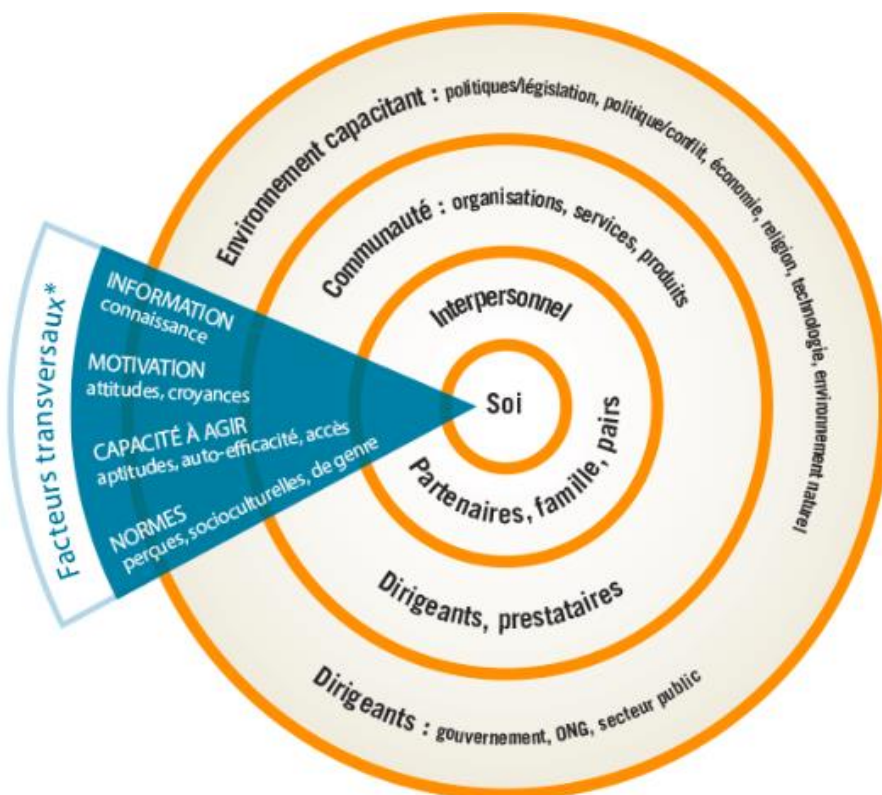
Campagne de communication sociale pour la nutrition familiale.

Un plan stratégique de communication pour le changement des normes sociales et des comportements pour la promotion de pratiques optimales de nutrition sera développé par le Projet avec l'appui du groupe stratégique de nutrition SUN (PTF nutrition). Ce plan permettra de promouvoir le changement de comportement durable de la population en matière de nutrition, santé, inclusion et éducation sexuelle et reproductive (Information-Éducation-Communication, éducation nutritionnelle – voir volet suivant) et d'adopter une approche améliorée et uniforme en matière de communication. Les interventions en communication visant à améliorer l'état nutritionnel de la population en Guinée-Bissau, notamment celui de groupes vulnérables au sein des ménages, doivent être développées autour d'une stratégie globale d'amélioration des connaissances, des attitudes, des croyances et des comportements relatifs à la nutrition.

Ce plan s'appuiera à la fois sur la porte d'entrée des marchés, soutenus par REDE, pour transmettre les messages nutritionnels en s'adressant à un grand public, mais également au sein des communautés bénéficiant des activités de production, entrepreneuriat et garderies rurales. La communication servira également de vecteur de bonnes pratiques pour une meilleure pénétration de marché des farines infantiles enrichies.

Les changements de comportements nutritionnels sont souvent difficiles et lents et exigent davantage que la fourniture unique des informations correctes sur la prévention de la malnutrition. Pour que les populations puissent changer de comportement alimentaire, il faut s'attaquer aux facteurs clés qui affectent les individus eux-mêmes ainsi que ceux qui les influencent directement ou indirectement, tels que la motivation, la capacité d'agir, y compris l'auto-efficacité et les pesanteurs des normes sociales et/ou liées au genre. Ce modèle de changement de comportement, connu sous le nom de modèle socio-écologique (voir Figure 3), soutient la théorie selon laquelle le comportement individuel est le produit de multiples influences tant individuelles, sociales qu'environnementales qui se recoupent. Ce modèle allie le changement individuel à l'objectif de chercher à influencer le contexte social dans lequel l'individu évolue.

Figure 3. Modèle socio-écologique



*Ces concepts s'appliquent à tous les niveaux (personnes, organisations et institutions). À l'origine, ils ont été développés pour le niveau individuel.

Source : adapté de McKee, Manoncourt, Chin et Carnegie (2000)

La campagne se basera sur la production d'un « pack Nutricom » de messages nutritionnels et santé (radio communautaire), scripts théâtraux (spectacles / démonstration publics), animations sur marchés, et panneaux / autre matériels de communication nutritionnelle disséminés sur les marchés et dans les villages recevant les sessions d'éducation nutritionnelle, incluant la promotion des aliments de complément pour enfants de 6-23 mois.

Les radios toucheront à plusieurs sujets liés à la nutrition, et se focaliseront sur la nutrition familiale et diversité alimentaire. Une diffusion radio par secteur de REDE aura lieu une fois tous les deux mois, de l'année 2 à année 4 du Projet.

Une compagnie théâtrale locale sera recrutée pour donner des représentations théâtrales de sensibilisation nutritionnelle / alimentaire / liée au genre, à raison de cinq spectacles par secteur par an.

Mis en œuvre. Le plan de communication sera développé par le prestataire, sous la supervision de l'ATNJ Agriculture sensible à la Nutrition de la CNAT. Le Projet recrutera (pour deux mois), en année 2 de mise en œuvre de REDE, un cabinet de communication (graphiste et expert concepteur/ producteur) pour la création des outils et messages nutritionnels (voir Annexe 1).

La pertinence du plan de communication dépendra en grande partie de la participation effective des populations bénéficiaires à déterminer leurs priorités. Pour assurer cette pertinence, le Projet s'assurera de la collaboration accrue des organisations de la société civile/les ONG et des associations communautaires à la base, du renforcement des capacités des organisations de la société civile et des associations communautaires à exécuter les activités de communication, de l'implication des bénéficiaires dans la préparation et le développement des activités de communication et enfin de l'engagement et de l'appui constant des autorités administratives, politiques, des leaders communautaires, religieux et d'opinion.

Annexe 1. Modèle de briefing créatif / processus de développement des messages nutritionnels

1. Groupe-cible

- Qui est ciblé par cet outil ? Par exemple : Les communautés rurales des régions d'Oio, Bafata, Cacheu et Gabu.

2. Les changements souhaités

- Que voulez-vous que le groupe cible change à la suite de votre communication (par ex. percevoir, connaître, sentir, discuter, acquérir des connaissances en nutrition, ou agir) ? Par exemple : Renforcement de la diversité alimentaire dans la consommation quotidienne des ménages, L'introduction d'aliments de complément chez les enfants de 6-23 mois, Les pratiques d'hygiène familiales sont renforcées...

3. Les obstacles/barrières

- Pourquoi les individus ciblés ne font-ils pas ce qu'ils devraient faire ? (changeraient-ils de comportements s'ils en savaient un peu plus ? Ou bien?)
- Choisir UN obstacle principal à l'adoption du changement souhaité. Par exemple : Information insuffisante de l'ampleur du problème nutritionnel et de l'investissement requis pour la nutrition ; Manque de classification par priorités des questions nutritionnelles ...

4. L'objectif de communication

- S'occuper de l'obstacle principal au changement souhaité

5. Développer un résumé du message

- Il comprend des instructions aux concepteurs et aux producteurs qui servent de guide dans la conception et le développement des messages.
 - i) La promesse-clé : c'est l'avantage le plus irrésistible par sujet que le groupe-cible devra recevoir s'il exécute l'action souhaitée. Il devrait représenter une expérience par sujet dans l'esprit de votre groupe-cible et promettre un résultat positif dans un avenir proche (exemple : meilleure santé et capacités cognitives des enfants, meilleure énergie et productivité des adultes)
 - ii) La parole de soutien vient convaincre le groupe-cible des avantages qu'il aura effectivement à expérimenter. Elle devrait fournir des raisons pour lesquelles l'obstacle principal n'est rien par rapport à la promesse-clé. Souvent la parole de soutien devient le message lui-même.
 - iii) Un appel à l'action devrait dire à votre groupe-cible ce que l'on veut que les gens fassent ou, où ils devraient se rendre pour utiliser le nouveau produit.

6. Le Contenu clé

- Par où commencer pour esquisser le contenu du matériel. Inclure les informations de base pour chaque section. Par exemple :
 - i) La situation nutritionnelle : La prévalence du retard de croissance, de l'émaciation et de déficiences en micronutriments ; L'impact de la malnutrition sur la santé, l'éducation et le développement économique ;
 - ii) Les solutions qui ont fait leurs preuves pour améliorer la nutrition et les interventions ciblées sur la prévention de la malnutrition ;
 - iii) Les avantages qu'elles procurent au pays : Amélioration de la santé, Amélioration de l'éducation, Gains en productivité économique.

7. Comment il s'intègre dans un ensemble de considérations créatives

- La façon dont cet outil/cette activité s'intègre avec les autres en cours de création
- Tout autre élément important à garder à l'esprit quand vous créez, produisez ou distribuez ce produit de communication
- Sera-t-il en plusieurs langues ? Quel est le niveau de formation de votre groupe- cible ? Y a-t-il quelque chose de particulier concernant le style, la présentation ou supports visuels ? Quel logo faut-il utiliser ? Comment ce matériel sera-t-il marqué ?

Éducation Alimentaire et Nutritionnelle familiale.

Le renforcement de connaissances dans les liens agriculture-nutrition, systèmes alimentaires et marchés, santé et inclusion dans les communautés rurales cibles est primordial pour promouvoir des régimes alimentaires sains et durables, en liant la diversification de la production à une consommation plus diversifiée basée sur la biodiversité locale. L'éducation nutritionnelle fournira les capacités nécessaires pour :

- S'alimenter et nourrir leurs familles correctement ;
- Obtenir les bons aliments aux bons prix ;
- Préparer des aliments et des repas sains et appréciés ;
- Reconnaître et éviter les mauvais choix alimentaires ;
- Éduquer leurs enfants et d'autres personnes à une alimentation saine ;
- Renforcer les liens et dialogue intergénérationnel ;
- Améliorer les connaissances en santé reproductive et sexuelle ;
- Inclure les plus vulnérables dans toutes les strates socio-économiques de la société

Le développement des modules se fera sur la base des : (i) outils développés par les PTFs (UNICEF, FAO, PAM) ; (ii) résultats de l'étude du CdA ; (iii) guides alimentaires régionaux ; et (iv) selon 12 modules spécifiques répondant aux thèmes élaborés par le prestataire.

Sessions éducatives et démonstrations culinaires. Les sessions d'éducation nutritionnelle seront organisées en grappes de 13 par groupe de 30 membres (dont 65% de femmes et 40% de jeunes), étalés sur deux ans (un module un mois sur deux). Dans chaque région, 55 villages, sur les 5 ans, bénéficieront des modules complets d'éducation nutritionnelle, soit 660 sessions éducatives au total sur la durée du Projet, pour chaque région, soit 1 650 apprenants nutritionnels par région. Sur les 4 régions, les sessions éducatives auront donc lieu dans 220 villages, ciblés comme les plus vulnérables à la malnutrition, et dont les membres (i) seront appuyés à la production dans les bas-fonds (+garderies rurales) / sur plateaux par REDE ; (ii) feront partie des mouvements paysans féminins appuyés dans le cadre du leadership ; et/ ou (iii) participeront aux groupements/ associations identifiés dans le cadre des micro-projets féminins. En cinq ans, 2 640 sessions seront organisées, pour un total de 6 600 bénéficiaires. Les groupes seront constitués sur base d'une pré-identification par leur participation aux autres activités de REDE, vulnérabilité (via les chefs de village), et capacité à propager les enseignements acquis aux autres membres de la communauté. L'information et la sensibilisation au sein des associations et groupements dans des thématiques liées au genre, équité et inclusion sera faite en étroite collaboration avec des associations de défense des personnes en situation de handicap et de lutte contre le SIDA. Les 13 modules seront développés sur base du matériel existant renforcé (voir exemple Figure 4) délivrés par les formateurs communautaires, et répondront aux thèmes suivants :

- Compréhension globale des liens entre systèmes alimentaires et nutrition : agriculture sensible à la nutrition, lois de marché et alimentation
- Alimentation des nourrissons de moins de 6 mois
- Alimentation des enfants en bas âge (6-23 mois)
- Alimentation des enfants d'âge scolaire et des adultes
- Alimentation durant la grossesse et l'allaitement
- Dénutrition et surnutrition
- Carences : anémie par carence en fer, carence en vitamine A, carence en iode
- Salubrité des aliments
- Eau, hygiène personnelle et assainissement
- Gestion des signes et symptômes empêchant de s'alimenter correctement
- Recommandations alimentaires

- Santé sexuelle et reproductive
- Inclusion et dialogue intergénérationnel
- Vulgarisation des apprentissages basés sur les résultats du CdA : définition du plat alimentaire saisonnier adapté au pouvoir d'achat des ménages (session de plusieurs jours)

Figure 4. Boîte à image pour l'amélioration des habitudes alimentaires, USAID



Source : Food and Nutrition Technical Assistance (FANTA II), USAID : <https://www.fantaproject.org/sites/default/files/resources/DRC-Flipchart-Dec2016.pdf>

Chaque session théorique sera complétée par :

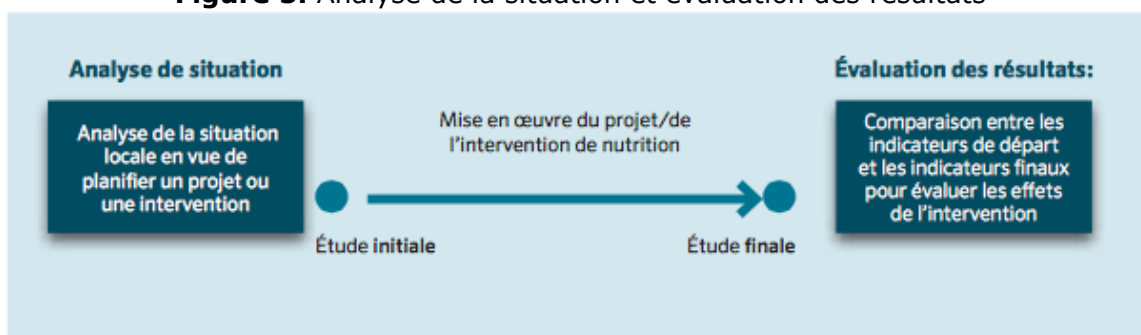
i) Une démonstration culinaire et d'hygiène : préparation de repas pour le ménage, préparation de repas pour les enfants de 6-23 mois, construction de latrines artisanales, liens agriculture-nutrition et composition des tapades (jardins potagers), conservation des aliments...

ii) Une séance de pesée et de mesure de périmètre brachial des enfants de 6-23 mois surtout et 6-59 mois, en partenariat avec les Assistantes de Santé Communautaire (ASC) ;

Après les 12 sessions complétant les modules, chaque individu se verra remettre une étude de Connaissances, Attitudes et Pratiques en alimentation et nutrition, dont les résultats permettront de délivrer le certificat de « messenger communautaire Nutrition », donnant le statut de point focal nutrition dans la communauté aux 30 membres de chaque groupe.

Étude de Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) pour l'alimentation et la nutrition⁷³. Cette évaluation sera d'abord délivrée initialement, avant le début des apprentissages, pour un échantillon approximatif de 20% des groupes totaux, puis 2 ans après le début du premier module pour chaque groupe (voir Figure 5). Elle constitue une méthode utile pour déterminer les connaissances, attitudes et pratiques alimentaires existantes, identifier les priorités en termes d'éducation nutritionnelle, puis évaluer les acquis et impacts issus de l'éducation nutritionnelle de la campagne de Communication pour le Changement de Comportement (CCC). L'Évaluation des résultats permettra également de mesurer l'efficacité des sessions éducatives (voir Figure x). Les résultats seront analysés afin d'améliorer et renforcer le contenu des sessions éducatives en N+3, N+4 et N+5.

Figure 5. Analyse de la situation et évaluation des résultats



Source : FAO 2016

Figure 6. Résultats d'interventions nutritionnelles sur le court, moyen et long terme

⁷³ Voir Guide pour évaluer les Connaissances, Attitudes et Pratiques liées à la nutrition (CAP), FAO 2016 <http://www.fao.org/3/a-i3545f.pdf>

Résultats à court terme	Résultats à moyen terme	Résultats à long terme (Impact)
Résultats d'ordre social, psychologique et comportemental		Effets sur la physiologie et l'état de santé*
Changements dans les facteurs personnels déterminant les pratiques Notamment connaissances et attitudes Connaissances <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des avantages de l'allaitement • Meilleure connaissance des raisons pour lesquelles il vaut mieux donner aux jeunes enfants de la bouillie épaisse plutôt que de la bouillie diluée • Conscience accrue des conséquences de la faim à court terme à l'école • Meilleure connaissance des moyens de prévenir les intoxications alimentaires Attitudes <ul style="list-style-type: none"> • Confiance accrue dans la capacité personnelle de préparer et enrichir les bouillies (sentiment d'efficacité personnelle/confiance en soi) • Croyance accrue dans les avantages de la diversité de l'alimentation (bienfaits perçus) • Préférence accrue pour des aliments ciblés (préférence alimentaire) • Promptitude accrue à se laver les mains avant de manger (prédisposition au changement) 	Changements dans les pratiques relatives à la nutrition <ul style="list-style-type: none"> • Consommation accrue d'aliments riches en fer de la part des femmes enceintes • Fréquence des repas accrue chez les jeunes enfants • Plus grande diversité de l'alimentation • Moindre consommation de sodas • Plus grande utilisation de sel iodé 	Changements dans les paramètres physiologiques État nutritionnel et indicateurs biochimiques <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'hémoglobine accrus chez les femmes • Diminution des retards de croissance chez les enfants • Diminution de l'insuffisance pondérale chez les nourrissons • Prise de poids accrue chez les femmes enceintes (Note: Dans les projets ou programmes de sécurité alimentaire, les impacts désignent des changements en termes d'insécurité alimentaire des ménages, faim sévissant dans les foyers, dépenses du ménage, indice de richesse et autres facteurs similaires)

* Les résultats à long terme (i.e. l'impact ou les effets sur la physiologie et l'état de santé) ne devraient être évalués que plusieurs mois, voire plusieurs années, après l'achèvement du programme, dans la mesure où les effets à long terme mettent du temps à se manifester.

Source : FAO, 2016

Formation en nutrition communautaire et thèmes sociaux/ inclusion. Les partenaires de mise en œuvre bénéficieront de formation sur ces thèmes. Ils devront s'assurer que leurs animateurs communautaires (2 par secteur) et leur superviseur suivent la formation d'éducateur nutritionnel en année 1, puis un recyclage en N+4. Les cursus de formations dureront un mois, et seront délivrés par la spécialiste nutrition UGP, et un spécialiste en éducation nutritionnelle, sur base du cours ENAF⁷⁴. Les formateurs devront rédiger un rapport trimestriel d'activités et évolution de rapport avec les groupes d'apprentissage ; puis un rapport à la fin de chaque session complète (de 12 modules). Le superviseur participera à deux modules par session complète, et évaluera les formateurs sur base des résultats de l'enquête CAP.

Dispositif et partenaire de mise en œuvre de l'Éducation nutritionnelle familiale et de la campagne sociale de CCC nutritionnel. Une ATNJ Agriculture sensible à la Nutrition, d'un niveau bac+5, profil nutrition, biologie, agronome ou socio-économiste, sera recrutée au sein de la CNAT dès l'année 1 de mise en œuvre de REDE (voir Annexe Fiche de Poste ATNJ Agriculture sensible à la Nutrition CNAT). L'experte sera en charge des aspects techniques de développement, mise en œuvre et suivi sur les activités de nutrition, soit 1.3.3, 1.3.4 et 2.3.4. Elle aura une moyenne de 4 jours de terrain par mois, et sera appuyée par une AT

⁷⁴ Cours ENAF (éducation pour une nutrition en action efficace) d'éducation nutritionnelle : version pour l'étudiant voir support : <http://www.fao.org/3/i8259fr/i8259FR.pdf>

internationale pour la réalisation de plusieurs activités (CdA, guide alimentaire, modules éducation nutritionnelle, etc.).

Le partenaire de mise en œuvre pour les activités de Changement de Comportement social et d'Éducation nutritionnelle sera une ONG ayant une expérience préalable dans la supervision d'activités de nutrition communautaire. La supervision périodique des formateurs devra se faire à un rythme d'une visite trimestrielle.

Annexe 2. Convention Aide et Développement (AD)

Termes de référence pour la sélection du partenaire de mise en œuvre des volets « Mise en place de garderies rurales avec cantines » et « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » de la Sous-composante « Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes » du Projet REDE dans les régions de Bafatá, Oio, Gabu et Cacheu.

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et Fonds International pour le Développement Agricole FIDA ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire et situation nutritionnelle. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous régionaux.

La sous-composante du Projet REDE, « Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes » concerne des activités visant à la fois à améliorer la transversalité de l'intégration du genre dans toutes ses composantes et interventions et renforcer les capacités de femmes leaders ; ainsi qu'à toucher aux causes sous-jacentes de la malnutrition liées à l'insécurité alimentaire et aux pratiques de soins et alimentation des jeunes enfants et femmes, à travers la mise en place de garderies rurales pour enfants de moins de cinq ans, qui permettront à des éducatrices et aux mères formées de renforcer directement les conditions de soin et d'hygiène des jeunes enfants, ainsi que de leur alimentation à travers la distribution d'un repas quotidien. Le programme de Communication de Changement du Comportement (CCC) nutritionnel, établi sur base d'une étude de Coût de l'Alimentation (CdA) sera clé pour promouvoir la production et consommation de cultures et variétés nutritionnellement intéressantes en tenant en compte du pouvoir d'achat et lois de marché. Les sessions d'éducation nutritionnelle délivrées par des formatrices communautaires permettront de renforcer les connaissances, pratiques et attitudes en matière d'alimentation, diversité alimentaire, pratiques d'hygiène, tabous alimentaires, etc.

Le Projet vise, à travers son volet « Mise en place de garderies rurales avec cantines », à appuyer les femmes productrices des bas-fonds appuyés par le Projet afin d'alléger la charge de travail globale et de prendre soin des enfants de moins de cinq ans à travers des programmes adaptés et distribution de repas quotidiens, avec la constitution de 12 garderies rurales, à raison de 3 nourrices par garderie issues des communautés locales et formées professionnellement. À travers le volet « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel », le Projet souhaite se baser sur son étude CdA afin de renforcer les liens entre agriculture, systèmes alimentaires et nutrition et appuyer une consommation locale nutritive en respectant le pouvoir d'achat des ménages et les fluctuations cycliques de marché et saisonniers. 6600 ménages seront formés à travers 13 modules adaptés ; et une campagne de communication destinée à améliorer les habitudes de consommation dans les communautés sera lancée dans les 4 régions.

OBJECTIFS

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection du partenaire responsable de la mise en œuvre de toutes les activités prévues dans le cadre des volets « Mise en place de garderies rurales avec cantines » et « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » du Projet REDE.

RESULTATS ATTENDUS

Dans le cadre du volet « Mise en place de garderies rurales avec cantines » du Projet REDE, le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que l'appui au développement de 12 garderies rurales en appui aux femmes productrices dans les bas-fonds leur permet de pérenniser un modèle de prise de soin et alimentation du jeune

enfant dès le plus jeune âge, en allégeant le temps et charge de la femme ; selon les modalités suivantes de façon approximative :

- 3 jeunes nourrices par garderies sont identifiées, sélectionnées dans les communautés et reçoivent une formation diplômante, pour un total de 36 nourrices ;
- Des stages d'apprentissage sont organisés pour tous les trinômes et binômes de nourrices ;
- Un document de capitalisation d'expériences s'appuyant sur l'expérience des 6 premières garderies explore les résultats en terme organisationnels et d'impact (sur les mères, enfants, nutrition, capacités cognitives, etc.) ;

Dans le cadre du volet « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » du Projet REDE, le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que 6600 ménages (à travers un porte-parole du ménage, minimum de 35% participation hommes) sont formés sur les liens entre l'agriculture, alimentation et la nutrition pour des régimes plus sains à travers tous les cycles ; selon les modalités suivantes de façon approximative :

- 13 modules d'éducation nutritionnelle pour chaque session délivrée, pour une moyenne de 27 villages par secteur (8 secteurs) ;
- Résultats des indicateurs anthropométriques pour tous les enfants de 6 à 59 mois des 216 villages à travers les séances de pesée délivrées par les animatrices sur un suivi de minimum 3 ans tenue par un registre ;
- Évaluation des Connaissances, Attitudes et Pratiques nutritionnelles et alimentaires pour un échantillonnage de 20% des acteurs communautaires membres des groupes d'éducation nutritionnelle ;
- Des outils de communication audiovisuels (podcasts radio, spectacles communautaires, vidéos, posters) sont développés de façon participative avec et pour les communautés

PRINCIPALES TACHES DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire responsable de la mise en œuvre des volets « Mise en place de garderies rurales avec cantines » et « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » du Projet REDE devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

Mise en place de garderies rurales avec cantines

Activité 1 : Identification et sélection des sites, nourrices et modèles de garderies rurales

- Analyse socio-économique participative et de diagnostic technique pour identifier les zones d'intervention selon besoins et intérêt des productrices appuyées dans le cadre du Projet
- Sélection de 36 jeunes filles (en deux tranches) à travers un appel à candidature dans les communautés identifiées pour l'intervention garderies rurales
- Formation des nourrices dans trois domaines : (i) enseignements théoriques et pratiques sur le métier d'éducatrice jeunes enfants ; (ii) apprentissage nutritionnel ; et (iii) gestion d'un établissement de petite enfance, avec un stage d'apprentissage dans un jardin d'enfants
- Définition participative des besoins spécifiques afin de définir le modèle en place, règlement intérieur, montant et nature de la cotisation, enseignements complémentaires, etc.

Activité 2 : Mise en place, suivi et mise à échelle des garderies rurales

- Définition du plan d'affaires, carnet de gestion de la garderie et système d'approvisionnement, préparation et distribution des repas, registre de pesée des enfants, administration et organisation interne des garderies rurales, spécifiques selon site d'intervention et contexte socio-culturel

- Mise en place des comités de mères, réunions trimestrielles et adaptation des garderies au contexte rural
- Suivi et accompagnement des nourrices

Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel

Activité 1 : Éducation alimentaire et nutrition familiale

- Vulgarisation de l'étude CdA et des guides alimentaires dans le développement des modules d'éducation nutritionnelle et matériels
- Formation de 8 animateurs communautaires délivrant les sessions d'éducation nutritionnelle et thèmes sociaux/ inclusion
- Définition des groupes communautaires participant des 13 modules d'éducation nutritionnelle dans chaque village ciblé
- Mise en œuvre et suivi du registre de mesure anthropométrique des enfants de 6-59 mois
- Suivi des séances d'éducation nutritionnelle (ainsi que démonstrations culinaires et d'hygiène et séances de pesée)

Activité 2 : Communication pour le Changement de Comportement social et alimentaire

- Définition d'un plan stratégique de communication pour le changement des normes sociales et des comportements pour la promotion de pratiques optimales de nutrition
- Développement et opérationnalisation du « pack Nutricom » de messages nutritionnels clé à diffuser selon régions, à travers la meilleure modalité : TV, scripts théâtraux, shows communautaires, vidéos documentaires participatives, radio communautaire, etc.
- Organisation d'évènements de promotion de la biodiversité locale et d'une alimentation nutritive basée sur les systèmes alimentaires et marchés locaux

Suivi et évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation et des mécanismes de gestion transparente des fonds conformes aux standards du FIDA devra être adoptés par le ou le(s) partenaire(s) de mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre du projet, le partenaire de mise en œuvre fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin de projet à partir de la date signature de la convention.

DUREE

La durée du partenariat pour la mise en œuvre des volets « Mise en place de garderies rurales avec cantines » et « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » sera de 6 ans et couvrira la période allant de 2020 à 2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les 4 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau :

- Région de Oio : Secteur de Bissora et Secteur de Mansaba
- Région de Bafatá : Secteur de Contubuel et Secteur de Bambadinca
- Région de Cacheu : Secteur de Bigene et Secteur de Sao Domingos
- Région de Gabu : Secteur de Sonaco et Secteur de Pitche

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

- Un coordinateur global responsable des deux volets pour les quatre régions

- 2 animateurs/ trices d'accompagnement des garderies rurales
- 8 animateurs spécialisés dans l'éducation nutritionnelle et sociale
- Appui technique : Nutritionniste Senior Nationale, et expert(e) en développement et gestion d'entreprise de services

PRESENTATION DES OFFRES : Les organisations non gouvernementales expérimentées dans les domaines de la formation diplômante de nourrices et nutritionnistes et accompagnement à la mise en place de jardins d'enfants, ainsi que la sensibilisation communautaire dans les domaines de la nutrition, alimentation, et thèmes sociaux (handicap, VIH, travail des enfants, conflits familiaux, etc.), et la communication sociale, intéressées pour être le partenaire du Projet REDE dans la mise en œuvre des volets « Mise en place de garderies rurales avec cantines » et « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel », devront soumettre une offre technique et financière à l'UCG du Projet REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du Partenaire ; (ii) La compréhension des TDR ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre de la sous-composante ; (iv) La méthodologie pour la mise en œuvre des activités ; (iv) Le chronogramme de réalisation des activités.

La proposition financière portera sur Les couts de mise en œuvre proposé pour chaque activité et les frais de gestion et de mise en œuvre des activités par le partenaire.

PROFIL DU PRESTATAIRE : Les prestataires de services devront être spécialisés dans le domaine de la petite enfance (jardins d'enfants et garderies), la communication sociale, la nutrition et alimentation, l'accompagnement et sensibilisation sociale et nutritionnelle communautaire, et avoir :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans l'accompagnement aux nourrices et jardins d'enfants, l'éducation nutritionnelle et alimentaire, les démonstrations pratiques pour la nutrition et les liens nutrition-agriculture ;
- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 3 ans dans la production de documents de sensibilisation et capitalisation, communication pour le changement de comportement, diffusion de messages nutritionnels pour le grand public et organisation d'évènements ;
- Une bonne connaissance socio-économique et culturelle du milieu paysan et communautaire dans les régions de Gabu, Cacheu, Oio et Bafatá ;
- Un personnel technique qualifié et compétent ;
- Des capacités de gestion administrative et financière conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition des prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Annexe 3. Fiche de poste du/ de la Chargé(e) en Agri-Nutrition et Inclusion sociale UGP REDE

Fiche de poste du / de la Chargé(e) en Agri-Nutrition et Inclusion sociale UGP REDE en charge des sous-composantes « Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes » et « Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle »

Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité du / de la Coordinateur/trice et sous la supervision directe et le contrôle du / de la Responsable Composante 1 (50%) pour les activités relevant du volet « Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes » et Responsable Composante 2 (50%) pour les activités relevant du volet « Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle », le/la

Chargé(e) en Agri-Nutrition et Inclusion Sociale (CANIS) assure la supervision et coordination de la mise en œuvre de ces sous-composantes.

Tâches principales

Les tâches consistent à :

- ✓ Définir, en synergie avec les partenaires de mise en œuvre et avec l'appui technique de l'Assistant(e) Technique National(e) Junior (ATNJ, Cellule d'Appui Technique) en Agri-nutrition et Inclusion Sociale, la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes mentionnées et du renforcement des capacités ;
- ✓ Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des ONG partenaires spécialisées intervenant au niveau de la zone d'intervention en lien avec les activités des sous-composantes ;
- ✓ Développer en début de projet, en partenariat avec l'ATNJ, une consultance senior nationale et le réseau genre des PTFs, la Stratégie de Genre du Projet REDE avec sa charte d'accompagnement ;
- ✓ Interagir avec les autres agents de la composante et de l'UGP REDE pour s'assurer de la cohérence d'intégration des activités de nutrition et d'autonomisation des femmes ;
- ✓ Établir et maintenir, au nom du Projet et sous son autorité, un dialogue permanent avec les partenaires de mise en œuvre de REDE notamment les ONGs spécialisées, l'ATNJ, les autorités administratives et avec les populations bénéficiaires, les services techniques déconcentrés, autres partenaires techniques et financiers intervenant dans les régions d'intervention du projet ;
- ✓ S'assurer du bon déroulement et de l'effectivité et qualité des sessions d'éducation nutritionnelle et éducation familiale, à travers des évaluations de performance (notamment évaluation CAP) ;
- ✓ Consolider les rapports d'activités des chargés des activités thématiques et opérateurs tout en s'assurant le suivi de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique ;
- ✓ Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles ;
- ✓ De concert avec les Responsables de l'UGP, animer des réunions régulières des partenaires sur l'état de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées ;
- ✓ Assurer le suivi des tableaux de bord des ONG partenaires et des autres prestataires ;
- ✓ Produire des rapports d'activités semestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et de ses collaborateurs ;
- ✓ Élaborer les termes de référence, contrats et conventions des partenariats et prestataires de services (ONG) et superviser leur mise en œuvre ;
- ✓ Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres en lien avec les activités de ses sous-composantes ;
- ✓ Participer aux ateliers de planification, de bilan et aux missions de supervision et autres missions organisées par le FIDA ;
- ✓ Rendre compte de manière régulière aux responsables de composantes 1 et 2 sur le niveau d'avancement des activités dont il (elle) en est le (la) responsable ;
- ✓ Produire régulièrement des rapports et autres notes spécifiques des activités à la demande ou sur propre initiative.

Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier par les Responsables de Composante 1 et Composante 2 dans le cadre de son mandat.

Qualifications et expériences requises

- Être titulaire d'un diplôme supérieur niveau Bac +4 à Bac +5 dans un ou plusieurs domaines suivants : gestion de projets internationaux, économie du développement, agroéconomie et nutrition, inclusion sociale, etc. ;

- 2 ans d'expérience minimum (emplois, stages, engagements associatifs) de gestion de projets, développement socio-économique rural, nutrition et systèmes alimentaires et celui de l'inclusion sociale ;
- Une bonne connaissance des procédures de bailleurs ;
- Une bonne expression orale et écrite en portugais. La maîtrise du français est un atout.
- Une expérience dans le domaine de l'égalité femmes-hommes ou un intérêt avéré pour l'égalité de genres.
- Être disposé à effectuer des visites des groupes bénéficiaires en milieu rural ;
- Avoir la maîtrise des logiciels courants (traitement de textes, tableur, présentation, ...) ;

Qualités humaines recherchées :

- Capacités relationnelles, en communication et d'adaptation
- Fort esprit d'équipe et sens du partenariat
- Autonomie, leadership et force d'initiative
- Rigueur
- Grandes capacités d'organisation, de priorisation des tâches, respect des délais et travail sous pression
- Curiosité intellectuelle

Lieu d'affectation : Il/elle sera basé(e) à Bissau avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet.

Annexe 4. Fiche de poste de l'Assistant(e) Technique National(e) Junior en Agriculture sensible à la Nutrition Familiale

Fiche de poste de l'Assistant(e) Technique National Junior en Agriculture sensible à la Nutrition Familiale, au sein de la Cellule Nationale d'Appui Technique (CNAT)

Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité et supervision/ contrôle direct du / de la Coordinateur/trice de la Cellule Nationale d'Appui Technique, l'Assistant(e) Technique National Junior (ATNJ) en Agriculture sensible à la Nutrition assure l'appui technique, capitalisation d'expérience, production et gestion de connaissances pour la sous-composante « Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes », et une partie de la sous-composante « Entrepreneurat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle ».

Objectifs spécifiques

- Appui à la mise en œuvre et au suivi des activités de nutrition en lien avec les activités appuyant la diversification de l'agriculture familiale dans le Projet REDE, notamment sur les volets de « Mise en place de garderies rurales avec cantine » ; « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » ; et « Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile » ;
- Production d'études nécessaires à la bonne réalisation des activités : étude du Coût de l'Alimentation ; guides alimentaires régionaux ; évaluation des Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) alimentaires et nutritionnelles ; modules d'éducation nutritionnelle et familiale ; plan de communication pour le changement de comportement social et nutritionnel ; inventaire et composition des aliments de complément traditionnels et capitalisation des bonnes pratiques d'agriculture sensible à la nutrition familiale ;
- Production et gestion des connaissances (publications, études de cas, fiches techniques, rapports de capitalisation) sur la nutrition et systèmes alimentaires dans les régions Nord de Guinée-Bissau, basées sur les expériences du Projet dans (i) les garderies rurales et cantines ; (ii) la vulgarisation de l'évaluation du CdA ; (iii) la diffusion des guides alimentaires ; (iv)

Tâches principales

Les tâches et activités principales destinées à atteindre les objectifs escomptés sont les suivantes :

1. Conduire, avec appui d'une consultance internationale en agriculture sensible à la nutrition, l'évaluation du Coût de l'Alimentation (CdA), destiné à générer le coût minimum du régime alimentaire le plus sain et approprié dans les zones d'intervention du Projet. Cette étude de base présentera le point d'entrée du volet « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » du Projet, en établissant le lien entre le marché, le pouvoir d'achat et les besoins nutritionnels en présentant l'assiette la plus nutritive et adaptée au contexte local, tout en restant dans le cadre du pouvoir d'achat et des centres de dépenses alimentation des ménages ;
2. Développer et vulgariser des outils nutritionnels : (i) guides alimentaires régionaux, basés sur les résultats du CdA destinés à servir de représentation graphique et imagée de recommandations et recettes pour la promotion d'habitudes alimentaires dans les régions ; (ii) plan de promotion du changement de comportement nutritionnel et familial (et messages nutritionnels destinés à la diffusion) avec un cabinet expert en communication sociale et le prestataire de services des volets de « Mise en place de garderies rurales avec cantine » ; « Développement et mise en œuvre d'un plan de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) nutritionnel » ; et « Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile » ; (iii) co-développement (prestataire Nutrition) et revue des modules d'éducation nutritionnelle et familiale destinés à l'éducation nutritionnelle et familiale (inclusion sociale, santé, participation raisonnée des enfants aux activités agricoles et domestiques) ; (iv) évaluation des Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) alimentaires et nutritionnelles, afin de valider la performance et effectivité des enseignements nutritionnels délivrés par le prestataire de services ; et (v) Inventaire des aliments de complément traditionnels et commercialisés dans les régions d'Oio et Bafata et définition des compositions (appui pour collecte données) ;
3. Organiser pro-activement des rencontres avec les points focaux nutrition au sein des instances gouvernementales (Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Éducation), les PTFs (UNICEF, PAM, FAO, Plan, AD, KAFO, Caritas, etc.) ; et participer aux rencontres et dialogues avec le Réseau de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (RESAN), ainsi que des rencontres thématiques de discussion et vulgarisation des activités nutrition du Projet ; afin d'assurer l'ancrage des activités Nutrition REDE dans l'agenda National et la complémentarité avec les interventions nutrition des PTFs. La collaboration avec le monde académique bissau-guinéen et sous régional (universités, centres de recherche) sera crucial pour l'analyse, enrichissement et divulgation des expériences dans le domaine localement novateur de l'agriculture sensible à la nutrition et systèmes alimentaires ;
4. Appuyer le suivi des opérations techniques (stratégie, méthodologie de mise en œuvre et évaluation de performances) avec l'UGP (Spécialiste en Agri-Nutrition et Inclusion Sociale) et les partenaires de mise en œuvre et contribuer au renforcement de compétences des acteurs concernés ;
5. Encadrer d'éventuels stages de jeunes professionnel(le)s/ étudiants dans l'agriculture-sensible à la nutrition et les systèmes alimentaires ;
6. Capitaliser les bonnes pratiques nutritionnelles à travers des fiches de synthèse techniques, études de cas, policy briefs, rapports techniques et ateliers de partage de bonnes pratiques revues de manière participative avec les chercheurs, universitaires et praticiens en lien avec l'agriculture sensible à la nutrition ;
7. Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le/la Coordonnateur/trice de la CNAT dans le cadre de son mandat.

Qualifications et expérience requise

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master niveau Bac +5 dans un ou plusieurs domaines suivants : biologie, agronomie, nutrition et systèmes alimentaires, et/ ou agroéconomie ;
- 2 à 3 ans d'expérience (emplois, stages, engagements associatifs) dans la nutrition et systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture sensible à la nutrition ;
- Esprit d'analyse et compétences rédactionnelles ;
- Expérience dans la gestion de connaissance et capitalisation d'expériences ;
- Analyse, traitement et vulgarisation de données statistiques ;
- Bonne expression orale et écrite en portugais. La maîtrise du français et de l'anglais sont des atouts.
- Être disposé à effectuer des collectes de données quantitatives/ qualitatives, et de rencontrer des groupes des populations concernées dans les zones d'intervention ;
- Avoir la maîtrise des logiciels courants (traitement de texte, tableur, présentation...)

Qualités humaines recherchées :

- Partage de connaissances
- Approche axée sur les résultats
- Capacités relationnelles, en communication et d'adaptation au contexte des populations vulnérables en milieu rural ;
- Fort esprit d'équipe et sens du partenariat
- Autonomie, management et force d'initiative avec un esprit créatif
- Capacités de représentation et de mise en réseau

Lieu d'affectation : basé(e) à Bissau avec des déplacements dans les zones d'intervention du Projet.

Composante 2: Intégration des Marchés et Entreprenariat Rural.

La seconde composante concernera les activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique autour du marché en (i) désenclavant les bassins de productions réhabilités vers les marchés réhabilités, (ii) assurant une implication pérenne des utilisateurs dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA, (iv) favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région.

Cette approche s'inspire des stratégies de l'Union Africaine, ECOWAS, UEMOA, de la Déclaration de Malabo d'Addis Abeba, Africa Continental Free Trade Agreement et ECOWAP ainsi que de l'expérience des projets FIDA au Niger et en Guinée où des plateformes multi acteurs ont été mises en place, des GIE se sont formalisés pour la gestion des marchés. Le partage d'expérience sera soutenu, afin de renforcer les apprentissages par les pairs (voyage d'étude, etc.)

Sous-composante 2.1: Réhabilitation d'infrastructures économiques (marchés de demi-gros, marchés hebdomadaires, marchés de collecte et pistes rurales)

Objectifs: Cette sous composante concernera les activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique. Ceci se fera par la réhabilitation de **3** marchés de demi-gros, **5** marchés hebdomadaires et **2** marchés de collecte de produits agricoles dans les 4 régions (Oio, Gabu, Bafata et Cacheu) ou environ **175** km de pistes rurales de désenclavement des zones de production approvisionnant ces marchés seront réhabilités. De manière participative et mettant à contribution tous les acteurs intervenant sur les marchés, la conception et réalisation des différentes infrastructures économiques prendra en compte les facteurs liés au changement climatique afin de contribuer ainsi à accroître durablement la résilience aux risques climatiques dans le zone d'intervention du Projet.

Volet 2.1.1 Réhabilitation d'Infrastructures de marches

Le marché reste le coeur de la dynamique économique au niveau des zones rurales en Afrique et particulièrement en Guinée Bissau. C'est un lieu qui réunit des vendeurs, qu'ils soient grossistes, semi grossiste, producteurs, commerçants, dockers, transformateurs, et des acheteurs qui sont des commerçants de toute sorte. Avec des conditions minimales en terme d'infrastructures appropriées, il apporte une valeur ajoutée certaine aux investissements et augmente les redevances aux collectivités. Par conséquent, il garantit ainsi le développement de la dynamique économique au niveau local.

Etat des lieux des marchés visités:

La commercialisation des productions agricoles se réalise rarement dans des aires appropriées, notamment par manqué notoire d'organisation de collecte et de commercialization de produits. L'état des lieux des marchés actuels se caractérise par l'inexistence d'infrastructures appropriées répondant aux exigences de la dynamique économique.

Les jours de marchés, la plupart des lieux deviennent quasiment des anti-marchés avec des routes nationales bloquées à cause des gros-porteurs garés le long de la route occupant ainsi toute la chaussée, empêchant la fluidité de la circulation routière. Il n'existe pratiquement pas de parkings organisés prévus pouvant leur permettre de stationner en attendant les chargements et/ou déchargement des produits. La qualité des produits reste toujours insuffisante avec un besoin d'amélioration des espace appropriés pour le reconditionnement. Les commerçants acheteurs paient chers le reconditionnement sommaire qui se fait à même sur la chaussée ou à des endroits inappropriés.

Les échanges ont permis aux acteurs d'avoir cette vision de développement qui passe par l'amélioration des transactions sur les marchés. Il est nécessaire que des cadres d'échange soient constitués, où les avis sont partagés et des propositions faites pour s'investir au mieux dans la dynamique du développement des marchés. Le choix du site, sa sécurisation, sera affiné dans l'animation de l'ingénierie sociale.

A l'issue des visites terrain et échange avec les acteurs, ces derniers ont bien compris le fait qu'un marché reste un bien public, un investissement très coûteux qui a besoin d'une bonne gestion afin de le rentabiliser et ainsi offrir un meilleur service aux usagers. Les visites terrains ont permis de confirmer la plupart des sites pré identifiés dans la Note conceptuelle.

Leçons apprises:

Les circuits commerciaux actuels qui écoulent les productions agricoles de la zone sont très largement informels, diffus et peu organisés. Les places commerciales existantes, ne sont pas organisées de façon à faciliter la rencontre entre les producteurs et les commerçants et la fluidité des échanges. Ce manque de rationalisation entre l'offre et la demande maintient des circuits commerciaux peu compétitifs et peu attractifs pour les commerçants pour lesquels l'offre alternative des produits importés s'avère intéressante non seulement en termes de prix, de qualité mais aussi de facilité logistique.

Expériences du Projet FIDA au Niger (ProDAF): Depuis 2012, le Programme Niger-FIDA (Programme de Développement de l'Agriculture Familiale) a adopté une approche très innovante dans le contexte nigérien en matière d'appui à la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux. Inspirée d'expériences menées en Afrique de l'Est depuis le début des années 2000, cette approche; axée sur des pôles de développement économique⁷⁵, comprend: (i) un marché rural de demi-gros; (ii) les bassins de production qui l'alimentent; et (iii) les pistes qui relient bassins et pôle. En amont du bassin de production se trouve le bassin versant; à l'embranchement entre bassin de production et piste rurale se trouve le centre de collecte, qui concentre les productions du bassin qui seront acheminées sur le marché de demi-gros.

L'objectif des marchés de demi-gros est de: (i) concentrer les volumes pour faciliter les transactions commerciales des principales productions agricoles de la zone et (ii) assurer des prix rémunérateurs aux producteurs et accessibles aux consommateurs urbains. Tout ce qui facilite les transactions constitue le cœur des services rendus aux opérateurs économiques sur un marché de demi-gros: (i) des informations accessibles et fiables sur les prix, (ii) des accès faciles aux espaces de négociations commerciales et parking, (iii) la mise en relation entre les vendeurs et les acheteurs, (iv) la sécurité des biens et des personnes, (v) la propreté des lieux, (vi) l'amélioration de la qualité des productions: tri, séchage, conditionnement, (vii) l'utilisation de mesures reconnues durant les échanges, (viii) le déchargement, reconditionnement, chargement des productions agricoles, et (ix) la perception transparente des taxes.

L'interaction entre une ingénierie sociale composé d'acteurs du marché, des l'autorités administratives et municipales et une ingénierie civile constitués d'ingénieurs et d'architecte a permis de concevoir des infrastructures appropriés et mis en œuvre de manière participative avec de très bons résultats.

Activités : Amélioration des places de marchés

Produit escompté: Dix (10) sites de marchés seront réhabilités pour une capacité cumulée de plus de 130 000 tonnes annuels de transactions de produits agricoles.

La réhabilitation de ces 10 marchés physiques existants améliorant des flux actuels de transactions de produits agricoles: 3 marchés de demi-gros (volume annuel variant entre 20 000 et 30 000 tonnes de produits agricoles), 5 marchés hebdomadaires (volume annuel variant entre 5 000 et 12 000 tonnes) et 2 marchés de collecte approvisionnant les marchés de demi-gros (volume annuel entre 1 000 et 2 000 tonnes). Ces sites de marchés à réhabiliter ont été identifiés avec les parties prenantes et autorités des différentes régions sur la base des volumes de flux de produits et leur fonctionnement actuel en tant que marchés hebdomadaires assurant des transactions commerciales contribuant ainsi à l'économie locale et nationale.

⁷⁵ Dans le cas du PRODAF, le pôle de développement économique se comprend comme un espace de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage des bassins de productions adjacents. Il se différencie du pôle rural qui fait référence à tout l'espace rural dans son ensemble mû par un projet de territoire.

Chaque marché fera l'objet d'une étude spécifique détaillée de faisabilité technique en interaction avec la plateforme de concertation multi-acteurs (association de producteurs, de commerçants, de transporteurs, des jeunes et femmes exerçants des activités sur le marché, etc...) et les autorités locales. La superficie à consacrer à l'infrastructure de marché dépendra du volume estimé des transactions et de l'expansion possible; 3 à 4 hectares pour les marchés de demi-gros, 1,5 à 2 ha pour les marchés hebdomadaires et environ 1 ha pour les marchés de collecte.

L'accessibilité des sites est déterminante, tant en direction des zones de production pour assurer un approvisionnement du marché que vers le réseau routier national (vers les zones de consommation) et sous régional (exportation vers le Sénégal et la Guinée) pour l'écoulement de gros volumes en camion. Le positionnement du marché est crucial, de préférence à proximité des routes principales. Le démarrage des activités d'ingénierie civile est conditionné par le choix du site optimal qui impliquera tous les acteurs y compris les autorités locales. Ce processus sera conclu par l'établissement d'un acte foncier au nom de l'autorité locale.

La réhabilitation et l'extension de l'infrastructure ainsi que la modernisation des équipements permettront d'augmenter la productivité et d'accompagner l'augmentation de la production agricole. Cela permettra également de mettre en conformité les installations avec les besoins essentiels et normes en vigueur.

Les marchés de demi-gros (MDG) facilitent les transactions commerciales de gros volumes de produits agricoles (supérieur à 20 000 tonnes annuels avec des pics de 1 000 tonnes par semaine/par marché). Dans la plupart des cas, ces marchés de demi-gros existent de manière informelle et il s'agira dans le cadre de REDE d'aménager le site avec des infrastructures appropriées aux transactions de volumes importants. Les aires de transactions commerciales sont couvertes mais aérées pour faciliter le déchargement/tri/reconditionnement/chargement des produits agricoles. A part la pesée, toutes les opérations sont faites manuellement, créant des emplois sur le site. Un hall de transaction aère ombragée (environ entre 1000 - 1500 m²) où les discussions/négociations et stockage temporaires sont prévues. Le site du marché de demi gros d'environ 2,5 à 3 hectares sera aménagé en assurant:

- des parkings sécurisés pour les camions, et divers types de véhicules déchargeant/chargeant les produits agricoles;
- une clôture de l'espace affecté au marché afin de sécuriser l'ensemble des aires opérationnels du marché;
- la construction d'un grand hangar de transaction (1000-1500 m²) avec quais d'embarquement et de déchargement de produits agricoles avec en contiguës des aires de reconditionnement de produits;
- un pont-basculé pour faciliter les relevés de transactions quantitatives et les taxes appliquées - des balances seront aussi mises à disposition des opérateurs à l'intérieur des marchés à des fins d'étalonnage des volumes traditionnels (sacs, caisses, etc...) qui continueront à être utilisés car souvent plus pratiques mais qui peuvent prêter à confusion en cas de désaccord entre l'acheteur et le vendeur;
- des espaces viabilisés seront réservés pour les investissements privés autour des marchés (magasins de stockage, unités de traitement, de transformation, d'emballage, des ateliers divers, espace de restauration);
- un bloc administratif pour abriter le local de la structure de gestion du marché (dispositif de prélèvement des redevances et dispositif d'informations sur les prix et les quantités des produits échangés);
- Des espaces aménagés pour les femmes au sein des marchés incluant des cantines servant également de lieu de réunion et de partage des connaissances pour ces dernières.
- des blocs sanitaires seront aussi construits pour les usagers du marché;
- les sites devront avoir un accès à l'eau et à l'électricité. L'énergie solaire sera envisagée à ce niveau;

- La gestion des déchets solides et des eaux grises devra être considérée avec attention. un espace sera aménagé pour la collecte des ordures et le recyclage des déchets organiques en compost sera favorisé. L'évacuation des eaux de pluie et usée est à considérer lors de l'aménagement des voiries (fossés, caniveaux). La gestion des déchets solides est à organiser par un triage sélectif (déchets organique et autres déchets) afin d'être évacuer et transporter à une air réservée. Le recyclage de ceux-ci sous forme d'andins est préconisé afin de produire du compost. Un point d'eau à proximité est essentiel pour réaliser du compost donc la nécessité d'une alimentation en eau du marché.
- L'alimentation en electricité du site avec un éclairage notamment en énergie solaire.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES INDICATIVES D'UN MARCHÉ DE DEMI GROS
(à affiner durant les études techniques détaillées)

Marchés de demi gros Plus de 500 Tonnes/semaine	Pour les produits céréaliers
Terrain affecté (ha)	2,5 – 3
Hall de transaction (m2)	1000 – 1500
Bloc administrative (m2)	150
Espace pour femmes incluant cantine	90
Pont bascule (U)	1 (TLM 40 tonnes)
Espace de parking aménagé (m2)	2000
Voiries aménagées et plate-forme stabilisée	Superficie site marché
Magasins en dur de stockage temporaire (T)	100
Sanitaires (homme/femme)	2 blocs H /F
Guérite et hangar vigile (m2)	15
Local Compteur Electrique/et équipements solaires (m ²)	17
Dépotoir et aire de compostage (m ²)	60-80
Clôture (U)	1

Les constructions seront réalisées selon les règles de l'art. Les caractéristiques techniques principales sont: fondations au niveau 'du bon sol' (essai géotechnique est de mise), ossatures (poteaux, chaînage...) en béton armé, dallage armé, chape rapportée, maçonnerie (murs et cloison) en agglomérés (parpaings) de ciment, charpente métallique, couverture en tôle bac alu-zinc, menuiserie métallique extérieur (portes et fenêtres), menuiserie intérieur (portes iso-planes), ventilation dans les combles, finitions enduits intérieurs et extérieurs, peintures... La plateforme sera aménagée en latéritique compacté afin de permettre des manoeuvres au TLM de gand tonnage sans risque.

Les marchés hebdomadaires et de collecte sont situés dans des localités hébergeant des marchés existants et permettent des volumes actuels de transactions compris entre 5 000 et 12 000 tonnes annuels avec des pics de 100 à 500 tonnes par marché hebdomadaire. Ils ont pour but de faciliter: (i) la collecte de produits agricoles des zones de production vers les marchés de demi-gros ou les zones de consommation (Bissau et zones urbaines régionales) et aussi en direction des pays voisins (Sénégal et Guinée ; (ii) l'approvisionnement efficace en intrants des producteurs, (iii) le stockage de courte durée de produits agricoles et d'intrants. Ces marchés ont été identifiés dans les zones de collecte au cœur des zones de production sur la base des volumes actuels de produits agricoles commercialisés. Les infrastructures seront dimensionnées en tenant compte des flux, du type de produits agricoles et seront affinées par l'animation de l'ingénierie sociale.

Là aussi, il sera prévu l'aménagement d'espace pour les femmes incluant des cantines. Cet espace aménagé servira de lieu de réunion et partage de connaissances au profit des femmes. Le développement de ces marchés qui sont les poumons de l'économie locale se fera en renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA76 et en favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région.

Dans le cadre du processus de développement des infrastructures des marchés de collecte, l'ingénierie sociale par la concertation avec les acteurs sous le cadrage de l'ONG qui sera en charge de l'animation de cette ingénierie, sera nécessaire dans l'identification du type et des dimensions des infrastructures à construire. Les infrastructures doivent être dimensionnées en tenant compte des flux, du type de produits agricoles et de l'animation des marchés de collecte.

Le marché de collecte de produits 'type' comprendra de manière indicative :

- un hangar de transaction d'environ 500 - 600 m² pour les transactions et le stockage temporaires des produits collectés;
- des aires aménagés en béton pour le séchage et reconditionnement des produits agricoles;
- une boutique d'intrants agricoles et de produits phytosanitaires, couplé d'un bureau de gestion,
- un magasin de stockage de produits agricoles (adapté au stockage pour l'étalement des produits agricoles),
- un bloc sanitaire,
- Un espace aménagé pour les femmes au sein incluant cantines servant également de lieu de réunion et de partage des connaissances pour ces dernières.
- un poste de gardiennage - Guérite,
- des poubelles dans une zone aménagée avec l'aménagement de compost aire,
- un mur de cloture pour sécuriser les lieux si nécessaire;
- un point d'eau à proximité.
- Électrification en solaire.

RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE (à affiner durant les études techniques détaillées)

Marchés de collecte 150-200 Tonnes/semaine	Produits céréaliers
Terrain affecté (ha)	.1,5 à 2 ha
Hall de transaction (m2)	500-600
Un magasin de stockage d'intrants agricoles, couple d'un local servant bureau de gestion (m2)	60 -80
Un magasin de stockage de produits agricoles (tonne)	En fonction du volume évalué (200-300)
Espace de reconditionnement de produits agricoles (à l'air à libre) - (m2)	100-150
Espace pour femme y compris cantine	80
Un magasin pour le stockage de pesticide (m2)	12
Sanitaires (U)	bloc h/f
Clôture (au besoin)/U	1
Poubelle / compostière (U)	1

⁷⁶ OPA : Organisation Professionnelles Agricoles rattachées aux faitières :

Les constructions seront réalisées selon les règles de l'art sur un site de superficie 1,5 hectare au moins. Les caractéristiques techniques principales sont : fondations au niveau 'du bon sol', ossatures (poteaux, chaînage...) en béton armé, dallage armé, chape rapportée, maçonnerie (murs et cloison) en agglomérés (parpaings) de ciment, charpente métallique, couverture en tôle bac alu-zinc, menuiserie métallique extérieur (portes et fenêtres), menuiserie intérieur (portes iso-planes), finitions enduits lisses intérieurs et extérieurs, tyrolienne, clôture en semi-grillagé..

Tableau: Localisation des marchés par entité administrative

Région	Secteur	Marché de demi-gros	3	Marché hebdomadaire	5	Marché de collecte	2
OIO	Mansaba			Mansaba	1		
	Bissora			Bissora	1		
GABU	Pitche	Pitche	1				
	Pitche					Sinchan Botchè	1
	Sonaco			Mafanco	1		
BAFATA	Contubel	Cambadjou	1				
	Contubel					Fajonquito	1
	Bambadinca	Bantandjan	1				
CACHEU	Bula			Bula	1		
	San Domingos			San Domingos	1		

Carte de localisation des marchés



Tableau: volumes de produits agricoles au niveau des marchés:

Récapitulatif des volumes estimés de transactions (toutes spéculations confondues)								
en tonnes	Sites de marchés visités	type	par marché			annuel		
			actuel	prévu croissance éco	prévu croissance infra	actuel	prévu croissance éco	prévu croissance infra
	taux de croissance estimé			1,3	2		1,3	2
	OIO		-	-	-	-	-	-
	Bissora/BAD (Oio)	MC	105	140	200	1 400	1 800	2 800
	Mantsaba (Oio)	MC	553	720	1 100	11 966	15 600	23 900
	GABU							
	Pitche (Gabu)	MDG	1 009	1 310	2 000	29 740	38 700	59 500
	Mafanco (sonaco)	MC	239	310	500	3 979	5 200	8 000
	BAFATA							
	Bantandjan (Bambadinca)	MDG	942	1 220	1 900	19 842	25 800	39 700
	Cambadjou (Contubel)	MDG	1 512	1 960	3 000	24 981	32 500	50 000
	CACHEU							
	Bula (Bula)	MC	156	200	300	3 789	4 900	7 600
	San Domingos (San Domingos)	MC	328	430	700	6 574	8 500	13 100
	Total					102 271	133 000	204 600
	Taux de croissance des quantités commercialisées de produits agricoles sur les marchés						30 %	54 %

Flux de produits (estimés sur la base des informations collectées par la mission)



PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES MARCHES:

La réalisation des infrastructures commerciales se fera de la manière suivante:

- (i) Avis a manifestation d'intérêt et processus de recrutement des cabinets en charge des études techniques (APS⁷⁷, APD⁷⁸, EIES⁷⁹ et élaboration du DAO⁸⁰) et contrôle des travaux;
- (ii) Interaction avec l'ingénierie sociale qui durant tout le processus du recrutement des cabinets s'animait et a acquit de plus en plus de la maturité;
- (iii) Conduite des études techniques (programmation fonctionnelle et technique, APS, EIES, APD), élaboration des dossiers d'appel d'offre (DAO);
- (iv) Validation des résultats des études techniques (visites terrain d'appréciation des propositions faites par le cabinet, atelier de partage et d'examen des APD DAO, Avis de conformité et Non objection du FIDA sur les APD/DAO)
- (v) Lancement de l'avis d'appel d'offres pour le recrutement des entreprises;
- (vi) Processus de signature des contrats avec les entreprises et notification des ordres de service pour le contrôle et l'exécution des travaux;
- (vii) Déroulement des travaux par les entreprises + surveillance et contrôle permanent des travaux; Supervision conjointe (REDE et Services techniques du génie rural); Participation des membres des organes de gestion à la supervision rapprochée des travaux en tant qu'observateurs;
- (viii) Réception technique, levées des réserves et réception provisoire des travaux;
- (ix)⁸¹ Formalisation avec la structure de gestion des infrastructures marchandes, à travers la reconnaissance juridique des groupes qui le composent. L'usage des infrastructures du marché fera l'objet de paiement de redevance, qui assureront la rentabilité de la structure de gestion. L'entretien courant des infrastructures est assuré par l'organe de gestion: fourniture des équipements et formation de l'organe de gestion à l'entretien. Enfin, l'établissement d'un partenariat public-privé entre la mairie et la structure de gestion mis en place à cet effet.

Phasage de mise en oeuvre des marchés de produits agricoles:

Region	Marché (lieu)	catégorie	km/ha/Nb	Type de marché	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bafatá	Cambadju	MDG	1				✓			
Bafatá	Fajonquito	MH-MC	1	MC			✓			
Gabú	Pitche	MDG	1				✓			
Oio	Mansaba	MH-MC	1	MH			✓			
Oio	Bissora (BAD)	MH-MC	1	MC			✓			
Bafatá	Bantandjan	MDG	1					✓		
Cacheu	Sao Domingos	MH-MC	1	MH				✓		
Cacheu	Bula	MH-MC	1	MH				✓		
Gabú	Sin Chamboche	MH-MC	1	MC				✓		
Gabú	Mafanco	MH-MC	1	MH				✓		

⁷⁷ APS: Avant projet sommaire;

⁷⁸ APD: Avant projet détaillé;

⁷⁹ EIES: Etude d'Impact Environnemental et Social, un cabinet différent conduira les études environnementales et sociales avec une interaction avec le cabinet en charge des études techniques d'APS, d'APD et DAO;

⁸⁰ DAO: Dossier d'Appel d'Offre

⁸¹ Ce point sera détaillé dans le volet ingénierie sociale et gestion des infrastructures de marchés.

Volet 2.1.2 Pistes rurales de désenclavement des zones de production agricole et d'accès aux marchés

La Guinée Bissau compte un réseau routier classé d'un linéaire d'environ 2 775 km, incluant 770 km (27,5 %) de routes revêtues. Les routes en général sont fortement dégradées avec environ 75 % du réseau routier en mauvais état de conservation. Dans la zone d'intervention du projet REDE, les zones de production agricoles sont très enclavées. Des pistes sommaires existent faisant les liaisons entre les différentes localités (villages), et chefs-lieux de secteurs et sous-secteurs administratifs sont dans de très mauvais état de praticabilité surtout en saison pluvieuse. Des tronçons de pistes rurales ont été récemment aménagés sur financement de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale mais ces interventions restent insuffisantes. Un besoin énorme persiste afin de permettre un accès facile à la majeure partie des zones de production agricole.

Amélioration par REDE

Dans le cadre du Projet REDE, le désenclavement des bassins de production et des marchés se traduira à travers la réhabilitation de 175 km de pistes rurales permettant de desservir les principales zones de production en les reliant aux marchés identifiés. Les interventions concerneront des tronçons défectueux d'une longueur maximum de 10 km intégrant la construction/réhabilitation des ouvrages de franchissement.

Les tronçons seront aménagés conformément au standard de pistes rurales en vigueur dans le pays (soit 4,50 m de largeur de chaussée et 6 m de plateforme) avec la mise hors d'eau de la piste. Les ouvrages à réaliser seront de type simple (murettes, radiers, dalots simples qui seront conçus de manière à assurer le confort des usagers lors des traversées). 21 tronçons ont été pré-identifiés avec les acteurs lors de la mission de formulation et feront l'objet de validation dans le cadre du processus d'ingénierie sociale au sein de la plateforme multi acteurs en collaboration avec les autorités locales et régionales. Une attention toute particulière devra être donnée à la validation des résultats d'études techniques (APS, APD EIES et DAO) à effectuer durant les périodes de saison de pluie. Le processus de validation devra inclure des missions sur le terrain d'appréciation des choix techniques proposées par les bureaux d'études privés.

Mesures environnementales et sociales. Conformément au Code de l'Environnement en vigueur en Guinée Bissau, le Projet devra réaliser les études environnementales et sociales pour toutes les infrastructures économiques (pistes et marchés). Celles-ci permettront de déterminer : (i) les limites géographiques de la zone du sous projet, (ii) l'analyse de l'état initial du site retenu et de son environnement (Collecte de données de base sur: l'eau, le sol, les conditions socio-économiques et culturelles...), (iii) une esquisse du cadre juridique en de l'étude, (iv) une évaluation des changements probables que le projet est susceptible de générer, (v) une description des mesures préventives, de contrôle, de suppression, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs. Des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) découleront de ces études et seront mis en œuvre sous la supervision directe du Ministère en charge de l'Environnement, responsable du suivi environnemental sur le terrain.

Critères de sélection des pistes prioritaires. Les besoins en matière de réhabilitation de pistes agricoles sont importants et dépassent largement l'objectif quantitatif proposé par le Projet (175 km). Les tronçons sont sélectionnés (i) sur la base de désenclavement mettant en relation plusieurs bassins de productions et marchés et (ii) en favorisant la liaison avec le réseau routier principal et secondaire national existant afin d'optimiser les opportunités de parcours des véhicules de collecte; (iii) en permettant l'accès au site identifié du marché lui permettant ainsi un raccordement à la route principale. La logique de faciliter l'accès aux marchés et aux zones de production agricoles est la principale raison de l'identification et priorisation de ces tronçons.

Cette identification définitive sera affinée en concertation avec les bénéficiaires (acteurs ruraux et les autorités locales, tout en tenant compte du budget alloué par le projet à cette sous-composante. Les études techniques et les DAO seront confiées à des bureaux d'études. Ces études seront contrôlées par des ingénieurs spécialistes en infrastructure routière de la mission d'assistance technique. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et conditions particulières de chaque piste. Les DAO des travaux seront constitués en plusieurs lots distincts et pour une répartition géographique homogène.

Planning des réalisations.

Region	Situation des tronçons	km	nb de tronçons concernés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bafatá	Tronçons rattachés au pôle de Cambadju	30,5	4			✓			
Gabú	Tronçons rattachés au pôle de Pitche	35	4			✓			
Oio	Tronçons rattachés au pôle de Mansaba	27,0	3			✓			
Oio	Tronçons rattachés au pôle de Bissora	15,0	3			✓			
Bafatá	Tronçons rattachés au pôle de Bantanjan	24,5	3				✓		
Cacheu	Tronçons rattachés au pôle de Sao Domingos	8	1				✓		
Cacheu	Tronçons rattachés au pôle de Bula	9	1				✓		
Gabú	Tronçons rattachés au pôle de Mafanco	26,0	3				✓		

Dispositif technique de mise en œuvre des infrastructures économiques (Marchés et pistes)

Le dispositif de mise en œuvre des travaux de réhabilitation de pistes rurales

Type acteurs	Rôle
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Maître d'ouvrage
Projet REDE (UGP)	Maître d'ouvrage délégué
Services techniques au niveau national avec leurs démembrements au niveau régional	Direction Générale des Infrastructures et Transport (DGIT) Supervision des études et des travaux (rôle régalién de l'Etat)
Administration des secteurs	Propriétaire de l'ouvrage
Bureau d'études	Maître d'œuvre/prestataire
PME	Prestataire (titulaire du marché)

Au niveau de l'UGP, un Ingénieur en Génie Civil responsable de la composante « Accès aux marchés » sera recruté. Il sera assisté par deux cadres dont l'un sera en charge de l'ingénierie civile et le second de l'ingénierie sociale. (voir TDR en annexe).

Les standards techniques devront être respectés avec l'implication des directions compétentes du Ministère des Travaux Publics (pour les pistes) et du Génie Rural et commerce (pour les marchés) dans tout le processus de mise en œuvre.

Tableau de Phasage pour la mise en œuvre des infrastructures économiques

Matrice de phasage des infrastructures économiques (pistes et marchés)					✓	Marché de demi-gros	MDG	Marché hebdomadaire	MH-MC	Pistes rurales	PR						
Région	Situation	Catégorie	km/Ha/Nb	nb de sites concerné	2020	2021	2022	2023	2024	2025							
Bafatá	Cambadju	MDG	1				✓										
Bafatá	Fajonquito	MH-MC	1	MC			✓										
Bafatá	Tronçons rattachés au pôle de Cambadju	PR	30,5	4			✓										
Gabú	Pitche	MDG	1				✓										
Gabú	Sin Chamboche	MH-MC	1	MC				✓									
Gabú	Tronçons rattachés au pôle de Pitche	PR	35	4			✓										
Oio	Mansaba	MH-MC	1	MH			✓										
Oio	Tronçons rattachés au pôle de Mansaba	PR	27,0	3			✓										
Oio	Bissora (BAD)	MH-MC	1	MC			✓										
Oio	Tronçons rattachés au pôle de Bissora	PR	15,0	2			✓										
Bafatá	Bantandjan	MDG	1					✓									
Bafatá	Tronçons rattachés au pôle de Bantandjan	PR	24,5	3				✓									
Cacheu	Sao Domingos	MH-MC	1	MH				✓									
Cacheu	Tronçons rattachés au pôle de Sao Domingos	PR	8	1				✓									
Cacheu	Bula	MH-MC	1	MH				✓									
Cacheu	Tronçons rattachés au pôle de Bula	PR	9	1				✓									
Gabú	Mafanco	MH-MC	1	MH				✓									
Gabú	Tronçons rattachés au pôle de Mafanco	PR	26,0	3				✓									

Le processus de réalisation des infrastructures économiques (marchés et pistes) en relation avec l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale sur base des moyens en personnel et en équipements prévu dans le COSTAB. Le processus comprend les périodes de:

- Passation des marchés,
- Etudes de faisabilité,
- Mise en œuvre des travaux,
- Période de garantie d'un an.

Type acteurs	Rôle
MALD / Délégation Régionale du Ministère de l'Agriculture	Maître d'ouvrage
Projet REDE (UGP)	Maître d'ouvrage délégué
Direction Générale du Génie Rural	Maitre d'œuvre
Bureau d'étude/bureau d'architecture d'ingénierie	Maître d'œuvre délégué/prestataire
Entreprises de travaux	Prestataire (titulaire du marché d'exécution des travaux)
Services techniques régionaux déconcentrés du génie rural	Directions Régionales du Génie Rural et (supervision, rôle régalién de l'Etat)
Administration du Secteur	Propriétaire de l'ouvrage

Les Etapes de mise en œuvre des infrastructures économiques:

Première phase: Processus de recrutement d'un bureau d'étude pour les études de faisabilité (APS, APD et DAO) et contrôle des travaux pour le site retenu définitivement par l'ingénierie sociale. Parallèlement le recrutement d'un prestataire (cabinet ou consultant individuel) pour les études d'Impact environnemental et social (EIES).

Le processus consiste à la mobilisation du bureau d'étude/cabinet d'architecture et d'ingénierie (maître d'œuvre délégué) qui est en charge de: (i) l'APS constitué par: le programme de fonctionnement général du marché, la conception participative des infrastructures, l'interaction avec le consultant en charge de l'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale; (ii) l'APD constitué par: les études techniques, la conception détaillée des plans, (iii) l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Un dossier de présélection comportant: l'objet, les critères d'éligibilité, les critères de qualification et de sélection afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt au niveau national (et/ou de la région) suite à laquelle une short-liste de bureaux d'études est retenue. Ensuite, une demande de proposition comportant les pièces usuelles dont des termes de références détaillée de la prestation est envoyé à tous les soumissionnaires retenus dans la short-liste.

A l'issue de l'analyse des offres, il est retenu un seul bureau d'étude et de contrôle des travaux. Après le processus d'adjudication, les résultats sont soumis à l'approbation de l'organe en charge des Marchés Publics et des Engagements Financiers (ou de sa délégation régionale). Au besoin cette étape d'avis de conformité pourrait ne pas être applicable. Ensuite, il est demandé la Non objection du FIDA par le Projet en tant que maître d'ouvrage délégué.

Seconde phase: Phase d'interaction entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale. Le principe général est de créer un cadre de discussion entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale pour mieux cadrer la programmation et les spécificités techniques des infrastructures commerciales (Ceci pour permettre la mise en œuvre d'ouvrages qui s'adaptent mieux aux réalités socio-économiques des communautés).

Il s'agit de façon spécifique de: (i) réaliser un programme de fonctionnement général du marché, (ii) concevoir de manière participative les infrastructures, (iii) réaliser un plan de gestion environnementale et sociale en vue de l'élaboration de l'APD.

Cette étape se réalise en concertation avec le bureau d'étude, le Projet et les différents acteurs et usagers (la plateforme de concertation des acteurs du marché, des autorités locales, les ONG en charges de l'animation de l'ingénierie sociale.

Il est précisé essentiellement: (i) les principales fonctions du marché, (ii) le nombre et type d'infrastructures à prévoir (iii) les surfaces souhaitées, (iv) les aires de stationnement des camions gros porteurs, (v) les aires de débarquement, (vi) les aires de conditionnement, ainsi que les recommandations techniques générales (plans de sites à échelle urbaine, principales contraintes du/des sites, type de sources souhaités d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement, budget maximale, Gestion des déchets, aires viabilisés pour les investissement privés, etc...), (vii) des espaces pour les femmes incluant des cantines et servant de lieu de partage de connaissances; (viii) l'accessibilité des infrastructures aux personnes en situation de handicap, ix) Validation des tronçons de pistes rurales selon l'approche de désenclavement des zones de production agricoles. Cette phase est essentielle afin de déboucher sur des infrastructures appropriées et voulues par tous.

Troisième phase: études techniques: APS, APD, DAO. Le bureau d'étude (d'architecture et d'ingénierie) doit mettre à la disposition du Projet les éléments suivants:

APS: (i) Un programme de fonctionnement général du marché, (ii) un plan de gestion environnementale et sociale après prise en compte des impacts sur l'environnement et la population qui aboutit au choix du site et de procéder à l'APS comportant: (i) le levé topographique sommaire; l'étude sommaire des sols et identification de carrières; l'étude de conception sommaire (avec plusieurs variantes); l'élaboration de l'avant-projet sommaire, avec les plans, l'avant – métré et devis estimatifs sommaires;

APD: La conception technique du projet: dossier topographique, dossier géotechnique du site, repérage des sites d'emprunt des matériaux, sondages et essais de matériaux, dimensionnement des structures (calcul des charges), dimensionnement des fondations, avant-métré, dossier confidentiel (devis quantitatif et estimatif, sous détail de quelques prix unitaires essentiels), organisation 'type' du chantier, chronogramme 'type' d'exécution du chantier, liste d'équipements (caractéristiques) et de personnel (profil technique) exigés aux entreprises.

EIES: Les impacts environnementaux de la construction des infrastructures de marché peuvent être (i) l'érosion du sol en raison de travaux incorrectement exécutés ou de défrichement et de rabotage de la route, entraînant des glissements de terrain et à l'érosion en ravin, et le renforcement des phénomènes d'envasements des masses d'eau voisines ; (ii) les dommages aux zones d'emprunt seront limités étant donné que le projet réalisera uniquement des réhabilitations de pistes rurales existantes; (iii) l'interruption des cours d'eau et le drainage, augmentant le risque de crues des cours d'eau ; (iv) le développement de retenue d'eau, habitats propice au développement des vecteurs de maladies.

Pour ce faire, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans le cadre des dossiers d'appel d'offre (DAO) afin de définir et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation par (i) le contrôle qualité des travaux, (ii) la restauration des zones d'emprunt de matériaux; (iii) la réhabilitation des zones d'emprunt pour éviter le développement de flaques et d'habitats propice au développement des vecteurs de maladies, braconnage et la chasse; (iii) la diffusion de maladies par le mouvement accru des populations et du matériel végétal.

Le Programme réalisera au cours de l'EIES, la définition pour cette activité des:

- mesures géotechniques : le choix de l'implantation des pistes et les dispositions relatives aux opérations de construction et d'entretien ;
- mesures socio-économiques : Conception participative/consultative des pistes rurales à réhabilitées en priorité ; Lutte contre les maladies par l'évaluation des vecteurs de maladies et des mesures à mettre en œuvre ; Participation de la population et d'entreprises locales ; Évaluation des choix technologiques ; Planification de la maintenance des pistes;
- mesures hydrologiques: Mesures de lutte contre l'érosion ; Travaux de drainage et franchissement des cours d'eau ; Création et restauration des zones d'emprunt ; Prévoir des zones tampons pour les cours d'eau pour éviter les contaminations ;
- Mesures d'aménagement du territoire: Points de traversée; Prévention des sinistres et reprise après un sinistre – gestion de risque.

DAO: il est constitué des éléments essentiels selon le modèle de DAO 'type travaux' de en vigueur en Guinée Bissau et agréé par le FIDA;

Le contrôle technique et de conformité est nécessaire selon deux niveaux:

- i) le Projet REDE (cellule technique infrastructure, responsable de la composante et ingénierie sociale) émet un avis technique. Les premières observations et les recommandations sont intégrées par la suite dans les documents techniques (APS, APD, EIES et DAO);
- ii) un atelier technique d'échange et de partage a lieu regroupant: le bureau d'étude, le Projet REDE (ingénierie civile et sociale, Coordination du projet, suivi évaluation), les services techniques (génie rural, environnement), les autorités administratives et communales.

Les observations et les recommandations sont intégrées par la suite dans les documents techniques (APS, APD et DAO). Ensuite, après validation, le résultat est validé au niveau du Ministère de l'Agriculture ou de la délégation régionale (maître d'ouvrage). Un avis de conformité est donné par l'Agence en charge de contrôle des marchés publics (ou de sa délégation régionale). Par la suite, le Projet REDE demande l'avis du FIDA qui est donné à travers une non objection. Cette étape confirmée par les études techniques permet au Projet de vérifier l'articulation des propositions technico-financières du bureau d'étude et la rentabilité économique des marchés.

Quatrième phase: Processus de recrutement des Entreprises de travaux. Un avis d'appel d'offre ouvert est lancé. Un DAO est disponible avec plusieurs allotissements en fonction du type/complexité des travaux à réaliser. A l'issue de l'analyse des offres, il est retenu une entreprise par lot (ou au plus 2 lots pour une même entreprise lorsque celle-ci est méritante). A l'issue du processus d'adjudication, les résultats sont soumis à l'approbation de l'Agence en charge du contrôle des marchés Publics du Ministère de l'Agriculture (ou de sa délégation régionale). Ensuite il est demandé la Non objection du FIDA par le Projet en tant que maître d'ouvrage délégué.

Cinquième phase: Processus de signature des ordres de services et réalisation du dossier d'exécution. Après la signature des contrats et leur enregistrement, la signature et la délivrance des ordres de service pour les bureaux de contrôle et pour les entreprises correspond au démarrage des prestations. Les PME/Entreprises soumettent les polices d'assurance, la caution de bonne exécution, un dossier détaillé d'exécution comprenant: les plans d'exécution, les plans de détail, les notes de calculs de charges, l'organisation du chantier, le planning des travaux. Le bureau de contrôle pour la surveillance et le suivi permanent donne son approbation technique sur le dossier détaillé d'exécution.

Sixième phase: Déroulement des travaux (Période de la date de prise d'effet de l'ordre de service à la réception provisoire). Les travaux entrent ainsi dans la phase d'exécution (de l'installation du chantier jusqu'à la réception technique, réception provisoire et réception provisoire des travaux). La gestion d'un chantier de travaux fait intervenir plusieurs acteurs: (i) maître d'ouvrage (le Ministère de l'Agriculture ou sa délégation régionale), (ii) le maître d'ouvrage délégué (le Projet REDE ayant un rôle de supervision), (iii) le bureau de contrôle pour la surveillance et le suivi permanent (maître d'œuvre délégué), (iv) les entreprises de travaux, (v) les services techniques régionales du Génie rural ayant le rôle régalién de l'Etat.

La surveillance et le contrôle du bureau d'étude est journalier et il est présent au quotidien sur le chantier. Ce dernier assure le respect des normes et le contrôle de qualité des travaux. A titre d'exemples, il est cité plusieurs tâches du bureau d'étude dans le cadre de la supervision et du contrôle: (i) la vérification du respect du marché par les entreprises, (ii) la vérification de l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier, (iii) la participation aux réunions hebdomadaire de chantier et aux réceptions (rédaction des PV dans le cahier de chantier), (iv) le contrôle du remplissage du journal et du cahier de chantier, (v) le contrôle des installations, du matériel des entreprises, (vi) la réception et le contrôle des implantations, (vii) le contrôle de la qualité et de la quantité des matériaux approvisionnés et la mise en œuvre, (ix) la réception des fonds de fouilles, du ferrailage et coffrage des ouvrages en béton armé avant la mise en œuvre du béton, (x) le contrôle de la qualité des ouvrages et des délais techniques de mise en œuvre des ouvrages de différents corps d'état, (xi) le contrôle des dispositions prises pour garantir les conditions de sécurité et de santé sur le chantier, (xii) la préparation des opérations de réception et la réalisation des réceptions techniques, provisoire et définitives (période de garantie de 12 mois entre la réception provisoire et définitive) (xiii) le contrôle: des attachements, de la situation de travaux exécutés (métrés), de la facture.

Un suivi périodique de contrôles contradictoires ou inopinés de la part de l'assistant « ingénieur génie civil/rural du projet REDE » qui interagit directement avec: (i) le bureau d'étude pour la surveillance et le contrôle. Celui-ci les appuie dans leurs tâches et s'assure que l'avancement des travaux se déroule normalement tout en s'assurant que les normes techniques de qualité sont contrôlées de manière régulière et que les différents documents de chantier soient tenus et amendés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Un suivi de la part des services techniques régionaux du Génie Rural durant les chantiers est utile afin que ceux-ci assurent le rôle régalién de l'Etat (rôle de suivi et garant des normes technique de construction).

Septième phase: Fonctionnalité du marché. A la réception provisoire des infrastructures, le maître d'ouvrage remet 'les clés' à la commune qui en est propriétaire. La gestion et l'entretien avec l'appui de l'ingénierie sociale est effectué par une structure de gestion préalablement formée par le prestataire de services en charge (ONG).

Une assistance technique sera mobilisée afin d'appuyer l'ingénierie sociale, l'appui à la conception architecturale des infrastructures de marché, la validation des études de pistes et marchés et durant la phase de mise en œuvre des activités pour garantir une meilleure interaction entre ingénieries civile et sociale. Elle sera mobilisée en ciblant les étapes clés du processus (assimilation de l'approche⁸², validation des études préalable aux demandes de non objection du FIDA, lancement des travaux, réceptions provisoires etc...).

Normes techniques et éléments de coûts. Les standards techniques en vigueur et les règles de l'art seront rigoureusement respectés dans la conception et la réalisation des pistes et infrastructures de marchés. Les coûts unitaires de référence ont été estimés sur la base des coûts actuels des matériaux de construction, les différents éléments constitutifs de fonctionnement au niveau des marchés et du standard des pistes, les coûts de réalisation des infrastructures par d'autres bailleurs (Banque mondiale, Union Européenne...etc) dans les mêmes zones et selon le même standard. Les coûts des études, du suivi-contrôle et supervision sont estimés sur la base du coût estimatif des travaux dans les proportions suivantes: (i) études techniques, 4%; (ii) suivi-contrôle des travaux, 7%; (iii) supervision des études et des travaux par les services techniques: 1,5%. La contribution des bénéficiaires principalement sur base du foncier mis à disposition estimée autour de 3 % des investissements en termes de travaux. (voir **Tableau des coûts**)

Effets attendus de la réhabilitation d'infrastructures économique:

Les effets économiques découlant de la réhabilitation/ construction des infrastructures commerciales seront: (i) l'amélioration de la fluidité des échanges de biens et services (y compris les intrants agricoles), la mise en réseau des bassins de production, des marchés de collecte et des marchés de demi-gros, (ii) la réduction des frais de transport qui se répercute favorablement sur le prix payé aux producteurs, avec la réalisation des pistes de désenclavement des zones de production et d'accès aux marchés; (iii) la diminution des pertes post-récolte en raison de meilleurs débouchés et d'un transport plus efficace et; (iv) l'augmentation des rendements et superficies cultivées en raison d'un meilleur accès aux intrants agricoles, aux services, et d'une ouverture à la demande des marchés.

Les bénéfices des marchés de demi-gros seront: (i) de concentrer les productions et les producteurs/ commerçants dans un même espace physique de négociations pour augmenter les transactions commerciales et les volumes vendus, (ii) d'améliorer la qualité des produits (tri, séchage, conditionnement), (iii) d'assurer un déchargement, reconditionnement et chargement plus « fluide » des produits agricoles, (iv) de gérer de façon transparente la collecte des taxes et, (v) d'assurer la sécurité et l'hygiène.

De plus, le Projet, lors de sa mise en œuvre, générera des retombées économiques et créera de l'emploi temporaire ayant un impact sur la diminution de la migration des jeunes.

⁸² Au démarrage du projet, le personnel clé de mise en œuvre, les principaux représentants des acteurs locaux (Commerçants, Transporteurs, Producteurs), autorités régionales, Ministères techniques effectueront un voyage d'étude afin de mieux comprendre l'approche et ainsi avoir une vision commune qui s'adapte au contexte national et ainsi garantir une synergie des implications.

Sous-composante 2.2: Gestion et maintenance des infrastructures économiques.

La réhabilitation des infrastructures économiques sera constamment accompagnée d'un dispositif d'ingénierie sociale visant: i) la mise en place et l'accompagnement de 10 plateformes multiacteurs de marché qui constitueront un cadre d'échanges permanent entre les acteurs organisés du marché (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, jeunes et femmes entrepreneurs sur les marchés, etc..). En interaction avec les autorités locales, la plateforme multi-acteur facilitera l'obtention des sites de marchés à aménager, qui constituera une condition préalable au démarrage de l'ingénierie civile; ii) la mise en place et accompagnement de 10 dispositifs de gestion des marchés (GIE, Cooperatives) qui seront mandatés par les autorités locales propriétaires de l'infrastructure sous forme de partenariat public-privé, pour assurer le fonctionnement transparent du marché et de ses services, dont un système d'information sur les prix des produits agricoles mis à disposition des usagers de manière régulière et le renforcement des cooperatives de producteurs agricoles comme utilisateurs privilégiés des marchés; iii) la mise en place et l'accompagnement de 21 comités villageois d'entretien des pistes (CITEP⁸³) réhabilités, qui seront intégrés aux plateformes multi acteurs des marchés. Cette sous-composante sera confiée à des prestataires spécialisés (ONG) en ingénierie sociale des marchés avec une expérience nationale et sous régionale.

Les effets attendus sont : i) Les dispositifs de gestion des marchés sont rentables (résultat net d'exploitation positif) et efficaces (volumes de taxes reversées) ; ii) les opérateurs de marchés ont accès à des informations de prix régulières (nombre d'affichages/mois) et de qualité ; iii) les coopératives de commercialisation des produits agricoles augmentent leur volume de transactions sur les marchés à des prix rémunérateurs pour les membres et de manière économiquement viable ; iv) Les dispositifs de maintenance des pistes rurales entretiennent efficacement les tronçons réhabilités.

L'approche présentée dans ce volet s'inspire de l'expérience du FIDA au Niger dans le cadre du PASADEM et du ProDAF où des plateformes multi acteurs ont été mises en place, des GIE se sont formalisés pour la gestion des marchés et des partenariats public-privés de service ont été signés entre les mairies et les GIE (cf. Manuel, leçons apprises) et des fédérations de cooperatives occupant une place centrale dans la collecte des produits agricoles. Ainsi, le partage d'expérience sera soutenu, afin de renforcer le dispositif (voyage d'étude, partenaires mis en réseaux, etc.).

Volet 2.2.1 Plateformes multi-acteur de marché (PFM)

Ces 10 plateformes constitueront un cadre d'échanges permanents autour des sujets communs à tous les acteurs des marchés (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, dockers, transformateurs, CITEP) ainsi que les autorités locales. La PFM se charge notamment de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes concernés, etc. C'est l'interlocuteur local de l'ingénierie civile contractée par le Projet. La mise en place de chaque PFM se déroulera comme suit: i) Sensibilisation et information sur le processus; ii) Diagnostic des acteurs de marchés (acteurs concernés, leur interrelations, rôles, fonctions, méthode de récolte des taxes, etc.); iii) Mise en place de la plateforme (élection de délégués par groupe d'acteur –les femmes et les jeunes devant être représentés-, mise en place du cadre – périodicité, modalités-) ; iv) Mise en place de la dynamique de la plateforme : esquisse de plan de marché, acquisition des sites d'implantation, évaluation des produits agricoles et de leur volumes; définition des principaux axes approvisionnant le marché en produits ; v) renforcement des acteurs organisés et notamment des cooperatives de commercialisation des produits agricoles afin que chacun puisse pleinement fonctionner dans le contexte des marchés (voir paragraphe suivant).

La plateforme demeure un espace d'échange, de concertation et d'information pour les différents groupes d'acteurs du marché et représente un espace de dialogue et de décision sur des sujets communs. Ce cadre de concertation n'a pas vocation à avoir de personnalité juridique. Il sera donc nécessaire d'appuyer par la suite la mise en place de dispositifs de gestion des infrastructures qui auront adopté une forme juridique reconnue et opérationnelle.

⁸³ Comité Inter-Tabanca (villageois) pour l'Entretien des Pistes

Renforcement des coopératives de commercialisation des produits agricoles

Au sein des plateformes multiacteurs de marché, une attention particulière est accordée aux producteurs et à leurs organisations dès lors qu'elles sont à vocation économique. En parallèle à l'animation accompagnant l'émergence des plateformes impliquant tous les acteurs économiques, les organisations paysannes présentes dans le territoire seront renforcées afin qu'elles puissent devenir un acteur économiquement viable tout en défendant l'intérêt des producteurs au sein des marchés.

Ce renforcement débutera par un inventaire et une revue des groupes et organisations paysannes présents dans la zone avec un diagnostic de renforcement et d'accompagnement pour ceux qui souhaitent devenir plus fonctionnels. Ce suivi sera opéré par les animateurs endogènes mobilisés par le ROPPA.

Les dirigeants et dirigeantes de ces organisations désigneront leurs délégués qui participeront au plateformes multiacteurs.

Il est envisagé que dans les 11 pôles de développement économique d'intervention du Projet, au moins une coopérative de producteurs ou une union de coopératives soit actives sur les marchés. Ces coopératives, dont le Projet assurera la mise au normes juridiques OHADA, pourront développer des plans d'affaires de petite ampleur éligibles au financement REDE notamment pour ce qui concerne l'ouverture de boutique d'intrants agricoles sur les marchés, de vente collective, etc. L'attention sera portée sur la présence effective des coopératives sur les marchés aux côtés des autres opérateurs.

Afin d'assister de manière permanente les coopératives à disposer d'un dispositif assurant un rôle de conseil et contrôle (assistance dans l'établissement de plan d'affaires, audit annuel des coopératives), le Projet accompagnera les initiatives des OPA allant en ce sens (création d'une coopérative de prestations de services...) à l'instar de ce qui a été fait au Niger⁸⁴.

La mise en œuvre de ces activités reposent sur un partenariat de mise en œuvre avec le ROPPA qui en assumera la responsabilité. Le ROPPA pourra déléguer la mise en œuvre des activités à son membre national la QNCOPA-GB selon des accords qui devront être spécifiés et attachés en annexes du contrat signé. Le ROPPA gardera la responsabilité de la réalisation des objectifs ainsi que la responsabilité de gestion fiduciaire du contrat. Un compte bancaire sera ouvert par le ROPPA en Guinée Bissau sur lequel seront transférés les montants alloués aux activités prévus. La gestion de ce compte et des moyens logistiques seront sous la responsabilité du ROPPA. (voir annexe 8 modèles de convention avec le ROPPA)

Volet 2.2.2 Dispositifs de gestion des marchés

La mise en place et l'accompagnement de ces dispositifs permettront la gestion déléguée efficace et transparente des infrastructures de commercialisation sous la forme de partenariat public-privé entre les autorités locales, propriétaires de l'infrastructure, et l'opérateur privé auquel sera déléguée la gestion par l'autorité.

Ces dispositifs de gestion auront un cadre législatif, organisationnel, comptable ; ils s'assureront de la disponibilité et de la qualité des différents services attendus sur les marchés, de la gestion des conflits, de l'organisation de bourses, de l'accès fluide aux différentes aires et parkings, etc. Ses principaux rôles seront : i) d'assurer l'accès aux différents espaces (de négociation, de commercialisation, de parking) aux usagers ; ii) de faciliter la mise en relation des acheteurs et des vendeurs ; iii) d'assurer la sécurité des biens et des personnes ; iv) d'assurer la propreté des lieux ; v) de mettre à disposition, de manière permanente, des informations sur les prix ; vi) de mettre à disposition des unités de mesures reconnues et standardisées ; vii) de faciliter les activités de conditionnement (tri, séchage, etc.) ; viii) de permettre le libre chargement et déchargement des produits ; ix) de percevoir de manière transparente les taxes dont une partie est reversée aux autorités locales.

Le contrat signé dans le cadre de ce Partenariat Public-Privé local définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties, notamment : i) la collecte et le reversement des taxes de

⁸⁴ <http://www.reca-niger.org/spip.php?article1180> Le but du Centre de prestation de services CPS « Garkuwar Manoma » est de servir de dispositif d'appui pérenne aux unions membres afin de leur permettre d'améliorer leurs performances techniques, économiques, financières et organisationnelles.

marchés à l'autorité locale ; ii) la part des taxes de marché qui est réinvesti dans le marché (amortissements, réparations, salaires, etc.); iii) les redevances payées par les usagers du marché et leur utilité.

Les modalités de collecte et gestion des redevances devront être définies spécifiquement à chaque marché et devront préciser notamment : i) le montant des redevances et leur nature (au poids, par stand, par service, sur l'achat, sur la vente, etc.) ; ii) les modalités de perception (basée sur les volumes du pont bascule, par voie électronique, bon d'enlèvement, etc.) ; iii) les modalités de versement à la commune (organisation financière, comptes en banque, montant alloué aux services du GIE, etc.) et leur outils assurant toute transparence. A ce titre, l'opérateur de service sera audité tous les ans par un cabinet extérieur. Le montant alloué l'organisation en charge de la gestion devra être basé sur son plan d'affaire et négocié avec la commune. Il pourra évoluer selon les résultats effectifs, le principe étant que l'opérateur privé ait les moyens de faire fonctionner le marché, sans engranger de bénéfices pour autant.

Volet 2.2.3 Dispositifs de maintenance des pistes rurales.

Afin d'assurer le maintien des tronçons réhabilités reliant bassins de production, marchés de collecte, marchés hebdomadaires et de demi-gros, 21 Comités villageois d'entretien des pistes (CITEP) seront mis en place au niveau des 175 km de pistes réhabilitées prévues par le Projet. Les CITEP feront partie intégrante des plateformes multiacteurs.

Comme ces pistes rurales sont intimement liées à la construction des marchés et centres de collecte puisqu'elles permettront l'acheminement des produits vers les marchés, une partie des taxes collectées sur les marchés pourront être reversés aux CITEP pour qu'ils puissent assurer les opérations de maintenance de base. A ce titre, des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations et l'expérience de ces CITEP sera partagée avec les autres partenaires de développement dans le pays.

Volet 2.2.4 Systèmes d'information des marchés (SIM)

Les informations concernant les prix des produits agricoles seront mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable. Elles devront pouvoir donner au moins des informations sur les prix des précédents les jours de marchés locaux, et si possible, nationaux. Elles devront être accessibles au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants.

Cette information sera disponible de deux façons : i) par affichage direct dans le marché ; ce service fera donc partie du « package » de service offert par le marché ; ii) par services commercial privé, notamment par voie électronique (SMS), que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins.

La facturation du service serait alors à la charge de l'opérateur de marché. Le Projet aura le rôle de faciliter cet accès à l'information. Il pourra être sous forme d'appui aux structures produisant ces informations, de diffusion de prix au travers de radios locales, etc. et sera défini au cas par cas lors de la mise en place des dispositifs de gestion.

Dispositif de mise en œuvre : La mise en œuvre de cette sous composante se fera au travers des partenaires spécialisés (ONG) dans l'ingénierie sociale sélectionnés par liste restreinte. Sur base d'une convention trisannuelle, reconduite tous les ans sur la base d'une gestion axée sur les résultats, ces partenaires auront la responsabilité de : i) mettre en place et d'animer les plateformes multi acteurs ; ii) appuyer à la formalisation des opérateurs privés ; iii) soutenir leur structuration opérationnelle (plan d'affaire, mise en place de l'équipe salariée, mise en place des contrats avec les prestataires, horaires d'ouverture, montant de la taxe et sa part reversée à l'autorité locale, etc.). Ces partenaires assureront aussi la mise en place et l'animation des CITEP, en plus de l'accompagnement technique apporté par la DGIT⁸⁵. Une convention sera signée avec les services techniques du Ministère de commerce afin d'effectuer des supervisions et contrôles qualités dans les marchés.

⁸⁵ DGIT : Direction Générale des Infrastructures et Transports au niveau du Ministère en charge des routes et Ponts.

Le dispositif de mise en œuvre du système d'information des marchés se fera soit : i) au travers de conventions, si nécessaire, avec des prestataires produisant l'information; ii) au travers de l'appui aux dispositifs de gestion de marché à la mise en place du service.

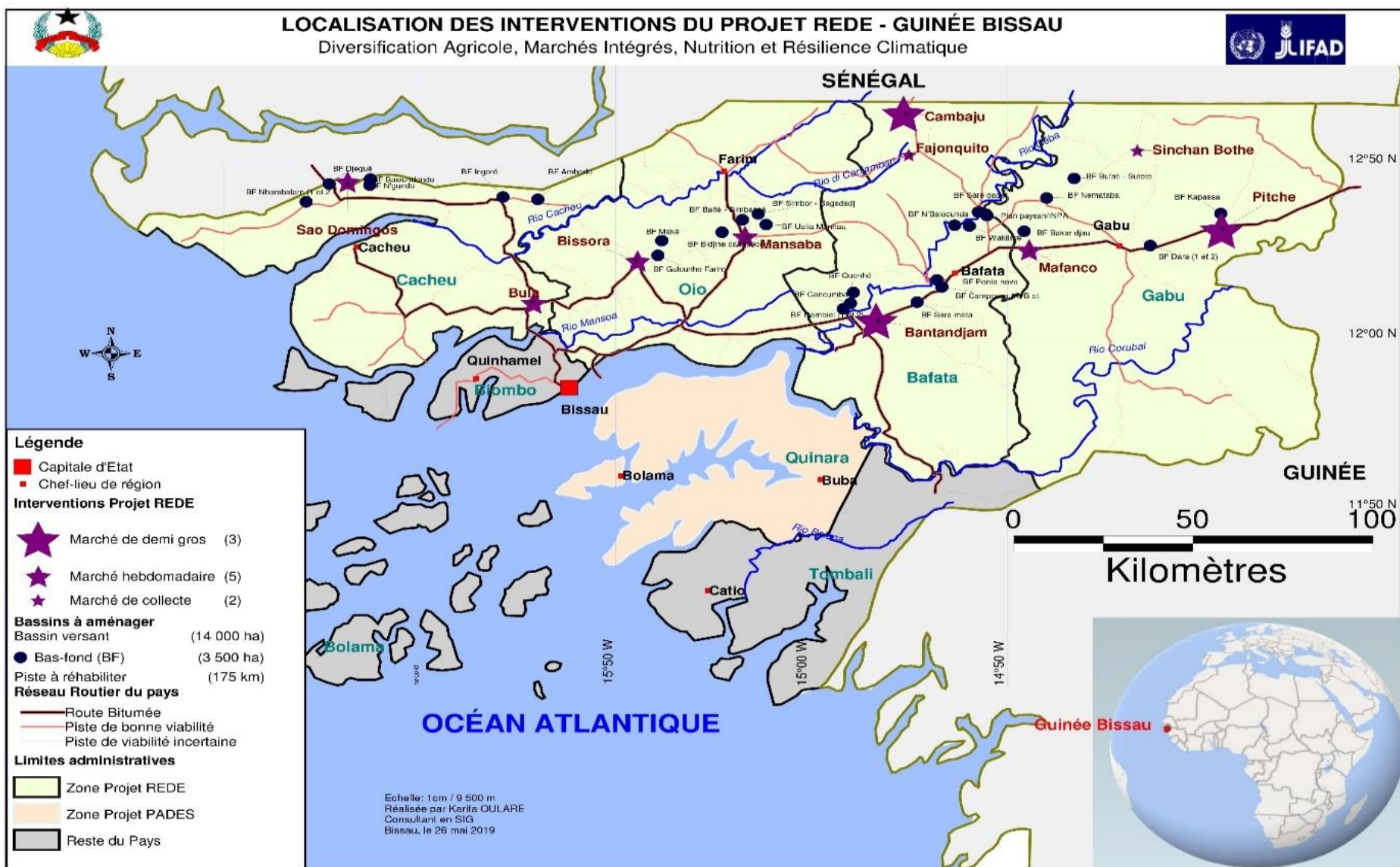
L'équipe du Projet recevra de l'assistance technique sur tout le processus d'ingénierie sociale. Un voyage d'étude sera organisé dès finalisation du processus de recrutement de l'équipe du projet et des ONG de mise en œuvre. Ce voyage d'étude sera réalisé dans un pays de la sous-région pour apprécier ces expériences et les capitaliser au sein du Projet. De l'assistance technique de la sous-région sera aussi prévue afin de renforcer les capacités du partenaire de mise en œuvre.

Facteurs de Risque et Mesures d'atténuation

La réalisation des travaux d'infrastructures économiques (pistes et marchés) est assujéti à plusieurs étapes et phases dont principalement: (i) les études techniques et DAO; (ii) les différents processus de passation des marchés (recrutements des cabinets d'études, de contrôle et des entreprises des travaux); (iii) l'exécution des travaux. Au niveau de toutes ces étapes, les principaux risques peuvent être comme suit: (a) les insuffisances liées à la conduite des études techniques et DAO peuvent impacter négativement sur les travaux; (b) l'adjudication des marchés de travaux à des entreprises non performantes (N'ayant pas suffisamment de matériels/engins appropriés et , personnels d'encadrement qualifiés, accusant du retard dans les travaux); (c) l'insuffisance dans la gestion des contrats par le projet et les services techniques de l'Etat notamment le génie Rural et les travaux publics).

Afin de minimiser ces risques et pouvoir ainsi réaliser des infrastructures dans les délais planifiés et dans les règles de l'art, il faudra nécessairement: (i) arriver à recruter des cabinets expérimentés et performants pour assurer la qualité des études techniques/DAO et le contrôle des travaux; (ii) prendre le temps de bien amender les résultats issus des études techniques (mettre en place des comités compétents pour la validation); (iii) insérer dans les DAO des critères de sélection rigoureuses pour les entreprises (par exemple exiger qu'au moins 50% des matériels soient en propre, et être très minutieux sur les profils du personnel d'encadrement technique proposé par les entreprises); (iii) La rigueur dans le respect de la passation des marchés (s'assurer du timing et de la qualité dans l'évaluation des offres pour éviter des recours qui pourraient annuler et faire reprendre tout le processus); (iv) mettre en place un dispositif de supervision conjoint (projet/services techniques /autres personnes ressources) avec une bonne fréquence d'intervention (2 fois par mois); (v) Mobiliser l'assistance technique internationale prévue sur les étapes clés du processus de réalisation (études, exécution des travaux).

Annexe 1 : Carte de localisation des marchés identifiés



Annexe 2: Phasage de la mise en oeuvres des infrastructures d'accès au marchés

Matrice de phasage des infrastructures économiques (pistes et marchés)					✓	Marché de demi-gros	MDG	Marché hebdomadaire	MH-MC	Pistes rurales	PR					
Région	Situation	Catégorie	km/Ha/Nb	nb de sites concerné	2020	2021	2022	2023	2024	2025						
Bafatá	Cambadju	MDG	1				✓									
Bafatá	Fajonquito	MH-MC	1	MC			✓									
Bafatá	Tronçons rattachés au pôle de Cambadju	PR	30,5	4			✓									
Gabú	Pitche	MDG	1				✓									
Gabú	Sin Chamboche	MH-MC	1	MC				✓								
Gabú	Tronçons rattachés au pôle de Pitche	PR	35	4			✓									
Oio	Mansaba	MH-MC	1	MH			✓									
Oio	Tronçons rattachés au pôle de Mansaba	PR	27,0	3			✓									
Oio	Bissora (BAD)	MH-MC	1	MC			✓									
Oio	Tronçons rattachés au pôle de Bissora	PR	15,0	2			✓									
Bafatá	Bantandjan	MDG	1					✓								
Bafatá	Tronçons rattachés au pôle de Bantanjan	PR	24,5	3				✓								
Cacheu	Sao Domingos	MH-MC	1	MH				✓								
Cacheu	Tronçons rattachés au pôle de Sao Domingos	PR	8	1				✓								
Cacheu	Bula	MH-MC	1	MH				✓								
Cacheu	Tronçons rattachés au pôle de Bula	PR	9	1				✓								
Gabú	Mafanco	MH-MC	1	MH				✓								
Gabú	Tronçons rattachés au pôle de Mafanco	PR	26,0	3				✓								

ANNEXE 3 : Tronçons pré-identifiés de pistes rurales de désenclavement

Liste indicative des axes de pistes rurales identifiés (à affiner dans l'animation de l'ingénierie sociale)				
N°	Tronçons de pistes rurales	Nb	Linéaire (en Km)	Pôle d'attache
Région de Oio				
1	Maké - Bancoulen	1	6,00	Bissora
2	Maké - Sansambato	1	9,00	Bissora
3	Mantsaba - Djifine - Lamoïye	1	10,00	Mantsaba
4	Morès - Nemnako - Olossato	1	9,50	Mantsaba
5	Morès -Bidjine	1	7,50	Mantsaba
	Total linéaire Oio	5	42,00	
Région de Gabu				
6	Pitche - Padjama	1	10,00	Pitche
7	Cambaya - Camidine - Bantanquili	1	9,00	Pitche
8	Dara - Madina Madinga	1	6,00	Pitche
9	Pitche - capassa - Canquelifa	1	10,00	Pitche
10	Mafanco - konkonto	1	7,00	Mafanco
11	Mafanco - Sonaco	1	9,00	Mafanco
12	Sonaco- nemataba	1	10,00	Mafanco
	Total linéaire Gabu	7	61,00	
Région de Bafata				
13	Brandaw - Mero	1	6,00	Bantandjan
14	Gambiel - Bantandjan	1	9,50	Bantandjan
15	Cambadjou - Embranchement (poste frontalier Sénégal)	1	3,50	Cambadjou
16	Poste frontalier -Cambadjou - Sitato	1	10,00	Cambadjou
17	Cambadjou - Tindinto	1	8,00	Cambadjou
18	Cuntima - Sitato	1	9,00	Cambadjou
19	Bantandaye - Meko	1	9,00	Bantandjan
	Total linéaire Bafata	7	55,00	
Région de Cacheu				
20	Sao Domingos - Batchangor - Sunana (boucle)	1	8,00	Sao Domingos
21	Canchungo - Jolmete - Capafo	1	9,00	Bula
	Total linéaire Cacheu	2	17,00	
TOTAL		21	175,00	

Annexe 4: Description des postes des agents UGP REDE en charge des sous-composantes 2.1 et 2.2

TDR du Responsable de composante 2:

Sous la Supervision directe du Coordonnateur de l'UGP REDE, le Responsable de la composante 2 aura les tâches suivantes:

- ✓ Coordonner, animer et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique;
- ✓ Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes et du renforcement des capacités des OPA;
- ✓ Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des ONG partenaires spécialisés intervenant au niveau de la zone d'intervention en lien avec les activités de la composante;
- ✓ Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles;
- ✓ Assurer la synergie des activités des Assistants de son unité entre eux et avec les autres cadres de l'UGP REDE;
- ✓ Consolider les rapports d'activités des chargés des activités thématiques et opérateurs tout en s'assurant le suivi de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique;
- ✓ De concert avec les autres Responsables de l'UGP, animer des réunions régulières des partenaires sur l'état de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées;
- ✓ Assurer le suivi des tableaux de bord des ONG partenaires et des autres prestataires;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents contrats relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de l'UGP;
- ✓ Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et de ses collaborateurs;
- ✓ Faire de propositions pertinentes, de concert avec les opérateurs sur la gestion des infrastructures et les équipements sociaux de base et ainsi contribuer à la mise en place et au fonctionnement des structures de gestion des infrastructures mises en place;
- ✓ Elaborer les termes de référence, contrats et conventions des partenariats et prestataires de services (ONG, cabinets d'études/contrôle, entreprises, ..) et superviser leurs mises en œuvre;
- ✓ Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres en lien avec les activités de sa composante;
- ✓ Vérifier et signer les attachements des travaux/prestations de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets ;
- ✓ Veiller à la qualité des réalisations et organiser la réception des travaux et fournitures;
- ✓ Veiller à la conduite des activités d'ingénierie sociale et civile de manière cohérente au niveau des Pôles de Développement Economique (PDE) ;
- ✓ Participer aux ateliers de planification, de bilan et aux missions de supervision et d'audits techniques;
- ✓ Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur dans le cadre de son mandat.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES :

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master en génie civil (BAC +5);
 - ✓ Avoir au moins cinq (6) années d'expérience professionnelle pertinente dans la conception et/ou la mise en œuvre et suivi des dossiers d'infrastructures (type routes, marchés ruraux, marchés urbain, hôpitaux, établissement universitaires, etc...);
 - ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;
 - ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante;
 - ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
 - ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en portugais et français;
 - ✓ Etre capable d'utiliser les logiciels de génie civil et d'architecture;
 - ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
 - ✓ Être disposé à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision
- Compétences techniques;
- ✓ Être disposé à travailler dans le milieu rural, avec une interaction avec une ingénierie sociale composée des acteurs ruraux, des autorités administratives.

Assistant en charge des infrastructures économiques (pistes et marchés)/Ingénierie civile

Sous la supervision du responsable de la composante 2 "Accès aux marchés", l'Assistant en charge de l'ingénierie civile (pistes et marchés) aura à assumer les fonctions suivantes:

- ✓ Appuyer dans l'adaptation des termes de références, demandes de propositions (DP), dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le recrutement des prestataires (bureaux d'études et de contrôle, entreprises, services techniques etc...);
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en place des outils de gestion et de suivi des dossiers d'infrastructures;
- ✓ Assurer la tenue et la gestion des différents dossiers d'infrastructures mis en place;
- ✓ Superviser des travaux réalisés et représenter le Projet dans les missions de terrain en compagnie des entreprises et cabinets chargés des études et/ou contrôles des travaux, services techniques, à travers des missions de reconnaissance de recueil de données diverses, d'identification de travaux de réparation: consolidation d'ouvrage, de réception d'ouvrage;
- ✓ Etablir les états d'avancement régulier des travaux ainsi que la rédaction des rapports périodiques (hebdomadaire, mensuels, trimestriels etc..);
- ✓ Participer activement à l'élaboration des attachements et décomptes des travaux / prestations d'études et/ou de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents marchés/dossiers relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de la coordination de l'UGP REDE ;
- ✓ Représenter le projet lors des missions d'identification et d'implantation d'infrastructures et élaboration de leurs états de lieux ;
- ✓ Assurer la gestion de documents administratifs et bancaires spécifiques aux marchés d'infrastructures (en particuliers les cautions de soumission, de bonne execution et de garantie);
- ✓ Appuyer les activités de mise en place et de fonctionnement des structures de gestion des infrastructures (Pistes et marchés) en étroite collaboration avec les autres agents de la composante;
- ✓ S'assurer que les indicateurs du cadre logiques sont bien suivi en ce qui concerne les activités dont il est responsabilisées;
- ✓ Rendre compte de manière régulière au responsable de la composante 2 sur le niveau d'avancement des activités dont il est responsabilisé;
- ✓ Participer à l'élaboration du PTBA et de tous les documents opérationnelles du programme;
- ✓ Participer aux missions de supervision et autres missions organisées par le FIDA et/ou le Gouvernement;
- ✓ Participer à toute autre tâche que pourrait lui demander le coordonnateur.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master en génie civil (BAC +5);
- ✓ Avoir au moins cinq (3) années d'expérience professionnelle pertinente dans la conception et/ou la mise en œuvre et suivi des dossiers d'infrastructures (type routes, marchés ruraux, marchés urbain, hôpitaux, établissement universitaires, etc...);
- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante dont il relève;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en français et avoir une bonne connaissance;
- ✓ Etre capable d'utiliser les logiciels de génie civil et d'architecture;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposer à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision Compétences techniques;
- ✓ Être disposer à travailler dans le milieu rural, avec une interaction avec une ingénierie sociale composée des acteurs ruraux, des autorités administratives.

TDR de l'Assistant en charge de la gestion des infrastructures et ingénierie sociale autour des marchés

- ✓ Sous la responsabilité du responsable de la composante 2, l'Assistant en charge de la gestion des infrastructures et ingénierie sociale aura pour tâches suivantes:
- ✓ Appuyer la mise en place et l'accompagnement des structures de gestion pour toutes les infrastructures à réaliser (marchés de demi-gros, marchés hebdomadaires, marchés de collecte de produits agricoles, Pistes rurales de désenclavement etc...);
- ✓ Etablir et maintenir un dialogue permanent avec les partenaires de mise en oeuvre de REDE notamment les ONGs spécialisées, les autorités administratives et avec les populations bénéficiaires, les services techniques déconcentrés, autres partenaires techniques et financiers intervenant dans les régions d'intervention du projet);
- ✓ S'assurer que les organismes d'appui fournissent les services effectifs au développement des marchés et aux organisations paysannes (OP) conformément aux termes de référence (TDR) de leurs contrats respectifs;
- ✓ S'assurer que les liens entre marchés de collecte gérés par les OPA, marchés hebdomadaires, de demi gros et les pistes rurales de dessertes soient effectifs;
- ✓ Faciliter la communication entre les structures organisées de gestion des marchés et des autres infrastructures réalisés dans le cadre du projet;
- ✓ Participer à l'identification des besoins des opérateurs économiques sur les marchés en matière de renforcement de capacités;
- ✓ Appuyer et superviser la mise en place d'un système d'information sur les prix de produits agricoles au niveau des marchés;
- ✓ Bien interagir avec les autres agents de la composante et de l'UGP REDE pour s'assurer de la cohérence entre les activités d'ingénierie sociale et d'ingénierie civile;
- ✓ Rendre compte de manière régulière au responsable de la composante 2 sur le niveau d'avancement des activités dont il (elle) en est le (la) responsable;
- ✓ Favoriser le recouvrement des compétences avec les autres membres de l'équipe du projet (mobilisation pour d'autres activités spécifiques);
- ✓ Participer à l'élaboration des Programmes de Travail et de Budget Annuel (PTBA), des plans d'actions de travail et de tous les documents opérationnelles du programme;
- ✓ Participer aux missions de supervision et autres missions organisées par le FIDA, les autres bailleurs de fonds et/ou le Gouvernement de la Guinée Bissau ;
- ✓ Produire régulièrement des rapports mensuels et autres notes spécifiques des activités à la demande ou sur propre initiative;
- ✓ Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée dans l'exercice de son mandat.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES:

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master (BAC +5) en développement rurale, sociologie, ou équivalent.
- ✓ Avoir au moins cinq (4) années d'expérience professionnelle pertinente dans la conduite d'activités en lien avec l'ingénierie sociale relative à la gestion des infrastructures socio-économique ou tout autre domaine équivalent
- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout ;
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante dont il relève;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en portugais et français;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposer à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision
- Compétences techniques;
- ✓ Être disposer à travailler dans le milieu rural, avec une interaction avec une ingénierie sociale composée des acteurs ruraux, des autorités administratives.

Annexe 5: Modèle d'avis à manifestation d'intérêt

Avis d'appel public à manifestations d'intérêt N°

Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés, la nutrition et résilience face au changement Climatique (REDE)

Unité de Gestion du Projet (UGP)

[Insérer: N° de référence du futur marché]

Objet:

Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Surveillance et contrôle des travaux de construction de x marchés de demi-gros et xx marchés Hebdomadaire dans les region de

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le du 201..
2. Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau a sollicité le concours du FIDA afin de financer le Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés, la nutrition et résilience face au changement Climatique (REDE) dans les regions de Oio, Gabu, Bafata et Cacheu, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services pour la réalisation des "**Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Etude d'impact environnemental et social, Surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx marchés hebdomadaires de Produits agricoles**".
3. Les services sont exécutés dans le cadre de la réalisation d'infrastructures économiques d'accès aux marchés et comprennent la programmation fonctionnelle d'infrastructures et d'équipements, le diagnostic technique et architectural de l'existant, l'élaboration des solutions architecturales et techniques appropriées, l'estimation du coût des travaux, l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour la sélection des entreprises des travaux.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés similaires, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous [indiquer l'adresse] et aux heures suivantes [insérer les heures d'ouverture des bureaux].
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après [insérer l'adresse complète] au plus tard le [insérer la date].

ANNEXE 6: Modèle de TDR pour Etudes techniques (APS, APD, DAO) + surveillance et contrôle des travaux par cabinet;

Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés, la nutrition et résilience face au changement Climatique (REDE)

Unité de Gestion du Projet (UGP)

[Insérer: N° de référence du futur marché]

Objet:

Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Surveillance et contrôle des travaux de construction de x marchés de demi-gros et xx marchés Hebdomadaire dans les region de

"mois" 201...

TERMES DE REFERENCE DE LA PHASE "ETUDES TECHNIQUES"

1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

(A compléter avec une présentation actualisée synthétique du projet REDE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous composante 2.1, l'Unité de Gestion du Projet REDE a prévu au titre de son Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) 20...., le démarrage du processus de construction et d'aménagement de xx marchés de demi-gros et xx marchés hebdomadaires de produits agricoles dans les régions de

Les présents Termes de Référence (TDRs) ont pour objet la réalisation d'un programme du fonctionnement général d'infrastructures à concevoir, la conduite des études technique de faisabilité, la conception architecturale d'infrastructures appropriés de marché, et l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) pour les travaux de construction et d'aménagement y relatif.

Le financement de cette étude sera assuré par le FIDA et l'Etat de Guinée-Bissau.

2/ OBJECTIFS DU PROJET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET D'AMENAGEMENT DES MARCHES

2.1 Objectif global

L'objectif global du projet de construction de ces marchés est de contribuer efficacement à faciliter les transactions commerciales des produits agricoles.

2.2 Objectifs spécifiques du projet d'aménagement des marchés:

De manière spécifique, le projet d'aménagement des marchés vise à:

- créer une plateforme moderne d'échange entre tous les acteurs de développement économique du monde rurale au sein de la zone d'influence du marché;
- disposer d'un espace adapté pour la collecte, le reconditionnement et l'écoulement des produits agricoles;
- l'accès aux marchés et aux intrants pour les producteurs de bassins agricoles;
- l'accroissement des échanges commerciaux et de la compétitivité des produits agricoles ;
- effectuer une meilleure organisation des acteurs et l'amélioration des points de commercialisation autour des UTDE,
- l'accès aux informations sur les marchés de manière permanente.

2.3 Objectifs de l'étude

Il s'agira globalement de mettre à disposition un Dossier d'Appel d'offre pour la réalisation des travaux de construction xx marchés de demi-gros et xx marches de collecte de produits agricoles dans les regions de

De manière spécifique il s'agira de:

- ✓ Etablir une programmation des équipements, en concertation avec les différents acteurs et usagers organisés autour d'un cadre de concertation multi-acteurs des marchés et des autorités locales. Ce programme définira le fonctionnement de chaque équipement/Infrastructure en terme de surfaces pour chaque fonction (nombre et type des aires de stationnement (parkings), aires de débarquement, de conditionnement/reconditionnement, des services annexes...), ainsi que les recommandations techniques générales (plans de sites à échelle, qualité des plateformes, type de sources souhaitées d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement);
- ✓ Prendre connaissance des résultats des flux auprès des acteurs et du volet ingénierie sociale du projet, les affiner et les faire valider afin ainsi de les utiliser pour dimensionner les infrastructures conformément aux volumes escomptés de transaction de produits agricoles;
- ✓ Prendre connaissance des différents types de spéculations (produits agricoles) qui arrivent au niveau de chaque marché concerné et définir le type d'infrastructure approprié pour les transactions (amenée de produits, tri, reconditionnement, stockage temporaire, évacuation/chargement –déchargement et transport à partir du marché, etc....);
- ✓ Interagir avec le consultant en charge des études d'impact environnemental et sociale afin de mettre en place un Plan de Gestion environnemental et social et ce conformément aux dispositions prévues par les textes en vigueur;
- ✓ Faire une conception architecturale des plans conformément aux résultats de la programmation fonctionnelle d'équipements et d'infrastructures adéquats;
- ✓ Réaliser un Avant-projet Sommaire (APS);
- ✓ Réaliser un Avant -Projet Détaillé (APD);
- ✓ Elaborer d'un Dossier d'appel d'offres (DAO) pour les travaux de réalisation selon le format type en vigueur en Guinée Bissau.

3/PROFIL ET MANDAT DU BUREAU D'ETUDE:

Cette mission d'expertise est sollicitée par le Projet REDE Guinée Bissau.

Le consultant doit avoir un statut de Bureau d'études agréé dans les études et contrôle des infrastructures (du Génie Civil/Génie Rural), en règle vis à vis de l'Administration et ne pas être sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion de la commande publique ou de liquidation judiciaire. Le Consultant doit avoir aussi une expérience minimum de trois (3) années en tant que Bureau d'Etudes et justifier d'une expérience en matière d'études de projets d'infrastructures similaires et disposer du matériel et des ressources humaines nécessaires à la mission.

Le consultant reste complètement libre du personnel et moyens qu'il utilisera dans la mesure où ses prestations répondent aux termes de référence en conformité avec la réglementation en vigueur en Guinée Bissau, et aux standards internationaux de qualité des services à rendre.

Le chef de Mission devra être présent pendant toute la durée de l'étude en Guinée Bissau et plus précisément élire domicile dans la zone du projet REDE et être l'interlocuteur unique et permanent de l'Unité de Gestion du Projet.

Le consultant /Cabinet présentera un chronogramme de ses prestations, assorti d'un diagramme à barres des tâches à exécuter, et d'un diagramme à barres d'intervention du personnel mobilisé pour ces tâches. Il proposera une méthodologie d'intervention et définira les moyens à mettre en œuvre: en locaux, en matériels (techniques, logistiques), en personnel et en financement pour toute la durée de la prestation.

Il est de la responsabilité du consultant de réunir ou de confectionner les documents de base nécessaires à la réalisation de la présente prestation. Toutefois, le client (Projet REDE) mettra à la disposition du consultant toute la documentation disponible et nécessaire à la bonne conduite de la prestation.

4. PRESENTATION DU PROGRAMME DE LA PRESTATION ET PROCESSUS A SUIVRE:

4.1. Généralités

Cette mission d'expertise sollicitée par le Projet REDE a pour objectif de mettre à disposition: i) un rapport de programmation fonctionnelle et technique des différents types d'infrastructures à prévoir; ii) les résultats d'études techniques d'exécution; iii) les résultats d'étude socio-économique; iv) un Dossier d'Appel d'offres (DAO) pour les travaux d'exécution.

Le programme de la prestation est présenté en plusieurs étapes et concernera les sites des marchés de demi gros et des marchés hebdomadaires de produits agricoles concernés. Cette activité devra s'inscrire dans un processus de mise en œuvre qui prend en compte les besoins de tous les acteurs des marchés.

L'approche du Projet REDE consiste à faire développer chez les acteurs ruraux économiques une vision de développement participatif et ainsi pouvoir les aider en s'appuyant sur un processus qui intègre leurs besoins en lien avec les activités de collectes de commercialisation de produits agricoles qu'ils mènent au sein du marché et autour de sa zone d'influence.

En effet, il est créé au sein de chaque site de marché un cadre de concertation multi-acteurs. Ce cadre a pour objectif principal de permettre aux représentants des différents groupes d'acteurs (producteurs, commerçants, dockers, transformateurs, fournisseurs d'intrants, intermédiaires, autorités communales, jeunes et femmes entrepreneurs, autorités locales etc.) d'avoir un espace d'échange et de dialogue permanent sur des sujets communs comme le marché (infrastructures, gestion, salubrité, sécurité, micro-finance/accès aux crédits, offres de services, etc.).

Les acteurs développent une « vision » partagée qui débouche sur un croquis de leur nouveau marché de produits agricoles qui constituera la base de travail de l'ingénierie civile. Les acteurs desdits cadre de concertation participeront à la quantification des volumes (actuels et potentiels) échangés sur chaque marché qui constituera la base de l'analyse économique et financière de l'investissement.

Le consultant devra obligatoirement intégrer ce processus.

Des échanges qu'il aura à mener avec les acteurs des marchés, avec l'équipe du Projet REDE et avec les partenaires de mise en œuvre concernés par cette activité de développement de marché qui lui seront présentés, ressortiront les aspects suivants:

- ✓ les types d'infrastructures à prévoir et leurs dimensions proportionnellement aux volumes (Tonnages) des produits agricoles qui arrivent sur le marché;
- ✓ L'espace, la superficie nécessaire à affecter au marché;
- ✓ Le site mis à disposition et sa pertinence à accueillir sans contraintes les infrastructures programmées;
- ✓ Une analyse détaillée socio-économique;
- ✓ La rentabilité (Analyse économique et financière du projet d'aménagement des marchés).

4.2. Organisation du programme des prestations

La mission du consultant comportera les étapes ci – après:

ETAPE N°1: Prise de contact et cadrage de la mission

Une première rencontre de prise de contact sera organisée avec le Projet REDE et ses partenaires. Cette réunion aura lieu dans les locaux du Projet. Au cours de cette rencontre il y aura la présence des partenaires de mise en œuvre du Projet à savoir, les ONG en charge de l'animation de l'ingénierie sociale, l'équipe du Projet, ainsi que les représentants des services techniques (Agriculture, Génie rural, Commerce, etc...). Ce cadre d'échange sera le lieu:

Pour le projet REDE: de faire connaître au cabinet les partenaires intervenants dans le processus de mise en place des marchés à travers une approche d'ingénierie sociale;

Pour le consultant: de présenter et détailler sa méthodologie de travail;

Pour les deux parties: de mettre à profit ce cadre pour bien échanger des aspects concernant la prestation afin d'aboutir à des résultats de qualité.

ETAPE N°2: Programmation fonctionnelle et technique

Intégrer le processus d'ingénierie sociale:

Il s'agira à ce niveau de créer un cadre de discussion entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale mise en place pour mieux guider la programmation et les spécificités techniques des infrastructures commerciales (ceci pour permettre la mise en œuvre d'ouvrages qui s'adaptent au mieux des réalités socio-économiques des communautés).

En effet, le consultant devra rejoindre la plateforme de concertation multi -acteurs constituée des acteurs de marché, des autorités locales afin d'échanger sur la vision globale d'un marché de demi-gros ou marché hebdomadaire de produits agricole. Il sera défini de manière participative et approfondie (avec les acteurs) un programme de fonctionnement général des marchés en faisant ressortir tous les différents types d'infrastructures à concevoir et ce en prenant en compte les besoins des acteurs et l'enveloppe budgétaire allouée à la réalisation des travaux.

Le programme est à établir au préalable, en concertation avec ces différents groupes d'acteurs et usagers qui seront impliqués pleinement dans la gestion future des marchés.

Il s'agira plus spécifiquement de définir les besoins en termes de fonctionnement d'un marché de demi gros et marché de collecte après avoir convenu et confirmé les volumes des flux actuels et projetés qui tiennent compte de la présence des infrastructures.

Ensuite il sera question de déterminer les différents types d'infrastructures nécessaires pouvant satisfaire tous les besoins relevés. Chaque équipement doit être traduit en termes de dimension, capacité de stockage, capacité d'accueil d'usagers etc...(ex: nombre et type des aires de stationnement (parkings), aires de débarquement, de conditionnement, des services annexes...). A titre d'exemple la traduction des équipements pourra prendre en compte les aspects suivant:

- ✓ Tonnage par jour de marché durant la période de "pic" de récoltes;
- ✓ type de produits agricoles qui arrivent aux marchés;
- ✓ espace de reconditionnement nécessaire aux volumes;
- ✓ Nombre d'usager durant la période de pic par jour de marché;
- ✓ Nombre de camions lourd par jours/de marché durant les période de pic;
- ✓ Les différents type de véhicules qui arrivent au marchés (y compris les gri-gris, bana-bana, les charrettes bovines, ou autre types de transport, etc....);
- ✓ Le Coefficient moyen de prévision de l'augmentation de la production;
- ✓ le schéma de circulation des véhicules à l'intérieur des marchés;
- ✓ la collecte et l'évacuation des déchets du marché;
- ✓ l'hygiène et la sécurité des biens et des personnes;
- ✓ la gestion des infrastructures de marché;
- ✓ l'espace affecté aux femmes incluant des cantines;
- ✓ l'espace affecté aux dockers;
- ✓ l'espace dédiés aux différents aux produits d'usage courants;
- ✓ l'espace de restauration;
- ✓ l'espace à viabiliser pour des investissement privés en lien avec le marché;
- ✓ l'assainissement global,
- ✓ l'alimentation en eau et en électricité;
- ✓ Etc.....

Aussi, il sera fait des recommandations techniques générales (plans de sites à échelle, qualité des plateformes, type de sources souhaitées d'alimentation électrique et d'alimentation en eau etc...). La traduction en espace et dimension de tous ces éléments se fera sur la base des éléments de dimensionnement et fera l'objet d'un chapitre bien détaillé du rapport de programmation fonctionnel.

A l'issue de cette étape, il sera élaboré un rapport de programmation fonctionnel à soumettre à l'appréciation du Projet REDE et ses partenaires de mise en œuvre ainsi qu'aux bénéficiaires (acteurs de marché). Un atelier de partage et d'échange sera organisé par le consultant pour s'assurer de la prise en compte des besoins des acteurs et de la compréhension de la vision d'un marché de demi-gros et d'un marché de collecte par tous.

ETAPE N°3: Avant-projet sommaire (APS)

Sur la base du programme fonctionnel établi, le consultant conduira une étude d'avant projet sommaire. Durant cette phase, on s'accordera définitivement sur le choix du site et procéder ainsi à l'étude technique d'Avant-projet Sommaire à l'issue de laquelle les résultats suivant sont attendus:

- ✓ Disposer d'une conception architecturale des différentes infrastructures retenues qui sera adaptée aux volumes de flux des transactions projetés et aux différents type de spéculations produites qui arrivent sur le marché;
- ✓ Effectuer des levés topographiques sur les sites devant accueillir les marchés. Le levée doit concerner les sites et leur accès aux voies existantes à proximité;
- ✓ Concevoir un projet de mise en œuvre des terrassements généraux des sites et de construction d'une plateforme solide avec une couche de roulement d'épaisseur conséquente pouvant supporter la charge de camions gros porteurs d'environ 30-40 tonnes. Le projet d'aménagement devra tenir compte de l'assainissement général du marché par rapport aux eaux de ruissellement sur l'ensemble des sites.
- ✓ Quantifier sommairement les différents volumes de terrassement (déblai/remblai) sur chaque site;
- ✓ Déterminer de manière sommaire le besoin en volume de matériau latéritique pour la construction de la couche de roulement (chaussée) devant supporter les charges de camions poids lourds;

- ✓ l'étude sommaire des sols et l'identification de carrières et emprunts de matériaux de construction;
- ✓ Etudier l'adduction en eau potable et Alimentation en électricité des marchés (l'énergie solaire est à prioriser à ce niveau). L'aspect ressources en eau du chantier des travaux devra aussi être ressorti.

A l'issue de cette étape, il sera élaboré et soumis au projet REDE, les différents rapports d'APS. Un atelier de partage et d'échange sera organisé par le cabinet en présence des partenaires de mise en œuvre (ONG en charge de l'ingénierie sociale, les services techniques de l'Agriculture, du Génie Rural du commerce, les agents du projet en charge et éventuellement en présence d'une expertise internationale qui appuie le Projet dans le cadre du développement des marchés). Le jour de l'atelier sera convenu de commun accord entre le consultant et le Projet REDE au plus tard 2 semaines après le dépôt des rapports d'APS. Une présentation succincte du projet d'APS sera faite à l'attention des participants à l'atelier par le consultant.

ETAPE N°4 : Avant-projet Détaillé (APD)

Les observations issues de l'atelier de validation de l'APS seront prises en compte directement dans l'élaboration de l'avant-projet détaillé (APD). A ce niveau, on s'accordera sur une conception technique détaillé du projet d'aménagement des marchés.

La conception technique du projet détaillé concernera: i) le dossier topographique, le dossier géotechnique des sites, le repérage des d'emprunts des matériaux, sondages et essais de matériaux; iii) le dimensionnement des structures (calcul des charges), dimensionnement des fondations, iv) le dossier d'avant-métré détaillé qui aboutit au dossier confidentiel (devis quantitatif et estimatif, sous détail de quelques prix essentiels), v) l'organisation 'type' du chantier, chronogramme 'type' d'exécution du chantier, liste d'équipements caractéristiques et personnel (profil technique) exigé aux entreprises en charge de l'exécution des travaux. Une attention particulière sera réservée aux aspects suivants:

● ETUDE TOPOGRAPHIQUE DES SITES ET PROJET D'AMENAGEMENT :

- ✓ Disposer d'un fond topographique TN des différents sites affectés aux marchés;
- ✓ Concevoir le projet de plateforme devant recevoir les charges des camions poids lourd (30-40 tonnes);
- ✓ Dimensionner la structure de la plateforme en tenant compte d'une simulation faite par rapport à la circulation des gros-porteurs à l'intérieur des sites des marchés;
- ✓ Elaborer des plans de masses, vue d'ensemble, profil en Travers et profils en long de manière à bien représenter schématiquement le projet d'aménagement des sites et construction de la plateforme.

● ETUDE DES CARRIERES ET EMPRUNTS :

- ✓ Confirmer les carrières déjà pré-identifiées en vérifiant leurs disponibilités en matériaux exploitables ainsi que leur qualité (caractéristiques géotechniques minimales exigées pour les matériaux à utiliser en couche de chaussée pour les plateformes : granulométrie, limites d'Atterberg, CBR) ;
- ✓ Rechercher des carrières/emprunts, dans des rayons raisonnables, ayant des disponibilités en matériaux exploitables suffisantes avec la qualité requise (caractéristiques géotechniques minimales exigées pour les matériaux à utiliser en couche de chaussée pour les plateformes : granulométrie, limites d'Atterberg, CBR) ;
- ✓ Déterminer sur le terrain et cartographier, sur les carrières retenues, les zones à exploiter avec leur puissance et épaisseur de découverte ;
- ✓ Elaborer le plan d'aménagement des carrières à exploiter en concertation avec les bénéficiaires. Ce point devra être pris en compte dans les mesures de mitigation environnemental qui seront intégrés dans le coût des travaux sur le volet "Environnement".
- ✓ Définir toutes prescriptions utiles en vue de la valorisation des carrières identifiées.

● ETUDES SUR LES EMPRISES DES SITES DE MARCHES :

- ✓ Caractériser le terrain naturel en place sur les 50 premiers centimètres et apprécier leur portance ;
- ✓ Se prononcer sur l'aptitude des terrains en place à supporter l'ouvrage (plateforme), et définir, le cas échéant, l'épaisseur à purger et la côte à laquelle sera posée la couche de fondation ;
- ✓ Définir les caractéristiques du matériau d'apport pour fondation, son épaisseur...;

- ✓ Déterminer la portance des sols pour ainsi dimensionner les fondations des infrastructures qui seront retenues.
- ✓ Les travaux ci – dessus seront conduits par section homogène de sol de fondation, par des sondages à faire au niveau de plusieurs endroits à l'intérieur du périmètre du site du marché.

● **CONCEPTION ARCHITECTURALE DES DIFFERENTES INFRASTRUCTURES**

- ✓ L'atelier de validation de l'Avant Projet Sommaire déterminera le choix final de la conception architecturale. Les formes des différents bâtiments et ouvrages, leur fonctionnalité, leur aptitude à la résistance, les choix techniques feront l'objet de beaucoup d'attention dans la présentation aux participants à l'atelier.
- ✓ A la l'étape d'APD, les choix faits seront développés et améliorés en intégrant toutes les observations issues de l'atelier de validation de l'APS.
- ✓ Tous les plans (archi, façades, coupes, vue d'ensemble etc...) seront aussi détaillés que possible.

● **DIMENSIONNEMENT ET CALCUL DES CHARGES DES OUVRAGES**

Après la conception architecturale, il sera procédé au dimensionnement technique détaillé de tous les ouvrages et bâtiments retenus. Toutes les normes utilisés seront ressorties et les notes de calcul élaborées et présentées dans un rapport de dimensionnement et d'avant-métré détaillé. Le dimensionnement de la plateforme des marchés sera effectué et présenté dans le même rapport.

L'utilisation et/ou l'interprétation des renseignements fournis sont de la responsabilité du consultant.

● **Etude d'Impact Environnemental et social**

Le Consultant interagira avec celui en charge de l'EIE de manière permanente et lui fournira toute information dont il aura besoin.

● **VOLET: Etude Socio-économique**

Il sera effectuée une étude socio-économique dans le cadre de ce projet d'aménagement. Il s'agira d'examiner et comparer les conséquences sociales et économiques sur les bénéficiaires, avec un accent particulier sur le genre (en termes d'égalité des chances) en tenant compte en particulier de la création d'emplois direct et indirect des différentes options.

Une attention particulière sera accordée aux aspects d'accroissement de revenu et évaluer dans quelle mesure les options pourraient contribuer à l'augmentation durable des revenus des bénéficiaires (direct et indirect). Cette étude sera complétée par une analyse économique et financière qui devra permettre d'examiner les aspects économiques et financiers des options (et indiquer à titre provisoire les coûts et les bénéfices escomptés), sur la base de l'analyse des données et informations disponibles ou à chercher sur:

- ✓ les indicateurs macroéconomiques;
- ✓ l'estimation des flux (entrant et sortant) des produits (agricoles, manufacturiers, etc..) en termes quantitatifs, de leurs valeurs monétaires, sur leur origine et la destination;
- ✓ les comptes d'exploitation prévisionnels des principaux acteurs du marché (commerçant, acheteur/vendeur, manutentionnaire; transporteurs, etc.);
- ✓ Les comptes d'exploitation prévisionnels du marché.

L'expert aura à échanger suffisamment avec les acteurs sur le terrain, les autorités municipales, le projet et aussi les partenaires de mise en œuvre notamment les ONGs en charge de l'ingénierie sociale et les services techniques des Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Il faudra également retenir l'élaboration et la validation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) qui est une activité qui valorisera les résultats des différents volets ci – dessus identifiés en s'inspirant des pièces et annexes du DAO type en vigueur en Guinée Bissau.

Le consultant fournira au projet REDE un devis estimatif confidentiel représentant l'estimation globale des coûts de construction en hors taxes y compris aléas et imprévus, variation des prix, etc. Cette estimation sera établie sur la base des avant-métrés et d'un bordereau des prix acceptés par l'Administration. Les estimations seront effectuées en FCFA (XOF) et en USD à titre indicatif. Il comprendra également l'organisation d'une entreprise (matériel, personnel d'encadrement, planning d'exécution). Le délai d'exécution des travaux sera estimé de façon réaliste sur la base de ce modèle.

5. RESULTATS ATTENDUS ET DOCUMENTS A PRODUIRE

A l'issue de ces prestations il sera produit les rapports suivants:

Rapport N°1: Le Rapport de programmation fonctionnelle:

Ce rapport précisera essentiellement: (i) les principales fonctions des marchés, (ii) le nombre et le type d'infrastructures à prévoir: Exemples; locaux d'administration, halls de transaction, sanitaires, services annexes...etc, (iii) les surfaces souhaitées, (iv) les aires de stationnement des camions gros porteurs, (v) les aires de débarquement, (vi) les aires de traitement et conditionnement, le dispositif de récupération et traitement de déchets etc... ainsi que toutes les recommandations techniques générales (plans du sites à échelle, principales contraintes du/des sites, type de sources souhaités d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement, budget maximale...). Ce rapport fera l'objet de partage avec le volet en charge de l'ingénierie sociale du Projet. Cette phase est essentielle afin de déboucher sur des infrastructures appropriées et voulues par tous. Ce rapport sera élaboré conformément aux attentes et processus décrit à l'étape y relatif (Etape N° 2).

Rapport N°2: Le Rapport d'Avant-projet Sommaire (APS) comportant :

- ✓ La synthèse des activités préliminaires et les concertations avec les acteurs;
- ✓ Un état des lieux sur les marchés existants;
- ✓ Une conception architecturale des différentes infrastructures retenues qui sera adaptée aux volumes de flux des transactions projetés et aux différents types de spéculations produites qui arrivent sur les marchés;
- ✓ Les résultats des levés topographiques sur les sites devant accueillir les marchés de demi gros et marchés de collecte de produits agricoles. Le levé doit concerner les sites et leur accès aux voies existantes à proximité;
- ✓ Les résultats de la conception du projet de mise en œuvre des terrassements généraux des sites et de construction d'une plateforme solide avec une couche de roulement d'épaisseur conséquente pouvant supporter la charge de camions gros porteurs d'environ 30-40 tonnes. Le projet d'aménagement devra tenir compte de l'assainissement général du marché par rapport aux eaux de ruissellement sur l'ensemble des sites;
- ✓ La quantification sommaire des différents volumes de terrassement sur chaque site;
- ✓ Les quantités de volumes de matériau latéritique pour la construction de la couche de roulement (chaussée) devant supporter les charges de camions poids lourds;
- ✓ les résultats de l'étude sommaire des sols et l'identification de carrières et emprunts de matériaux de construction;
- ✓ la question d'adduction en eau potable et en électricité des marchés.
- ✓ Une présentation des variantes techniques ou alternatives et choix argumenté des options retenues;
- ✓ Des plans au 1/10000, les profil en long 1/10000 et 1/1000, les plans types et liste des ouvrages, cubatures et avant-métré sommaire ;
- ✓ Les devis estimatifs sommaires.

Rapport N°3 : le Rapport d'Avant-projet Détaillé (APD) comportant :

- ✓ Une Note d'information générale sur le projet de construction et d'aménagement des marchés incluant les informations essentielles sur les zones du projet avec une cartographie des zones d'influence de chaque marché, le financement, les objectifs globaux et spécifiques, etc....
- ✓ Le Dossier Topographique comportant: i) Les fonds topographiques naturelles des sites de marché ; ii) Les vues en plans et d'ensemble (plans de masse); iii) Les profils (en long et en travers éventuellement) avec tracés des lignes projets de terrassement et de construction de la plateforme latéritique; iv) proposition de revêtement en enduit superficiel bicouche du circuit de circulation des véhicules, parking et alentours des quais d'embarquement et de déchargement autour du hall de transaction éventuellement;
- ✓ Le Dossier Hydrologique et Hydraulique comportant les points d'implantation des ouvrages hydrauliques et leurs dimensions, l'étude économique d'utilisation de ressources en eau pour les chantiers des travaux..... Eventuellement les résultats de l'adduction en eau potable des marchés.
- ✓ Le Dossier d'avant-métré comportant les notes de calcul des volumes et quantités: i) des cubatures (déblais à mettre en dépôt, déblais à mettre en remblais, les remblais en matériaux d'apport,..) pour le terrassement des sites de marché; ii) quantités de latérite pour chaussée (latéritique pour couche de chaussée, le cas échéant la plus – valeur de transport de matériau de chaussée (au-delà de 5 kms sur pistes d'accès,) ; iv) les quantités du revêtement en enduit superficiel bicouche; v) la note de calcul et les quantités de matériaux et matériels des différents poste du devis pour chaque infrastructures (les quantités du Béton, des fermes, bac alu, etc....; vi) les quantités de travaux pour les ouvrages hydrauliques et ceux du volet Mitigation Environnementale et sociale;

- ✓ Le Dossier Géotechnique comportant; i) le répertoire et la localisation des carrières à utiliser pour chaque marché ainsi que leurs potentiels ; ii) les plans de masse des différentes carrières avec les points de sondage, les épaisseurs exploitables et les épaisseurs de découverte ; iii) les caractéristiques des matériaux des différentes carrières avec en annexe toutes les fiches des essais réalisés ; iv) les plans de réaménagement des carrières après travaux ; v) les contraintes admissibles des sols de fondations et formulation de recommandations quant à la couche de fondation.
- ✓ Dossier confidentiel: Le consultant fournira au Projet REDE un devis estimatif confidentiel consistant en une estimation globale des coûts de construction en hors taxes y compris aléas et imprévus, variation des prix, etc. Cette estimation sera établie sur la base des avant-métrés et d'un bordereau des prix acceptés par l'Administration. Il comprendra également l'organisation d'une entreprise modèle (matériel, personnel d'encadrement, planning d'exécution). Le délai d'exécution des travaux sera estimé sur la base de ce modèle.

NB: Tous ces documents porteront la mention "**VERSION PROVISOIRE**"

Les versions définitives seront transmises après intégration des observations du Projet REDE et de ses partenaires de mise en œuvre.

Rapport N°4 : le Rapport d'étude socio-économique:

Le rapport comportera tous les aspects socio-économiques du projet (particulièrement décrit ci-dessus au niveau du volet Socio-économique) et une analyse économique et financière est attendue.

L'ensemble des travaux antérieurs est utilisé pour élaborer un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux.

Ce DAO sera élaboré par adaptation du DAO type en vigueur en Guinée Bissau pour les marchés publics. Un allotissement des travaux sera proposé par le consultant.

6 . COMPOSITION ET ORGANISATION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT POUR LES ETUDES TECHNIQUES

L'équipe du consultant comprendra:

- ✓ Un Architecte senior (Chef de mission) ;
- ✓ Ingénieur en Génie Civil / Spécialiste construction métallique et bâtiment,
- ✓ Un Chef de brigade topographique ;
- ✓ Un Expert Géotechnicien de niveau Technicien Supérieur;
- ✓ Un Expert Economiste;
- ✓ Un Sociologue.

Ces experts seront appuyés par des agents techniques appropriés (notamment un aide topographe, un technicien laborantin, un dessinateur métreur, et autres profils jugés nécessaires sur proposition du consultant) pour faciliter le travail.

Pour le volet Programmation fonctionnelle, Conception architecturale générale, dimensionnement d'ouvrages, APS, APD et élaboration du DAO:

- ✓ **Un Architecte senior (Chef de mission):** de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) acquises dans la direction des missions d'études grands ouvrages similaires, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances techniques lui permettant d'intervenir aussi bien dans le domaine de la programmation fonctionnelle d'équipements, de la conception architecturale que du dimensionnement. Il sera le chef de la mission d'études et assurera de ce fait, la coordination des opérations sur le terrain, au bureau ainsi que la mise en place et opérationnalisation de l'équipe. Dans le cadre de cette prestation il sera en permanence dans la zone du Projet pendant toute la durée de la mission et répondra à toute sollicitation venant du Projet REDE à cet effet. Il ne quittera la zone d'étude que sur accord préalable du Projet. Il inter agira de manière permanente avec l'UGP REDE.
- ✓ **Un Ingénieur en Génie Civil/Bâtiment/ Construction métallique :** de formation supérieure et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans acquise dans le domaine de la conception technique et le dimensionnement des grands ouvrages du BTP similaires aux présents, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances de logiciels de dimensionnement de structures, calcul des charges en béton armé, construction métallique. Il sera chargé du dimensionnement des différentes structures, de l'élaboration des avants – métrés en vue de l'évaluation des coûts. Il traitera de certains aspects technique du Dossier d'appel d'offres. Dans le cadre de cette prestation il sera

mobilisé pendant une durée de trois mois de la mission et répondra à toute sollicitation venant du Projet REDE à cet effet.

- ✓ **Un Ingénieur ou Technicien Supérieur Chef de Brigade Topographique:** Possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans acquise dans la réalisation d'études routières et de bâtiments. Il aura une excellente connaissance des techniques de topographie et la manipulation des appareils modernes (type station total, niveau électronique, théodolite, etc...). Il sera appuyé par Un aide topographe; Deux Portes mires; Un dessinateur-croquiseur; Deux manœuvres;

Pour le volet: étude géotechnique :

- ✓ **Un Ingénieur géotechnicien ou Technicien supérieur:** possédant une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans dans la réalisation d'études routières et de bâtiments/ou ouvrages d'art. Il aura une excellente connaissance des techniques de géotechnique et interprétations des résultats d'essais géotechnique. Il sera appuyé par Un technicien de laboratoire, Trois (3) manœuvres;

Pour le volet Etude socio-économique

- ✓ **Un sociologue:** diplômé dans les Sciences humaines de niveau supérieur (Bac+3 ans au minimum), possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans les pays sahéliens acquise dans la réalisation d'études d'impacts sociaux des investissements similaires au présent et une expérience en participation communautaire.
- ✓ **Un Expert Economiste:** diplômé dans les Sciences économiques de niveau supérieur (BAC+4 ans minimum) possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans acquise dans la réalisation d'études similaire.

Cette équipe sera appuyée aussi par des enquêteurs de terrain.

Agrément du Personnel

Pendant l'exécution du contrat le consultant ne pourra remplacer ses agents sans l'accord du Projet REDE qui se réserve le droit de retirer son agrément et d'exiger le remplacement de tout agent dont il sera reconnu que le comportement ou la compétence technique serait de nature à porter préjudice à la bonne exécution des prestations.

Autorisation d'exercice

En cas d'adjudication, les Bureaux d'Etudes/cabinets ne résidant pas en Guinée Bissau, se procureront une autorisation d'exercice, préalable à tout démarrage d'activité auprès des services compétents.

Pour les besoins de l'étude, le consultant fournira le matériel nécessaire à l'exécution de l'étude et particulièrement matériels et équipements de bureau, y compris informatique. La logistique de transport sera adaptée aux besoins des différentes équipes.

7. DUREE DES PRESTATIONS:

La durée des prestations sera de quatre (4) mois.

8. METHODE DE PASSATION DU MARCHE ET D'EVALUATION DES OFFRES:

La sélection se fera selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition.

9. COÛTS DES PRESTATIONS DU CONSULTANT

Les honoraires du consultant couvriront les traitements et salaires du personnel affecté aux tâches décrites, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le prestataire. La prise en compte de traitements et salaires du personnel doit se faire dans les prix unitaires, sans aucune modification des quantités du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les frais des transports, de reproduction des documents et tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution des prestations seront spécifiés par le consultant.

PROPOSITION DE CADRE DE DEVIS POUR LES ETUDES TECHNIQUES:

N°	DESIGNATION	U	Qté	PU	Montant
I.	HONORAIRES DU CONSULTANT				
1.1	Architecte senior (Chef de mission)	Mois	4		-
1.2	Ingénieur en Génie Civil / Bâtiment/ Construction métallique		3		-
1.3	Chef de Brigade Topographique	Mois	3		-
1.4	Géotechnicien	Mois	2		-
1.5	Expert économiste	Mois	2		-
1.6	Sociologue	Mois	2		-
1.7	Personnel d'appui et Auxiliaires	Mois	4		-
Sous Total Honoraires					
II.	MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS				
2.1	Matériels topographique et informatique	mois	3		
2.2	Matériel géotechnique	mois	2		
2.3	Véhicules	mois	8		
2.4	Local pour bureaux	mois	4		
III	FONCTIONNEMENT				
3.1	Véhicules	mois	8		
3.2	Local pour bureaux	mois	4		
3.3	Communication	mois	4		
3.4	Edition et Tirage des documents (Rapports...)	FF	1		
TOTAL PRESTATION D'ETUDE					-

TDR DE LA PHASE SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet la surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx marchés hebdomadaires à en République de Guinée Bissau dans le cadre de la mise en œuvre du Projet REDE.

OBJECTIFS DU PROJET

Il s'agira, dans le cadre de cette prestation de contrôler le déroulement des travaux des x marchés sus énoncés et ce, conformément aux exigences des textes et des règles de l'art.

PROFIL ET MANDAT DU CONSULTANT :

Le consultant doit avoir un statut de Bureau d'études agréé dans les études techniques et contrôle des infrastructures (Génie Civil et rural), en règle vis à vis de l'Administration et ne pas être sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion de la commande publique ou de liquidation judiciaire.

Le Consultant doit avoir une expérience minimum de cinq (5) années et justifier d'une expérience en matière de contrôle des travaux de construction d'envergures (avoir exécuté au moins trois missions similaires), disposer du matériel et des ressources humaines nécessaire à la mission.

Il doit avoir été présélectionné suite à la manifestation d'intérêt organisée par le programme.

Son mandat a pour objet la surveillance, le contrôle et le suivi technique et administratif des travaux constitué comme suit:

Les travaux sont scindés en quatre xx lots distincts à savoir:

- ✓ **LOT N°1 : Travaux de construction et d'aménagement de.....**
- ✓ **LOT N°2 : Travaux de construction et d'aménagement de.....**

CONSISTANCE DES TRAVAUX POUR LES ENTREPRISES D'EXÉCUTION ET FAISANT OBJET DE CONTRÔLE

Les travaux des lots xxxx comprendront les principaux corps de métiers suivants:

- ✓ Etablissement des dossiers d'exécution des travaux;
- ✓ Installation des chantier et organisation des taches
- ✓ Mise en place des panneaux de signalisation ;
- ✓ Démolition d'ouvrage existant, débroussaillage et décapage de l'emprise du site et des voix d'accès;
- ✓ Exécution des remblais et des déblais;
- ✓ Préparation de la plateforme;
- ✓ Fourniture et mise en place de la couche de roulement en grave latéritique sélectionnée;
- ✓ Constructions des ouvrages d'assainissements et de drainage transversaux et longitudinaux ;
- ✓ Travaux de réduction d'impact sur l'environnement ;
- ✓ Gros œuvres
- ✓ Charpente - couvertures
- ✓ Revêtements sol - mur
- ✓ Menuiseries (bois, métalliques)
- ✓ Peinture / vitrerie
- ✓ Electricité - Ventilation -climatisation - Téléphone - Informatique
- ✓ Plomberie - Sanitaire -
- ✓ Aménagement - VRD - Assainissement.
- ✓ Sécurité - Incendie

DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET DES PRESTATIONS :

Le délai global d'exécution des travaux est estimé à xx (x) mois.

Sur cette base la durée des prestations pour la maîtrise d'œuvre délégué assurée par le cabinet de contrôle à recruter est estimée globalement à xxx mois pour pouvoir couvrir la durée effective des travaux et la période d'élaboration et de dépôt des documents globaux et finaux de chantier.

CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU CONTRÔLE DES TRAVAUX

a. Rôle des différentes parties prenantes:

- ⇒ Le Ministère de l'Agriculture est le maître d'Ouvrage;
- ⇒ L'Unité de Gestion du Projet REDE est le Maître d'Ouvrage Délégué;
- ⇒ La Direction Générale du Génie Rural est le maître d'œuvre;
- ⇒ Le cabinet à recruter, titulaire du marché objet des présents TDR, est Maître d'œuvre Délégué; Outre ceux cités ci-dessus, il y aura l'intervention des acteurs suivants avec lesquels le consultant interagira de manière permanente:
- ⇒ Une Assistance Technique International au Projet REDE qui appuiera le maître d'ouvrage délégué dans la supervision des travaux et contrôle des travaux en collaboration avec les services techniques

b. Responsabilité du titulaire (Cabinet de contrôle)

Il sera responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage Délégué et du Maître d'œuvre de:

- ☞ l'analyse et approbation des Dossiers d'exécution établis par les entreprises,
- ☞ de la surveillance et du contrôle technique - administratif - financière des travaux,
- ☞ de la rédaction des différents rapports d'activités.

Le titulaire assurera les responsabilités de l'Ingénieur chargé du contrôle des travaux. Dans l'exercice de ses responsabilités, il dépendra formellement du maître d'Ouvrage Délégué (UGP du Projet REDE) en l'occurrence le Responsable de la composante 2 "Accès au Marché", ou de tout autre Ingénieur désigné à cet effet par ordre de service.

Le titulaire installera des équipements et des équipes appropriées ayant pour mission de contrôler que les travaux sont exécutés conformément aux prescriptions techniques et d'assurer l'exécution des décisions techniques et administratives relatives aux marchés de travaux, selon les règles de l'art, et conformément aux termes du contrat.

c. Prestations à fournir par le titulaire.

C.1. Dans ce qui suit, on dénommera par « La mission de contrôle», l'Attributaire, le titulaire du marché des prestations.

C.2. Les prestations à fournir sont les suivantes:

Mobilisation et préparation des travaux

- Le consultant doit, au plus tard une semaine après la notification de l'ordre de service, prendre toutes les dispositions pour son installation effective sur les lieux de la prestation de façon à assurer un contrôle permanent de proximité et être en mesure de répondre à toute réunion ou sollicitation du **Projet REDE** concernant ladite prestation.
- Prendre connaissance de toute la documentation concernant l'exécution des travaux.
- Analyser et approuver les dossiers d'exécution des travaux qui émanent des entreprises.
- Modification des plans de projet si nécessaires et réalisation des études d'adaptation conjointement avec les entreprises sous la supervision du maître d'ouvrage délégué.
- Implantation des différents ouvrages et bâtiments conformément aux plans d'exécution approuvés.

Contrôle et supervision des travaux

- Analyser, vérifier et approuver les plans d'exécution des travaux établis par les entreprises;
- Contrôler quotidiennement l'exécution des travaux conformément aux dossiers approuvés, spécifications techniques et administratives contractuelles et aux normes techniques en vigueur;
- Maîtriser les coûts des travaux conformément au devis de base;
- Contrôler la conformité des travaux avec les plans approuvés et le devis estimatif;
- Surveillance de l'activité des Entreprises conformément aux plannings actualisés et validés.
- Tenue des cahiers et journaux de chantier et de tous les documents nécessaires au suivi des travaux.

- Effectuer ou faire effectuer les essais de laboratoire de contrôle des matériaux et couches de matériaux en vue de la vérification de leur conformité avec les spécifications techniques;

Contrôle de la mise en œuvre des bétons conformément aux prescriptions techniques;

- Contrôle des piquetages des terrassements, de la plate forme, sur sites et voiries d'accès, et sur les ouvrages effectués par l'entreprise (contrairement avec l'équipe de l'entreprise);
- Contrôle topographique des ouvrages (contrairement avec l'entreprise mais par l'équipe du consultant)
- Soumettre pour avis du Maître d'ouvrage délégué, le projet d'exécution élaboré par les entreprises avant approbation par lui;
- Prendre toute décision technique qui n'a aucune influence sur le montant des travaux suite à tout événement, fait ou constatation survenus pendant le déroulement des travaux;
- Proposer toute solution au Maître d'ouvrage délégué suite à tout événement, fait ou constatation survenus pendant le déroulement des travaux, et de nature à modifier le montant des travaux;
- Rédaction et signature des ordres de service n'ayant pas de portée financière.
- Organisation et participation aux réceptions techniques et provisoires des travaux.

Santé/Hygiène/Sécurité et Environnement

- Surveillance et contrôle des travaux prévus par l'étude d'impact sur l'environnement dont la santé et l'hygiène sur les chantiers. En effet, le titulaire veillera à travers le mode d'exécution des travaux contenu dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts prévus dans les contrats de travaux.
- En matière d'hygiène, le titulaire s'assurera que les conditions optimales sont respectées pendant toute la période de l'exécution des travaux.

Comptabilité du chantier

- Établissement des constats contradictoires, métrés, des attachements et des décomptes périodiques qui devront être remis au Maître d'ouvrage délégué avant le septième jour du mois suivant.
- Établissement du décompte général et du décompte final.

Réunions

- L'organisation des réunions hebdomadaires de chantiers auxquelles assisteront, outre la Mission de contrôle, l'entreprise et l'Administration départementale.
- L'organisation des réunions mensuelles auxquelles participe également l'Administration régionale.
- L'organisation des réunions bimestrielles auxquelles participent également l'Administration centrale et le maître d'ouvrage délégué accompagné de ses partenaires d'appui.
- Le consultant assurera le secrétariat de toutes les réunions de chantier toutes rencontres dans le cadre de la présente mission.

Rapports et plans de recollement.

- Établissement d'un rapport mensuel, en dix (10) exemplaires, comprenant en particulier:
 - ✓ Une brève présentation du projet ;
 - ✓ La situation administrative des marchés passés pour les travaux et le contrôle, le relevé des ordres de service, les contentieux ;
 - ✓ Les chronogrammes réel et prévisionnel (comparés des travaux, les pourcentages d'avancement par tâches);
 - ✓ Les moyens matériels et humains mobilisés par l'entreprise et par la Mission de Contrôle ;
 - ✓ Une description des travaux exécutés, des incidents rencontrés, les faits marquants, des mesures correctives prises, des modifications apportées au projet ;
 - ✓ Une analyse critique et des commentaires pertinents sur les résultats d'essais de laboratoire ;
 - ✓ Les commentaires sur la qualité des travaux ;
 - ✓ Les prestations de la Mission de Contrôle ;

- ✓ Les prévisions actualisées (le budget du projet (travaux et contrôle), comparées au budget initial, et l'explication des écarts;
- ✓ La situation des demandes de paiement des contractants, la situation des décaissements, la situation des règlements, tant pour le marché de travaux que pour celui de contrôle;
- ✓ Des photographies commentées caractéristiques des travaux réalisés ainsi que les CD ROM y relatifs;
- ✓ L'avancement du chantier et les conditions techniques et financières de l'exécution des travaux et du contrôle. Il comprendra tous les résultats des essais effectués et les différents levés topographiques, les comptes rendu des réunions de chantier.
- Établissement d'un rapport trimestriel d'avancement du chantier, récapitulant l'ensemble des activités sur le trimestre en dix (10) exemplaires;
- Établissement d'un rapport final en dix (10) exemplaires présentant l'historique du chantier, la description des travaux réellement exécutés ainsi que de l'analyse du coût réel des travaux (y compris le contrôle). Il contiendra toutes les caractéristiques géotechniques. Ce rapport comprendra également les suggestions et les recommandations du titulaire sur les problèmes techniques, humains et administratifs rencontrés et liés à l'interprétation du dossier d'appel d'offres, du contrat et les différentes correspondances.
- Le consultant assurera la disponibilité des plans de récolement qu'il établira et transmettra au plus tard quinze (15) jours après la réception provisoire.

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA MISSION DE CONTROLE

d. La mission de contrôle comprend:

- ⇒ **Un Ingénieur du génie civil ou rural (Chef de mission)** (Durée pendant xx mois): de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins Six (6) ans dans la direction des missions d'études et/ou de contrôle de réalisation d'ouvrages similaires, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances techniques lui permettant d'intervenir aussi bien dans le domaine de la réalisation des travaux d'envergure. Il sera le chef de la mission de contrôle et surveillance des travaux et assurera de ce fait, la coordination des opérations sur le terrain, au bureau ainsi que la mise en place de l'équipe. Dans le cadre de cette mission, il sera en permanence domicilié dans la zone du projet durant toute la durée de la prestation et répondra à toute sollicitation venant du Projet . Il ne quittera la zone sans accord préalable du Projet. Il interagira de manière permanente avec le responsable de la composante 2 ou tout cadre notifié à lui par ordre de service.
- ⇒ **Un Ingénieur Environnementaliste:** (durée global xx mois): de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation d'études environnementales des réalisations en génie civil. Sous la supervision directe du chef de mission, l'expert environnementaliste s'occupera spécialement des activités en lien avec les mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre de la réalisation des travaux. Aussi, il proposera toutes autres dispositions non prévues mais jugées nécessaires au moment des travaux. Il sera aussi en charge de la validation du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de chantier établi par les entreprises en charge des travaux. Son intervention sera ponctuelle et dépendra de la période de mise en œuvre des activités qui le concerne. Cependant l'environnementaliste répondra à toutes sollicitations de la part du Projet dans le cadre des travaux et fera un déplacement sur site à cet effet.
- ⇒ **xx Contrôleurs de travaux:** : Ingénieurs ou au moins Techniciens supérieurs en travaux publics ou Génie Rural (bac + 3 ans minimum) possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du contrôle technique des grands ouvrages du BTP ou similaires aux présents, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Sous la supervision directe du chef de mission de contrôle, les conducteurs de travaux auront en charge les équipes de contrôle de la mise en œuvre des différentes structures, de l'élaboration des avant-projets – métrés en vue de l'évaluation des coûts. Dans le cadre de cette mission, ils seront en permanence domiciliés sur le site durant toute la durée de la prestation et répondront à toute sollicitation venant du Projet. Ils ne quitteront la zone sans accord préalable du Projet REDE.
- ⇒ **Un Topographe:** (Durant xx mois): Technicien supérieur en TP/GC spécialité Topographie et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation d'études de grands travaux d'envergures et similaires. Il devra avoir une excellente connaissance des techniques et appareils modernes de topographie. Sous la supervision directe du Chef de mission de contrôle et du conducteur des travaux, le Topographe exécutera toutes les activités en lien avec la topographie dans le cadre de la réalisation des travaux. Il sera en charge de conduire son équipe et participera à toutes les tâches à exécuter par les entreprises de manière contradictoire. Durant toute la durée de son séjour il sera domicilié dans la zone des travaux et ne quittera la zone qu'avec l'accord du Projet REDE.
- ⇒ **Un Géotechnicien:** (Durant xx mois) : De formation technicien supérieur et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans acquise dans la réalisation d'études géotechniques de génie civil et contrôle de mise en œuvre similaires aux présentes. Il devra avoir une excellente connaissance des techniques modernes de géotechnique. Sous la supervision directe du Chef de mission de contrôle et du conducteur des travaux, le Géotechnicien exécutera toutes les activités en lien avec son domaine dans le cadre de la réalisation des travaux. Il sera en charge de conduire son équipe et participera à toutes les tâches à exécuter par les entreprises de manière contradictoire. Durant toute la durée de son séjour, il sera domicilié dans la zone des travaux et ne quittera la zone qu'avec l'accord du Projet.

e. Les charges du consultant:

b. 1 Les moyens matériels (logistique):

- Un (1) véhicule tout terrain en bon état de fonctionnement pour le Chef de mission.
- xx⁸⁶ véhicules tout terrain en bon état de fonctionnement pour les conducteurs des travaux et leurs équipes.

Le Consultant sera libre de faire une organisation interne de manière à satisfaire le déplacement de son équipe avec le nombre de véhicule sus- annoncé.

L'entretien, la réparation, le fonctionnement, les assurances et autres documents administratifs de ces véhicules sont à la charge du titulaire.

b.2 La fourniture du matériel nécessaire pour la bonne exécution de prestations de contrôle:

- Le matériel nécessaire au travail de topographie.
- Le petit matériel, complémentaire à celui fourni par l'Entreprise, nécessaire pour l'équipe Labo et le bureau.
- Ordinateurs y compris logiciels appropriés et imprimantes (pack office, tableur, logiciels d'ingénierie etc....) et un appareil photo numérique.

b.3 La mise à disposition de son personnel de logement et des moyens matériels complémentaires nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Le consultant prendra à sa charge les frais de fonctionnement courant de la mission. Les coûts correspondants seront implicitement inclus dans les forfaits mensuels figurant au devis estimatif.

TRAVAUX DE LABORATOIRE / TOPOGRAPHIE

L'Entrepreneur installera dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'ordre de service de commencer les travaux, un laboratoire permettant d'exécuter contradictoirement avec la Mission de contrôle les différents essais suivants :

- Analyses granulométriques par tamisage et ou sédimentométrie;
- Teneur en matières organiques;
- Densité in situ;
- Limites d'atterberg;
- Équivalent de sable;
- Essais Proctor modifié;
- Essai CBR;
- Contrôle de la densité sèche et de la teneur en eau d'un matériau après compactage (densitomètre LCPC ou gamma densimètre)
- Mesure de la consistance du béton
- Mesure de la résistance à la compression du béton

Et plus généralement tous les essais requis par le CCTP et ou proposés par l'Entrepreneur et acceptés par l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle.

Le personnel de maîtrise et les équipements de ce laboratoire devront recevoir l'agrément de l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle.

L'emplacement du laboratoire de chantier sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle; les locaux seront éclairés à l'électricité et disposeront d'eau courante.

Dans le cas de mauvais fonctionnement persistant du laboratoire de chantier, le Maître d'œuvre pourra exiger le remplacement du personnel de ce laboratoire de son choix et aux frais de l'Entrepreneur, sans que celui-ci puisse faire des réclamations en raison des retards ou interruptions de chantier consécutifs à cette sujétion, et ce, jusqu'à ce qu'il soit fait la preuve que le laboratoire de l'Entrepreneur peut reprendre son activité dans des conditions satisfaisantes.

Les dépenses relatives à la mise à disposition et au fonctionnement du laboratoire de chantier ne font pas l'objet d'une rémunération spéciale, mais sont au contraire comprises dans les frais généraux de l'Entrepreneur et inclus dans les prix du bordereau.

Tous les prélèvements seront faits contradictoirement au choix de l'Ingénieur, chef de la mission de contrôle. La mission de contrôle aura libre accès au laboratoire. L'ingénieur, chef de la mission de contrôle, contrôlera la conduite des essais et pourra utiliser le matériel et le personnel auxiliaire de l'entreprise pour effectuer tous les essais de contrôle complémentaires, qu'il jugerait nécessaires. Les frais résultant de ces essais complémentaires resteront à la charge de l'Entrepreneur.

⁸⁶ le Nombre de véhicules est à préciser après affinement des besoins.

L'entrepreneur aura en permanence sur le chantier tous les instruments, outils et matériels utiles pour effectuer les vérifications prévues au présent CCTP ou celles jugées nécessaire par l'Ingénieur. Obligation à lui de le faire, après mise en demeure de l'Ingénieur. Néanmoins le consultant devra mobiliser sa propre équipe topographique pour mettre en œuvre les tâches de contrôle topographique et de métrage qui lui en incombent.

2. REMISE DES RAPPORTS

Le consultant devra fournir les rapports mensuels et trimestriels dans les 7 jours qui suivent la période concernée. Ils seront établis en dix (10) exemplaires envoyés au Projet.

Le rapport final est à remettre dans les 15 jours après l'achèvement des travaux. Il sera établi en dix (10) exemplaires.

3. BUDGET DE LA MISSION (selon offre du consultant) :

Les honoraires du consultant couvriront les traitements et salaires du personnel affecté aux tâches décrites, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par lui.

MODALITES DE PAIEMENT:

Le paiement du consultant sera fait sur base de l'avancement des travaux, au prorata du devis global des prestations. Il se fera par virement bancaire après dépôt du rapport mensuel ou trimestriel correspondant.

ANNEXE 3: Modèle de TDR pour les études d'impact environnemental et social

Projet de diversification de l'agriculture familiale, des marchés intégrés, la nutrition et résilience face au changement Climatique (REDE)

Unité de Gestion du Projet (UGP)

[Insérer: N° de référence du futur marché]

Objet:

**TERMES DE REFERENCE:
FOURNITURE DE SERVICE D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES ET D'AMENAGEMENT
DE xx MARCHES A**

I. CONTEXTE

(Caractéristiques du Projet)

1.1. L'objectif global

xxxx

1.2. L'objectif de développement est xxxx

II. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

Période d'exécution et zone d'intervention: Le projet REDE est prévu pour être mis en œuvre sur une période de six ans de 2018 à 2024.

(Caractéristiques du Projet)

Groupes-cibles: Les populations cibles du Projet REDE xxxx

Bénéficiaires: Le nombre de bénéficiaires directs des activités du Projet REDE s'élève à xxxx ménages xxxxx

2.1 Résultats attendus : Les principaux résultats attendus du projet sont: xxxxx

2.2 Stratégie d'intervention : La mise en œuvre du Projet REDE reposera sur des équipes comprenant des ressources humaines compétentes, des instruments efficaces de suivi évaluation et de gestion fiduciaire, une base de connaissances conséquente, et un réseau de partenaires diversifié. Le Projet REDE est bâti sur les leçons tirées des projets du FIDA et des autres projets et programme intervenant en Guinée Bissau et dans la sous région.

2.3 Mécanisme d'exécution: xxxx

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous **composante 2** qui vise l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles, **l'Unité de Gestion du Projet REDE** a prévu au titre de son Programme de Travail et de Budget Annuel **(PTBA) 201...**, l'aménagement et la réalisation d'infrastructures de xx marchés dans les régions de...

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la réalisation d'infrastructures et l'aménagement des marchés sus énoncés.

Le financement de cette étude ainsi que des études techniques de faisabilité et les travaux sera assuré par le FIDA et l'Etat de Guinée Bissau

III. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT:

Le projet d'aménagement des xx marchés de produits agricoles, objet des études concerne la réalisation de plusieurs infrastructures afin d'améliorer conditions de transaction des produits agricoles.

IV. OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT DES MARCHES

4.1/ Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer efficacement à faciliter les transactions commerciales des produits agricoles au niveau de ces marchés et de leur zone d'influence.

4.2/ Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le projet d'aménagement des marchés vise à :

- créer une plateforme moderne d'échange entre tous les acteurs de développement économique du monde rurale;
- disposer d'un espace adapté pour la collecte, le reconditionnement et l'écoulement des produits agricoles;
- permettre l'accès aux marchés et aux intrants pour les producteurs de bassins agropastoraux;
- accroître les échanges commerciaux et la compétitivité des produits agricoles ;
- effectuer une meilleure organisation des acteurs et l'amélioration des points de commercialisation;
- Permettre l'accès aux informations sur les marchés de manière permanente.

V. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

5.1. Objectif global de l'étude

L'étude d'impact sur l'Environnement et social a pour objectif global de permettre d'identifier les impacts environnementaux et sociaux liés au projet, d'apprécier et estimer les impacts directs et indirects, à court, moyen et long terme sur les milieux biophysique et humain concernés, et de proposer des mesures d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et/ou de renforcement des impacts positifs prévus, et ce, pendant les différentes phases du projet (principalement pendant la phase pré construction, construction, et exploitation).

5.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, l'étude vise à :

- Identifier les enjeux environnementaux et sociaux associés au Projet d'aménagement et de construction de xx marchés à.....;
- réaliser un diagnostic des milieux dans lesquels le projet va s'insérer notamment l'établissement d'une situation de référence à travers l'analyse des aspects socioéconomiques, culturels, floristiques, fauniques, climatologiques, géomorphologiques, géologiques, hydrologiques, pédologiques et leurs relations écologiques ;
- identifier et évaluer les impacts (positifs et négatifs) qui pourraient être générés par les travaux de construction des marchés de la phase de pré-construction à la phase de construction des infrastructures et d'exploitation des marchés;
- proposer des mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs et des mesures d'optimisation des impacts positifs à travers un Plan de Gestion Environnementale et Sociale détaillé;
- Réaliser des consultations publiques afin de prendre en compte les avis/préoccupations des populations.

VI. CHAMP DE L'ÉTUDE

Les impacts du projet de construction des ces marchés de produits agricoles se manifesteront pendant les phases de pré-Construction, Construction et d'exploitation du projet sous plusieurs formes notamment la modification de la structure des sols, la dénaturation des paysages, la modification du relief, l'altération de la qualité de l'air ambiant, les nuisances sonores, le déversement des huiles de moteur. Pour appréhender ces impacts, le consultant aura à effectuer un déplacement au niveau du champ d'étude. Ainsi, il mettra l'accent au niveau de la zone d'impact direct du projet à savoir la localisation ponctuelle des différentes mesures d'atténuation et ou de bonification proposées, ainsi que la protection des populations riveraines.

VII. TACHES DU CONSULTANT

Dans le cadre de la présente étude, les tâches assignées au consultant consisteront à :

- une description du projet ;
- la détermination de la zone d'influence du projet. Cette zone doit être perceptible, devrait être cartographiée selon les principales thématiques pertinentes dans le cadre de la présente étude (cartes d'occupation des sols);
- la réalisation d'un état détaillé de la situation actuelle de la zone du projet qui permettra d'apprécier adéquatement les impacts positifs et négatifs, directs ou indirects sur l'environnement biophysique et humain;
- une revue du cadre politique, juridique et institutionnel du projet ;
- la prise en compte de tous les aspects environnementaux et sociaux associés aux travaux sur la base de la documentation existante relativement à la zone du projet ;
- l'échange avec les populations concernées par le projet ;
- l'identification et l'évaluation des impacts positifs et négatifs, directs ou indirects sur l'environnement biophysique et humain associés à la mise en œuvre du Projet;
- la définition des mesures d'atténuation des impacts négatifs et d'optimisation des impacts positifs ;
- l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- l'élaboration du rapport provisoire de l'étude ;
- l'aide et l'assistance nécessaire au promoteur du projet (UGP/REDE), pour les orientations nécessaires concernant les voies et moyens à suivre avant, pendant et après la réalisation de l'étude, selon leur rapport de partenariat ;
- la finalisation du rapport en prenant en compte les observations et commentaires issus de l'atelier d'évaluation du rapport sous l'égide de la structure en charge de l'évaluation environnementale et des études d'impact du Ministère de l'Environnement;

VIII. CONTENU DU RAPPORT DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le rapport d'étude d'impacts comprendra toutes les informations nécessaires à la prise de décision sur l'EIE. L'information technique sera limitée à l'essentiel et décrite de façon à faciliter la compréhension des non-spécialistes. Sa présentation doit être conforme aux textes en vigueur sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Ainsi, il comprendra les points ci-dessous énumérés:

- **un résumé appréciatif ou résumé non technique** qui fournira des renseignements succincts au titre de chacun des points développés dans le rapport ;
- **une introduction** qui présentera les grandes lignes du rapport ;
- **une description complète projet** : cette description comprendra :
 - o la justification du projet ;
 - o les objectifs et résultats attendus ;
 - o la localisation des sites concernés ;
 - o la description technique des éléments du projet.
- **une analyse de l'état initial des sites** : ce chapitre a pour but de décrire l'état initial d'un point de vue biophysique et humain. Cette description doit identifier les différentes composantes du milieu. En outre, elle doit être suffisante pour permettre de mesurer tous les impacts importants liés au projet. Elle portera sur les composantes suivantes :
 - o Composantes biophysiques: climat, sol, eau, air, faune et végétation ;
 - o Composantes humaines: Santé, sécurité, activité socioéconomique (agriculture, élevage, commerce, pêche, revenus, bien-être, etc.), etc.

Cette partie doit permettre de dégager les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et techniques, à l'échelle locale, liés à la mise en œuvre du projet.

- **Une esquisse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'étude** : cette partie comprendra un rappel succinct:
 - o des documents stratégiques du développement élaborés et adoptés par le gouvernement de Guinée et qui sont pertinents dans le cadre du projet ;

- o des conventions et accords internationaux de protection de l'environnement, auxquels l'Etat de Guinée Bissau a adhéré et qui sont pertinentes par rapport au projet ;
 - o de la réglementation en matière de protection et gestion de l'environnement et des études d'impact en Guinée Bissau ainsi que d'autres textes ayant un lien pertinent avec le projet ;
 - o des politiques de sauvegarde environnementale et sociale du Bailleur de Fonds (FIDA), en mettant l'accent sur celles qui peuvent être activées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
 - o du dispositif institutionnel en matière d'environnement et des études d'impacts.
- Une évaluation des changements probables (positifs ou négatifs, directs, indirects ou cumulatifs à court, moyen et long terme). Que le projet est susceptible de générer au cours et à la fin des opérations sur les composantes biophysiques et humaines.
 - En outre, il sera décrit, la méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts qui sera utilisée dans le cadre de la présente étude d'impact environnementale et sociale ;
 - une description des alternatives possibles au projet ;
 - une identification et une description des mesures: Cette section présentera les mesures et actions qui seront mises en œuvre par le promoteur pour prévenir, atténuer, supprimer et compenser les impacts négatifs et de bonifier/optimiser les impacts positifs.
 - un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) :

Il doit faire le point sur les différentes composantes impactées, les activités source d'impacts, les mesures prévues pour prévenir, atténuer, supprimer, compenser les impacts négatifs et bonifier/optimiser les impacts positifs, les structures responsables de la mise en œuvre, les structures responsables du suivi de la mise en œuvre, les indicateurs de mise en œuvre, la période à laquelle elle seront mises en œuvre et les coûts de mise en œuvre et de suivi. Ce plan comportera donc les principales parties ci-après :

- o un programme d'atténuation et de bonification des impacts ; il doit présenter les mesures à mettre en œuvre pour atténuer/limiter ou bonifier les impacts du projet, les responsabilités de mise en œuvre ainsi que les coûts de mise en œuvre de ces mesures;
- o un programme de surveillance environnementale : ce programme doit indiquer les éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés, les impacts potentiels, les mesures d'atténuation et/ou de bonification, les responsables de mise en œuvre et de surveillance, la périodicité ainsi que les coûts y relatifs.
- o un programme de suivi environnemental : ce programme doit sortir clairement les composantes de l'environnement qui nécessitent un suivi, les paramètres du suivi, les actions à réaliser, les indicateurs de suivi, les responsabilités, la fréquence et les coûts.
- o un programme de renforcement des capacités des acteurs présentant les différents intervenants dans de la mise en œuvre du PGES, leurs besoins en renforcement des capacités ainsi que les coûts de mise en œuvre.
- une conclusion générale : qui rappellera les principales mesures prises pour limiter ou supprimer les impacts négatifs les plus significatifs et indiquera les incertitudes relatives aux éléments présentés dans l'étude d'impact;
- les annexes qui comprendront les documents d'informations complémentaires élaborés dans le cadre de l'EIE de ce projet, termes de référence de l'EIE et/ou des études complémentaires, cartes, dessins, résultats de laboratoire, rapports photographiques et autres articles jugés importants pour la compréhension du travail.

IX. PLAN DE CONSULTATION DU PUBLIC

Un processus de publicité doit accompagner la réalisation de cette étude. Ce mécanisme doit comprendre:

- L'information de la population de la réalisation d'une étude d'impact sur l'Environnement. Pour le cas d'espèce, il s'agira donc d'informer les acteurs qui seront affectés des marchés ;
- la consultation des personnes, groupes de personnes concernées par le projet et du public en général lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'Environnement;

- l'accessibilité au rapport de l'étude d'impact sur l'Environnement par les populations concernées et le public en général auprès de la structure en charge de l'évaluation des EIES au niveau du Ministère de l'environnement;
- l'information et la concertation de la population sur le contenu du rapport d'Étude d'Impact sur l'Environnement par tous les moyens appropriés.

X. ATELIER D'ÉVALUATION DU RAPPORT DE L'ÉTUDE

L'évaluation du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social se fera en atelier par un comité ad hoc dûment mis en place par un arrêté du ministre en charge de l'Environnement. Cet atelier regroupera les autorités administratives et techniques qui pourraient être impliquées dans le cadre de ce projet.

Il sera organisé par la structure en charge de l'évaluation des EIES au niveau du Ministère de l'environnement. Le consultant (qui est tenu d'être présent au cours de cet atelier) appuiera le promoteur (le Projet REDE) pendant le déroulement de l'atelier.

En outre, il sera chargé d'intégrer dans la version finale du rapport, toutes les observations issues de l'atelier.

XI. PROFIL DU CONSULTANT

La présente étude sera conduite par un expert, spécialisé en évaluation environnementale, de niveau Bac + 5 ans et familiarisé avec les études des projets de construction de marché. Il doit avoir une connaissance solide du mécanisme juridique et institutionnel des études d'impact en Guinée et avoir fait valider au moins un rapport d'étude d'impact d'un projet similaire. Cet expert pourra faire appel à d'autres spécialistes dont il estime nécessaire pour la bonne exécution de son travail. Ces experts seront tous de haut niveau et justifieront de solides expériences dans leurs domaines respectifs. Dans le cadre de leur prestation, ils pourront faire appel à un personnel d'appui.

XII. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PRODUITS A LIVRER

Le Consultant soumettra un rapport entièrement rédigé en français. Il doit être fourni en format analogique (support papier). Les étapes de production des rapports sont les suivantes:

- le rapport provisoire à fournir (**cf calendrier de remise des rapports**) après le démarrage de l'étude sous format papier (une copie) et une version électronique. Cette version sera présentée par le Consultant lors de l'atelier d'évaluation ;
- le rapport définitif à fournir 10 jours après l'atelier d'évaluation sous format papier en sept (7) copies et une version électronique (sous un CD). Cette version prendra en compte toutes les observations et commentaires formulés lors de l'atelier et qui n'auraient pas été pris en compte dans les échanges et réponses apportées.

XIII. CALENDRIER ET DURÉE DE L'ÉTUDE

L'étude d'impact environnemental et social sera conduite parallèlement aux études techniques de faisabilité desdits marchés et le consultant en charge de l'EIES interagira de manière étroite avec le cabinet en charge des études techniques de faisabilités de ces marchés.

La durée maximale sera de xx mois.

XIV. L'OFFRE TECHNIQUE COMPRENDRA :

- l'expérience générale et spécifique du Consultant ;
- la compréhension des TDR ;
- les CV du personnel clés devant participer à la mission ;
- la méthodologie pour la mise en œuvre des activités ;
- le chronogramme de réalisation des activités.

XV. LA PROPOSITION FINANCIÈRE PORTERA SUR :

- les honoraires et per diem du personnel mobilisé ;
- les frais de transport (carburant, lubrifiant).

XVI. MOYENS A MOBILISER :

Le Projet mettra à la disposition du consultant les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de l'étude.

Annexe 7. Matrice d'évaluation des partenaires – GRDR : Migration – Citoyenneté - Développement

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonction potentielle	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunités	Faiblesses Contraintes		
<p>GRDR 10 ans d'expérience en Guinée Bissau collaboration avec différents bailleurs : UE https://grdr.org</p>	<p>Travail avec les migrants (association de migrants) et structuration autour d'une fédération d'associations (Racine Guinée Bissau) Responsable national animateurs locaux</p> <p>Comité Orientation stratégiques S : gens influents au niveau du territoire validant l'intervention sur le terrain</p> <p>Gestionnaire et comptable locaux, Audit interne, audit national Comptes dédiés par projet</p>	<p>Guinée Bissau : Cacheu, Oio https://grdr.org/Parution-de-l-atlas-Un-littoral-en-mouvement</p> <p>Possibilité d'intervention sur Bafata et Gabu</p> <p>Présence dans les régions frontalières à la Guinée Bissau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sénégal : <li style="padding-left: 20px;">Casamance - Guinée : Boke 	<ul style="list-style-type: none"> -Création de Centre d'incubation - 255 micro- entreprises (collectives ou individuelles) avec comités multi acteurs pour les ouvertures à projets - échanges entre pairs et parrainage - échanges transfrontaliers (veille, suivi des tracasseries administratives) - capitalisation en parallèle des actions (SIG) - aménagement territorial sur plan de développement local - base arrière Dakar pour les fonctions transversales (SE...) UE (300KE, 400KE) Manuel de procédures internes 	<p>Déconnexion entre les logiques court terme d'activités de projet et long terme qu'implique l'ancrage territorial</p> <p>Suivi évaluation par programme difficile au niveau institutionnel</p> <p>Evaluation post projet difficile à financer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie sociale autour des marchés et plateformes multiacteurs - inclusion financière dans le contexte national - Micro- entrepreneuriat des femmes et des jeunes - échanges entre pairs et parrainage - intégration régionale des échanges - capitalisation des connaissances (échanges territoriaux, intégration des jeunes) 	<p>Ressources humaines et logistiques</p> <p>Création d'antennes régionales</p>

Annexe 8 : Termes de référence pour la sélection du partenaire de mise en œuvre des activités d'ingénierie sociale

Pour la composante 2 «Intégration des marchés et entrepreneuriat rural» dans les 4 régions d'intervention de REDE.

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

La seconde composante concerne les activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique autour du marché en (i) désenclavant les bassins de productions réhabilités vers les marchés réhabilités, (ii) assurant une implication pérenne des utilisateurs dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA, (iv) favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région. Cette approche s'inspire des stratégies de l'Union Africaine, ECOWAS, UEMOA, de la Déclaration de Malabo d'Addis Abeba, Africa Continental Free Trade Agreement et ECOWAP ainsi que de l'expérience des projets FIDA au Niger et en Guinée où des plateformes multi acteurs ont été mises en place, des GIE se sont formalisés pour la gestion des marchés. Le partage d'expérience sera soutenu, afin de renforcer les apprentissages par les pairs (voyage d'étude, etc.).

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser des activités réparties en dans les trois sous composantes suivantes : 1/ Utilisation, gestion et maintenance des infrastructures économiques ; 2/ Entrepreneuriat des femmes et des jeunes ; 3/ Intégration régionale des échanges

La réhabilitation des infrastructures économiques sera constamment accompagnée d'un dispositif d'ingénierie sociale visant: i) la mise en place et l'accompagnement de 10 plateformes multiacteurs de marché qui constitueront un cadre d'échanges permanent entre les acteurs organisés du marché (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, jeunes et femmes entrepreneurs sur les marchés, etc..). En interaction avec les autorités locales, la plateforme multi-acteur facilitera l'obtention des sites de marchés à aménager, qui constituera une condition préalable au démarrage de l'ingénierie civile; ii) la mise en place et accompagnement de 10 dispositifs de gestion des marchés (GIE, Coopératives) qui seront mandatés par les autorités locales propriétaires de l'infrastructure sous forme de partenariat public-privé, pour assurer le fonctionnement transparent du marché et de ses services, dont un système d'information sur les prix des produits agricoles mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable; iii) la mise en place et l'accompagnement de 21 comités villageois d'entretien des pistes (CITEP⁸⁷) réhabilitées par le Projet, qui seront intégrés aux plateformes multi acteurs des marchés.

OBJECTIFS

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection du partenaire responsable de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre des sous-composantes liées à l'intégration des marchés et à l'entrepreneuriat rural du Projet REDE.

⁸⁷ Comité Inter-Tabanca (villageois) pour l'Entretien des Pistes

RESULTATS ATTENDUS

Le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir :

- i) Les dispositifs de gestion des marchés sont rentables (résultat net d'exploitation positif) et efficaces (volumes de taxes reversées) ;
- ii) les opérateurs de marchés ont accès à des informations de prix régulières (nombre d'affichages/mois) et de qualité ;
- iii) Les dispositifs de maintenance des pistes rurales entretiennent efficacement les tronçons réhabilités.
- iv) les MER, féminines et jeunes, fonctionnent et génèrent des revenus réguliers pour les femmes et les jeunes.
- v) les clubs d'écoutes femmes en affaires sont actifs sur les marchés
- vi) les volumes et valeurs des flux transfrontaliers dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux sont suivis et publiés.

PRINCIPALES TACHES DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire responsable de la mise en œuvre des volet et sous-composantes du Projet REDE décrits ci-dessus devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

Plateformes multi-acteur de marché (PFM)

Ces 11 plateformes constitueront un cadre d'échanges permanents autour des sujets communs à tous les acteurs des marchés (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, dockers, transformateurs, CITEP) ainsi que les autorités locales. La PFM se charge notamment de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes concernés, etc. C'est l'interlocuteur local de l'ingénierie civile contractée par le Projet. La mise en place de chaque PFM se déroulera comme suit: i) Sensibilisation et information sur le processus; ii) Diagnostic des acteurs de marchés (acteurs concernés, leur interrelations, rôles, fonctions, méthode de récolte des taxes, etc.); iii) Mise en place de la plateforme (élection de délégués par groupe d'acteur –les femmes et les jeunes devant être représentés-, mise en place du cadre –périodicité, modalités-) ; iv) Mise en place de la dynamique de la plateforme : esquisse de plan de marché, acquisition des sites d'implantation, évaluation des produits agricoles et de leur volumes; définition des principaux axes approvisionnant le marché en produits .

La plateforme demeure un espace d'échange, de concertation et d'information pour les différents groupes d'acteurs du marché et représente un espace de dialogue et de décision sur des sujets communs. Ce cadre de concertation n'a pas vocation à avoir de personnalité juridique. Il sera donc nécessaire d'appuyer par la suite la mise en place de dispositifs de gestion des infrastructures qui auront adopté une forme juridique reconnue et opérationnelle.

Dispositifs de gestion des marchés

La mise en place et l'accompagnement de ces dispositifs permettront la gestion déléguée efficace et transparente des infrastructures de commercialisation sous la forme de partenariat public-privé entre les autorités locales, propriétaires de l'infrastructure, et l'opérateur privé auquel sera déléguée la gestion par l'autorité.

Ces dispositifs de gestion auront un cadre législatif, organisationnel, comptable ; ils s'assureront de la disponibilité et de la qualité des différents services attendus sur les marchés, de la gestion des conflits, de l'organisation de bourses, de l'accès fluide aux différentes aires et parkings, etc. Ses principaux rôles seront : i) d'assurer l'accès aux différents espaces (de négociation, de commercialisation, de parking) aux usagers ; ii) de faciliter la mise en relation des acheteurs et des vendeurs ; iii) d'assurer la sécurité des biens et des personnes ; iv) d'assurer la propreté des lieux ; v) de mettre à disposition, de

manière permanente, des informations sur les prix ; vi) de mettre à disposition des unités de mesures reconnues et standardisées ; vii) de faciliter les activités de conditionnement (tri, séchage, etc.) ; viii) de permettre le libre chargement et déchargement des produits ; ix) de percevoir de manière transparente les taxes dont une partie est reversée aux autorités locales.

Le contrat signé dans le cadre de ce Partenariat Public-Privé local définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties, notamment : i) la collecte et le reversement des taxes de marchés à l'autorité locale ; ii) la part des taxes de marché qui est réinvesti dans le marché (amortissements, réparations, salaires, etc.) ; iii) les redevances payées par les usagers du marché et leur utilité.

Les modalités de collecte et gestion des redevances devront être définies spécifiquement à chaque marché et devront préciser notamment : i) le montant des redevances et leur nature (au poids, par stand, par service, sur l'achat, sur la vente, etc.) ; ii) les modalités de perception (basée sur les volumes du pont bascule, par voie électronique, bon d'enlèvement, etc.) ; iii) les modalités de versement à la commune (organisation financière, comptes en banque, montant alloué aux services du GIE, etc.) et leur outils assurant toute transparence. A ce titre, l'opérateur de service sera audité tous les ans par un cabinet extérieur. Le montant alloué l'organisation en charge de la gestion devra être basé sur son plan d'affaire et négocié avec la commune. Il pourra évoluer selon les résultats effectifs, le principe étant que l'opérateur privé ait les moyens de faire fonctionner le marché, sans engranger de bénéfices pour autant.

Emergence de centre d'incubation

Les fonctions d'appui conseil en gestion aux MER menées avec les plateformes multi-acteurs vont évoluer vers l'émergence de centre d'incubation autonomes. Ces centres de services, sur le modèle de celui ouvert à Cachungo (Cacheu), devront faire preuve de leur viabilité économique.

Pour les dispositifs de gestion des marchés et les centres d'incubation, le partenaire de mise en œuvre proposera une période d'émancipation économique et financière pendant laquelle une subvention dégressive sera versée pour couvrir les frais de fonctionnement notamment les ressources humaines (directeur de marché, coordinateur du centre d'incubation, etc).

Dispositifs de maintenance des pistes rurales.

Afin d'assurer le maintien des tronçons réhabilités reliant bassins de production, marchés de collecte, marchés hebdomadaires et de demi-gros, 21 Comités villageois d'entretien des pistes (CITEP) seront mis en place au niveau des 175 km de pistes réhabilitées prévues par le Projet. Les CITEP feront partie intégrante des plateformes multiacteurs.

Comme ces pistes rurales sont intimement liées à la construction des marchés et centres de collecte puisqu'elles permettront l'acheminement des produits vers les marchés, une partie des taxes collectées sur les marchés pourront être reversés aux CITEP pour qu'ils puissent assurer les opérations de maintenance de base. A ce titre, des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations et l'expérience de ces CITEP sera partagée avec les autres partenaires de développement dans le pays.

Systèmes d'information des marchés (SIM)

Les informations concernant les prix des produits agricoles seront mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable. Elles devront pouvoir donner au moins des informations sur les prix des précédents les jours de marchés locaux, et si possible, nationaux. Elles devront être accessibles au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants.

Cette information sera disponible de deux façons : i) par affichage direct dans le marché ; ce service fera donc partie du « package » de service offert par le marché ; ii) par services commercial privé, notamment par voie électronique (SMS), que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins.

La facturation du service serait alors à la charge de l'opérateur de marché. Le Projet aura le rôle de faciliter cet accès à l'information. Il pourra être sous forme d'appui aux structures produisant ces informations, de diffusion de prix au travers de radios locales, etc. et sera défini au cas par cas lors de la mise en place des dispositifs de gestion.

Mise en place et animation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux : Les échanges transfrontaliers des produits agropastoraux participent beaucoup à l'approvisionnement des marchés, contribuant ainsi à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par la disponibilité et l'accessibilité des produits. Cependant, ces échanges demeurent difficiles à évaluer du fait de leur caractère informel. La collecte des données sur les flux transfrontaliers permet de renforcer les capacités des différents acteurs publiques pour une bonne prise des décisions et acteurs privés à mieux se positionner et d'anticiper les opérations.

La mesure et la quantification de ces échanges au sein de la région dans le contexte du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et du processus d'intégration doivent être exhaustives pour mieux mesurer les niveaux d'intégration régionales afin de contribuer au calcul du niveau du commerce extérieur et de la balance de paiement.

En s'intégrant à la méthodologie de suivi régionale des flux transfrontaliers des produits agricoles en Afrique de l'Ouest développé par le CILSS, le GRDR sera en charge de l'animation de dispositif de suivi des flux transfrontaliers avec la sélection d'enquêteurs crédibles et la définition des points stratégiques où sont collectées les données. Ces points stratégiques peuvent être des marchés de chargement, des marchés de destinations ou des points de passage frontalier.

Deux enquêteurs se relayant, seront positionnés quotidiennement au niveau des points de collecte. Ils relèvent ainsi chaque jour les volumes échangés, l'origine et la destination des produits, le numéro du camion, les contacts de l'opérateur économique ainsi qu'une estimation de la valeur de la marchandise, dans un outil de collecte qui sera préparé à cet effet. Ces enquêteurs recevront une formation par les experts du CILSS sur la collecte, l'analyse et le traitement des données sur les flux transfrontaliers.

Cette approche nécessite : i) l'utilisation des Smartphones ou des tablettes en plus des fiches de collecte, ii) l'enregistrement en temps réel de la position de l'enquêteur pour les besoins de contrôle qualité des données, iii) la validation et la publication instantanée des informations à travers la plateforme web, iv) l'utilisateur d'un CLOUD pour le stockage des données. Le guide d'utilisation du dispositif est annexé à ce document.

Le projet REDE appuiera l'extension de ce dispositif régional de suivi des flux entre la Guinée Bissau et ses pays voisins, notamment la Guinée et le Sénégal. Il s'agit pour le projet d'appuyer l'intégration de la Guinée Bissau au sein de la dynamique régionale mais aussi généraliser et systématiser le suivi des flux des produits agropastoraux sur les axes reliant les principaux marchés (lumos) de sa zone d'intervention aux corridors sous régionaux. Des bulletins mensuels sur la situation des flux en termes de volume et valeur seront produits et publiés.

Les données produites sur les flux transfrontaliers serviront de base de plaidoyer politique auprès des pouvoirs publics par les Cadres Régionaux de Suivi et les autres acteurs intervenant dans le domaine.

DUREE

La durée du partenariat pour la mise en œuvre sera de 5 ans et couvrira la période allant de mi-2020 à mi-2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les 4 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau (Bafata, Cacheu, Gabú, Oio).

- Région de Oio : Secteur de Bissora et Secteur de Mansaba
- Région de Bafatá : Secteur de Contubuel et Secteur de Bambadinca

- Région de Cacheu : Secteur de Bigene et Secteur de Sao Domingos
- Région de Gabu : Secteur de Sonaco et Secteur de Pitche

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

- Un coordinateur responsable pour les quatre régions, point focal du partenaire pour le REDE ;
- 4 cadres exerçant des appuis en expertise, tournant sur les 4 régions et supervisant les activités par région (animation et ingénierie sociale, Gestion des marchés, systèmes d'information des marchés et Intégration régionale des marchés, développement économique local) ;
- 3 animateurs par pôle en considérant le phasage pour la redistribution des animateurs, agissant en trinôme ;
- Une base arrière appuyant le dispositif général de son expertise en matière de gestion de projet

PRESENTATION DES OFFRES : Les organisations non gouvernementales expérimentées dans le domaine de la gestion des échanges commerciaux agricoles (marchés) et des appuis à l'entrepreneuriat intéressées pour être le partenaire du Projet REDE pour la mise en œuvre des activités décrites dans ce document devront soumettre une offre technique et financière à l'UGP de REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du Partenaire ; (ii) Une proposition détaillée des interventions démontrant la compréhension des TDR comprenant La méthodologie employée pour la mise en œuvre des activités et le chronogramme de réalisation des activités ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre des activités ;

La proposition financière portera sur les coûts de mise en œuvre proposés réparties en i) salaires et charges de personnel (détaillé), ii) équipement et matériels ; iii) frais de fonctionnement liés aux activités spécifiques, iv) frais de gestion et de base arrière (détaillés).

PROFIL DU PRESTATAIRE : Le prestataire de services devra être spécialisé dans le domaine des échanges commerciaux agricoles, de l'entrepreneuriat rural et du commerce transfrontalier et justifier :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans les domaines de compétences concernés;
- Une bonne connaissance de la petite entreprise et des échanges commerciaux en Guinée Bissau;
- Une implantation régionale dans les pays voisins facilitant les échanges et les partages d'expériences ;
- Des potentialités d'intervention dans les quatre régions;
- Un réseau de contacts de talents nationaux, issus des diasporas et migrants ;
- Un personnel d'encadrement de qualifié et compétent dont les CV seront joints ;
- Des capacités de gestion administrative et financière conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition du prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Estimatif des quantités des prestations attendues

FIDA - Governo da Guine Bissau

REDE

proposition de couts

ROPPA

Composante et activités	Mode de calcul du cout unitaire	Unités	Quantités						Total
			2020 3 mois	2021	2022	2023	2024	2025 6 mois	
Développement des AUE									
Supervision et plaidoirie QNCOCPA-GB	Salaire 100%	personne.mois	0	12	12	12	12	6	57
Animation QNCOCPA-GB	Salaire 100%	personne.mois	9	36	36	36	36	18	171
base arrière ROPPA (mission d'appui technique)	per diem et voyage	personne.jour	3	6,00	6,00	3,00	3,00	3	24
base arrière ROPPA (appui technique)	salaire ou honoraire	personne.jour	3	4,00	4,00	4,00	4,00	2	21
ateliers de formations approche etc	participants tout compris	personne	1	2	2	0	0	0	5
visites d'échanges sous régionale	participants tout compris	personne	1	3,00	3,00	3,00	3,00	3	16
ordinateurs portables	par animateur	unité	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0	3
véhicules (motos)	par animateur	unité	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0	3
fonctionnement véhicules	par animateur	forfait mensuel	0	18,00	18,00	18,00	18,00	9,00	81
Soutien à la reforestation	par activités tout compris	Par campagne	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1	6
Activités de sensibilisation sur la bonne gestion des RN et de l'eau	par caravane de sensibilisation tt compris	par caravane	0	1,00	1,00	11,00	0,00	0	13
Soutien à l'observation des pratiques de gestion des RN et de l'eau	concertation et suivi des EF	par année	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1	6
Appui à la mise en place des AUE (concertation, mise en place & élection)	par processus et frais de suivi	par processus	1	1,00	2,00	2,00	2,00	0	8
sous-total activité									
Développement des coopératives agricoles autour des marchés									
Identification des coopératives agricoles existants dans la ZIP	par étude (processus tt compris)	honoraires	1	0	0	0	0	0	1
Appui à la mise en conformité des associations avec loi Ohada	Forfait pour processus	honoraires	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1	6
Actions de renforcement des capacités des coopératives/formation	per diem et voyage	personne.jour	1	1	1	0	0	0	3
Renforcement du collège des jeunes et des femmes (appui à la structuration)	per diem et voyage	personne.jour	0	1	1	0	0	0	2
Ateliers d'échanges sur les stratégies d'insertion des jeunes dans l'agriculture	participants tout compris	personne	0	1	0	0	0	0	1
visites d'échanges sous régionale	participants tout compris	personne	0	1,00	1,00	1,00	0,00	0	3
Soutien aux initiatives économiques de commercialisation des produits	par initiative	unité	0	5	5	5	5	10	10
Equipement informatique des ccopératives	par coopérative	unité	0	5	5	5	5	10	10
Soutien à la participation des femmes et des jeunes aux foires nationales et régionales	par foires	unité	1	2,00	2,00	2,00	2,00	2	11
sous-total activité									
Gestion du programme									
Bureau Bissau (QNCOCPA-GB agent ROPPA)									
Point focal ROPPA Bissau (coordinateur des activités REDE en GB)	Salaire 100%	personne.mois	3	12	12	12	12	6	57
Comptable	Salaire 100%	personne.mois	3	12	12	12	12	6	57
chauffeur	Salaire 100%	personne.mois	0	24	24	24	24	12	108
Bureau Bissau/région		forfait mensuel	3	12	12	12	12	12	63
ordinateur		unité	5	0	0	0	0	0	5
vehicule (type station wagon)		unité	2	0	0	0	0	0	2
fonctionnement véhicule		forfait mensuel	0	12	12	12	12	6	54
fonctionnement bureau		forfait mensuel	3	12	12	12	12	6	57
communication	par membres du personnel	forfait mensuel	3	12	12	12	12	12	63
Secrétaire exécutif	pro-rata du salaire	personne.jour	3	12	12	12	12	6	57
sous-total activité									
Bureau Ouaga (ROPPA)									
Point focal REDE (coordinateur des activités REDE du ROPPA)	pro-rata du salaire	personne.jour	3	6	6	6	6	3	30
RAF	pro-rata du salaire	personne.jour	3	6	6	6	6	3	30
Missions de suivi per diem		personne.jour	2	6	6	6	6	6	32
Missions transport		forfait AR	2	6	6	6	6	6	32
couts de fonctionnement		forfait mensuel	3	6	6	6	6	6	33
sous-total activité									
Total général									

Annexe 9 : Termes de référence pour l'appel à manifestation d'intérêt donnant lieu à l'établissement d'une Convention de collaboration avec le ROPPA:

Concernant la mise en œuvre des activités d'appui aux organisations professionnelles agricoles dans le cadre des volets « appui aux associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles » (volet 124) de la Composante 1 « diversification de l'agriculture familiale » et « appui aux coopératives de services agricoles à vocation commerciale » (volet 222) de la Composante 2 «Intégration des marchés et entrepreneuriat rural» dans les 4 régions d'intervention de REDE.

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous-régionaux.

La première composante s'articule autour de 3 sous-composantes visant à rétablir les capacités des agricultures familiales par la diversification des systèmes de productions. La première sous-composante traite des interventions en zone de plateaux. La seconde sous-composante décrit les interventions en zones de bas-fonds en aval des zones de plateaux. Ces deux zones seront nécessairement contigües au sein d'un même sous-bassin versant. Enfin la troisième sous composante expose les activités qui garantiront que les interventions soient inclusives (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, migrants retournés) et que les changements induits concourent à l'amélioration de la nutrition des ménages.

La seconde composante concerne les activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique autour du marché en (i) désenclavant les bassins de productions réhabilités vers les marchés réhabilités, (ii) assurant une implication pérenne des utilisateurs dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA, (iv) favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région.

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser des activités réparties en dans les deux volets suivants : 1/ Appui aux associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles (volet 1.2.4) ; 2/ renforcement des coopératives de commercialisation des produits agricoles au sein des plateforme multiacteurs de marché (activité v au sein du volet 2.2.1)

Afin de garantir une durabilité des structures émergentes et leur intégration dans une faitière d'organisation paysanne, il a été décidé de confier ces tâches au ROPPA pour son expérience et son engagement en faveur de la promotion des agricultures familiales dans la sous-région. A cela s'ajoutent ses capacités de gestion fiduciaire permettant la mise en œuvre d'activités à l'échelle des zones d'intervention et dans un deuxième temps un passage à l'échelle nationale. Le membre du ROPPA au Guinée Bissau, qui possède un très bon réseau de membres dans les régions d'interventions, sera mobilisé sous la responsabilité du ROPPA qui assumera la responsabilité technique et fiduciaire de la convention.

OBJECTIF

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection de l'OP partenaire responsable de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre des volets

liés aux organisations paysannes (AUE-RN pour la composante 1, coopérative à vocation économique pour la composante 2) du Projet REDE.

RESULTATS ATTENDUS

L'OP partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que :

- i) Les AUE-RN sont efficaces et fonctionnelles ;
- ii) Les coopératives agricoles à vocation économique (boutiques d'intrants, commercialisation des produits agricoles) augmentent leur volume de transactions sur les marchés à des prix accessibles et rémunérateurs et de manière économiquement viable.

PRINCIPALES TACHES DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE

L'OP partenaire responsable de la mise en œuvre des volets du Projet REDE décrits ci-dessus devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

Volet 1.2.4. Les Associations d'usagers de l'eau (AUE)/RN

Les principales activités seront :

- participer à l'instauration d'un système plus durable de gestion des ressources hydriques en accompagnant la mise en place d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) au niveau de chacun des secteurs d'intervention.
- Former ces AUE-RN (i) à la gestion et l'entretien des aménagements pour une meilleure durabilité ; (ii) à la gestion et la résolution des conflits liés à l'accès à l'eau et aux terres de bas-fonds, (iii) à la divagation des animaux pour une meilleure intégration de l'agriculture et de l'élevage. Les bonnes pratiques de gestion des aménagements et des ressources naturelles diffuses le long du Géba seront convenablement valorisées.

Le processus de mise en place AUE comprendra les activités suivantes : (i) la caractérisation de chaque site avec l'appui d'un prestataire spécialisé sur l'état de la ressource hydrique , (ii) la Conduite d'un diagnostic hydrologique, hydraulique, environnemental avec une collecte de données dans le cadre de l'élaboration participative des plans d'aménagement durables des bas-fonds et terres de plateaux ,(iii) l'identification des différents usagers de la ressource en précisant les différents types d'utilisation et les relations entre usagers ,(iv) la délimitation du site en fonction de la concentration des activités d'irrigation , d'abreuvement des animaux, de pompes et forages des infrastructures d'accès telles les pistes rurales ainsi que les couloirs de passage et /ou de transhumance, des marchés hebdomadaires (Lumo) et autres petits centres de collecte (v) la sensibilisation des usagers sur les résultats de la caractérisation (vi) la Concertation entre usagers sur les contraintes identifiées lors du diagnostic et recherche de pistes de solutions (vii) la mise en place des comités de surveillance, de suivi et d'orientation de la ressource du site(viii)Animation et accompagnement des usagers (ix) Elaboration de plans locaux de gestion des ressources hydriques (x) L'évaluation qualitative des résultats du suivi rapproché et des formations menées par les prestataires et l'état de fonctionnement des structures, les contraintes limitatives et proposera des actions d'amélioration.

La gestion des aménagements et l'entretien des périmètres.

Cette gestion concernera plus particulièrement :

- i) les aspects liés à la gestion de l'eau proprement dite pour éviter du gaspillage, l'entretien des ouvrages, et l'organisation des exploitants pour les réparations.

ii) Les aménagements physiques gérés et entretenus selon les règles de l'art pour être efficaces et fonctionner de manière durable ;

Le processus veillera à :

- Préparer les AUE-RN à interagir avec les PME de travaux ayant réalisé les aménagements pour la conduite de formations techniques avant la réception définitives des aménagements.
- Appuyer les AUE-RN formées à la large diffusion des techniques au niveau de tous les exploitants. Ces formations se feront au niveau des CEP avec des séances de démonstrations suffisamment illustratives des différents types d'entretien curatifs auxquels les exploitants pourront être confrontés pendant la phase exploitation.
- Former les usagers au casiérage (subdiviser la parcelle attribuée à un exploitant en parcelles de petites superficies dont les dimensions sont variables d'environ de 10x10 ou 15x15m délimitées par des diguettes en terre) afin de capter et stocker les eaux du bas-fond dans un espace maîtrisable par l'exploitant de manière à obtenir une meilleure répartition et gestion de l'eau. La vidange et le drainage se font de préférence par des brèches dans les diguettes parcellaires non compactées ; le drainage est latéral. Les personnes en situation de handicaps seront assistées par le prestataire partenaire qui aidera à définir les meilleurs endroits pour leurs installations.
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'auto-contrôle des AUE-RN montrant comment les deux types d'entretien sont assurés (i) l'entretien préventif qui consiste à faire le nettoyage des sites, le faucardage le long des diguettes et le repositionnement des moellons déplacés. Ce type d'entretien se fait annuellement par les exploitants ; (ii) l'entretien curatif qui consiste à réparer les dégradations provoquées par les crues, le passage des animaux ou suite à diverses interventions humaines.
- Définir un cadre de collaboration entre les services techniques et les AUE-RN qui devra prendre en compte la mobilisation d'expertise nécessaire à certains entretiens curatifs ;
- Etablir un plan de travail des AUE-RN comprenant les frais de fonctionnement et d'investissement et proposer les modes de financement durable des AUE-RN notamment avec l'instauration d'une contribution équitable par les différents usagers.

Collaboration des différents acteurs dans le processus de mise en place des AUE (avec l'appui de la DGEDR)

- Encourager les autorités locales seront les principaux partenaires à participer aux activités d'information/sensibilisation auprès de la population, ainsi qu'aux opérations de mise en place des comités de gestion des AUE-RN en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre (OP et ONG).
- Définir des chartes de respect de l'usage de l'eau et des ressources naturelles dont les AUE-RN pourront se porter garantes auprès des autorités locales notamment en cas de non-respect des clauses réglementaires ;
- Appuyer les AUE-RN à plaider auprès du Projet et des instances administratives pour la mise en adéquation du mandat des AUE-RN avec les autres structures de gestion intégrée des ressources.
- Elaborer un document de stratégie pour le renforcement et le développement des AUE au niveau national.
- Animer et accompagner les AUE-RN dans leur fonctionnement,
- Organiser des voyages d'études dans la sous-région comme au Burkina, Niger etc.

Volet 2.2.2 (2) Renforcement des coopératives de commercialisation des produits agricoles

Au sein des plateformes multiacteurs de marché, une attention particulière est accordée aux producteurs et à leurs organisations dès lors qu'elles sont à vocation économique. En parallèle à l'animation accompagnant l'émergence des plateformes impliquant tous les acteurs économiques, les organisations paysannes présentes dans le territoire seront renforcées afin qu'elles puissent devenir un acteur économiquement viable tout en défendant l'intérêt des producteurs au sein des marchés.

Le ROPPA devra, grâce à ses animateurs endogènes:

- Effectuer un inventaire et une revue des groupes et organisations paysannes présents dans la zone avec un diagnostic de renforcement et d'accompagnement pour ceux qui souhaitent devenir plus fonctionnels.
- Faciliter la désignation par les dirigeants et dirigeantes de ces organisations des délégués qui participeront aux plateformes multiacteurs et la mise en place d'un mode de rapportage propres aux OP.
- Tester la faisabilité d'avoir dans chacun 11 pôles de développement économique d'intervention du Projet, au moins une coopérative de producteurs ou une union de coopératives actives sur les marchés.
- Accompagner ces coopératives à s'aligner sur les normes juridiques OHADA,
- Assister ces coopératives à développer des plans d'affaires éligibles au financement REDE notamment pour ce qui concerne l'ouverture de boutique d'intrants agricoles sur les marchés, de vente collective, etc. L'attention sera portée sur la présence effective des coopératives sur les marchés aux côtés des autres opérateurs.
- Afin d'assister de manière permanente les coopératives à disposer d'un dispositif assurant un rôle de conseil et contrôle (assistance dans l'établissement de plan d'affaires, audit annuel des coopératives), tester les initiatives des OPA (création de coopérative de prestations de services...) à l'instar de ce qui a été fait au Niger⁸⁸.

La mise en œuvre de ces activités reposent sur un partenariat de mise en œuvre avec le ROPPA qui en assumera la responsabilité. Le ROPPA pourra déléguer la mise en œuvre des activités à son membre national la QNCOPA-GB selon des accords qui devront être spécifiés et attachés en annexes du contrat signé. Le ROPPA gardera la responsabilité de la réalisation des objectifs ainsi que la responsabilité de gestion fiduciaire du contrat. Un compte bancaire sera ouvert par le ROPPA en Guinée Bissau sur lequel seront transférés les montants alloués aux activités prévus. La gestion de ce compte et des moyens logistiques seront sous la responsabilité du ROPPA.

DUREE : La durée du partenariat pour la mise en œuvre sera de 5 ans et couvrira la période allant de mi-2020 à mi-2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les 4 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau (Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio).

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

- Un coordinateur national des activités REDE en Guinée Bissau, un comptable et un chauffeur entièrement pris en charge par REDE

⁸⁸ <http://www.reca-niger.org/spip.php?article1180> Le but du Centre de prestation de services CPS « Garkuwar Manoma » est de servir de dispositif d'appui pérenne aux unions membres afin de leur permettre d'améliorer leurs performances techniques, économiques, financières et organisationnelles.

- Un superviseur et 3 animateurs techniciens, basés sur les sites d'intervention en considérant le phasage pour la distribution des animateurs ;
- **Une base arrière appuyant le dispositif général de son expertise en matière de gestion de projet par** la prise en charge partielle de cadres du ROPPA, à Bissau (branche) et à Ouagadougou (siège), jouant un rôle de base arrière notamment en terme de gestion fiduciaire et de suivi-évaluation.
 - La base arrière nationale recouvrira les fonctions de représentation et de plaidoirie nécessaires aux activités menées en Guinée Bissau dans le cadre de ce contrat ;
 - La base arrière régionale recouvrira les fonctions de (i) point focal coordinateur de REDE au niveau du ROPPA ; (ii) responsable administratif et financier ; et les frais permettant à ces ressources humaines d'effectuer des missions de suivi et de supervision des actions menées en Guinée Bissau dans le cadre de ce contrat.

PRESENTATION DES OFFRES : Le ROPPA, intéressé pour être le partenaire du Projet REDE pour la mise en œuvre des activités décrites dans ce document devra soumettre une offre technique et financière à l'UGP de REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du ROPPA ; (ii) Une proposition détaillée des interventions démontrant la compréhension des TDR comprenant La méthodologie employée pour la mise en œuvre des activités et le chronogramme des activités ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre des activités ;

La proposition financière portera sur les coûts de mise en œuvre proposés réparties en i) salaires et charges de personnel (détaillé), ii) équipement et matériels ; iii) frais de fonctionnement liés aux activités spécifiques, iv) frais de gestion et de base arrière (détaillés).

PROFIL: Le prestataire étant une OP identifiée qui devra justifier :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans les domaines de compétences concernés (AUE et coopératives);
- Une connaissance des groupements et associations de producteurs en Guinée Bissau;
- Une implantation régionale dans la sous-région facilitant les échanges d'expériences ;
- Des potentialités d'intervention dans les quatre régions;
- Un personnel d'encadrement de qualifié et compétent dont les CV seront joints ;
- Des capacités de gestion fiduciaires conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition de l'OP prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Quantités des prestations demandés

FIDA - Governo da Guine Bissau

REDE

proposition de couts

ROPPA

Composante et activités	Mode de calcul du cout unitaire	Unités	Quantités						
			2020 3 mois	2021	2022	2023	2024	2025 6 mois	Total
Développement des AUE									
Supervision et plaidoirie QNCOCPA-GB	Salaires 100%	personne.mois	0	12	12	12	12	6	57
Animation QNCOCPA-GB	Salaires 100%	personne.mois	9	36	36	36	36	18	171
base arrière ROPPA (mission d'appui technique)	per diem et voyage	personne.jour	3	6,00	6,00	3,00	3,00	3	24
base arrière ROPPA (appui technique)	salaires ou honoraires	personne.jour	3	4,00	4,00	4,00	4,00	2	21
ateliers de formations approche etc	participants tout compris	personne	1	2	2	0	0	0	5
visites d'échanges sous régionale	participants tout compris	personne	1	3,00	3,00	3,00	3,00	3	16
ordinateurs portables	par animateur	unité	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0	3
véhicules (motos)	par animateur	unité	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0	3
fonctionnement véhicules	par animateur	forfait mensuel	0	18,00	18,00	18,00	18,00	9,00	81
Soutient à la reforestation	par activités tout compris	Par campagne	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1	6
Activités de sensibilisation sur la bonne gestion des RN et de l'eau	par caravane de sensibilisation tt compris	par caravane	0	1,00	1,00	11,00	0,00	0	13
Soutien à l'observation des pratiques de gestion des RN et de l'eau	concertation et suivi des EF	par année	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1	6
Appui à la mise en place des AUE (concertation, mise en place & élection)	par processus et frais de suivi	par processus	1	1,00	2,00	2,00	2,00	0	8
sous-total activité									
Développement des coopératives agricoles autour des marchés									
Identification des coopératives agricoles existants dans la ZIP	par étude (processus tt compris)	honoraires	1	0	0	0	0	0	1
Appui à la mise en conformité des associations avec loi Dhada	Forfait pour processus	honoraires	1	1,00	1,00	1,00	1,00	1	6
Actions de renforcement des capacités des coopératives/formation	per diem et voyage	personne.jour	1	1	1	0	0	0	3
Renforcement du collège des jeunes et des femmes (appui à la structuration)	per diem et voyage	personne.jour	0	1	1	0	0	0	2
Ateliers d'échanges sur les stratégies d'insertion des jeunes dans l'agriculture	participants tout compris	personne	0	1	0	0	0	0	1
visites d'échanges sous régionale	participants tout compris	personne	0	1,00	1,00	1,00	0,00	0	3
Soutient aux initiatives économiques de commercialisation des produits	par initiative	unité	0	5	5	5	5	10	30
Equipeement informatique des coopératives	par coopérative	unité	0	5	5	5	5	10	30
Soutien à la participation des femmes et des jeunes aux foires nationales et régionales	par foires	unité	1	2,00	2,00	2,00	2,00	2	11
sous-total activité									
Gestion du programme									
Bureau Bissau (QNCOCPA-GB agent ROPPA)									
Point focal ROPPA Bissau (coordinateur des activités REDE en GB)	Salaires 100%	personne.mois	3	12	12	12	12	6	57
Comptable	Salaires 100%	personne.mois	3	12	12	12	12	6	57
chauffeur	Salaires 100%	personne.mois	0	24	24	24	24	12	108
Bureau Bissau/région		forfait mensuel	3	12	12	12	12	12	63
ordinateur		unité	5	0	0	0	0	0	5
vehicule (type station wagon)		unité	2	0	0	0	0	0	2
fonctionnement véhicule		forfait mensuel	0	12	12	12	12	6	54
fonctionnement bureau		forfait mensuel	3	12	12	12	12	6	57
communication	par membres du personnel	forfait mensuel	3	12	12	12	12	12	63
Secrétaire exécutif	pro-rata du salaire	personne.jour	3	12	12	12	12	6	57
sous-total activité									
Bureau Ouaga (ROPPA)									
Point focal REDE (coordinateur des activités REDE du ROPPA)	pro-rata du salaire	personne.jour	3	6	6	6	6	3	30
RAF	pro-rata du salaire	personne.jour	3	6	6	6	6	3	30
Missions de suivi per diem		personne.jour	2	6	6	6	6	6	32
Missions transport		forfait AR	2	6	6	6	6	6	32
couts de fonctionnement		forfait mensuel	3	6	6	6	6	6	33
sous-total activité									
Total général									

Sous-composante 2.3 – Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle

Par cette sous-composante, le Projet vise à créer des opportunités d'emploi et de revenus supplémentaires pour les femmes et les jeunes agro-entrepreneurs, ainsi qu'appuyer des espaces d'écoute et d'échange pour femmes, comme plateformes de rassemblement et de rencontres inter-réseaux et aussi à appuyer la production de farines infantiles fortifiées, pour les besoins en aliments de complément des enfants de 6-23 mois et dans le cadre de la lutte contre la malnutrition chronique.

Les formations diplômantes et coaching entrepreneurial complet par des formateurs ayant reçu la formation GERME⁸⁹ permettront aux 200 jeunes agropreneurs de développer leurs projets entrepreneuriaux innovants en bénéficiant des marchés de REDE. Les microentreprises rurales féminines se concentreront sur les zones d'intervention de REDE bénéficiant des infrastructures de marché, dans des activités connexes. Les formations techniques et micro financements permettront aux trois groupes soutenus de d'acquérir les compétences de base, savoir-faire technique et matériel qui leur permettront de gérer efficacement et durablement les microentreprises : (i) les associations et coopératives féminines ; (ii) les groupements d'intérêt économiques (GIE) de femmes ; et (iii) les groupes de jeunes mis en place autour de prestations de services agricoles, dont les personnes en situation de handicap, qui seront identifiées avec appui des Fédérations Régionales d'Associations de Protection des Personnes en Situation de Handicap.

Le Projet contribuera également, avec les *Bantaba*⁹⁰ *di Minjeris* ou clubs d'écoute avec cantines sur marchés, à créer des espaces sociaux de vie et d'échange, connecter les femmes vendeuses en leur procurant un espace de détente solidaire et de mise en relation. Ces bantabas seront également clé dans la mise en réseau entre les femmes commerçantes et femmes productrices, à travers des rencontres, échanges, et foires artisanales.

La production de farines infantiles enrichies s'ancrera également dans les nouvelles infrastructures et dynamiques de marché, en répondant au besoin identifié de fabrication et commercialisation locale d'aliments de complément pour jeunes enfants, pour une alimentation variée et équilibrée dès le plus jeune âge, en prévention à la malnutrition chronique et au retard de croissance.

Résultats et effets attendus. Les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap sont en mesure de créer et de gérer durablement des activités économiques rentables leur permettant d'augmenter leurs revenus ; les femmes ont un espace social de solidarité sur marché, et des opportunités et connexions sont générées entre femmes productrices et femmes commerçantes. Les farines infantiles sont produites localement, disponibles sur les marchés, abordables et de qualité adéquate pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants de 6-23 mois.

Bénéficiaires. Les principaux bénéficiaires de la sous-composante 2.3 sont les jeunes de 15 à 35 ans issus du monde rural, les femmes des GIE, associations et coopératives, les personnes en situation de handicap (en binôme aidant-aidé), les femmes productrices et commerçantes, et les enfants de 6 à 23, et 6 à 59 mois.

Leçons apprises et constats.

Agropreneurs. Les jeunes bissau-guinéens se retrouvent dans des situations précaires dans un monde rural peu organisé pour s'adapter aux besoins et compétences des nouvelles générations. Dans certaines zones rurales, le gouvernement appuie un jeune par famille, qui pourra s'inscrire dans un cursus universitaire dans la capitale ou à l'étranger (Maroc, Portugal, Brésil), et augmenter ses chances de réussite et intégration

⁸⁹ GERME est un programme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), mis en place pour appuyer les formateurs / coach à l'incubation de jeunes entrepreneurs

⁹⁰ Les bantabas désignent, dans le jargon local, des points de rassemblement / espaces de discussion

professionnelle. Cependant, pour les autres membres jeunes du foyer, les choix se portent souvent sur rejoindre la production agricole et dur labeur peu mécanisé auprès des parents, ou rejoindre des activités de petit commerce, construction, menuiserie, etc. Les aspirations de ces jeunes sont souvent d'accomplir des formations professionnalisantes, et profiter d'un monde rural encore vierge de services mais en extension progressive, pour développer des opportunités entrepreneuriales et au même moment améliorer l'environnement et cadre de vie ruraux. REDE permettra à 200 jeunes, dont 100 femmes, et 20 personnes / binômes en situation de handicap, de devenir des agropreneurs, véritables acteurs du monde rural porteurs de projets entrepreneuriaux et vecteurs de développement dans les communautés. REDE s'appuiera, dans son approche à l'accompagnement de 200 agropreneurs, sur les résultats encourageants et leçons apprises du projet en cours DESAFIO GB⁹¹, ayant appuyé l'incubation de 18 jeunes potentiels entrepreneurs et à l'appui en investissement de 32 entrepreneurs en activité.

Microentreprises rurales féminines. Les groupements féminins dans les quatre régions sont généralement des groupements intra-*tabancas* (intra-villages), constitués d'un grand nombre de femmes groupées autour d'un système de cotisation traditionnelle, telle les tontines, ou autour d'un équipement commun. Les GIE sont peu organisés et structurés, souvent non répertoriés, et si les membres partagent une activité commune, elles vendent ou empruntent rarement de manière groupée et n'agissent pas en complémentarité, ne bénéficiant pas de tous les avantages d'un GIE. Ces groupements nécessitent d'être appuyés dans les capacités techniques, financières, managériales, légales et organisationnelles. Plusieurs associations et coopératives féminines sont fortes et jouissent d'une notoriété établie, sont organisées autour d'un périmètre pour la production dans les bas-fonds, autour de la transformation, la mécanisation agricole ou la vente groupée. Ces associations légalisent une partie ou totalité de leurs membres et sont répertoriés. Elles nécessitent un appui principalement centré sur la gouvernance, gestion de conflits internes, gestion financière et potentiel d'investissement.

Espaces d'écoute sur marché et d'échange inter-réseaux. Les femmes sont très présentes sur les marchés, principalement dans la vente, mais également dans l'achat pour les intermédiaires, et dans les services (cuisine, entretien, etc.). Les vendeuses / intermédiaires passent souvent la journée entière sur le marché, peu adapté aux conditions féminines (latrines, lieu de repos, etc.). Les *bantabas* sont généralement propres aux hommes ou aux jeunes, mais rares sont les espaces dédiés au regroupement de femmes dans un esprit à la fois social et solidaire d'échange, de partage, de cuisine pour les enfants, mais aussi dans un esprit de stratégie économique pour répondre aux fluctuations de marché. REDE entend palier à ce manque, exprimé par les femmes, à travers les espaces d'écoute dédiés aux femmes, qui serviront au même moment de lieu d'organisation et de rencontre entre groupes (commerçantes, productrices), et de composition d'une représentation forte pour la plateforme multi-acteurs des marchés.

Farines infantiles fortifiées. Le marché d'aliments de complément pour enfants de 6-23 mois n'est pas développé en Guinée-Bissau. Les bouillies (*papas*) sont traditionnellement données aux enfants de plus de six mois dans les foyers chez certaines ethnies (*peuls, mandingues, bialfada, manjaques*, etc.), cependant sont souvent pauvrement composés, principalement à base de farine de riz ou farine de maïs, de l'eau et du sucre. Les Peuls ont une tradition de bouillie plus riche, en ajoutant un produit laitier et de l'arachide et un fruit tel la banane ou la mangue. Si les bouillies sont répandues mais maigrement composées, les repas familiaux sont également intégrés dès 6 mois, selon le temps dont dispose la mère pour préparer la bouillie, et les moyens financiers alloués à ce repas. Dans la plupart des ménages ruraux, la fréquence du repas varie de 1 par jour (saison sèche) à deux par jour. Le repas familial est destiné à tous les membres de la famille (adultes, enfants et 6-23 mois), et composé à 85% de riz (local ou importé), à 5% d'une protéine (poisson séché, niébé dans la sauce), et à 10% d'une sauce faite à base de légumes feuilles, gombo, tomates, piments, et/ ou maraichers de

⁹¹ Projet "REABILITAÇÃO DO SECTOR PRIVADO E APOIO AO DESENVOLVIMENTO AGRO- INDUSTRIAL" financé par la Banque Mondiale

saison. En saison sèche, la ration hors riz s'amointrit et la fréquence de deux repas par jour devient difficile à maintenir.

Les farines pouvant servir à la préparation des bouillies des enfants de 6-23 mois sont également achetées, s'agissant pour la plupart de mono-farines (riz, manioc ou maïs) ou de poudres uniques (baobab, moringa ou forroba). L'organisation *Na Kume Sabi* produit des farines locales (multimix) à Cacheu et Bafata, mais en quantité très faible, et à coût trop élevé pour le ménage rural vulnérable cible (car matériel de production non adapté et composition basée sur des matières premières dont les prix fluctuent). La plupart des farines produites sont distribuées (farines Na Kume Sabi ou achat du PAM au Sénégal, en partenariat avec CARITAS) dans les centres de santé, pour la récupération nutritionnelle des enfants atteints par la malnutrition aiguë sévère (MAS) et grave (MAG). Des organisations locales se sont également lancées dans la production de farines infantiles, telle l'organisation APILESTE (production et transformation de miel, sous financement UE), et qui a rencontré une forte demande tout en étant une affaire rentable. Des difficultés de gouvernance ont cependant conduit à la fermeture de la production de farines. La création de marché local pour les farines infantiles est primordiale, afin de prévenir la malnutrition chronique, et permettre aux ménages de s'approvisionner de produits adaptés, riches en micronutriments, à coût abordables et disponibles toute l'année.

Description des activités

Volet 2.3.1 Appui aux jeunes agropreneurs

200 agropreneurs, dont 100 femmes et 20 personnes/ binômes en situation de handicap seront sélectionnés pour un appui par l'incubation dans les quatre régions cibles sur la base du modèle du Projet DESAFIO GB, adapté au contexte rural et au Projet.

L'objectif principal sera d'appuyer des jeunes à développer et implémenter des plans d'affaires, et d'en appuyer d'autres déjà impliqués dans des activités commerciales à développer et passer à l'échelle leur modèle d'affaire. Le partenaire de mise en œuvre valorisera l'étude de marché⁹² réalisée dans le cadre de DESAFIO GB pour une compréhension renforcée de l'écosystème entrepreneurial, et de revue des meilleures pratiques issues de projets similaires.

Appel à projets et sélection des agropreneurs. Un appel à projet entrepreneurial sera lancé dans les quatre régions de REDE, ouvert à tous les jeunes entre 16 et 35 ans, et encourageant les jeunes femmes, les personnes en situation de handicap et les migrants. L'appel à projet sera diffusé par le prestataire de services en année 1 dans les régions de Bafata et Gabu, et en année 2 dans les régions d'Oio et Cacheu. Le phasage est adapté à la mise en place des infrastructures de marché et plateformes multi-acteurs REDE, afin d'offrir aux jeunes agropreneurs le meilleur environnement d'opportunités d'investissement. Les appels à projets seront diffusés sous forme de concours régionaux, par les préfectures locales, chefs de village et chefs religieux. Le processus complet de sélection devra durer au maximum 3 mois depuis l'appel à projet jusqu'à la sélection finale, en concertation continue avec les plateformes multi-acteurs de marchés.

Les critères de sélection des agropreneurs seront les suivants :

- Âge (16 à 35 ans)
- Niveau d'étude : niveau collège minimum
- Lieu de résidence ou naissance : une des quatre régions REDE
- Idée d'activité connexe au marché/ monde rural
- Définition de l'entrepreneuriat

⁹² Voir « Projecto CPN-Estudo de Mercado (Market Assessment) »

Chaque candidat devra remplir et soumettre une fiche simple de proposition de projet (distribuée dans les préfectures), en respectant les catégories d'ordre suivantes :

- a. Historique du candidat et de son projet et expérience dans le domaine proposé
- b. Objectif du projet (initiative ayant démarré ou nouveau projet)
- c. Description du projet
- d. Inscription du projet dans l'environnement connexe au marché
- e. Besoin en formation/ renforcement de capacité pour mise en œuvre du Projet
- f. Budget estimé

Un comité de sélection, composé du staff du prestataire recruté pour la mise en œuvre de l'activité, des formateurs ADPP, de deux membres issus des plateformes multi-acteurs de marché de la région, d'un membre issu d'une banque rurale de proximité, un membre de la fédération d'associations pour personnes en situation de handicap dans la région et de deux membres de l'UGP (suivi-évaluation et socio-économiste), qui reverront les candidatures et fiches projets, sélectionneront une première tranche pour (i) un entretien de présentation et évaluation de capacité/ esprit entrepreneurial du candidat ; et (ii) test d'ébauche d'analyse des forces et faiblesses (de type SWOT) du projet de chaque candidat, sur base d'une journée d'apprentissage de planification stratégique entrepreneuriale. Un barème de notation sera respecté et une fiche d'évaluation remplie pour chaque candidat : 40% proposition initiale, 35% entretien, 25% analyse SWOT.

Formations diplômantes. Les formateurs d'ADPP et deux cadres recrutés pour l'accompagnement des agropreneurs seront formés selon le Guide GERME⁹³ de l'OIT, à travers les 7 modules (marketing, budgétisation, gestion de stock, comptabilité, achat, planification des affaires, gestion du personnel et productivité), qui leur permettront de délivrer des formations diplômantes complètes aux jeunes agropreneurs.

Les 100 jeunes de la première tranche (Bafata et Gabu) recevront, en fin d'année 1, la formation de 6 mois combinant (i) apprentissages de mise à niveau (mathématiques, portugais, etc.) ; (ii) gestion d'entreprise (études de marché, plans d'affaires, finance, entrepreneuriat, marketing, agro-business, etc.) ; et (iii) dans le domaine de leur choix (horticulture, menuiserie, mécanisation, construction, couture, transport, coiffure, etc.), avec diplôme délivré par le Ministère de l'Éducation.

Les 100 jeunes sélectionnés à Cacheu et Oio seront formés en fin d'année 2. Les jeunes seront divisés en groupes liés aux domaines d'activités, et les cursus de formations seront adaptés pour les besoins de REDE. Les agropreneurs seront logés et nourris, pendant la période d'incubation, dans les locaux d'ADPP. Les formations comprendront un volet important de pratique.

Voyage d'étude dans un centre d'incubation de la sous-région. En début de l'année 2 pour la première tranche, et début d'année 3 pour la deuxième tranche, seront organisés quatre voyages d'études (par grappe de 50) dans les hubs d'innovation et incubateurs identifiés dans la sous-région. Ces visites d'échange de 2 semaines permettront d'entrer dans l'univers entrepreneurial, d'échanger avec des start-ups et entrepreneurs locaux, visiter des « success stories » issues du monde rural, organiser des discussions de partage et échanges d'idées, et engrainer l'esprit entrepreneurial.

Dispositif et partenaire de mise en œuvre pour le suivi/ accompagnement et coaching entrepreneurial. À l'issue des formations et visites d'échange, les agropreneurs seront appuyés par le centre ADPP (voir Annexe 1) dans le développement de : (i) leur analyse SWOT ; (ii) étude de viabilité économique (et identification des fournisseurs potentiels avec coûts des matériaux/ équipements) ; et (iii) le plan d'affaire.

Après validation des trois éléments, une prime d'installation sera attribuée à chaque agropreneur, d'un montant de USD 2 000, en deux tranches, à travers des contrats de fournitures avec des fournisseurs identifiés avec les agropreneurs.

⁹³ Voir : OIT CDSN GUIA PARA FORMADORES, Organização Internacional do Trabalho, CDSN Projeto Regional para a África Oriental e Austral

Les jeunes seront régulièrement suivis par les cadres du prestataire de mise en œuvre, eux-mêmes régulièrement « coachés » par des consultants spécialisés en entrepreneuriat, qui réévalueront les activités entrepreneuriales et l'adaptation du plan d'affaire à l'évolution du contexte.

Le centre de formation d'ADPP sera un partenaire de mise en œuvre clé pour la sélection, formation, incubation et accompagnement des 200 agropreneurs, et devra remettre un rapport trimestriel à l'UGP, ainsi qu'organiser une réunion d'avancement avec les jeunes agropreneurs à l'adresse de l'UGP et de représentants des Plateforme multi-acteurs concernées au deuxième semestre de l'année 2 et 3, puis en fin d'année 4 et 5.

Pendant ces réunions, chaque agropreneur devra présenter l'état d'avancement de son projet.

Volet 2.3.2 Accompagnement de microentreprises rurales féminines

Le Projet financera 1000 microentreprises rurales (MER), qui cibleront en priorité les femmes (700 microentreprises de femmes), les jeunes pour prestations de services agricoles et mécanisation (200), et les personnes en situation de handicap (100, identifiés avec l'appui de la Fédération des associations pour personnes en situation de handicap). Les MER seront sélectionnées pour contribuer à :

- Créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes ;
- Dynamiser la mécanisation agricole et prestations de services agricoles, pour une autosuffisance progressive des systèmes de production ;
- Réduire la pénibilité du travail des femmes ;
- Ajouter de la valeur aux productions entrant et sortant des marchés appuyés par REDE en réduisant les pertes ;
- Établir des liens avec les acheteurs et plateformes multi-acteurs, facilitant l'accès aux marchés.

Les MER cibleront des activités connexes aux marchés (production maraichère, rizicole, autres cultures, transformation, petits commerces, tissage, artisanat, etc.).

Les MER apporteront aux femmes et aux jeunes une autonomisation financière et un renforcement de la notion de « réinvestissement », améliorant le pouvoir de négociation, la stabilité et des revenus supplémentaires.

L'appui et l'accompagnement de Microentreprises rurales (MER) féminines se fera à partir de :

- 1) un répertoire/mapping des associations et GIE féminines existant dans les 4 régions,
- 2) l'identification des besoins et l'appui financier, matériel, technique, en gestion à 800 Microentreprises rurales féminines (dont 100 binômes handicap-aidant), selon la typologie suivante : groupe émergent, association aux activités informelles, coopérative enregistrée.

Cet appui consistera en :

- L'octroi d'une prime de démarrage pour chaque entreprise, associée à un kit de matériel et d'équipement adapté ;
- Une formation diplômante de courte durée dans des domaines liés à leurs activités (horticulture, compostage, teinturerie, restauration, nourrice, informatique...) ;
- Un pack de formation en agrobusiness et entrepreneuriat féminin en milieu rural, et un accompagnement technique et coaching en entrepreneuriat et gestion.

Une contribution des bénéficiaires sera requise qui pourra être mobilisée sous différentes formes (foncier, services).

Le répertoire/mapping des associations féminines et GIE dans les 4 régions sera réalisé après le diagnostic participatif, en deuxième année du Projet. Il prendra la forme d'un cahier d'adresses où techniciens, prestataires de services et partenaires de mise en œuvre de REDE pourront trouver un listing de ces organisations, leurs contacts, la description synthétique de leurs activités et potentiels d'entrepreneuriat, leur stade de développement organisationnel, leurs partenaires, leurs forces et faiblesses, un ensemble d'informations permettant d'identifier leurs besoins.

Il sera édité en deuxième année de REDE et distribué auprès des associations et GIE sur le terrain, des ONGs, services étatiques et d'autres partenaires de mise en œuvre du Projet. Il sera actualisé en dernière année, permettant d'y inclure, en plus des organisations répertoriées initialement, de nouvelles organisations féminines, y compris les MER résultant l'action du Projet. Il sera associé à une base de données des associations et GIE féminines, qui intégrera les données du répertoire et des informations additionnelles recueillies dans le cadre du suivi-évaluation du projet, constituant un portrait évolutif de ces organisations tout au long du Projet. L'UGP recrutera 1 consultant pour assurer la réalisation du répertoire/mapping, en étroite collaboration avec l'assistant(e) genre et inclusion. Un informaticien prestataire de service ponctuel constituera la base de données.

Sur la base des données du répertoire, des critères et mécanismes de sélection seront établis tenant compte des aspects tels que gouvernance, transparence, proposition de projet viable et durable. Cela afin d'identifier les besoins et d'appuyer 800 microentreprises rurales féminines, dont 100 binômes handicap-aidant, selon 3 typologies adaptées (groupe naissant, association, coopérative).

Un Comité de sélection des Microentreprises rurales féminines REDE (CS-MER) sera créé intégrant (i) des experts indépendants y compris du pool coaching entrepreneuriat, (ii) Un membre de la Cellule nationale d'appui technique du Projet; (iii) Un membres de l'UGP ; (iv) 2 représentants des associations féminines (OP Collège des femmes) (v) un représentant des personnes en situation de handicap (ONG) ; (vi) 2 représentants des jeunes (OP Collège des jeunes). Ce comité sera constitué en deuxième année du Projet et se réunira deux fois par an jusqu'à la cinquième année. L'assistant(e) genre et inclusion assurera son secrétariat et fera une pré-évaluation des candidatures, avec déplacement éventuel sur le terrain en cas de besoin d'informations supplémentaires à obtenir sur place pour constitution des dossiers à présenter au CS-MER. Les candidatures pourront être soumises et les contrats de mise en œuvre signés, i) par une des ONG et centres de formation (Bissau, Cacheu, São Domingos) avec potentiel de mise en œuvre identifiés lors de la mission de formulation, pour les 700 microentreprises rurales féminines (175 / région) et, ii) à travers les fédérations régionales de protection des personnes en situation de handicap, pour les 100 binômes aidant-aidé.

A partir de sa deuxième année, jusqu'en fin de cinquième année, 700 microentreprises rurales féminines bénéficieront des **appuis techniques et financiers de REDE**, tout en profitant des nouvelles infrastructures et dynamiques de marché soutenues par le Projet. Ces appuis consisteront en :

- i) l'octroi d'une prime de démarrage associé à un kit de matériel et d'équipement adapté,
- ii) des formations techniques/professionnalisantes ad-hoc de courte durée (agroécologie, agro-business, horticulture, compostage, transformation des fruits et légumes, teinturerie, restauration, couture, coiffeur, etc.),
- iii) un pack de formation en gestion et entrepreneuriat (série « *Como montar un Negócio*») leur permettant de structurer les activités au sein des MER,
- iv) des appuis pour le renforcement organisationnel des organisations féminines et le développement du leadership féminin tel que prévue en 1.3.2,
- v) un coaching en entrepreneuriat et gestion des MER, GIE, associations et coopératives.

En vue d'appuyer l'allègement des tâches des femmes dans les bas-fonds, dynamiser la participation des jeunes dans le monde rural et équilibrer la répartition du travail dans les ménages, **200 micro-projets appuieront des groupes de jeunes (femmes, hommes ou mixte)** dans la prestation de services agricoles (mécanisation et boutiques villageoises d'intrants organiques) dans la production, transport et commercialisation.

Dispositif et partenaire de mise en œuvre. Les MER seront formées et accompagnées grâce au dispositif d'ingénierie sociale opérationnelle mis en place par le prestataire de services, (voir Convention GRDR et Convention COAJQ), qui déploiera deux superviseurs, et 20 animateurs locaux (un pour 50 microentreprises). Le prestataire devra prévoir une AT dans le conseil-accompagnement des femmes et opportunités de marché. Le processus de sélection et lancement du concours d'identification des groupements, associations, groupes des jeunes et binômes aidant-aidé, seront menés par le partenaire de mise en œuvre, ainsi qu'une enquête des besoins « effet levier » des GIE et associations, répondant à un besoin de cibler le point de dynamisation de l'activité économique de ces microentreprises.

Les Fédérations régionales d'Associations de Personnes en Situations de Handicap (FADPD, voir Annexe 2) travailleront en partenariat (ou sous-traitance) avec le partenaire de mise en œuvre, dans l'identification, sélection, appui et accompagnement aux binômes de jeunes en situation de handicap et leur aidant.

Volet 2.3.3 Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris

Dans le but de favoriser des espaces appropriés de partage et de renforcement des capacités de négociation, de proposition et de résolution des conflits liés à leur activités et vie communautaire, le Projet appuiera le développement de 8 clubs d'écoute (Bantaba di Minjeris) dans les marchés identifiés dans les 4 régions avec la participation de la plateforme multi-acteurs (activité 2.2). Des comités de gestion des Bantabas seront formés, avec constitution minimum de 50% de jeunes filles, en incluant l'association des personnes en situation de handicap pour rechercher les opportunités d'emplois. Ces espaces pourront être utilisés pour des actions de sensibilisation diverses par les animateurs communautaires partenaires en 6 packs : (1) nettoyage et assainissement, 2) nutrition, 3) santé sexuelle et reproductive, 4) droits économiques des femmes, 5) genre, inclusion et droit des personnes avec handicap, 6) gestion de conflits entre usagers.

S'inspirant du concept de Club d'écoute pour femmes (expérience Niger), le Projet appuiera la mise en place de 8 clubs d'écoute, désignés *Bantaba di Minjeris*, dans les marchés identifiés dans les 4 régions. Le *Bantaba di minjeris* du projet REDE devra être un espace de détente et de causeries entre femmes qui passent leurs journées dans le marché à vendre, ou à acheter des produits issus de la paysannerie (agricoles, sylvicoles, de l'élevage, de l'artisanat...), et veulent profiter des moments avec moins de mouvement, pour se regrouper, entre ou après les ventes.

Les productrices et *bideras* (commerçantes) peuvent aussi discuter de leur business, négocier les meilleures époques de transaction, se mettre d'accord sur des volumes de vente et des prix, discuter sur les taxes qu'elles payent versus les conditions de vente ou d'achat. Elles peuvent encore discuter et faire des propositions à propos d'éventuels conflits d'intérêt entre différents usagers du marché et d'autres questions d'intérêt commun, comme les conditions sanitaires des lieux.

Les *Bantabas di minjeris* seront développés par leurs membres, et ne serviront pas seulement d'espace social et solidaire mais également d'échange et de connexion économique. Deux groupes d'ateliers principaux auront lieu pour les bantabas demandeuses, sur :

- Atelier A : stratégies d'amélioration du pouvoir commercial (fixation des prix, concurrence, négociation, vente groupée, etc.), délivré par un prestataire de service

spécialisé, pour améliorer leur compétitivité dans l'utilisation des services des marchés ;

- Atelier B : droit et place économique des femmes, rassemblant les membres de la plateforme multi-acteurs (dont les femmes des bantabas membres), pour écouter et prendre en compte les considérations des femmes sur les marchés.

Les femmes des bantabas identifieront les besoins de modules personnalisés de sensibilisation, à travers 6 thèmes: (1) hygiène et assainissement, 2) nutrition, 3) santé sexuelle et reproductive, 4) droits économiques des femmes, 5) genre, inclusion et droit des personnes avec handicap, 6) gestion de conflits entre usagers.

Ces actions d'animation seront réalisées entre la troisième et la quatrième année du Projet, en harmonie avec les djumbai thématiques de l'éducation familiale (1.3.2), constituant, ainsi, une opportunité d'amplification du travail initié au niveau des 20 villages-pilote. Les modules de formation utilisés lors des djumbai thématiques pourront être repris et réadaptés.

Les bantabas constituant également des espaces de rencontres, des échanges entre clubs d'écoute seront organisés, permettant une dynamisation des bantabas, et un apprentissage réciproque des stratégies de marché selon les régions, et des échanges sur les thèmes de sensibilisation évoqués.

Des foires artisanales de produits locaux des bantabas seront organisées pour valoriser les produits locaux, permettre aux productrices d'obtenir un meilleur prix et connecter les opportunités de marché.

Dispositif et partenaire de mise en œuvre. Le prestataire de services en charge de l'appui aux marchés (ONG GRDR) sera la plus à même d'appuyer les bantabas dans leur environnement. Les structures d'accueil des 8 *Bantaba di minjeris* du projet REDE devront être mises en place dans les mêmes lieux et en même temps que les marchés identifiés dans les 4 régions (2 dans la première année et 2 dans la 2^{ème} année), avec la participation de la plateforme multi-acteurs respective, également (activité 2.2). Les femmes leaders du réseau commerçantes et du réseau entrepreneuses, devront être plus directement impliquées lors de la prise de décision concernant son emplacement à l'intérieur des lieux du marché et sur des modalités de son fonctionnement courant. Un **Comité de gestion** devra être constitué et être opérationnel dès l'ouverture du marché pour assurer le bon fonctionnement de chaque *Bantaba di minjeris*. Au sein de ces comités de gestion devront être intégrées au moins 50% de jeunes filles, de même que des personnes en situation d'handicap à proposer par leur association. Pour assurer le service d'entretien des *Bantabas di minjeris*, le Comité de gestion pourra demander une petite contribution monétaire aux utilisatrices dont le montant devra être négocié avec la plateforme multi-acteur du marché et être fixé dans le panneau d'affichage public des prix du marché. La structure de gestion du marché pourra aussi octroyer une assistance financière régulière pour renforcer la durabilité des activités. Les promoteurs de campagnes de sensibilisation (autres projets, ONG, campagnes nationales...) pouvant s'appuyer sur les *Bantabas di minjeris* pour toucher le grand public sur les marchés, devront aussi contribuer financièrement aux Comités de gestion des *Bantaba di minjeris*.

Volet 2.3.4 Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile

Afin de lutter durablement contre la malnutrition infantile et pallier au manque d'offre en compléments alimentaires sur les marchés, le Projet appuiera un modèle d'entrepreneuriat social viable pour la nutrition à travers la production locale de farines infantiles enrichies. Deux unités de production (région de Oio et Bafata) semi-industrielle de farines enrichies certifiées d'une capacité de 10 tonnes par mois, pour répondre aux besoins de 10 000 enfants de 6 à 24 mois, seront appuyées.

Les produits infantiles de qualité seront vendus sur les marchés et via des kiosques villageois à des prix abordables. Les deux coopératives de transformatrices identifiées et

sélectionnées par les ONG partenaires dans les deux régions recevront une formation autour de la production de farines infantiles (sur base d'une formulation locale améliorée par une nutritionniste), et passeront un mois d'apprentissage en normes d'hygiène et qualité nutritive des farines sur le site de Misola (AGUISSA Afrique Verte) en Guinée. Des productions pilotes seront envoyées et testées en laboratoire les premiers mois, avant de lancer la première production d'un volume de 10 tonnes par mois, puis d'accompagner la croissance jusqu'à 10 tonnes par mois en fin de Projet. Une certification participative, campagne de promotion et marketing social sur les marchés, permettront d'appuyer la commercialisation des farines infantiles locales, et d'offrir une alternative aux mères à la distribution et au manque de temps pour préparer des bouillies de qualité répondant aux besoins en micronutriments des jeunes enfants.

L'objectif de cette activité est, dans le cadre de la prévention de la malnutrition chronique, de rendre disponibles des aliments fortifiés destinés à la consommation des enfants de 6-23 mois, en appuyant des entreprises locales. Ce soutien porte d'une part sur le développement et la production d'aliments adaptés aux besoins nutritionnels, aux habitudes alimentaires, aux normes de qualité internationales et aux bas revenus des familles ; et d'autre part sur la promotion et la distribution de ces produits dans des réseaux de commercialisation développés par REDE.

Inventaire des aliments de complément traditionnels et commercialisés dans les régions d'Oio et Bafata et définition des compositions.

Cette étude sera menée par l'ATNJ agriculture-sensible à la nutrition de la CNAT, avec appui d'une nutritionniste locale senior, en milieu d'année 2 pour la première entreprise, et en milieu d'année 3 pour la deuxième entreprise identifiée. Deux à quatre mois de terrain seront mobilisés dans le cadre de ce rapport, et le binôme d'expertes sera appuyée par une équipe de 4 étudiants mobilisés (avec système prime) pour les enquêtes.

L'objectif principal de cet inventaire est d'identifier les farines infantiles produites localement dans les ménages, et commercialisées dans les régions concernées, tout en identifiant celles ayant le potentiel d'être renforcées dans leur composition et enrichies pour être promues par delà le niveau local.

Les objectifs spécifiques sont d'évaluer l'offre du marché des farines infantiles, les qualités nutritionnelles et sanitaires grâce aux analyses des macronutriments et aux analyses microbiologiques (pour une sélection de 10 recettes par région) des farines infantiles produites localement, d'analyser les avis et critères de choix des consommateurs concernant les farines infantiles commercialisées, et enfin d'évaluer la capacité, les coûts, la distribution des unités de production, ainsi que leurs capacités technologiques.

La production de farines infantiles locales étant limitée, le champ de l'étude pourra être élargi à Bissau et aux 4 régions, afin d'identifier de potentielles unités de production (micro à large échelle), intéressées à l'expansion sur une des deux régions cibles de cette activité.

Sur base d'un échantillonnage préalable seront ciblées des visites dans des points de vente tels que pharmacies, boutiques de quartier, supermarchés et marchés. 50 consommateurs seront interrogés (femmes), et les producteurs seront également répertoriés et questionnés.

Dans cette enquête, l'aliment de complément se définit comme étant une farine infantile (FI) : farine composée donnée aux enfants à partir de 6 mois jusqu'à 1 ou 2 ans environ, sous forme de bouillie, en complément du lait maternel. Selon la norme Codex Stan 74-1981, Rev.1-2006 du codex alimentarius, les farines infantiles doivent être préparées, emballées et conservées dans des conditions compatibles avec l'hygiène.

Elles devraient respecter les dispositions du «Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge» (CAC/RCP 21-1979). Ce code indique que les matières premières comme les céréales, les légumineuses, graines de

légumineuse et les graines oléagineuses, dont la plupart sont disponibles localement, peuvent être utilisées pour la production de farines destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge, en respectant certaines conditions du Code «lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge» (CAC/GL 08-1991, Rev. 2013).

L'étude répondra aux grands axes suivants :

- I. Contexte – revue de littérature
- II. Méthodologie
 1. Type d'enquête
 2. Lieux et période de l'étude
 3. Cibles de l'étude
 4. Échantillonnage de la cible de l'étude
 5. Collecte des données
 6. Considérations éthiques
 7. Préparation de la collecte des données
 1. Formation des enquêteurs
 2. Aspects administratifs de la préparation
 8. Collecte des données
 9. Gestion des données et analyse des échantillons
 1. Gestion des données
 2. Analyse des farines infantiles
- III. Résultats
 1. Analyse globale
 2. Analyse détaillée
 3. Enquête auprès des points de vente
 4. Enquête auprès des consommateurs
 5. Enquête auprès des producteurs
- IV. Discussion
 1. Discussion des résultats
 2. Limite de l'étude
- V. Conclusion pour REDE

Identification et sélection des coopératives de transformatrices.

Les unités de production (artisanal à industriel) et entrepreneurs potentiels (talents issus de la diaspora ou talents nationaux, migrants etc.) répertoriés seront évalués selon un barème mis en place par le prestataire de services et validée par le Projet (spécialiste nutrition UGP). Des unités de transformatrices (coopératives / associations) dans les deux régions seront également identifiées, et évalués selon le même barème, respectant (i) la capacité (humaine et matérielle) ; (ii) les coûts ; (iii) la distribution ; (iv) les capacités technologiques ; (v) la gouvernance et transparence ; (vi) l'intérêt d'expansion sur la production de farines infantiles ; et (vii) l'imprégnation du Projet.

Un système de sélection sera mis en œuvre par le prestataire et encadré par la Chargée Agri-Nutrition et Inclusion Sociale de l'UGP et l'ATNJ, et résultera dans le choix final de 4 unités à fort potentiel, dont 2 (une pour Oio et une pour Bafata) finales.

L'évaluation de capacités et notation sera participative et n'impliquera que les unités / coopératives intéressées par le lancement d'une ligne de production de farines infantiles fortifiées. Les deux coopératives finalement retenues signeront un contrat / une charte avec le partenaire de mise en œuvre (dont l'ONG KAFO est celle avec le plus d'expérience dans la transformation, formation-accompagnement et incubation).

Processus d'apprentissage de la production des farines fortifiées.

Les formateurs seront formés en agro-alimentaire, hygiène-qualité et entrepreneuriat social. Les groupes de transformatrices des deux unités seront formés, l'une en début d'année 3, selon un paquet de trois formations :

- Formation de gestion entrepreneuriale : gestion, comptabilité, gouvernance, finance, plan d'affaires ;
- Formation technique d'utilisation et maintenance des équipements (au centre de transformation de KAFO) ;
- Formation dans le processus de préparation des farines et mesures d'hygiène et standards de qualité. Dans le cadre de cette formation, un voyage d'étude d'un mois aura lieu dans un centre de production des farines certifiées MISOLA (Sénégal, Guinée, Niger, Bénin, Mali, Burkina), où les femmes recevront un apprentissage pratique et apprendront de l'expérience des unités de production, tout en renforçant leurs capacités en préparation des farines, division du travail dans le groupe et hygiène.

Développement du plan d'affaires.

À l'issue de l'étude d'inventaire, plusieurs formulations seront reformulées par la nutritionniste senior d'appui (Nationale), et des essais en laboratoire (maximum 40 essais) permettront d'obtenir deux formulations finales de farines infantiles locales. Ces formulations se feront sur base des normes internationales et seront validées par MISOLA (après envoi au centre du Sénégal), suivant les critères de (i) composition adéquate avec les besoins nutritionnels des enfants de 6-23 mois ; (ii) disponibilité des produits sur le marché ; (iii) prix et accessibilité des produits ; et (iv) appréciation des consommateurs. Une négociation avec le fournisseur local du mix minéro-vitaminique sera établie dès le départ, afin de le planifier dans le calcul de coût de production des farines. Un consultant sera recruté par le prestataire pour le développement participatif, en 10 ateliers, rassemblant la nutritionniste UGP et les formateurs du prestataire et les unités, de l'étude de marché et du montage de plan d'affaire pour les farineries.

Le plan d'affaires déterminera le compte d'exploitation prévisionnel de l'unité, afin de définir la marge brute, l'amortissement de l'équipement et le bénéfice ; à travers l'estimation des charges (Coûts fixes : local ; générateur d'électricité ; eau ; bois de chauffe ; entretien ; salaires ; frais de gestion et Coûts variables : matières premières - denrées et mix minéro-vitaminique- ; emballage étiqueté ; communication ; transport ; animation pour commercialisation) et des produits: ventes des produits finis (selon différentes gammes/ portions de produits).

Le développement et la validation du plan d'affaires sera clé dans la réalisation et succès de l'entreprise de production des farines infantiles. Les coopératives pourront faire appel au prestataire pour ajuster leur plan d'affaires en fonction de l'évolution du contexte.

Mise en place du site de transformation avec équipements.

Chaque coopérative définira sa stratégie d'action après finalisation du plan d'affaires, en termes d'organisation du travail, comité de gestion, gestion financière, image de marque, plan de communication / marketing et promotion sociale sur les marchés REDE. Un site/ unité de transformation sera mis en place pour chaque coopérative, en fin d'année 2 pour entreprise A, et fin d'année 3 pour entreprise 2. Une étude préalable menée par des prestataires de services sous-traités par le prestataire principal identifiera les besoins des sites (mini-usines), d'environ 150m² avec latrines, salle de stockage et de réunion, ainsi qu'un emplacement stratégique à proximité de routes et de marchés de REDE. Chaque site sera équipé d'une décortiqueuse, 2 broyeuses, 2 balances, une ensacheuse, plusieurs bassines, des mesureurs, sachets, marmites, et une mélangeuse.

Une prime de démarrage à l'innovation sera attribuée à chaque coopérative, sur un compte bancaire ouvert à cet effet, et d'un montant total de d'environ 70 000 USD (environ 40 millions de FCFA) par coopérative, utilisée pour:

- (i) l'achat du stock de matières premières ;
- (ii) achat du stock d'emballage étiqueté ; et
- (iii) frais de démarrage liés au personnel, transport, etc.

Cette prime constituera le capital initial dont 60% sera alloué au moment du démarrage des activités, soit milieu année 3 pour l'Unité d'Oio et en milieu d'année 4 pour l'Unité de Bafata.

Le solde sera versé sous forme de subventions en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins de trésorerie. Conformément au manuel de passation de marché du Projet, des devis d'achat ou contrats devront permettre de retirer des sommes pour le fonctionnement des activités. Les capacités de stockage des centres permettront l'achat en gros et les économies d'échelle.

Tests d'assurance-qualité en laboratoire.

Durant l'année de démarrage des activités de chaque unité (année 3, année 4), un test d'assurance qualité initial suivra la production du premier échantillon de farine produit pour garantir le respect des normes fixées. Les 3 premiers échantillons (prélevés une fois tous les deux mois durant les 6 premiers mois de production) seront envoyés dans un laboratoire certifié (Sénégal). Un réajustement des doses pourra être établi après ces premiers tests qualité. Les tests suivants, d'abord trimestriels (année 1 de production) puis semestriels (jusqu'à année 3 post-démarrage production) seront effectués en laboratoire. Des échantillons seront collectés et envoyés une fois par an dans le laboratoire basé au Sénégal, pour certification du respect de la qualité sur le long terme, cruciale pour la cible de cette activité : les jeunes enfants.

Marketing et promotion sociale.

La production de farines infantiles s'ancrera dans les réseaux de commercialisation dynamisés et intensifiés à travers les infrastructures de marché et unités territoriales de développement. Afin de bénéficier d'une clientèle plus nombreuse, les unités de production de farines seront appuyées par un cabinet d'étude marketing qui répondra à leurs besoins et attentes, en les conseillant et en produisant un plan de marketing adapté à chaque unité. Une campagne de promotion sociale locale, adaptée et innovante, à travers des dégustations sur marché, points de ventes dans les tabancas, et image de marque répondant aux besoins et aspirations des communautés et des mères, sera la clé de l'intégration de marché progressive des farines infantiles fortifiées, certifiées et produites localement par les unités.

Capitalisation et mise à échelle.

Cette activité étant une innovation en Guinée-Bissau, il sera crucial de tirer les leçons apprises des deux expériences, afin de mettre à échelle les bonnes pratiques et renforcer les expériences. Un consultant international sera recruté afin de mener une étude de capitalisation et une publication en ligne, et d'informer les acteurs locaux et internationaux des opportunités et recommandations de cette initiative.

Dispositif et partenaire de mise en œuvre.

Le prestataire de services de cette activité, potentiellement l'ONG GRDR, aura une expérience dans l'entrepreneuriat, incubation, développement de plans d'affaires, réseaux d'entrepreneurs et jeunes talents. Les capacités seront renforcées en gestion d'entreprise, composition adaptée aux besoins nutritionnels, création de marché et contrôle qualité. 4 formateurs / animateurs seront impliqués à temps plein dans l'appui aux unités, supervisées par un puis 2 (année 3 et 4) accompagnateurs-superviseurs.

Annexe 1. Matrice d'évaluation des partenaires – Centre de formation ADPP

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Centre de formation ADPP Armando Joao da Silva, siège Bissorá	Programme cajou Programme de clubs paysans (expérience tirée du Zimbabwe, Malawi) (50 membres, 5 leaders, transmission d'information, réunion régulière, activités économiques communes- achat, vente) : 600 phase1 : 2000 phase 2 (agriculture et productions maraichères) Centre de formation professionnelle (électricité, réparation vélo, canalisation, énergie solaire, entretien des équipements agricoles, coupe- couture, informatique, commerce, agriculture) 24 centres communautaires pour les jeunes en parallèle de centre de santé et petite irrigation	3 régions d'intervention Oio, Cacheu, Bissau 52 clubs dans les environs de Bissora Interventions dans 37 des 177 communautés rurales de Bissorá, Oio 113 étudiants (29 femmes) en cours, 1 850 cadres formés Centre ouvert du matin au soir avec possibilité d'internat cours d'agriculture sur 20 jours de cours théorique + 15 jours sur le terrain avec les producteurs (assainissement, comites de gestion des différentes infrastructures, conservation des aliments)	EU, DANIDA, coopération espagnole, MADR, FAO, CAFO Mis en œuvre de Projet UE sur le cajou AINDA avec création de farmers' clubs, Usine de traitement du cajou certifié organique, programme de formation de jeunes «capacitation du futur» Offre de bourses pour encourager les inscriptions de filles Récupération de 75 ha de mangroves, Un hectare de périmètres maraichers sur le centre plus 5 Ha alentours Placement des jeunes pour des emplois avec des cours sur l'entreprenariat	300 jeunes reçus par an mais trop grosse demande fonds disponibles limitent les capacités d'intervention	Formations, incubation et accompagnement d'agropreneurs dans la réalisation de leurs projets entrepreneuriaux Formation de clubs paysans / champ écoles paysans Animation de plateformes multiacteurs et de clubs tournés vers le marché Perspectives : Projet production de semences ; Elevage à cycle court ; transformation et conservation des mangues	Activités visant à améliorer : débouchés commerciaux, diversificaton des cultures Replication des clubs paysans Renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs

Annexe 2. Matrice d'évaluation des partenaires - Federação de Associações de Pessoas com Deficiência (FADPD)

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonction potentielle	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunités	Faiblesses Contraintes		
FADPD Projet OPD (Organisation des Personnes à Handicap) avec UE et Handicap 2016 - 2018 Projet sur le sida avec Handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit (gestion financière des revenus) - Gestion conflits internes - Droit humain - Droit des personnes à handicap - Élaboration micro-projets - Formation en informatique (2 pers/ 13 assoc) - Formation et appui en couture - Gestion et gouvernance interne des organisations <p>Structure : 13 associations m (35 à 120 membres) 10 assoc candidates, en processus de légalisation (reçoivent appui)</p>	Bafata : 1 assoc Gabu : 1 assoc (en lien avec plateforme forte des ONG en partenariat, action renforcée) Oio : 3 assoc (Mansoa, Farinha, Bissora) Cacheu : 3 assoc (Canchungo, Cacheu, Sao Domingus). CONGAI : congrégation des ONG dans l'agriculture. Leurs associations en sont membres Activités transversales : campagnes de sensibilisation pour droit des handicapés (dénonciation des violences)	Forums régionaux pour concertation. Utilisent espaces de concertation pour s'ancrer Expérience de 13 associations ont reçu 1,6 millions de fonds pour activités économiques (OPD) <ul style="list-style-type: none"> - Couture - Sensibilisation - Initiatives sportives (inclusion à l'école par le sport) - Plaidoyer dans familles avec handicapés pour participation à l'école <p>Accord avec Min de l'Éducation pour exempter enfants handicapés de frais d'école pour encourager les parents à envoyer les enfants Base de données des handicapés</p>	Soutien externe a créé des divergences internes. Décision peu claire sur la direction. UE / Handicap attendent clarification de la situation (procès par rapport à Fédération) Expert venu du Brésil pour identifier les besoins des associations membres. Attente du rapport avec éléments pour intégrer nouvelle phase. Problème de conflits internes dans la Fédération au niveau de la représentativité	Aide directe à OPD, sans passer par Fédération (pb gouvernance et gestion) Formations Sensibilisation Appui et accompagnement micro-projets Appui à l'horticulture : encadrement et appui technique Activités économiques : charpente, électricité, artisanat Ex. assoc pour intégration des aveugles : partenariat avec bureau d'artisanat, stade initial (n'a pas connu suite) car manque de financement École pour sourds-muets : télé et traduction par la TV	<ul style="list-style-type: none"> - Formation dans domaine du crédit, gestion, micro-financement - Responsabilisation et structuration du travail : accountability

Annexe 3 : Convention ADPP

Termes de référence pour la sélection du partenaire de mise en œuvre du volet 2.3.1 « Appui aux jeunes agropreneurs » de la Sous-composante 2.3 – « Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle » du Projet REDE dans les régions de Bafatá, Oio, Gabu et Cacheu.

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et Fonds International pour le Développement Agricole FIDA ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous régionaux.

La composante 2 du Projet REDE, « Intégration des Marchés et Entrepreneuriat Rural » concerne des activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique autour du marché en (i) désenclavant les bassins de productions réhabilités vers les marchés réhabilités, (ii) assurant une implication pérenne des utilisateurs dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA, (iv) favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région.

Le Projet vise, à travers le volet 2.3.1 « Appui aux jeunes agropreneurs » de sa sous-composante 2.3 « Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle », à appuyer des initiatives entrepreneuriales viables pour 200 jeunes âgés de 18 à 35 ans (50 / région) dans des activités connexes aux marchés, à travers un financement adapté, coaching entrepreneurial et le renforcement de leurs capacités techniques dans les domaines de leurs activités (50% jeunes filles et 10% de personnes avec handicap/VIH/migrants). La formation en alternance s'achèvera sur l'élaboration d'un plan d'affaires pour lequel chaque jeune recevra une prime d'installation lui permettant de cofinancer son affaire. Un comité tripartite composé de l'UGP du Projet, d'une institution financière locale et d'un représentant des entrepreneurs (Plateforme multi-acteurs) sera mis sur pied pour vérifier et valider les livraisons des prestataires de services aux entrepreneurs. Le suivi professionnel des 200 agropreneurs sera effectué une fois les microentreprises créées. Un module complet de formation en éducation financière sera offert aux entrepreneurs afin d'améliorer leurs connaissances financières et de les relier aux institutions financières. Les partenaires de mise en œuvre du projet dans les zones d'intervention seront renforcés par un pool d'experts en entrepreneuriat chargés de leur formation et accompagnement (pack 3 formations pour 200 jeunes en : Plan d'Affaire, étude marché, calcul rentabilité, fixation prix) en vue de leur transmettre la culture entrepreneuriale.

OBJECTIFS

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection du partenaire responsable de la mise en œuvre de toutes les activités prévues dans le cadre du volet « Appui aux jeunes agropreneurs » de la Sous-composante 2.3 « Entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle » du Projet REDE.

RESULTATS ATTENDUS

Dans le cadre du volet « Appui aux jeunes agropreneurs » du Projet REDE, le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que l'appui en

incubation de 200 jeunes agropreneurs (dont 50% femmes et 10% personnes en situation de handicap) leur permet de développer et implémenter leurs plans d'affaires ou passer à échelle leur modèle d'affaires ; selon les modalités suivantes de façon approximative :

- 200 agropreneurs (dont 50% femmes et 10% personnes en situation de handicap) sont formés en (i) rappels de base (portugais et mathématiques) ; (ii) entrepreneuriat, marketing, planification des affaires ; budgétisation ; gestion etc. ; et (iii) formation spécifique au domaine choisi par l'entrepreneur ;
- 4 voyages d'étude (par grappe de 50 entrepreneurs) sont organisés dans des incubateurs de la sous-région pour échanger avec de jeunes start-up innovantes et entreprises sociales ;
- Un accompagnement, coaching entrepreneurial régulier et ajustement des plans d'affaire/ études de marché est établi pendant les 5 années du Projet ;
- Les modules d'appui, ressources humaines et formations offertes par le prestataire bénéficient d'un renforcement en ligne avec la stratégie d'incubation.

PRINCIPALES TACHES DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire responsable de la mise en œuvre du volet « Appui aux jeunes agropreneurs » du Projet REDE devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

Activité 1 : Appel à projets et sélection des agropreneurs

- Annonce de présentation et de collecte de propositions de projets
- Évaluation et sélection des entrepreneurs avec les plateformes multi-acteurs de marché

Activité 2 : Formations diplômantes et voyage d'étude centre incubation

- Organisation et préparation des programmes pour chaque module de formation
- Formation des formateurs (programme GERME)
- Formations diplômantes d'entrepreneurs pendant 6 mois
- Visite d'études pour les centres d'incubation de la sous-région

Activité 3 : Suivi-accompagnement et coaching entrepreneurial

- Développement de projets d'entrepreneurs (analyse SWOT, étude de faisabilité, business plan)
- Contrats avec les bénéficiaires, identification du fournisseur et achat de matériel et d'équipement
- Coaching régulier, réévaluation des activités et ajustement des plans d'affaires

Suivi et évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation et des mécanismes de gestion transparente des fonds conformes aux standards du FIDA devra être adoptés par le ou le(s) partenaire(s) de mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre du projet, le partenaire de mise en œuvre fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin de projet à partir de la date signature de la convention.

DUREE

La durée du partenariat pour la mise en œuvre du volet « Appui aux jeunes agropreneurs » sera de 6 ans et couvrira la période allant de 2020 à 2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les 4 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau :

- Région de Oio : Secteur de Bissora et Secteur de Mansaba
- Région de Bafatá : Secteur de Contubuel et Secteur de Bambadinca
- Région de Cacheu : Secteur de Bigene et Secteur de Sao Domingos
- Région de Gabu : Secteur de Sonaco et Secteur de Pitche

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

- Un coordinateur global responsable pour les quatre régions ;
- 4 techniciens de suivi des entrepreneurs à temps partiel
- L'allocation de temps : 4 formateurs en entrepreneuriat, 7 formateurs spécialisés (domaines de choix des agropreneurs) et 2 formateurs en formation générale

PRESENTATION DES OFFRES : Les organisations non gouvernementales expérimentées dans le domaine de la formation diplômante et accompagnement dans les domaines d'enseignement de base, la gestion d'entreprise, et techniques spécialisés, intéressées pour être le partenaire du Projet REDE dans la mise en œuvre de la sous-composante de « l'appui aux 200 jeunes agropreneurs », devront soumettre une offre technique et financière à l'UCG du Projet REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du Partenaire ; (ii) La compréhension des TDR ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre de la sous-composante ; (iv) La méthodologie pour la mise en œuvre des activités ; (v) Le chronogramme de réalisation des activités.

La proposition financière portera sur Les couts de mise en œuvre proposé pour chaque activité et les frais de gestion et de mise en œuvre des activités par le partenaire.

PROFIL DU PRESTATAIRE : Les prestataires de services devront être spécialisés dans le domaine de la formation diplômante et accompagnement des jeunes femmes, hommes, et personnes en situation de handicap dans les domaines d'enseignement de base, la gestion d'entreprise, domaines techniques spécialisées et dans l'incubation à visée entrepreneuriale et avoir :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans la formation diplômante et accompagnement des jeunes dans les domaines de la gestion d'entreprise, agribusiness, et domaines de choix des agropreneurs ;
- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 2 ans ou en cours avec un bailleur de fonds (AfDB, Banque Mondiale, UE, etc.) dans l'incubation de jeunes entrepreneurs en devenir et/ ou pépinière d'entreprises rurales ;
- Une bonne connaissance du milieu paysan et des opportunités de marché dans les régions de Gabu, Cacheu, Oio et Bafatá ;
- Des capacités d'internat (agropreneurs), et d'accompagnement dans les 4 régions ;
- Un personnel technique qualifié et compétent ;
- Des capacités de gestion administrative et financière conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition des prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Annexe 4 : Termes de référence pour la sélection du partenaire de mise en œuvre de l'Appui aux initiatives de prestation des services de mécanisation de microentreprises rurales (MER)⁹⁴

Le Projet contribuera à réduire la pénibilité de certaines opérations culturales en incitant des initiatives locales de micro-entreprises rurales de jeunes (MER) pour la fourniture de services d'opérations culturales mécanisées. Ces MER fourniront les services de location, ce qui va permettre d'augmenter l'offre de services et combler la pénurie de main d'œuvre constatée en proposant un dispositif compétitif.

Le Projet va soutenir les initiatives d'entrepreneuriat des jeunes et des associations à travers d'appui à la création de micro-entreprises rurales (MER) pour la prestation de services mécanisés.

Sur la base d'une approche participative les organisations de mise en œuvre du Projet (ONG OP) appuieront à identifier les initiatives de création des MER pour la prestation de services rurales et fourniront l'assistance organisationnel et technique à leurs candidats dans toutes les étapes du processus, ils appuient les candidats à la création des MER à monter leurs projets des services mécanisés, à développer les plans d'affaires, à identifier des besoins en équipements, en formation et, en renforcement de capacités orientés vers la gestion de petits business, maintenance des équipements et, les stratégies de marketing.

Les candidatures à la création des MER approuvés feront objet d'une prime d'installation pour l'investissement en l'acquisition des équipements agricoles mécanisés (motoculteur, petits tracteurs et autres matériels de labour ou transport) et, un capital d'exploitation initial pour la mise en œuvre du plan d'affaire, pour qu'ils puissent louer les services en tenant compte dans les arrangements avec les clients les besoins d'avance de services de labour.

Tant les MER que les producteurs.trices seront appuyés par les partenaires de mise en œuvre dans le développement de leurs plans opérationnels et un partenariat axé sur un contrat formel de fourniture de services établi sur les critères à développer. Ces organisations vont aussi faciliter les contacts entre les parties prenantes, appuyer la modération des rencontres des négociations, évaluer les risques des accords, promouvoir la création de confiance et gestion des conflits. Ils aideront également à développer une plate-forme des fournisseurs des services mécanisés avec le but de promouvoir la troque d'expériences, les services des MER, l'identification de besoins de services mécanisés et de nouvelles opportunités.

Des arrangements entre les MER et les agriculteurs.trices ou leurs associations feront l'objet de contrats de services négociés qui présideront les modalités et le calendrier de paiement ainsi que les garanties prises par les MER. Tant les MER que les producteurs.trices seront appuyés par les partenaires à la mise en œuvre le contrat signé tenant compte le plan de paiement accordé sur la capacités d'avance et de paiement des uns et des autres. Les plans d'affaire des MER devront prendre en compte une avance de services à leur clientèle potentielle pour un paiement différé après récolte lorsqu'elle redevient solvable. Cette possibilité c'est une des conditions préalables pour la mise à disposition des MER d'un capital initial pour la mise en œuvre de leurs plans d'affaires.

- Mettre en place d'un système d'identification et sélection des MER en accord avec Unité de Gestion du Projet (UGP) REDE
- Délivrer les formations en mécanisation agricole
- Suivre et accompagner les MER dans le développement micro-entrepreneurial autour de la mécanisation agricole
- Production de rapports trimestriels

⁹⁴ L'ONG COAJQO a été identifiée comme l'une des plus à même d'effectuer cette prestation

- Collecte des données de performance et suivi et évaluation à présenter à UGP

Suivi et évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation et des mécanismes de gestion transparente des fonds conformes aux standards du FIDA devra être adoptés par le ou le(s) partenaire(s) de mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre du projet, le partenaire de mise en œuvre fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin de projet à partir de la date signature de la convention.

DUREE

La durée du partenariat pour la mise en œuvre sera de 5 ans et couvrira la période allant de 2020 à 2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les 4 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau :

- Région de Oio : Secteur de Bissora et Secteur de Mansaba
- Région de Bafatá : Secteur de Contubuel et Secteur de Bambadinca
- Région de Cacheu : Secteur de Bigene et Secteur de Sao Domingos
- Région de Gabu : Secteur de Sonaco et Secteur de Pitche

Les régions de choix pour les sites de production de farines infantiles dépendront des acteurs / entreprises et études de marché.

Phasage : Total = 200 MER mécanisation (approximatif) 50 MER/ région

Bafata : 25 MER phase 2021-2022 ; 25 MER phase 2023

Oio : 50 MER phase 2021-2022

Gabu : 25 MER phase 2021-2022 ; 25 MER phase 2023

Cacheu : 50 MER phase 2023

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

Volet « Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris » : 3 animatrices des bantabas à temps plein

PRESENTATION DES OFFRES : Les organisations non gouvernementales expérimentées dans le domaine de la mécanisation agricole intéressées pour être le partenaire du Projet REDE devront soumettre une offre technique et financière au Projet.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du Partenaire ; (ii) La compréhension des TDR ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre de la composante ; (iv) La méthodologie pour la mise en œuvre des activités ; (v) Le chronogramme de réalisation des activités.

La proposition financière portera sur les coûts de mise en œuvre proposés pour chaque activité et les frais de gestion et de mise en œuvre des activités par le partenaire.

PROFIL DU PRESTATAIRE : Les prestataires de services devront être spécialisés dans la mécanisation agricole, les organisations de producteurs, accompagnement de jeunes et femmes productrices et avoir :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans la mécanisation agricole;

- Une bonne connaissance du milieu paysan ;
- Un personnel technique qualifié et compétent ;
- Des capacités de gestion administrative et financière conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition des prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Annexe 5 : Convention GRDR ⁹⁵

Termes de référence pour la sélection du partenaire de mise en œuvre de la Composante 2 « Intégration des Marchés et Entrepreneuriat Rural » du Projet REDE dans les régions de Bafatá, Oio, Gabu et Cacheu.

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée Bissau et Fonds International pour le Développement Agricole FIDA ont développé et mettent en œuvre le Projet REDE de diversification agricole, marchés intégrés, nutrition et résilience climatique dont l'objectif global est d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des régions Est et Nord de Guinée Bissau pour une meilleure sécurité alimentaire. L'objectif de développement spécifique du Projet REDE est d'accompagner la diversification de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique pour améliorer l'accès aux marchés et la diversité alimentaire dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabu et Oio, en favorisant l'entrepreneuriat rural des jeunes et des femmes, et leur intégration dans les corridors commerciaux régionaux et sous régionaux.

La composante 2 du Projet REDE, « Intégration des Marchés et Entrepreneuriat Rural » concerne des activités visant à valoriser et commercialiser les productions afin de favoriser et d'augmenter les transactions commerciales de produits agricoles et ainsi créer les conditions d'une croissance économique autour du marché en (i) désenclavant les bassins de productions réhabilités vers les marchés réhabilités, (ii) assurant une implication pérenne des utilisateurs dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OPA, (iv) favorisant les flux de produits agricoles au sein des couloirs commerciaux de la sous-région.

Le Projet vise, à travers le volet « Accompagnement de microentreprises rurales féminines », à financer et accompagner 700 microentreprises rurales (MER) ciblant en priorité des femmes (500), des jeunes, et des personnes en situation de handicap (70), en apportant une autonomisation financière autour du développement d'activités connexes aux marchés et un renforcement de la notion de « réinvestissement ». À travers son volet « Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris », le Projet entend favoriser le développement de 8 espaces appropriés de partage féminin socio-culturel, économique et commercial ; montés avec et par les femmes représentantes des commerçantes et productrices sur marchés et les plateformes multi-acteurs de marchés et dynamisé à travers des foires de produits artisanaux et des échanges inter-bantaba. Enfin, afin de lutter durablement contre la malnutrition infantile et pallier le manque d'offre en compléments alimentaires sur les marchés, le Projet appuiera un modèle d'entrepreneuriat social viable pour la nutrition à travers la production locale de farines infantiles enrichies, dans son volet « Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile ». Deux unités de production semi-industrielles de farines enrichies certifiées d'une capacité de 10 tonnes par mois, pour répondre aux besoins de 10 000 enfants de 6 à 24 mois, seront appuyées.

OBJECTIFS

L'objectif global de cet appel à manifestation d'intérêt est de procéder à la sélection du partenaire responsable de la mise en œuvre de toutes les activités prévues dans le cadre de la Composante 2 « Intégration des Marchés et Entrepreneuriat Rural » du Projet REDE.

RESULTATS ATTENDUS

⁹⁵ TDR à joindre aux termes de référence du partenaire de mise en œuvre des activités d'ingénierie sociale annexés du volet 2.2)

Dans le cadre du volet « Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris » du Projet REDE, le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que l'appui au développement de 8 clubs d'écoute féminins sur marchés renforcent les liens socioculturels, économiques et commerciaux des femmes membres des bantabas ; selon les modalités suivantes de façon approximative :

- 7 à 10 ateliers organisés pour chaque bantaba sur la durée du Projet, adapté aux besoins identifiés par les femmes représentantes des bantabas ;
- Le développement d'au moins 2 stratégies de marché travaillées de manière participative avec les femmes membres des bantabas ;
- 6 rencontres interrégionales entre clubs d'écoute ;
- 8 foires de produits locaux des Bantabas sur marchés

Dans le cadre du volet « Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile » du Projet REDE, le partenaire de mise en œuvre devra assurer l'atteinte des résultats attendus à savoir que l'appui au développement de deux unités semi-industrielles de transformation de farines infantiles certifiées leur permet de produire 10 tonnes / mois destinées à être vendues sur les marchés à prix accessible pour les populations rurales ; selon les modalités suivantes de façon approximative :

- 10 tonnes/ mois de production de farines infantiles en fin de projet ;
- Renforcement de compétences de 2 coopératives, petites entreprises ou entrepreneurs à travers la gestion entrepreneuriale, marketing et procédés techniques ;
- Un voyage d'échange organisé à MISOLA-AGUISSA en République de Guinée ;
- 2 campagnes de marketing social inclusif sont adaptées pour appuyer la création de marché local (kiosques sur marchés, dégustations, etc.)

PRINCIPALES TACHES DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire responsable de la mise en œuvre du volet « Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris » du Projet REDE devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

Activité 1 : Appui au développement de 8 clubs d'écoute, désignés Bantaba di Minjeris, dans les marchés identifiés des 4 régions

- Mise en place de comités de bantabas
- Étude diagnostic des besoins en appui socio-économique et commercial des bantabas
- Formations (modules et ateliers choisis à travers étude diagnostic) et accompagnement des bantabas pour une amélioration de la situation socio-économique et commerciale des femmes membres et de l'inclusion des personnes en situation de handicap/ VIH

Activité 2 : Formations et échanges

- Rencontres interrégionales entre clubs d'écoute
- Foire des produits locaux des bantabas sur marchés
- Dialogue et négociation des femmes des bantabas au sein des plateformes multi-acteurs de marchés

Le partenaire responsable de la mise en œuvre du volet « Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile » du Projet REDE devra assurer la préparation, la réalisation et le suivi-évaluation des activités suivantes :

Activité 1 : Identification et démarrage des petites entreprises/ entrepreneurs/ coopératives

- Identification acteurs potentiels (entrepreneurs, diaspora, petites entreprises, etc.) de développement entrepreneurial du modèle de farines infantiles certifiées
- Lancement concours « graines de projet : farines infantiles » pour sélection finale de 2 meilleurs projets d'entreprise sociale de production de farines infantiles certifiées en zone rurale
- Appui au développement et mise en place des 2 entreprises / micro-usines de farines infantiles à travers la conception du modèle, des modalités juridiques et administratives, gestion des ressources humaines et organisationnelles (recrutement de salariés si nécessaire), etc.

Activité 2 : Appui, développement et pérennisation des micro-usines de farines infantiles

- Paquet de formation triple pour les 2 entreprises (d'abord une, puis en phase 2 du Projet, appui à la deuxième entreprise) de farines infantiles : (i) formation en gestion entrepreneuriale (gestion, comptabilité, gouvernance, plan d'affaires, entrepreneuriat social, étude de marché, analyse financière, etc.) ; (ii) formation technique d'utilisation des équipements ; et (iii) formation dans le processus de préparation des farines, mesures d'hygiène et standards de qualité
- Voyage d'étude / stage d'apprentissage dans le centre de production de farines certifiées MISOLA-AGUISSA (République de Guinée)
- Développement du plan d'affaires : formulation (essais et tests en laboratoires), tests organoleptiques, validation et certification, définition du prix et cible de marché, coûts de production et prix fixé (compte prévisionnel de l'unité de production), identification des fournisseurs et lancement phase test, validation du plan d'affaires et ajustement progressif ;

Activité 3 : Production semi-industrielle de farines infantiles certifiées

- Mise en place du site + équipements et stocks
- Tests assurance-qualité et analyses en laboratoire de façon continue pour certifier de la qualité et sécurité des farines infantiles
- Développement du réseau de commercialisation dans les marchés à travers une stratégie de marketing et promotion sociale adaptés au consommateur visé (enfants 6-23 mois régions rurales du Nord de la Guinée-Bissau), tels kiosques ou points de restauration village/ marché
- Capitalisation en vue de diffusion et mise à échelle (lancement deuxième entreprise de production de farines)

Suivi et évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation et des mécanismes de gestion transparente des fonds conformes aux standards du FIDA devra être adoptés par le ou le(s) partenaire(s) de mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre du projet, le partenaire de mise en œuvre fournira des rapports périodiques semestriels, annuels et un rapport de fin de projet à partir de la date signature de la convention.

DUREE

La durée du partenariat pour la mise en œuvre des volets « Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris » et « Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile » sera de 5 ans et couvrira la période allant de 2020 à 2025.

LIEU : La mise en œuvre des activités impliquera la réalisation d'activités dans les sites d'intervention du Projet REDE localisés dans les 4 régions du nord et de l'est de la Guinée Bissau :

- Région de Oio : Secteur de Bissora et Secteur de Mansaba
- Région de Bafatá : Secteur de Contubuel et Secteur de Bambadinca
- Région de Cacheu : Secteur de Bigene et Secteur de Sao Domingos
- Région de Gabu : Secteur de Sonaco et Secteur de Pitche

Les régions de choix pour les sites de production de farines infantiles dépendront des acteurs / entreprises et études de marché.

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines minimales prévues pour la mise en œuvre sont les suivantes :

Volet « Appui aux Clubs d'écoute pour femmes sur marchés – Bantaba du Minjeris » : 3 animatrices des bantabas à temps plein

Volet « Développement et production de farines infantiles fortifiées pour prévenir la malnutrition infantile » : Un spécialiste en entrepreneuriat social à temps plein (National niveau medium-senior ou International Junior) ; 2 animateurs/ trices pour appui à installation et développement du réseau commercial sur marché/ dans communautés

PRESENTATION DES OFFRES : Les organisations non gouvernementales expérimentées dans les domaines de la structuration et dynamisation des marchés, du développement de microentreprises, centres d'incubation régionaux, entreprises et innovation sociale, appui socio-économique, commercial et d'autonomisation de groupes de femmes, organisation de foires de produits locaux et dialogues et partenariats avec talents nationaux et issus des diasporas, intéressées pour être le partenaire du Projet REDE dans la mise en œuvre de la composante « Intégration des Marchés et Entreprenariat Rural » devront soumettre une offre technique et financière à l'UCG du Projet REDE.

L'offre technique comprendra : (i) L'expérience générale et spécifique du Partenaire ; (ii) La compréhension des TDR ; (iii) Les CV du personnel clés devant participer à la mise en œuvre de la composante ; (iv) La méthodologie pour la mise en œuvre des activités ; (v) Le chronogramme de réalisation des activités.

La proposition financière portera sur les coûts de mise en œuvre proposés pour chaque activité et les frais de gestion et de mise en œuvre des activités par le partenaire.

PROFIL DU PRESTATAIRE : Les prestataires de services devront être spécialisés dans les plateformes de marchés, l'entrepreneuriat rural et social, incubation, accompagnement de jeunes et femmes productrices et commerçantes et avoir :

- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 5 ans dans la dynamisation et structuration des marchés, incubation et entrepreneuriat rural et social, échanges interprofessions et stratégies de marché ;
- Une expérience et une compétence professionnelle prouvée d'au moins 3 ans ou en cours dans l'appui à l'autonomisation sociale et commerciale à des groupes de femmes productrices et entrepreneuses ;
- Une bonne connaissance du milieu paysan et des opportunités de marché dans les régions de Gabu, Cacheu, Oio et Bafatá ;
- Un réseau de contacts de talents nationaux, issus des diasporas et migrants ;
- Un personnel technique qualifié et compétent ;
- Des capacités de gestion administrative et financière conformes aux standards internationaux.

MOYENS À MOBILISER : Le Projet mettra à la disposition des prestataires de service les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de la mission.

Sous-composante 2.4 – Intégration Régionale des Echanges

1.1 Introduction :

L'amélioration de l'accès aux marchés, qu'il s'agisse du marché local, régional ou international, est la pierre angulaire pour une transformation durable des chaînes de valeur alimentaire en Afrique de l'Ouest. Pourtant il est tout à fait évident que la région dans son ensemble continue à souffrir d'un niveau insuffisant d'échanges commerciaux comparés à son potentiel, le commerce intra régional étant particulièrement faible et se situe entre 8 à 13%.

Le commerce transfrontalier et informel est actif dans la sous-région et concerne une grande variété de produits alimentaires (huile de palme, maïs, sorgho, niébé, oignons, animaux vivants). Cependant, les volumes qui traversent les frontières sont généralement échangés essentiellement par le biais d'un réseau de relations commerciales personnelles et impliquant des agents de la même souche ethnique. Le cas de la Guinée Bissau avec ses voisins (Guinée et le Sénégal) est un exemple typique. En Guinée Bissau, les tentatives de contrôle des flux des biens importés et exportés, sur le modèle des économies centralisées étatiques, n'ont pas pu porter leurs fruits du fait de leur caractère peu incitatif à la production et de l'existence de réseaux d'échanges transfrontaliers anciens et réactifs. Les liens familiaux et les multiples relations que les populations frontalières entretiennent (amitié, clientélisme) constituent la base sociale du commerce transfrontalier.

C'est dans ce contexte que le projet REDE, intervient pour améliorer le renforcement de l'intégration des marchés de demi-gros au sein des corridors commerciaux sous régionaux, ce qui permet de consolider et stabiliser la position de la Guinée Bissau dans les échanges de produits agricoles avec ses voisins.

Le présent document explicite de manière détaillée, l'approche d'intervention, les activités à mettre en œuvre aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel afin de faciliter l'intégration des marchés agricoles appuyés par le REDE.

1.2 Description et Analyse des échanges commerciaux agricoles entre la Guinée Bissau et ses voisins sous régionaux :

La Guinée Bissau est pratiquement baigné par l'océan atlantique. Il est limité au nord par le Sénégal, à l'est et au sud par la République de Guinée (Conakry). Le pays fait partie de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Monétaire Ouest Afrique (UEMOA).

Les pays de l'espace CEDEAO et CILSS ont été subdivisés en trois grands bassins de production et de commercialisation⁹⁶. Le bassin ouest, le bassin central et le bassin est (cf carte ci-dessous).

⁹⁶ Lors de la réunion des Experts en Sécurité Alimentaire des pays membre de la CEDAO/CILSS à Lomé, 1989

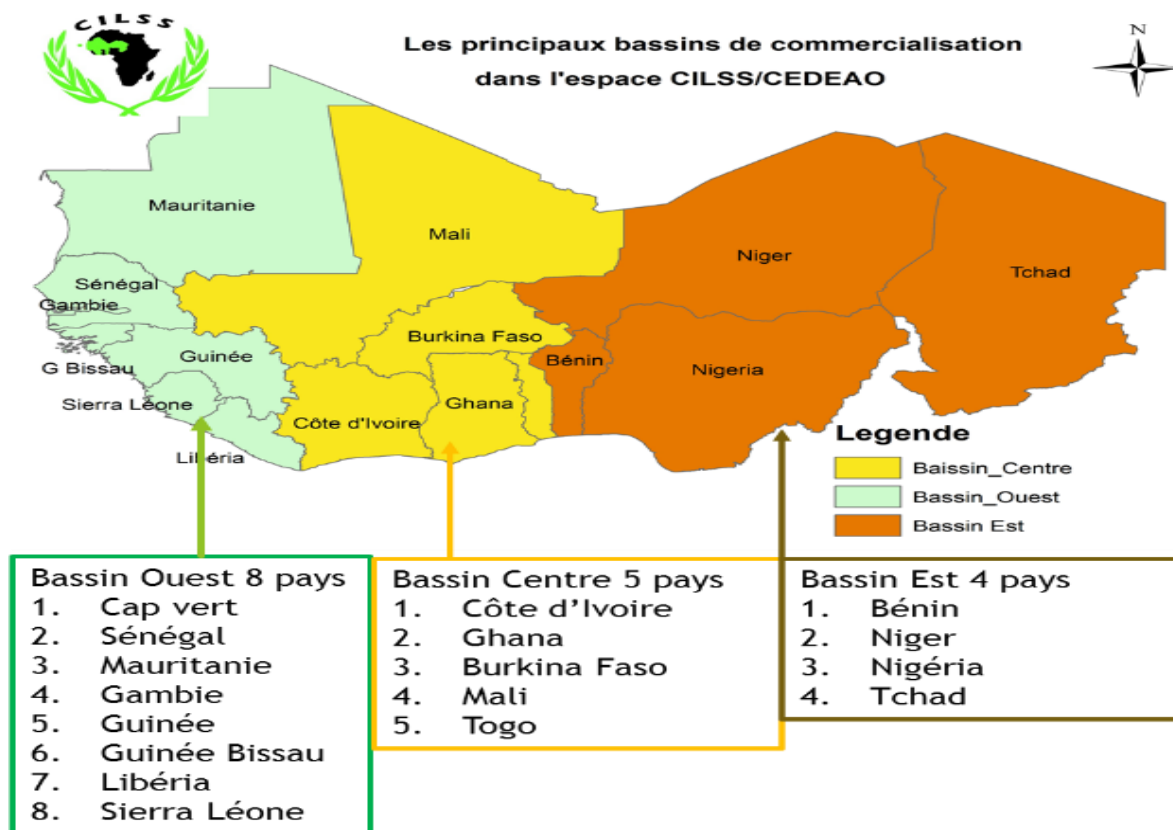


Figure 1: Carte des principaux bassins de production et de commercialisation dans l'espace CEDEAO/CILSS

Ces bassins constituent des systèmes commerciaux au sein desquels se développent des dynamiques porteuses d'opportunités pour le devenir de la sécurité alimentaire au niveau sous régional.

Le bassin ouest, englobe huit (08) pays dont la Guinée Bissau. La Guinée-Bissau couvre une superficie de 36.125 km², dont 39 % à vocation agricole. Sa population est estimée à environ 1,7 millions d'habitants dont 55 % vivent dans les régions d'Oio, Bafata, Gabu et Cacheu, près des deux tiers vivent en milieu rural. Extrêmement pauvre, le pays a un taux national de pauvreté absolue⁹⁷ de 69,3 % et son taux de croissance démographique est de 2,54 % par an.

Au niveau de la CEDEAO, les échanges se caractérisent par une faible diversité des produits et une forte dépendance à l'égard des produits d'extraction ainsi que par un nombre restreint de produits agricoles de base. Les produits alimentaires officiellement exportés par la CEDEAO ne représentent que 10 % de l'ensemble des exportations.

D'après les données officielles (CEDEAO), les échanges intra régionaux représenteraient entre 8 et 13 % de l'ensemble du commerce de la CEDEAO. Les chiffres du commerce varient grandement d'un pays ouest-africain à l'autre. Le tableau suivant donne la contribution des Etats aux échanges extérieurs de la CEDEAO.

Table 1: Contribution des Etats membres dans les échanges extérieurs de la CEDEAO pour la période 2013-2017

Contribution des Etats membres dans les échanges extérieurs de la CEDEAO en pourcentage	
Commerce Extra-CEDEAO	Moyenne 2013-2017 en %

⁹⁷ 2 USD par personne et par jour (seuil national de pauvreté absolue).

Pays / flux	Exportations	Importations	moyenne
Benin	0.7	3.4	2.0
Burkina Faso	2.7	4.2	3.4
Cape Verde	0.3	1.3	0.8
Cote d'Ivoire	13.7	12.6	13.2
Gambie	0.1	0.5	0.3
Ghana	13.5	14.7	14.1
Guinée	2.7	3.7	3.2
Guinée Bissau	0.2	0.2	0.2
Liberia	0.4	2.4	1.4
Mali	3.1	4.5	3.8
Niger	1.4	2.3	1.9
Nigeria	68.3	44.8	57.1
Sénégal	2.9	7.1	4.9
Sierra Leone	1.0	6.7	3.7
Togo	1.0	2.3	1.6
Total échanges CEDEAO	100,0	100,0	100,0

Source : CEDEAO, statistique du commerce extérieur : enjeux et perspectives pour l'analyse des politiques, Novembre 2018

Les pays de la CEDEAO contribuent différemment dans la composition de la structure des échanges extérieurs de la CEDEAO en tant qu'entité autonome commerçant avec les autres pays du monde (Pays Tiers). En moyenne, sur les périodes 2013 à 2017, le Nigeria contribue respectivement pour 57,1% du commerce de la CEDEAO avec ses pays Tiers, soit 68,3% des exportations et 44,8% des importations. Suivi en cela par le Ghana pour 14,1%, soit 13,5% des exportations et 14,7% des importations ; et, la Côte d'Ivoire avec 13,2%, soit 13,7% des exportations et 12,6% des importations ; du Sénégal pour 4,9% soit 2,9% des exportations et 7,1% des importations. Ces quatre pays contribuent à en moyenne pour plus de 86% des échanges de la CEDEAO avec ses partenaires extérieurs.

Pour la Guinée Bissau, en moyenne, sur les périodes 2013 à 2017, le Pays contribue à hauteur de 0,2% respectivement pour le commerce de la CEDEAO avec ses pays tiers. Aussi, la contribution individuelle des Etats Membres de la CEDEAO dans le volume du commerce intracommunautaire est diversement appréciée selon que l'on se situe du côté des ventes de marchandises que des achats de produits à l'intérieur de la région CEDEAO.

Le tableau ci-dessous montre la contribution de chaque pays dans la composition des échanges de la région en considérant l'espace CEDEAO comme une seule entité territoriale.

Table 2: Contribution de chaque Etat dans les échanges intra-CEDEAO 2013-2017

Contribution des Etats de la CEDEAO dans le commerce intracommunautaire de la CEDEAO en %				
Commerce intracommunautaire	Moyenne 2013-2017 en %			
	Pays / Flux	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	Moyenne %
BJ:Benin	1.3	4.2		2.6
BF:Burkina Faso	2.8	8.6		5.5
CV:Cap-Vert	0.1	0.7		0.3
CI:Côte d'Ivoire	26.7	23.2		25.1
GM:Gambie	0.6	1.5		1.0
GH:Ghana	11.0	5.7		8.6
GN:Guinee	3.1	2.7		2.9

GW:Guinee-Bissau	0.0	0.2	0.1
LR:Liberia	0.3	4.0	1.9
ML:Mali	3.2	15.4	8.7
NE:Niger	3.2	3.7	3.4
NG:Nigeria	32.2	9.3	21.8
SN:Senegal	9.3	7.7	8.6
SL:Sierra Leone	1.1	11.0	5.6
TG:Togo	5.1	2.2	3.8
Total CEDEAO	100,0	100,0	100,0

(Source : CEDEAO, statistique du commerce extérieur : enjeux et perspectives pour l'analyse des politiques, Novembre 2018)

Le Nigeria est en tête avec une moyenne de 21,8% des échanges globaux qui représentent aussi, 32,2% des exportations et 9,3% des importations avec les autres pays de la région ouest africaine. La participation de la Guinée Bissau est évaluée à 0,1% des échanges intracommunautaires de la CEDEAO, ce qui est très loin de la moyenne régionale qui est de 11% pour la période 2013-2017.

L'analyse des échanges intracommunautaire montre que les Pays de la zone CEDEAO ne s'échangent en majorité que des produits alimentaires sans grand processus de valeur ajoutée. Aussi, il s'agit des échanges formels enregistrés aux cordons douaniers, ces statistiques n'intègrent le commerce informel transfrontalier. D'après les données officielles (CEDEAO), on estime que trois-quarts des échanges intra régionaux, qui s'effectuent sur une base informelle, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles.

C'est le cas de la Guinée Bissau avec une prédominance du caractère informel du commerce transfrontalier. Ce Pays dispose d'une économie essentiellement basée sur l'Agriculture, elle représente 50 % du PIB et 95 % des exportations, et emploie environ 85 % de la population active, dont 49 % de femmes. Le pays souffre d'un manque de diversification de ses exportations, la noix de cajou est le principal produit agricole d'exportation.

En effet, le commerce transfrontalier des produits agropastoraux avec les pays proches (la Guinée et le Sénégal) se fait essentiellement de manière informelle, notamment lors des «loumas» ou marchés ruraux, qui sont pour l'essentiel des marchés hebdomadaires.

Dans la zone d'intervention du Projet, les marchés les plus importants en termes de produits agricoles écoulés sont : Bula et São Domingos en région de Cacheu, Bissora et Mansaba en région d'Oio, Bambadinca et Contuboel en région de Bafatá, Sonaco et Pitche en région de Gabù. Ces régions abritent également, les trois plus grands marchés transfrontaliers de la Guinée-Bissau, Pitche, São Domingos et Cambadju, autour desquels s'organisent les échanges commerciaux transfrontaliers des produits agropastoraux.

Les principaux circuits de commercialisation des produits agropastoraux entre la Guinée Bissau et voisins (Sénégal et Guinée), dans la zone d'intervention du REDE, s'organisent autour des trois (03) principaux réseaux des marchés dont la dynamique est reflétée ci-dessous : i) axe Sao Domingos-Zinguichor, ii) axe Cambadhu-Kolda, Diabo et iii) axe Pitche-Saré Bida, Foulamory et Buruntumu.

Les figures ci-dessous schématisent réseaux des marchés autour des principaux transfrontaliers de la Guinée Bissau :

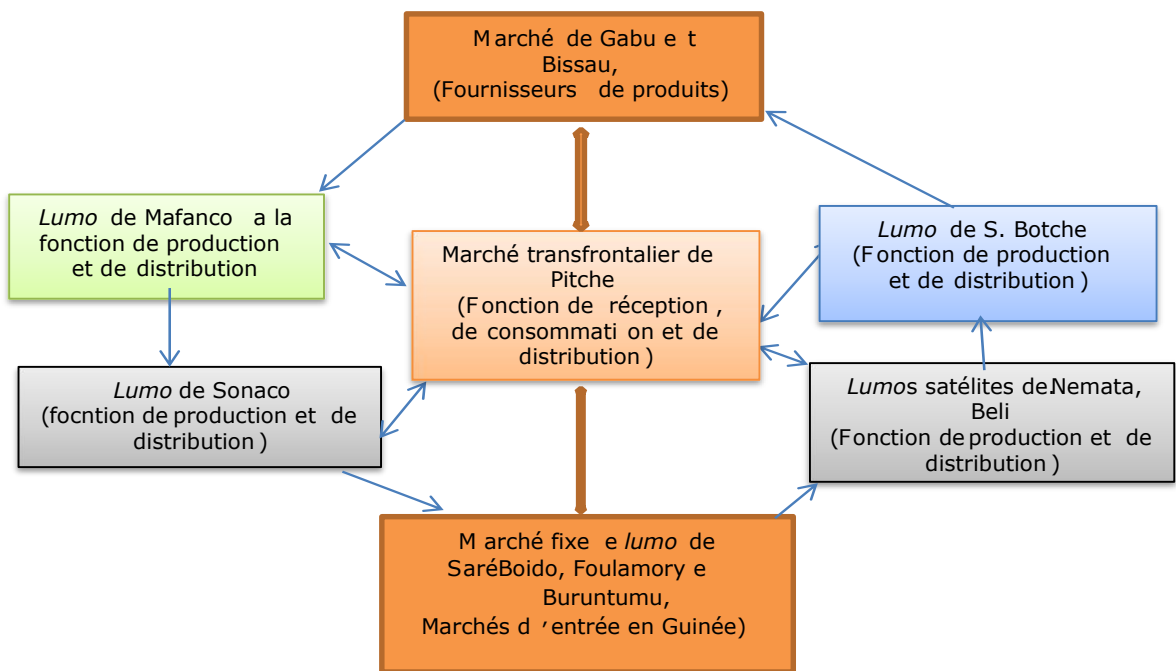


Figure 2: Réseau des marchés sur l'axe Sao Domingos-Zinguinchor

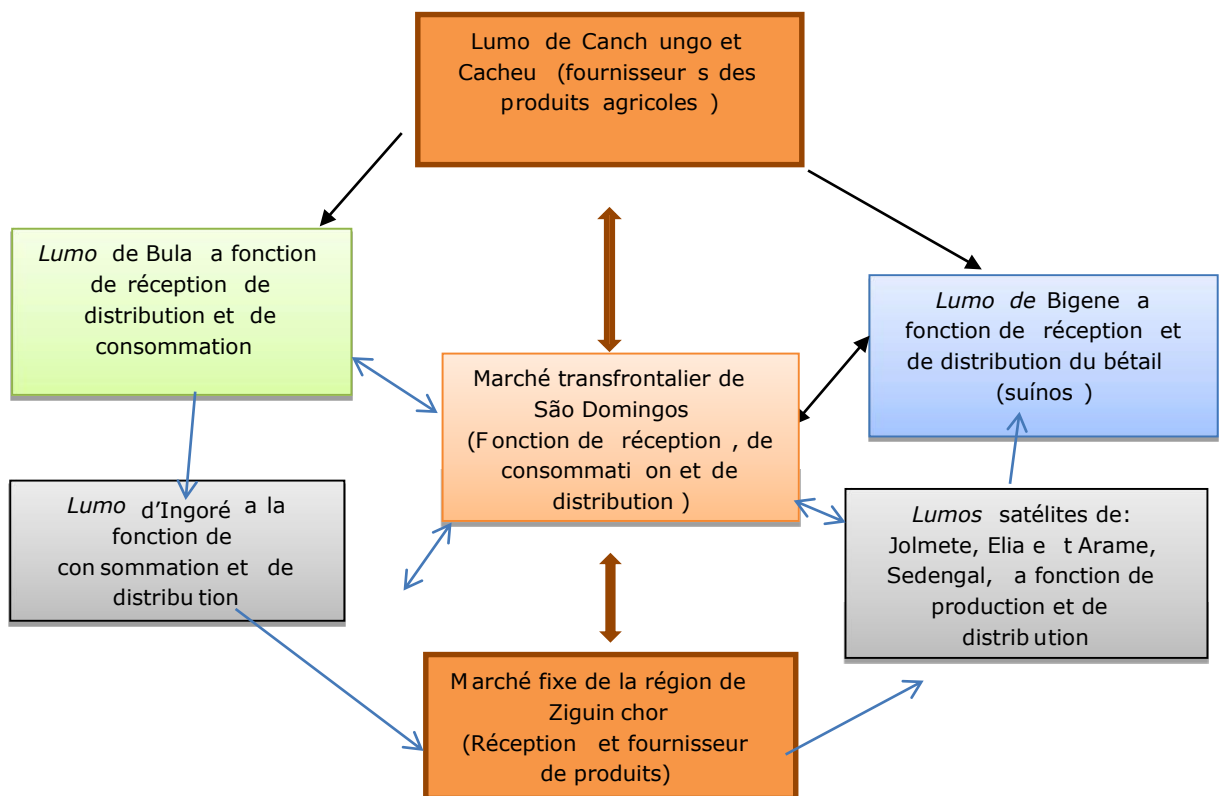


Figure 3: Réseau des marchés sur l'axe Cambadju-Kolda-Diabo

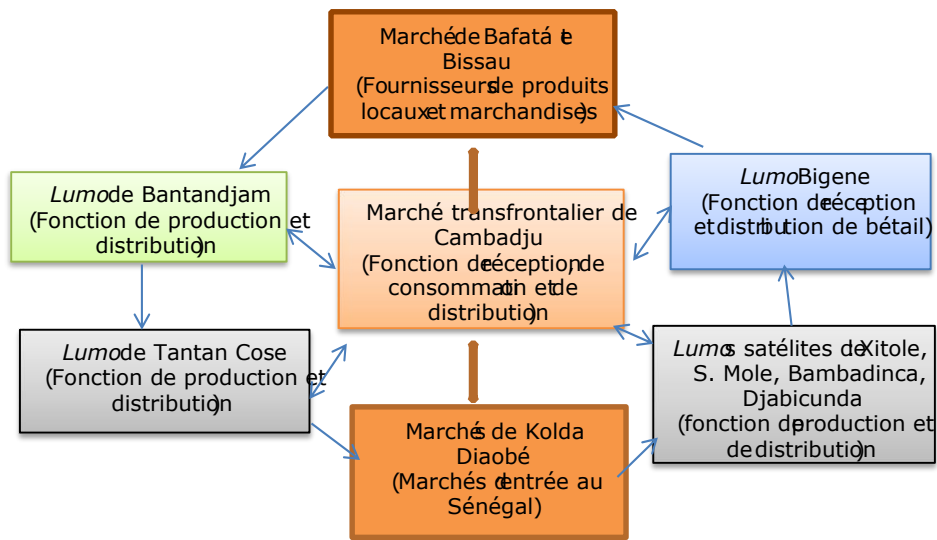


Figure 4: Réseau des marchés sur l'axe Pitche-Saré Boido, Foulamory et Buruntumu

L'ensemble de ces trois marchés transfrontaliers fonctionnent de manière traditionnelle avec des détaillants, grossistes, semi-grossistes, petits commerçants, vendeurs ambulants, etc. avec deux caractéristiques: i) chacun des acteurs joue son rôle à l'échelle de ses capacités financières et dynamise les flux commerciaux. Les commerçants accèdent aux informations stratégiques sur les marchés, en particulier les prix et les quantités produites dans les différentes zones d'approvisionnement, à travers leurs réseaux de collecteurs qui s'approvisionnent aussi bien sur les petits marchés de collecte qu'au niveau des exploitations ; ii) les échanges commerciaux transfrontaliers sont basés sur de longues relations d'amitié et de confiance entre les acteurs économiques de part et d'autre de la frontière.



Figure 5: Circuit de commercialisation et mouvement des flux transfrontaliers des produits agricoles (estimation mission de formulation conjointe FIDA-gouvernement, mai 2019)

En termes de typologie et de fonctionnement des marchés, on peut retenir trois catégories de marchés : i) le marché hebdomadaire rural ou lumo, ii) le marché de regroupement et iii) le marché de consommation.

Les marchés hebdomadaires ruraux : Ces marchés sont aussi appelés « lumos » et sont en général situés à proximité immédiate des zones de production, c'est le cas des marchés de Bula, Bissora, Mansaba, Fajonquito, et Mafanco. Ce sont des marchés de collecte qui ont pour vocation à centraliser l'offre des produits permettant de ravitailler les marchés de regroupement et les marchés de consommation. Les marchés ruraux hebdomadaires sont à la fois des marchés de production et de consommation. Pendant la période des récoltes, ils jouent la principale fonction de collecte des produits, ainsi que la vente des produits importés ou manufacturés aux ménages. Pendant la période de soudure, le lumo change de vocation et devient essentiellement une source d'approvisionnement des ménages en produits agricoles.

Les marchés de regroupement : Les marchés de regroupement constituent l'interface entre les marchés hebdomadaires ruraux, les marchés urbains de consommation et le marché international. En fonction des apports des lumos, les marchés de regroupement constituent une offre en produits agricoles destinée à être commercialisée en gros vers les marchés urbains de consommation et vers le marché international. Ce sont en général des marchés transfrontaliers aminés par des acteurs de plusieurs nationalités. Les principaux volumes de transactions s'effectuent entre grossistes qui se spécialisent parfois en filière. C'est le cas des marchés de Sao Domingos, Pitché, Cambandjou et Bantandjan. Ces marchés associent aussi les fonctions de productions et consommation.

Les marchés urbains de consommation : Les marchés urbains de consommation sont approvisionnés à la fois par le marché de regroupement et les « lumos » pour les produits locaux et importés. Ce sont des marchés 'permanents' où d'importants volumes de transactions se produisent quotidiennement. Ces marchés sont situés dans les grandes villes (Bissau, Cacheu, Gabu, Bafata, et Oio), grossistes et détaillants pour toute une gamme de produits alimentaires s'y rencontrent.

Table 3: Evaluation des volumes au niveau des principaux marchés identifiés (estimation mission de formulation conjointe FIDA-gouvernement, mai 2019)

Région	Marché	Catégorie	Volume annuel actuel (tonnes)	Principaux produits
Cacheu	Bula	Marché de collecte	4 000	Arachide, niébé, manioc, taro, concombre, aubergine, gombo
	Sao Domingos	Marché de demi gros (regroupement)	20 000	Arachide, niébé, aubergine, manioc, patate douce, tomate, oignon, Huile de palme,
Bafata	Bantandjan	Marché de demi gros (regroupement)	20 000	Patate douce, arachide, riz, gombo, piment,
	Cambadjou	Marché de demi gros (regroupement)	22 000	Mil, mais, sorgho, niébé, arachide, piment, patate douce, Pasteque, oignon, manioc, huile de palme,
Gabu	Piché	Marché de demi gros (regroupement)	30 000	Arachide, fonio, sorgho, mil, mais, manioc, taro, niébé, tomate, miel, mangues
	Mafanco (Sonaco)	Marché de collecte	7 000	Tomate, pasteque, arachide, gombo, oseille
Oio	Manstaba	Marché de collecte	12 000	Arachide, tomate, Niébé, manioc, patate douce, oignon, agrumes, poivron, gombo, mais
	Bissora (cofinancement BAD)	Marché de collecte	2 000	Arachide, riz, manioc, tomate, oignon, organge

Description de l'impact des échanges sous régionaux sur la sécurité alimentaire :

Les dynamiques du commerce transfrontalier jouent un rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Les chocs qu'ont connus les marchés de la région au cours des dernières années (crise alimentaire au Niger en 2005, hausse des prix en 2007/2008, crise économique en 2009), invitent les pouvoirs publics à mieux cerner le fonctionnement des marchés agricoles, dans le but d'apporter les réponses plus appropriées aux risques d'insécurité alimentaire que peut provoquer un dysfonctionnement du système commercial.

Le commerce transfrontalier des produits agricoles à travers les marchés transfrontaliers est une activité socio-économique qui profite à la fois aux bissau-guinéens et aux populations des pays voisins qui interviennent sur ces marchés. Ce commerce transfrontalier joue un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. Malgré l'instabilité politique observée en Guinée-Bissau qui reflète la stabilité macroéconomique du pays, les flux commerciaux informels transfrontaliers ont assuré l'approvisionnement régulier des populations en différents types de produits agricoles et alimentaires. Les marchés constituent, le lieu de rencontre entre les producteurs et les acheteurs. Il y a principalement deux types de marchés en Guinée-Bissau: i) les marchés ruraux ou *lumos* et ii) les marchés urbains ou marchés de consommation. Les commerçants ambulants, grossistes ou collecteurs, jouent le rôle d'interface entre ces deux types de marchés. Les marchés ruraux (*lumos*) constituent le lieu d'affaires des producteurs ruraux qui viennent y vendre leurs produits agricoles pour acheter les produits manufacturés et importés, des grossistes/collecteurs qui viennent acheter les produits agricoles et y vendre des produits manufacturés/importés. C'est aussi, le lieu qui offre d'opportunités aux détaillants, semi-grossistes, des petits commerçants et des colporteurs. Les acteurs économiques de ces marchés sont ainsi en relation avec diverses nationalités. Le commerce informel se développe dans les marchés transfrontaliers qui sont connectés aux « *lumos* » des pays voisins.

Pour prévenir les risques d'insécurité alimentaire en lien avec le dysfonctionnement du système commercial, l'intégration des marchés agricoles favorise la sécurité alimentaire des ménages, l'adaptation de l'offre à la demande et permet l'accès alimentaires à des prix acceptables et stables. L'intégration des marchés d'un bassin de production apporte une certaine sécurité aux producteurs, en favorisant l'écoulement de leurs produits et permet aussi aux consommateurs bénéficient d'une offre régulière.

Les politiques d'intégration régionales et les engagements des institutions sous régionales :

Généralités sur l'Intégration Régionale : L'intégration régionale est un processus avec comme finalité, la convergence politique, économique et sociale d'un ensemble de pays conscients des limites des politiques nationales et désireux d'optimiser leurs chances de développement. Il n'existe pas en réalité un modèle unique d'intégration régionale, c'est un processus complexe qui dispose de plusieurs conceptions qui sont généralement complémentaires entre elles. Dans chacune des conceptions, il existe un moteur déterminant pour l'intégration régionale.

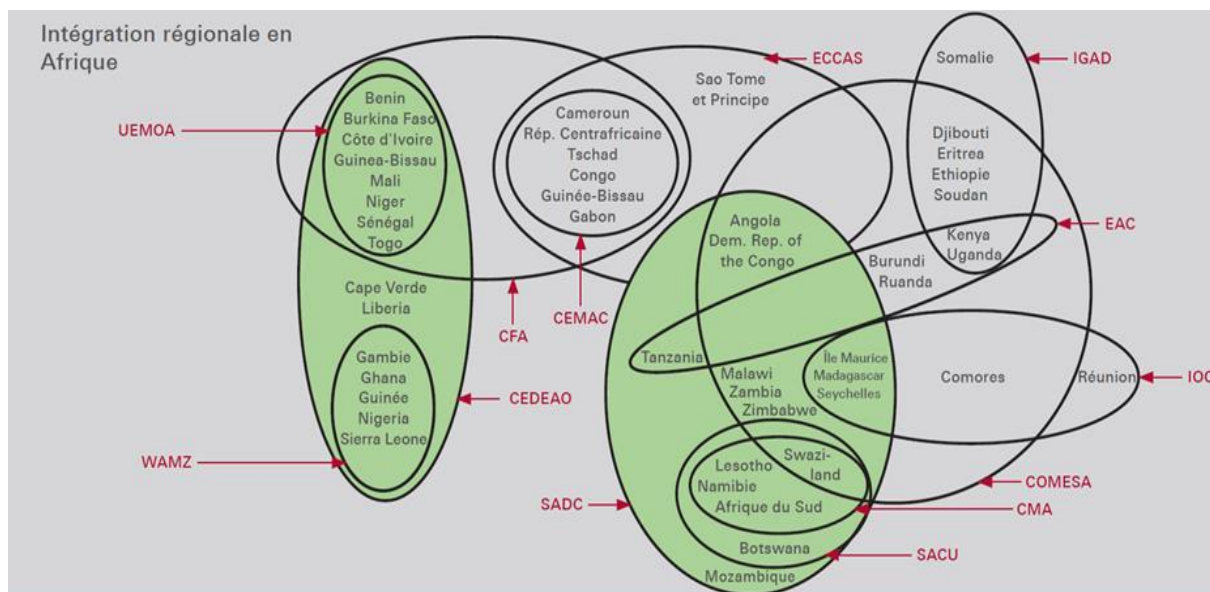


Figure 6: Organisations d'Intégration régionale en Afrique de l'ouest

À l'heure de la globalisation des échanges, l'intégration de la région ouest-africaine est reconnue comme un objectif stratégique majeur, qui favoriserait d'un côté l'insertion des économies ouest-africaines dans l'économie mondiale, et de l'autre l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations de la sous-région. La Guinée Bissau est membre de plusieurs organisations sous régionales et régionales : la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Zone monétaire ouest-africaine (ZMAO) ou WAMZ.

Initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest : les organes et rôles des institutions :

Union Africaine/Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) : Une zone de libre-échange est constituée de pays membres éliminant entre eux les droits de douane ainsi que les restrictions quantitatives à l'importation, mais conservant chacun leur propre politique commerciale vis-à-vis des pays tiers. La ZLECAf vise à créer en Afrique un marché continental des biens et services pour une population croissante.

Les objectifs principaux sont : i) renforcer la compétitivité à tous les niveaux, et plus particulièrement de l'industrie et des entreprises, par l'exploitation des possibilités d'économie d'échelle, ii) surmonter la dépendance à l'égard des exportations des produits primaires et promouvoir la transformation sociale et économique pour une croissance inclusive, une industrialisation et un développement durable, conformément à l'Agenda 2063, iii) réaliser le potentiel de développer et d'accélérer la diversification sans cesse croissante et le dynamisme du commerce intra-africain y compris l'objectif qui consiste à accroître de 50% les échanges commerciaux au sein des pays africains d'ici 2022.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine considère la ZLECAf comme une étape importante vers la mise en place du marché commun africain et de la communauté économique africaine. Son entrée en vigueur de la ZLECAf est envisagée lors du sommet extraordinaire de l'UA en juillet 2019 à Niamey au Niger.

CEDEAO : « Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) » : Le « Programme d'Initiatives Transfrontalières » (PIT) de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a vu le jour en 2005. C'est un Programme visant à mettre la coopération transfrontalière au cœur du processus d'intégration régionale en Afrique de l'ouest et de la promouvoir en tant qu'outil d'intégration au service des populations. En 2005, deux opérations pilotes du PIT ont été définies: la première dans la zone de Sikasso – Bobo Dioulasso entre le Mali et le Burkina Faso et la deuxième dans la zone de la Ségambie méridionale, entre Sénégal et Gambie.

Deux nouveaux processus pilotes de coopération transfrontalière ont également été lancés en 2006 dont l'un est centré sur la problématique de la sécurité alimentaire, sur le corridor K²M. Une analyse conjointe des enjeux transfrontaliers de la sécurité alimentaire dans cette zone a été préalablement menée par sept institutions (CILSS, CSAO, PAM, FAO, FEWS Net, OCHA, UNICEF) en collaboration avec les acteurs locaux.

CEDEAO: « Programme Régional d'Appui à la Régulation du Commerce Informel (PARCI) » : le PARCI est conçu et adapté en 2012 par les chefs d'Etat de la CEDEAO, pour amener le secteur informel à se formaliser et par le même canal promouvoir l'intégration régionale. Il a pour objectif général de contribuer à l'accroissement des échanges intra régionaux dans le cadre de la construction du marché commun et de la réduction de la pauvreté dans l'espace CEDEAO. Spécifiquement, il mettra en œuvre des stratégies et des mécanismes afin de valoriser le dynamisme des acteurs du secteur informel commercial et de réguler de manière adéquate ses pratiques commerciales.

UEMOA : « Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE) » : Les pays de l'UEMOA ont conduit un processus d'auto-évaluation des besoins sur la facilitation des échanges qui a permis à la Commission de l'UEMOA d'élaborer un programme régional de facilitation des échanges pour la période 2016-2020. Le PRFE a pour objectifs, entre autres, de créer un environnement favorable aux échanges commerciaux et de faire de l'UEMOA, un espace économique compétitif et intégré au commerce mondial. Le Programme touche bon nombre de secteurs liés aux questions douanières et commerciales, les contrôles sanitaires et phytosanitaires, la métrologie et le transport transfrontalier.

CILSS : « Programme Régional d'Appui Accès aux Marchés-PRA/Marché » : Le CILSS est une organisation internationale créée en 1973 suite aux grandes sécheresses des années 70. Il regroupe actuellement 13 Etats dont la Guinée Bissau et ses voisins directs (Sénégal et Guinée). Le Secrétariat exécutif du CILSS est basé à Ouagadougou au Burkina Faso. Cinq pôles de services sont développés par le CILSS: i) Appui à la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles, ii) Formations de base et continues, au travers du centre régional Agrymet, basé à Niamey, iii) Information et veille sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, iv) Recherche et capitalisation, v) Projets et Programmes Régionaux multi-pays. Au travers de son Programme Régional d'Appui Accès au Marché, le CILSS met en œuvre deux activités ayant un lien direct avec la dimension Intégration régionale des échanges promues par le REDE. Il s'agit du suivi des Pratiques Anormales sur les principaux corridors de l'UEMOA/CEDEAO et du suivi des flux transfrontaliers des produits agro-pastoraux et halieutiques.

Politiques Nationales d'intégration Régionale en Guinée Bissau : La Guinée-Bissau est membre de plusieurs organisations/accords commerciaux régionaux, multilatéraux et inter-régionaux: i) l'UEMOA depuis 1997, ii) la CEDEAO depuis sa création en 1975, iii) l'OMC depuis sa création en 1995, iv) l'APE entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest depuis 2014, v) la ZLEC en négociation depuis 2015. Toutes ces organisations visent la promotion de l'intégration régionale avec un moteur bien défini.

Vision Guinée-Bissau 2025 : La stratégie nationale de développement avec le premier stratégique et opérationnel pour la période 2015-2020 appelé « Terra Ranka ». Elle vise la diversification économique (en s'appuyant sur quatre moteurs de croissance : l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche, le tourisme et les mines) et le renforcement de l'intégration régionale, ainsi que la prise des dispositions pertinentes concernant la déconcentration des services de l'état et la décentralisation. Le Plan Guinée-Bissau 2025 « Terra Ranka » représente un plan ambitieux de transformation en une décennie de la Guinée Bissau. Il se décline durant la période 2015-2020 en six axes, vingt-trois (23) domaines d'actions, cinquante-trois (53) programmes et 115 projets, pour un coût d'environ 1 305 milliards de F CFA.

Stratégie pour le développement du commerce et des exportations de Guinée Bissau 2017-2021 : Cette stratégie vise à soutenir le Ministère du Commerce / Unité de Gestion du Projet - Cadre Intégré Renforcé de la Guinée Bissau (UGP / QIR- GB), dans

l'exécution du Programme d'activités de la 2^{ème} phase du Projet de renforcement des capacités des acteurs du secteur publique et privée. Il s'agit d'un document d'orientation à moyen et long terme pour la formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale, pour définir et mettre en œuvre leurs stratégies et leurs plans d'affaires. Ainsi, cinq domaines prioritaires (Grandes Orientations) pour le développement du commerce et des exportations ont été identifiés: (i) renforcer et diversifier la production intérieure et les exportations (ii) accélérer l'intégration et la facilitation du commerce et la lutte contre la pauvreté (iii) promouvoir et renforcer les chaînes de valeur, (iv) approfondir la libéralisation du commerce, la promotion des petites entreprises de la concurrence et (v) promouvoir les capacités techniques et institutionnelles des parties prenantes et cinq (5) grands programmes intégrant un total de 15 modèles.

II. Analyse SWOT des principales parties prenantes du secteur

2.1 Analyse SWOT sommaire et rapide du secteur :

L'analyse rapide des forces et faiblesses du secteur des échanges commerciaux transfrontaliers en Guinée Bissau, permet de retenir les éléments suivants :

Forces :

- l'existence avérée d'échanges commerciaux historiques et dynamiques et d'un réseau de relations socioculturelles des acteurs du commerce transfrontalier informel, autour d'un réseau des marchés transfrontaliers et de marchés hebdomadaires ;
- l'existence d'une stratégie de développement rural et d'une politique de commerce ;
- La proximité culturelle de populations vivant dans les zones transfrontalières.

Faiblesses :

- Existence des barrières non tarifaires : des législations interdisent l'exportation de produits à travers les frontières terrestres du pays, permettant l'exportation uniquement par voie maritime, à travers le port commercial de Bissau. Ce qui porte préjudice aux producteurs et aux commerçants situés sur les zones transfrontalières ;
- La non prise en compte de la régulation du secteur informel et spécifiquement du commerce transfrontalier dans les politiques sectorielles ;
- Le faible niveau d'organisation des acteurs économiques (Producteurs, commerçants, transporteurs) du secteur informel ;
- L'existence des barrières au commerce renchérissent le coût des transports, et augmentent les durées de transit.
- L'économie de troc: du fait que l'inconvertibilité le franc guinéen en FCFA, les commerçants achètent des produits pour les échanger ou bien circuler avec la liquidité.

Opportunités

- Appartenance de la Guinée Bissau et ses voisins à plusieurs organisations régionales et sous régionales (CEDEAO, UEMOA, etc.) ;
- L'intervention du Projet REDE dans les zones transfrontalières entre la Guinée Bissau et ses voisins.

Contraintes

- Le manque de données statistiques de base sur les flux transfrontalierS et les barrières au commerce et tracasseries administratives. Il est actuellement très difficile de connaître le niveau des exportations et des importations des produits agro-pastoraux entre la Guinée Bissau et ses voisins ;
- l'instabilité politique du Pays,

2.2 Principales parties prenantes :

Les principales parties prenantes dans le cadre de mise en œuvre des activités de la sous composante 2.4 « intégration Régionale des Echanges » du REDE :

Ministère du Commerce / Unité de Gestion du Projet - Cadre Intégré Renforcé de la Guinée Bissau : Le projet Cadré Intégré Renforcé est placé sous tutelle du Ministère de commerce et de l'Artisanat. Il vise à renforcer les capacités des acteurs du secteur public et privé. Le projet CIR a pour objectifs de : i) promouvoir l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement, ii) faciliter la mise en place des structures nécessaires pour coordonner la fourniture de l'assistance technique liée au commerce (ATLC) et iii) renforcer les capacités de faire le commerce, c'est-à-dire remédier aux principales contraintes du côté de l'offre.

La Guinée Bissau dispose actuellement de deux chambres : la Chambre de Commerce, d'Industrie, de l'Agriculture et des Services (CCIAS) de la Guinée Bissau et la Chambre nouvellement créée de Commerce de Guinée Bissau (CDC-GB). Les deux institutions se proposent de promouvoir les hommes d'affaires guinéens, qui servent d'interlocuteur auprès des pouvoirs publics, des organisations et des organismes sous régionaux et des partenaires régionaux et internationaux liés à la promotion et au développement du secteur privé dans les différents domaines de son action aussi bien, de promotion du renforcement et de formation de ses bureaux régionaux, afin de promouvoir les entreprises locales.

Une Association de Femmes d'Activités Économiques (AMAE), qui intègre plus de 288 associations de tout le pays, et une association pour les femmes et les associations de femmes de Guinée Bissau, dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin, Agro-commerce et défense de ses droits. Également exerce du commerce transfrontalier en renforçant les capacités des femmes commerçantes pour une plus grande participation.

L'Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau ANAG-GB- ANAG est la plus grande association professionnelle du pays. Elle intègre près de 2500 entre autres les producteurs et les agriculteurs (12) coopératives, constituées de 20 associés chacune. Elle vise l'assistance technique à l'appui de la politique commerciale (fixation de prix, législation, etc.).

Une Association Nationale des Transporteurs (ASTRA) est une association professionnelle moins dynamique en Guinée Bissau, confrontée à une ANAG et à une AMAE due, essentiellement, à une absence de politiques publiques d'incitation au secteur, notamment, à une modernisation de la capacité de l'opérateur, afin de pouvoir faire face à une forte concurrence des transporteurs régionaux, notamment du Sénégal et de la Gambie, qui sont mieux organisés et soutenus, et d'autre part l'amélioration de l'efficacité des services de logistique des transports (ports, routes, magasins généraux et spécifiques pour les fruits et congelés, etc) est cruciale pour les aspirations de ASTRA et pour le développement du secteur des services de transport en Guinée Bissau.

Table 4: Matrice d'évaluation des potentiels partenaires

Institution / Organisation	Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Rôle dans le Projet REDE	Besoins
		Forces	Faiblesses		
Ministère de Commerce / Cadre Intégré Renforcé (CIR)	Appui à l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement	Positionnement au niveau stratégique et opérationnel dans le domaine de promotion du commerce régional	Equipe très réduite et basée à Bissau Non représentation au niveau régional	Participation à la mise en œuvre du volet renforcement des capacités des acteurs et animation de dialogue politique	Appui personnel et logistique
Migration-Citoyenneté-Développement (GRDR)	i) Migratoires et mobilités humaines, ii) Développement rural et gestion des ressources naturelles, iii) Appui à la décentralisation iv) Insertion socio-professionnelle et entrepreneuriat v) Lutte contre les discriminations	i) Une solide expérience en matière de coopération transfrontalière, ii) Une excellente connaissance des acteurs et des dynamiques des marchés, iii) Un fort engagement au service des dynamiques de coopération décentralisée	Ne couvre pas toute la zone du projet (Oio et Cacheu)	Mise en œuvre du volet renforcement des capacités des acteurs et animation de dialogue politique	Financer l'expansion vers toute la zone du projet (Bafata et Gabu)
CILSS	Flux transfrontaliers et gouvernance routière	Positionnement au niveau régional et sous régional Institution interétatiques dont la Guinée Bissau est membre Pilotage de dispositif régional de suivi des flux et barrières au commerce	Faible couverture du bassin d'ouest dont la Guinée Bissau, la Guinée et le Sénégal	Mise en place et animation des dispositifs de suivi des flux et barrière	Appuyer l'extension du dispositif pour l'intégration des marchés de la zone REDE
Chambre de Commerce, d'Industrie, de l'Agriculture et des Services (CCIAS)	Facilitation de commerce, structuration des organisations des producteurs	Institution fonctionnelle et possède des antennes régionales dans les 8 régions du Pays Interface entre la profession agricole et autorités Environ 80 associations affiliées	Faible capacité en ressource humaine et logistique, Crise institutionnelle avec la création d'une nouvelle chambre de commerce de Guinée Bissau	Associé dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales	Ressource humaine et logistique
Association de Femmes d'Activités Économiques (AMAE)	Commercialisation des produits agricoles, promotion de l'entrepreneuriat féminin, et défense de ses droits	Positionnement au niveau national (près 15 000 membres) et dans toutes les régions du Pays Une grande expérience dans le commerce transfrontalier des produits agricoles	Méconnaissance des textes qui régissent le commerce régional	Associé dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales	Besoin en renforcement des capacités

Institution / Organisation	Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Rôle dans le Projet REDE	Besoins
		Forces	Faiblesses		
Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau ANAG-GB- ANAG	Amélioration de la production Agricole Assistance technique, appui à la politique commerciale (fixation de prix, législation, etc.).	Agriculteurs de Guinée-Bissau ANAG-GB- ANAG est la plus grande association professionnelle du pays. Elle intègre près de 2500 entre autres les producteurs et les agriculteurs (12) coopératives, constituées de 20 associés chacune	Intervient uniquement dans le domaine de production Faible mobilisation des fonds propres,	Associé dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales	Besoin en renforcement des capacités
Association Nationale des Transporteurs (ASTRA)	Facilitation des transports	Postponement au niveau national et dans toutes les régions du pays	absence de politiques publiques d'incitation au secteur Faiblesse face au transporters des pays voisins qui offrent le meilleur service	Associé dans le cadre de suivi des tracasseries routières et barrières au commerce	Formation dans le domaine organisationnel
Commission Interinstitutionnelle sur le Commerce (CIC)	Facilitation de la promotion de la politique commerciale et promouvoir une meilleur articulation et coordination entre l'administration centrale, secteur privée, société civile, les services déconcentrés de l'Etat au niveau des régions	Cadre multi-acteurs et regroupe tous les ministères sectoriels concernés par le commerce et le transport Crée par décret présidentiel Compétent dans la Facilitation, la gestion de la mise en œuvre des accords commerciaux résultant des négociations commerciales régionales, bilatérales et multilatérales auxquelles la Guinée-Bissau participe et les ratifie, ainsi que des instruments juridiques connexes.	Faible fonctionnalité	Facilitation des réformes issues de l'expérience pratique des acteurs	Appui au fonctionnement

2.3 Leçons apprises

La principale leçon tirée est liée à la prise de conscience au niveau des acteurs, de l'importance des flux transfrontaliers des produits agricoles dans la gestion de la sécurité alimentaire des populations. En effet, l'expérience au Niger a montré qu'une augmentation relative des prix des céréales au Nigéria peut entraîner une inversion des flux de céréales du Niger vers le Nigéria entraînant une baisse de la disponibilité sur les marchés. C'est pourquoi, le suivi des flux transfrontaliers est extrêmement important pour prévenir la gestion des crises alimentaires. Le suivi des flux et des pratiques anormales sur les corridors est donc une activité continue dans le temps et les données collectées serviront à l'analyse de la dynamique des flux/marchés transfrontaliers/régionaux sur la sécurité alimentaire des populations vivant le long de la frontière.

Le caractère novateur de cette approche «Corridor» développée par le Projet REDE, permettra des interventions au niveau des frontières entre la Guinée Bissau et le Sénégal d'une part, et d'autre part entre la Guinée Bissau et la Guinée pour la conduite des actions de dialogue et de plaidoyer nécessaire en vue de la facilitation des conditions de traversées des frontières. Ces interventions sont en effet absolument nécessaires dans la facilitation des échanges transfrontaliers. C'est pourquoi, la mobilisation de différents partenaires et projets/programmes est nécessaire pour une plus grande synergie d'actions.

III. Description des activités et du dispositif de mise en œuvre.

3.1 Logique d'intervention :

Cette sous composante vise l'amélioration des échanges commerciaux transfrontaliers des produits agropastoraux et le renforcement de l'intégration des marchés de demi-gros au sein des corridors commerciaux sous régionaux. En Guinée Bissau, les échanges transfrontaliers s'organisent de manière informelle autour des "lumos" qui sont des principaux moyens de commercialisation des produits agropastoraux et halieutique.

Le REDE interviendra pour améliorer la connectivité des « lumos », situés dans les régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio aux corridors de transport sous régionaux entre la Guinée Bissau et ses voisins immédiats (Guinée et Sénégal), au travers d'une approche intégrée du niveau technique au niveau dialogue politique.

Cette logique d'intervention reposera sur une analyse technique rigoureuse des difficultés pour informer les décideurs en toute objectivité et sur un principe de subsidiarité, pour que les difficultés soient traitées au plus bas échelon administratif pertinent.

3.2 Description détaillée des activités et modalités de mise en œuvre

Les activités prévues concernent trois (03) domaines majeurs et complémentaires :

Volet 1 : Amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agropastoraux : Le projet prévoit la réalisation de : i) une étude de base sur le circuit de Commercialisation, flux transfrontaliers des produits agropastoraux/halieutiques et barrières au commerce transfrontalier, ii) la mise en place et l'animation d'un dispositif de suivi des flux transfrontaliers dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux, iii) la mise en place et l'animation d'un dispositif de suivi des barrières au commerce transfrontalier dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux et iv) deux études thématiques sur les filières porteuses.

Activité 1 : Etude de base sur les circuits de commercialisation, flux transfrontaliers des produits agropastoraux/halieutiques et barrières au commerce transfrontalier : Dans le cadre de la mise en place des dispositifs de suivi des flux transfrontaliers reliant les principaux marchés (lumos) identifiés par le projet, une étude doit être conduite par le CILSS pour avoir une situation Baseline des principaux indicateurs de suivi. Il s'agit notamment de : i) Volume et valeur des flux transfrontaliers, ii) nombre de poste de contrôle sur les principaux axes, iii) faux frais

prélevés, iv) temps de traversée de frontière et délais de route, v) niveau de praticabilité des routes transfrontalières, etc.

En plus de la situation de référence des indicateurs clés de suivi des flux et barrières au commerce transfrontalier, cette étude permettra d'avoir une bonne compréhension et description du fonctionnement des échanges transfrontaliers entre la Guinée Bissau et ses voisins (Sénégal et Guinée). Elle identifiera également les principaux acteurs (du secteur publique et privée) et leurs organisations socioprofessionnelles impliquées dans les échanges, en particulier les différents types de commerçants, les transporteurs, et les autres opérateurs économiques; ainsi que les relations qu'ils entretiennent. A partir de cette identification, il sera possible de sélectionner les opérateurs qui seront intégrés dans les dispositifs de suivi des flux et des barrières au commerce. Cette étude décrira toutes les barrières administratives et routières, leurs impacts sur le commerce transfrontalier, ainsi que les différentes stratégies développées par les acteurs pour y faire face.

L'étude se déroulera sur l'étendue des zones transfrontalières couvrant les régions d'Oio, Bafata, Gabu et Cacheu avec le Sénégal et la Guinée. Elle sera conduite par une équipe de trois (03) experts composée d'un spécialiste analyste marchés et flux transfrontaliers, un spécialiste en gouvernance routière et un économiste statisticien sur une durée de vingt-huit (28) jours. Les termes de référence de cette étude sont annexés. Ils seront affinés par l'équipe du Projet avec l'appui d'un consultant international.

Activité 2 : Mise en place et animation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux : Les échanges transfrontaliers des produits agropastoraux participent beaucoup à l'approvisionnement des marchés, contribuant ainsi à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par la disponibilité et l'accessibilité des produits. Cependant, ces échanges demeurent difficiles à évaluer du fait de leur caractère informel. La collecte des données sur les flux transfrontaliers permet de renforcer les capacités des différents acteurs publics pour une bonne prise des décisions et acteurs privés à mieux se positionner et d'anticiper les opérations.

La mesure et la quantification de ces échanges au sein de la région dans le contexte du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et du processus d'intégration doivent être exhaustives pour mieux mesurer les niveaux d'intégration régionales afin de contribuer au calcul du niveau du commerce extérieur et de la balance de paiement. Dans la Déclaration de Malabo de juin 2014, les pays africains se sont engagés à tripler, d'ici 2025, le niveau des échanges intra-africains de produits et services agricoles, à accélérer la mise en place d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et à adopter un système de tarif extérieur commun (TEC) à l'échelle du continent.

Ainsi, le suivi et la mesure du niveau du commerce transfrontalier constitue un défi majeur pour la réussite de la mise en œuvre aussi bien des engagements de Malabo que des politiques régionales et nationales. Sur ce point, il existe un large consensus sur le fait que les données sur le commerce régional sont insuffisamment collectées du fait de la sous-déclaration et/ou du non-enregistrement du commerce formel ainsi que l'absence d'informations sur le commerce informel. Aussi, la contribution de la Guinée Bissau dans le commerce régional au sein de la CEDEAO est faible (une moyenne de 7,8% sur la période 2013-2017). Cette faible participation du Pays est reflétée par la prédominance du commerce informel et de la porosité des frontières entre la Guinée Bissau et ses voisins immédiats.

Le CILSS a développé et mis en place une méthodologie régionale de suivi des flux transfrontaliers des produits agricoles en Afrique de l'Ouest. Les flux entre la Guinée Bissau et ses voisins (le Sénégal et la Guinée) ne font pas l'objet de suivi régulier. Cette méthodologie de suivi régulier et permanent est basée sur la sélection d'une organisation socioprofessionnelle par corridor (confirmée à partir de l'étude de référence ci-dessus évoquée).

En Guinée Bissau, ce dispositif, s'appuiera sur le partenaire identifié pour la mise en œuvre des activités de la composante 2 (GRDR) ayant une expérience dans le suivi du commerce régional, et qui est présent dans la zone d'intervention du REDE avec une dimension transfrontalière. Le GRDR sera en charge de l'animation de dispositif de suivi des flux transfrontaliers avec la sélection d'enquêteurs crédibles et la définition des points stratégiques où sont collectées les données. Ces points stratégiques peuvent être des marchés de chargement, des marchés de destinations ou des points de passage frontalier. Deux enquêteurs se relayant, seront positionnés quotidiennement au niveau des points de collecte. Ils relèvent ainsi chaque jour les volumes échangés, l'origine et la destination des produits, le numéro du camion, les contacts de l'opérateur économique ainsi qu'une estimation de la valeur de la marchandise, dans un outil de collecte qui sera préparé à cet effet. Ces enquêteurs recevront une formation par les experts du CILSS sur la collecte, l'analyse et le traitement des données sur les flux transfrontaliers.

Sur le plan technique, Institut International de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a signé en Mai 2018, une convention de collaboration avec le CILSS pour la valorisation scientifique des données auprès des partenaires techniques et scientifiques, les universités et les instituts de recherches et des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA) et internationales (UA, FAO, CNUCED, EU, etc.). La pertinence de l'approche et la rigueur de la méthodologie développée ont amené, la CEDEAO/UEMOA et les Etats membres à reconnaître les données collectées sur les flux transfrontaliers comme une source extra-douanière et à les internaliser dans leurs bases des données du commerce extérieur. Ainsi, avec l'appui de l'USAID, de la Banque Mondiale (BM), du CANADA, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le FIDA à travers le ProDAF/Niger, des options de l'extension du dispositif et de mise en cohérence scientifique de la méthodologie sont apparues primordiales.

Actuellement un processus de migration du dispositif, essentiellement basée sur les nouvelles technologies de communication en vue d'améliorer la qualité des données est en cours. Ce dispositif de seconde génération garantit une disponibilité en temps réel des données et offre un système de contrôle qualité des données plus fiable. Cette approche nécessite : i) l'utilisation des Smartphones ou des tablettes en plus des fiches de collecte, ii) l'enregistrement en temps réel de la position de l'enquêteur pour les besoins de contrôle qualité des données, iii) la validation et la publication instantanée des informations à travers la plateforme web, iv) l'utilisateur d'un CLOUD pour le stockage des données. Le guide d'utilisation du dispositif est annexé à ce document.

Le projet REDE appuiera l'extension de ce dispositif régional de suivi des flux entre la Guinée Bissau et ses pays voisins, notamment la Guinée et le Sénégal. Il s'agit pour le projet d'appuyer l'intégration de la Guinée Bissau au sein de la dynamique régionale mais aussi généraliser et systématiser le suivi des flux des produits agropastoraux sur les axes reliant les principaux marchés (lomos) de sa zone d'intervention aux corridors sous régionaux. Des bulletins mensuels sur la situation des flux en termes de volume et valeur seront produits et publiés. Ces données seront également intégrées dans la base régionale de la CEDEAO/CILSS et la position de la Guinée sera renforcée dans le cadre des échanges intra-régionaux en Afrique de l'Ouest.

Les données produites sur les flux transfrontaliers serviront de base de plaidoyer politique auprès des pouvoirs publics par les Cadres Régionaux de Suivi et les autres acteurs intervenant dans le domaine. Les données brutes générées par le CILSS resteront la propriété du Projet REDE qui pourra les utiliser pour réaliser des études complémentaires.

Activité 3 : Mise en place et animation du dispositif de suivi des barrières au commerce transfrontalier dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux :

Les tracasseries administratives et routières constituent des véritables barrières au développement du Commerce transfrontalier des produits agropastoraux. Ces entraves au système des transports, se matérialisent essentiellement par la multiplication des contrôles, la complexité des procédures et des documents, les longues attentes aux frontières, les pertes de temps au cours des contrôles et les frais occultes

élevés. Ce qui a pour conséquences un coût généralisé très élevé des opérations de transport et la perte de compétitivité des économies des Etats.

Au niveau de l'espace UEMOA dont la Guinée Bissau est membre, Un Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) a été mis en place sous l'égide de l'union. L'objectif est d'attirer l'attention des autorités politiques sur la persistance de la tracasserie routière et sensibiliser les différents acteurs du système des transports en vue d'un changement de comportement des agents en charge du contrôle routier. L'OPA relie principalement les capitales des pays de l'espace UEMOA.

Le CILSS anime dans le cadre de son Programme Régional d'Appui Accès aux Marchés un dispositif de suivi des barrières au commerce. Ce dispositif suit actuellement 13 corridors en Afrique de l'ouest (couvrant neuf pays, la Cote d'Ivoire, le Niger, le Nigeria, le Ghana, le Mali, le Burkina Faso, le Benin, la Guinée et le Sénégal) sur la base d'une méthodologie complète et homogène sur l'ensemble de la sous-région. L'homogénéité de la méthodologie et des indicateurs de suivi permet une comparaison du niveau d'ampleur et de la persistance des tracasseries le long des différents corridors. Le dispositif de suivi des barrières au commerce mis en place par le CILSS est le suivant :

- des assistants en gouvernance routière sont recrutés pour chacun des corridors. Ces assistants travaillent directement avec les commerçants, les transporteurs et les chauffeurs.
- Deux types de tracasseries sont analysés : les tracasseries routières (les checkpoints, temps perdu, faux frais) et administratives (procédures, les formalités d'importation /exportation). Les assistants disposent de questionnaires qui peuvent être remplis directement par les acteurs économiques.
- Des séances périodiques de coaching pour les opérateurs sont organisées par les assistants afin de les informer sur les dispositions réglementant le commerce transfrontalier.
- Les assistants en gouvernance routière réalisent une fois par trimestre une mission de vérification qui les conduit à parcourir le corridor afin de vérifier les données collectées.
- Ces données sont compilées mensuellement et font l'objet d'un rapport mensuel.

Dans la zone transfrontalière, entre la Guinée Bissau et ses voisins (Guinée et Sénégal), aucun suivi régulier des barrières au commerce n'est actuellement mis en place, pourtant c'est une zone d'intenses activités économiques avec des flux importants des produits agricoles de la Guinée Bissau en direction du Sénégal et de la Guinée. Dans cette zone, le commerce des produits agricoles a lieu au niveau des « lumos » situés le long des couloirs. La persistance des tracasseries limite le développement du commerce, car, le type d'arrangements commerciaux qui se développe est caractérisé par des risques élevés et des surcoûts. Les Produits sont de plus en plus transportés en petite quantité par les « banabana⁹⁸ » pour échapper aux prélèvements illicites.

Le Projet REDE appuiera la mise en place d'un dispositif de suivi des barrières sur les principaux axes reliant les marchés appuyés aux corridors sous régionaux, en s'intégrant dans le dispositif régional géré par le CILSS.

L'identification géographique précise des points de contrôle tout au long des corridors est possible. Les checkpoints devraient ainsi pouvoir être renseignés dans un système d'information géographique. Cet outil cartographique sera également un bon outil de plaidoyer à présenter aux décideurs. Des bulletins mensuels seront également produits et diffusés. Les données brutes générées par le CILSS resteront la propriété du projet qui pourra les utiliser pour réaliser des études complémentaires.

Activité 4 : Conduite des études thématiques sur les filières porteuses : Afin de renforcer les connaissances sur les dynamiques de marchés régionaux et les flux transfrontaliers, le projet conduira deux études thématiques sur les filières porteuses.

⁹⁸ Type de transport via les motos et les vélos

Cette étude sera réalisée après un cycle complet de suivi des flux et portera sur deux principales filières. Ces analyses filières permettront une identification plus fine des difficultés auxquelles les acteurs de la chaîne de valeur font face. Elles permettront de fournir des éléments techniques précis aux Cadres Régionaux de Concertation pour conduire le plaidoyer nécessaire pour la promotion de ces filières. Ces études thématiques permettront aussi d'apprécier les effets/impacts des interventions du Projet. Ces études seront conduites à travers une consultation par appel d'offre, conformément aux procédures de passation de marchés en vigueur.

Volet 2 : Renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales

Dans le domaine de Renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales, le projet prévoit les activités suivantes : i) l'organisation des Ateliers, formations thématiques (workshop) pour renforcer les capacités des différents groupes d'acteurs (producteurs, commerçants, transporteurs), ii) l'organisation des missions de prospections et mise en relations commerciales entre les acteurs commerciaux de la Guinée et ses pays voisins, iii) la conduite des voyages d'étude et d'échanges d'expérience dans sous-région pour améliorer la facilitation du commerce transfrontalier, et iv) la mobilisation d'une expertise technique internationale et nationale pour appuyer la préparation et la mise en œuvre des activités du projet.

Activité 5 : Expertise Technique Internationale: Compte tenu de la nouveauté de cette approche, le REDE mobilisera régulièrement et de manière dégressive une expertise technique internationale pour mieux préparer la mise en œuvre des activités de la sous composante 2.4 et accompagner le démarrage des activités.

Sur la durée du Projet, il est prévu sept appuis internationaux qui seront mobilisés de manière dégressive. Les objectifs spécifiques de l'ensemble des appuis sont: i) appuyer techniquement l'équipe du REDE dans le démarrage, l'affinage de la stratégie de mise en œuvre des activités à mener dans le cadre de la composante 2.4, ii) appuyer l'élaboration des termes de référence des différentes études, iii) appuyer la préparation des différentes conventions de collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, iv) apporter une revue technique à tous les documents produits par l'équipe du Projet et v) renforcer les capacités de l'équipe de mise en œuvre du REDE. Cette assistance technique sera mobilisée sur la base des besoins spécifiques exprimés par l'équipe du Projet et des termes de référence régulièrement approuvés. La durée moyenne des missions d'appuis internationaux n'excédant pas dix jours.

Activité 6 : Assistance Technique Nationale: Un Assistant Technique National Junior (ATNJ) Economiste en Intégration Régionale des Marchés Agricoles, sera recruté en plein temps et mis à la disposition du Projet. Il sera basée au sein de l'Unité de Gestion du Projet ou au niveau de la Cellule Nationale d'Appui. L'ATNJ va être en charge de deux catégories d'activités (voir termes de références en annexe):

- Le suivi des partenariats avec les principales structures. Il s'agira de réaliser les termes de références spécifiques aux différentes activités, de s'assurer que les conventions sont bien respectées, etc. il faudra en particuliers s'assurer de la qualité des résultats et des travaux qui sont réalisés. Pour ce faire, il faudra autant que possible participer aux différentes études et activités, et en particuliers aux études de faisabilité qui orienteront la réalisation des sous-activités. Il participera également à l'organisation des ateliers et séminaires techniques et politique au niveau national et local en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre. La participation aux réunions de coordination des PTF soit au niveau national et international relève de cette dimension. L'ATNJ sera également renforcé par une expertise internationale pour tous ces aspects.
- La capitalisation du processus. Il sera en charge de production des rapports d'activités de la sous composante et les différentes notes techniques d'informations et de capitalisation des expériences.

Activité 7 : Ateliers, formations thématiques (workshop) : Dans la zone d'intervention du Projet, les acteurs économiques (Producteur, Commerçants, Transporteurs routiers) font face à diverses difficultés dans le cadre de la

commercialisation de leurs produits agricoles. Il s'agit principalement d'un faible niveau d'organisation, manque des débouchés commerciaux et infrastructures adéquates nécessaires pour le stockage, la méconnaissance des instruments et textes nationaux et communautaires qui régissent le commerce régional.

Le Projet REDE mettra en place un plan de renforcement des capacités de tous les groupes d'acteurs intervenant dans le domaine du commerce transfrontalier (Producteurs, commerçants, transporteurs, agents de contrôles routiers, etc.). Ce plan de formation des formateurs sera élaboré suite à un diagnostic de l'ensemble des groupes d'acteurs, suivi des sessions d'autoévaluations pour affiner les besoins réels en de renforcement des capacités. Ensuite des modules simples de formation adaptés seront élaborés à chaque atelier de formation. Il est prévue un total de huit (08) sessions de renforcement des capacités à l'endroit des différents groupes d'acteurs (producteurs, commerçants, transporteurs, agents de contrôle) de la chaîne du commerce transfrontalier. Ces sessions de formations thématiques (formation des formateurs) réuniront un maximum vingt-cinq participants et cibleront des leaders par groupe d'acteurs, capables de relayer les connaissances acquises. Les ateliers de formation des formateurs seront animés par une expertise nationale ou internationale en fonction des besoins exprimés et des thématiques abordées.

Le processus d'élaboration du plan de renforcement des capacités des groupes d'acteurs et l'organisation des ateliers de formations des formateurs seront pilotés par l'UGP/CNAT en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre. Le Plan de renforcement des capacités sera élaboré par un consultant qui sera recruté à cet effet pour conduire le processus d'autoévaluations avec les groupes d'acteurs et les ateliers de formation de formateurs seront organisés sur la base des termes de référence régulièrement approuvés.

Les représentants des groupes d'acteurs ayant participé aux sessions de formations de formateurs devront organiser des restitutions à l'endroit de ses collègues. Pour faire, le dispositif proposé de formation de formateurs est le suivant :

- Réaliser de supports didactiques, en langue pour synthétiser le module de manière à faciliter l'intériorisation des connaissances acquises ;
- Veiller à ce que les restitutions soient organisées à l'intention de tous les groupes d'acteurs. La personne ainsi formée sera en mesure de répliquer ces formations au niveau des points de ventes et des marchés des régions. Ces formations à destination des acteurs économiques devront être réalisées périodiquement, directement auprès des opérateurs, et devront mettre à disposition des bénéficiaires les supports réalisés. Ces formations devront être aussi pratiques que possibles et adaptées aux bénéficiaires.
- Les formations devront également être réalisées de manière coordonnées avec le volet ingénierie sociale du REDE qui fera également des sensibilisations des opérateurs sur les marchés.

Activité 8 : voyages d'études et d'échanges d'expériences dans la sous-région :

Compte tenu du caractère novateur de l'approche en matière d'intégration régionale des marchés agricoles ((lumos) au sein des corridors commerciaux, il est prévu deux voyages dans deux pays de la sous-région (comme le Niger) pour s'inspirer des bonnes pratiques et améliorer les interventions du Projet. Le premier voyage interviendra au démarrage du Projet et le deuxième après la revue à mi-parcours du REDE.

L'objectif poursuivi à travers ces voyages d'étude et d'échanges est de s'inspirer de l'expérience d'autres pays et avoir une large connaissance des approches et activités mises en œuvre par les intervenants dans le domaine de la promotion du commerce transfrontalier, la gestion et du fonctionnement des corridors, et la gouvernance routière.

Les participants aux voyages d'étude et d'échanges d'expériences, valoriseront les connaissances acquises en : i) améliorant les interventions du REDE, ii) nouant des contacts et développant une dynamique de synergie d'actions avec les partenaires et

institutions sous régionaux (CILSS, UEMOA, CEDEAO, ...) et internationaux (OCDE-Club du Sahel, UA, ...), et iii) améliorant la visibilité et la communication sur les actions du Projet REDE en matière d'intégration régionale des marchés agricoles au sein des corridors commerciaux entre la Guinée Bissau et ses voisins.

L'organisation de ces voyages d'études et d'échanges d'expérience sera pilotée par l'UGP en collaboration avec tous les partenaires de mise en œuvre. Des termes de références seront élaborés et soumis au FIDA pour avis de non objection.

Activité 9 : Organisation des missions de prospection et mise en relation

commerciales : Afin de renforcer les échanges entre la Guinée Bissau et ses voisins, il est important de renforcer la connaissance réciproque de acteurs de part et d'autre de la frontière, afin (i) de connaître les opportunités de marchés, (ii) d'établir des relations de confiance, (iii) de formaliser des contrats.

Le Projet participera aux différentes rencontres sous régionale sur les opportunités d'échange de produits agricoles, dans le cadre de la dynamique initiée par le CILSS avec ses conférences annuelles (CORPAO). Ces rencontres seront des occasions pour être en contact avec des opérateurs économiques et leurs organisations professionnelles issus des pays ouest africaine et principaux partenaires régionaux et sous régionaux en matière de commerce de produits agro-pastoraux ; elles viseront : (i) la réflexion conjointe entre opérateurs sur le développement du commerce transfrontalier ; et (ii) la création d'opportunités d'affaires/échanges entre ces opérateurs.

Durant la durée du Projet, il est prévu quatre missions de prospection et mise en relations commerciales dans les pays voisins de la Guinée. L'objectif est de faciliter les débouchés et la création d'opportunités d'affaires/échanges de produits agricoles entre ces opérateurs. C'est l'occasion pour les acteurs de connaître les opportunités de marchés et formaliser des contrats d'approvisionnement avec des entreprises industrielles. Cette activité ciblera, les producteurs, commerçants et transporteurs.

Volet 3: Animation du dialogue politique inter-acteurs et amélioration de la gouvernance routière:

L'amélioration du commerce sous régional et la fluidification des échanges transfrontaliers dépendent pour une grande partie des dispositions et des mesures politiques. Une volonté politique forte doit donc être en place pour réformer le secteur. Cette rubrique « dialogue politique » vise donc à faciliter le dialogue politique et à favoriser l'implication des décideurs aux niveaux adéquats (subsidiarité).

En effet, certaines difficultés identifiées par les acteurs économiques relèvent de tracasseries très localisées et spécifiques. Elles ne nécessitent pas la mobilisation des décideurs politiques nationaux alors que des solutions locales sont souvent accessibles. Il est important de mettre en place une hiérarchisation de la résolution des difficultés en maintenant tant que possible des solutions au plus proche du terrain. Ainsi, deux grands niveaux de dialogue politique sont envisagés : i) le niveau local avec l'animation des Cadres Régionaux de Concertation et ii) le niveau national et international dans le cadre de la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS.

Dans le domaine de l'animation du dialogue politique inter-acteurs et amélioration de la gouvernance routière, le REDE mettra en œuvre les activités suivantes : i) la mise en place et l'animation des Cadres Régionaux de Concertation sur l'amélioration du commerce transfrontalier aux seins desquels les acteurs vont échanger, ii) l'organisation des « caravanes de sensibilisation » et campagne des plaidoyers pour la levée ou la réduction des barrières au commerce transfrontalier, iii) l'organisation des consultations entre les parties prenantes pour faciliter les traversées des frontières et iv) des actions de visibilité et de communication (outils de communication, émission et débats radiophoniques) pour toucher le maximum d'acteurs.

Activité 10 : Mise en place et animation des Cadres Régionaux de Concertation sur l'amélioration du commerce transfrontalier et gouvernance routière :

L'amélioration de la Gouvernance des corridors et de la libre circulation transfrontalière

des produits agropastoraux est une des conditions majeures d'intégration des marchés (lumos) au sein des corridors commerciaux sous régionaux entre la Guinée Bissau et ses voisins immédiats (Guinée et Sénégal). Le dispositif institutionnel adéquat pour l'amélioration de la gouvernance des corridors et la promotion du dialogue politique au niveau local et national, promu par le RED, est la mise en place et l'accompagnement des Cadres Régionaux de Concertation (CRC).

Le Projet a prévu la mise en place des quatre CRC au niveau des régions de Bafatá, Cacheu, Gabú et Oio, aux seins desquels les acteurs de la chaîne du commerce transfrontalier vont échanger.

Les CRC seront créées par arrêté du Gouverneur et placées sous l'autorité des Gouverneurs des Régions concernés. Ils sont composés des représentants des différents groupes d'acteurs intervenants dans le domaine de la facilitation de la fluidité des échanges transfrontaliers. Les CRC ont pour mission chacune dans la zone de compétence d'instaurer un dialogue permanent et constructif et conduire des plaidoyers autour des thématiques en lien avec la promotion des échanges transfrontaliers. La méthodologie de travail des CRC est la suivante:

- Conduire des missions d'investigation sur les terrains où des difficultés ont été signalées,
- Produire des documents de synthèse des missions, sous un format unique, et extrêmement synthétique (une page). Ces documents doivent être lisibles et très rapidement compréhensible par les décideurs. Ces documents permettront également la capitalisation et la diffusion du travail de la cellule technique locale,
- Renforcer l'implication des décideurs politiques de haut niveau. Il s'agit en particulier de réaliser des réunions trimestrielles avec les plus hautes autorités de la région pour présenter les résultats des missions, les rapports de suivi des flux et des barrières et les décisions, ainsi que les propositions des réformes pour améliorer la gouvernance routière et des corridors.

La mise en place et l'animation des quatre CRC sera conduite en collaboration avec le Cadre Intégré Renforcé (CIR), logé au Ministère de commerce.

Activité 11: Organisation de « caravanes de sensibilisation » et de campagnes de plaidoyers pour la levée ou la réduction des barrières au commerce transfrontalier:

L'objectif principal poursuivi est de sensibiliser les autorités au plus haut niveau et les différentes parties prenantes au commerce transfrontalier pour réduire, voire éliminer les obstacles/tracasseries aux échanges de produits agropastoraux entre la Guinée Bissau et ses voisins (Guinée et Sénégal). Spécifiquement, il s'agit :

- de partager avec les autorités et principaux acteurs, sur le niveau actuel des échanges de produits agropastoraux en terme de volume et de valeur;
- d'échanger sur l'ampleur des obstacles et tracasseries aux échanges transfrontaliers dans l'espace transfrontalier Bissau guinéenne avec ses voisins;
- de débattre et d'amener les différentes parties prenantes à convenir des mesures appropriées pour réduire, voire éliminer les différents obstacles et tracasseries au développement des échanges de produits agropastoraux dans cette zone transfrontalière;
- de sensibiliser et former les acteurs du commerce transfrontalier sur les protocoles régissant le commerce régional dont le commerce des produits agropastoraux ;
- de sensibiliser les agents de contrôle aux postes frontaliers sur les directives communautaires et accords bilatéraux de facilitation de la libre circulation des produits agropastoraux.

Les travaux de la caravane se dérouleront en deux phases:

Une première phase consacrée aux travaux en plénière, animée par une série de présentations suivies des échanges sur : (i) la géographie des flux (cartographie des circuits des flux), (ii) l'organisation des acteurs et fonctionnement des filières

(réseautage et relation entre acteurs), (iii) Volume et valeur des flux transfrontaliers, (iv) l'ampleur des tracasseries et obstacles liés au commerce transfrontalier et (v) les mesures de lutte contre les tracasseries au commerce transfrontalier. Cette phase réunira les plus hautes autorités des zones transfrontalières pour les amener à prendre des engagements et des réformes nécessaires pour la facilitation de la libre circulation des produits agropastoraux.

La seconde phase sera consacrée à la visite des autorités aux agents de contrôle au niveau des différents postes de postes de contrôle.

Le REDE a prévu trois caravanes sur les six ans, respectivement en 2021, 2022 et 2024. La caravane regroupera une cinquantaine des participants (autorités, producteurs, commerçants, transporteurs, FDS, etc.). A l'issue de chaque caravane, seront issus des propositions des réformes pour faciliter le commerce transfrontalier et la gouvernance des corridors. Cette activité sera pilotée par le CIR en collaboration avec tous les partenaires de REDE et les organisations socioprofessionnelles des acteurs.

Activité 12 : Organisation des consultations entre les parties prenantes pour la facilitation de la traversée des frontières: Le passage de marchandises et de véhicules à travers la frontière et le transport des produits agricoles, des marchandises et de services entre la Guinée Bissau et ses voisins est sujet à une procédure longue et coûteuse avec une multitude des documents spécifiques. Les opérateurs économiques doivent respecter les législations à la fois nationales et internationales.

Ces consultations auront donc pour vocation de simplifier les procédures et réduire les coûts de traversée des frontières. Les opérateurs économiques seront sensibilisés pour bien comprendre quelles sont les règles et comment s'appliquent les procédures de passage de frontière afin de les suivre efficacement et réduire les délais et les coûts.

Le REDE prévoit l'organisation des dix-neuf rencontres trimestrielles de manière dégressive au niveau des quatre zones transfrontalières entre les régions d'Oio, Bafata, Gabu et Cacheu avec le Sénégal et la Guinée. Ces consultations auront pour vocation de simplifier les procédures et réduire les coûts de traversée des frontières. Ces rencontres participatives seront pilotées par le CIR en lien avec les autorités frontalières et tous les partenaires du REDE.

Activité 13 : Visibilité et actions de communication (outils de communication, émission et débats radiophoniques) :

Le Projet organisera cinq émissions radiophoniques sur les thématiques en lien avec la facilitation du commerce transfrontalier. Cette activité sera également mise en œuvre par le CIR en collaboration avec les radios locales et les acteurs du commerce transfrontalier.

3.3 Dispositif de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre des activités de la sous composante 2.4 « Intégration Régionale des Echanges » du REDE sera basé sur les structures pérennes ayant déjà une solide expérience en matière d'accompagnement des acteurs.

Les partenaires potentiels pré-identifiés sont : i) le CILSS pour la mise en place et l'animation des dispositifs de suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce, ii) le GRDR, la CCIAs, l'AMAE pour le renforcement des capacités des acteurs, et iii) le Ministère de Commerce à travers le Cadre Intégré Renforcé pour la conduite des activités en lien avec le dialogue politique inter acteur.

Le CILSS, met en œuvre actuellement dans le cadre du Programme Régional Accès au Marché, deux activités ayant un lien direct avec la dimension intégration régionale des marchés agricoles du REDE. Il s'agit du suivi des flux transfrontaliers des produits agropastoraux et des barrières au commerce sur un certain nombre des corridors en Afrique de l'Ouest. Le projet REDE, développera une synergie d'actions en s'intégrant dans le dispositif déjà opérationnel au niveau CILSS. Les données collectées dans la zone d'intervention du REDE seront intégrées dans la base de données régionale et dans les statistiques officiels des pays de l'espace CEDEAO et UEMOA.

L'animation du dialogue politique inter-acteurs, se fera à travers la mise en place des Cadres Régionaux de Concertation (créés par arrêtés des Gouverneurs) au niveau des principales régions de la zone d'intervention du Projet. Les concertations entre acteurs devraient aboutir à des propositions des réformes aux endroits des décideurs (autorités : chef secteur et section, Gouverneur et Ministre) pour améliorer la gouvernance des corridors. Compte tenu du caractère politique de cette activité publique étatique, le CIR logé au sein du Ministère de commerce est identifié comme le partenaire privilégié. Le CIR a une grande connaissance des réformes concourant à la promotion du commerce transfrontalier.

Au niveau opérationnel, le dispositif de mise en œuvre prévoit:

- Une Assistance Technique Nationale (ATN Junior économiste en Intégration Régionale des marchés agricoles) à plein temps qui sera logée au sein de la Cellule Nationale d'Appui pour le suivi des activités de la sous composante ;
- Des appuis méthodologiques ainsi que du suivi par une expertise internationale ;
- Des appuis ponctuels de l'ATNS aux partenaires de mise en œuvre ;
- La mise en place des Cadres Régionaux de Concertation (CRC) pour l'animation du dialogue politique inter acteurs au niveau local et national ;
- Des dispositifs de suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce.

Chacune des structures partenaires de mise en œuvre devra désigner un point focal en son sein qui sera en charge du suivi des activités de la convention qui leur lie avec le Projet.

Table 5: Synthèse des activités, objectifs et indicateurs de suivi

Les informations et les données primaires collectées sur les flux commerciaux des marchés agricoles (quantité, prix, origine/destination, transport, etc.) dans les corridors nationaux et transfrontaliers améliorent la performance des acteurs des marchés et l'allocation des produits.	Dispositif de suivi des flux transfrontaliers et des tracasseries routières		
	Réduction d'au moins 30% l'ampleur des tracasseries et la diminution de la durée moyenne de transport entre les principaux marchés		
	Pourcentage		15 30
	Politique 2: Nombre de plateformes multipartites en service soutenues (Cadres de concertation inter-régionaux et régionaux sont créés/dynamisés)		
	Nombre des Cadres Régionaux de Concertation sur l'amélioration du commerce transfrontalier		4 4

Annexes

Annexe 1 : Chronogramme globale de mise en œuvre des activités

Activités	Partenaire de mise en œuvre	Période de mise en œuvre																							
		2020				2021				2022				2023				2024				2025			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Volet 1: Amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agropastoraux et halieutiques																									
Etude de base sur le circuit de Commercialisation, flux transfrontaliers des produits agropastoraux et barrières au commerce transfrontalier	CILSS																								
Atelier de validation de l'étude de référence sur les flux et barrières au commerce	UGP, CILSS et OSP																								
Mise en place et animation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers reliant marchés aux corridors régionaux	GRDR, CILSS																								
Mise en place et animation du dispositif de suivi des barrières au commerce transfrontalier dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux	GRDR, CILSS																								
Conduite des études thématiques sur les filières porteuses	UGP et tous partenaires																								
Atelier de validation des études thématiques	UGP et tous partenaires																								
volet 2: Renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales																									
Assistance Technique Internationale à la mise en œuvre des activités	UGP																								
Assistance Technique nationale	UGP																								
Ateliers, formations thématiques (workshop)	UGP et tous partenaires																								
voyages d'études et d'échanges d'expériences	UGP et tous partenaires																								
Prospections et mise en relations commerciales	CIR, GRDR et CILSS																								
volet 3: Animation du dialogue politique inter-acteurs et amélioration de la gouvernance routière																									
Mise en place et animation des Cadres Régionaux de Concertation (CRC)	CIR																								
Organisation de caravanes de sensibilisation et plaidoyer pour la levée ou la réduction des barrières au commerce	CIR, GRDR, CILSS																								
Organisation des consultations entre les parties prenantes pour faciliter la traversée des frontières	CIR																								
Actions de visibilité et de communication (outils de communication, émission et débats radiophoniques sur des thèmes en lien avec la facilitation du commerce)	UGP et tous partenaires																								

Annexe 2 : répartition budgétaire entre partenaires de mise en oeuvre

Activités	Principal Partenaire de mise en oeuvre	Partenaires associés	Budget total (USD)
Volet 1: Amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agropastoraux et halieutiques			521 367
Etude de base sur le circuit de Commercialisation, flux transfrontaliers des produits agropastoraux et barrières au commerce transfrontalier	CILSS	CIR, GRDR	35 897
Atelier de validation de l'étude de référence sur les flux et barrières au commerce	UGP	CILSS et OSP (notamment GRDR)	9 573
Mise en place et animation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux	GRDR	CILSS	337 847
Mise en place et animation du dispositif de suivi des barrières au commerce transfrontalier dans la zone reliant les marchés aux corridors régionaux	CILSS	GRDR	101 538
Conduite des études thématiques sur les filières porteuses	UGP	tous les partenaires (CILSS, GRDR, CIR)	26 256
Atelier de validation des études th	UGP	tous les partenaires (CILSS, GRDR, CIR)	10 256
volet 2: Renforcement des capacités des acteurs et des relations commerciales			221 881
Assistance Technique Internationale à la mise en oeuvre des activités	UGP	tous les partenaires (CILSS, GRDR, CIR)	52 650
Assistance Technique nationale à la mise en oeuvre des activités	UGP		61 538
Ateliers, formations thématiques (workshop)	UGP	tous les partenaires (CILSS, GRDR, CIR)	54 701
voyages d'études et d'échanges d'expériences	UGP	tous les partenaires (CILSS, GRDR, CIR)	20 513
Organisation des prospections et mise en relations commerciales	CIR	GRDR et CILSS	32 479
volet 3: Animation du dialogue politique inter-acteurs et amélioration de la gouvernance routière			249 436
Mise en place et animation des Cadres Régionaux de Concertation (CRC) sur l'amélioration du commerce transfrontalier	CIR	OSP des acteurs	54 974
Organisation des "caravanes" de sensibilisation et conduite des plaidoyers pour la levée ou la réduction des barrières au commerce	CIR	GRDR, CILSS et OSP des acteurs	115 487
Organisation des consultations entre les parties prenantes pour la facilitation de la traversée des frontières	CIR	OSP des acteurs	74 701
Actions de visibilité et de communication (outils de communication, émission et débats radiophoniques sur des thèmes en lien avec la facilitation du commerce)	UGP	tous les partenaires (CILSS, GRDR, CIR)	4 274
total général			992 684
		Partenaires	Budget
		CILSS	137 435
		CIR	277 641
		GRDR	337 847
		UGP	239 761
		Total	992 684

Annexe 3 : termes de référence de l'ATNJ en intégration régionale des marchés agricoles :

Les activités de la sous composante 2.4 « Intégration Régionale des Echanges » seront coordonnées par un Assistant Technique National Junior en Intégration régionale des marchés agricoles.

Sous la responsabilité de l'expert senior en dialogue politique, l'expert junior en commerce régional est responsable de la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.4 « Intégration régionale des échanges ». A ce titre, il est chargé de :

- (i) Appuyer le processus de mise en place et d'animation des dispositifs de suivi des flux, des pratiques anormales et des cadres régionaux de concertation ;
- (ii) Etablir et maintenir un dialogue permanent avec les structures nationales et régionales de facilitation des échanges transfrontaliers ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers intervenant sur la thématique ;
- (iii) Rédiger les rapports périodiques d'activités de la sous-composante 2.4 « intégration régionale des échanges » du REDE ;
- (iv) Participer et appuyer la conduite des différentes études techniques ;
- (v) Effectuer toute autre tâche qui lui sera confiée pour la bonne marche de la sous-composante.

Qualification : Ingénieur Agroéconomiste (BAC+5), spécialiste en Socio-économie et Economie Rurale, 5 ans d'expérience pertinente en matière d'amélioration des échanges transfrontaliers. Une très bonne aptitude au travail d'équipe et à la communication et d'excellente capacité d'analyse, de synthèse et en rédaction. Une bonne maîtrise de l'outil informatique.

Annexe 4 : termes de référence de l'étude sur le circuit de commercialisations, flux transfrontaliers et barrières au commerce :

1. Contexte

L'Afrique de l'Ouest dispose d'importantes potentialités en termes de commerce de produits agricoles et agroalimentaires. Depuis quelques années, le commerce des produits agricoles et alimentaires dans l'espace du CILSS en particulier et de la CEDEAO en général connaît une dynamique de plus en plus importante. Dans cette perspective, le marché joue un rôle très important tant pour l'acquisition de revenus pour les producteurs que pour l'accès des populations aux produits alimentaires. L'intégration régionale par le marché doit nécessairement faire intervenir et s'appuyer sur plusieurs acteurs : les dispositifs nationaux d'information sur les marchés, les acteurs institutionnels (Etats et démembrements), les acteurs privés (producteurs, commerçants), les organisations de coopérations techniques, monétaires et d'intégration, les partenaires techniques et financiers, etc....

Le CILSS a très tôt compris le rôle stratégique du marché dans le développement de l'économie en général, et en particulier, dans la gestion de la sécurité alimentaire aux niveaux local, national et régional. A cet effet, et en prenant en compte l'interdépendance des pays du Sahel avec les pays côtiers, le CILSS a déjà élaboré et mis en œuvre différents programmes pour la fluidification des échanges.

Le Programme Régional d'Appui Accès aux Marchés (PRA/Accès aux Marchés) du CILSS a pour mission de renforcer et d'élargir les acquis d'autres programmes déjà réalisés pour renforcer la fluidification des échanges des produits agricoles et agroalimentaires et le développement du commerce dans l'espace CILSS/CEDEAO et avec les pays côtiers à travers l'opérationnalisation d'un dispositif régional de suivi des flux commerciaux et des entraves au commerce régional.

Une des limites majeure dans la prise de décision pour l'amélioration du commerce régional de produits agro-pastoraux est le fait que i) son ampleur et ses circuits sont mal connus, et les initiatives de documentation permanente et continue en la matière sont également faibles ; ii) multiples postes de contrôle. Ceux-ci constituent les supports naturels des barrages administratifs et des frais de toutes sortes (taxes officielles, redevances, cotisations, prélèvements illicites, etc.). Ceux-ci engendrent des retards dans l'acheminement des produits vers les marchés.

Le REDE a prévu avec le soutien du CILSS de i) mettre en place et animer un dispositif de suivi des flux transfrontaliers des produits agropastoraux sur les corridors entre la Guinée Bissau et ses voisins ; ii) mettre en place et animer trois (03) dispositifs de suivi des tracasseries routières et entraves commerciales par corridor de transport.

C'est dans ce cadre qu'une étude sur le circuit de commercialisation, les flux transfrontaliers des produits agropastoraux et des pratiques anormales sera effectuée pour établir la situation de référence des indicateurs clés à partir desquels les progrès seront suivis.

Objectif d'étude : L'étude de base permet d'établir la situation quantitative de départ du plan de suivi évaluation. Son but avant tout est d'aider le REDE dans la gestion de la performance des trois corridors et de veiller à son impact positif en synergie avec les principaux intervenants.

L'étude de base fournira un point de départ à laquelle les progrès et les réalisations dans la gestion des corridors et l'amélioration des échanges commerciaux transfrontaliers seront mesurés. Cette étude permettra d'évaluer l'état actuel de la gouvernance des corridors reliant les principaux marchés appuyés par le REDE entre la Guinée Bissau et ses voisins, en fonction de critères quantifiables tirés des indicateurs de performance ci-dessous. Les informations obtenues à partir de cette étude fourniront une base de comparaison avec les résultats des futurs efforts de gouvernance des corridors afin de

mesurer leurs impacts. L'étude de base est donc la première étape dans le processus de déroulement du dispositif de suivi évaluation (S & E) du Projet.

Indicateurs de suivi évaluation :

- Indicateur 1: % de la variation de la valeur et du volume du commerce des produits agropastoraux ciblés sur chaque corridor ;
- Indicateur 2: % réduction du coût de la commercialisation des produits agropastoraux ciblés sur chaque corridor ;
- Indicateur 3: % réduction du temps de traversé des frontières dans la commercialisation des produits agropastoraux ciblés ;
- Indicateur 4: % réduction des paiements illégaux dans la commercialisation des produits agropastoraux ciblés ;
- Indicateur 5: % réduction de poste de contrôles illégaux dans la commercialisation des produits agropastoraux ciblés.

Livrables attendus : Un rapport sur la situation de référence des flux transfrontaliers des produits agropastoraux et des pratiques anormales dans la zone des corridors reliant les principaux marchés entre la Guinée Bissau et ses voisins (Sénégal et Guinée) comprenant les sections suivantes :

- Un résumé reprenant les résultats et les recommandations en français et en anglais ;
- La méthodologie de collecte des données sur les flux et les tracasseries routières ;
- Un plan d'action pour les futures actions ;
- Les annexes, y compris outils de collecte, liste des informateurs clés et focus groups ;
- Une présentation Powerpoint du rapport final.

Tâches de l'équipe d'évaluation du CILSS

i) Pour le Dispositif de suivi des flux des produits agropastoraux :

- Produire les données de référence en tenant compte de la saisonnalité pour la mise en place des dispositifs de suivi des flux transfrontaliers ;
- Identifier les principales filières porteuses ainsi que les défis à relever pour faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers. Les filières porteuses devront être identifiées parmi les cinq grandes catégories suivantes : céréales sèches, culture pluviales de rente, cultures maraîchères, tubercules, bétails ;
- Identifier également les principaux points stratégiques pour captage des flux (Ces points stratégiques peuvent être des marchés de chargement, des marchés de destinations ou des points de passage frontalier) ;
- Identifier les différents marchés de destination par produit ;
- Identifier dans la zone des couloirs les principaux marchés importants et leurs fonctions spécifiques (marchés de collecte, marché de regroupement, marché d'exportations/de transits, marchés de consommation...) ;
- Identifier les organisations socioprofessionnelles à associer dans l'animation des dispositifs en tenant compte de leur expérience en matière de la promotion des échanges intra régionaux, susceptibles de contribuer au dialogue public-privé ;
- Présenter chaque organisation (contact, membres, mode opératoire pour promouvoir les intérêts de leurs membres, domaines d'intervention) et évaluer leurs capacités (forces et faiblesses) et volonté à s'engager dans un dialogue public-privé au niveau des corridors sur des sujets de politique commerciale et de promotion des échanges intra régionaux. Les acteurs individuels incontournables seront identifiés de la même manière. ;
- Produire une typologie des acteurs (différenciation) entre les différents types de commerçants ;

ii) Pour le Dispositif de suivi des pratiques anormales (tracasseries) :

- Déterminer le nombre de contrôles le long des corridors (correspondant au nombre moyen d'arrêts subis par les chauffeurs par un corps habillé donné, excluant les arrêts volontaires des chauffeurs pour d'autres besoins) ;
- Déterminer les temps d'arrêt par poste de contrôle et de la traversée de la frontière (correspondant au temps total passé aux postes de contrôle, en dehors de temps de pauses volontaires) ;
- Répertorier les opérations administratives effectuées aux postes de contrôle ;
- Déterminer les stratégies des opérateurs pour faire face aux tracasseries ainsi que les impacts sur leurs activités devront également être décrits :

Tâches de l'UGP de REDE

Il est attendu de l'UGP, notamment ce qui suit :

- faciliter la prise des rendez-vous avec les acteurs clefs lors du passage de la mission d'évaluation dans la zone des corridors dont ils ont la charge et assister aux entretiens,
- mobiliser des agents en vue d'accompagner et d'appuyer la mission ;
- faciliter l'organisation de l'atelier de restitution.

Tâches globales de l'équipe d'évaluation

- Collecter et analyser les données primaires et secondaires;
- Revoir et affiner les indicateurs pré-identifiés avant l'étude et en cohérence avec la stratégie de suivi-évaluation du Projet;
- Etablir et documenter la situation de référence pour les indicateurs pré-identifiés.

Méthodologie

La démarche à suivre vise à établir la situation de référence des indicateurs sur la base des données agrégées provenant entre autres, des opérateurs privés, du ministère de l'agriculture et des forêts, du ministère du commerce, de la chambre régionale de commerce et d'agriculture, des ONG, du Système d'Information sur les Marchés Agricoles ou SIMA, de l'Institut National de la Statistique (INS), des rapports des organisations régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) et internationales (ReSAKKS, IFPRI, FAO) de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Une exploitation des données de mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole ou PNIA sera également faite.

L'équipe du CILSS effectuera des missions en Guinée Bissau et dans les pays voisins (Sénégal et Guinée) pour recueillir les informations et données actualisées nécessaires. De façon plus précise et sur la base des indicateurs définis ci-dessus, la méthodologie sera basée autour des grandes lignes suivantes :

- Utilisation de la méthode qualitative et quantitative pour la collecte de données ;
- Utilisation d'un échantillon composé des sources gouvernementales, du secteur privé, des OIG, des CER, des OSC, des ONG et des projets ;
- Examen de la documentation sur le commerce de produits agropastoraux entre la Guinée Bissau et ses voisins;
- Administration de questionnaires conçus de façon appropriée pour extraire des informations provenant de diverses parties prenantes ;
- Parcours par l'équipe du CILSS sillonnera les marchés et les corridors de manière à valider les données recueillies ;
- Collecte de l'information et des données seront recueillies à la fois au niveau des sources secondaires et des sources primaires et par le biais d'une enquête sur le terrain parmi les groupes cibles de l'échantillon. Les sources secondaires suivantes peuvent être utilisées pour extraire des informations ;
- Compilation et analyse des données de référence recueillies et présentées sous forme de rapport détaillé. Le rapport qui sera produit traitera de manière appropriée des cinq indicateurs identifiés au point n°3.

Les données à collecter pour les trois corridors porteront sur les filières prioritaires du Projet. Il s'agit en particulier d'identifier ces filières parmi les cinq grandes catégories

suivantes : céréales sèches, culture pluviales de rente, cultures maraîchères, tubercules, bétails. Une matrice avec des valeurs cibles sera construite pour les indicateurs d'impact du Projet.

2. Disposition logistique

Pour la réalisation de cette étude, le CILSS déploiera sur le terrain des ressources matérielles et humaines nécessaires pour la bonne exécution de la mission. Au niveau des ressources matérielles, il s'agit du matériel roulant et des fournitures de bureau nécessaires ainsi que les moyens d'animation des focus groupes, etc. Au niveau des ressources humaines, il s'agit de deux analystes marchés et d'un assistant en transport et autre personnel temporel en backstop nécessaire dans le cadre de la mission.

Le REDE mobilisera la logistique et des ressources humaines nécessaires pour accompagner les experts analystes de marchés lors des entretiens avec les acteurs et/ou les responsables d'organisations des acteurs.

Déroulement de l'étude de référence (calendrier) : L'étude sera conduite sur une durée de vingt-huit (28) jours. L'agenda sera affiné par l'équipe de l'étude.

Annexe 5 : Guide de fonctionnement du dispositif de suivi des flux transfrontaliers : (document à part)

Annexe 6 : Guide de fonctionnement du dispositif de suivi des tracasseries et barrières au commerce : (document à part)

Annexe 7 : modèle de convention de partenariat avec les partenaires de mise en œuvre : (document à part)

Stratégie de sortie et durabilité :

Le Projet s'aligne aux stratégies régionales d'intégration (CEDEAO et UEMOA). Il s'appuie sur les structures opérationnelles pérennes, très actives au régional (CILSS/CEDEAO) et national (organisations socioprofessionnelles des filières, CIR et GRDR) intervenant dans le domaine de la facilitation des échanges commerciaux. La durabilité des actions du REDE réside dans le développement des partenariats avec les structures déjà présentes sur le terrain et y exercent des activités similaires. Le Projet appuiera l'extension dans sa zone d'intervention, sur la base des plans d'actions faisant ressortir la contribution du partenaire. Les appuis seront intensifiés en début de Projet et seront dégressifs de façon à renforcer les structures nationales pour les rendre de plus en plus autonomes et capables de supporter les dispositifs de suivi, de renforcement des capacités des acteurs et de plaidoyers pour la réduction des barrières au commerce. Au niveau régional, une étude est envisagée par la CEDEAO et le CILSS pour la mise en place des stratégies de mobilisation des ressources internes aux organisations socioprofessionnelles des filières pour contribuer au financement des dispositifs de suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce.

Risques du volet et mesures d'atténuation :

Les risques qui peuvent affecter la mise en œuvre des activités se situent à deux niveaux : i) la stabilité socio politique du Pays. En effet, la Guinée Bissau connaît une instabilité politique et une crise sociale qui peuvent avoir des conséquences néfastes dans la mise en œuvre du Projet, ii) la faible capacité des organisations socioprofessionnelles des filières (producteurs, commerçants, transporteurs, etc.) qui constituent le pivot de la mise en œuvre. Le REDE associera les organisations socioprofessionnelles dans toute la chaîne de programmation et de mise en œuvre des activités tout en renforçant leurs capacités opérationnelles.

Partie 2 : Procédures administratives, financières et comptables

Introduction

La présente partie du Manuel de procédures formalise les principales procédures de gestion administrative, financière et comptable,

Les procédures désignent ici l'ensemble des instructions d'exécution des tâches, les documents utilisés, leur diffusion et la périodicité de cette diffusion, leur conservation, les contrôles à mettre en place, les autorisations et les approbations, les règles à respecter, l'enregistrement et le traitement des opérations de manière à assurer la fiabilité et la pertinence de l'information comptable et financière.

Un manuel de procédures n'est pas figé et s'adapte au rythme et à l'environnement dans lequel évolue le projet. A ce titre, des modifications des procédures peuvent intervenir au cours de l'exécution du projet du fait d'une réorganisation interne de celui-ci ou de changement de dispositions réglementaires nationales ou internationales.

Sous la responsabilité du / de la Coordinateur/trice du Projet, et après validation du Comité de Pilotage, une mise à jour du manuel s'imposera pour tenir compte de ces évolutions et changements. Dans cette optique, il incombera au Coordinateur du Projet d'adopter une démarche cohérente afin de mieux coordonner les éventuelles mises à jour de cet outil précieux pour le bon fonctionnement du projet. Toute mise à jour du manuel doit faire l'objet, au préalable, de non objection du FIDA.

La mise à jour du présent manuel est aussi importante que sa mise en place. S'il n'est pas mis à jour régulièrement et si chaque exemplaire ne subit pas la mise à jour, il perd de son efficacité. Une liste des détenteurs du manuel sera maintenue par le Coordinateur du Projet pour permettre la mise à jour de tous les exemplaires chaque fois qu'une mise à jour sera opérée.

Dispositif de gestion

L'unité de gestion en charge du Projet disposera d'une autonomie de gestion financière et en sera responsable et redevable auprès du MADR et du FIDA concernant l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement. L'UGP sera dotée du même logiciel comptable que celui utilisé par le projet FIDA en cours pour capitaliser les expériences d'un projet à l'autre. Elle établira trimestriellement des situations financières et comptables qu'elle transmettra au FIDA. Cela permettra de faire un suivi des engagements, des décaissements, une analyse de la performance financière du Projet, un suivi de son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour un suivi croisé technico-financier. L'UGP préparera, pour chaque année fiscale, les états financiers consolidés, l'état des ressources et des emplois du Projet, ainsi que tous les rapports requis dans l'accord de financements.

L'équipe de gestion financière du projet sera composée d'un (e) Responsable Administratif (ve) et Financier (ière), d'un Comptable et ses Assistants dont ceux basés dans l(es) antenne(s) régionale(s).

Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements.

Les procédures de décaissement du FIDA se basent sur la lettre à l'emprunteur / au bénéficiaire et le "Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA".

Un compte désigné par bailleur sera ouvert à Bissau dans une banque commerciale acceptable par le FIDA, pour recevoir les fonds du prêt et du don FIDA et des autres bailleurs. L'UGP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de

l'utilisation des ressources du Projet conformément à l'accord de financement et selon les critères d'efficacité et d'économie.

Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six (06) mois. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UGP et signées par le Coordonnateur, le RAF et un représentant autorisé de l'Emprunteur. Les décaissements seront effectués à travers le Portail clients du FIDA (ICP).

Contribution du Gouvernement au financement du Projet.

Elle se fera sous forme (i) d'exonération de droits, impôts et taxes grevant l'acquisition de biens et services et l'exécution de travaux dans le cadre du Projet, (ii) de valorisation du foncier sur lequel seront implantées les infrastructures, (iii) de valorisation de la participation des experts gouvernementaux au dispositif de supervision du Projet

L'UGP remettra des fiches de temps aux experts concernés qui les rempliront en indiquant les jours travaillés et les tâches, travaux ou études réalisés. Ils signeront ces fiches de temps qui seront validées par le Coordonnateur du projet et approuvées par le Président du Comité de Pilotage. La valorisation se fera à un taux journalier moyen de 350 USD et elle sera enregistrée par la comptabilité comme contrepartie gouvernementale – experts mis à disposition.

Le Ministère des Finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires. Ces exonérations devront également être dûment documentées et comptabilisées par le Projet.

Politique anti-corruption

Les responsables de la gestion du projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion. Le FIDA n'accepte aucune tolérance envers la fraude, la corruption, et les actions coercitives et de collusion pour les projets qu'il finance par des prêts ou des dons. Ceci implique que le FIDA poursuit toutes les allégations relevant du champ d'application de ces pratiques et que des sanctions appropriées sont prises chaque fois que ces allégations s'avèrent justifiées.

Le MADR et le MEF doivent s'assurer que tous les intervenants dans l'exécution de ce Projet soient informés des politiques anti-corruption du FIDA. Lesquelles politiques sont disponibles sur le site web du FIDA.

Contrôle interne.

Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront adoptées. Le contrôle interne devra permettre d'assurer que les objectifs du projet seront atteints en tenant compte des aspects suivants: opérations réalisées avec efficacité et efficacité, informations financières fiables et respect des lois, règlements et accords signés. L'analyse du système de contrôle interne se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant les missions d'audit annuel, avec proposition de mesures de renforcement chaque fois que nécessaire.

Systemes, principes et procédures comptables.

La comptabilité du Projet REDDE sera tenue de la manière suivante:

- comptabilité générale selon le droit comptable SYSCOHADA révisé (comptabilité d'engagement) commun à tous les pays de l'UEMOA et qui présente une plus grande convergence vers les normes internationales IFRS avec une simplification des états financiers classiques (bilan et compte de résultat) pour une meilleure lisibilité.
- comptabilité analytique et budgétaire organisée et paramétrée selon les axes suivants:
 - par source de financement: Prêt du FIDA, Don du FIDA, Autres bailleurs, Contrepartie du Gouvernement, Contributions des Bénéficiaires, etc.
 - par catégorie de dépenses selon le budget de l'accord de financement
 - par composante, sous-composante, activité
 - par code géographique, etc.

Le Projet REDDE sera doté d'un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers: comptabilité, gestions des contrats / engagements, suivi budgétaire, états financiers etc. Le SAF de l'UCP devra maîtriser le logiciel afin de pouvoir le paramétrer et l'exploiter correctement pour répondre aux besoins de gestion et de reporting.

Conventions avec les ONG

La contractualisation avec les ONG se fera sur la base de cahiers de charges, de critères de performance, de résultats attendus, etc. définis par les Experts Techniques.

Les clauses administratives et financières des conventions seront sous-tendues par les hypothèses suivantes :

- Convention pluriannuelle entre chaque ONG et le Projet, avec enveloppe budgétaire globale par composante.
- Chaque année : Approbation par le Projet d'un budget détaillé des activités à mener sur l'année selon le PTBA approuvé pour le Projet.
- Les décaissements vers l'ONG se feront après approbation du budget détaillé et selon les résultats d'un diagnostic comptable et financier qui permettra d'évaluer les capacités en gestion financière de l'ONG :
 - Pour les ONG disposant de fortes capacités, les paiements peuvent être semestriels avec reporting financier semestriel
 - Pour les ONG à capacité moyenne en gestion financière, paiements trimestriels ; reporting trimestriel.

Les modalités de gestion budgétaire suivante seront incluses dans les conventions, pour favoriser une gestion transparente du budget, avec une flexibilité contrôlée pour les budgets liés aux activités :

- L'ONG peut effectuer des dépassements budgétaires d'un maximum de 10% entre les différentes lignes budgétaires destinés aux activités définies dans le cahier des charges, dans la mesure où ces dépassements sont compensés par des reliquats sur d'autres activités, sans dépassement du budget total.
- L'avis préalable du projet est requis en cas de dépassement de plus de 10% entre les activités, sans dépassement du budget total.
- Aucun dépassement n'est autorisé sur les rubriques *Salaires et Frais de fonctionnement*.

Toutes les autres clauses classiques de gestion financière/reporting, etc. seront incluses dans la convention.

Les conventions/budgets seront amendés suite aux constats et recommandations des missions de supervision.

Suivi budgétaire

Pour permettre un calcul rigoureux et vérifiable du taux d'exécution du PTBA, les méthodes de calcul suivantes seront adoptées par le Projet et par les consultants :

Pour suivre le taux d'exécution du PTBA par composante/sous-composante/activité, le Projet doit calculer les différents taux suivants :

Taux de réalisation financière du PTBA

en prenant comme référence les réalisations financières indiquées dans l'état de suivi budgétaire produit à **partir du logiciel de gestion**, pour chaque composante et sous-composante, pour toutes les sources de financement selon le montant total du PTBA approuvé par le comité de pilotage et le FIDA.

Pour rappel, les réalisations financières représentent les coûts des travaux, services, achats de biens, etc. réceptionnés et facturés, même si le paiement n'est pas encore effectué, cela conformément à la comptabilité d'engagement requise pour les projets. A noter que les avances non encore justifiées ne sont pas des réalisations financières.

Cette méthode de calcul du taux de réalisation financière sur la base des données du logiciel va inciter les projets à avoir une comptabilité à jour, avec saisie de toutes les factures reçues et validées à temps, pour respecter la comptabilité d'engagement, de même que la justification à temps des avances (pas de retraitement extra-comptable).

Cela est encore plus important en fin d'année : il faut rattacher à l'année N les réalisations par rapport au PTBA de cette même année N (biens, services, travaux réceptionnés) même si le paiement intervient en année N+1. Cela comprend la justification des avances aux partenaires. Ceux-ci doivent envoyer leurs pièces justificatives pour toutes les dépenses encourues au 31 décembre de l'année N.

Taux de décaissements par rapport au total du PTBA:

Il s'agit de tous les paiements, y compris les avances non encore justifiées ; le montant est obtenu dans l'état de suivi des décaissements produit à partir du logiciel

Ces deux taux a) et b) seront également calculés en y intégrant les engagements (colonne Engagements qui figure dans les états produits à partir du logiciel et qui concerne la partie des contrats signés mais non encore exécutée, si l'option *Avec Engagements* est sélectionnée au moment de l'impression). Ces engagements sont différents des engagements comptables inclus dans les réalisations financières.

Rapports financiers intermédiaires, annuels et d'achèvement

Rapports financiers intermédiaires

Afin de permettre un suivi financier rigoureux de l'implémentation physique et financière des activités couvertes par le PTBA, le projet doit soumettre des rapports financiers intermédiaires non vérifiés au FIDA à une fréquence devant être fixée conjointement, dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre.

Le format et le contenu des rapports financiers intermédiaires seront convenus et documentés dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire, le cas échéant.

Le rapport financier sur les activités doit être facilement comparable avec le PTBA qui s'y rapporte. Les changements par rapport aux activités et aux orientations prévues doivent être expressément mis en évidence, justifiés et expliqués.

Ces rapports doivent comporter une partie descriptive et une partie financière couvrant toutes les activités réalisées dans le cadre du Projet.

La partie narrative doit permettre de relater une synthèse, le contexte, les activités réalisées, les difficultés rencontrées, les mesures prises, les changements introduits, les réalisations en termes d'indicateurs de performance, le programme de travail pour la période suivante.

La partie financière doit permettre de comparer les prévisions aux réalisations cernées en termes d'engagements et de paiements. Les rapports financiers intermédiaires doivent au moins inclure:

- Un état des sources et des utilisations des fonds pour la période considérée et en valeur cumulée,
- Un état d'analyse et de suivi de l'avancement des PTBA par composante, sous-composante, catégorie et source de financement indiquant les prévisions, les réalisations et les écarts en donnant une explication à ces écarts.
- Un état des engagements et des paiements par composante, sous-composante, catégorie et source de financement,
- Un état d'exécution des obligations de financement par source de financement,
- Exécution des obligations de financement par source de financement et par composante.

Rapports financiers annuels

Le projet est tenu de soumettre au FIDA, à la clôture de chaque année fiscale, des états financiers non vérifiés dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, couvrant la période d'exécution du projet, conformément à la section 9.02 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole.

Les états financiers doivent contenir toutes les informations importantes et pertinentes requises pour permettre au FIDA et aux autres parties prenantes de comprendre parfaitement les activités du projet et sa position financière.

La période considérée est censée correspondre à l'exercice financier de l'emprunteur. Toutefois elle peut être modifiée en consultation avec le Bailleur pour la première et la dernière année du cycle de vie du Projet.

Le contenu des états financiers du projet est défini dans les normes comptables applicables sur lesquelles repose leur préparation. Le FIDA demande par ailleurs certaines informations supplémentaires spécifiques. Les états financiers annuels du projet, établis selon la comptabilité d'engagement, sont composés de :

- l'état des ressources –emplois modèle IPSAS cash basis fourni dans les manuels du FIDA : ressources par source de financement, y compris la contrepartie par et la contribution des bénéficiaires et emplois par catégorie et composante);

- le bilan selon le référentiel SYSCOHADA;
- le compte de résultat selon le référentiel SYSCOHADA ;
- l'état des flux de trésorerie selon le référentiel SYSCOHADA ;
- les notes sur les états financiers reprenant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée des principaux comptes;
- la liste des actifs immobilisés acquis avec les fonds du projet (inventaire des immobilisations);
- le tableau d'exécution budgétaire du PTBA;
- l'état récapitulatif des DRF par catégorie de dépense;
- l'état de reconstitution de l'avance au compte désigné;
- le Tableau de Situation des fonds du projet (par source de financement). ;
- tout autre état requis par le FIDA ou la République de Guinée-Bissau.

Le Projet doit se référer au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Le Manuel est disponible sur le site web du FIDA (www.ifad.org).

Rapport d'achèvement

Au minimum six semaines avant la date d'achèvement du projet, une communication est envoyée par le FIDA afin d'informer que toutes les demandes doivent être soumises avant la date de clôture, et pour rappeler au Projet que les dépenses encourues et les engagements pris après la date d'achèvement ne seront pas honorés, excepté pour les dépenses autorisées durant la période de clôture (de la date d'achèvement à la date de clôture financière). Cela signifie que les biens sont livrés, les travaux de génie civil achevés et les services prestés au plus tard à cette date.

Le Projet soumet au Fonds, au plus tard dans les six mois suivant la date d'achèvement, le rapport d'achèvement du projet prévu à la Section 8.04 (Rapport d'achèvement) des Conditions générales.

Gestion des actifs immobilisés et Conservation des documents

La gestion des actifs est un processus important servant à suivre les actifs immobilisés aux fins de la comptabilité financière, à faciliter l'entretien préventif et à prévenir les vols. La gestion des actifs fixes comprend:

- L'étiquetage clair de tous les biens achetés et l'assignation à chacun d'un numéro d'ordre unique ainsi que son inscription au registre des immobilisations tenues par l'UGP,
- Un inventaire physique de tous les biens inscrits au registre est effectué au moins une fois par an, accompagné des contrôles suivants : i) vérifier que tous les biens se trouvent encore à l'endroit indiqué au registre ; ii) vérifier que tous les biens sont encore en bon état ; iii) toute différence constatée entre cet inventaire et le registre des actifs fixes doit donner lieu à une enquête ;
- La vérification doit être exécutée par des personnes autres que les usagers habituels du matériel/des biens considérés afin de garantir la séparation des fonctions ;
- La couverture des biens acquis dans le cadre du Projet par des polices d'assurance adéquates couvrant principalement les risques de vols, d'incendies, des dégâts des eaux.

Conformément à la Section 9.01 de l'Accord de financement - Documents financiers, l'UGP doit conserver pendant au moins dix ans après la date de clôture du Projet tous les documents comptables concernant les activités du Projet.

Audit Interne

Le projet est soumis aux examens périodiques par l'Inspection générale du MADR et du MEF. Le projet sera inclus dans les activités et le planning de mission de ce département.

Audit externe annuel

Les Comptes annuels du projet doivent être audités selon les Directives émises dans le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Ces directives comportent les modèles de TDR des auditeurs.

L'auditeur doit recevoir du projet **un jeu complet d'états financiers** dont les états SYSCOHADA révisé et d'autres états convenus avec le Fonds. *Voir notamment le Tableau 3 du manuel du FIDA qui indique la liste du jeu complet d'états financiers à auditer.* Par ailleurs, le point 6 du mandat de l'auditeur (*page 26 du manuel*) indique les procédures convenues (application de procédures spécifiques et communication des constatations factuelles) qui s'ajoutent au mandat général de l'audit.

L'auditeur et l'emprunteur/le bénéficiaire doivent s'assurer que la communication soit efficace dans les deux sens, afin de garantir que l'audit soit réalisé de manière efficace, efficiente et en temps utile, de façon à permettre la publication et la présentation du rapport d'audit au FIDA dans sa version originale dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier du projet, conformément à la section 9.03 des Conditions générales. Une copie signée et non-modifiable du rapport d'audit pourra être envoyée en avance au FIDA par voie électronique. Les soumissions électroniques sont considérées comme valables, sous réserve que la version originale du rapport soit reçue par le FIDA dans les 30 jours.

Diligences et livrables des auditeurs externes

L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés ainsi que les états spécifiques additionnels, le rapport d'audit ainsi que les rapports sur les vérifications spécifiques et la lettre de recommandations.

La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations doit:

- Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet.
- S'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente.

En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

Transparence et divulgation des informations

Dans le cadre du renforcement de l'accès public à l'information, le FIDA rendra publics les états financiers et rapports d'audit, sous réserve des processus applicables à leur publication. Cette publication ne couvre pas la lettre de recommandations ; et des versions abrégées peuvent être publiées si les rapports contiennent des informations confidentielles.

Annexe 1 : Termes de Référence du /de la Responsable Administratif et Financier(ière) (RAF)

Le / la Responsable Administratif (ve) et Financier (ière) (RAF) exerce ses fonctions en référence aux principes de transparence d'efficacité et d'efficience conformément aux documents suivants :

- Lois et Règlements en vigueur en République de Guinée-Bissau ;
- Accords de financement et documents annexes ;
- Lettre à l'emprunteur ;
- Manuel de procédures administratives, financières et comptables ;

Responsabilités :

Sous la supervision du / de la Coordinateur/trice, le/la RAF sera responsable de la gestion administrative, comptable et financière du Projet, notamment de la comptabilité générale, budgétaire et analytique ainsi que de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Il/Elle assure la mise en œuvre dans les règles de l'art, les procédures administratives, financières et comptables.

Le/la RAF devra assurer notamment :

- l'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ;
- l'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du projet, dans le respect des délais impartis ;
- la gestion de la trésorerie et l'efficacité dans la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (FIDA et autres bailleurs de fonds). A ce titre, il/elle élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin il/elle veille à ce que les contreparties de l'Etat soient mises en place (y compris celles issues des taxes) et que les contributions des bénéficiaires soient comptabilisées, conformément à l'Accord de financement ;
- la sauvegarde du patrimoine du Projet.
- la co-signature des comptes bancaires (désignés et opérationnels)
- le reporting interne et externe.
- le management du personnel, en relation avec le Coordonnateur National.

Principales tâches :

- Diriger et contrôler l'équipe administrative et financière, à l'UGP (hors Chargé passation de marché et contrôleur interne) ;
- Assurer la sécurisation des fonds du projet à tous les niveaux, y compris les fonds versés aux partenaires et prestataires ;
- Participer à la conception du Système d'Information de Gestion de sorte à assurer le paramétrage pour la production automatique des DRF et de tous les états comptables et financiers ;
- Veiller à l'exploitation optimale, à la sécurité du logiciel et du matériel informatique, à la sauvegarde des applications et des données comptables et financières ;
- Valider les dépenses conformément au manuel de procédures comptables et financières, autorisées par le Coordonnateur (sur avis motivé des responsables techniques selon le cas) selon les normes et les accords de financement;
- Participer à l'élaboration et à la consolidation des budgets et programmes de travail soumis au coordonnateur ;
- Participer à l'élaboration des contrats, conventions et protocoles établis par le Responsable de Passation des Marchés en collaboration avec les Responsables Techniques, pour l'élaboration des clauses administratives et financières.
- Elaborer les états financiers annuels, avec tous les annexes requis, y compris l'inventaire des biens (meubles et immeubles) du Projet ;
- Organiser et maintenir les dossiers de gestion du personnel ;
- Identifier les besoins de formation des agents comptables et financiers de l'UGP et des partenaires de mise en œuvre ; élaborer des plans de formation et prendre toutes les dispositions administratives et financières nécessaires pour organiser ces formations selon les procédures requises (en relation avec le Responsable en passation des Marchés) ;

- Préparer et présenter les documents et pièces nécessaires aux des missions de supervision, revue à mi-parcours et mission d'achèvement ;
- Préparer et appuyer les missions d'audit ;
- Mettre en œuvre les plans d'action de suivi des recommandations d'audit et des missions de supervision ;
- Assurer que les opérateurs partenaires maintiennent une comptabilité propre des dépenses en relation avec les activités du Projet et qu'ils fournissent périodiquement les rapports financiers et les pièces comptables éligibles ;

Principaux résultats attendus :

- *Les ressources financières, humaines et physiques du Projet sont gérées conformément aux accords de financement et lois en vigueur;*
- *Les fonds du Projet sont toujours disponibles et utilisés pour des dépenses éligibles dans des délais acceptables (taux de décaissement du PTBA de 100%) ;*
- *Les états financiers et les rapports d'audit sont élaborés dans les délais et les opinions des auditeurs externes ne comportent pas de réserves ;*

Qualifications et aptitudes

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 5 en comptabilité et gestion financière ou tout autre diplôme équivalent;
- Avoir une bonne connaissance et une bonne pratique des règles du système comptable SYSCOHADA révisé ainsi que des procédures de gestion fiduciaire du FIDA ou d'un autre bailleur de fonds ;
- Etre de bonne moralité ;
- Avoir au moins 10 années d'expérience dont 5 au moins à un poste de responsabilité similaire;
- Avoir une connaissance de la législation en vigueur en Guinée-Bissau : actes uniformes OHADA, droit du travail, droit fiscal relatif aux impôts à retenir à la source sur les salaires, à l'exonération des taxes sur les équipements, fournitures, études et travaux, etc. ;
- Avoir une connaissance de la gestion des finances publiques notamment des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie (y compris les exonérations de taxes) ;
- Avoir une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement: TOM2PRO, SUCCESS, SAGE ainsi que logiciels bureautique: Word, Excel, PowerPoint.
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout.

Lieu d'affectation: Il/elle sera basé(e) à Bissau avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet.

Annexe 2 : Termes de référence du /de la Comptable à l'UGP

Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité du / de la Coordinateur/trice et sous la supervision directe et le contrôle du / de la RAF, le/la Comptable assure la tenue de la comptabilité du Projet dans les conditions et les délais requis pour assurer la transparence de la gestion comptable et financière.

Le/la comptable inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur en Guinée-Bissau et notamment dans l'application :

- des dispositions du système comptable OHADA ;
- des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet.

Tâches principales

Elles consistent à :

- Elaborer les fiches d'imputation pour toutes les opérations en se basant sur les pièces justificatives et en garantissant les exigences de :
 - consistance et d'exhaustivité ;
 - fiabilité et de pertinence ;
 - sincérité et de régularité.
- Saisir les écritures dans le logiciel de gestion et tenir à jour les journaux : achats, salaires, DRF, banques, caisses, opérations diverses, etc. ;
- Vérifier les saisies des comptables des antennes régionales et procéder à la consolidation mensuelle des comptes ;
- Imprimer mensuellement :
 - les grands livres généraux et analytiques, les balances générale et analytique ;
 - les états mensuels des réalisations budgétaires ;
 - les états de décaissements,
 - tout état pertinent produit par le logiciel de gestion.
- Superviser et contrôler la caisse;
- Elaborer mensuellement les états de rapprochement des comptes bancaires et vérifier les états de rapprochement des antennes régionales ;
- Imprimer à la fin du semestre (en états provisoires) et annuellement en états de synthèse :
 - compte de résultat
 - bilan
 - état ressources/emplois
 - états d'exécution budgétaire
 - inventaires
 - tous autres états pertinents produits par le logiciel.
- Participer à la réalisation des inventaires annuels;
- Rapprocher les données des inventaires avec les données comptables;
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation des paiements;
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services;
- Préparation des demandes de retrait de fonds (DRF);
- Elaborer les bulletins de paie sur la base des éléments fixes et variables validés par le/la RAF
- Etablir les états de déclaration de charges sociales et d'impôts et assurer leur paiement dans les délais requis
- Participer à l'élaboration du PTBA;
- Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé;
- Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision;
- Participer à la préparation des missions annuelles d'audit;
- S'assurer de la bonne tenue comptable chez les partenaires du Projet et du respect des règles comptables et financières du Projet;
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le/la RAF et le/la Coordinateur (trice) dans le cadre de ses compétences.

Qualifications

Le/la candidat(e) devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable.

Il/elle devra répondre au profil suivant:

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en comptabilité et gestion ;
- Etre capable d'organiser et planifier; de communiquer et apte à travailler en équipe;

- Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable OHADA;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et;
- Etre capable de travailler sous pression.
- Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes.
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout.
- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint
- Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.).

Résultats attendus

- *La saisie de toutes les pièces est à jour en permanence et les états comptables mensuels suivants sont vérifiés et remis au RAF chaque mois au plus tard le 07 du mois suivant :*
 - *journaux d'achats, journaux de banque, journal caisse, journal d'opérations diverses*
 - *grand livre général et analytique par bailleur ou programme*
 - *état de rapprochement bancaire pour chaque banque*
 - *état des avances de fonds*
 - *situation de trésorerie*
- *Les bulletins de paie sont établis sans erreur au plus tard le 25 de chaque mois.*
- *Relations avec les organismes de prévoyance sociale bien suivies*
- *Les aspects fiduciaires des rapports de missions de supervision, ainsi que le rapport d'audit de l'année précédente ne révèlent pas de manquements majeurs dans les tâches dévolues au Comptable.*

Lieu d'affectation: Il/elle sera basé(e) à Bissau avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet.

Annexe 3 : Termes de référence Comptable d'Antenne

Sous la supervision directe du/de la Responsable de l'Antenne Régionale et sous l'autorité fonctionnelle du/de la RAF, le Comptable de l'Antenne est responsable de la gestion administrative, financière et comptable pour les activités réalisées au niveau de l'antenne.

Spécifiquement, il/elle est chargé(e) de:

- Tenir la comptabilité de l'Antenne (vérification des factures et autres pièces comptables, imputation et saisie dans le logiciel comptable, classement, opérations de clôture des comptes) et faire un reporting financier mensuel au RAF;
- Gérer de façon efficiente et transparente les ressources financières de l'Antenne (prévisions de trésorerie, gestion du sous-compte des opérations, co-signature des paiements, gestion de la petite caisse) en veillant à la conformité des dépenses de l'Antenne au budget approuvé, aux règles applicables et aux instructions du /de la RAF;
- Participer à la préparation du PTBA; suivre l'exécution du PTBA de l'Antenne et préparer l'analyse des écarts budgétaires éventuels autorisés à l'intention du/ de la Coordinatrice /trice et du / de la RAF;
- Contribuer à la préparation des rapports et états financiers du Projet;
- Organiser et assister les membres des missions de supervision et d'audit externe dans la zone;

Résultats attendus :

- *La saisie de toutes les pièces est à jour en permanence et les états comptables mensuels suivants sont vérifiés et remis au RAF chaque mois au plus tard le 7 du mois suivant :*
 - *journaux d'achats, journaux de banque, journal caisse, journal d'opérations diverses*
 - *grand livre général et analytique par bailleur ou programme*
 - *état de rapprochement bancaire pour chaque mois*
 - *état des avances de fonds*
 - *situation de trésorerie*
- *Les aspects fiduciaires des rapports de missions de supervision, ainsi que le rapport d'audit de l'année précédente ne révèlent pas de manquements majeurs dans les tâches dévolues au Comptable de l'Antenne.*

Lieu d'affectation: Il/elle sera basé(e) à l'Antenne Régionale avec des déplacements dans la zone d'intervention du Projet.

Partie 3 : Passations de marchés

SOMMAIRE

2.1 PASSATION DES MARCHÉS ET CONTRATS	265
2.1.1	Objet
t 265	
2.1.2	Règles de
gestion	265
2.1.3	Règles de
passation	266
2.2 Appel d'offres OUVERT international	267
2.2.1	Objectif
s 267	
2.2.2	Règles de
gestion	268
2.2.3	Étape
s 268	
2.3 Appel d'offres OUVERT national	272
2.3.1	Objectif
s 272	
2.3.2	Règles de
gestion	272
2.3.3	Étape
s 272	
2.4 Demandes de cotations	273
2.4.1	Objectif
f 273	
2.4.2	Règles de
gestion	273
2.4.3	Étape
s 273	
2.5 ENTENTE DIRECTE	275
2.5.1	Objectif
s 275	
2.5.2	Règles de
gestion	275
2.5.3	Étape
s 276	
2.6 APPEL D'OFFRES RESTREINT	278
2.6.1	Objectif
s 278	
2.6.2	Règles de
gestion	278
2.6.3	Étape
s 278	
2.7 SÉLECTION DE CONSULTANTS	278
2.7.1	Objectif
s 278	

2.7.2	Règles de	
gestion	278	
2.7.3	Étape	
s	279	
2.8 MÉTHODES DE SÉLECTION DE CONSULTANTS		284
2.9 SUIVI DES MARCHÉS ET CONTRATS		288
2.9.1	Objet	
t	288	
2.9.2	Règles de	
gestion	288	
2.9.3	Description de la	
procédure	288	
2.10	RÉCEPTION DES	
LIVRAISONS	288	
2.10.1	Objet	288
2.10.2	Application de la procédure	288
2.10.3	Règles de gestion	288
2.10.4	Description de la procédure	289
2.11	TRAITEMENT DES	
FACTURES	289	
2.11.1	Objet	289
2.11.2	Application de la procédure	289
2.11.3	Règles de gestion	289
2.11.4	Description de la procédure	290
2.12	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE	
RÉPARATION	290	
2.12.1	Objet	290
2.12.2	Application de la procédure	290
2.12.3	Règles de gestion	290
2.12.4	Description de la procédure	291

PASSATION DES MARCHÉS ET CONTRATS

Objet

Passer les contrats et marchés en vue d'obtenir des services, des travaux ou des biens conformément à l'Annexe de l'Accord de Prêt, en utilisant les procédures Y décrites qui s'inspirent partiellement des procédures nationales. Pour les consultations internationales les Directives de la Banque Mondiale sont applicables.

Règles de gestion

- Les contrats pour les biens, les travaux et services à financer sur les fonds du FIDA sont conclus conformément aux dispositions de l'annexe de l'Accord de Prêt ;
- Dans la mesure du possible, la passation des marchés sera organisée de telle manière que chaque appel d'offres proposé soit d'une importance suffisante pour donner lieu à une concurrence aussi étendue que possible ;
- Avant l'attribution définitive du marché ou du contrat, lorsque le montant estimatif du marché atteint le seuil d'examen préalable du FIDA, les documents suivants doivent être communiqués au Fonds dans le cadre de cet examen préalable :
 - les termes de référence (TDR),
 - la liste restreinte des consultants,

- la Demande de propositions (DP) ou le Dossier d'appel d'offres (DAO)
- le rapport d'ouverture des plis,
- le rapport d'évaluation des offres,
- la proposition d'attribution,
- le projet de contrat
- Le programme devra conserver et classer chronologiquement une copie des différents documents utilisés, datés par marché. Sans que cette liste soit limitative, ces documents sont : :
 - termes de références, lettre d'invitation ou dossier d'appel d'offres, demande de propositions, demande de non-objection, non-objections, publicité (nationale et internationale), procès-verbaux (séance d'ouverture des plis techniques ou financiers, réception des marchandises ou du travail effectué, etc.) ;
 - rapport d'évaluation signé et daté des offres reçues ;
 - offres non retenues ;
 - contrats (marché, lettre de commande, bon de commande) signés et datés ;
 - notification (ordre de service), contrats, marchés signés ;
 - factures, ordres de paiement ;
 - correspondances échangées pendant l'exécution ;
 - documents relatifs aux recours et contentieux ;
 - rapports de consultants ;
 - PV de réception ;
 - etc.
 - Après signature, le contrat est envoyé au FIDA ;
 - Les seuils d'examen préalable sont fixés en dollar US.
 - Les seuils d'examen préalable sont fixés comme suit :
 - Acquisition de biens et travaux : lorsque le montant est supérieur à 200.000 USD ;
 - Acquisition de services : lorsque le montant est supérieur à 100.000 USD ;
 - Tous les marchés passés par procédure dérogatoire : entente directe, appel d'offres restreint.

Règles de passation

Généralités

La passation des contrats pour l'acquisition de biens pour les travaux de génie civil et pour les services financés sur les fonds du Programme, doit être exécutée conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés et au Code national des marchés publics en vigueur. Le choix de la méthode de passation de marchés et des procédures applicables dépend de la nature et de l'importance du marché et des seuils fixés pour chaque type de marché.

Marchés de biens, de services courants et de travaux de génie civil

Les méthodes de passation des marchés autorisées pour les marchés de biens et de travaux de génie civil sont les suivantes :

- appel à la concurrence internationale,

- appel à la concurrence nationale,
- consultation de fournisseurs à l'échelon national, par demande de cotation,
- passation de marchés par entente directe,
- passation de marchés par appel d'offres restreint.

Marchés de services de consultants

Les méthodes de passation des marchés autorisées pour les marchés de services de consultants sont les suivantes :

- sélection fondée sur la qualité et le coût,
- sélection fondée sur un budget déterminé,
- sélection fondée sur le plus bas prix,
- sélection fondée sur la qualité,
- marché par entente directe.

Conditions préférentielles

Pour les marchés de biens et de travaux passés selon les procédures d'appel d'offres international et financés à partir des fonds du prêt et du don, il est accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et aux travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur conformément aux dispositions de la réglementation nationale. Les documents d'appel d'offres pour les marchés de biens et de travaux doivent clairement indiquer cette préférence, les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres et les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence.

Examen des décisions prises en matière de passation de marchés

- Seuil d'examen préalable du FIDA : 200.000 USD pour les biens et les travaux et 100.000 USD pour les services (paragraphe 3 du Module A « Vue d'ensemble du cycle du projet » du Manuel de passation des marchés du FIDA)
- Seuil d'examen préalable par la Direction Générale des marchés publics (DGCP) : 5.000.000 FCFA pour biens et services et 10.000.000 FCFA pour des travaux

N°	Méthode de passation des marchés	Biens et services	Observations
01	Demande de cotations (DC)	Montant < 5 000 000 FCFA pour des biens et des services Montant < 10 000 000 FCFA pour des travaux	Consultation de 3 candidats au minimum (Procédures nationales)
03	Appel d'offres ouvert national (AONN)	Montant ≥ 5 000 000 FCFA pour des biens et services Montant ≥ 10 000 000 FCFA pour des travaux	Seuils nationaux de passation de marchés
04	Appel d'Offres ouvert International (AOOI)	Montant > 200 000 USD pour des biens Montant > 100 000 USD pour des services Montant > 1 000 000 USD pour des travaux	Directives FIDA (paragraphe 3 du Module F5 « Choix d'une méthode de passation » du Manuel de passation des marchés du FIDA)

Appel d'offres OUVERT international

Objectifs

Cette procédure a pour objectif de traiter l'ensemble des opérations liées à la passation de marchés dont les montants sont supérieurs à (voir tableau ci-dessus) :

- 200 000 USD pour des biens ;
- 100 000 USD pour des services ; et,
- 1 000 000 USD pour des travaux.

Règles de gestion

Toute passation de marché par Appel d'Offres International est soumise à l'examen préalable du FIDA ;

Toute passation de marché par Appel d'Offres International est également soumise à l'examen préalable de la DGCP ;

Toute acquisition de biens effectuée suivant la procédure d'Appel d'Offres International doit être passée conformément aux Directives de la Banque Mondiale. Elle doit faire l'objet d'une publication dans au moins un journal de large diffusion nationale, ou sur un portail électronique ou un site internet d'usage courant et d'accès national et international libre et gratuit. L'avis doit en outre être publié dans UNDB online. Les dossiers types de la Banque Mondiale doivent également être utilisés.

Étapes

1. Expression des besoins,
2. Validation des besoins,
3. Préparation du dossier d'appel d'offres (DAO),
4. Validation du dossier d'appel d'offres (DAO),
5. Signature de l'avis d'appel d'offres (AAO),
6. Publication de l'avis d'appel d'offres,
7. Préparation des offres
8. Réception des offres,
9. Ouverture des offres,
10. Analyse et évaluation des offres,
11. Validation de l'évaluation des offres par la DGDP,
12. Validation de l'évaluation des offres par le FIDA,
13. Attribution et notification du marché,
14. Signature du marché,
15. Approbation du marché,
16. Notification du marché et ordre de service.

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
		Tous les besoins doivent être inscrits dans le plan de passation des marchés.	
1.		Expression des besoins	
	Responsable Composante	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les besoins, les détails techniques et les quantités de biens à acquérir ; - Les transmet au RAF et au RPM. 	Fiche d'expression de besoins
2.		Validation des besoins	
	RAF / RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Examine les besoins et vérifie qu'ils sont prévus dans le plan de passation des marchés de l'année en cours ; - S'assure de la budgétisation des biens à acquérir ; - Renvoie les dossiers non éligibles à l'émetteur en indiquant les motifs du rejet. 	Fiche d'expression de besoins PPM PTBA
3.		Préparation du dossier d'appel d'offres	
	Responsable Composante	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare le projet de dossier d'appel d'offres (DAO) (Avis d'appel d'offres, instructions, modèle d'offres, modèle de marché, cahier des clauses générales et des clauses particulières, liste des fournitures, etc.) ; - Soumet le projet d'appel d'offres à l'appréciation du RPM. 	Projet DAO
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse le projet d'appel d'offres en rapport avec l'état d'exécution budgétaire (en relation avec la RAF) et le plan de passation des marchés ; - Au besoin, fait procéder aux modifications nécessaires ; - Transmet la lettre et le projet de DAO au Coordinateur pour saisine de la DGCP puis du FIDA - Ouvre un dossier pour l'archivage progressif des pièces relatives au marché 	DAO et projet de lettre de transmission du DAO au FIDA
4.		Validation du DAO	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifie et approuve le projet de DAO sinon le fait reprendre - Transmet le projet de DAO à la DGCP pour avis de non objection 	DAO
	DGCP	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le projet de DAO et fait ses éventuelles observations - Donne son avis de non objection sur le DAO ; 	DAO ANO
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Transmet au FIDA, pour avis de non objection, le projet de DAO révisé pour tenir compte des observations de la DGCP 	DAO
	FIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le projet de DAO et fait ses éventuelles observations - Donne son avis de non objection sur le DAO 	DAO
5.		Signature de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO)	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Signe l'Avis d'Appel d'Offres (AAO) à la réception de l'avis de non objection du FIDA sur le DAO, ; - Adresse un exemplaire du DAO et de l'ANO du FIDA au RPM pour publication de l'avis d'appel d'offres 	AAO

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
6.		Publication de l'Avis d'appel d'offres	
	RPM	- Sous la responsabilité du RAF, publie l'avis d'appel d'offres dans des organes de presse nationaux et internationaux, dont UNDB online, et sur tout autre site Web approprié.	AAO
7.		Préparation des offres	
	Soumissionnaires	- Achètent le Dossier d'Appel d'Offres ; - Préparent les Offres ; - Déposent les offres à l'adresse, la date et l'heure indiquées dans l'avis d'appel d'offres ;	DAO
8		Réception des offres	
	Assistant(e) Coordinateur	- Ouvre un registre pour le recensement des offres ; - Centralise les offres et les enregistre ; - Transmet, toutes les offres à la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, à la date limite de dépôt des offres.	Registre offres
9		Ouverture des offres	
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	- Procède à l'ouverture publique des offres ; - Examine la présentation des offres ; - Crée une sous-commission technique pour analyser les offres ; - Dresse un procès-verbal d'ouverture des offres ; - Fixe un délai de réalisation des travaux à la sous-commission technique ; - Transmet à la sous-commission technique un exemplaire de PV d'ouverture des offres.	Offres PV ouverture offres
10		Analyse et évaluation des offres	
	Sous-commission technique	- Évalue techniquement et financièrement les offres reçues conformément au DAO ; - Rédige le rapport d'analyse et d'évaluation des offres et le soumet à la Commission pour délibération.	Offres Rapport d'analyse et d'évaluation
11		Validation de l'évaluation des offres par DGCP	
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	- Examine la proposition de classement des offres par la sous-commission technique ; - Arrête une proposition d'attribution de marché ; - Dresse un PV de délibération qu'elle adresse à l'UGP pour transmission à la DGCP pour ANO.	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération
	Coordinateur	- Reçoit les PV d'ouverture et de proposition d'attribution du marché et les rapports d'analyse et d'évaluation des offres ; - Transmet les éléments suivants à la DGCP pour avis de non-objection : <ul style="list-style-type: none"> o lettre de transmission, o procès-verbal de la séance publique d'ouverture des plis, o rapport d'analyse et d'évaluation de la sous-commission, o procès-verbal de délibération de la Commission. 	Demande ANO DGCP

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
	DGCP	<ul style="list-style-type: none"> - Examine les documents d'attribution et fait ses éventuelles observations ; - Fait des observations s'il y a lieu ; - Donne l'avis de non objection sur l'évaluation des offres et la proposition d'attribution ; 	ANO DGCP
12		Validation de l'évaluation des offres par le FIDA	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Transmet les éléments suivants au FIDA pour avis de non-objection : <ul style="list-style-type: none"> o lettre de transmission, o procès-verbal de la séance publique d'ouverture des plis, o rapport d'analyse et d'évaluation de la sous-commission, éventuellement corrigé suivant les observations de la DGCP o procès-verbal de délibération de la Commission, éventuellement corrigé suivant les observations de la DGCP. 	Demande ANO FIDA
	FIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Examine les documents d'attribution et fait ses éventuelles observations ; - Fait des observations s'il y a lieu ; - Donne l'avis de non objection sur l'évaluation des offres et la proposition d'attribution ; 	ANO FIDA
13		Attribution et notification du marché	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Fait publier les résultats provisoires après réception de l'avis de non objection du FIDA ; - Rédige le projet de lettre de notification de l'attribution provisoire. - Rédige les projets de lettres d'information aux soumissionnaires non retenus 	Avis d'attribution
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Signe la lettre de notification de l'attribution provisoire (NP) ; - Signe les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus 	Lettres information
	Assistant (e) Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Fait transmettre la lettre au soumissionnaire retenu ; - Fait transmettre les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus 	Lettres information
14		Signature du marché	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare un projet de lettre d'invitation de l'attributaire provisoire pour la mise au point du marché - Transmet le projet de marché et la lettre d'invitation au Coordinateur ; 	-Marché
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Met au point le projet de marché avec le soumissionnaire retenu - Transmet le projet de marché mis au point au FIDA pour avis ; - Invite le soumissionnaire retenu à signer le projet de marché après réception de l'avis du FIDA ; 	-Marché

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
	Attributaire	- Signe le projet de marché pour marquer son accord aux conditions du marché et le retourne au Coordonnateur	Projet marché
	Coordonnateur	- Signe le projet de marché - Fait établir un bordereau pour transmettre tous les exemplaires du marché signé à l'autorité compétente pour approbation	Projet marché
15		Approbation du marché	
	Autorité approbatrice	- Reçoit le marché signé, prend connaissance ; - Approuve le marché ; - Transmet au Coordonnateur National	Projet marché
	Coordonnateur	- Reçoit le marché approuvé - Transmet tous les exemplaires du marché approuvé au RPM.	Marché
16		Notification du marché et ordre de service	
	RPM	- Rédige la lettre de notification de l'attribution définitive et l'ordre de service qu'il transmet au Coordonnateur national pour signature	Lettre de notification Ordre de service
	Coordonnateur	- Signe la lettre de notification et l'ordre de service - Fait transmettre la notification et l'ordre de service au Titulaire	Lettre de notification Ordre de service
	Titulaire	- Signe l'ordre de service pour accepter la date arrêtée - Commence l'exécution du marché - Enregistre le marché sous la procédure d'exonération - Retourne le marché enregistré à l'UGP	Ordre de service Marché enregistré

Appel d'offres OUVERT national

Objectifs

Cette procédure a pour objectif de traiter l'ensemble des opérations liées à la passation de marchés dont le montant est inférieur au seuil d'appel d'offres international (1 000 000 USD pour des travaux, 200 000 USD pour des biens et 100 000 USD pour des services et supérieur aux seuils nationaux de passation de marchés (5 000 000 FCA pour biens et services, 10 000 000 FCFA pour des travaux).

Règles de gestion

Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) préparés par les responsables de composantes concernées sont finalisés par le Responsable en passation de marchés (RPM) en collaboration avec la RAF pour les questions budgétaires et validés par le Coordonnateur. Les dossiers nationaux de passation des marchés sont utilisés. La passation de ces marchés est soumise à l'avis préalable de la DGCP.

Étapes

La procédure est identique à l'AOI, sauf que i) l'avis de publication internationale n'est pas requis, et ii) la revue préalable du FIDA n'est applicable que pour des marchés de travaux dont le montant est supérieur à l'équivalent de 200 000 USD.

Demandes de cotations

Objectif

Cette procédure a pour objectif de traiter l'ensemble des opérations liées à la passation de marchés de montants inférieurs aux seuils nationaux de passation de marchés, soit pour des montants inférieurs à 5 000 000 FCFA pour des biens et des services, et 10 000 000 FCFA pour des travaux.

Règles de gestion

- Le dossier de demande de cotation est finalisé par le RPM.
- Il est constitué d'une lettre d'invitation et d'une annexe décrivant la description des biens, travaux ou prestations de services courants à acquérir.
- Il est visé par le RAF pour attester de la disponibilité de la ligne budgétaire.
- La demande de cotation doit être adressée à au moins trois (3) fournisseurs ;
- L'évaluation est faite en référence aux critères d'évaluation et d'attribution indiqués dans le dossier. Lorsqu'il existe un référentiel de prix actualisé, la commission établit un tableau comparatif des coûts proposés par chacune des offres financières et ceux dudit référentiel. Le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire qui a proposé l'offre conforme aux spécifications exigées et évaluée au prix le plus bas.
- Ces marchés ne sont pas soumis à la demande d'avis de non-objection du FIDA, ni de celle de la DGCP.
- L'ouverture des plis, l'évaluation des offres et la proposition d'attribution d'un marché passé par demande de cotations sont faites la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.
- Il est dressé un procès-verbal de l'évaluation des offres, de la comparaison des prix et de la proposition d'attribution du marché.
- La Demande de Cotations ne fait pas l'objet d'un marché formel, mais d'un bon de commande signé par le Coordonnateur national.

Étapes

1. Expression des besoins,
2. Validation des besoins et lancement de la consultation,
3. Réception, ouverture et analyse des offres,
4. Établissement du Bon de commande et information des soumissionnaires,
5. Réception de la commande.

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
1.		Expressions des besoins	
	Responsable de composante	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les besoins, les détails techniques et les quantités des biens à acquérir ; - Les transmet au RPM 	Fiche expression de besoin
2.		Validation des besoins et lancement de la consultation	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Examine les besoins et vérifie qu'ils sont prévus au PTBA de l'année en cours - Renvoie les dossiers non éligibles à l'émetteur en indiquant les motifs du rejet - Procède aux modifications éventuelles - Prépare la Lettre d'invitation - Sélectionne une liste d'au moins trois fournisseurs choisis de préférence dans le fichier de fournisseurs agréés ; - Transmet le projet de dossier de demande de cotations (y compris la liste des fournisseurs retenus) au Coordinateur pour approbation. 	Fiche Expression besoins Dossier de DC
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Examine le projet de dossier de consultation - Fait ses observations - Fait reprendre le dossier au besoin - Signe la lettre d'invitation - Fait expédier les lettres d'invitation à chacun des fournisseurs 	Dossier de DC
	Assistant (e) Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Expédie les lettres d'invitation à chacun des fournisseurs - Fait ouvrir un registre pour recevoir les propositions des fournisseurs - Transmet copie du dossier au RPM pour classement dans le dossier ouvert pour le marché 	Dossier de DC
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvre un dossier pour le classement des pièces du marché - Classe les pièces du marché dans le dossier 	Dossier de DC
3.		Réception, ouverture et analyse des offres	
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	<ul style="list-style-type: none"> - Procède à l'ouverture des plis ; - Évalue les offres reçues ; - Retient le fournisseur dont l'offre répond aux conditions ci-après : <ul style="list-style-type: none"> o offre évaluée conforme aux caractéristiques des biens à acquérir ; o offre la moins-disante. - Rédige un rapport d'analyse des offres, signé de tous les membres de la commission et une proposition d'attribution, et le transmet au Coordinateur 	Offres Rapport d'analyse des offres
4.		Établissement du Bon de commande (BC) et information des soumissionnaires	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare le Bon de commande - Prépare les projets de lettres d'information des soumissionnaires non retenus - Soumet le Bon de commande et les lettres à la signature du Coordinateur 	BC Lettres d'information
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le projet de BC, examine et signe - Fait transmettre le BC au titulaire 	BC, Lettres d'information

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
	Assistant (e) Coordinateur	- Enregistre le BC - Transmet au Titulaire l'original du bon de commande ; - Distribue les autres feuillets comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o deuxième feuillet à la comptabilité ; o le troisième reste dans le carnet comme souche pour le suivi de la commande. 	BC
5.		Réception de la commande	
	RPM	- Prépare la lettre de convocation de la Commission de réception - Soumet la lettre à la signature du Coordinateur	Lettre convocation
	Coordinateur	- Signe la lettre de convocation de la Commission de réception	Lettre convocation
	Commission de réception	- Vérifie la conformité des produits aux caractéristiques indiquées dans le BC - Rejette les produits en cas de non-conformité - Accepte les produits en cas de conformité - Établit un PV de réception - Transmet au Coordinateur	BC Produits PV de réception
	Coordinateur	- Fait transmettre le PV de réception au RPM et au RAF	PV de réception

ENTENTE DIRECTE

Objectifs

Cette procédure a pour objectif de traiter l'ensemble des opérations liées à la passation de marchés pouvant se faire par **entente directe (ED)** sans appel à la concurrence (sélection d'un fournisseur unique) dans les conditions particulières.

Règles de gestion

Cette méthode requiert l'autorisation préalable de la DGCP et du FIDA, et ne peut être utilisée que dans les cas suivants :

- Lorsque la procédure est prévue pour un marché donné dans le Document de conception du projet et indiquée dans le Plan de passation des marchés ;
- lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs détenus par un seul entrepreneur, un seul fournisseur ou un seul prestataire ;
- lorsque le marché ne peut être confié qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques, artistiques ;
- dans le cas d'extrême urgence, pour les travaux, fournitures ou services que l'autorité contractante doit faire exécuter en lieu et place de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire défaillant ;
- dans le cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessitant une intervention immédiate, et lorsque l'autorité contractante n'a pas pu prévoir les circonstances qui sont à l'origine de l'urgence.

Le marché par entente directe ne peut être passé qu'avec des entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services qui acceptent de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations.

Le marché précise les obligations comptables auxquelles le titulaire du marché sera soumis, et notamment l'obligation de présenter ses bilans, comptes de résultats, ainsi que sa comptabilité analytique d'exploitation ou, à défaut de celle-ci, tous documents de nature à permettre l'établissement des coûts de revient.

Étapes

1. Demande d'autorisation
2. Établissement du projet de marché
3. Validation du projet de marché
4. Signature du marché
5. Approbation du marché
6. Notification du marché et ordre de service

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
1.		<i>Demande d'autorisation</i>	
	Responsable Composante	<ul style="list-style-type: none"> - Spécifie le besoin, les détails techniques et les quantités de biens à acquérir ; - Établit les justificatifs pour la passation du marché par entente directe - Transmet le dossier au Coordinateur 	Fiche d'expression de besoins
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier - Transmet au RPM pour finalisation 	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifie les justificatifs - Finalise le dossier, en relation avec Responsable composante - Prépare un projet de lettre de demande d'autorisation de la DGCP à la signature du Coordonnateur 	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Signe la lettre de demande d'autorisation à la DGCP - Reçoit les observations de la DGCP - Transmet au RPM pour prise compte des observations de la DGCP 	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Finalise le dossier par prise en compte des observations de la DGCP, en relation avec Responsable composante - Prépare un projet de lettre de demande d'autorisation du FIDA à la signature du Coordinateur 	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Signe la lettre de demande d'autorisation au FIDA - Reçoit les observations du FIDA - Transmet au RPM pour prise compte des observations du FIDA 	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Finalise le dossier par prise en compte des observations du FIDA, en relation avec Responsable composante - Prépare un projet de marché 	
2.		<i>Établissement du projet de marché</i>	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Négocient le projet de marché avec le candidat - Incluent les dispositions pour le contrôle des prix 	

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
		- Paraphe du projet de marché par le candidat et le Responsable de composante	
3.		Validation du projet de marché	
	Coordinateur	- Transmet le marché à la DGCP pour ANO - Reçoit les observations de la DGCP - Transmet au RPM pour prise compte des observations de la DGCP	
	RPM	- Finalise le projet de marché par prise en compte des observations de la DGCP, en relation avec Responsable composante - Prépare un projet de lettre de demande d'ANO du FIDA sur le projet de marché	
	Coordinateur	- Signe la lettre de demande d'ANO au FIDA sur le projet de marché - Reçoit les observations du FIDA sur le projet de marché - Transmet au RPM pour prise compte des observations du FIDA	
	RPM	- Finalise le projet de marché par prise en compte des observations du FIDA, en relation avec Responsable composante - Prépare un projet de lettre de transmission du projet de marché révisé à l'attributaire pour souscription	
4.		Signature du marché	
	Coordinateur	- Signe le projet de marché souscrit par l'attributaire - Fait établir un bordereau pour transmettre tous les exemplaires du marché signé à l'autorité compétente pour approbation	Marché
5.		Approbation du marché	
	Autorité approbatrice	- Reçoit le marché signé, prend connaissance ; - Approuve le marché ; - Transmet au Coordinateur National	Marché
	Coordinateur	- Reçoit le marché approuvé - Transmet tous les exemplaires du marché approuvé au RPM.	Marché
6.		Notification du marché et ordre de service	
	RPM	- Rédige la lettre de notification de l'attribution définitive et l'ordre de service qu'il transmet au Coordinateur national pour signature	Lettre de notification Ordre de service
	Coordinateur	- Signe la lettre de notification et l'ordre de service - Fait transmettre la notification et l'ordre de service au Titulaire	Lettre de notification Ordre de service
	Titulaire	- Signe l'ordre de service pour accepter la date arrêtée - Commence l'exécution du marché - Enregistre le marché sous la procédure d'exonération - Retourne le marché enregistré à l'UGP	Ordre de service Marché enregistré

APPEL D'OFFRES RESTREINT

Objectifs

Cette procédure a pour objectif de traiter l'ensemble des opérations liées à la passation de marchés pouvant se faire par appel d'offres restreint (AOR) avec appel à la concurrence limitée à trois candidats au moins, dans les conditions particulières.

Règles de gestion

Cette méthode requiert l'autorisation préalable de la DGCP et du FIDA, et ne peut être utilisée que lorsque les produits, travaux ou services, de par leur nature spécialisée, sont disponibles auprès d'un nombre limité de fournisseurs, d'entrepreneurs ou de prestataires de services.

Pour un marché donné, la procédure doit être prévue dans le Document de conception du projet et indiquée dans le Plan de passation des marchés.

Étapes

La procédure est identique à l'AOI, mis à part qu'une lettre d'invitation est adressée aux candidats présélectionnés en lieu et place d'un Avis d'appel d'offres ouvert.

SÉLECTION DE CONSULTANTS

Objectifs

Cette procédure a pour objectif de traiter l'ensemble des opérations liées à la passation de marchés de services de prestations intellectuelles.

Règles de gestion

- Ces marchés donnent lieu à une présélection des candidats admis à présenter une offre, puis sont attribués après mise en concurrence des candidats présélectionnés.
- La liste des candidats présélectionnés est arrêtée à la suite d'un appel public à manifestation d'intérêt publié dans les mêmes conditions qu'un avis d'appel public à la concurrence.
- Une Demande de Propositions, comprenant les termes de référence, une lettre d'invitation indiquant les critères de sélection et leur mode d'application détaillé ainsi que le projet de marché, est ensuite adressée aux candidats présélectionnés.
- Les termes de référence doivent obligatoirement être approuvés par le FIDA, quel que soit le montant du marché.
- La demande de proposition doit requérir l'avis de non-objection du FIDA pour les montants supérieurs à 100 000 USD ;
- Liste restreinte peut être composée exclusivement de consultants nationaux pour les missions dont le montant du contrat est estimé à au plus 100 000 USD.
- La composition des commissions d'ouverture des plis et d'analyse des offres est identique à celle officiant pour les autres marchés.
- Les délais de préparation des offres sont identiques à ceux observés dans le cadre de l'appel d'offres ouvert.

Étapes

1. Expression de besoins,
2. Validation des termes de référence
3. Présélection des candidats
4. Élaboration et validation de la demande de propositions
5. Invitations à soumissionner
6. Réception et analyse des propositions,
7. Examen de la DGCP et du FIDA
8. Publication de l'attribution provisoire
9. Négociation du contrat
10. Approbation du contrat
11. Ordre de service et notification

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
1.		<i>Expression des besoins</i>	
	Responsable Composante	<ul style="list-style-type: none"> - Élabore une fiche d'expression de besoins, les termes de référence (TDR) et le budget estimatif ; - Transmet le dossier au Coordinateur National 	Fiche Expression de besoin
2.		<i>Validation des termes de référence</i>	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier - Transmet le dossier au FIDA pour avis. 	TDR et budget prévisionnel
	FIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Examine le dossier et donne son ANO - Transmet au Coordonnateur 	ANO sur les TDR
	Responsable Composante	<ul style="list-style-type: none"> - Incorpore les observations du FIDA - Finalise les TDR - Soumet le dossier au Coordonnateur 	TDR
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier - Transmet au RPM pour élaboration de l'avis à manifestations d'intérêt (AMI) 	TDR
3.		<i>Présélection des candidats</i>	
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Rédige un avis de manifestation d'intérêt ; - Transmet l'avis à l'Assistant (e) pour signature du Coordonnateur et publication ; - Ouvre un dossier pour le classement et l'archivage des pièces du marché. 	- AMI
	Coordinateur adjoint (CA)	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit l'avis signé ; - Classe l'original ; - Publie l'avis dans la presse (lorsque le montant estimatif des prestations dépasse l'équivalent de 100.000 USD, l'avis doit obligatoirement être publié sur UNDB online, en plus des publications sur le plan national) - Transmet une copie au RMP pour la suite de la procédure - Ouvre un registre pour la réception des candidatures 	- AMI

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	<ul style="list-style-type: none"> - Procède à l'ouverture publique des plis à la date et à l'heure limites fixées pour le dépôt des candidatures - Crée une sous-commission technique pour analyser les Candidatures - Fixe un délai de réalisation des travaux à la sous-commission technique - Dresse un PV d'ouverture des candidatures - Transmet à la sous-commission technique un exemplaire de PV d'ouverture des candidatures 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossiers candidatures - - PV d'ouverture des candidatures
	Sous-commission technique	<ul style="list-style-type: none"> - Évalue les candidatures conformément aux critères fixés dans l'AMI - Procède à un classement des candidatures - Rédige le rapport d'analyse et d'évaluation des candidatures et le soumet à la Commission pour délibération. 	<p>Dossiers de candidature</p> <p>Rapport d'analyse et d'évaluation</p>
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	<ul style="list-style-type: none"> - Examine la proposition de classement des candidatures par la sous-commission technique ; - Arrête une liste restreinte ; - Dresse un PV de délibération qu'elle adresse à l'UGP 	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit les PV d'ouverture et de proposition de liste restreinte et les rapports d'analyse et d'évaluation des candidatures - Fait rédiger des lettres de notification des résultats aux candidats - Signe les lettres de notification des résultats aux candidats - Transmet au Responsable de composante pour la préparation de la Demande de Propositions (DP) en relation avec le RPM 	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération Lettres de notification des résultats
4.		Élaboration et validation de la Demande de Propositions (DP)	
	Responsable Composante	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare une demande de propositions avec les termes de référence et la liste restreinte validés - Transmet le dossier au Coordonnateur. 	DP
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier - Transmet le dossier au RPM pour finalisation 	DP
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Finalise la Demande de propositions - Soumet à l'approbation du Coordonnateur - Prépare un projet de lettre à la signature du Coordonnateur pour transmission de la DP et du dossier d'AMI à la DGCP pour ANO 	DP Dossier AMI
	Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier - Transmet les éléments suivants à la DGCP pour ANO : <ul style="list-style-type: none"> o Dossier AMI o PV d'évaluation de l'AMI et d'établissement de la liste restreinte o DP 	DP Dossier AMI
	DGCP	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier d'AMI et la DP, et fait ses observations 	Dossier AMI DP ANO

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
		- Donne son avis de non objection sur le dossier d'AMI et la DP	
	Coordinateur	- Si le montant estimatif des prestations est inférieur ou égal à l'équivalent de 100.000 USD, transmet au RPM pour le lancement de la consultation - Si le montant estimatif des prestations est supérieur à l'équivalent de 100.000 USD, transmet au FIDA pour ANO, les éléments suivants révisés suivant les observations de la DGCP : o Dossier AMI o PV d'évaluation de l'AMI et d'établissement de la liste restreinte o DP	Dossier AMI DP
	FIDA	- Reçoit le dossier d'AMI et la DP et fait ses éventuelles observations - Donne son avis de non objection sur le dossier d'AMI et la DP	Dossier AMI DP ANO
5.		Invitations à soumissionner	
	Coordinateur	- Signe les lettres d'invitation à soumissionner - Fait transmettre aux candidats présélectionnés	Lettres d'invitation
	Coordinateur adjoint (CA)	- Transmet les lettres d'invitation aux candidats présélectionnés - Ouvre un registre pour la réception des propositions	Lettres d'invitation Registre
6.		Réception et analyse des propositions	
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	- Procède à l'ouverture publique des propositions techniques à la date et à l'heure limites fixées pour le dépôt des propositions - Crée une sous-commission technique pour analyser les propositions techniques - Fixe un délai de réalisation des travaux à la sous-commission technique - Dresse un PV d'ouverture des propositions techniques - Transmet les enveloppes contenant les propositions financières à l'Assistant (e) du Coordonnateur pour conservation - Transmet à la sous-commission technique un exemplaire de PV d'ouverture des propositions techniques	Propositions PV d'ouverture des propositions techniques
	Sous-commission technique	- Évalue les propositions techniques, conformément aux critères fixés dans la DP - Procède à un classement des propositions - Rédige le rapport d'analyse et d'évaluation des propositions techniques et le soumet à la Commission pour délibération.	Propositions techniques Rapport d'analyse et d'évaluation
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	- Examine la proposition de classement des propositions techniques par la sous-commission technique - Arrête la liste des candidats ayant satisfait aux exigences techniques minimales - Dresse un PV de délibération qu'elle adresse au Coordinateur	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
7.		Examens de la DGCP et du FIDA	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit les PV d'ouverture et de délibérations et les rapports d'analyse et d'évaluation des propositions techniques - Fait rédiger la lettre de demande d'ANO à la DGCP - Signe la lettre de demande d'ANO à la DGCP 	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération Lettre demande ANO
	DGCP	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier d'évaluation des propositions techniques, et fait ses observations - Donne son avis de non objection sur l'évaluation des propositions techniques 	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération ANO
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Si le montant estimatif des prestations est inférieur ou égal à l'équivalent de 100.000 USD, transmet au RPM pour la préparation des lettres d'information aux soumissionnaires sur les résultats de l'évaluation des propositions techniques - Si le montant estimatif des prestations est supérieur à l'équivalent de 100.000 USD, transmet au FIDA pour ANO, les PV d'ouverture et de délibérations et les rapports d'analyse et d'évaluation des propositions techniques 	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération Lettre demande ANO
	FIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le dossier d'évaluation des propositions techniques, et fait ses observations - Donne son avis de non objection sur l'évaluation des propositions techniques 	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération ANO
	RPM	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare les lettres de notification des résultats de l'évaluation des propositions techniques aux candidats - Prépare les lettres d'invitation aux candidats ayant obtenu le score technique minimum requis à l'ouverture des offres financières - Transmet au Coordonnateur 	ANO Lettres d'information
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Signe les lettres de notification des résultats et d'invitation à l'ouverture des offres financières 	Lettres d'information
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	<ul style="list-style-type: none"> - Procède à l'ouverture publique des propositions financières à la date et à l'heure limites fixées pour le dépôt des propositions - Crée une sous-commission technique pour analyser les propositions financières - Fixe un délai de réalisation des travaux à la sous-commission technique - Dresse un PV d'ouverture des propositions financières - Transmet à la sous-commission technique un exemplaire de PV d'ouverture des propositions financières 	Propositions financières PV d'ouverture des propositions financières
	Sous-commission technique	<ul style="list-style-type: none"> - Évalue les propositions financières, conformément aux critères fixés dans la DP - Procède à un classement des propositions sur la base des notes financières et techniques combinées 	Propositions financières Rapport d'analyse et d'évaluation

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
		- Rédige le rapport d'analyse et d'évaluation des propositions financières et de classement des propositions, et le soumet à la Commission pour délibération.	
	Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres	- Examine la proposition de classement des propositions (notes techniques et financières combinées) par la sous-commission technique - Désigne l'Attributaire provisoire - Dresse un PV de délibération qu'elle adresse au Coordonnateur	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération
	Coordonnateur	- Reçoit les PV de délibérations et d'attribution provisoire - Fait rédiger la lettre de demande d'ANO à la DGCP - Signe la lettre de demande d'ANO à la DGCP	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération Lettre demande ANO
	DGCP	- Reçoit les PV de délibérations et d'attribution provisoire, et fait ses observations - Donne son avis de non objection sur l'attribution provisoire	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération ANO
	Coordonnateur	- Si le montant estimatif des prestations est inférieur ou égal à l'équivalent de 100.000 USD, après ANO DGCP, transmet au RPM pour la préparation des lettres d'information aux soumissionnaires sur l'attribution provisoire - Si le montant estimatif des prestations est supérieur à l'équivalent de 100.000 USD, transmet au FIDA pour ANO, les PV de délibérations et d'attribution provisoire	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération Lettre demande ANO
	FIDA	- Reçoit les PV de délibérations et d'attribution provisoire, et fait ses observations - Donne son avis de non objection sur l'attribution	Rapport d'analyse et d'évaluation PV de délibération ANO
8.		Publication de l'attribution provisoire	
	RPM	<input type="checkbox"/> Prépare l'avis d'attribution provisoire <input type="checkbox"/> Prépare lettre de notification de l'attribution provisoire au candidat retenu <input type="checkbox"/> Prépare les lettres de notification des résultats aux soumissionnaires non retenus	Avis Lettres d'information
	CA	<input type="checkbox"/> Fait publier l'avis d'attribution provisoire <input type="checkbox"/> Transmet les lettres aux destinataires	Avis Lettres d'information
9.		Négociation du contrat	
	Coordonnateur	- Fait rédiger par le RPM la lettre d'invitation à l'attributaire provisoire pour la négociation du contrat ; - Signe et fait transmettre la lettre à l'Attributaire	- Lettre d'invitation
	CA	- Notifie la lettre d'invitation à l'attributaire provisoire	- Lettre d'invitation

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Se fait assister par le Responsable de composante, le RPM, le RAF et tout autre agent dont il jugera la présence utile - Négocie le projet de contrat avec le l'attributaire provisoire - Fait établir un PV des négociations par le RPM. 	- Projet contrat
	Attributaire provisoire	<ul style="list-style-type: none"> - Signe le PV des négociations - Paraphe et signe le projet de contrat négocié 	Projet contrat PV négociations
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Signe le PV des négociations - Paraphe le projet de contrat négocié - Signe la lettre de demande d'ANO à la DGCP sur le contrat négocié 	Projet contrat PV négociations
	DGCP	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le PV des négociations et le contrat négocié, et fait ses observations - Donne son avis de non objection sur le contrat négocié 	Projet contrat PV négociations
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Si le montant estimatif des prestations est inférieur ou égal à l'équivalent de 100.000 USD, transmet au RPM pour la préparation de la lettre de transmission à l'autorité approbatrice - Si le montant estimatif des prestations est supérieur à l'équivalent de 100.000 USD, transmet au FIDA pour ANO sur le contrat négocié 	Projet contrat PV négociations
	FIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit le PV des négociations et le contrat négocié, et fait ses observations - Donne son avis de non objection sur le contrat négocié 	Projet contrat PV négociations
10.		Approbation du contrat	
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Fait rédiger par le RPM la lettre de transmission du projet de contrat à l'autorité approbatrice - Signe la lettre - Fait transmettre par l'Assistant (e) 	Projet de contrat négocié et signé
	Autorité approbatrice	<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le contrat - Transmet au Coordonnateur 	Contrat approuvé
11.		Ordre de service et notification	
	Responsable composante	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare un projet d'ordre de service qu'il transmet au Coordinateur national du Programme pour signature 	Ordre de service
	Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - Reçoit et transmet le projet d'ordre de service au RPM pour finalisation - Signe et fait transmettre l'ordre de service au Titulaire 	Ordre de service
	Titulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Signe l'ordre de service pour accepter la date arrêtée pour commencer l'exécution du marché 	Ordre de service

MÉTHODES DE SÉLECTION DE CONSULTANTS

Le tableau ci-après indique les circonstances dans lesquelles les méthodes de sélection des services de consultants peuvent être utilisées conformément aux directives du FIDA.

N°	Méthodes de sélection	Description
1.	Sélection fondée sur la Qualité et le coût	<p>Il s'agit de mettre en concurrence des entreprises figurant sur une liste restreinte et d'opérer la sélection en tenant compte à la fois de la qualité et du coût. L'importance à accorder à la qualité et au coût est déterminée au cas par cas en fonction de la nature de la mission.</p> <p>Elle constitue la procédure de sélection de consultants par défaut. Elle permet un choix optimal qualité/coût, à condition que les critères soient bien exprimés en tenant compte des spécificités de la mission. Le processus de sélection se fait selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement du mandat (TDR) ; • Estimation du coût et établissement du budget ; • Publicité (avis de manifestation d'intérêt pour les marchés d'un montant supérieur au seuil de passation de marché) ; • Établissement de la liste restreinte des consultants qualifiés ; • Établissement et distribution d'une demande de propositions, comportant les éléments suivants : (i) lettre d'invitation, (ii) instructions aux consultants, (iii) mandat, et (iv) projet de contrat ; • Réception des propositions ; • Ouverture des propositions techniques • Évaluation⁹⁹ des propositions techniques : évaluation qualitative ; les propositions techniques n'ont pas obtenu le score minimum requis sont rejetées à ce stade ; • Ouverture des propositions financières en séance publique ; • Évaluation des propositions financières ; • Établissement du classement des propositions par combinaison des notes technique et financière ; • Attribution provisoire du marché au consultant classé 1er ; • Négociation du marché ; • Attribution définitive du marché
2.	Sélection fondée sur un Budget déterminé	<p>Cette méthode s'applique généralement pour des missions simples qu'on peut définir avec précision et dont le coût des prestations est également connu avec une grande précision.</p> <p>Sa mise en œuvre doit respecter les éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande de propositions doit indiquer l'enveloppe budgétaire et demander aux consultants de communiquer sous des plis distincts leurs meilleures offres techniques et financières s'inscrivant dans ce budget ; • Hormis, le critère d'attribution, les mêmes étapes que pour la méthode SFQC sont ensuite mises en œuvre ; • Les devis supérieurs à l'enveloppe budgétaire sont rejetés et, parmi les autres propositions, celle dont la proposition technique a obtenu la meilleure note sera retenue et le consultant sera invité à négocier le contrat.
3.	Sélection fondée sur le moindre coût ou le plus bas prix	<p>Cette méthode s'applique généralement pour des missions courantes pour lesquelles les normes d'exécution sont bien connues et pour lesquelles il existe aussi suffisamment de prestataires pouvant permettre une large compétition.</p> <p>Sa mise en œuvre doit respecter les éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hormis le critère d'attribution, les mêmes étapes que pour la méthode SFQC sont mises en œuvre ;

⁹⁹ Une proposition peut être rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants du mandat ou si elle n'obtient pas la note technique minimale indiquée dans la demande de proposition.

N°	Méthodes de sélection	Description
		<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les propositions ayant obtenu le score technique minimum requis, celle dont la proposition financière est évaluée la moins chère sera retenue et le consultant sera invité à négocier le contrat.
4.	Sélection fondée sur la qualité	<p>Cette méthode s'applique à des missions complexes ou très spécialisées pour lesquelles il est difficile de définir précisément les Termes de référence des consultants et ce qu'ils sont censés fournir, et pour lesquelles le client attend des consultants qu'ils fassent preuve d'innovation dans leurs propositions.</p> <p>Il s'agit de missions ayant un impact très marqué en aval et pour lesquelles l'objectif est d'obtenir les services des meilleurs experts. Sa mise en œuvre doit respecter les éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Demande de propositions peut requérir, soit uniquement de des propositions techniques, soit comme dans le cadre des autres méthodes ci-avant, des propositions techniques et financières. • Le Consultant ayant obtenu le score technique le plus élevé sera invité à négocier le contrat. • Si des propositions financières sont demandées, seule celle du consultant ayant obtenu la note technique la plus élevée sera ouverte.
5.	Sélection par entente directe	<p>La sélection de consultants par entente directe (ED) n'apporte pas les avantages de l'appel à la concurrence en matière de qualité et de coût et manque de transparence. Toutefois, elle s'avère appropriée dans des cas particuliers comme ceux qui suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la procédure est prévue pour un marché donné dans le Document de conception du projet et indiquée dans le Plan de passation des marchés ; • lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs détenus par un seul prestataire ; • lorsque le marché ne peut être confié qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques, artistiques ; • dans les cas d'extrême urgence, pour les services que l'autorité contractante doit faire exécuter en lieu et place du prestataire défaillant; • dans le cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessitant une intervention immédiate, et lorsque l'autorité contractante n'a pas pu prévoir les circonstances qui sont à l'origine de l'urgence. <p>Le marché par entente directe ne peut être passé qu'avec des prestataires de services qui acceptent de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations.</p> <p>Le marché précise les obligations comptables auxquelles le titulaire du marché sera soumis, et notamment l'obligation de présenter ses bilans, comptes de résultats, ainsi que sa comptabilité analytique d'exploitation ou, à défaut de celle-ci, tous documents de nature à permettre l'établissement des coûts de revient</p>
6.	Participation communautaire à la passation de marchés	<p>Il s'agit plutôt de la simplification et de l'adoption de méthode d'usage courant (essentiellement appel à la concurrence nationale, consultation de fournisseurs à l'échelon local et passation de marchés par entente directe) et de leur application par le biais de la participation de la communauté des bénéficiaires ou de ses institutions, soit en qualité d'agents d'achats ou d'agents d'exécution, soit en qualité d'entrepreneurs et de fournisseurs de services pour des marchés de fournitures, de travaux et de services connexes.</p>

N°	Méthodes de sélection	Description
		<p>Les communautés bénéficiaires ou leurs organisations pourront donc participer à la passation des marchés en rapport avec des actions de leur ressort, à condition que l'environnement du projet et les capacités institutionnelles collectives de la communauté leur permettent de participer activement et de contribuer à l'exécution du Projet (cf. Directives pour la passation de marchés, Annexe II).</p> <p>Paragraphe 5). A cet effet, les services chargés de la passation de marchés, établiront une note technique précisant les marchés justifiant d'une participation communautaire à leur passation en fonction des modalités de financement des partenaires. Cette note analysera et prendra en compte les éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire du pays en la matière ; • Capacités organisationnelles des communautés partenaires ou de leurs institutions ; • Leurs capacités et compétences techniques ; • Leurs compétences administratives et comptables ; • Les modalités pratiques de leur participation (seuil, commission...)

SUIVI DES MARCHÉS ET CONTRATS

Objet

Permettre le suivi des contrats et des marchés passés par le Programme avec les Tiers et l'application de la procédure. La procédure s'applique à tous les contrats et les marchés du Programme.

Règles de gestion

- Le suivi de l'exécution physique est réalisé sous la responsabilité du responsable de composante qui dresse mensuellement un rapport de suivi dont copie est transmise au RPM qui élabore un rapport trimestriel de suivi des marchés ;
- Le suivi financier des contrats et des marchés est réalisé par le RAF/Comptable régional grâce au logiciel de gestion financière et comptable du Projet ;
- Dès la signature d'un contrat ou d'un marché, le RAF/Comptable régional conserve un exemplaire du contrat ou du marché ;
- Tous les contrats sont numérotés et saisis dans le logiciel comptable par le RAF/Comptable régional ;
- Le logiciel comptable gère un registre des contrats qui est automatiquement mis à jour à chaque nouveau contrat.

Description de la procédure

- Le Responsable de composante établit un rapport mensuel de suivi des contrats et marchés sous sa responsabilité.
- Le RPM établit des rapports trimestriels de suivi de l'exécution des marchés.
- Pour réaliser le suivi des contrats à l'aide du logiciel comptable, toute facture relative à un contrat est saisie dans le module « saisie facture » en précisant le numéro du contrat.
- Pour tout paiement relatif à un contrat, le RAF/Comptable dispose d'une fiche de suivi du contrat donnant toutes les factures et tous les paiements effectués sur le contrat. Cette fiche est éditée automatiquement par le logiciel comptable.

RÉCEPTION DES LIVRAISONS

Objet

Réceptionner toute livraison de fournitures, d'équipements ou de travaux acquis par le Programme.

Application de la procédure

La procédure s'applique à toute livraison dans le cadre de l'exécution d'un marché.

Règles de gestion

- Une commission de réception est mise en place pour procéder à la réception des produits des marchés ; Le RAF et le RPM ne peuvent pas être membres de cette commission ;
- La réception par une commission donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission ;
- La réception est réalisée conformément aux cahiers de charges ;
- Dans le cas des travaux ou d'acquisition de fournitures ou d'équipements importants, le maître d'œuvre assiste le projet, conformément aux cahiers des charges ;
- Pour les fournitures courantes et achats de faibles montants :

- Toute livraison se fait sur la base d'un B/L préparé par le fournisseur ;
- Les livraisons sont réceptionnées par l'Assistant (e) du Coordonnateur (qui signe le B/L) avec éventuellement le bénéficiaire ;
- Les livraisons doivent correspondre quantitativement et qualitativement à la commande pour qu'elles soient acceptées ;
- Si la quantité livrée n'est pas égale à la quantité commandée, l'Assistant (e) le notifie au fournisseur et accepte ou non la réception de la livraison partielle avec l'avis du bénéficiaire ;
- Les livraisons d'articles à stocker font l'objet d'un contrôle du RAF/Comptable sur la base du B/R préparé par l'Assistant (e).

Description de la procédure

La procédure comprend les opérations suivantes :

- Contrôle et approbation de la livraison ;
- Réception ;
- Établissement d'un procès-verbal de réception ;
- Pour les fournitures courantes : Entrée en stocks (cas des articles à stocker) ; livraison au bénéficiaire (cas d'une mise en consommation immédiate).

TRAITEMENT DES FACTURES

Objet

Traiter les factures fournisseurs transmises au Programme en contrepartie des prestations, travaux effectués ou des fournitures livrées.

Application de la procédure

La procédure s'applique à toute facture reçue par le Programme.

Règles de gestion

- Toutes les factures sont reçues au Secrétariat de Direction du Programme qui les enregistre chronologiquement et appose le cachet du Programme ;
- La facture est transmise par le fournisseur en triple exemplaires accompagnés de l'original du B/C + une copie du B/L ou du PV de réception le cas échéant ;
- Toute copie de facture doit porter le cachet « COPIE » ;
- Toutes les factures sont certifiées par la personne ou la commission qui a réceptionné les biens et services, liquidées et saisies par le Comptable ;
- Le logiciel comptable permet de disposer d'un facturier (registre) dans lequel sont enregistrées toutes les factures saisies :
 - numéro chronologique attribué,
 - date et référence de la facture,
 - nom du fournisseur,
 - montant de la facture,
 - description de la facture,
 - date de paiement (après paiement de la facture).

Description de la procédure

La procédure comprend les opérations suivantes :

- Réception et enregistrement de la Facture ;
- Certification, liquidation et comptabilisation de la facture.

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
1.		Réception et enregistrement de la facture	
	Assistant (e) Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none">- Dès réception de la facture,- Enregistre la facture ;- Appose le cachet "Courrier Arrivée" sur la facture avec la date d'arrivée et le numéro interne ;- Appose le cachet « COPIE » sur les exemplaires autres que l'originale ;- Transmet la facture au Coordinateur qui l'impute au RAF.	Facture
2.		Contrôle et comptabilisation de la facture	
	RAF	<ul style="list-style-type: none">- Fait certifier les factures par le Coordinateur adjoint ou la commission de réception, selon le cas ;- Affecte la facture certifiée au Comptable pour traitement.	Bon de commande / Facture
		<ul style="list-style-type: none">- Vérifie l'authenticité du B/C joint à la facture ;- Vérifie les quantités réellement livrées et celles figurant sur la facture ;- Effectue un contrôle arithmétique des montants sur la facture ;- Vérifie la concordance des quantités et des prix entre le B/C et la facture du fournisseur ;- Comptabilise la facture (cf. procédures comptables) :- saisit la facture dans le logiciel comptable,- appose le cachet « SAISIE » sur la facture,- Classe la facture + le B/L + le B/C dans le dossier « Factures à Payer ».	Facture / Bon de livraison / Bon de commande

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Objet

Entretien et Réparation des équipements et du matériel roulant du Programme.

Application de la procédure

La procédure est appliquée pour les services relatifs à l'entretien et à la réparation des équipements et du matériel roulant du Programme dont le coût estimatif des travaux est supérieur ou égal à 50 USD.

Règles de gestion

Un contrat de maintenance est signé avec un prestataire de la place pour la maintenance et la réparation des équipements de bureau (ordinateur, photocopieur, climatiseur, etc.)

Le/la secrétaire fait jouer la concurrence (consultation au minimum de trois prestataires). Le/la secrétaire détient un carnet de bons d'entretien en quatre exemplaires : (i et ii) original + duplicata -> Prestataire, (iii) 3^{ème} exemplaire -> Comptable (journal achats), (iv) 4^{ème} exemplaire -> Souche.

Dans le cas où il est nécessaire d'acheter des pièces détachées chez un fournisseur autre que le prestataire, la procédure d'achat par bon de commande doit être utilisée ;

Pour les petites réparations, on pourra utiliser la procédure d'achat au comptant (caisse).

Description de la procédure

La procédure comprend les opérations suivantes :

1. Préparation demande d'achat (D/A) ;
2. Établissement devis ;
3. Imputation budgétaire et Accord du RAF/Comptable régional ;
4. Préparation du bon d'entretien (B/E) ;
5. Signature du B/E par le RAF/Comptable régional ;
6. Signature du B/E par le Coordinateur National/Régional ;
7. Ventilation des documents.

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
1.		Préparation D/A	
	Utilisateur du matériel à réparer	Exprime le besoin d'entretien ou de réparation à le/la secrétaire	D/A
	Coordinateur adjoint (CA)	Prépare une D/A en 3 exemplaires en précisant : <ul style="list-style-type: none"> - la date, - l'objet de la demande, - la description des travaux demandés, - Vise et fait signer la D/A par le RAF pour les véhicules et par le chef composante utilisateur pour le matériel mis à sa disposition 	D/A
2.		Établissement du devis des travaux	
	Coordinateur adjoint (CA)	Fait établir un devis par le prestataire pour les travaux demandés ; Valorise la D/A sur la base du devis ; Vise la D/A et la transmet au RAF	Devis
3.		Imputation budgétaire	
	RAF	Inscrit les postes budgétaires sur la D/A ; Inscrit les budgets disponibles avant et après engagement ; S'assure du budget disponible ; Approuve l'engagement en signant la D/A ; Retourne les documents au CA pour établissement du bon d'entretien.	Bon d'entretien
4.		Établissement du B/E	
	Coordinateur adjoint (CA)	Établit un bon d'entretien en quatre exemplaires mentionnant: <ul style="list-style-type: none"> - le nom du prestataire, - l'adresse, - l'appareil ou le véhicule à réparer, - le service utilisateur, - la description détaillée des pannes signalées et les montants correspondants. Transmet le bon d'entretien + la D/A au RAF.	Bon d'entretien

#	Intervenant	Description des tâches	Document / interface
5.		Signature du B/E par le RAF	
	RAF	S'assure du visa du CA ; Signe le B/E ; Transmet le B/E au Coordinateur	B/E
6.		Signature du B/E par le Coordinateur	
	Coordinateur	S'assure du visa du CA et de la signature du RAF sur le B/E ; Signe le B/E	B/E
7.		Ventilation des documents	
		Après signature du B/E, les documents sont retournés à le/la secrétaire pour être ventilés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - l'original du bon d'entretien + le duplicata sont envoyés au prestataire ; - un exemplaire du bon d'entretien est transmis au Comptable (journal achats) ; - la souche du bon d'entretien est conservée par l'Assistant Les D/A sont ventilées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - l'original de la D/A + 1 exemplaire, conservés par le CA, - l'exemplaire "Retour" de la D/A est envoyé au RAF 	

Partie 4 : Suivi/évaluation, communication et gestion des savoirs

Introduction

La présente section du Manuel de mise en œuvre décrit comment sera le SSE de REDE, les outils et processus pour son bon fonctionnement. Il indique également les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué dans le fonctionnement du système. Il inclut tous les acteurs qui doivent être impliqués dans la collecte et analyse de données, ses différents rôles, les méthodologies de collecte, présentation et diffusion de l'information. Il établit aussi les termes de référence des études, les flux d'information et outils utilisés pour son fonctionnement.

Il donne une forte base pour la préparation du manuel du SE pour l'UGP qui sera complété au démarrage du projet.

Principes du Système

Le SSE du REDE est pensé comme un système dynamique, efficace, participatif et transparent. C'est un outil de gestion qui sert à informer les coordinateurs et les différents acteurs concernés (incluant le FIDA), si la mise en œuvre se déroule comme prévu ou si des mesures correctives sont nécessaires.

Ses objectifs principaux sont:

- être un outil pour la planification annuelle;
- Suivi de l'exécution des activités du projet et informer en temps fixés (trimestrielle, annuelle, semestrielle) les avancements (physiques et financiers);
- Suivre les progrès sur les bénéficiaires;
- Rendre compte des réalisations en termes quantitatif et qualitatif aux différentes parties prenantes;
- Pouvoir évaluer les principaux effets du projet;
- Etre un moyen pour alimenter la gestion de savoir et la communication en capturant des réussites, innovations, problèmes d'exécution ou activités non exécutées.

Le SSE est un ensemble d'acteurs fournisseurs de l'information et utilisateurs de celle-ci; des données; des procédures et des outils nécessaires pour la mise en œuvre de procédures.

Cadre du fonctionnement

gestion axée sur les résultats (GAR)

Le SSE du REDE est encadré et aligné selon différents principes et systèmes qui répondent aux exigences du FIDA et de l'ONU.

La gestion axée sur les résultats (GAR) est définie comme « l'orientation de toutes les actions et l'utilisation des ressources vers l'obtention de résultats clairement définis et démontrables. Elle accroît la transparence et la responsabilisation, ce qui permet aux interventions de se compléter mutuellement et d'éviter les chevauchements et le gaspillage.¹⁰⁰ » Elle met l'accent sur l'utilisation de l'information sur les résultats pour améliorer la prise de décision. Elle fournit un cadre pour évaluer le rendement, tirer des leçons de l'expérience et utiliser les ressources plus efficacement. Le FIDA promeut la GAR en son sein mais aussi dans la mise en œuvre de projets appuyés par l'organisation en ligne avec une tendance globale dans le secteur public et privé.

¹⁰⁰ UNDP Evaluation Guidelines, *nd*.

Le Système SMRO du FIDA et son utilisation avec cadre logique et indicateurs

Pendant des années le FIDA a utilisé le système SYGRI, adopté pour produire des rapports à trois niveaux: Produits, Effets et Impacts. Cependant ce system a montré différents défis:

- Données qui étaient insuffisamment intégrées dans les cadres logiques des projets
- Trop d'indicateurs (plus de 100)
- Données souvent peu ou pas fiables
- Indicateurs non conformes aux résultats institutionnels
- Evaluation d'impact souvent peu solide

C'est pour cela que le FIDA a proposé parmi ses activités principales l'établissement de liens améliorés entre le suivi-évaluation des projets et les rapports institutionnels sur les résultats. En avril 2017, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la version révisée du SYGRI (SMRO), y compris les nouveaux « indicateurs de base (I.B) » standard pour les produits et les effets.

L'inclusion des IB dans le cadre logique (CL) conjointement avec ceux spécifiques du projet, aide à harmoniser les données et le rapportage, et crée une relation plus directe, un langage commun avec les besoins du FIDA pour le reportage corporatif. Ces indicateurs sont aux niveaux des produits et effets et font partie du CL du REDE.

SMRO est une plateforme en ligne développée par le FIDA qui relie les résultats attendus à toutes les étapes des projets :

- Tous les cadres logiques sont insérés dans l' SMRO lors de la conception du projet avec des objectifs de base, des objectifs de la RMP et des objectifs finaux;
- les progrès vers l'atteinte des résultats (tels que documentés dans les rapports de supervision);
- les résultats réellement atteints (tels qu'ils figurent dans les rapports d'achèvement des projets);
- Les IB feront l'objet d'un suivi tout au long du cycle du projet et seront agrégées pour fournir un instantané des résultats du FIDA à tout moment;
- Les données des résultats seront recueillies pendant la supervision et complétées à la fin de l'année (en mars) et chaque fois que le CL sera mis à jour dans SMRO.

Le Cadre de coopération entre la Guinée-Bissau et le Système des Nations-Unies (UNPAF)

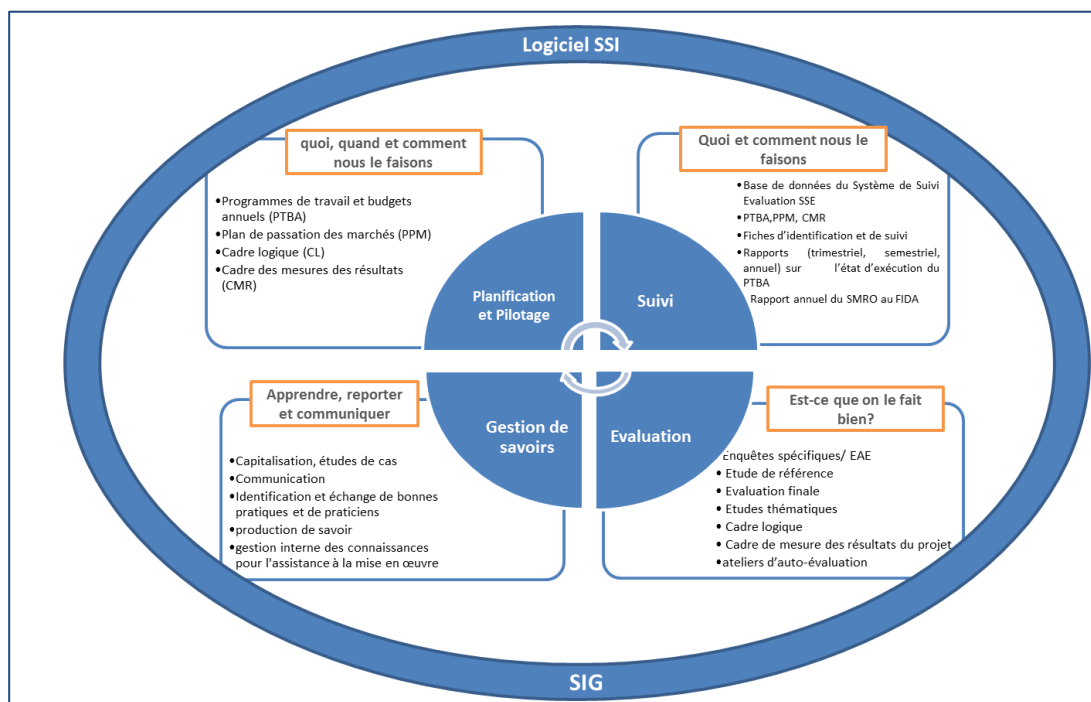
Le Cadre de coopération entre la Guinée-Bissau et le Système des Nations-Unies (UNPAF) vient de démarrer une deuxième phase avec la formulation des Plans de Travail conjoints sur la période 2019-2020, donc le processus de formulation du prochain UNSDCF pour la période 2021-2025. 2019 connaîtra l'évaluation finale de l'UNPAF, l'analyse conjointe de la situation de développement de la Guinée-Bissau et la définition des grands axes de coopération du Système des Nations-Unies avec le pays. Ces grands axes serviront de base pour la formulation des programmes-pays des Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations-Unies.

Dans ce cadre, les résultats et effets du REDE refléteront aussi la contribution du Projet à l'UN-SDG dans le cadre du partenariat entre la Guinée Bissau et les Nations Unies (UNSDCF, ex UNDAF).

Présentation du SSE du REDE

Le SSE du REDE s'articule autour de deux composantes techniques et d'une composante de gestion dont elle fait partie. Il est aussi soutenu par la cellule d'appui technique et s'articule autour de 3 piliers principaux : (i) planification et pilotage, (ii) suivi, (iii) évaluation. Chacun a des parties prenantes, des outils de gestion clés et des produits attendus qui contribuent au fonctionnement de l'ESS et à l'atteinte de ses objectifs.

Le tableau suivant résume les principales ressources du SSE :



Le rôle du RSE-coordonateur/trice adjoint: en tirant les leçons des projets antérieurs du FIDA, où le SSE n'est assez pas utilisé comme un outil dynamique et efficace pour la prise de décision et la gestion des projets, REDE cherche à l'intégrer dans la prise de décision en tant que coordonnateur/trice adjoint utilisant ce système pour soutenir activement la prise de décision et parvenir à une approche active GAR.

Outils de Planification et pilotage

Le projet utilisera comme outils de planification et suivi le cadre logique (CL) du REDE ainsi qu'un cadre de mesure des résultats (CMR) pour compléter le CL. Sur l'opérationnelle, la planification et budgétisation des activités seront planifiés et exécutés sur la base d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) pour 12 mois¹⁰¹, répondant aux normes du FIDA.

Cadre logique

Le cadre logique (dans le DCP) est une composante majeure de l'approche GAR. Il décrit la logique du projet et définit les résultats clés. Comme déjà mentionné, le CL porte des indicateurs alignés avec le système SMRO (IB) en plus des indicateurs qui servent pour mesurer les résultats et effets du Projet. De plus, des indicateurs d'impacts répondront aux ODDs au niveau régional et national, et seront mesurés indirectement à travers des études réalisées par des partenaires spécialisés dans les domaines. Enfin, les résultats des effets du REDE seront pris en considération comme une génération d'impacts dans la région et dans le pays en lien avec les objectifs de développement durable (ODD).

¹⁰¹ le premier PTBA ceci décrit, comprend un Plan de passation de marchés des 18 premiers mois (Annexe x du DCP).

Cadre de mesure des résultats (CMR)

Le Cadre de mesure des résultats est le tableau le plus complet du **projet (Annexe 4)**. Il intègre les indicateurs du CL avec les produits à suivre par le PTBA et d'autres indicateurs intermédiaires. Son but est d'être un outil pratique pour suivre l'avancement des activités et actions du projet.

Plan de Travail et Budget Annuel - PTBA

Le projet sera exécuté sur la base d'un PTBA qui sera planifié annuellement et ajusté comme envisagé par l'UGP, sous réserve de l'approbation du FIDA. Le PTBA comprend : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) un PTBA descriptif, avec une description détaillée des activités prévues pour l'année sous programmation, les groupes à cibler, les modalités d'exécution, d'indicateurs de suivi des réalisations et des responsables d'activités et ses objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA intègre les deux composantes techniques et la composante 3 de coordination et suivi-évaluation.

La formulation du PTBA sera effectuée par l'UGP en concertation participative avec les chefs des antennes qui échangeront aussi avec les partenaires de mise en œuvre, pour valider et proposer des modifications à sa formulation. Il sera ensuite validé par le comité national de pilotage (CNP) une fois par an. Le PTBA du programme sera soumis chaque année pour la non-objection du FIDA.

Pour suivre l'exécution des activités de chaque composante du projet, trois indicateurs (taux) sont utilisés: le taux de réalisation des produits du PTBA, qui pourront aussi servir à alimenter le cadre logique; le taux d'exécution financière des activités réalisées et en réalisation, et le taux d'avancement physique des activités planifiées.

Le PTBA a une entrée financière et une physique qui doivent être alignées. Chaque activité doit être reliée à une ligne budgétaire et chaque ligne budgétaire est reliée à une activité. Pour que le suivi physique soit cohérent avec la planification et le suivi financier, l'application des codes communs est suggéré:

Désignation	Codification Exemple
Composante	1
Sous-composante	11
Volet	111
Activité	11101

Note: il peut arriver que, pour des raisons opérationnelles, une activité soit divisée en sous-activités, mais qu'elle soit maintenue sous la même ligne budgétaire, de sorte que sa codification ne sera pas modifiée.

Le tableau d'avancement physique, sera organisé par composantes et sous-composantes et leurs activités respectives, afin de suivre leurs progrès et de les comparer avec les cibles finales et le PTBA en cours:

Tableau 2. Tableau de suivi et avancement de progrès physique.

Code	Produits	Indicateur produit	Unité	Cible PTBA	Réalizations PTBA		Taux d'atteinte sur PTBA	Réalizations cumulées	Cibles Finales
					nb	%			
1	Composante:								
11	Sous-composante :								
A1101	Activité:								

Il est également utile pour le suivi des activités et des cibles du projet, de disposer d'un tableau permettant de suivre et de compter en fonction des hypothèses et des estimations faites lors de la conception. Cela est également important pour obtenir un décompte correct désagrégé, ce qui facilite également l'établissement de rapports au FIDA, depuis les IB au niveau des produits jusqu'aux indicateurs de portée. Le tableau se trouve en annexe 3.

Les étapes d'élaboration du PTBA

Chaque année l'exercice d'élaboration du PTBA est effectué, d'une durée de presque 6 mois, et organisé en différentes étapes

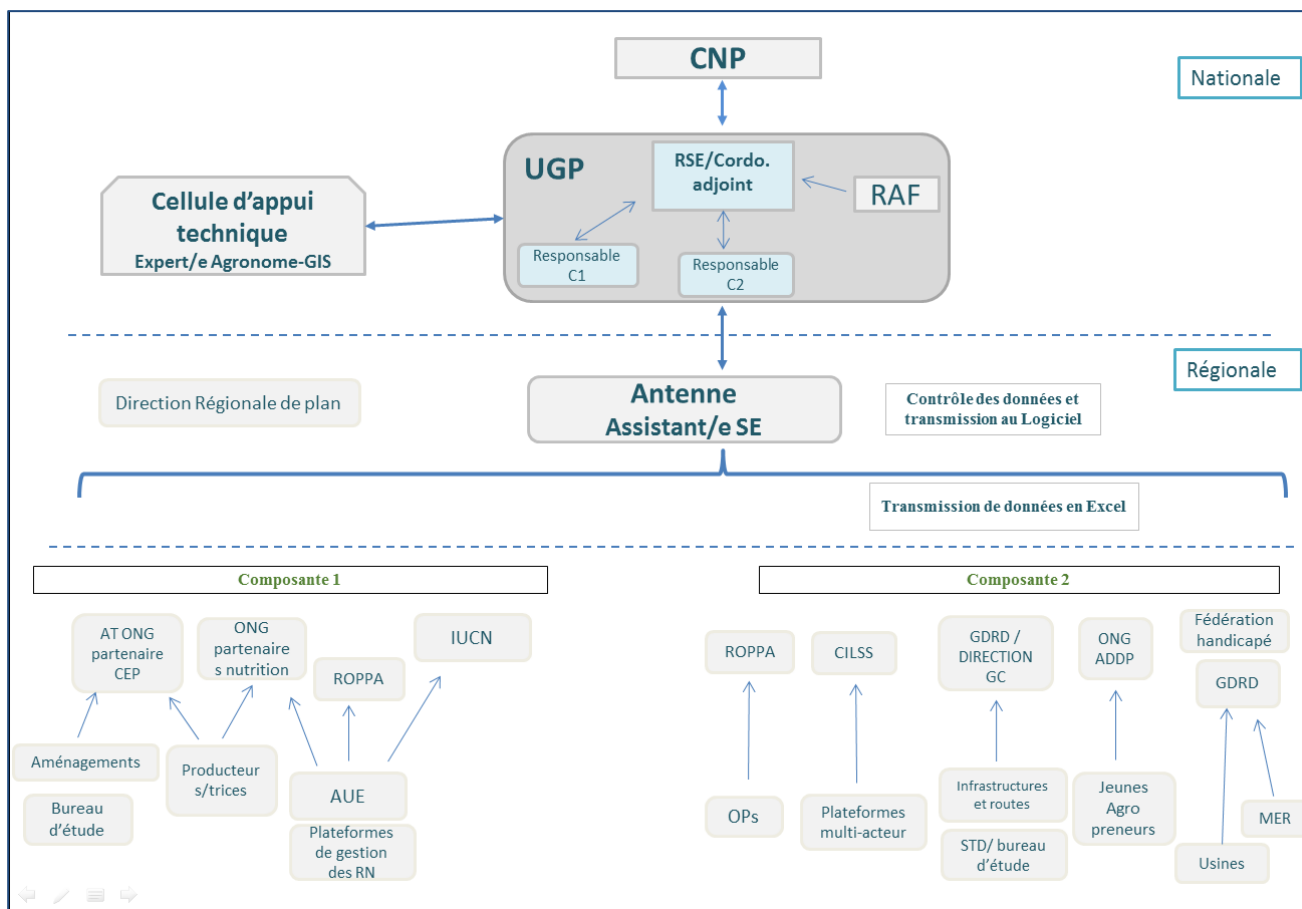
- I. Etape diagnostique: des consultations avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires sont faites par les antennes, et les propositions sont informées à l'UGP. L'UGP analyse les conclusions des consultations envoyées par les antennes et analyse aussi les avancements de l'année en cours. Sont responsables: Le Coordinateur/trice ,le RSE-coordonateur/trice adjoint, le/la responsable de chaque antennes, et les responsables thématiques.
- II. Elaboration du PTBA: Avec les consultations et propositions, les responsables procède à l'élaboration et à la budgétisation du PTBA. Une discussion entre toute l'équipe est réalisée pour sa finalisation.
- III. Une réunion annuelle avec le Comité National de Pilotage (CNP) est organisée pour la validation du PTBA.
- IV. Transmission du PTBA au FIDA pour la non-objection avant la fin de l'année.

Des modifications du PTBA pourront être proposées lors des missions de supervision.

ORGANISATION DES SSE

Comme mentionné précédemment, Le SSE mise en place pour REDE implique un large éventail d'acteurs avec des rôles bien définis à différents niveaux : national et antennes (presque une par région). Il s'agit d'un flux très important d'informations et de données, qui nécessite un niveau d'organisation, des rôles clairs, une qualité et une quantité de données à collecter assurées, pour l'efficacité du système.

Figure 7. Flux des données et acteurs concernés dans le SSE.



Le SSE est un système dynamique et participatif où différents acteurs remplissent leurs rôles respectifs dans la collecte, le traitement et l'analyse des données. Le rôle principal est joué par l'articulation RSE-coordonateur/trice adjoint¹⁰², qui est responsable du fonctionnement efficace et de la mise en œuvre de l'ensemble du système. Il a également un rôle de coordinateur, ce qui garantit une approche GAR, c'est-à-dire son utilisation active dans la prise de décision. Le tableau suivant (tableau 3) présente les rôles et responsabilités du SSE et leur niveau d'intervention (nationale ou antenne, une ou plusieurs régions). Ces responsabilités seront incluses dans les termes de référence des contrats à conclure avec les partenaires.

Tableau 3. Parties prenantes du SSE et ses respectives rôles

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
Région	Direction Régionale de Plan	-Coordination au niveau régional, contrôle et validation des activités et des données qui arrivent au niveaux des antennes -Participer aux réunions de coordination et suivi, -Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA
Antenne	IUCN/ ONG partenaire AT CEP et plans d'aménagement	- Collecte, saisie des données et transmission en Excel -Superviser et collecter les données sur CEP, plans d'aménagement, AUE, agroforesterie, ... -Elaborer des fiches de collecte spécifiques -Participer aux réunions de coordination et suivi, -Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA -Fournir les rapports trimestriels et annuels

¹⁰² Les TdRs sont disponibles dans ce manuel de mise en œuvre.

	<ul style="list-style-type: none"> -Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l'échantillon), -Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions de concertation au niveau des antennes - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
ROPPA	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter les données sur la structuration des OP, le leadership et la maturité financière - Elaborer des fiches de collecte spécifiques, - Transmettre les fichiers Excel - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet, - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
GRDR/ Direction Générale des routes, Génie rural et Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter les données sur l'infrastructure (aménagement, pistes, marchés) - Transmettre les fichiers Excel - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels
ONG partenaire Spécialisé en éducation nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter données sur la sensibilisation à la nutrition et les sessions d'éducation nutritionnelle - Elaborer des fiches de collecte spécifiques - Transmettre les fichiers Excel importables dans le logiciel - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir les rapports trimestriels et annuels
ONG Spécialisé en échanges et marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter les données sur les plateformes multi-acteurs - Elaborer des fiches de collecte spécifiques, - Transmettre les fichiers Excel importables, - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet, - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
ONG accompagnant des MER et Usines	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter les données sur l'accompagnement des MER - Elaborer des fiches de collecte spécifiques - Transmettre les fichiers Excel au Antenne - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement

		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
	ONG technique nationales et internationales (ingénierie sociale et technique)	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter les données désagrégées - Elaborer des fiches de collecte spécifiques, - Transmettre les fichiers Excel importables, - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet, - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
	Responsable Antenne/ Assistant SE	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des Comités de consultation par antenne, - Participation aux analyses des données, - Validation des rapports d'activités et proposition PTBA niveau antenne - Conduite des travaux de capitalisation - Responsable de la transmission des données au SSI - Favoriser la coordination et le développement des synergies
National/ Cellule d'appui technique	Expert/e Agronomie et GRN (SIG)	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'utilisation de GPS à l'équipe concernée - Réalisation de cartographies selon les besoins du projet - Participation à la préparation de plans d'aménagement et ses évaluations avec le drone - Centralisation de toute l'information géoréférencée et son utilisation pour le SSE - Participation à la situation de référence, évaluation et suivi des infrastructures avec le drone et en SIG.
	Consultant Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la capitalisation et gestion de l'information préparée par les experts et partenaires - Responsable de la gestion général des savoirs et de la communication - Diffusion et communication des leçons apprises, capitalisation des produits
National// UGP	Responsables de C1 et C2	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle fiabilité données et validation finale des données consolidées dans le SSI pour la composante respective - Supervision spécifique du terrain - Participation aux analyses des données, - Contribution aux rapports d'activités et proposition PTBA niveau national - Participation aux travaux de capitalisation et identification des bonnes pratiques, possibles mises à l'échelle, et opportunités d'échanges
	RSE- Coordinateur /trice adjoint	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et appui à la conception de tous les outils relatifs au SSE, - Participation à la préparation du manuel et actualisation, - Contrôle Consolidation des données, - Sortie des tableaux de bord consolidés - Contrôle qualité du CMR, des rapports SMRO, de la qualité des indicateurs et statistiques du projet - Lancement et supervision de conduite des évaluations et enquêtes - Animation de l'élaboration du PTBA - Assiste les CRA au niveau méthodologique pour les travaux de Capitalisation et gestion des savoirs - Renforcement des capacités des parties prenantes du SSE - Communication avec la cellule d'appui en support du SIG au SSE

		<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec le consultant communication et surveillance de la gestion de savoirs - Supervision et animation de gestion de savoirs interne pour appuyer la mise en oeuvre - Analyse des données de suivi - Rédiger les rapports semestriels et annuels - Assurer la disponibilité et qualité des données pour toutes les missions de supervision, RMP et achèvement
	Responsable administratif et financier (RAF)	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des données financières dans le logiciel financier pour exportation ensuite dans le SSI et correspondance avec le suivi technique - Communication constante et échanges avec le RSE pour le suivi de la bonne correspondance entre technique et financier - Participation à la formulation du PTBA - Participation à la formulation des fiches et outils du SSE directement liés aux budgets.
	Coordinateur/trice	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision general du SSE, - Suivi générale des activités, des bénéficiaires et des décasaient, - Participe aux analyses des données, - Pilotage d'étude de référence - Valide les rapports d'activités et PTBA, - Vérification adéquation du SSE et des analyses avec la gestion du projet - Lancement des missions de RMP et achèvement - Organisation des missions de supervision
National	Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Pilote le REDE - Approuve le PTBA et les résultats
	FIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Participe au comité de pilotage et missions de supervision, mission d'appui technique - Donne les Non-Objection des PTBA, - Valide les rapports annuels SMRO et cadre logique - Apporte une assistance technique - Participation aux évaluations de mi-parcours et achèvement
	Ministère de l'Agriculture et développement	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux missions de supervision, mi-parcours et achèvement du projet - Membre du CNP - Siege de la cellule d'appui technique

Les outils de collecte

Le RSE-coordonateur/trice adjoint est aussi la personne responsable de la bonne préparation des fichiers pour chaque partenaire et pour ses assistants (responsables des antennes) et de la mise à disposition de chacun. Les outils de collecte de données seront réalisés sur la base des indicateurs qui apparaissent dans le cadre logique, CMR, le tableau de suivi des bénéficiaires et le PTBA.

L'ensemble des outils sera référencé sous un tableau de suivi des outils avec un numéro et un titre pour chaque outil, où il sera indiqué:

- les données disponibles,
- la source de collecte,
- Le responsable du remplissage et la fréquence de remplissage.

Les outils seront principalement des fiches en format Word et des tableaux sous format Excel.

Réunions stratégiques pour le fonctionnement de l'ESS et la prise de décision :

- Comité national de pilotage : il se réunit une fois par an et approuve et valide le PTBA ;
- Réunions mensuelles au niveau national : pour suivre l'état d'avancement stratégique du projet et les actions à mener, peuvent également être avec les responsables des antennes si nécessaire.
- Réunions mensuelles niveau antenne : ces réunions sont recommandées avec les partenaires de la mise en œuvre pour la bonne organisation et coordination du terrain et pour identifier rapidement, s'il y a des difficultés et comment les résoudre. Le responsable des composants et les experts techniques peuvent être invités à participer si le responsable de l'antenne le juge nécessaire.

Restitution et analyse des données et support de diffusion

Les parties prenantes du SSE sont également responsables de l'analyse des données ainsi que de la production de rapports qui varient en fonction de la fréquence nécessaire des informations requises par l'UGP. Une liste possible de rapports est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 4. Rapports à soumettre.

Rapports à soumettre	Fréquence de transmission	Responsable	Objectif	Destinataires
Rapport d'activités semestriel	Semestrielle	RSE-coordonateur-adjoint, Resp. de la composante RAF	Suivi de l'exécution des activités	FIDA, MADR, ROPPA, MEF
Rapport d'activités annuel	Annuelle, début de l'année suivante	RSE, Resp. Thématique RAF	Suivi de l'exécution des activités	FIDA, MADR, ROPPA, MEF
Rapport enquêtes annuelles / EAE	3 mois suivant le début de l'enquête, toujours à la même période	RSE/ASE /	Suivi des effets et produits du CL et CMR	FIDA, UGP, MADR, MEF
Rapport de l'étude de référence	1 fois, dans les premiers 5 mois	Prestataire	Ligne de base et sortie d'EAE	FIDA, UGP, MADR
Rapport annuel SYGRI/SMRO	1fois/ an, avant mars	RSE/ASE	Rendre compte au FIDA des indicateurs d'intérêt	FIDA
Evaluation à mi-parcours	Avant la RMP, 1 fois	Consultants/ prestataire	Donner des éléments pour l'évaluation a MP	FIDA, UGP, MADR
Evaluation finale	Avant l'achèvement du projet, dernière année	Consultants/ prestataire	Donner des éléments pour l'évaluation finale	FIDA, UGP, MADR
Rapport d'achèvement	Au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'achèvement	Consultants	Evaluation finale du projet	FIDA, UGP, MADR
Etats financiers	Dans les 4 mois suivant la fin de l'année	RAF CPT/RFA	Suivi des états financiers	FIDA, MADR
Rapports d'audit annuel	Dans les 6 mois suivant la fin de l'année concernée	Auditeurs externes	Audit	MADR, FIDA
Rapport trimestriel	Chaque fin de trimestre,	-ASE, Resp. des composantes, Responsable techniques -ONGs, ROPPA, STD	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	Coordonnateur/trice, RSE- Coordinateur/trice adjoint

Rapport semestriel	Chaque fin de semestre	-ASE, Resp. des composantes, Responsable techniques - ONGs, ROPPA, STD	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	Coordonnateur/trice, RSE- Coordinateur/trice adjoint
Rapport annuel	Chaque année, fin de l'année où début de l'année suivante	ASE, Resp. des composantes, Responsable techniques - ONGs, ROPPA, STD	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	Coordonnateur/trice, RSE- Coordinateur/trice adjoint
Rapport d'étude	Chaque phase au terrain	Bureaux d'études	Suivi de situation	Coordonnateur/trice, RSE- Coordinateur/trice adjoint
Rapport de suivi des travaux	mensuel	Entreprises contractés	état d'avancements des travaux	Coordonnateur

Système de Suivi informatisé (SSI)

Il est prévu que REDE travaille avec un Logiciel qui permettra de soutenir le dispositif de SE du projet, dont la base est gérée par un Système de gestion de base de données. Le logiciel devra permettre de renseigner à chaque niveau (stratégique, opérationnel et lié avec le financier) et en temps réel, l'équipe du projet pour appuyer la GAR. Le système devra générer et actualiser les tableaux de bord avec toutes les informations nécessaires: suivi du PTBA (financier, technique et combiné), CMR, les suivi des bénéficiaires ainsi que différentes informations pertinentes pour le pilotage.

Le système est alimenté régulièrement à partir des données collectées sur le terrain et aussi par les données financières qui viendront du logiciel respectif.

La gestion des données qui alimenteront le logiciel se fera à deux niveaux:

- Niveau Antennes sous la responsabilité du chef d'antenne:
 - Collecte des données, traitement, analyse
 - Insertion et consolidation des données sur le logiciel de façon régulière
 - Suivi des tableaux de bord. A noter que chaque antenne pourra faire son propre tableaux de bord pour suivi les activités dans sa région plus en détail.
- Niveau central sur la responsabilité du coordinateur adjoint-RSE:
 - Contrôle des données et analyse avec confrontation avec les données financières,
 - Sortie des tableaux de bord et PTBA.

Le RSE aura accès à toutes les base de données des antennes.

Systeme d'information Géographique (SIG)

Le SIG sera pris en charge par un/e expert/e qui sera basé/e dans la cellule d'appui technique, mais sera en communication et relation constante avec l'équipe de projet, surtout en appuyant le suivi et évaluation et la production des études spécifiques si requis. Il/Elle utilisera un logiciel spécialisé de type SIG (QGIS, ArcGIS, etc.). Il/Elle sera aussi responsable de l'utilisation du drone et la production du matériel lié.

Il/Elle prendra des informations cartographiques de base produits durant la conception du projet et travaillera sur:

- La mise à jour de ces données cartographiques;
- La participation active dans l'identification et réalisation de plans d'aménagements et leurs suivi à mi- parcours e à son achèvement (drone+ cartographies), incluant la localisation des périmètres, et toutes les aires d'aménagements;
- La supervision et l'appui de l'utilisation du GPS et la prise des points GPS par l'équipe selon besoins;
- L'utilisation du SIG incluant le drone pour la base et suivi des aménagements des infrastructures (marchés, routes, etc). Pour les routes le "phototagging", pourra être utilisé, en donnant une visualisation georeferencée des évolutions des routes;
- La production du matériel et appui aux études selon besoins, incluant une utilisation pour la gestion des savoirs quand pertinent.

Le SIG sera développé par l'expert et pourra recevoir un renforcement de capacités. Des formations sur SIG (compréhension du système et lecture de cartographie, utilisation du GPS) seront aussi données à l'équipe de projet et aux techniciens impliqués dans le suivi de terrain. Des sessions de recyclage seront assurées auprès du même public en deuxième année.

Systeme d'évaluation du REDE

Evaluation interne

Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires

A la mi-parcours et avant l'achèvement du projet, il est prévu de réaliser des ateliers d'auto-évaluation, une par région avec les parties prenantes des deux composantes. Il est recommandé de le faire en deux étapes : en premier lieu, deux ateliers séparés avec les bénéficiaires de la composante 1 et de la composante 2 profitant des plateformes multipartites. Par après, un atelier conjoint peut être organisé avec les groupes de bénéficiaires des deux composantes pour finaliser l'évaluation.

Ces ateliers d'une journée au moins devront avoir une représentation des différents groupes concernés et les animateurs devront assurer leur participation active. L'identification des bénéficiaires qui devront participer à ces ateliers se fera par l'intermédiaire des partenaires de terrain et de l'ingénierie sociale (AT des partenaires de mise en œuvre et de la cellule) qui accompagneront tout le processus. Tout sera fait sous la tutelle du RSE et de chaque responsable d'antenne.

Les ateliers ont pour objectif de faire un bilan par les bénéficiaires sur l'efficacité et l'efficacite des actions déjà menées et les effets déjà atteints, d'identifier des points de blocage et pistes de solutions, et d'amélioration des connections territoriales et entre les deux composantes. Les ateliers à mi-parcours serviront à alimenter l'évaluation interne et la revue externe du projet à la mi-parcours qui pourront proposer des réajustements et réallocations. Les ateliers à l'achèvement, serviront d'évaluation finale pour tirer les leçons et alimenter l'atelier d'achèvement officiel.

Les résultats des ateliers d'auto-évaluation seront consolidés dans un rapport unique rédigé par le SE avec l'appui de l'AT d'ingénierie sociale.

Etude socio-économique de référence (Annexe 1)

L'étude de référence à l'objectif de :

- Collecter et analyser les données de référence dans la zone du projet pour ressortir les caractéristiques socio-économiques des ménages, dans la zone d'intervention du projet, en particulier en lien avec les zones de plateau et bas-fond et marchés déjà identifiés;
- Proposer des questionnaires pour suivre l'évolution d'indicateurs à renseigner dans des enquêtes à réaliser par le projet et/ou prestataire, incluant l'EAE et mi-parcours et achèvement;

Renseigner les valeurs de référence pour certains indicateurs inscrits dans le cadre logique et le cadre de mesure des résultats du projet.

Cette étude doit être basée sur une approche genre, qui permette de mettre en évidence les différences socio-économiques au sein du ménage, entre femme et homme et par âge (jeunes).

Cette étude inclura des études spécifiques citées ci-dessous.

Etudes spécifiques inclus dans la situation de référence (annexe 1).

Lors des enquêtes de ménage (de référence, à mi-parcours et finale), il est prévu de réaliser 3 autres études.

Evolution de Revenus

Reconstituer sur une base déclarative l'évolution des dépenses et recettes du ménage en fonction de ses activités, et d'estimer l'évolution de leurs revenus.

Comme l'identification de microentreprises (MER) se fera probablement après et séparément à la réalisation de l'étude de référence, elles seront faites par le prestataire concerné au début du travail avec chaque MER. Pour suivre l'évolution des microentreprises féminines rurales par le prestataire concerné, des comptes d'exploitation simples seront élaborés pour le suivi de l'évolution des marges brutes réalisées sur les activités de valorisation, transformation et commercialisation identifiées. Cela appuiera les prestataires de services concernés et informera au projet la qualité des interventions. Le projet suivra avec l'indicateur des effets sur l'augmentation des profits "déclarés" par les micro-entreprises en comparant l'évolution de leurs marges brutes.

Etude diagnostic de la charge du travail des femmes

Cette étude révélera la division de travail au sein du ménage, notamment le temps et les activités consacrés par chaque membre, détaillé pour la production agricole. L'étude sera continuée à la mi-parcours et à l'achèvement avec un échantillon. Certaines femmes des CEP pourront être suivies et leur situation comparée avec la situation de référence. Cette étude diagnostic devrait aider l'UGP, la cellule d'appui et les prestataires des services et les experts ingénierie social à l'intervention des activités avec les femmes surtout de la composante 1.

Caractérisation des organisations de base/coopératives des pôles commerciaux

Cette caractérisation donne des informations de base sur les organisations, étant un outil utile de ciblage ainsi que des informations de base nécessaires à l'intervention des partenaires de la mise en œuvre. Elle contribuera également principalement à l'indicateur de produit des organisations soutenues et à l'indicateur d'effet sur l'évolution des organisations.

Le SIG pour alimenter la situation de référence

Le SIG en conjoint avec la stratégie de ciblage alimenteront et représenteront une situation de base qui sera suivi à mi-parcours et à la fin du projet avec les plans d'aménagement et la situation de base des infrastructures (voir paragraphe SIG).

Evaluation à mi-parcours

Le projet aura une évaluation à deux moments clés durant sa mise en œuvre: à la mi-parcours en année 3, et en année 6 en fin de projet avant l'achèvement.

A la mi-parcours, une évaluation interne globale de performance des sous-composantes et du projet sera conduite, basée sur l'analyse des résultats des produits et de certains effets :

- De l'enquête ménage légère, reposant sur la méthodologie proposée dans l'enquête de référence (annexe 1);
- d'enquêtes et études spécifiques d'effets;
- du rapport de l'atelier d'auto-évaluation participatif avec les bénéficiaires prévus;
- des données disponibles du SSE.

Une analyse de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé et de la durabilité des interventions par composante et des prestataires de service par rapport aux objectifs sera menée en prenant en considération une éventuelle évolution du contexte. Se fera aussi une analyse de la durabilité des services, groupes et infrastructures initiées par le projet.

Cette évaluation interne se fera avant et servira à alimenter la revue à mi-parcours du FIDA et gouvernement.

Evaluation finale

Au premier semestre de l'année 6, une évaluation finale interne du projet sera conduite et alimenté par différents processus :

- Sur le même modèle que l'évaluation à mi-parcours, la production d'enquêtes de ménage légères (enquête ménage finale);
- Des études spécifiques;
- L'analyse des données du SSE;
- Un atelier d'évaluation finale avec toutes les parties prenantes.

Cette évaluation finale permettra de juger des effets directs, quelques impacts à long-terme, en comparaison à la situation de référence et à la mi-parcours et la durabilité des interventions. Elle sortira aussi des leçons et possibles mises à l'échelle, notamment des innovations dans le pays. Cette évaluation sera la base de la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement et le FIDA, à la fin de l'année.

Etudes et enquêtes thématiques

Pendant la durée du projet, certaines questions techniques ou sociales pourraient susciter un plus grand intérêt pour l'obtention de plus de données. Ces problèmes peuvent découler de besoins conflictuels d'obtenir des indicateurs qui peuvent être dérivés de: (i) Missions de suivi du FIDA avec de nouvelles recommandations, (ii) EAE, (iii) ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires, (iv) capitalisation possible des innovations techniques ou sociales, pour la gestion des connaissances et la possibilité de leurs utilisation dans le dialogue politique (vi) la conclusion que les enquêtes existantes ne sont pas suffisantes pour analyser certains effets d'intérêt.

Ces études pourraient être réalisées par des emprunteurs externes ainsi que par les ONG de mise en œuvre ou l'équipe du projet. La décision finale de réaliser ces études/comptes sera prise par le/la coordinateur/trice du RSE.

Supervision externe

Mission de supervision FIDA

Une supervision par an sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le gouvernement. Les visites seront organisées par l'UGP mais en consultation avec le FIDA qui pourrait choisir les sites de visite de terrain et les bénéficiaires en échangeant avec l'UGP. Cela sera facilité par la disponibilité de l'information georeferencée qui facilitera l'organisation des visites.

Pendant une supervision, des analyses quantitatives et qualitatives seront faites et comparées selon l'atteinte des résultats et des effets et l'approche ciblage et genre. Le suivi et analyse du cadre logique sera fait. Des recommandations et suite d'appuis seront proposés et des actions seront convenues entre le FIDA et l'UGP et seront analysées après chaque mission. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futur pourront être aussi proposées.

A chaque mission de supervision, l'UGP devra avoir disponible:

- Rapports d'activités, études spécifiques, etc;
- Cadre logique actualisé et prêt pour être actualisé en SMRO, CMR actualisé et le tableau de suivi des bénéficiaires actualisé,
- tableau de suivi du PTBA,
- états de sortie financiers,
- Sortie du tableau actualisé et actions accordées de suivi des recommandations de la mission de supervision précédente;
- Préparation d'une proposition d'un programme de mission et fiches descriptives des visites (type d'activités et d'appui, montant de l'appui, date de mise en place, nombre de bénéficiaires touchés, suivi technique et économique, lieu précis) avant la mission pour échanger et être modifié selon les intérêts du FIDA.

Evaluations externes

Les évaluations internes alimenteront les revues externes, menées par le Gouvernement et le FIDA:

- 1- La revue à mi-parcours, au deuxième semestre de l'année 3,
- 2- La revue d'achèvement, au deuxième semestre de l'année 6, à la suite de l'achèvement du Projet.

L'évaluation d'impact pourra être faite, si le FIDA décide de choisir REDE dans l'échantillon¹⁰³

La revue à mi-parcours

Permettra d'apprécier à la troisième année (mi-parcours du projet) la pertinence du projet et son approche de mise en œuvre, le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, le niveau d'atteinte de ces résultats et objectifs, les difficultés

¹⁰³ Pour un groupe de projets (15% du portefeuille), le FIDA exécutera des évaluations rigoureuses d'impact, dans le cadre de son programme d'évaluation de l'impact dirigé par la division Results and Impact Assessment (RIA).

rencontrées, quelques effets direct du projet et le travail et approche avec les groupes ciblés.

La mission doit:

- Évaluer l'état d'avancement physique, financier et budgétaire de chacune des composantes et activités du Projet ;
- Évaluer certains effets et des tendances d'impacts déjà disponibles en relation avec les produits et résultats assignés par le rapport de conception, et estimer la probabilité d'atteinte des objectifs de développement fixés pour le projet à son achèvement, et les modifier si besoin;
- Évaluer l'approche de ciblage et genre utilisé par le Projet, le comparer pour ceux proposés à la conception et proposer des ajustements si nécessaire;
- Analyser les commentaires et **mesures convenues** formulés lors des missions de supervision précédentes et s'assurer qu'ils ont été considérés;
- Analyser les investissements encore non réalisés jusqu'à l'achèvement;
- Analyser la stratégie de sortie en cours et proposition d'amendements;
- Tirer des leçons apprises et possibilités de mise à l'échelle;

Mission et rapport d'achèvement

Pendant la mission d'achèvement, aura lieu l'atelier de clôture et les premières conclusions du rapport d'achèvement (alimenté par les enquêtes et études déjà effectuées). Se fera aussi une capitalisation des expériences.

Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet (6 mois après l'achèvement) et sera fait en accordance au modèle du FIDA et sera revu et approuvé par le FIDA.

La gestion des Savoirs

Le projet avec la coordination et l'appui de la cellule de coordination technique, élaboreront une stratégie de gestion des savoirs et de la communication. La cellule d'appui technique sera responsable de la production des produits capitalisés et de leur dissémination afin d'appuyer l'intégration des expériences du projet et de les utiliser pour appuyer l'évolution des politiques publiques. Chaque expert de cellule travaillera sur la génération de connaissances à partir de son expertise et travaillera sur la communication et la capitalisation avec un journaliste/consultant qui sera en charge de la communication et de la gestion de ces connaissances. Il/elle sera le point focal et responsable de la gestion du savoir-faire et sera en échange constant avec l'UGP, en particulier le coordinateur/trice adjoint du RSE ainsi que les responsables techniques.

La cellule d'appui avec l'UGP développera une stratégie de communication externe et interne, qui impliquera, entre autres activités, la génération d'informations et l'échange d'expériences entre les antennes qui seront développées pendant la première année à travers un plan de gestion des savoirs. La promotion de l'apprentissage se fera aux niveaux organisationnel, régional et central pour ensuite faire une capitalisation nationale.

La gestion des savoirs et de la communication implique:

- L'identification et collecte des savoirs, la capture et le stockage pour les rendre accessibles;
- La diffusion et partage des connaissances et la communication.

Compte tenu de son caractère innovant dans différents domaines, des études thématiques spécifiques et études de cas seront réalisées pour évaluer l'approche, les mécanismes d'exécution et les changements produits (ou pas) par le projet. Ils se focaliseront en : i) des évaluations de l'inclusion (et de leurs mécanismes) social des jeunes, des femmes et des personnes handicapées; (ii) des évaluations sur les différentes approches sur la nutrition liées à la production des aliments; (iii) l'approche territoriale intégrée reliée à des corridors commerciaux sous régionaux; (iv) les pratiques innovantes sur l'entrepreneuriat social.

La communication se fera principalement à travers une page web pour avoir une portée nationale et internationale, qui contiendra une bibliothèque avec toutes les informations techniques recueillies et les nouvelles. Une bibliothèque électronique interne sera mise en place et gérée par le consultant/journaliste et inclura les rapports du SSE du projet. La radio pourra être aussi un outil de communication national et régional.

Le Projet capitalisera sur les expériences acquises, tirera des leçons apprises afin de:

- Créer des espaces et du matériel d'échange et de communication des différentes parties prenantes
- contribuer aux politiques sectorielles nationales,
- donner des éléments démontrant que la diversification de l'agriculture familiale est un système de production durable et résilient, contribuant à la diversification de l'alimentation familiale d'une part et à la diversification des marchés d'autre part ;
- contribuer à la réflexion sur le rôle des dispositifs professionnels agricoles dans le changement d'échelle du traitement de volumes de produits agricoles ;
- promouvoir l'approche territoriale dans le pays ;
- mettre à échelle les bonnes pratiques innovantes en terme d'entrepreneuriat social et des activités spécifiques à la nutrition (ainsi que l'entrepreneuriat social pour la nutrition).

La communication et diffusion de connaissances ayant différents objectifs selon les destinataires:

- Interne: cellule d'appui, l'équipe du projet et partenaires de la mise en œuvre, pour une GAR et un apprentissage continu, et la facilitation du dialogue politique;
- Bénéficiaires du projet à travers des échanges et l'apprentissage des bonnes pratiques;
- Les donateurs, incluant le FIDA, le gouvernement pour le dialogue politique et les autres organisations internationales en Guinée Bissau pour la possible création de synergies et des actions à mettre à l'échelle.

Les activités de gestion des savoirs de communication feront partie du PTBA.

Annexe 1 : Termes de référence- étude de référence socio-économique

Région: Bafata, Cacheu, Oio et Gabú

Durée: 5 mois

Spécialistes: (A définir) un/e démographe, un/e statisticien(ne), un/e agronome spécialiste en développement rural, un/e sociologue

Contexte et justification

Le projet REDE a établi une zone pour mener ses actions avec des groupes ciblés et des secteurs définis. Cependant, la limitation des données existantes dans le pays, surtout dans le secteur agricole, et le besoin du projet d'avoir une compréhension plus détaillée du contexte socio-économique de ses groupes ciblés et des organisations, pour améliorer la qualité des interventions proposés, montre la nécessité de cette étude.

Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de collecter et d'analyser la situation de base des bénéficiaires possibles dans la zone d'intervention du projet et de faire ressortir la situation socio-économique de différents groupes à cibler, des ménages représentatifs et des OPs et organisations de base. L'objectif est également d'inclure dans cette situation de base des données, analyses et indicateurs spécifiques au projet pour pouvoir suivre leur situation pendant la durée du projet.

Ces résultats représenteront la situation de base afin de comparer l'évolution de ces indicateurs et les effets directs du projet sur la situation socio-économique pendant la revue à mi-parcours et à l'achèvement du projet.

Des études spécifiques sont proposées pour compléter la situation de référence:

- Une évaluation diagnostique sur les conditions de vie de femmes en terme de charge de travail, temps consacré pour chaque activité et la division du travail au sein du ménage pour donner une vision plus claire de la situation du genre au sein du ménage (surtout par rapport à la production agricole, composante 1) aux partenaires de la mise en œuvre. A cause du besoin de détail et de la complexité de l'évaluation, celle-ci sera faite en échantillon, en choisissant un nombre restrictif des ménages représentatifs des groupes cibles. La même approche sera utilisée pour l'étude de revenus qui sera faite en échantillon et suivie par l'UGP à la mi-parcours et à l'achèvement;
- Un recensement des organisations de base/coopératives liées aux pôles commerciaux ciblés par le projet, afin de donner les informations qui aideront les partenaires de la mise en œuvre qui travailleront sur le renforcement des OPs;
- Une étude de revenus, compte d'exploitation en échantillon qui permettra de suivre certains indicateurs des effets clés.

Méthodologie

La méthodologie est divisée en deux méthodes principales, la révision de la bibliographie et la réalisation des enquêtes quantitatives . La réalisation de cette étude sera effectuée en plusieurs étapes:

Prédémarrage de l'étude:

- Proposition écrite du prestataire des différentes étapes de l'étude, la méthodologie de travail détaillée et son déroulement en note technique qui sera ajusté après la révision de bibliographie et réunion de retour avec l'UGP.
- Révision de bibliographie, se base sur la révision de données quantitatives et qualitatives déjà disponibles à l'échelle nationale et régionale. Notamment, les

études disponibles¹⁰⁴ du PADES et les informations tirées de la formulation de REDE, des agences du gouvernement, des autres agences de Nations Unies, de la Banque Mondiale, etc. L'UGP avec l'aide du FIDA faciliteront la disponibilité d'information.

- Réunion de cadrage pour validation avec le comité de pilotage de l'étude sur l'échantillonnage des ménages, des secteurs et des villages a sélectionné. Il en ressortira la version finale de la note technique de proposition de l'étude avec la méthodologie finalisée et détaillée. Les arguments et précisions sur le choix des unités d'observation, les bases de sondage à utiliser, les modes de tirage des échantillons, les outils de collecte des données, les conditions de saisie, de traitement et d'analyse des données d'enquêtes et le calendrier des enquêtes y seront inclus. La réunion validera et appuiera aussi l'approche pour l'identification des OPs.

Echantillonnage et zone de réalisation de l'étude

Bien même si la définition de l'échantillonnage et des secteurs/villages pour la réalisation des enquêtes seront défini avec le comité de pilotage de l'étude, il est recommandé de les réaliser dans les zones autour des marchés définis pendant la conception du projet en choisissant les secteurs/ villages prédéfinis. Ceci pour assurer la réalisation des enquêtes avec les possibles/futures bénéficiaires du projet et de ne pas avoir des groupes de contrôle¹⁰⁵. La réalisation de cette étude et des études qui suivront (mi-parcours et achèvement ainsi que les EAE) devront être en accord avec la stratégie du ciblage du projet.

Un échantillon de 3% des ménages ciblés est recommandé mais serait défini selon les ressources disponibles.

Démarrage de l'étude:

Enquêtes ménages

1-Mise en œuvre pratique des enquêtes ménage sur le terrain qui pourront passer par une enquête pilote, afin de s'assurer de la qualité des outils, et d'apporter des ajustements si nécessaires ;

2-Réalisation des enquêtes

3-Production des résultats de l'enquête qui feront l'objet de une session de restitution,

Mise en œuvre de l'étude sur le recensement et caractérisation des OPs et associations dans les Pôles commerciaux identifiés:

1-Identification des organisations dans les marchés ciblés;

2-réalisation des enquêtes;

3-Tenue d'une réunion d'étape sur les premiers résultats sur les OPs, pour faire le point sur l'état d'avancement de la mission, identifier les éventuelles difficultés ou des manquements dans le traitement de certaines questions, de manière à agir pour garantir la qualité du produit attendu et de l'étape suivante ;

4- analyse de données et réalisation du rapport.

Etudes spécifiques: division du travail et comptes d'exploitation

Pendant la mise en œuvre des enquêtes de ménage, l'identification et sélection des ménages pour les études de revenus et de la division du travail devront être faits avec la

¹⁰⁴ A partir de 2020 un étude de pauvreté et vulnérabilité réalisé pour la Banque Mondial sera disponible, en plus de l'intention de réaliser le Censur Agraire en 2020.

¹⁰⁵ Pour une question de couts mais principalement morale, il n'est pas recommandé d'utiliser des groupes de contrôle, particulièrement parce que le projet ne réalisera pas une évaluation d'impact.

participation et validation des chefs des antennes et des responsables de la composante 1.

Etape de Finalisation :

1- Remise du rapport général détaillé ainsi que la finalisation des différents supports des données de l'enquête. Le rapport présentera la méthodologie de l'étude, l'analyse des résultats sur les études et sur les résultats de l'enquête ménage ;

2-Tenue d'un atelier de restitution des résultats avec la participation de toute l'équipe du projet et les représentants de toutes les institutions et organisations impliquées ou concernées par la gestion des activités d'une ou de plusieurs composantes du projet;

3- Finalisation du rapport en prenant en compte les observations, suggestions et recommandations adoptées par les participants à l'atelier.

Le RSE et l'UGP avec les techniciens de la cellule d'appui seront le comité de pilotage. Il se réunira aux différentes étapes clés de validation de la méthodologie.

Résultats attendus

L'analyse devra produire et interpréter les résultats sur tous les indicateurs retenus notamment en faisant une désagrégation selon le genre, les jeunes, les filières et marchés concernés autant que possible.

Résultat 1: Enquêtes des ménages ciblés.

Un rapport avec une analyse de résultats, différencié par secteur, ménage et genre. L'information à analyser:

Eléments sociodémographiques : le profil sociodémographique des ménages : taille, structure, niveau d'alphabétisation.

Situation socio-économique et conditions de vie :

- type d'activités (par âge et sexe), proportion des revenus agricoles et non-agricoles, répartition des dépenses par ménage
- Pour l'activité agricole: cultures principales et secondaires, superficies (typologie de l'exploitation), productions et rendements.
- Indice de pauvreté.
- Avoirs agricoles et non agricoles

Accès aux services de base et communautaires:

- Accès à l'eau potable, électricité,
- Si activités agricoles, accès aux facteurs de production (système de pompage, irrigation, semences, etc)
- Accès à des services : alphabétisation, santé, financières, etc.

Accès aux marchés :

- flux de produits agricoles commercialisés dans les zones du projet, en particulier sur les marchés identifiés
- part de la production commercialisée, mode de commercialisation, ...
- accès aux marchés /infrastructures : temps de parcours, obstacles, ...
- access / utilisation information marché
- appartenance à OP, services reçus, ...

Situation nutrition et sécurité alimentaire

- Situation nutritionnelle jugée à partir du score de diversification alimentaire

- Situation de sécurité alimentaire : période de soudure, etc.

Résultat 2 : Etat des lieux des organisations de producteurs et associations à la base

Spécifiquement, le résultat attendu ici porte sur l'identification et la caractérisation des organisations de producteurs, coopératives et associations à la base présentes dans les Pôles commerciaux, et d'identifier à quelles filières appartiennent, en priorisant ceux avec les principaux produits agricoles commercialisés et produits par chaque pôle, autour de 5 par pôle. Ce diagnostic sera utilisé par les partenaires de mise en œuvre, notamment le ROPPA pour pouvoir les identifier et aider à devenir des organisations/coopératives économiquement performantes. De plus, la base des indicateurs de chiffres d'affaires et service rendus seront utilisés pour le suivi des résultats.

Les données collectées seront:

- Le type d'organisation: coopératives/ organisation de femmes, de jeunes, coopératives mixtes, les types des filières auxquelles elles sont associées
- La composition des membres désagrégée
- La composition des instances de décision désagrégée par sexe/âge
- Le niveau d'organisation, (à établir et définir)
- Le niveau d'alphabétisation
- La disponibilité et l'accès aux facteurs de production et commercialisation : infrastructures, services financiers, intrants agricoles, conseil agricole, informations et représentation sur les marchés, etc.
- Les services rendus aux membres (approvisionnement en intrants, commercialisation groupée, stockage, etc.) et leurs chiffres d'affaires pour ces services.

Résultat 3: étude diagnostic sur la division du travail et charge du travail des femmes.

Cette étude diagnostic révélera la division de travail au sein du ménage, notamment le temps et les activités consacrés par chaque membre, détaillé pour la production agricole. Il devrait inclure les outils utilisés dans la production et la post-récolte et remarquer s'il existe des différences entre femmes et hommes. La division aussi par âge devrait être prise en considération.

Résultat 4: étude de revenus, compte d'exploitation.

De la même façon que pour l'étude diagnostic de la division du travail, le prestataire doit réaliser une étude qui servira de référence et sera répétée à la mi- parcours et à l'achèvement du projet avec les mêmes ménages, pour suivre et mesurer les revenus et savoir s'il y a une incrémentation et en connaître la cause. Cela permettra de mesurer différents indicateurs de manière directe et indirecte, notamment pour l'indicateur d'effet : Producteurs déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30 % (de la marge nette de leurs activités agricoles).

Résultat 5 : Proposition du questionnaire d'enquête des effets annuels sur la base des résultats d'étude de référence et des indicateurs du REDE.

Cette enquête sera appliquée sur base annuelle à partir de la 2ème année pour la majorité des indicateurs, et après la revue à mi- parcours pour quelques indicateurs qui ne montreront pas des effets sur la population ciblée auparavant. Les EAE permettront de suivre auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet l'évolution de la situation socio-économique, nutritionnelle, d'accès aux marchés, etc. de manière déclarative en intégrant des questions basées sur la perception : ex. Pourcentage de femmes bénéficiaires faisant

état d'une amélioration de la qualité de leur régime alimentaire, ou Personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique qui font partie du CL et du SMRO.

Il est recommandé d'impliquer le FIDA pendant sa réalisation, car le FIDA est en train de proposer une méthodologie et des enquêtes modèles pour l'EAE pour être ajustés aux besoins de REDE.

En parallèle, il est attendu que le prestataire forme des enquêteurs, responsables SE des partenaires, les responsables des antennes et du RSE sur la méthodologie, les questionnaires, la méthode d'échantillonnage et l'utilisation de l'application.

Livrables

Les livrables et les dates limites seront définis en détail par le comité de pilotage de l'étude de référence, mais en lignes générales il est attendu un rapport pour chaque étude, une méthodologie et modèle d'enquête pour l'EAE.

Produit attendu	Date limite
- A compléter en détails par l'UGP	A définir, 2020

La livraison finale des rapports/documents doit avoir lieu au plus tard 15 jours après la révision.

Annexe 2 : Enquête des effets annuels

La méthodologie ainsi que le modèle d'enquête est expliqué dans l'annexe 1 est sera fait pendant la réalisation de l'étude de référence.

Objectif de l'enquête:

Comme mentionné l'EAE cherche à capturer les données des effets et résultats qui sont seulement disponibles au niveau des ménages. L'enquête permet de : (i) Mesurer plus régulièrement les changements et effets positifs ou négatifs ayant lieu au niveau du ménage, (ii) Fournir des tendances de succès ou échec du projet, (iii) Comparer les données d'une année à l'autre et mettre à disposition des effets plus souvent, (iv) rendre compte au FIDA des indicateurs de base des effets chaque année.

L'enquête des effets annuels sera fait à partir de la 2eme année pour les indicateurs qui montreront des premiers effets sur la population ciblée. Pour les autres, l'enquête les prendra en compte pendant et après la revue à mi-parcours (comme complément des études de mi- parcours). L'enquête sera réalisée sur une base annuelle, et conduite sur un échantillon de maximum 200 ménages bénéficiaires et aucun groupe de contrôle n'est considéré¹⁰⁶ à définir : village, zone de production¹⁰⁶. Il est recommandé aussi, que des focus groups et/ou entretiens soient faits pour compléter cette enquête avec des données qualitatives complémentaires.

Méthodologie

La méthodologie sera définie durant la première année par le prestataire qui fera l'enquête de base avec le comité de pilotage de l'enquête. Les expériences du FIDA donne un cadre méthodologique pour être ajusté:

Elle s'articule autour d'un nombre limité de questions en lien avec les indicateurs de base du cadre logique, mais il peut comporter d'autres questions complémentaires, nécessaires à l'évaluation de la progression du projet.

Les questions:

- Sont liées à des activités menées au cours de 12 mois passés,
- Sont utiles pour alimenter la gestion de projet et la prise de décisions,
- Concernent des activités qui concernent la plupart des ménages bénéficiaires,
- Sont des questions fermées ou qui donne une indication de l'évolution d'une situation

Réalisations et livrables

Les enquêtes seront faites tous les ans à la même période. La durée de collecte de données est estimée à 3-4 semaines et à 1- 2 semaines pour le traitement et l'analyse des données. Pour une question de budget et d'efficacité, il est recommandé que ces enquêtes soient totalement réalisées par le projet, ce qui requiert de bonnes capacités conceptuelles et d'analyse des résultats.

¹⁰⁶ Méthode utilise par IFAD, division Asie. La division de Afrique de l'Ouest et Central est en train de proposer un méthodologie aussi, incluant un enquêté de référence.

Annexe 3 : Tableau de suivi et estimation des bénéficiaires

Tableau : Suivi et estimation des bénéficiaires																						
Composantes/activités	Region		unité	taille MP	taille finale	Proportion					Total ciblé (menages)	Total ciblé (personnes)	Total population ciblé	mode de calcul/mesure	observations / doublons avec autres activités	ciblé MP menages SS doublon	ciblé menages SS doublon	ciblé MP personnes SS doublon	ciblé personnes SS doublon	ciblé MP personnes SS doublon	Total population ciblé	
	indiquer les regions					hommes	femmes	dont jeunes	handicap e	migrants												enfants
Composante 1																						
Plateau + Bas-fonds	tous	ha	16500	17 000	4789	4789	2873				4789	9577	52676	3,55 ha / famille (1 homme et 1 femme)	Unique	4648	4 789	9 296	9 577	51 127	52 676	
CEP	tous	nb	32	32	1920	1920	1152				3840	3840	42240	20 personnes/ CEP	100% doublons		-		-		-	
Maraichage	tous	ha	500	500	0	4000	1200				4000	4000	44000	8 femmes / ha (female only activity)	40% doblons possibles	2400	2 400	2 400	2 400	26 400	26 400	
Gardières Rurales	tous	nb	6	12	0	0	0				480	480	0	12 garderies avec 30 à 35 enfants	0% doublons (personnes) ; 100% doublons (menages)		-	240	480		-	
Education Nutritionnelle	tous				0	10000	3000				5000	10000	55000	2 adultes par ménage qui prennent directement	la moitié des beneficiaires seront beneficiaires	1 250	2 500	2 500	5 000	13 750	27 500	
Total (sans doublon)													0			8298	9 689	14 436	17 457	91 277	106 576	
Composante 2																						
Marchés et Pistes	tous	nb		8 secteurs a fort impact	16 100	16 100	9 660				16 100	32 200	178 000	1 femme et 1 homme vont au marché/ ménage			16 100		32 200		178 000	
		nb		10 secteurs a impact limité	9 900	9 900	5 940				9 900	19 800	109 600				9 900		19 800		109 600	
Microentreprises féminines	tous	nb	500		500	4500	1500	500			5 000	5 000	55 000	1000 mostly female microentreprise of 5 people each where: 100 microentreprises pour personnes en situation de handicap ; 200 pour jeunes (male & female)	Tous vont au marchés, a comptabilisé avant l'année 6 du projet pour indicateurs individuels et pour la portée	2 500	-	2 500	-	27 500	-	
Jeune Agropreneur	tous	nb	200	200	100	100	200	20			200	200	2200	200 agropreneurs individuels ; 90 jeune femmes; 90 jeune hommes ; 20 handicapé	Tous vont au marchés, a comptabilisé avant l'année 6 du projet pour indicateurs individuels et pour la portée	200	-	200	-	2200	-	
Usine de farine fortifié	tous	kg		720 000							5300	2650	5300	29150	production/usine/an/3 ans	on vend les farines sur le marchés		-		-		-
																2700		2700		29700		
																11 000		17 100		121 000		
																26 000		52 000		287 600		
Matrise d'hypothese																						
ratio PBV/PMF	60%																					
Femmes/ha de perimetre	8																					
nombre d'enfant	40																					
Educ. Nutri	50%																					
sup. par ménage ha	3.55																					
Sector a fort impact	50%																					
Sector a impact limité	20%																					
Peronnes/ Ménage	11																					
Proportion de jeunes	30%																					
Personnes/ microentreprise	5																					
femmes/ groupe	90%																					
Binome handicapé/aidant	10%																					
Production de farine debut projet	50%																					
Consumation/ enfant de 3 a 5 ans	136.875																					
Proportion de migrants	3%																					
Estimation de realisation a MP	50%																					

Calcul de la Portée pour le renseignement au FIDA

Au sein du CL, il y a 3 indicateurs de portée qui font partie des indicateurs devant être communiqués au FIDA une fois par an. Leur description est la suivante :

Tableau 5. Description des indicateurs de portée

Indicateur	Nombre	Description	Cible
1	Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	Ce sont les personnes désagrégés par sexe et par âge qui participent aux services fournis par le projet.	-26 000 femmes - 26 000 hommes -15 600 jeunes - 5 200 Binôme handicapés -1 560 migrants
1a	Nombre correspondant de ménages touchés	Il est directement lié au premier indicateur, car il représente le nombre des ménages des personnes qui reçoivent les services du projet.	-26 000 ménages
1b	Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages	Il s'agit des tous les membres du ménage auquel une personne ou plus participe directement au projet. Dans notre cas estimé à 11 personnes/ménage	-287 000 personnes

Pour les caractéristiques du projet et son phasage, les premières années du projet prendront en compte comme bénéficiaires au niveau « portée » les bénéficiaires qui seront comptés directement des activités auxquelles ils participeront. Ensuite, au cours de la dernière année, lorsque tous les marchés seront actifs et fonctionneront, l'enquête et l'évaluation finale permettront de renseigner le nombre final de personnes touchées par le projet.

Annexe 4 : Cadre de mesure des résultats

Résultats	N°	Indicateurs	Sorties (CL, PTBA, ...)	type d'indicateur	unité	Référence	Cible RMP	Cible final	Cible 2020 Total %	Cible 2020- Bafata	%	Cible 2020- Oio	%	Cible 2020- Gabú	%	Cible 2020- Cachou	%	Sources	décomposition des données	Fréquence	Responsable Pertinent	
Portée	1.b	Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages	CL-SMRO	portée	nb	0	75100	287000										SSE interne	-	Annuelle	UGP RSE, FIDA	
	1.a	Nombre correspondant de ménages touchés	CL-SMRO	portée	nb	0	6 800	26000										SSE interne	-	Annuelle	UGP RSE, FIDA	
	1	Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	CL-SMRO	portée	nb	0	10 800	52000											SSE interne	sexe, groupe	Annuelle	UGP RSE, FIDA
		Hommes - Nombre	CL-SMRO	portée	nb	0	5 480	26 000											SSE interne	sexe	Annuelle	UGP RSE, FIDA
		Femmes - Nombre	CL-SMRO	portée	nb	0	5 320	26 000											SSE interne	sexe	Annuelle	UGP RSE, FIDA
		Jeune - Nombre	CL-SMRO	portée	nb	0	3 240	15 600											SSE interne	sexe	Annuelle	UGP RSE, FIDA
		Handicapé- Nombre	CL	portée	nb	0	1 080	5 200											SSE interne	sexe, groupe	Annuelle	UGP RSE, FIDA
		Migrants - Nombre	CL	portée	nb	0	324	1 560											SSE interne	sexe, groupe	Annuelle	UGP RSE, FIDA
But du projet: Contribuer à la réduction de la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux de l'est et du nord de la Guinée-Bissau.		Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans dans les quatre régions	CL	effet/impact	%	30		25										Enquêtes MCS, SMART et Enquête de suivi Alimentaire et de la Nutrition	zone	Année 6	UGP, MDR	
		Incidence de la pauvreté dans les quatre régions d'intervention - Pourcentage	CL	effet/impact	%	78		70											Enquêtes SMART, MSC et vulnerability assessment	zone	Année 6	UGP, MDR
Objectif de développement : Agriculteurs familiaux des secteurs ciblés régions de Bafata, Cachou, Gabú et Oio, augmenteront leurs revenus et leurs diversités alimentaire grâce à une meilleure résistance au climat et une augmentation de la production		Producteurs déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30 % (de la marge nette de leurs activités agricoles), dont:	CL	effet	%													enquête des effets, spécifique revenus	region, zone	Année 1, 3 et 6	RSE UGP	
		hommes	CL	effet	%	0	40	80											enquête des effets, spécifique revenus	region, zone	Année 1, 3 et 6	RSE UGP
		femmes	CL	effet	%	0	40	80											enquête des effets, spécifique revenus	region, zone	Année 1, 3 et 6	RSE UGP
		jeunes	CL	effet	%	0	40	80											enquête des effets, spécifique revenus	region, zone	Année 1, 3 et 6	RSE UGP
		Ménages	CL	effet	%	0	40	80											enquête des effets, spécifique revenus	region, zone	Année 1, 3 et 6	RSE UGP
		Diversité alimentaire minimum des enfants 6-23 mois	CL	effet	%	15	20	20											enquête des effets, Enquête de suivi de la sécurité alimentaire et la nutrition- PAM	region, zone	Année 1, 3 et 6	RSE UGP, FIDA

Résultat	N°	Indicateurs	Sortes (CL, PTBA, ...)	Type d'indicateur	Unité	Référence	Cible RMP	Cible final	Cible 2020Total %	Cible 2020-Bafata %	Cible 2020-Oio %	Cible 2020-Gabu %	Cible 2020-Cachou %	Source	di-composition des données	Fréquence	Responsable Porteur	
Composante 1 : Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique																		
Effet 1 : agriculteurs familiaux ciblés augmentent leur production et leur capacité d'adaptation aux chocs extérieurs, notamment climatiques, de manière durable en diversifiant leur production et en adoptant de meilleures pratiques agricoles.		Personnes/ménages déclarant une augmentation de la production (1.2.4), dont	CL-SMRO	effet	%		40	80						enquête EAE	UTDE, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP	
		Ménages	CL-SMRO	effet	%		40	80						enquête EAE	UTDE, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP	
		Hommes	CL-SMRO	effet	%		40	80						enquête EAE	UTDE, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP	
		Femmes	CL-SMRO	effet	%		40	80										RSE UGP
		Jeunes	CL-SMRO	effet	%		0	40	80						SSE interne partenaire	UTDE, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP
		Rendement de:																
		riz pluvial	PTBA	effet	kg/ha		1500	1700	1900						SSE interne partenaire	UTDE, région, zone	annuelle	ONG partenaires C1
		anacardie associé(Cajou) avec Cultures Annuelles en Intégrées	PTBA	effet	kg/ha		250	AD	450						SSE interne partenaire	UTDE, région, zone	annuelle	ONG partenaires C1
		arachide cultures plateau intégrés	PTBA	effet	kg/ha		250	AD	338						SSE interne partenaire	UTDE, région, zone	annuelle	ONG partenaires C1
		papaye douce culture plateau intégrés	PTBA	effet	kg/ha		3750	AD	500						SSE interne partenaire	UTDE, région, zone	annuelle	ONG partenaires C1
		oignons dans le maraichage (modèle A)	PTBA	effet	kg/ha		3750	4300	4668						SSE interne partenaire	UTDE, région, zone	annuelle	ONG partenaires C1
		Ovale dans le maraichage (modèle B)	PTBA	effet	kg/ha		160	164	200						SSE interne partenaire	UTDE, région, zone	annuelle	ONG partenaires C1
		1.2.2 Personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique	CL-SMRO	effet	%		0	40	80						enquête EAE	région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP
		Ménages	CL-SMRO	effet	%		0	40	80						enquête EAE	région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP
		Hommes	CL-SMRO	effet	%		0	40	80						enquête EAE	région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP
	Femmes	CL-SMRO	effet	%		0	40	80						enquête EAE	région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP	
	Jeunes	CL-SMRO	effet	%		0	40	80						enquête EAE	région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP	
	1.2.3 Femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire	CL-SMRO	effet	%		0%	30%	60%						enquête EAE	région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	RSE UGP, ONG partenaire	
Composante 1 : Diversification des agricultures familiales adaptée au changement climatique																		
Sous composante 1.1 : Aménagement durable des sous-bassins versants des bassins de production																		
Produit 1.1 : Les agriculteurs ont diversifié leur production sur 14 000 ha dans les hautes terres et sur 3 500 ha dans les basses terres par des pratiques agricoles respectueuses du climat.																		
Sous composante 1.1 : Gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau																		
		plan local de aménagement durable	PTBA	produit	nb	0	30	47						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		Formation de techniciens	PTBA	produit	nb	0	44	44										
		hommes	PTBA	produit	nb	0	AD	AD										
		femmes	PTBA	produit	nb	0	AD	AD										
		Champs école paysans (aussi par SC 1.2), dont:	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb	0	17	34						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		bas-fond riz	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb	0	0	9						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		femmes	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb.personnes	0	0	1080						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		bas-fond maraichage	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb	0	0	9						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		hommes	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb.personnes	0	0	3080						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		plateau cultures associées	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb	0	5	9						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		femmes	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb.personnes	0	300	540						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		hommes	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb.personnes	0	300	540						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		plateau agroforestels	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb	0	6	9						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		femmes	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb.personnes	0	120	540						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		hommes	PTBA/plateau bénéficiaire	produit	nb.personnes	0	120	540						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4) dont :	CL/PTBA	produit	ha	0	9 380	17500						Rapport ONG partenaire, rapport bureau d'étude	Région, zone	semestriels	UGP RSE, ONG partenaires C1, Resp. C1	
		Plateaux:	PTBA	produit	ha	0	8 080	14000										
		agrofonder agrandies avec cultures annuelles	PTBA	produit	ha	0	1 500	2100						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		serres des arbres fruitiers avec cultures annuelles	PTBA	produit	ha	0	450	700						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		cultures annuelles des plateaux à agriculture légumes et fruits	PTBA	produit	ha	0	3 120	7 000						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		cultures en jardin de case et arbres fruitiers	PTBA	produit	ha	0	1 000	1 400						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		actions arboricoles et plantations palmiers	PTBA	produit	ha	0	1 005	1400						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		forêt communales	PTBA	produit	ha	0	1 005	1400						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, RSE UGP, Resp. C1	
		Bas-fonds	PTBA	produit	ha	0	1300	3500						Rapport ONG partenaire	Région, zone	semestriels	UGP RSE, ONG partenaires C1 et bureau d'étude, Resp. C1	
Sous composante 1.2 : Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds																		
		Terres agricoles où ont été construits/remises en état des infrastructures en rapport avec l'eau	PTBA	produit	nb	0	1367	3500						Rapport ONG partenaire, rapport bureau d'étude	Région, zone	trimestriels	UGP RSE ONG partenaire C1 et bureau d'étude, Resp. C1	
		Aménagement pluvial	PTBA	produit	nb	0	942	2500						rapport STD, bureau d'étude	Région, zone	trimestriels	UGP RSE ONG partenaire C1 et bureau d'étude, Resp. C1	
		Aménagement avec matras total	PTBA	produit	nb	0	213	500						rapport STD, bureau d'étude	Région, zone	trimestriels	UGP RSE ONG partenaire C1 et bureau d'étude, Resp. C1	
		Prestaire inputs pour maraichage	PTBA	produit	ha	0	213	500						rapport STD, bureau d'étude	Région, zone	semestriels	UGP RSE ONG partenaire C1 et bureau d'étude, Resp. C1	
		Nombre d'AUE approuvées pour gérer de manière durable les surfaces aménagées (partagé avec SC 1.1)	PTBA	produit	nb	0	30	47						rapport / SSE, prestataire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, ROPPA	
		Nombre de membres des AUE formés	PTBA	produit	nb	0	1050	1645						rapport / SSE, prestataire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, ROPPA	
		dont femmes	PTBA	produit	%	0	50	50						rapport / SSE, prestataire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, ROPPA	
		dont jeunes	PTBA	produit	%	0	30	50						rapport / SSE, prestataire	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1, ROPPA	
		personnes handicapées	PTBA	produit	%	0	10	10										
Sous composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'intégration des femmes																		
		Mise en place de garderies rurales avec cantines	PTBA	produit	nb	0	6	12						Rapport ONG partenaire	Région, zone	Annuelle	ONG partenaire, fédérations régionales protection bas-dépendants	
		Nombre de ménages ayant bénéficié de séances d'éducation nutritionnelle, sensibilisation pour améliorer leur nutrition (1.1.8) =	CL-SMRO/PTBA	produit	nb	0	625	2500						Rapport/SSE, ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaire, fédérations régionales protection handicapés	
		Nb de personnes sensibilisées, dont:	PTBA	produit	nb	0	1250	5000						Rapport/SSE, ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaire	
		femmes	PTBA	produit	%	0	70	70						Rapport/SSE, ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaire	
		jeunes	PTBA	produit	%	0	45	45						Rapport/SSE, ONG partenaire	Région, zone	semestriels	ONG partenaire	
		Nb de messages radio diffusés	PTBA	produit	nb	0	AD	AD						Rapport partenaire/SSE	Région, zone	semestriels	ONG partenaire	
		Nombre femmes formées en leadership	PTBA	produit	nb	0	300	400						Rapport ROPPA	Région, zone	semestriels	ONG partenaires C1	
		leves logées pour les femmes	PTBA	produit	nb	0	400	400						Rapport SSE, ONG partenaire	Région, zone	Annuelle	UGP, ONG partenaire	
		Pourcentage de formées prenant part aux instances de décision AUE, ETC	enquête	effet	%	0	AD	60						enquête EAE	organisations, région, zone	Annuelle, à partir de la RMP	ROPPA	
		dont femmes	enquête	effet	%	0	AD	60						enquête EAE	organisations, région, zone	Annuelle, à partir de la RMP	ROPPA	
		dont jeunes	enquête	effet	%	0	AD	60						enquête EAE	organisations, région, zone	Annuelle, à partir de la RMP	ROPPA	

Résultats	N°	Indicateurs	Sorties (CL, PTBA, ...)	Type d'indicateur	Unité	Référence	Cible RMP	Cible final	Cible 2020 Total %	Cible 2020-Base	%	Cible 2020-Dio	%	Cible 2020-Gabú	%	Cible 2020-Cacheu	%	Sources	Décomposition des données	Fréquence	Responsable Périent	
Composante 2 : Accès aux marchés																						
E042 Les agriculteurs familiaux vendent mieux leurs surplus sur les marchés		Pourcentage d'entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leurs profits (2.2.3)	CL/SIRO/enquête	effet	%	0	50	70										Rapport/SSE, ONG, fédérations régionales protection handicapés	entreprises, région, zone	Annuelle, à partir de la RMP	ONG, fédérations régionales protection handicapés	
		Nombre de personnes faisant état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage (2.2.6), dont :	CL/SIRO	effet	%	0		100										Enquête finale	marché, région, zone	Année 6	RSE UGP	
		hommes	CL/SIRO/enquête	effet	nb	0		26000										Enquête finale	marché, région, zone	Année 6	RSE UGP	
		femmes	CL/SIRO/enquête	effet	nb	0		26000										Enquête finale	marché, région, zone	Année 6	RSE UGP	
		jeunes	CL/SIRO/enquête	effet	nb	0		15600										Enquête finale	marché, région, zone	Année 6	RSE UGP	
		Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés dans les 4 régions, dont :	CL/enquête	effet	%	0	5	30										Rapport/SSE, ONG et rapports des marchés	marché, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédente la RMP	ONG et chaque marché	
		volumes de produits agricoles	CL/enquête	effet	tn	106000	110000	135000										Rapport/SSE, ONG et rapports des marchés	marché, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédente la RMP	ONG et chaque marché	
		Marchés denrées, par marché (auvi désaggrégé)	enquête	effet	tn	24000	25200	31200										Rapport/SSE, ONG et rapports des marchés	marché, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédente la RMP	ONG et chaque marché	
		Marchés de collecte (auvi désaggrégé)	enquête	effet	tn	15000	16500	19500										Rapport/SSE, ONG et rapports des marchés	marché, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédente la RMP	ONG et chaque marché	
		Marchés hebdomadaires par marché (auvi désaggrégé)	enquête	effet	tn	11000	12100	14300										Rapport/SSE, ONG et rapports des marchés	marché, région, zone	Annuelle, à partir de l'année précédente la RMP	ONG et chaque marché	
Sous-composante 2.1 : Réhabilitation d'infrastructures économiques et Sous-composante 2.2 : Gestion et maintenance des infrastructures économiques																						
Produit 2.1 : Les infrastructures économiques réhabilitées (marchés) sont réelles de manière durable aux zones de production par des routes rurales		Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées (2.1.4)	CL/SIRO/PTBA	produit	nb	0	107,5	175										rapport ONG partenaires, bureau d'étude	région, zone	trimestrielle	ONG partenaire et Travaux publics	
		Nombre d'installations de marché construites ou remises en état (2.1.4)	CL/SIRO/PTBA	produit	nb	0	3	10										ONG prestataire multi-plateformes	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, prestataire multi-plateformes	
		dont marché de denrées	PTBA	produit	nb	0	0	3										ONG prestataire multi-plateformes	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, prestataire multi-plateformes	
		dont marché hebdomadaire	PTBA	produit	nb	0	2	5										ONG prestataire multi-plateformes	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, prestataire multi-plateformes	
		dont marchés de collecte	PTBA	produit	nb	0	1	2										ONG prestataire multi-plateformes	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, prestataire multi-plateformes	
		Les organisations formelles de gestion, d'exploitation et d'entretien des infrastructures réhabilitées sont fonctionnelles après deux ans	CL/PTBA	produit	nb	0	5	31										rapport, CITEP, ONG prestataire	région, zone	annuel à partir du deuxième année	ONG partenaire, prestataire multi-plateformes	
		Pour les marchés	PTBA	produit	nb	0	2	10										rapport, CITEP, ONG prestataire	région, zone	annuel à partir du deuxième année	ONG partenaire, prestataire multi-plateformes	
		Pour les pistes	PTBA	produit	nb	0	3	21										rapport, CITEP, ONG prestataire	région, zone	annuel à partir du deuxième année	ONG partenaire, prestataire multi-plateformes	
	Sous-composante 2.3 : Entrepreneurat des femmes et des jeunes dans des activités connexes aux marchés et à haute valeur nutritionnelle																					
	Produit 2.2 : Les associations/coopératives payannes, les jeunes et les femmes, engagés dans des activités entrepreneuriales, y compris celles qui produisent des suppléments nutritionnels pour un meilleur état nutritionnel des enfants.		Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement (2.1.1), dont :	PTBA/SIRO/CL	produit	nb	0	500	1000										Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, fédérations régionales protection handicapés
		Jeunes	PTBA/SIRO/CL/tableau bénéficiaire	produit	nb	0	100	200											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, fédérations régionales protection handicapés
		femmes	PTBA/SIRO/CL/tableau bénéficiaire	produit	nb	0	450	900											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, fédérations régionales protection handicapés
		handicapés, binômes	PTBA/tableau bénéficiaire	produit	nb	0	50	100											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, fédérations régionales protection handicapés
		migrants retournés	PTBA/tableau bénéficiaire	produit	nb	0	15	30											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, fédérations régionales protection handicapés
		2.1.1 Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	PTBA/SIRO/CL	produit	nb	0	100	200											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, ASC
		Jeunes	PTBA/SIRO/CL	produit	nb	0	100	200											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, ASC
		Handicapé-binôme	PTBA/CL	produit	nb	0	10	20											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, ASC
		Jeunes Femmes	PTBA/CL	produit	nb	0	45	90											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, ASC
		Jeune hommes	PTBA/CL	produit	nb	0	45	90											Rapport/SSE, ONG partenaire	région, zone	semestrielle	ONG partenaire, ASC
		Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues (2.1.3)	PTBA/SIRO/CL	produit	nb	0	24	40											rapport ROPPA	région, zone	semestrielle	ROPPA, ASC fédérations régionales protection handicapés
		Usines de production de farine fortifié réhabilités	PTBA	produit	nb	0	0	2											Rapport/SSE, ONG partenaire	Usines	Annuelle	ONG partenaire, UGP RSE
		Volume de production totale	PTBA	produit	ton/an	AD	AD	720 000											Rapport/SSE, ONG partenaire	Usines	Annuelle	ONG partenaire, UGP RSE
		Usine A	PTBA	produit	ton/an	AD	AD	360 000											Rapport/SSE, ONG partenaire	Usines	Annuelle	ONG partenaire, UGP RSE
		Usine B	PTBA	produit	ton/an	AD	AD	360 000											Rapport/SSE, ONG partenaire	Usines	Annuelle	ONG partenaire, UGP RSE
	Profit des usines	PTBA	effet	%	AD	AD	AD											Rapport spécifique marges brutes	Usines	annuel à partir du deuxième année	ONG partenaire, UGP RSE	
Sous-composante 2.4 : Intégration régionale des échanges																						
Produit 2.2 : Les acteurs ruraux (individuels et en groupe) sont engagés dans des activités commerciales rémunérées des filières agricoles et à haute valeur nutritive		Réduction d'au moins 30% l'ampleur des tracasseries et la diminution de la durée moyenne de transport entre les principaux marchés	CL/PTBA	produit	%	0	10	30										Rapport CILSS	marché, région, zone	Année 3 et 6	CILSS, CIR, INE, OSP	
		Nombre de plateformes multipartites en service soutenues (Cadres de concertation inter-régionaux et régionaux créés/dynamisés), (Politique 2)	CL/SIRO/PTBA	produit	nb	0	1	4											Rapport CIR	marché, région, zone	annuel à partir du deuxième année	OSP, services régionaux de l'état, autres acteurs, CIR, UGP
		mis en place des dispositifs de suivi, dont :																	Rapport suivi, CILSS	marché, région, zone	annuel à partir du deuxième année	CILSS, CIR, INE, OSP
		dispositif de suivi des flux transfrontaliers, 8 marchés appuyés	PTBA	produit	nb	0	1	1											Rapport suivi, CILSS	marché, région, zone	annuel à partir du deuxième année	CILSS, CIR, INE, OSP
		dispositif de suivi des banques au commerce	PTBA	produit	nb	0	1	1											Rapport suivi, CILSS	marché, région, zone	annuel à partir du deuxième année	CILSS, CIR, INE, OSP
		Organisation des projections et mise en relations commerciales	PTBA	produit	nb	0	AD	4											CIR	marché, région, zone	Année 3 et 6	OSP, CCIAs, CIR
		Conduite des études thématiques sur les filières porteuses	PTBA	produit	nb	AD	AD	2											CIR	marché, région, zone	1 fois fait	OSP, CIR, UGP
		Assistance Technique Internationale à la mise en œuvre des activités	PTBA	produit	nb	AD	AD	7											SSE interne	marché, région, zone	1 fois fait	UGP et partenaires mise en œuvre
		Ateliers, formations thématiques (1 pour chaque marché)	PTBA	produit	nb	AD	AD	10											Rapport ateliers	marché, région, zone	1 fois fait	CIR, OSP, CCIAs, UGP
		Mise en place et animation d'un Centre Frontalier d'Information (CFI)	PTBA	produit	nb	AD	AD	4											SSE interne	frontier, région, zone	annuelle à partir du deuxième année	Partie prenante dans la frontière
		Communication et sensibilisation, campagnes (radio/roadshow)	PTBA	produit	nb	AD	AD	8											CIR	marché, région, zone	annuelle à partir du deuxième année	CIR, radio locales, OSP, services régionaux de l'état, autres acteurs

Annexe 5: Matrice d'expansion et matrices de mise à l'échelle

<i>Composantes / thème</i>	<i>expérience des PTF (PADES /FIDA inclus)</i>	<i>Zones d'intervention du Projet REDE</i>
1. DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE		
• aménagement sur sous-bassins versants	+++	***
• aménagement d'infrastructures productives	+++	***
• intensification des systèmes de production	+++	***
• renforcement des capacités des associations et groupements à la base	+++	***
• amélioration de la sécurité nutritionnelle	+	***
2. ACCES AUX MARCHES ET A L'EENTREPRENARIAT		
• réhabilitation de marchés de demi-gros et de marchés hebdomadaires	+	***
• réhabilitation des pistes Rurales ciblées	++	***
• dispositifs de gestion des Infrastructures économiques	+	***
• financement de l'entreprenariat agricole et rural	+	**
3. COORDINATION, SUIVI-ÉVALUATION, GESTION DES SAVOIRS	(projets FIDA)	
• gestion fiduciaire	++	***
• Suivi-évaluation	+	***
• Capitalisation des saviors	++	***
• Partenariat de mise en oeuvre	+	***

Matrice de mise à l'échelle de l'approche bas fonds- plateaux

Objet du scaling-up	Approche / modèle : Continuité territoriale environnementale et productive dans un contexte de changement climatique : l'approche bas-fonds – plateaux (bassin versants – bassins de production)	
	Sous composante : Aménagement des plateaux – Aménagement des bas-fonds	
	Activités REDE	Expériences passées
Justification du scaling-up	<ul style="list-style-type: none"> Mesures GRN > reforestation, palmeraies filtrantes, aménagement espaces agro-sylvo-pastoraux (jardins de cases, cultures de plateaux) Aménagements périmètres pluvial et irrigués mise en valeur sites de petite irrigation 	<p>FIDA: PADES</p> <p>FIDA : PADES</p>
	Pertinence REDE (produit attendu) : aménagement productifs structurants pour accroître la résilience des exploitations familiales face aux risques climatiques et chocs externes	
	Résultats précédents à passer à l'échelle	Leçons apprises
	<p>Impacts +++</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la fertilité, amélioration infiltration des eaux, augmentation de l'eau disponible, recharge des nappes, lutte contre la savanisation, protection des cours d'eau, etc. Augmentation de la surface cultivable Possibilité cultures de contre-saison (riz, maraîchage) Augmentation des rendements (maïs, riz et biomasse) Diversification des sources de revenus (fruits, PFNL) Réduction de l'érosion hydrique et éolienne 	<ul style="list-style-type: none"> diagnostic communautaire (Gouvernance partagée des ressources naturelles : ONG partenaires, UICN) Cash-for-asset pour les travaux collectifs en période de soudure à compléter avec valorisation des espèces fourragères et des semences (expérience FIDA) > complémentarité PAM-FIDA Exigence d'entretien régulier des ouvrages et exigence de gestion de la ressource hydrique (expérience PADES) Nécessité d'ingénierie sociale intensive pour assurer un accès équitable au foncier aménagés (expérience PADES/FIDA)
	<p>Efficacité et efficacité +++</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilement répliquable, techniques maîtrisées localement, bonne efficacité (coûts/bénéfices) 	
<p>Ciblage +++</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adaptées aux petits producteurs (maîtrise technique), notamment des femmes (bas-fonds et jardins de cases), jeunes et vulnérables 		
<p>Durabilité ++</p> <ul style="list-style-type: none"> Comités de gestion d'entretien des périmètres et associations des usagers de l'eau (AUE) 		
Objectifs du scaling-up	<p>Scaling-up horizontal</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 régions 	<p>2020-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 000 ha de terres aménagées sur plateaux (amont des sous-bassin versants) 3 500 ha en aménagements de bas-fonds dont 2 500 en périmètres cultures pluviales (maîtrise partielle de l'eau) et 1 000 ha en périmètre irrigué (maîtrise totale de l'eau) (aval des sous-bassin versants)
	<p>Scaling-up vertical</p>	<p>2018-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration des Comités de gestion des aménagements au sein d'AUE
Eléments moteurs du scaling-up	Vision : une agriculture familiale plus productive et diversifiée résiliente aux changements climatiques inscrite dans une continuité territoriale	
	Leaders :	
	<ul style="list-style-type: none"> Petits producteurs/trices de l'agriculture familiale, jeunes et migrants inclus, et société civile organisée en milieu rural (AUE, OPA) Communes et STD (agriculture, environnement, pêche et ressources halieutiques, élevage) Entrepreneurs individuels professionnalisés (réalisation des aménagements) 	
Outils du scaling-up	Catalyseurs externes :	
	<ul style="list-style-type: none"> Politique sectorielle : promotion de l'agriculture familiale et de sa diversification Economiques : demande croissante des pôles de consommation urbains en produits agricoles (notamment en riz, tubercules, et productions maraichères) Changement climatique : pluviométrie irrégulière => REDE : amélioration gestion de l'eau (petite irrigation, pratiques culturelles climato-intelligentes) Démographique : croissance démographique => pression sur les surfaces cultivables et les ressources naturelles => baisse des rendements, savanisation des zones forêts, dégradation des sols fragiles avec érosion hydrique => REDE : diversification et intensification durable des systèmes de production 	
	<ul style="list-style-type: none"> Cadre politique => volonté du Gouvernement (PNIASA-II) Cadre institutionnel => AUE, GIE et coopératives Cadre légal => PPP et OHADA Cadre environnemental/RN => mobilisation des eaux et résilience au changement climatique 	
	Outils opérationnels du Projet (sous-composante 1.1 et 1.2) et des partenaires	
	Dialogue politique	
	Suivi évaluation et gestion des savoirs	
	SIG et télédétection	

Matrice de mise à l'échelle de l'approche : Marché de demi-gros

Objet du scaling-up	Approche / modèle : Continuité territoriale des interventions dans le cadre d'une unité territoriale de développement économique : l'approche marché de gros- bassins de production	
	Composante : Accès aux marchés	
	Activités REDE	Expériences passées
	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions d'infrastructures économiques : marchés de demi-gros, marché de collecte, pistes (ingénierie civile) • Implication des acteurs économiques (plateforme multi-acteur de concertation) et autorités locales dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques (ingénierie sociale) 	<p>FIDA en Guinée Bissau : PADES FIDA autres : AgriFARM et PNAFA (Guinée) ProDAF (Niger), PRELNOR (Ouganda) Autres : MVIWATA (Tanzanie)</p>
Justification du scaling-up	Pertinence REDE (produit attendu) : investissements structurants pour accroître l'accès aux marchés ruraux des exploitations familiales approvisionnant les centres urbains au sein des corridors commerciaux nationaux et sous-régionaux	
	Résultats précédents à passer à l'échelle	Leçons apprises
	Impacts +++	<ul style="list-style-type: none"> • Importance du phasage et de l'articulation entre ingénierie sociale garantissant l'implication de toutes les parties prenantes et ingénierie civile garantissant la construction d'infrastructures adaptées et économiquement rentables ; • L'établissement d'un partenariat local public privé (PPP) doit être débattu dès la conception du projet afin de respecter la légitimité de chaque partie • l'articulation au sein de l'unité territoriale des différentes infrastructures contribue au développement économique : marché ruraux et marché de demi-gros reliés par des pistes-marchés, situés au sein de corridors commerciaux nationaux ou sous régionaux ; • Les opportunités économiques suscitées par les marchés nécessitent des capacités de financement au service des investisseurs (au niveau de l'entreprise familiale, de la microentreprise et des PME locales dont les coopératives agricoles) ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès au marché • Augmentation des volumes commercialisés (35.000T an1) ; • Dissémination d'informations sur prix et quantité à tous ; • Perception effective des redevances de marché ; • Opportunités d'emplois (connexes au marchés); • Substitution des importations de produits agricoles 	
	Efficacité et efficacité +++	
<ul style="list-style-type: none"> • Répliquable à l'échelle d'un pôle de développement économique disposant d'un marché pouvant être amélioré, et l'apprentissage des opérateurs de mise en oeuvre (SCOR, autorités locales, micro-entreprises) 		
Ciblage +++		
<ul style="list-style-type: none"> • Forte implication de tous les acteurs dont les exploitations familiales commercialisant leur surplus, notamment des femmes, jeunes et vulnérables avec des microentreprises rurales (transformation, services) 		
Durabilité +++	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de gestion par les autorités locales sous forme de PPP - GIE autonome de gestion des marchés de demi-gros; coopératives impliquées dans la commercialisation; dispositif d'entretien des pistes par des groupes liés aux marchés - assurant des services viables. 	
Objectifs du scaling-up	Scaling-up horizontal	2020-2025 : 3 marchés de demi-gros (volume de transactions annuelles de 35.000 tonnes) ; 8 marchés hebdomadaires (volume de transactions annuelles de 10.000 tonnes); 170 km de pistes marchés reliant bassins de productions et marchés au sein de 11 unités territoriales de développement économique.
	Scaling-up vertical	2018-2024 : Intégration des opérateurs économiques au sein de plateformes multiacteurs (OP, chambre de commerce, centre d'incubation).
Eléments moteurs du scaling-up	Vision : une agriculture familiale diversifiée et plus productive résiliente aux changements climatiques inscrite dans une continuité territoriale et approvisionnant les centres urbains au sein de corridors commerciaux sous-régionaux.	
	Leaders :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs/trices de l'agriculture familiale, jeunes et personnes en situation de handicap inclus, et société civile organisée en milieu rural • Secteur marchand agricole (commerçants, courtiers, collecteurs, transformateur.rice,) • STD (agriculture, environnement, commerce) 	
	Catalyseurs externes :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Politique sectorielle : promotion et diversification de l'agriculture familiale • Economiques : demande croissante des pôles de consommation urbains en productions agricoles 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre politique => volonté du Gouvernement • Cadre institutionnel => GIE et coopératives • Cadre légal => PPP et OHADA • Cadre économique => intégration régionale des échanges 	
Outils du scaling-up	Outils opérationnels du Projet (composante 2) et des partenaires	
	Dialogue politique	
	Suivi évaluation et gestion des savoirs	

Annexe 9: Cadre intégré des risques (CIR)

1. Le niveau de risque du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de **moyen**. Le tableau ci-dessous résume les risques identifiés ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

Catégories de risques	Probabilité du risque (H, M ou B)	Impact du risqué (H, M, B)	Mesures compensatoires / commentaires
1. Politique et gouvernance Instabilité et difficulté de formation de gouvernement stable	H	H	Mise en œuvre par des acteurs non gouvernementaux (faire-faire) et possibilités de délocalisation dans des antennes régionales
2. Macro-économique les prix des produits agricoles sont volatiles (notamment du cajou)	B	M	Le projet favorisera la diversification agricole pour ne pas dépendre d'une seule speculation et l'intégration régionale des échanges au sein de corridors commerciaux sous-régionaux
3. Stratégies sectorielles et politiques	M	M	
4. Conception technique du projet i) L'agriculture itinérante de défriche brûlis contribue à la dégradation et la disparition du couvert végétal ii) L'expansion anarchique des plantations d'anacardiens contribue à la disparition des habitats forestiers, à l'assèchement des sources et des cours d'eau et provoque une dégradation des sols due à l'érosion iii) Les marchés de produits agricoles sont saturés de produits agricoles importés à des prix bas (dumping)	M H M	M M M	i) aménagement hydro-agricole des bas-fonds pour la riziculture contribuant ainsi à réduire les besoins des populations de défricher les habitats forestiers ii) diversification des productions agricoles offrant des opportunités de revenus complémentaires (actuellement dépendants du cajou). Dont la promotion de l'agroforesterie iii) désenclavement des zones aménagées vers les marchés réhabilitées avec l'implication des opérateurs économiques (secteur privé et OPA) rendant les productions nationales plus compétitives
5. Capacités institutionnelles de mise en œuvre et durabilité i) manque de coordination entre les ministères sectoriels ii) Difficulté de mobilisation de personnel hautement qualifié	M	M	i) Le MAF sera maître d'ouvrage et animera un groupe de coordination multisectoriel. Le FIDA est chef de file du groupe de travail agriculture ii) L'UGP sera sélectionnée par un bureau spécialisé indépendant; mobilisation d'assistances techniques internationales ponctuelles et permanentes pour appuyer l'UGP
6. Gestion financière	M	M	Voir tableau ci-dessous

<p>7. Passation des marchés</p> <p>(i) les insuffisances liées à la conduite des études techniques et DAO peuvent impacter négativement sur les travaux;</p> <p>(ii) l'adjudication des marchés de travaux à des entreprises non performantes;</p> <p>(iii) l'insuffisance dans la gestion des contrats par le projet et les services techniques de l'Etat notamment le génie Rural et les travaux publics).</p>	M	M	<p>(i) recrutement de cabinets performants pour assurer la qualité des études techniques/DAO et le contrôle des travaux;</p> <p>(ii) respect rigoureux de la passation des marchés et mise en place un dispositif de supervision conjoint (projet/services techniques /autres personnes ressources) avec une bonne fréquence d'intervention (2 fois par mois)</p> <p>(iii) assistance technique internationale sur les étapes clés du processus de réalisation (études, exécution des travaux).</p>
<p>8. Acteurs</p> <p>i) les OPA sont fragilisées dans un contexte de l'économie de marché</p> <p>ii) les ONG locales manquent de capacités fiduciaires et de certaines compétences techniques</p>	M	M	<p>i) la contribution des OPA sera clairement recentrée autour de leur mandat. Implication des OPA dès la conception du Projet au sein des cadres de concertation avec une base arrière de la plateforme regionale des OP (ROPPA)</p> <p>ii) identification d'ONG nationales et internationales ayant des capacités fiduciaires et des experiences de mise en oeuvre locale</p>
<p>9. Environnement et social</p> <p>i) les maladies infectieuses et parasitaires risques de limiter les efforts de l'état nutritionnel des enfants</p> <p>ii) les groupes les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes ont un moindre accès au foncier et aux centres décisionnels</p>	M	M	<p>i) Utilisation des garderies rurales interragir avec les services de santé communautaire pour détection précoce; construction de latrines sur les marchés.</p> <p>ii) Quota pour toutes les activités facilitées par une ingénierie sociale préalable; alphabétisation fonctionnelle pour les femmes et de formation technique pour les jeunes ; appui spécifique de sécurisation du foncier des sites aménagés</p>
<p>Global Démarrage difficile</p>	H	M	<p>Recours au FIPS pour lancer les activités de pré-démarrage</p>

Tableau récapitulatif de l'évaluation des risques fiduciaires au stade de la formulation

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
A. Risque inhérent			
<p>L'indice TI de Transparency International Pour le niveau de perception de la corruption, la Guinée Bissau est classée 172^{ème} sur 180 pays. Son score est de 16/100 (<i>Source: Transparency International : Corruption Perception Index 2018</i>).</p> <p>L'indice IIAG de la Fondation Mo Ibrahim L'indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) 2018 indique pour la Guinée-Bissau un score de 40.2 sur 100 pour la Gouvernance Globale, ce qui classe le pays 42^{ème} sur 54 pays. (<i>Source : IIAG Index 2018</i>).</p> <p>Rapport public PEFA 2014 publié le 1^{er} juin 2015 L'évaluation PEFA des finances publiques de la Guinée Bissau effectuée en 2014 indique les scores globaux suivants pour les indicateurs 1 à 28 du PEFA : 16 notations au score le plus faible « D » ; 6 C ; 1 notation au score le plus élevé « A » ; 4 indicateurs avec « NR » (aucune évaluation) et 1 indicateur avec « NA » (non applicable). <i>Voir résultats détaillés en annexe.</i> <i>Pour les indicateurs portant sur les pratiques de bailleurs de fonds, le rapport conclut «NR » pour la proportion de l'aide gérée à travers l'utilisation des procédures nationales.</i> <i>(Source : www.pefa.org)</i></p>	E	<p>La gestion du projet sera assurée par une Unité de Coordination dotée d'une autonomie de gestion, sous la tutelle technique du MAF et la tutelle administrative du Ministère des Finances, selon des principes de contrôle interne et externe généralement adoptés au niveau international.</p>	M

B. Risques de contrôle du Projet			
1. Organisation & personnel Retard dans recrutement du personnel et le démarrage effectif du programme,	M	L'utilisation des procédures accélérées de mise en œuvre du projet à travers le PFF, permettra de lever ce risque.	F
2. Budgétisation PTBA approuvé après les délais définis dans l'accord de financement, faible taux d'exécution du PTBA sur les premières années Retard dans l'exécution du plan de passation des marches (PPM)	E	Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Il se termine par l'approbation du PTBA par le comité de pilotage et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1. Le suivi du PTBA doit être effectué mensuellement par le RAF et le RSE et partagé avec tous les Responsables de Composantes et le Coordonnateur et trimestriellement avec toutes les parties prenantes du Projet.	M
3. Flux de fonds & décaissements Gestion des décaissements en direction des partenaires d'exécution (ONG, services techniques de l'Etat et autres partenaires)	M	Mettre en œuvre des procédures simplifiées d'évaluation du système de gestion financière de chaque partenaire avant contractualisation. Définir un système des décaissements et une périodicité de reporting et de réapprovisionnement adapté au niveau de risque du partenaire.	
4. Contrôle Interne	E	Le manuel des procédures inclura toutes les dispositions concernant le contrôle interne selon les bonnes pratiques internationales. Par ailleurs, il est prévu une cellule autonome d'appui technique au Projet qui sera dirigé par un Assistant Technique National Senior (ATNS), secondé d'un adjoint qui pilotera le processus de contrôle interne permanent du Projet.	M
5. Systèmes comptables, Politiques & Procédures	E	Le Projet tiendra une comptabilité selon le référentiel en vigueur pour la comptabilité générale (SYSCOHADA qui converge vers les IFRS/IPSAS), en sus des procédures de gestion financière et de suivi budgétaire selon les directives du FIDA (Manuel des Décaissements et Manuel des Procédures Comptables, Administratives et Financières.	M
6. Rapport financier & Supervision	E	Le Projet établira des rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels qui seront générés à partir du logiciel comptable.	M
7. Audit Interne	E	Le Ministère des Finances comporte l'Inspection Générale des Finances.	M
8. Audit	M	Assurer le respect par le cabinet d'audit des TDR validés par le FIDA. L'audit sera basé sur la liasse complète des états financiers SYSCOHADA et de tous les états spécifiques requis par le FIDA.	F
Risque Fiduciaire du Projet	E	Atténuation par les mesures ci-dessus	M

Annexe 10: Stratégie de sortie

Composante 1

1. Les actions d'aménagement durable des terres de plateau et de bas-fonds bénéficieront d'une forte appropriation communautaire étant donné que les producteurs et productrices participeront directement à l'identification des problèmes et aux prises de décisions relatives aux options d'aménagement et aux types de pratiques agricoles à promouvoir. Cette participation des producteurs et productrices constitue un gage de durabilité pour que les bonnes pratiques perdurent au delà de la fin du Projet d'autant plus que l'accompagnement de ces processus sera renforcé par les Association d'usagers de l'Eau et des Ressources Naturelles qui seront créées et renforcées dans le cadre du Projet.
2. Le développement de modèles agricoles axés sur une meilleure maîtrise de l'eau et plus résilients au risque climatique (agroforesterie, maraichage, riziculture) apporteront des bénéfices économiques sur le long terme aux producteurs/rices grâce aux arbres plantés sur les terres de plateaux qui produiront des fruits et contribueront à la fertilité de sols (légumineuses) pendant de nombreuses années au delà de la fin du Projet.
3. La diffusion des bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique s'appuiera sur le dispositif de répliation et diffusion des améliorations techniques, de pair à pair entre producteurs (Champs Ecole Paysan), appuyé par les ONG, les Services Techniques de l'Agriculture et le ROPPA ; ce qui permettra une adoption large des innovations indépendamment et au delà du cadre du Projet.

Composante 2

4. Le projet réhabilitera les infrastructures économiques rurales afin de faciliter les transactions commerciales et donc améliorer les flux des produits agricoles vers les marchés de demi-gros et marchés hebdomadaires existants. La maintenance des pistes de désenclavement en lien avec avec les marchés reposera sur les CITEP qui sont partie intégrante des plateformes multiacteurs de marché. La gestion de ces marchés prévoit les couts de maintenance des installations économiques et d'entretien courant des pistes pour garantir la durabilité des investissements. L'approche participative dans le processus d'identification des sites, des axes de provenance des produits agricoles, de conception des plans d'infrastructures économiques avec les acteurs, d'implication des services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre est gage de durabilité.
5. L'ingénierie sociale rassemblera tous les acteurs et intervenants des marchés et de leurs zones d'influence pour convenir des différentes problématiques pour s'assurer que les infrastructures appropriées seront conçues et réalisées afin d'améliorer les conditions de développement économique de chaque entité avec le marché en son centre. C'est aussi à travers cette ingénierie sociale que des structures autonomes de gestion des infrastructures émergeront en collaboration avec les autorités locales dans un cadre de partenariat public-privé. L'émergence d'une société civile organisée en milieu rural composée de tous les acteurs de marchés, des producteurs, commerçants, entrepreneurs (jeunes et femmes) etc...est un gage de durabilité.
6. Le renforcement de capacités sur la nutrition des partenaires de mise en œuvre et du Ministère de l'Agriculture et Développement rural est crucial pour assurer une continuité des actions, une valorisation et une mise à échelle des acquis et expériences. Les progrès nutritionnels couplés aux efforts d'autonomisation des femmes et égalité de genre seront un important facteur dans les stratégies de transition et sortie du projet. Les actions nutrition étant mises en œuvre dans une logique d'intervention durable (création de marchés, renforcement de connaissances, production plus diversifiée et production pilote de farines infantiles) devront être à même de s'auto-générer et poursuivre, en contribuant à l'économie réelle de la Guinée Bissau.

Matrice récapitulative des stratégies de sortie de REDE par sous-composante

Sous composante	Activités à maintenir	Parties prenantes	Activités du Projet	motivation
SC1.1 Gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture sur les terres de plateau	Agroforesterie sur terres de plateaux	Producteurs/trices bénéficiaires	Formations, Champ école paysans	Meilleurs rendements, meilleurs revenus
	Pépinières arboricoles	Jeunes entrepreneurs pépiniéristes	Formation pratiques et appui MER	Débouchés chez les producteurs/trices
SC 1.2 Aménagement et gestion durable des cultures de bas-fonds	Maitrise partielle de l'eau et maitrise totale de l'eau	Associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles	Formations, mise en place de charte et de règles d'utilisation	Meilleur accès à l'eau
	Riziculture et maraichage	Producteurs/trices bénéficiaires	Semences améliorés, CEP, équipements	Meilleurs rendements, meilleurs revenus
SC 1.3 Autonomisation des femmes Education nutritionnelle	Engagement des femmes dans la société civile organisée en milieu rural	Femmes (et jeunes) au sein des OPA et autres associations	Formations, clubs d'écoute féminins (2.3)	Société civile dynamique, reconnaissance citoyenne
	Amélioration sécurité nutritionnelle	Ménages (dont enfants en bas âge)	Education nutritionnelle, accès aux farines renforcées (2.3)	Meilleur état nutritionnel
SC 2.1 Réhabilitation des marchés Pistes rurales	Utilisation et maintenance des marchés	Plateforme multiacteurs de marché et dispositif de gestion (GIE, cooperatives)	Ingénierie sociale, formation, plans d'affaires	Augmentation du volume de transactions et Information stratégique (prix, débouchés...)
	Maintenance de surface	Autorités et CIPES	Formation	Désenclavement et contribution des marchés
SC 2.2 Dispositifs de gestion et OP	Société civile organisée en milieu rural impliquée	Plateforme multiacteurs, OP (cooperatives)	Ingénierie sociale, formation, plans d'affaires	Engagement citoyen et reconnaissance sociale
SC 2.3 Entreprenariat rural des femmes et jeunes	Micro-entreprises rurales	Femmes et jeunes, personnes en situation de handicap, migrants	Formation, primes d'installation, accompagnement des plans d'affaires	Génération de revenus
SC 2.4 Intégration régionale des échanges	Amélioration des transactions au sein de corridors sous-régionaux	Opérateurs économiques, chambres de commerce, instances régionales	Formation, animation, appui à l'établissement de règlements	Augmentation des transactions commerciales agricoles et des revenus fiscaux

Annexe 11: Liste des activités éligibles au financement FIPS

Justification

1. Les deux projets financés par le FIDA en Guinée Bissau ont connu tous les deux des retards énormes dans leur démarrage.
2. Le Projet PADES approuvé en 2015 a enregistré un retard de 15 mois dans son démarrage, dû essentiellement à la finalisation tardive des activités préparatoires (recrutement du personnel du projet, élaboration des manuels de procédures, réhabilitation des locaux abritant le siège du projet, enquêtes de références, étude diagnostique des organisations de base, etc.).
3. Ces activités préparatoires avaient été prises en charge sur une avance du FIDA de 250 000 USD accordée au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MAF) après signature de l'accord de financement, ainsi que sur le reliquat d'un don au projet antérieur, le Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire (PRRDC). Le reliquat de ce don, d'un montant de 500 000 USD avait été géré par la FAO en coordination avec le (MAF).
4. Le PRRDC quant à lui a été approuvé en décembre 2007 et entré en vigueur le 30 avril 2008. Il été en grande partie pénalisée par le retard dans le démarrage effectif des activités avec près de deux ans de retard : neuf mois pour la mise en place du personnel et près de 15 mois pour son installation dans des locaux appropriés au niveau du siège à Buba. Le personnel de l'UCP était officiellement installé en juin 2008 ; mais faute de locaux à Buba il était resté à Bissau jusqu'en septembre 2009 avec tout ce que cela comportait comme inconvénients (manque de bureaux, dispersion de l'équipe, éloignement de la zone d'intervention...).

Passation de marchés:

5. Comme indiqué à la Section 7.05 des Conditions Générales, les procédures de passation de marchés requises au titre du présent Préfinancement seront mises en œuvre conformément aux dispositions des règles de passation des marchés de l'Emprunteur, dans la mesure où elles sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.
6. Le Fonds examinera le plan de passation de marchés et donnera son avis de non objection. Le plan de passation inclura au minimum:
 - a. Une brève description de chaque marché à mettre en œuvre par chaque partie au projet, durant la période;
 - b. La valeur estimative de chaque marché;
 - c. La méthode de passation ou méthode de sélection à adopter pour chaque activité/marché; et
 - d. Une indication quant à la possibilité pour le Fonds d'effectuer un examen préalable ou a posteriori pour chaque marché;
 - e. La conformité avec les Directives pour la passation de marchés et du Manuel de Passation de Marchés.
7. Tout amendement au Plan de Passation de Marchés devra faire l'objet de l'Avis de Non Objection du Fonds.

REDE - Budget FIPS (avance sur les fonds du prêt)

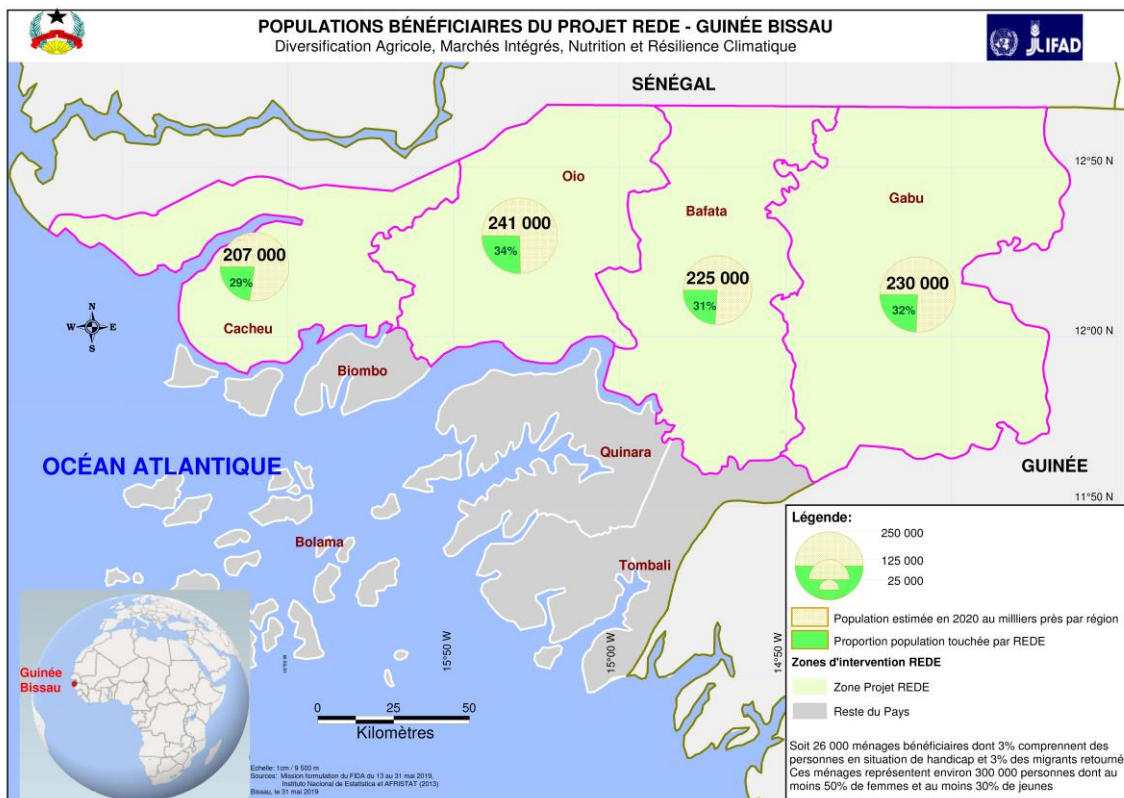
N°	ACTIVITES	BUDGET en USD	Type de marché	METHODE DE PASSATION DE MARCHÉ
1	Assistance Technique au démarrage : Consultations et Assistance Technique dans divers domaines de compétence selon les besoins de démarrage du Projet (appui à la mise en œuvre des activités du PFF, élaboration de termes de référence, élaboration des dossiers de manifestations d'intérêt et d'appel d'offres, mise à jour des manuels, etc.)	100 000	Services de consultants	Divers consultants en Entente directe (par domaine de compétence)
2	Recrutement du personnel du projet par un cabinet / bureau d'études sélectionné dans la sous-région	70 000		Sélection basée sur un budget déterminé
4	Etudes pour la situation de référence	100 000		SBQC Sélection basée sur la qualité et le coût
5	Mise en place du système de suivi-évaluation, cartographie et drones	100 000		SBQC Sélection basée sur la qualité et le coût
6	Etudes de faisabilité (pré-engineering) des infrastructures et travaux d'aménagement du siège du Projet	240 000		SBQC Sélection basée sur la qualité et le coût
8	<u>Système de gestion financière du PFF</u> : logiciel TOM2PRO au démarrage du PFF : une clé TOMPRO pour un poste pour le consultant en gestion financière durant la phase PFF : même logiciel que le Projet PADES en cours, comme indiqué dans l'AM conception REDE	10 000		Marchés de fournitures
9	Ateliers (démarrage/Activités préparatoires gestion des savoirs/Elaboration du 1er PTBA et PPM)	50 000	Consultation de fournisseurs	
10	Ateliers de préparation du plan opérationnel avec les parties prenantes et		Consultation de fournisseurs	
11	Mobilier et matériel de bureau pour la phase FIPS (Ordinateur pour la comptabilité, Imprimante, mobilier et matériel minimal de bureau)	30 000	Consultation de fournisseurs	
12	Coûts récurrents (loyers pour le bureau, location de véhicules, carburant, fournitures, etc..)	70 000	Consultation de fournisseurs / Shopping	
13	Salaires du personnel (noyau recruté avec contrat temporaire durant la phase PFF)	130 000	Contrats de travail	Procédure de recrutement
	TOTAL	900 000		

Annexe 12: Tableaux et cartes récapitulatives

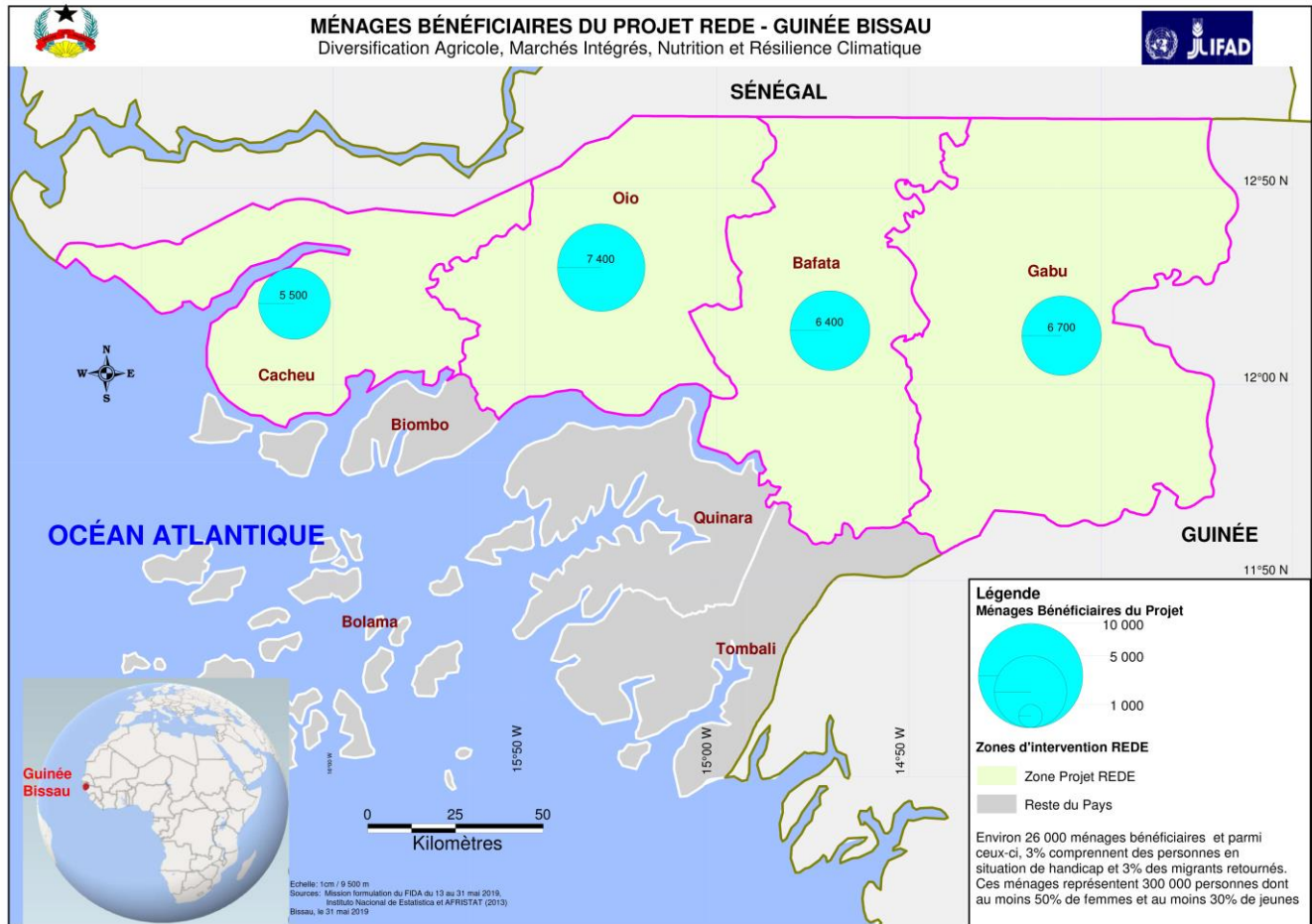
Tableau 1 récapitulatif des critères de ciblage géographique du Projet REDE

Critères	Description
Importance démographique	<ul style="list-style-type: none"> - 71% de la superficie et 55% de la population du pays soit 900 000 personnes. - 40% soit 300 000 personnes.
Niveau de pauvreté absolu (2 USD par jour)	<ul style="list-style-type: none"> - Guinée-Bissau : 69,3% - Gabú : 83% ; Cacheu : 80% ; Bafatá : 75% ; Oio : 73%
Taux d'insécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Guinée Bissau : 15,5% - Gabu : 21,9%, Oio : 17,6%, Cacheu : 16,1%, Bafatá : 15,6%
Intégration des marchés et présence de bas fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de marchés hebdomadaires et de marchés transfrontaliers - Nombreux bas-fonds le long des fleuves (voir carte)

Carte de répartition régionale des personnes bénéficiaires par rapport à la population totale



Carte de répartition des ménages par région



Répartition annuelle des différents types de CEP (en fonction des aménagements)

Types de CEP	2020	2021	2022	2023	2024	2025	total
total CEP pluvial		9	7				16
total CEP maitrise partielle de l'eau			4	3	0		7
total CEP maitrise total de l'eau			4	1	4		9
total CEP par an	0	9	15	4	4	0	32

Tableau de repartition des CEP par région en fonction des aménagements prévus

Recapitulatif par région et par an	Total	unités	Bafatá	Cacheu	Gabú	Oio
Bassin versant	14 000	Ha	4 520	2 200	4 560	2 720
CEP bassin versant / plateaux (1,5 ha)	16	CEP cultures pluviales	5	3	5	3
Bas-fonds maitrise partielle (pluvial)	2 500	ha	500	400	1 050	550
CEP bas-fond irrigué (1 ha)	7	CEP maitrise partielle de l'eau	2	1	2	2
Maitrise totale (Périmètre irrigué)	1 000	ha	630	150	90	130
CEP bas-fond irrigué maraichage (0,125 ha)	9	CEP maitrise totale de l'eau	3	2	2	2
CEP Total	32	CEP	10	6	9	7

Tableau: Localisation des 10 marchés par entité administrative

Région	Secteur	Marché de demi-gros	3	Marché hebdomadaire	5	Marché de collecte	2
OIO	Mansaba			Mansaba	1		
	Bissora			Bissora	1		
GABU	Pitche	Pitche	1				
	Pitche					Sinchan Botchè	1
	Sonaco			Mafanco	1		
BAFATA	Contubel	Cambadjou	1				
	Contubel					Fajonquito	1
	Bambadinca	Bantandjan	1				
CACHEU	Bula			Bula	1		
	San Domingos			San Domingos	1		

Carte de localisation des marchés



Tableau: volumes de produits agricoles au niveau des marchés⁷³

Récapitulatif des volumes estimés de transactions (toutes spéculations confondues)							
en tonnes		par marché			annuel		
Sites de marchés visités	type	actuel	prévu croissance éco	prévu croissance infra	actuel	prévu croissance éco	prévu croissance infra
taux de croissance estimé			1,3	2		1,3	2
OIO		-	-	-	-	-	-
Bissora/BAD (Oio)	MC	105	140	200	1 400	1 800	2 800
Mantsaba (Oio)	MC	553	720	1 100	11 966	15 600	23 900
GABU							
Pitche (Gabu)	MDG	1 009	1 310	2 000	29 740	38 700	59 500
Mafanco (sonaco)	MC	239	310	500	3 979	5 200	8 000
BAFATA							
Bantandjan (Bambadinca)	MDG	942	1 220	1 900	19 842	25 800	39 700
Cambadjou (Contubel)	MDG	1 512	1 960	3 000	24 981	32 500	50 000
CACHEU							
Bula (Bula)	MC	156	200	300	3 789	4 900	7 600
San Domingos (San Domingos)	MC	328	430	700	6 574	8 500	13 100
Total					102 271	133 000	204 600
Taux de croissance des quantités commercialisées de produits agricoles sur les marchés						30 %	54 %

Flux de produits (estimés par la mission de formulation sur la base des informations collectées)



infrastructures et des aménagements par bailleur, par région et par an



Marché de demi-gros	MDG	Marché hebdomadaire	MH-MC	Plots ruraux	PR	Bai-Fonds maître partiel (BKF)	BF-AT	Maîtrise totale (Pâtisserie irriguée)	PI-AT	Bassin versant	BV-AT	MER	JAP	MIN
---------------------	-----	---------------------	-------	--------------	----	--------------------------------	-------	---------------------------------------	-------	----------------	-------	-----	-----	-----

situation	catégorie	km²/ha/Nb	nb de sites concernés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
adju	MDG		1						
quito	MH-MC		1	MC					
ons rattachés au pôle de Cambadju	PR	30,5	4						
	MER	125	5						
S AGROPRENEURS	JAP	25	5						
ir de Contubuel (10 sites BV- N'Balocunda, Aïde	BV-AT	2 340	10						
ir de Bafata (3 sites BV: Sara Djae, Djabicunda,	BV-AT	456	3						
ir de Ganadu (1 site BV: Leroleuma)	BV-AT	284	1						
Geba	BF-AT	200	4						
Geba s(secteur nord)	PI-AT	570	10						
	MDG		1						
amboche	MH-MC		1	MC					
ons rattachés au pôle de Pitche	PR	35	4						
	MER	125	5						
S AGROPRENEURS	JAP	25	5						
ir de Pitche (6 sites BV: Kapassa - Kuntiwol - Sa	BV-AT	2 280	6						
sa - Kuntiwol - Sadjan, Kambulan - Binawol - Ba	BF-AT	560	6						
sa - Kuntiwol - Sadjan	PI-AT	10	1						
aba	MH-MC		1	MH					
ons rattachés au pôle de Mansaba	PR	27,0							
usine farines infantiles	MIN	1,0	1						
	MER	125	5						
S AGROPRENEURS	JAP	25	5						
ir de Mansaba (6 sites: Ualia, Manhau, Simbor	BV-AT	2 080	6						
Manhau, Baité - Dimbassé, Bidjine, Caquebo	BF-AT	470	5						
ir - Bagadaj	PI-AT	50	1						
a (BAD)	MH-MC		1	MC					
ons rattachés au pôle de Bissora	PR	15,0	3						
	MER	125	2						
S AGROPRENEURS	JAP	25	2						
ir de Bissora (2 sites BV: Maké, Guldune - Unfar	BV-AT	640	2						
Guldune - Unfarine	BF-AT	80	2						
Guldune - Unfarine	PI-AT	80	2						
ndjan	MDG		1						
ons rattachés au pôle de Bantjan	PR	24,5	3						
usine farines infantiles	MIN	1	1						
	MER	125	5						
S AGROPRENEURS	JAP	25	5						
ir de Bambadina (5 sites: Sara Meta, Quenhe,	BV-AT	1 440	5						
ir de Bambadina (5 sites: Sara Meta, Quenhe,	BF-AT	300	4						
iel 2	PI-AT	60	1						
omingos	MH-MC		1	MH					
ons rattachés au pôle de Sao Domingos	PR	8							
	MER	150	5						
S AGROPRENEURS	JAP	35	5						
	MH-MC		1	MH					
ons rattachés au pôle de Bula	PR	9	1						
	MER	100	2						
S AGROPRENEURS	JAP	15	2						
ir de Sao Domingos (5 sites BV: Nhambalam 1,	BV-AT	1 880	5						
ibalam 1, Nhambalam 2, N'gundo, Bewundondé	BF-AT	400	4						
e	PI-AT	70	1						
ir de Bigene (2 sites BV: Ambedo, Ingoré)	BV-AT	320	2						
do, Ingoré	PI-AT	80	2						
ico	MH-MC		1	MH					
ons rattachés au pôle de Malanco	PR	25,0	3						
	MER	125	5						
S AGROPRENEURS	JAP	25	5						
ir de Sonaco (7 sites BV: Bufati - Sutoto, Buluba	BV-AT	2 280	7						
ato - Lebato - Koutubolondinka, Dibane - Djata	BF-AT	490	6						
i - Sutoto	PI-AT	80	1						

Matrice d'expansion des résultats acquis

<i>Composantes / thème</i>	<i>expérience des PTF (PADES /FIDA inclus)</i>	<i>Zones d'intervention du Projet REDE</i>
1. DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE		
• aménagement sur sous-bassins versants	+++	***
• aménagement d'infrastructures productives	+++	***
• intensification des systèmes de production	+++	***
• renforcement des capacités des associations et groupements à la base	+++	***
• amélioration de la sécurité nutritionnelle	+	***
2. ACCES AUX MARCHES ET A L'EENTREPRENARIAT		
• réhabilitation de marchés de demi-gros et de marchés hebdomadaires	+	***
• réhabilitation des pistes Rurales ciblées	++	***
• dispositifs de gestion des Infrastructures économiques	+	***
• financement de l'entrepreneuriat agricole et rural	+	**
3. COORDINATION, SUIVI-ÉVALUATION, GESTION DES SAVOIRS	(PADES / FIDA)	
• gestion fiduciaire	++	***
• Suivi-évaluation	+	***
• Capitalisation des savoirs	++	***
• Partenariat de mise en oeuvre	+	***